
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

VILLE DE LYON

ANNÉE 2021 - N° 27

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

PROCÈS-VERBAUX DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 8 juillet 2021

Délibérations n° 2021/902 à 2021/1017

Sommaire

Procès-verbal du Conseil municipal du 8 juillet 2021

Désignation d'un secrétaire de séance.....	Page 10
Appel nominal.....	Page 10
Désignation de deux assesseurs.....	Page 10
Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique ..	Page 10
Adoption du procès-verbal de la séance du 25 et 26 mars 2021.....	Page 11
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibérations n° 2020/59 et 2020/60 du 30 juillet 2020 et par délibérations n° 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018, ainsi que par l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19	Page 11
Communications de Monsieur le Maire.....	Page 11
Dénominations.....	Page 15
2021/972 - Dénomination d'un espace public : allée du Capitaine Frank Labois à Lyon 8e.....	Page 15
2021/988 - Dénomination d'un espace public : place Hevrin Khalaf à Lyon 7e	Page 16
Élection.....	Page 17
2021/1015 - Fixation du nombre des adjoints au Maire de Lyon suite à la démission d'une adjointe	Page 17
2021/1016 - Élection d'une nouvelle adjointe au Maire de Lyon suite à la démission de Madame Victoire Goust de ses fonctions d'adjointe	Page 18
Question du Conseil du 4e arrondissement.....	Page 20
Question - Accompagnement de la Jeunesse sur le 4e arrondissement	Page 20
Question du Conseil du 5e arrondissement.....	Page 21
Question - Lutte contre les groupuscules violents d'ultradroite.....	Page 21
Question du Conseil du 6e arrondissement.....	Page 23
Question - Utilisation des enveloppes métropolitaines FIC et PROX	Page 23
Désignations.....	Page 24
2021/1014 - Commissions thématiques créées à titre permanent - Désignations de représentants par le Conseil municipal.....	Page 24
Commission Finances - Commande Publique - Administration Générale - Promotion des Services Publics - Ressources Humaines	Page 24
2021/903 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3813973 euros pour l'acquisition en VEFA de 30 logements (21 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 130, avenue Berthelot à Lyon 7e	Page 24
2021/904 - Cession de matériel inutilisé - vente en ligne de matériels divers	Page 26
2021/908 - Décision modificative numéro 1 - Exercice 2021	Page 27
2021/909 - Actualisation des Autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026	Page 28
2021/917 - Examen juridictionnel de la Chambre régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur les comptes produits par le comptable public de la Ville pour les exercices 2012 à 2017 - Avis du Conseil municipal	

sur la demande de remise gracieuse suite à un débet juridictionnel prononcé dans le cadre de cet examen à l'encontre de Messieurs Alain Gaonac'H et Jean-Luc Bouleau, anciens comptables de la Ville

.....	Page 29
2021/918 - Majoration de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires portée à 60 %	Page 30
2021/920 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : instauration d'un abattement de 30 % pour les logements acquis sous forme de bail réel solidaire (BRS).....	Page 32
2021/910 - Modification du tableau des effectifs	Page 33
2021/913 - Modalités de participation financière des agents de la Ville de Lyon bénéficiant d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile à titre permanent - Rectificatif.....	Page 35
2021/905 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 559803 euros pour le financement d'une opération de parc social public avec la construction de 5 logements PLS située 3 rue Auguste Chollat à Lyon 8e.....	Page 36
2021/906 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 732503 euros pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 13 rue Hénon à Lyon 4e.....	Page 36
2021/907 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1971660 euros pour l'acquisition-amélioration de 19 logements (13 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés résidence La Piconnerie 133 rue Bugeaud à Lyon 6e	Page 36
2021/919 - Réforme fiscale : harmonisation des dispositions relatives à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordée pour deux ans aux constructions neuves.....	Page 36
2021/911 - Approbation et autorisation de signature de conventions financières de reprise de compte épargne-temps	Page 37
2021/912 - Modalités d'attribution de la part supplémentaire d'IFSE versée au titre des responsabilités spécifiques dans le cadre du RIFSEEP (régies d'avances et de recettes)	Page 37
2021/914 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association de médecine préventive AGEMETRA	Page 37
2021/915 - Affectation d'un numéro de délibération aux créations de postes antérieures à 2001	Page 37
2021/916 - Approbation de contrats de mise à disposition d'agents par l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT) auprès de la Ville de Lyon.....	Page 37
Commission Culture - Démocratie Locale - Politique de la Ville - Vie Étudiante	Page 37
2021/932 - Attribution de subventions de fonctionnement à 26 structures dans le domaine de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention culturelle (FIC) pour un montant global de 231 000 euros - Approbation de conventions.....	Page 37
2021/934 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Caisse d'Allocations familiales du Rhône concernant le versement d'une subvention de fonctionnement pour le projet DEMOS 2 pour un montant total de 40 000 euros en 2021 et 40 000 euros en 2022	Page 39
2021/946 - Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2021 - Approbation de conventions	Page 40
2021/941 - Programmation financière 2021 au titre de la Politique de la Ville - Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6000 euros en fonctionnement et de 377626 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes	Page 41
2021/942 - Programmation financière complémentaire au titre de la	

- Politique de la Ville (volet lien social) pour un montant total de 20000 euros, ainsi qu'au titre du dispositif Fonds associatif local (FAL) pour un montant de 31 050 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes..... **Page 42**
- 2021/955 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut français de Civilisation musulmane pour un montant de 45000 euros - Approbation d'une convention **Page 42**
- 2021/921 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian..... **Page 43**
- 2021/922 - Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et l'université Lumière Lyon 2..... **Page 44**
- 2021/923 - Approbation d'une convention de prêt entre la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre et le Musée urbain Tony Garnier pour le prêt d'un véhicule et d'un équipement dans le cadre de l'exposition « Les jours heureux, archéologie des Trente Glorieuses » du 1er octobre 2021 au 18 décembre 2022 **Page 44**
- 2021/924 - Exonération des droits d'entrée au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à l'occasion de la Journée à la Mémoire des Victimes des Crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France **Page 44**
- 2021/925 - Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon - Archives municipales et différentes associations **Page 44**
- 2021/926 - Approbation d'un nouveau tarif de location de la salle de conférence des Archives municipales de Lyon et du montant de redevance en cas d'activité commerciale **Page 44**
- 2021/927 - Approbation d'une convention de don d'œuvres et de documents, à titre gratuit assorti de conditions, entre l'artiste Jacqueline Salmon et la Bibliothèque municipale/Ville de Lyon **Page 44**
- 2021/928 - Attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations dans le domaine du théâtre sur le Fonds d'Intervention culturelle (FIC) pour un montant global de 382 000 euros - Approbation de conventions..... **Page 44**
- 2021/929 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 212 000 euros - Enveloppe FIMA - Approbation de conventions..... **Page 44**
- 2021/930 - Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 144 000 euros - Enveloppe Casino - Approbation de conventions **Page 44**
- 2021/931 - Attribution de subventions de fonctionnement à 28 associations dans le domaine du cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention culturelle (FIC) et Casino pour un montant global de 157 000 euros - Approbation d'une convention **Page 44**
- 2021/933 - Approbation d'une convention de mécénat de compétences entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et Ernst & Young Société d'avocats pour une mission d'étude juridique pour l'Auditorium-Orchestre national de Lyon..... **Page 45**
- 2021/935 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et le ministère de la Culture pour l'attribution d'une subvention de 15 000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition « Hippolyte, Paul, Auguste : les Flandrin, artistes et frères »..... **Page 45**
- 2021/936 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et France Museum pour l'exposition des broderies de Macao au Louvre Abu Dhabi à partir de fin octobre 2021 ... **Page 45**
- 2021/937 - Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite du cloître du Musée des Beaux-Arts/Ville de Lyon à l'association Quais du Polar à l'occasion de la soirée d'inauguration de la 17e édition du festival Quais du Polar..... **Page 45**
- 2021/938 - Approbation d'une convention avec l'ENS Lyon et l'association des Amis du Musée des Beaux-Arts de Lyon pour la numérisation des revues du musée éditées depuis 1952 **Page 45**
- 2021/939 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et Radio classique, Le Figaro, Art Clair Éditions et Télérama dans le cadre de l'exposition « Hippolyte, Paul, Auguste, les Flandrin, artistes et frères » et d'un avenant à la convention avec Arte présentée au Conseil municipal du 28 septembre 2020 **Page 45**
- 2021/940 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'École du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art **Page 45**
- 2021/943 - Adhésion de la Direction des Affaires culturelles à l'Association française des Fundraisers (AFF) et au Club de la communication **Page 45**
- 2021/944 - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 écoles de musique pour un montant global de 69 900 euros - Enveloppe fonctionnement école de musique et Casino **Page 45**
- 2021/945 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2021 - Approbation de conventions - Rectificatif **Page 45**
- 2021/947 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association AOA Prod pour l'organisation du festival de science-fiction Les Intergalactiques du 9 au 14 septembre 2021 **Page 45**
- 2021/949 - Fête de la Musique 2021 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et l'association Les Enfants du Rhône **Page 46**
- 2021/950 - Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, la Fondation d'entreprises Banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Café des Négociants pour la saison 2021/2022..... **Page 46**
- 2021/951 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture étudiants - Saison 2021-2022 - Prolongation du délai de validité des Pass Culture étudiant pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021 **Page 46**
- 2021/952 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation de l'exposition de l'association « Histoire d'un ciel en creux » **Page 46**
- 2021/954 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et la Société des Amis du Louvre concernant l'exposition « Hippolyte, Paul, Auguste : les Flandrin artistes et frères » **Page 46**
- 2021/956 - Délibération rectificative - Approbation des tarifs de la saison 2021-2022 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon **Page 46**
- 2021/953 - Approbation d'une convention de billetterie et d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Opéra de Lyon pour l'organisation d'un concert le 12 septembre 2021 dans le cadre de la saison 2021-2022 - Rectificatif **Page 46**
- 2021/948 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation d'une convention..... **Page 46**
- Commission Solidarités - Vie des Aînés - Droits et Égalités - Santé et Prévention Page 46**
- 2021/966 - Lancement de l'opération n° 07SEOMS « Participation pour la création d'une Académie OMS à Lyon » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00014 - Approbation du projet de la convention-cadre et de la convention financière pour le versement d'une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la création de l'Académie OMS à Lyon **Page 46**
- 2021/968 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 342 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement **Page 49**
- 2021/969 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau) pour un montant de 377 760 euros - Autorisation de signer les conventions

de financement.....	Page 50	Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 18 et 19 septembre 2021 - Approbation d'une convention mixte	Page 61
2021/971 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 328 200 euros - Exercice 2021	Page 51	2021/964 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free Bike » les 4 et 5 septembre 2021 - Approbation d'une convention mixte	Page 61
2021/967 - Convention visant à préciser le rôle de la Ville, la Préfecture et l'OFII dans le cadre de l'instruction administrative des regroupements familiaux	Page 51	2021/965 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association ACLV pour l'organisation des Championnats de France cyclistes de demi-fond, de la 10e édition du Pignon fixe lyonnais et de la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste internationale les 11, 12, 13 septembre 2021	Page 61
2021/970 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 206 618 euros.....	Page 51	Commission Transition Écologique - Mobilités	Page 62
Commission Emploi - Économie Durable - International - Tourisme	Page 52	2021/973 - Lyon 4e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'un tènement immobilier bâti situé 55 rue Henri Gorjus appartenant à l'indivision Germain-Bastiani - EI 04231 - N° inventaires 04231 A 001 - 04231 B 001 - 04231 T 001-01 - Opération 04231001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 Acquisitions foncières 2015-2020, programme 00020	Page 62
2021/1013 - Approbation de l'accord des Villes vertes	Page 52	2021/979 - Opération n° 99068006 Cuisine centrale - réhabilitation - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20006	Page 62
2021/1006 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à la Chambre de métiers et d'artisanat et approbation d'une convention partenariale pour accompagner, valoriser et soutenir l'artisanat dans une démarche d'accompagnement à la transition écologique	Page 52	2021/986 - Lyon 7e - Agrément de la Ville de Lyon délivré à la SASP Lou Rugby en vue d'une opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), au profit de cinq sociétés sur le volume n° 26 Centre de santé à Lyon 7e - EI 07030 et 07031	Page 63
2021/1011 - Exonération de redevance d'occupation commerciale du domaine public de la Ville de Lyon en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.....	Page 53	2021/982 - Lancement de l'opération n° 60 023 842 Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012	Page 64
2021/1010 - Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	Page 54	2021/990 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon pour la mise à disposition d'un tènement situé au 12 rue Rochet à Lyon 8e - EI 08247	Page 66
2021/1005 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) sise 35 rue de Marseille à Lyon 7e, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier - Année 2021 - Approbation d'une convention	Page 55	2021/983 - Lancement de l'opération n° 60033005 Politique de stationnement - Horodateurs 2021-2026 et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012.....	Page 67
2021/1012 - Participation au programme Shelter City	Page 55	2021/992 - Approbation de la réception d'une subvention de l'ADEME relative à la participation au financement de l'étude sur l'impact environnemental des services de trottinettes électriques en libre-service sans station à Lyon et attribution d'une recette de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 17 657,25 euros - Exercice 2022 ..	Page 67
2021/1007 - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix-Rousse et Union des commerçants et artisans de Monplaisir et approbation de conventions ..	Page 56	2021/993 - Modification de la délibération n° 2020/232 du 28 septembre 2020 relative à l'adoption d'un tarif de stationnement pour l'autopartage en libre-service intégral free floating.....	Page 67
2021/1008 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design - Approbation d'une convention-cadre.....	Page 56	2021/974 - Lyon 2e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon d'un volume dans le clocher de la Charité situé place Antonin Poncet - EI 02026 - N° inventaire 02026 V 001	Page 67
2021/1009 - Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My Presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville - Approbation des conventions-cadres	Page 56	2021/975 - Signature de la convention relative à la fourniture d'électricité par le Collège Jean Moulin au profit de la Ville de Lyon en vue de l'alimentation de la chaudière électrique du gymnase Jean Moulin - EI 05211	Page 67
Commission Petite Enfance - Éducation - Sports - Jeunesse - Vie associative.....	Page 56	2021/976 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuite, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sise 8 rue Pasteur, à Lyon 7e EI07042	Page 68
2021/957 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 89 171 euros.....	Page 56	2021/978 - Achèvement de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux - Approbation du plan prévisionnel de financement tripartite (Fondation Saint-Irénée/État-DRAC/Ville de Lyon) et d'une convention de partenariat et de financement - Offre de concours entre la fondation Saint-Irénée et la Ville de Lyon	Page 68
2021/959 - Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions mixtes et d'application financière	Page 58	2021/981 - Crise sanitaire liée à la Covid-19 : modalités exceptionnelles de tarification des frais de location des salles municipales de la Ville de Lyon	Page 68
2021/958 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Programme de Réussite éducative (PRE) 2021.....	Page 59		
2021/960 - Lancement d'une partie de l'opération n° 05014002 « Groupe scolaire Champvert - Conservation du patrimoine » et affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme n° 2021-1, programme 20006	Page 61		
2021/961 - Re Lyon Nous 2021 - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat	Page 61		
2021/962 - Re Lyon Nous 2021 - Mise à disposition de locaux - Approbation de conventions	Page 61		
2021/963 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association			

2021/984 - Lyon 2e - Place Bellecour - Approbation du modificatif à l'état descriptif de division en volumes (EDDV) du 28 juillet 2008 du bâtiment Le Rectangle - Avenant au bail emphytéotique administratif du 25 juin 2009 relatif à la mise à disposition de ce bâtiment par la Ville de Lyon au profit de l'Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon, aujourd'hui dénommé Office de Tourisme de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention de transfert de gestion d'une partie de ce même édifice entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - El 02014 - N° inventaire 02014 A 000, 02014 V 001, 02014 V 002 - Rectificatif **Page 68**

2021/985 - Lyon 7e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de la SAS La Belle Ville du droit de jouissance de la Ville de Lyon sur le lot de copropriété n° 33 situé 124 avenue Berthelot ainsi qu'une parcelle de terrain bâtie attenante cadastrée BK 341 d'une superficie de 9 m² - El 07072 - N° inventaire 07072 T 001..... **Page 68**

2021/987 - Groupe scolaire Duvivier-Cronstadt - Construction - Opération n° 071680001 - 146 avenue Berthelot 69007 Lyon - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché n° M2822 Lot n° 1 blindage reprise en sous-œuvre **Page 68**

2021/989 - Groupe scolaire Julien Duret - Construction d'un groupe scolaire de 18 classes - Place Julien Duret Lyon 8e - Opération n° 08309001 - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Eiffage Construction Rhône Loire **Page 68**

2021/994 - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon, au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon, de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max à Lyon 5e, pour la période du 10 au 13 septembre 2021, pour la 36e édition du Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon - El 05 068..... **Page 68**

2021/977 - Approbation de la convention de mise à disposition gratuite de locaux de la patinoire Charlemagne à l'association Lyon hockey club (LHC Ass) - Lyon 2e **Page 68**

2021/980 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du domaine privé situés 97 rue Boileau à Lyon (6e arrondissement) au profit de l'association Chèvrefeuille - Ensemble immobilier n° 06021 **Page 68**

2021/991 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon et de l'association Alynea pour la mise à disposition d'un terrain situé au 16 rue Pierre Brunier à Caluire - El99024..... **Page 69**

Commission Urbanisme - Nature en Ville - Sécurité..... Page 69

2021/995 - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon..... **Page 69**

2021/997 - Lancement de l'opération n° 06016018 Parc de la Tête d'Or - Évolution du zoo dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du bien-être animal et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20012 **Page 70**

2021/1001 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon - Années 2021 à 2023..... **Page 71**

2021/1004 - Approbation de l'extension de la durée du projet européen Secure'Cities cofinancé par la Commission européenne via l'instrument financier « Internal Security Fund Police » (appel à projets ISFP -2017 - AG - PROTECT) **Page 72**

2021/996 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 600 euros à l'association La Bergerie Urbaine, domiciliée 53 cours de la Liberté à Lyon 3e pour une expérimentation de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse 5e arrondissement..... **Page 74**

2021/998 - Convention Vet'Agro Sup - Convention de partenariat - Approbation et autorisation de signature **Page 74**

2021/999 - Lancement de l'opération n° 06016019 Parc de la Tête d'Or - Révision de la charte du Parc et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20012..... **Page 74**

2021/1000 - Lancement de l'opération n° 60VPA6 Sites patrimoniaux remarquables en lien avec la Fondation du Patrimoine et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention **Page 74**

2021/1002 - Prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon **Page 74**

2021/1003 - Mise en place d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place Chardonnet - Lyon 1er - Adaptation de l'opération n° 51046001 Place Chardonnet - Requalification et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-2 Programme 00012..... **Page 74**

Vœux..... Page 75

Vœu déposé par le Conseil du 2e arrondissement relatif au projet de téléphérique du SYTRAL **Page 75**

Vœu déposé par le Conseil du 6e arrondissement relatif au tracé du Réseau express Vélo (REV) - 6e arrondissement **Page 77**

Annexes - Vœux..... Page 80

Vœu déposé par le Conseil du 2e arrondissement relatif au projet de téléphérique du SYTRAL **Page 80**

Vœu déposé par le Conseil du 6e arrondissement relatif au tracé du Réseau express Vélo (REV) - 6e arrondissement..... **Page 81**

Annexes - Amendements Page 82

2021/995 - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon..... **Page 82**

2021/995 - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon..... **Page 83**

Vœu déposé par le Conseil du 6e arrondissement relatif au tracé du Réseau express Vélo (REV) - 6e arrondissement **Page 84**

Délibérations du Conseil municipal du 8 juillet 2021

(n° 2021/902 à 2021/1017)

2021/902 - Compte rendu des décisions prises par M. Le maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibérations n° 2020/59 et 2020/60 du 30 juillet 2020 et par délibérations n° 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018, ainsi que par l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 (secrétariat général - direction des assemblées) **Page 85**

2021/903 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Immobilière Rhône Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 813 973 € pour l'acquisition en VEFA de 30 logements (21 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 130, avenue Berthelot à Lyon 7ème. (Direction des Finances) **Page 88**

2021/904 - Cession de matériel inutilisé - vente en ligne de matériels divers (Direction de la Commande Publique) **Page 90**

2021/905 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 559 803 euros pour le financement d'une opération de parc social public avec la construction de 5 logements PLS située 3 rue Auguste Chollat à Lyon 8ème (Direction des Finances) **Page 91**

2021/906 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 732 503 € pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 13 rue Henon à Lyon 4ème (Direction des Finances)..... **Page 92**

2021/907 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 971 660 euros pour l'acquisition-amélioration de 19 logements (13 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés résidence « la Piconnerie » 133 rue Bugeaud à Lyon 6ème (Direction des Finances) **Page 94**

2021/908 - Décision modificative n°1 – Exercice 2021 (Direction des Finances) **Page 95**

2021/909 - Actualisation des Autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 (Direction des Finances) **Page 108**

- 2021/910 - Modification du tableau des effectifs (Direction Pilotage financier et juridique RH) **Page 118**
- 2021/911 - Approbation et autorisation de signature de conventions financières de reprise de compte épargne-temps (Direction Pilotage financier et juridique RH) **Page 134**
- 2021/912 - Modalités d'attribution de la part supplémentaire d'IFSE versée au titre des responsabilités spécifiques dans le cadre du RIFSEEP (régies d'avances et de recettes) (Direction Pilotage financier et juridique RH)..... **Page 135**
- 2021/913 - Modalités de participation financière des agents de la Ville de Lyon bénéficiant d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile à titre permanent (Direction Logistique, Garage et Festivités) **Page 136**
- 2021/914 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association de médecine préventive AGEMETRA (Direction Pilotage financier et juridique RH) **Page 138**
- 2021/915 - Affectation d'un numéro de délibération aux créations de postes antérieures à 2001 (Direction Pilotage financier et juridique RH)..... **Page 139**
- 2021/916 - Approbation de contrats de mise à disposition d'agents par l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT) auprès de la Ville de Lyon (Direction Pilotage financier et juridique RH) **Page 139**
- 2021/917 - Examen juridictionnel de la Chambre régionale des comptes Auvergne - Rhône - Alpes sur les comptes produits par le comptable public de la Ville pour les exercices 2012 à 2017 - Avis du Conseil municipal sur la demande de remise gracieuse suite à un débet juridictionnel prononcé dans le cadre de cet examen à l'encontre de Messieurs Alain Gaonac'h et Jean-Luc Bouleau, anciens comptables de la Ville (Direction des Finances)..... **Page 140**
- 2021/918 - Majoration de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires portée à 60% (Direction des Finances) **Page 141**
- 2021/919 - Réforme fiscale : harmonisation des dispositions relatives à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordée pour 2 ans aux constructions neuves (Direction des Finances)..... **Page 142**
- 2021/920 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : instauration d'un abattement de 30% pour les logements acquis sous forme de bail réel solidaire (BRS) (Direction des Finances) **Page 142**
- 2021/921 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian (Direction des Affaires Culturelles) **Page 143**
- 2021/922 - Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la Ville de Lyon/ Musées Gadagne et l'université Lumière Lyon 2 (Direction des Affaires Culturelles) **Page 144**
- 2021/923 - Approbation d'une convention de prêt entre la Ville de Lyon/ Musée de l'Automobile Henri Malartre et le musée urbain Tony Garnier pour le prêt d'un véhicule et d'un équipement dans le cadre de l'exposition « Les jours heureux, archéologie des Trente Glorieuses » du 1er octobre 2021 au 18 décembre 2022 (Direction des Affaires Culturelles)..... **Page 145**
- 2021/924 - Exonération des droits d'entrée au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à l'occasion de la Journée à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France (Direction des Affaires Culturelles) **Page 145**
- 2021/925 - Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon – Archives municipales et différentes associations (Direction des Affaires Culturelles) **Page 146**
- 2021/926 - Approbation d'un nouveau tarif de location de la salle de conférence des Archives Municipales de Lyon et du montant de redevance en cas d'activité commerciale (Direction des Affaires Culturelles) **Page 146**
- 2021/927 - Approbation d'une convention de don d'œuvres et de documents, à titre gratuit assorti de condition, entre l'artiste Jacqueline Salmon et la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)..... **Page 147**
- 2021/928 - Attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 382 000 € - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles) **Page 148**
- 2021/929 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 212 000 € - enveloppe FIMA - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)..... **Page 167**
- 2021/930 - Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 144 000 € – enveloppe «casino» - approbation de conventions (direction des affaires culturelles)..... **Page 176**
- 2021/931 - Attribution de subventions de fonctionnement à 28 associations dans le domaine du cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 157 000 € Approbation d'une convention (Direction des Affaires Culturelles)..... **Page 182**
- 2021/932 - Attribution de subventions de fonctionnement à 26 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 231 000 €. Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)..... **Page 193**
- 2021/933 - Approbation d'une convention de mécénat de compétences entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et Ernst & Young Société d'avocats pour une mission d'étude juridique pour l'Auditorium-Orchestre national de Lyon (Direction des Affaires Culturelles) **Page 203**
- 2021/934 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône concernant le versement d'une subvention de fonctionnement pour le projet DEMOS 2 pour un montant total de 40 000 € en 2021 et 40 000 € en 2022 (Direction des Affaires Culturelles) **Page 204**
- 2021/935 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et le Ministère de la culture pour l'attribution d'une subvention de 15 000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition Hippolyte, Paul Auguste : les Flandrin artistes et frères (Direction des Affaires Culturelles) **Page 204**
- 2021/936 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et France museum pour l'exposition des broderies de Macao au Louvre Abu Dhabi à partir de fin octobre 2021 (Direction des Affaires Culturelles)..... **Page 205**
- 2021/937 - Approbation d'une convention de mise à disposition gratuite du cloître du Musée des beaux - arts/Ville de Lyon à l'association Quais du Polar à l'occasion de la soirée d'inauguration de la 17^e édition du festival Quais du Polar (Direction des Affaires Culturelles)..... **Page 206**
- 2021/938 - Approbation d'une convention avec l'ENS Lyon et l'association des Amis du Musée des beaux-arts de Lyon pour la numérisation des revues du musée éditées depuis 1952 (Direction des Affaires Culturelles) **Page 206**
- 2021/939 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et Radio classique, Le Figaro, Art Clair Editions et Télérama dans le cadre de l'exposition Hyppolite, Paul, Auguste, les Flandrin, artistes et frères et d'un avenant à la convention avec Arte présentée au Conseil municipal du 28 septembre 2020 (Direction des Affaires Culturelles)..... **Page 207**
- 2021/940 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et l' Ecole du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art (Direction des Affaires Culturelles)..... **Page 209**
- 2021/941 - Programmation financière 2021 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 377 626 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour

un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes (Direction du Développement Territorial)	Page 210	2021/958 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Programme de Réussite Educative (PRE) 2021. (Direction de l'Éducation)	Page 243
2021/942 - Programmation financière complémentaire au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 20 000 euros, ainsi qu'au titre du dispositif «Fonds Associatif Local» (FAL) pour un montant de 31 050 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes (Direction du Développement Territorial)	Page 215	2021/959 - Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions mixte et d'application financière (Direction des Sports)	Page 244
2021/943 - Adhésion de la Direction des affaires culturelles à l'Association française des Fundraisers (AFF) et au Club de la communication (Direction des Affaires Culturelles).....	Page 218	2021/960 - Lancement d'une partie de l'opération n° 05014002 « Groupe scolaire Champvert- Conservation du patrimoine » et affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme n° 2021-1, programme 20006 (Direction de l'Éducation).....	Page 250
2021/944 - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 écoles de musique pour un montant global de 69 900 € – enveloppe « fonctionnement école de musique » et Casino (Direction des Affaires Culturelles)	Page 218	2021/961 - Re Lyon Nous 2021 - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat (Direction des Evénements et Animation)	Page 250
2021/945 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2021 - Approbation de conventions (Direction des Evénements et Animation)	Page 223	2021/962 - Re Lyon Nous 2021 - Mise à disposition de locaux - Approbation de conventions (Direction des Evénements et Animation)	Page 251
2021/946 - Attribution de subventions pour la programmation «Tout l'monde dehors !» 2021 - Approbation de conventions (Direction des Evénements et Animation)	Page 227	2021/963 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Muliatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 18 et 19 septembre 2021. Approbation d'une convention mixte (Direction des Evénements et Animation)	Page 252
2021/947 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association «AOA Prod» pour l'organisation du festival de science-fiction «les Intergalactiques» du 9 au 14 septembre 2021 (Direction des Evénements et Animation)	Page 232	2021/964 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association LYON VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free Bike » les 4 et 5 septembre 2021 – Approbation d'une convention mixte (Direction des Evénements et Animation).....	Page 253
2021/948 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation d'une convention (Direction des Evénements et Animation)	Page 233	2021/965 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association ACLV pour l'organisation des Championnats de France cyclistes de demi-fond, de la 10e édition du Pignon Fixe Lyonnais et de la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union Cycliste International les 11, 12, 13 sept 21 (Direction des Evénements et Animation).....	Page 254
2021/949 - Fête de la Musique 2021 : Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et l'association «Les Enfants du Rhône» (Direction des Evénements et Animation)	Page 235	2021/966 - Lancement de l'opération n°07SEOMS « Participation pour la création d'une Académie OMS à Lyon » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00014. Approbation du projet de la Convention cadre et de la Convention financière pour le versement d'une subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la création de l'Académie OMS à Lyon (Direction de l'Écologie Urbaine)	Page 255
2021/950 - Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, la Fondation d'Entreprises Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Café des Négociants pour la saison 2021/2022 (Direction des Affaires Culturelles).....	Page 236	2021/967 - Convention visant à préciser le rôle de la Ville, la Préfecture et l'OFIL dans le cadre de l'instruction administrative des regroupements familiaux (Action Sociale)	Page 256
2021/951 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture étudiants - Saison 2021-2022. Prolongation du délai de validité des Pass Culture étudiant pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021 (Direction des Affaires Culturelles)	Page 237	2021/968 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 342 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement (Action Sociale)	Page 257
2021/952 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public – Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation de l'exposition de l'association « Histoire d'un ciel en creux » (Direction des Affaires Culturelles).....	Page 238	2021/969 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 377 760 euros - Autorisation de signer les conventions de financement (Action Sociale)	Page 262
2021/953 - Approbation d'une convention de billetterie et d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Opéra de Lyon pour l'organisation d'un concert le 12 septembre 2021 dans le cadre de la saison 2021-2022 (Direction des Affaires Culturelles).....	Page 238	2021/970 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 206 618 euros (Direction du Développement Territorial)	Page 265
2021/954 - Approbation d'une convention de parrainage entre La Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et la Société des amis du Louvre concernant l'exposition Hippolyte, Paul, Auguste : les Flandrin artistes et frères (Direction des Affaires Culturelles).....	Page 240	2021/971 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 328 200 euros – Exercice 2021 (Mission égalité et hospitalité)	Page 268
2021/955 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut Français de Civilisation Musulmane pour un montant de 45 000 € - Approbation d'une convention (Direction des Affaires Culturelles) ...	Page 240	2021/972 - Dénomination d'un espace public : allée du Capitaine Frank Labois à Lyon 8ème (Direction de la Mobilité Urbaine)	Page 273
2021/956 - Délibération rectificative - approbation des tarifs de la saison 2021-2022 de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon (Direction des Affaires Culturelles).....	Page 241	2021/973 - Lyon 4e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'un tènement immobilier bâti situé 55 rue Henri Gorjus appartenant à l'indivision Germain-Bastiani - El 04231 - N° inventaires 04231 A 001 - 04231 B 001 - 04231 T 001-01 - Opération 04231001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Acquisitions	

- foncières 2015-2020 ; programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier) **Page 273**
- 2021/974 - Lyon 2e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon d'un volume dans le clocher de la Charité situé place Antonin Poncet - EI 02026 - N° inventaire 02026 V 001 (Direction Centrale de l'Immobilier) **Page 274**
- 2021/975 - Signature de la convention relative à la fourniture d'électricité par le Collège Jean Moulin au profit de la Ville de Lyon en vue de l'alimentation de la chaudière électrique du gymnase Jean Moulin - EI 05211 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments). **Page 276**
- 2021/976 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuite, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sise 8 rue Pasteur, à Lyon 7e EI07042 (Action Sociale) ...
..... **Page 276**
- 2021/977 - Approbation de la convention de mise à disposition gratuite de locaux de la patinoire Charlemagne à l'association Lyon hockey club (LHC Ass) - Lyon 2e (Direction des Sports) **Page 277**
- 2021/978 - Achèvement de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux - Approbation du plan prévisionnel de financement tripartite (Fondation Saint-Irénée /Etat-DRAC/ Ville de Lyon) et d'une convention de partenariat et de financement - Offre de concours entre la fondation Saint-Irénée et la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles) ...
..... **Page 277**
- 2021/979 - Opération n° 99068006 "Cuisine centrale - réhabilitation" Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20006 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments) **Page 278**
- 2021/980 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du domaine privé situés 97 rue Boileau à Lyon (6e arrondissement) au profit de l'association "Chèvrefeuille" - Ensemble immobilier n° 06021 (Direction du Développement Territorial) **Page 279**
- 2021/981 - Crise sanitaire liée à la Covid 19 : modalités exceptionnelles de tarification des frais de location des salles municipales de la Ville de Lyon (Direction Centrale de l'Immobilier)..... **Page 279**
- 2021/982 - Lancement de l'opération n° 60023842 Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012 (Direction de la Mobilité Urbaine)..... **Page 280**
- 2021/983 - Lancement de l'opération n° 60033005 "Politique de stationnement - Horodateurs 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012 (Direction de la Mobilité Urbaine)
.....**Page 281**
- 2021/984 - Lyon 2e - Place Bellecour - Approbation du modificatif à l'état descriptif de division en volumes (EDDV) du 28 juillet 2008 du bâtiment "Le Rectangle" - Avenant au bail emphytéotique administratif du 25 juin 2009 relatif à la mise à disposition de ce bâtiment par la Ville de Lyon au profit de l'Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon, aujourd'hui dénommé Office de Tourisme de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention de transfert de gestion d'une partie de ce même édifice entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - EI 02014 - N° inventaire 02014 A 000, 02014 V 001, 02014 V 002 (Direction Centrale de l'Immobilier)..... **Page 281**
- 2021/985 - Lyon 7e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de la SAS La Belle Ville du droit de jouissance de la Ville de Lyon sur le lot de copropriété n° 33 situé 124 avenue Berthelot ainsi qu'une parcelle de terrain bâtie attenante cadastrée BK 341 d'une superficie de 9 m² - EI 07072 - N° inventaire 07072 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)..... **Page 283**
- 2021/986 - Lyon 7e - Agrément de la Ville de Lyon délivré à la SASP LOU Rugby en vue d'une opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), au profit de cinq sociétés sur le volume n° 26 "Centre de santé" à Lyon 7ème - EI 07030 et 07031 (Direction Centrale de l'Immobilier) **Page 284**
- 2021/987 - Groupe scolaire Duvivier-Cronstadt - Construction - opération n° 071680001 - 146 avenue Berthelot 69007 Lyon - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n° M2822 Lot n°1 blindage reprise en sous-oeuvre (Direction de la Construction) **Page 285**
- 2021/988 - Dénomination d'un espace public : place Hevrin Khalaf à Lyon 7ème (Direction de la Mobilité Urbaine) **Page 285**
- 2021/989 - Groupe scolaire Julien Duret - Construction d'un groupe scolaire de 18 classes - Place Julien Duret Lyon 8e - Opération n° 08309001 - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Eiffage construction Rhône Loire (Direction de la Construction) **Page 286**
- 2021/990 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon pour la mise à disposition d'un tènement situé au 12 rue Rochet à Lyon 8ème - EI 08247 (Action Sociale) **Page 287**
- 2021/991 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon et de l'association Alynea pour la mise à disposition d'un terrain situé au 16 rue Pierre Brunier à Caluire - EI99024 (Action Sociale) **Page 288**
- 2021/992 - Approbation de la réception d'une subvention de l'ADEME relative à la participation au financement de l'étude sur l'impact environnemental des services de trottinettes électriques en libre-service sans station à Lyon et attribution d'une recette de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 17 657,25 euros - exercice 2022 (Direction de la Mobilité Urbaine)..... **Page 288**
- 2021/993 - Modification de la délibération n° 2020/232 du 28 septembre 2020 relative à l'adoption d'un tarif de stationnement pour l'autopartage en libre-service intégral "free floating" (Direction de la Mobilité Urbaine) **Page 289**
- 2021/994 - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon, au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon, de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max à Lyon 5e, pour la période du 10 au 13 septembre 2021, pour la 36e édition du Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon - EI 05 068 (Direction Centrale de l'Immobilier) **Page 290**
- 2021/995 - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon (Direction de l'Ecologie Urbaine) **Page 290**
- 2021/996 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 600 euros à l'association La Bergerie Urbaine, domiciliée 53 cours de la Liberté à Lyon 3e pour une expérimentation de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse 5e arrondissement (Direction du Développement Territorial) **Page 292**
- 2021/997 - Lancement de l'opération n° 06016018 "Parc de la Tête d'Or - Evolution du zoo dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du bien-être animal" et affectation d'une partie de l' AP 2021-2, programme 20012 (Direction des Espaces Verts)..... **Page 292**
- 2021/998 - Convention Vet'Agro Sup - Convention de partenariat - Approbation et autorisation de signature (Direction des Espaces Verts).....
.....**Page 294**
- 2021/999 - Lancement de l'opération n° 06016019 "Parc de la Tête d'Or - Révision de la charte du Parc" et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20012 (Direction des Espaces Verts) . **Page 294**
- 2021/1000 - Lancement de l'opération n°60VPA6 "Sites patrimoniaux remarquables en lien avec la Fondation du Patrimoine" et affectation d'une partie de l'AP n°2021-3, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention (Direction de l'Aménagement Urbain) . **Page 295**
- 2021/1001 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon - Années 2021 à 2023 (Direction de l'Aménagement Urbain) **Page 296**
- 2021/1002 - Prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain)..... **Page 297**
- 2021/1003 - Mise en place d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place Chardonnet – Lyon 1er - Adaptation de l'opération n° 51046001 « Place Chardonnet – Requalification » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015–2 Programme 00012 (Direction de l'Aménagement Urbain) . **Page 297**

- 2021/1004 - Approbation de l'extension de la durée du projet européen Secur-Cities (co-financé par la Commission européenne via l'instrument financier « Internal security fund police » (appel à projet ISFP -2017- AG - PROTECT) (Direction Sécurité Prévention)..... **Page 298**
- 2021/1005 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) sise 35 rue de Marseille à Lyon 7e, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier- Année 2021 - Approbation d'une convention (Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales) **Page 299**
- 2021/1006 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à la Chambre de métiers et d'artisanat et approbation d'une convention partenariale pour accompagner, valoriser et soutenir l'artisanat dans une démarche d'accompagnement à la transition écologique (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) **Page 300**
- 2021/1007 - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix Rousse et Union des commerçants et artisans de Monplaisir et approbation de conventions (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat). **Page 301**
- 2021/1008 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design - Approbation d'une convention cadre (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) **Page 303**
- 2021/1009 - Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My presque île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville – Approbation des conventions cadres (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) **Page 304**
- 2021/1010 - Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) **Page 305**
- 2021/1011 - Exonération de redevance d'occupation commerciale du domaine public de la Ville de Lyon en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) **Page 306**
- 2021/1012 - Participation au programme "Shelter City" (Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales)..... **Page 307**
- 2021/1013 - Approbation de l'accord des Villes vertes (Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales) **Page 308**
- 2021/1014 - Commissions thématiques créées à titre permanent - Désignation de représentants par le Conseil municipal (Secrétariat général - Direction des Assemblées) **Page 309**
- 2021/1015 - Fixation du nombre des adjoints au Maire de Lyon suite à la démission d'une adjointe (Secrétariat général - Direction des Assemblées) **Page 310**
- 2021/1016 - Election d'une nouvelle adjointe au Maire de Lyon suite à la démission de Madame Victoire GOUST de ses fonctions d'adjointe (Secrétariat général - Direction des Assemblées) **Page 310**
- 2021/1017 - Voeu déposé par le Conseil du 6ème arrondissement relatif au tracé du Réseau express vélo (REV) / tous les arrondissements (Secrétariat général -Direction des Assemblées) **Page 311**

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

Présidence de M. Grégory Doucet, Maire

Le jeudi 8 juillet 2021 à 8 heures 30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 1er juillet 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans le salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Lyon.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer deux secrétaires de séance par vote à main levée. Il n'y a pas d'opposition sur ce principe. Je vous propose deux candidats choisis parmi les plus jeunes élus de notre assemblée, Monsieur Tristan Debray, Monsieur Ludovic Hernandez.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y a pas d'oppositions. Très bien.

Au préalable, je vous rappelle que la loi numéro 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire prolonge les dispositions de la loi numéro 2020-1379 du 14 novembre 2020 relative à la tenue des assemblées délibérantes applicable initialement jusqu'au 1er juin 2021 au 30 septembre 2021. Le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus en exercice, soit 25 élus présents sur un total de 73.

Un élu peut être porteur de deux pouvoirs. À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs d'une part de le signaler à l'appel de leur nom afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, d'adresser le formulaire de pouvoir à la Direction des assemblées à l'adresse mail indiquée dans les courriers de convocation à notre séance de ce jour.

D'autre part, en cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à ces mêmes contacts.

Par ailleurs, un boîtier de vote électronique QuizBox vous a été remis à votre arrivée. Vous trouverez dans la pochette figurant sur votre bureau une copie du tutoriel d'utilisation de ce matériel qui vous a déjà été communiqué. Vous n'avez aucune manipulation à effectuer dans l'attente du vote test auquel nous procéderons à l'issue de l'appel nominal et de la désignation des scrutateurs.

Je donne maintenant la parole à Monsieur Tristan Debray pour procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : Mme Alcover, Mme Augey, M. Berzane, M. Billard, M. Blache, Mme Blanc, M. Bosetti, M. Brolquier, Mme Bruvier Hamm, Mme Cabot, M. Chapuis, M. Chevalier, M. Chihi, M. Collomb, Mme Condemine, Mme Croizier, M. Cucherat, Mme de Laurens, Mme de Montille, M. Debray, Mme Delaunay, M. Doucet, Mme Dubois-Bertrand, Mme Dubot, M. Duvernois, M. Ekinici, Mme Ferrari, Mme Fréry, Mme Gailliot, Mme Georgel, M. Giraud, M. Girault, M. Godinot, Mme Goust, Mme Hénoque, M. Hernandez, M. Husson, Mme Léger, M. Lévy, M. Lungenstrass, M. Maes, Mme Maras, M. Michaud, M. Monot, Mme Nublat-Faure, M. Odiard, M. Oliver, Mme Palomino, Mme Perrin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Popoff, M. Prieto, Mme Prin, M. Revel, Mme Roch, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Tomic, M. Vasselin, Mme Verney-Carron, M. Vivien, Mme Zdorovtsoff, M. Zinck.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Bacha-Himeur (donne pouvoir à M. Lévy), M. Blanc (donne pouvoir à Mme de Montille), Mme Borbon (donne pouvoir à M. Hernandez), Mme Bouagga (donne pouvoir à M. Zinck), Mme Braibant Thoraval (donne pouvoir à Mme Augey), M. Drioli (donne pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Genouvrier (donne pouvoir à Mme Alcover), M. Képénékian (donne pouvoir à Mme Gailliot), M. Souvestre (donne pouvoir à M. Debray), Mme Vidal (donne pouvoir à M. Odiard).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Billard (donne pouvoir à Mme Vernet-Carron), M. Blache (donne pouvoir à M. Billard), M. Bosetti (donne pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Brolquier (donne pouvoir à Mme Croizier), Mme Bruvier Hamm (donne pouvoir à M. Chapuis), M. Chevalier (donne pouvoir à Mme Léger), M. Chihi (donne pouvoir à Mme Zdorovtsoff), Mme Condemine (donne pouvoir à M. Cucherat), Mme Dubot (donne pouvoir à M. Monot), M. Ekinici (donne pouvoir à M. Maes), Mme Ferrari (donne pouvoir à Mme Palomino), Mme Fréry (donne pouvoir à Mme Popoff), Mme Georgel (donne pouvoir à Mme Popoff), M. Godinot (donne pouvoir à M. Chapuis), M. Godinot (donne pouvoir à M. Husson), M. Husson (donne pouvoir à M. Godinot), M. Michaud (donne pouvoir à M. Lungenstrass), M. Revel (donne pouvoir à Mme Delaunay), Mme Runel (donne pouvoir à M. Giraud).

Désignation de deux assesseurs

M. LE MAIRE : Merci. L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents est atteint.

Mes chers collègues, conformément à l'article 25 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner par vote à main levée deux assesseurs pour assister les secrétaires de séance pour le dépouillement de l'élection qui va suivre.

Il n'y a pas d'opposition au principe du vote à main levée.

Je vous propose les candidatures suivantes, choisies conformément à la tradition parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin des dernières élections municipales et ayant le plus de représentants au Conseil municipal, Monsieur Pierre Oliver, Madame Camille Augey.

Il n'y a pas d'opposition. Adopté.

Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

M. LE MAIRE : Pour procéder aux scrutins à venir, nous utiliserons l'outil de vote électronique QuizBox.

En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder par vote à main levée, bien évidemment. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons procéder à un vote test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main le ou les boîtiers de vote si vous êtes détenteurs de pouvoirs, qui vous ont été remis par la Direction des assemblées. Je vous rappelle que les boîtiers de pouvoir sont différenciables grâce à une vignette de couleur située dans leur coin supérieur droit.

À l'ouverture du vote, vous disposerez de 30 secondes pour voter ou modifier votre vote. À la clôture du scrutin, celui-ci ne sera plus modifiable.

Pour voter, vous n'avez pas besoin d'allumer votre boîtier, celui-ci s'allumera au moment où vous appuierez sur la touche correspondant à votre choix de vote.

Le vote est ouvert. Je vous invite à voter en appuyant sur la touche correspondant à votre choix de vote, puis sur la touche OK pour valider ce choix. Vous pouvez bien sûr voter « pour », « contre », « abstention », « ne prend pas part au vote ».

(Vote.)

M. LE MAIRE : Chacun a pu voter. Le scrutin test est clos.

Ce test étant concluant, nous utiliserons donc l'outil QuizBox pour voter.

Adoption du procès-verbal de la séance du 25 et 26 mars 2021

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, vous avez tous pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du Conseil du 25 et 26 mars 2021. Aucune demande de temps de parole n'a été formulée pour sa rédaction.

Je mets ce procès-verbal aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le procès-verbal est adopté.

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibérations n° 2020/59 et 2020/60 du 30 juillet 2020 et par délibérations n° 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018, ainsi que par l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations d'attribution accordées au Maire et qui font l'objet du dossier numéro 2021/723.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu. Nous allons procéder au vote.

Je vous invite à voter. Le scrutin est ouvert pour 30 secondes.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Unanimité. Je vous remercie.

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, conseillers et conseillères,

J'aimerais vous dire en ce début de Conseil municipal que je me réjouis de vous retrouver en présentiel, comme il est de coutume de dire aujourd'hui, enfin en présentiel, devrais-je dire. Ces retrouvailles sont une occasion de nous féliciter d'avoir tenu bon dans nos fonctions en distanciel et surtout de féliciter les équipes de la Ville de Lyon, nos informaticiens, nos personnels de la Direction des assemblées qui ont su trouver les ressorts, l'imagination, l'énergie pour l'exercice de la démocratie depuis plus d'un an. Félicitations à eux et merci.

Des retrouvailles, nous en avons connu avec la Ville et sa vitalité culturelle. Notamment quel plaisir d'accueillir à Lyon le Lyon BD Festival, le festival Quais du Polar, de les accueillir surtout ici à l'Hôtel de Ville ! Quel plaisir de retrouver les concerts du Pérityle, nos musées, Gadagne, le MAC, le Musée des Beaux-Arts, de l'Imprimerie et de la Communication graphique ! J'en oublie, bien sûr. Quel enchantement à profiter de l'heureux mariage des Nuits de Fourvière et de la Biennale de la Danse ! Ou encore de profiter de notre festival de cinéma Écrans mixtes ! Je n'oublie pas le plaisir que nous avons eu à reprendre aussi le chemin des terrains de sport, des stades, même si nous aurions été nombreux et nombreuses à vouloir profiter de la fan zone du stade de Gerland.

J'espère que vous aurez pu ressentir et vous ravir de ces nouvelles, si j'ose dire, opportunités offertes dans la Ville.

Je veux aussi vous dire que la période écoulée depuis notre dernier Conseil municipal m'a permis, enfin, d'aller à la rencontre des cadres de notre collectivité. Plusieurs centaines d'entre eux étaient réunis à la Bourse du Travail le 29 juin dernier et ce contact direct m'a permis de partager avec eux, avec elles, les grandes orientations de la mandature, votées, je vous le rappelle, en mars 2021. Je fais référence à notre PPI et à notre Plan de Mandat, bien évidemment.

Cette période a aussi vu aboutir un chantier important du mandat, un aboutissement synonyme de nouveau départ. Je veux parler de la Charte de la Qualité urbaine et architecturale, charte établie et signée par de nombreux acteurs de la construction, de la promotion immobilière, des paysages. Elle fixe des orientations claires sur notre façon de faire la ville.

Un aboutissement et un départ, c'est aussi ainsi que nous pourrions évoquer la réunion publique consacrée à la place Gabriel Péri. Elle venait clôturer la séquence des neuf ateliers de concertation réalisés depuis janvier 2021. Elle a permis de présenter notre plan d'action, combinant actions sociales, culturelles, aménagements urbains, interventions de la police et de la justice, et je n'oublie pas le travail prévu sur les mobilités, la propreté, la signalétique. Bref, nous avançons et sommes bien déterminés avec Mesdames les Maires du 3e et du 7e arrondissement à adresser les problématiques que rencontrent les habitants des quartiers Guillotière et Moncey.

Je m'arrête là pour ce qui est de la période écoulée. Je n'oublie pas que ce Conseil municipal intervient un an après que nous nous sommes réunis dans ce même lieu, dans ce même salon, pour la majorité d'entre nous.

Les Conseils municipaux se prêtent mal aux célébrations d'anniversaire, alors, permettez-moi de partager plutôt avec vous un regard sur l'année écoulée.

Une satisfaction d'abord. Dans la foulée de notre installation, le travail sur la programmation pluriannuelle des investissements et le plan de mandat a permis de les voter en mars 2021. Nous avons aussi voté, je vous le rappelle, l'état d'urgence climatique pour nous rappeler à chaque moment que nous avons une responsabilité majeure sur ce mandat. Les 51 degrés Celsius enregistrés à Portland dans l'Oregon nous le rappellent également. Pour votre bonne information, Lyon et Portland sont à peu près à la même latitude.

Une fierté ensuite d'avoir été au rendez-vous de la crise sanitaire, une fierté partagée avec vous, élus, et surtout avec tous les agents de la Ville, qui se sont démenés pour assurer nos services publics et même au-delà.

Laissez-moi vous dire pour terminer mon enthousiasme et ma joie à assumer la fonction de Maire depuis un an, avec vous, chers membres de notre majorité, vous qui êtes engagés pour la protection, pour la prospérité, pour la vitalité, pour la vie démocratique, pour la justice sociale et bien sûr pour la jeunesse et nos enfants, mais également avec l'ensemble des membres de ce Conseil municipal et plus largement tous les élus de la Ville. Les oppositions, les désaccords qui s'expriment souvent dans cette assemblée nous conduisent à nous dépasser, à redoubler d'efforts pour expliquer et convaincre. Nos débats nous obligent à la clarté, la justesse, car je n'oublie pas que nous sommes filmés, regardés et qu'à cet égard, nos prises de parole résonnent potentiellement bien au-delà de ce magnifique salon.

Mes chers collègues, je vous remercie pour cette première année de travail et d'engagement, côte à côte ou face à face. Je vous souhaite toujours autant d'enthousiasme et d'engagement au service des Lyonnaises, des Lyonnais et du bien commun.

Je vous remercie.

La Conférence des Présidents a retenu plusieurs interventions, à commencer par celle du groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Monsieur le Maire, vous avez restitué le 30 juin dernier les propositions issues de la concertation concernant la place Gabriel Péri et les problématiques que nous connaissons tous depuis de nombreux mois.

Malheureusement, les propositions mises en avant ne permettent pas seules d'apaiser la place ni le quartier. La Guillotière a besoin d'un projet plus global, plus structurant et qui touche profondément son aménagement.

Si nous défendons l'idée de renforcer la présence policière, la vidéosurveillance et la vidéoverbalisation pour occuper le terrain, gêner les trafics et réduire les nuisances, nous insistons également sur la nécessité de contrôler l'espace par son aménagement.

Nous vous rappelons à cet effet que l'expérimentation passée de fermeture de la bouche du métro donnant sur la place avait donné de bons résultats en termes d'apaisement de la situation et de sécurisation du lieu.

Mais il faut également, et cela est important, assurer la maîtrise du foncier pour favoriser la mixité des commerces et de la clientèle. À ce sujet, l'enveloppe que vous nous avez présentée lors du Conseil municipal précédent nous apparaît beaucoup trop réduite pour pouvoir agir avec efficacité. Combien de fonds de commerce permettrait-elle de racheter concrètement, alors qu'elle est censée se répartir entre les Pentes de la Croix-Rousse, la rue Montebello et le secteur Guillotière-Péri ?

Si nous avons pris note et que nous partageons votre volonté d'accompagner les personnes en difficulté pour leur permettre de sortir des pratiques illicites et de s'intégrer pleinement dans notre ville, si nous soutenons la volonté de travailler au vivre ensemble par un management territorialisé, la mise en place d'événements et de services à destination des habitants et des usagers du quartier, nous rappelons l'importance de réaménager les lieux en profondeur pour en modifier les usages.

Pour cela, il nous apparaît nécessaire de déplacer l'arrêt et la ligne de tramway qui coupent aujourd'hui la place en deux et favorisent les installations sauvages pour les reporter le long des quais du Rhône, enfin de démolir rapidement le petit CLIP pour élargir les horizons de la place sans le reporter hypothétiquement à un prochain mandat. De cette démolition dépendent beaucoup d'aménagements possibles pour limiter les nuisances, favoriser le vivre ensemble et apaiser la place.

Enfin, Monsieur le Maire, un petit aparté concernant la tenue des Conseils municipaux. Je souhaiterais, et vous l'avez dit tout à l'heure, il y a une opposition, il y a plusieurs oppositions, je souhaiterais que l'on s'inspire de l'ambiance que nous avons généralement au sein du Conseil du 5e arrondissement, et je veux ici saluer sa Maire, Madame Nadine Georgel, c'est-à-dire une ambiance dans laquelle les oppositions sont écoutées, considérées, respectées et obtiennent systématiquement, même si ce n'est pas dans l'immédiateté, des réponses à leurs questions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gaillout.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 10 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Le taux d'abstention aux élections du 27 juin dernier, proche des deux tiers, est un sévère coup de semonce qu'ont adressé nos concitoyens à ceux qui ont brigué leurs suffrages.

Le peuple en démocratie doit toujours rester la mesure de toutes choses et c'est pourquoi il n'y a qu'une apparence de paradoxe à parler ici de démobilisation citoyenne, car cette abstention massive est un acte très fort qui nous oblige plus que ne l'aurait pu faire quelconque triomphe électoral.

Je souhaite féliciter néanmoins, au nom du groupe Pour Lyon, tous ceux qui ont été élus au sein des différentes assemblées de notre région. Nous leur souhaitons une pleine réussite dans leurs nouveaux mandats.

Cela fait un an que les Lyonnaises et les Lyonnais nous ont élus au sein de cette assemblée municipale. Même si, aujourd'hui, la fête est belle puisque nous sommes de nouveau réunis en présentiel à l'Hôtel de Ville, de nombreuses ombres au tableau sont à déplorer.

Depuis un an, en effet, Lyon a défrayé la chronique avec des polémiques grand-guignolesques autour de mesures dérisoires, inopportunes, parfois carrément grotesques.

Naguère citée en exemple, en tête de nombreux classements, appréciée des visiteurs, la voici aujourd'hui la risée des médias qui se délectent de nos ridicules.

Comme il est facile avec quelques décisions ou paroles malvenues d'abîmer l'image d'une ville, fut-elle capitale des Gaules !

Construire une dynamique, une perspective et des projets prend beaucoup de temps. Les démolir peut se faire en un simple claquement de doigts.

Monsieur le Maire, la qualité de vie au sein de notre grande ville se dégrade dangereusement. Il y manque une vision, un projet global, porteur, reconnu et compris de tous, tout le contraire des « mesurette » supposées devoir réduire nos difficultés environnementales.

Ce qui manque à notre politique, c'est la cohérence d'une gestion rigoureuse et néanmoins panoptique, non exclusivement appréciée au prisme réducteur d'un écologisme militant. Voilà pourquoi vous en êtes réduit, depuis un an, à détruire ce que l'ancienne majorité a fait plutôt qu'à construire un véritable avenir selon vos vœux, si vœux il y avait !

Tous ces abandons d'anciens projets vont coûter cher aux contribuables :

Abandon des Ateliers de la Danse au Musée Guimet pour un nouveau projet qui coûtera finalement aussi cher que le précédent et qui ne résolvera pas la destination du Musée ;

Verbatim défensif depuis quelques semaines autour du métro E qui, malgré votre argumentation, est véritablement remis en question, alors qu'il était en phase préopérationnelle ;

Abandon du projet Part-Dieu, vrai coup d'arrêt au développement économique de ce quartier, dont vous prétendez faire un quartier à vivre, ce qu'il est déjà avec ses 21 000 habitants, ses crèches et ses écoles. Il était bien de poursuivre dans cet esprit, car, si tant d'entreprises souhaitent s'implanter à la Part-Dieu, c'est parce qu'elles y trouvent un centre accessible actif. Comble d'ironie, contrairement à ce que vous annonciez, il y aura moins de logements dans votre projet qu'initialement envisagé.

En négligeant l'impact des décisions à venir sur l'attractivité de notre Ville, vous manqueriez à l'impératif pressant de relance économique. Pire encore, vous envoyez nombre de signaux démobilisateurs aux acteurs économiques, au secteur du BTP, de l'immobilier, de l'hôtellerie et restauration, de la communication, dont certains, proches de l'asphyxie, sont dans l'attente de gestes forts, d'annonces encourageantes.

Derrière cela évidemment, des retombées économiques en moins pour les budgets d'investissement de notre agglomération, budgets qui devraient permettre de financer écoles, équipements sportifs et culturels, résidences seniors ou encore crèches. Et, à la clé, c'est bien l'emploi de nos administrés qui est menacé et aussi leur feuille d'imposition.

Si Lyon doit continuer à s'embellir, se verdier, être accueillante, elle doit demeurer dynamique et privilégier pour cela une croissance largement tournée vers les enjeux écologiques et soucieuse de résilience.

En matière de sécurité, rien de nouveau depuis un an. Alors que le temps presse, vous procrastinez. L'heure n'est plus à la concertation, mais à l'action dans les quartiers où la situation se dégrade. Les Lyonnais sont à bout et se plaignent inlassablement de la dégradation de leur cadre de vie (tapage nocturne, trafics, rixes, saleté des rues, ivresses, accaparement de l'espace public). Ils vous l'ont d'ailleurs durement signifié lors de la réunion publique que vous avez organisée sur le devenir de la place Gabriel Péri. Et je ne partage pas vos propos sur le sujet. La situation dans le quartier de la Guillotière en particulier se détériore inexorablement, alors que vous vous préoccupez de légaliser le marché de la place Gabriel Péri. Des études, sur lesquelles vous auriez déjà dû vous appuyer, ont été réalisées et pourraient améliorer concrètement la situation, plutôt que de simplement proposer des fresques et des urinoirs.

Enfin, en ce qui concerne le verdissement de notre ville, le bilan de cette première année est décevant. La critique que vous nous faites inlassablement sur ce sujet est simplement malhonnête. Nous avons transformé Lyon en ville propre et respectueuse de la nature, en créant 60 hectares d'espaces verts lors du mandat précédent, pour atteindre les 500 hectares d'aujourd'hui.

En un an, qu'avez-vous fait de notable dans ce registre ? Rien ou presque. Mis à part l'annonce de la création du Parc des Balmes à Fourvière, qui est une très bonne chose, même s'il conviendrait plutôt de parler de trait d'union entre différents parcs existants, nous ne voyons poindre à l'horizon que quelques micro-implantations florales de proximité et quelques arbres plantés ici ou là en guise de vergers.

Mais au-delà du fond, parlons des formes. Que dire d'une nouvelle majorité qui n'invite pas les élus à l'origine des projets qu'elle inaugure ? Nous avons dû nous inviter nous-mêmes à l'inauguration du parking LPA Saint-Antoine et à la présentation de la Forêt d'Asie au Parc de la Tête d'Or. C'est la première fois dans l'histoire de Lyon qu'un Maire n'invite pas ses prédécesseurs sur des projets dont ils sont à l'origine.

Par politesse, le groupe Pour Lyon vous informe qu'il s'invitera désormais aux inaugurations et événements à venir où notre présence sera légitime.

Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, nous n'avons pas la même vision du développement de cette Ville. Quand vous essayez de diviser, nous voulons rassembler. Quand vous opposez les cyclistes aux automobilistes, nous considérons que nous sommes tous parfois l'un, parfois l'autre, notre seul souci étant d'obtenir des flux efficaces dans une ville apaisée. À vos diktats, nous préférons nos accompagnements et nos

accommodements. À votre écologisme, nous préférons notre écologie incitative et sociale, qui ne néglige ni le logement, ni l'emploi, ni l'éducation.

Cependant, en cette date anniversaire de votre élection, je vous souhaite à tous et à vous-même, au nom de mon groupe, ce qu'il faut de discernement et de renoncement à l'obsession partisane pour la mise en œuvre d'une politique exclusivement soucieuse de l'intérêt général, de la reconnaissance des mérites de chacun et du respect de tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Cucherat.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver, c'est vous pour 5 minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Monsieur le Maire,

Nous sommes heureux de vous voir à nouveau en vrai, peut-être cela facilitera-t-il le débat et les échanges.

Je tiens tout d'abord à remercier la Direction des assemblées et les services mis à contribution pour l'organisation de cette séance.

Nous entamons un Conseil qui marque vos un an à la tête de notre collectivité. Et la première année est souvent l'occasion de tirer un premier bilan de vos actions.

Tout d'abord, votre première année a été marquée par des polémiques. Nous, nous préférons que Lyon soit connue pour son patrimoine, sa gastronomie, ses entreprises, son attractivité économique et culturelle, bref, tout ce qui fait notre fierté plutôt que des positions sectaires qui ont été moquées dans la France entière. En une année, vous avez réussi l'exploit d'être la risée des Français en optant pour des déclarations et des décisions dénuées de bon sens.

On pourrait rappeler ici le Tour de France, la patrouille de France, le vœu des Échevins, la viande dans les cantines, la diminution du nombre de dimanches pour les commerces, le moratoire sur la 5 G, vos manifestations aux côtés des anti-police, les tweets et déclarations de vos élus.

Finalement, en un an, on ne se souvient de rien d'autre que des polémiques. En même temps, vous n'avez pas fait grand-chose pour masquer ces seules actualités de Lyon. Vous n'avez aucun projet ambitieux pour Lyon et vous avez abandonné tous ceux qui l'étaient. Il n'y a aucune politique courageuse et vous méprisez nos problèmes de sécurité.

Monsieur le Maire, vous ne vous attaquez pas aux problèmes de la vie des gens. La seule politique que vous menez, c'est celle de la culpabilité, mais elle est contre-productive. C'est le cas en matière d'écologie, où vous nous parlez sans cesse de dette. La nécessité d'agir à tous les niveaux pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences est une évidence. Il faut responsabiliser les grands groupes comme les citoyens. Appliquer une vision infantilisante de l'écologie est inefficace et prive de liberté. Mettre simplement Lyon sous cloche sans voiture, sans viande, sans grands événements ne permettra pas la transition écologique. Avec vous, tout est caricatural : cyclistes contre automobilistes, jeunes contre vieux, etc.

La ville doit être inclusive. Pourtant, vous excluez méthodiquement. C'est le cas quand vous décidez d'utiliser l'écriture inclusive, qui exclut des personnes souffrant de certains handicaps ou qui maîtrisent mal notre langue.

Une ville inclusive doit être incitative : développement des transports en commun pour offrir une alternative à la voiture, soutenir les filières agricoles locales qui produisent de la viande de qualité, pas simplement pour arrêter de manger de la viande, mais pour en manger mieux. Il faut inciter sans contraindre et faire preuve de pragmatisme.

Ce que certains appelaient le tout voiture ne doit pas laisser place au tout piéton : embouteillages, report du trafic sur les axes routiers adjacents, chute brutale de la qualité de l'offre commerciale. Plutôt que de piétonner et de contraindre, là encore, il faut inciter : créations de parcs relais, de zones de rencontre, parkings souterrains, pistes cyclables sécurisées, et pas abandonner le projet de métro de l'Ouest lyonnais.

Vous croyez à l'écologie punitive, nous croyons à l'écologie positive.

Vous reprochez systématiquement à la majorité précédente une dette climatique et patrimoniale, nous redoutons d'avoir à payer une dette sécuritaire et financière.

La sécurité est le dernier poste budgétaire, alors que l'actualité locale est riche de faits divers impliquant trafics de drogue, rodéos urbains, incivilités et délinquance. Absence de responsabilisation de la Mairie centrale quant à ce sujet. Le seul investissement en termes de sécurité, c'est une étude à 70 000 euros pour mesurer l'efficacité de la vidéoprotection, alors même qu'elle est la seule arme que nous avons pour retrouver les motards qui s'amusent à faire des rodéos sous vos fenêtres.

Nous aurons l'occasion au cours de ce Conseil de revenir sur ces deux dettes.

Enfin, pour conclure, je voudrais revenir sur votre gouvernance brutale.

D'abord, depuis un an, jamais nos arrondissements n'ont eu aussi peu de pouvoir. Vous avez reconcentré comme jamais. Vous avez expliqué pendant toute votre campagne que vous alliez redonner des pouvoirs aux arrondissements et vous faites strictement l'inverse.

Ensuite, sur la tenue de nos assemblées. Vous êtes le Maire, vous avez une majorité, mais la force de l'exercice démocratique n'est-elle pas de prendre le temps de confronter nos opinions et d'essayer d'avancer ? Il nous manque cruellement dans cette assemblée vos réponses. Vous ne répondez jamais. Il nous faut un débat. Votre manque d'intérêt ostensible pour nos demandes est un regret et un manque. Oui, vous avez une majorité, vous pouvez mener les politiques que vous souhaitez, mais n'avez-vous rien à gagner à vous enrichir des idées des autres ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Cela fait maintenant un an, plus d'un an, que nous avons été élus et décidé de former une majorité à trois têtes avec Lyon en Commun, les socialistes et les écologistes.

Notre majorité, n'en déplaise à ce que nous venons d'entendre, fonctionne, et même plutôt bien. Elle est le résultat d'un programme alliant des préoccupations sociales, écologiques, culturelles et démocratiques.

Elle est le laboratoire, comme dans bien d'autres territoires, que, lorsque les objectifs sont définis et partagés, ils peuvent dépasser les querelles d'appareil.

Devant ce constat, il est plus que nécessaire d'engager des mesures fortes et immédiates, car l'explosion de la pauvreté comme l'exacerbation des inégalités et la colère qu'elle nourrit conditionnent notre capacité politique et économique, tant au niveau national que local, à surmonter les effets d'une crise qui va durer.

Notre projet, c'est toujours un an après d'engager la Ville dans la transition écologique par l'augmentation de la végétalisation, la réduction accompagnée de la place de la voiture en ville, le développement des modes doux avec des pistes cyclables sécurisées pour des quartiers à vivre.

Notre projet, c'est aussi un an après des actions fortes en matière de solidarité pour les plus vulnérables, pour ceux qui ont souffert davantage d'une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent. Car, nous le savons, 18 mois plus tard, notre pays, notre ville, vont devoir faire face à une situation qui aura des incidences dans les années à venir. Il est de ce fait ô combien naturel et responsable d'accompagner les plus fragiles d'entre nous, tout comme le tissu économique, associatif, sportif, culturel et social de notre Ville.

Notre projet, c'est aussi un premier bilan qui, avec toute la réserve et l'humilité qu'il impose, fait état de résultats, notamment un plan de mandat ambitieux : réconcilier Lyon avec le vivant, inscrire Lyon dans les limites planétaires, faire de Lyon une ville résiliente enracinée dans son bassin de vie, une ville inclusive et solidaire qui assure l'intégration de tous, une ville impliquante pour faire société autrement et une ville de la coopération.

Au travers de ces engagements, c'est après un an la mise en place d'un pacte social pour les agents de la Ville, un fonds d'urgence pour la culture, des moyens redonnés aux Mairies d'arrondissement pour une meilleure prise en considération de leur quotidien, des piétonnisations réussies, des clubs sportifs accompagnés, un soutien à la vie étudiante et un conseil consultatif Covid.

C'est aussi et toujours une ville à hauteur d'enfants, avec un travail ambitieux autour du Projet éducatif de la Ville de Lyon.

Mais l'heure n'est pas à compter les points, pas ceux-là. Je m'attarderai ici sur quelques résultats plus mathématiques et plus palpables pour certains groupes politiques.

Tout d'abord, le score du Rassemblement national sur Lyon. Déjà, aux municipales et métropolitaines, nous étions parvenus à faire oublier le vote frontiste et renvoyer Kotarac aux oubliettes, mais ce dernier a souhaité récidiver pour essayer un nouvel échec.

En parlant d'échec, ce n'est pas sans sourire que je qualifie celui du parti présidentiel à ces élections régionales. Il aurait sûrement fallu adopter une autre stratégie que de traverser la rue de Villeurbanne à Lyon pour convaincre les électeurs.

Une piètre performance de la République en Marche qui sanctionne évidemment l'austère politique menée par le gouvernement, notamment en matière de réforme de l'Assurance Chômage.

Voici deux ans que syndicats et élus de gauche combattent cette réforme qualifiable d'inique, censée lutter contre les contrats courts et le précaire, mais venant dans les faits saper un peu plus les fondements de notre solidarité. Cette réforme in fine ne frappera une fois encore que les chômeurs, ceux de nos concitoyens privés d'emploi.

Le Conseil d'État d'ailleurs comme les électeurs ne s'y est pas trompé. Certaines mesures de la réforme de l'Assurance Chômage, notamment le mode de calcul des allocations, mesure phare du programme électoral d'Emmanuel Macron, qui devait entrer en vigueur au 1er juillet 2021, ont été suspendues.

Mais revenons à ce qui nous intéresse, ce sont les résultats du deuxième tour à Lyon, où notre liste de rassemblement devance celle du Président sortant et nouvellement réélu, Laurent Wauquiez.

Certains prédisaient la catastrophe à Lyon un an après. Mieux, il y a quelques jours, certains annonçaient sur Lyon la catastrophe absolue. Si bien que certains proches, inquiets, se demandaient si la centrale du Bugey n'avait pas explosé. La Maire de Feyzin se demandait s'il ne s'était pas passé quelque chose sur ses sites Seveso. Il n'en est rien, rassurons-nous. Les Lyonnaises et les Lyonnais ont réaffirmé leur confiance en notre majorité à plus de 47 %.

Les Lyonnaises et les Lyonnais ont reconnu dans nos actions nos engagements en faveur d'une ville ouverte et accueillante, où chacun trouve et prend sa place.

Car, en effet, l'avenir de notre Ville se trouve dans la conciliation d'un développement solidaire et l'exigence de l'impératif environnemental. L'un ne va pas sans l'autre. C'est le chemin que nous suivons sans tentation d'en dévier depuis le 4 juillet dernier et que ce scrutin régional, qui intervient après une première année de mandat, nous incite à poursuivre.

Pour autant, nous ne devons pas passer à côté, dans la lecture de ces résultats, de l'effrayante abstention. Nous l'avions déjà connue l'année dernière, mais notre vie démocratique, à croire quand elle s'organise au mois de juin, souffre elle aussi de quelques dérèglements.

Après 18 mois de crise Covid, les Français ont boudé les urnes, mais ce n'est pas la seule raison, car lorsque les projets ne sont pas clairs, lorsque l'on préfère parler sécurité au lieu de formation professionnelle, lorsque l'on martèle le développement des portiques en lieu et place des programmes, quand on préfère opposer les montagnes aux métropoles, c'est la démocratie qui en souffre.

Et la question de la légitimité, argument que l'opposition martèle depuis un an sur notre victoire à une élection issue d'un scrutin à faible participation se retourne contre eux. C'est l'arroseur arrosé diraient certains ou, si l'on reprend le titre original du film de Louis Lumière, « Le jardinier et le petit espion ». Je laisserai donc à votre imagination deviner qui dans cette assemblée est le jardinier et qui est le petit espion.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'en conclus en réaffirmant que de sondages en analyses électorales, chacun doit bien se garder de tout commentaire, car le message que je retiens, c'est que cette période de crise sanitaire et de forte abstention nous invite tous au travail pour que chacun, au bout de son fil d'Ariane, retrouve l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Chevalier, c'est à vous pour 5 minutes.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Fin mai, près d'une cinquantaine de jeunes exilés, déboutés de leur demande initiale de reconnaissance en minorité, logeaient, si l'on peut dire, dans un campement de fortune square Auguste Ferrié dans le 4e arrondissement, tandis que d'autres, plus chanceux, étaient hébergés chez des habitants volontaires.

Leur situation coïncidait avec la fin de la prise en charge inconditionnelle des mineurs non accompagnés, mise en place d'octobre 2020 à mai 2021 par la Métropole, qui a soudainement décidé de ne plus s'en occuper. Cette prise en charge inconditionnelle, dispositif unique en France, ainsi que La Station, constituaient pourtant un geste fort et une avancée significative en matière d'accueil des jeunes en situation d'exil.

C'est grâce à la mobilisation de l'AMIE (Accompagnement Mineurs Isolés Étrangers), du collectif Soutien Migrants Croix-Rousse, de multiples associations et d'habitants, que nous saluons et remercions, que les jeunes du square Ferrié n'ont pas été laissés à l'abandon sans assistance. C'est par l'apport de nourriture, de tentes et de vêtements qu'ont contribué ces associations au bien-être de ces jeunes. Et bien sûr à la Ville de Lyon : elle a facilité l'accès aux toilettes et à l'eau. En partenariat avec le restaurant social municipal, le Secours populaire a distribué des repas chauds. Les douches du stade Grégory Coupet ont été mises à disposition.

Bref, pendant que la Métropole et l'État se renvoyaient la balle, ce sont la Ville, des associations, des citoyennes et citoyens qui ont pallié leurs manquements.

Cette situation a perduré pendant plus d'un mois, jusqu'à ce que la Ville de Lyon prenne encore une fois en charge une partie de ces jeunes. Alors même que leur mise à l'abri ne relevait pas de sa compétence, la municipalité a proposé des solutions d'hébergement temporaire, face à l'aggravation de la situation – l'augmentation du nombre de jeunes sur site et en l'absence d'actions de l'institution et de la collectivité concernées. Ainsi, 11 jeunes, dont 5 filles, ont été placés dans la résidence autonomie Marius Bertrand dans le 4e, tandis que 26 jeunes ont été installés dans deux appartements dans le 3e, et ce, pour une durée de trois mois.

Nous nous félicitons de cette intervention et tenons à saluer tout particulièrement l'investissement de Sandrine Runel, Adjointe aux Solidarités, de Monsieur Rémi Zinck, Maire du 4e arrondissement, et des agents du CCAS qui ont œuvré pour une résolution rapide de cet intolérable état de fait.

Si nos institutions et collectivités ne comprennent pas le sens du mot «devoir», elles devraient comprendre le mot «obligation», parce que les conventions, les lois et les décrets existent. Les droits de l'enfant s'appliquent en effet à tous les enfants présents sur le sol français. De plus, plusieurs principes légaux régissent les droits des mineurs en situation d'exil :

- Le principe de présomption de minorité ;
- L'évaluation doit se dérouler pendant au moins 5 jours, délai pouvant être allongé le temps de recevoir les papiers nécessaires du pays d'origine ;
- L'entretien d'évaluation doit être réalisé par au moins deux professionnels ayant reçu une formation adaptée, dont le contenu et la durée sont spécifiés par un arrêté de 2019 ;
- L'interprétariat doit être de qualité.

Or plusieurs jeunes ont témoigné ne pas avoir été mis à l'abri durant 5 jours, mais évalués durant les premières 24 heures de mise à l'abri et remis aussitôt à la rue. En outre, les conditions d'interprétariat laissaient à désirer.

Par ailleurs, nous nous étonnons d'observer sur la Métropole la baisse continue de la proportion des enfants reconnus mineurs en première

évaluation : - 10 % en 2019, - 20 % en 2020. Il semblerait que, pour le premier trimestre 2021, seuls 16 % d'enfants soient reconnus mineurs lors de la première évaluation. Les 84 % restants sont déclarés majeurs et entament pour la plupart une procédure de reconnaissance en minorité. Et, en fin de procédure, 80 % d'entre eux sont reconnus mineurs. Il semble assez flagrant qu'il existe un problème dans le parcours de première évaluation, qui engendre d'ailleurs des squats comme celui du square Ferrié à la Croix-Rousse.

Aussi devons-nous pousser collectivement à ce que l'État et l'ensemble des acteurs, dont c'est la compétence, jouent pleinement leur rôle en matière d'accueil et de gestion des jeunes en situation d'exil. La Ville n'a pas à se substituer aux uns et aux autres. Ce sont bien les valeurs humanistes et de solidarité portées par notre exécutif qui nous poussent au devoir d'agir. Si d'autres ne partagent pas ces valeurs, les élus de Lyon en Commun ne cesseront de leur rappeler l'obligation de respecter la loi maintenant et demain.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chevalier.

Je vous propose de passer au point suivant. Un certain nombre de sujets ont été abordés dans ces propos introductifs par les différents groupes, mais nous aurons l'occasion, comme cela a été mentionné un peu plus tôt, de revenir sur certains d'entre eux. J'en profite quand même pour vous dire que, pour une assemblée à laquelle on reproche de ne pas laisser assez de place à l'expression démocratique, je trouve que les différentes prises de parole que nous venons d'entendre dénotent au contraire d'une pluralité d'expressions dont je me réjouis. Nous sommes donc bien en démocratie ici, à Lyon, je vous le confirme.

DÉNOMINATIONS

2021/972 - Dénomination d'un espace public : allée du Capitaine Frank Labois à Lyon 8e

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

M. LE MAIRE : Nous allons passer à une série de dénominations.

Je vais céder la parole à Monsieur Lungenstrass pour la première d'entre elles. Je me permets simplement de préciser que, pour celle-ci, nous avons reçu les excuses du Directeur départemental de la Sécurité publique, qui ne pourra pas être présent parmi les spectateurs.

Monsieur Lungenstrass, c'est à vous.

M. LUNGENSTRASS Valentin, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Par cette dénomination, nous rendons hommage au capitaine Frank Labois, né en 1975 et entré dans la police nationale en 2005. Il a été fonctionnaire de police au sein de la circonscription de sécurité publique de Lyon et, en 2017, plus précisément, membre du groupe d'appui opérationnel de sûreté départemental.

Il est volontairement percuté en janvier 2020 par un véhicule lors d'une opération à Bron et décède des suites de l'accident.

L'allée se situera entre la rue Bataille et la rue du Président Kruger dans le 8e arrondissement, une dénomination en son honneur. Je vous remercie de donner un avis favorable à cette dénomination.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme FERRARI Laura : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je ne serai pas longue. Nous souhaitons simplement rendre un hommage à Monsieur Frank Labois. En effet, le 13 janvier 2020, il s'éteignait. Tué dans l'exercice de ses fonctions, après qu'une camionnette l'a percuté volontairement.

Aujourd'hui, la Ville de Lyon fait le choix d'honorer sa mémoire, celle d'un homme qui a donné sa vie pour assurer notre sécurité à toutes et à tous. C'est avec honneur qu'un espace du 8e portera son nom alors.

Nous faisons aujourd'hui de ce nom un symbole, celui de la défense de la République, celui de la reconnaissance de celles et ceux qui, chaque jour, risquent leur vie pour préserver notre sécurité et nos conditions de vie. Ces femmes et ces hommes, quels que soient leurs uniformes, ont fait le serment de dédier leur vie à la protection de celle d'autrui. Ce noble engagement force le respect.

Il est dès lors de notre devoir, en tant que citoyens, mais surtout en tant qu'élus de la République de les respecter, de les soutenir et de les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

C'est avec honneur que nous voterons cette délibération bien sûr, car il y a certaines causes qui doivent nous unir toutes et tous.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Ferrari.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 3 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

La présente délibération nous rappelle la nécessité de condamner toute attaque physique ou verbale contre les forces de l'ordre. Nous devons être aux côtés des forces de l'ordre, pas uniquement lorsqu'il s'agit de commémorer ou lorsque le pire arrive.

Il faut aussi être aux côtés des forces de l'ordre et condamner les propos lorsqu'une élue de votre majorité jette l'anathème sur la police sans sanction de votre part. Il en va de même lorsqu'ils sont traités de barbares ou de factieux.

La présente délibération vise à honorer la mémoire du capitaine Frank Labois qui a succombé à ses blessures un triste lundi 13 janvier, trois jours après avoir été volontairement percuté par un fourgon à Bron. Cette mort nous avait alors rappelé avec dureté que le métier de policier est dangereux. Elle doit nous rappeler la nécessité, Monsieur le Maire, de condamner avec force tout acte délictueux contre les forces de l'ordre.

Aujourd'hui, la police nationale et municipale est visée. Les témoignages sont fréquents d'attaques et d'incivilités envers notre police municipale. C'est l'honneur de notre Ville que de se souvenir du capitaine Labois.

Quel que soit leur grade, de la police municipale ou nationale, ils nous permettent jour après jour, sans que nous nous en apercevions, de vivre ensemble et en sécurité.

L'honneur, le courage, le don de soi, ce sont les valeurs de la police. Ces valeurs constituent un socle. C'est sur ce socle que se fonde l'engagement de 150 000 femmes et hommes dévoués à la République, dévoués à la sécurité et à la liberté de tous.

Aujourd'hui, tout simplement, je veux penser à tous ceux qui ont été blessés ou tués comme Frank Labois. Je veux leur dire, dire à leurs familles, dire à leurs collègues, notre plus profond respect, ainsi que l'émotion et la gratitude de nous tous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Cette intervention au sujet de l'appellation d'une allée piétonne du 8e arrondissement – d'ailleurs, en Conseil d'arrondissement, nous nous sommes exprimés et de nombreux élus du 8e s'expriment aujourd'hui – relève toute son importance. Ce dont il est question ici, c'est de la mémoire d'un homme, Monsieur Frank Labois, gardien de la paix tombé dans l'exercice de ses fonctions en janvier 2020.

Ses fonctions pourtant, Monsieur Labois les connaissait bien. Entré dans la police nationale en 2005, il avait gravi les échelons, faisant partout et toujours montre de ses qualités humaines et professionnelles.

Ses 15 ans de loyaux services au sein des forces de police n'auront malheureusement pas suffi face à la brutalité à laquelle lui et ses collègues ont été confrontés, alors qu'il a été volontairement percuté par un fourgon dans un acte de haine intolérable. Il est décédé deux jours plus tard des suites de ses blessures.

À 45 ans, Frank Labois est mort bien trop tôt en protégeant ses concitoyens. À nous de lui rendre hommage dorénavant.

Des hommages, Frank Labois en a reçu plus d'un depuis ce drame, mais, au-delà des nombreuses décorations reçues, amplement méritées, il revient à la Ville de Lyon de le remercier et de le commémorer à son tour. C'est pourquoi nous proposons via cette délibération de renommer dans le 8e arrondissement l'allée du capitaine Frank Labois.

Rendre hommage à Monsieur le Capitaine Frank Labois, c'est aussi rendre hommage à toute une profession, les policiers, dont la souffrance, le mal-être et les difficultés des conditions de travail sont aujourd'hui connus de tous, notamment lorsque les effectifs manquent et que l'État ne prend pas ses responsabilités. C'est aussi l'occasion de condamner fermement une fois encore les actes violents auxquels la police doit parfois faire face dans l'exercice de ses fonctions.

Enfin, donner à cette allée publique le nom de Frank Labois, c'est réaffirmer le souhait que nous avons de faire société, mais aussi de faire solidarité, et ce, quoi qu'il en coûte.

Notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, votera favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Chihi, c'est à vous pour 5 minutes.

M. CHIHI Mohamed, Adjoint: Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il me tenait à cœur, comme à l'ensemble de l'exécutif, de pouvoir aujourd'hui rendre hommage par cette dénomination au capitaine Frank Labois mort dans l'exercice de ses fonctions au cours d'une opération, alors qu'il tentait d'intercepter un fourgon voilà plus d'un an.

Ce policier de 45 ans, membre du Groupe d'Appui opérationnel de la Sûreté de Lyon, un groupe d'élite, et qui a également officié au commissariat de Lyon 8e, était reconnu par l'ensemble de ses pairs comme un homme engagé, qui avait fait le choix de la police pour se dresser face aux malfaiteurs, à la délinquance et servir son pays.

En quête de justice, policier modèle, il faisait l'unanimité auprès de ses collègues, admiratifs de son courage et de son sens du devoir. Son souvenir restera, je n'en doute pas, gravé dans toutes les têtes.

Sa disparition a provoqué un véritable séisme dans la police lyonnaise, partagée entre tristesse, incompréhension et colère. J'ai pu me rendre compte de l'émotion très forte suscitée par ce drame dans tous les rangs de la police lors de la cérémonie en son honneur célébrée en ce début d'année à l'Hôtel de Police de Montluc, marquant les un an de sa disparition. Émotion que j'ai moi-même partagée tant il était difficile d'accepter que l'on puisse s'en prendre délibérément à un homme qui a donné sa vie pour nous protéger, nous et nos institutions.

Il était donc tout à fait juste et légitime que la Ville de Lyon s'associe à la douleur de cette perte et fasse vivre la mémoire de ce policier en proposant de dénommer l'allée qui jouxte les locaux de la Sûreté départementale du nom de Frank Labois. Car, au-dessus de l'homme et du policier qu'était Frank Labois, c'est aussi rendre hommage à l'ensemble du corps policier qui, chaque jour, avec envie et dévouement s'engage et se mobilise pour protéger la population.

Cet événement, dramatique, nous rappelle la dangerosité du métier, l'abnégation nécessaire, la grandeur de l'engagement dans la police nationale. Le travail sur le terrain est devenu plus rude, plus exigeant, nous voyons chaque jour un peu plus la mutation des problématiques de voie publique. Il est primordial de rappeler que le cœur de métier des forces de l'ordre est avant tout de protéger et de garantir l'exercice des droits et libertés.

Les policiers répondent toujours présents et leur volonté de servir leur pays, d'être aux côtés des citoyennes et citoyens reste intacte et je les en remercie.

Je suis fier que la Ville de Lyon, par cette dénomination, inscrive dans l'histoire la marque de notre reconnaissance pour le dévouement du capitaine Frank Labois, mais aussi de tous les policiers nationaux et municipaux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil Quizzbox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/988 - Dénomination d'un espace public : place Hevrin Khalaf à Lyon 7e

Rapporteuse : Mme ZDOROVZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, je cède la parole à Madame Sonia Zdorovtsoff. J'en profite pour saluer Monsieur Thierry Lamberthod, Président des Amitiés kurdes de Lyon, présent parmi les spectateurs.

Madame Zdorovtsoff, c'est à vous.

Mme ZDOROVZOFF Sonia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Je vous présente cette délibération pour la dénomination d'une place, située dans le 7e arrondissement de Lyon, une place jusque-là dénommée sans appellation, bien que parfois communément appelée Salomon Reinach, du nom d'une rue adjacente.

Si cette délibération recueille votre approbation, il s'agira de la place Hevrin Khalaf. Son nom vous est peut-être inconnu, mais son parcours est exemplaire.

Figure emblématique du camp de la paix, Hevrin Khalaf était syrienne, kurde, ingénieure, féministe et femme politique. Prônant le dialogue plutôt que la confrontation armée, elle a œuvré tout au long de sa courte vie pour une Syrie démocratique, plurielle et décentralisée, un pays où Arabes, Kurdes, chrétiens, musulmans ou yézidis pourraient participer à la vie de la cité et vivre en paix et en bonne intelligence.

Alors qu'elle rêvait d'une société riche de ses différences et incarnait un projet politique humaniste face au régime de Bachar al-Assad ou au groupe armé État islamique, elle a été assassinée le 12 octobre 2019, aux côtés de son chauffeur, Ferhad Ramazan, entre les localités de Qamichli et Minbej. Hevrin Khalaf avait alors 35 ans.

À travers cet hommage à la vie et au combat mené par Hevrin Khalaf, la Mairie du 7e arrondissement et la Ville de Lyon souhaitent honorer le parcours édifiant de cette jeune femme, saluer l'implication du peuple kurde dans la lutte contre le groupe armé État islamique, mais aussi célébrer celles et ceux œuvrant pacifiquement à la résolution d'un conflit déjà vieux de 10 ans.

Le Conseil du 7e arrondissement a donné un avis favorable à cette dénomination et je vous propose, mes chers collègues, de suivre leur recommandation.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, pour 4 minutes, c'est à vous.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous voterons favorablement pour cette dénomination, même si nous regrettons, comme lors de votre vœu sur le Haut Karabagh, que vous ne nommiez pas précisément les choses, puisque, pour Hevrin Khalaf, nous aurions pu mettre sur la plaque : « Torturée et assassinée par des supplétifs turcs ».

Toutes choses égales par ailleurs, je voudrais parler d'un lieu, pas très éloigné, où la condition féminine est soumise à rude épreuve.

Vous avez choisi la scène du théâtre du Palais de la Mutualité pour la restitution il y a 8 jours de la consultation menée par votre majorité depuis le mois de janvier, « Mieux vivre ensemble place du Pont ».

Avec Émilie Desrieux, conseillère du 7e, nous n'avons pas été déçus du spectacle. Une mise en scène sympathique, un décor soigné, des artistes qui avaient bien travaillé leur texte. Un peu d'ironie pour une situation malheureusement dramatique.

À quelques pas de là seulement, des centaines de personnes sont amassées sur la place du Pont, sale, abandonnée, des sans-papiers venus chercher exil à Lyon, des dealers, des vendeurs de cigarettes à la sauvette, sans parler des dizaines d'hommes attablés aux terrasses de cafés bondés, certains accostant les quelques femmes qui osent encore s'aventurer à leurs risques et périls dans ce secteur.

Retour Palais de la Mutualité. Dans les premières minutes de cette restitution, toujours vos mêmes obsessions, tellement, mais tellement caricaturales. Vos recettes habituelles sont les mêmes pour ce quartier que pour le reste de Lyon ou même le reste de la planète. Copié-collé. Végétalisation. Piétonisation. Place au vélo. Vous nous présentez alors des dessins d'enfants, naïfs, représentant la place du Pont de vos rêves.

Pour mettre fin aux ventes illégales, on crée une brocante. Pour mettre fin au trafic de drogue, on installe un centre de désintoxication. Pour mettre fin à l'insécurité, on nomme des éducateurs de rue. Pour mettre fin à la présence masculine, on met en place une signalétique pour promouvoir la place des femmes dans l'espace public. Pour mettre fin aux problèmes de saleté, on installe des pissotières artistiques à l'effigie de requins – je n'ai pas compris le sens. Pour mettre fin à l'oisiveté, on propose une aide à l'emploi des jeunes. Vous me direz comment vous permettez aux sans-papiers de signer un contrat de travail. Pour mettre fin au manque de diversité des commerces, on préempte les fonds de commerce pour installer des poissonneries et des pressings, contente de le savoir, puisque je vous avais demandé à trois reprises quel type de commerces vous souhaitiez implanter sans jamais avoir eu de réponse. Ici, il est question de rendre légal l'illégal, toujours plus facile à faire. Cela me rappelle furieusement « interdit d'interdire » de mai 68.

Et le clou du spectacle pour prendre en main ce quartier, on nomme un chef de projet, pas encore recruté ou tout juste et qui mettra six mois ou un an à prendre son poste en main.

Un décalage indécent entre votre présentation ce soir-là et la réalité de tous les jours, une sorte de parenthèse enchantée. Votre constat posé est tellement loin de la réalité ! Jamais ce soir-là, vous ne nommez les mots. Ici, on brandit les intentions, on partage les résultats de cette consultation, 14 mesures présentées, aucun plan d'action réellement concret et aucun déploiement programmé dans le temps. Non, mais franchement, réveillons-nous !

Monsieur le Maire, quand mettez-vous le dossier urgentissime de ce quartier abandonné de Lyon en haut de la pile ? Quand apporterez-vous des réponses crédibles et musclées ?

Pour conclure, un témoignage, celui de Maria, espagnole, arrivée à Lyon il y a deux ans, pensant y vivre le rêve français. Elle nous dit, en s'installant à la Guillotière, quartier multiculturel et populaire, y vivre un véritable cauchemar. Elle nous suggère – je ne fais que vous transmettre – de nous inspirer de l'action menée dans certaines grandes villes, où l'action courageuse des Maires a permis de casser la spirale infernale de la violence et retrouver calme et tranquillité. Ainsi, la Maire du 7e arrondissement, Madame Dubot, pourra-t-elle peut-être faire une nouvelle déclaration à la presse pour nous dire qu'elle ose à nouveau traverser seule la place du Pont.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : En matière d'indécence du décalage, je regrette avec beaucoup de tristesse qu'à l'heure où nous sommes sur le point de prendre une décision pour honorer une grande figure féministe syrienne, une combattante des droits humains, nous soyons amenés à de la politique politicienne, Madame de Montille.

Je ne vais pas revenir sur le sujet, nous avons eu largement déjà l'occasion de parler de la place du Pont. Vous avez vous-même été présente lors de cette présentation. Je crois que mon investissement personnel sur le sujet ne fait aucun doute dans cette assemblée, tout comme l'investissement des Maires du 3e et du 7e arrondissement. Aujourd'hui, nous sommes ici pour choisir de dénommer un espace public du nom d'Hevrin Khalaf, comme cela a été dit par mon Adjointe, Sonia Zdorovtsoff, grande figure du féminisme et de l'humanisme.

Je mets donc ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizzBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

ÉLECTION

2021/1015 - Fixation du nombre des adjoints au Maire de Lyon suite à la démission d'une adjointe

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Par délibération numéro 2020/2 du 6 juillet 2020, notre assemblée a fixé à 21 le nombre des adjoints au Maire de Lyon. Par courrier en date du 24 juin 2021, Madame Victoire Goust, 21e Adjointe, a présenté sa démission de ses fonctions d'adjointe. Sa démission a été acceptée par le représentant de l'État dans le département du Rhône le 29 juin 2021.

L'article L 2122-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal. L'article L 2122-2 du même code précise que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 21 adjoints. Il convient donc de déterminer le nombre d'adjoints avant de procéder à la désignation d'un remplaçant.

Compte tenu de l'étendue des champs de compétence de la Ville de Lyon et afin d'en faciliter la gestion quotidienne, je vous propose de fixer à nouveau à 21 le nombre des adjoints au maire de Lyon.

Avant d'aller plus loin, je cède la parole à Madame Victoire Goust.

Mme GOUST Victoire : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

C'est avec émotion que je prends la parole aujourd'hui pour la dernière fois en tant qu'Adjointe au Maire, car, bien que ma décision de quitter l'exécutif soit mûrement réfléchie, c'est avec un pincement au cœur que je quitte cette formidable équipe.

Je tiens donc à remercier en premier lieu Monsieur le Maire, qui m'a accordé sa confiance en me confiant cette mission. Merci aussi à mes collègues Adjointes et Adjoints pour le beau travail transversal mené ensemble, au Cabinet du Maire pour son soutien et à la Direction des Événements et de l'Animation pour sa créativité et son professionnalisme.

Grâce à vous, je suis fière d'avoir mené plusieurs chantiers à bien, ce qui, je l'espère, rassurera Monsieur Oliver, dans un contexte, rappelons-le, ô combien difficile pour le tourisme et l'événementiel.

Depuis juillet, nous menons un travail partenarial avec les mécènes de la Fête des Lumières. Le 8 décembre, les lumignons en fresque à

l'Odéon et présents aussi dans tous les arrondissements ont gardé allumée la flamme de la Fête des Lumières malgré le confinement en cours. Nous avons aussi construit des projets de la Fête des Lumières 2021, de la Fête de l'Eau 2020 – nom provisoire – et le chantier de la certification écoresponsable des grands événements.

Côté sports, nous avons monté avec le Grand Lyon et avec toutes les autres grandes villes françaises la Coupe du Monde de Rugby 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Enfin, côté tourisme, un travail de concert avec la Métropole, l'Office de Tourisme et les arrondissements a été mené pour maintenir l'activité touristique de notre ville, tout en faisant la promotion d'un tourisme de proximité, sobre, hors des sentiers battus et en contact avec la nature.

C'est donc avec confiance que je passe le relais et prends désormais la place de conseillère municipale, tout en restant déterminée à soutenir le projet écologiste d'une ville plus respirable, plus apaisée et plus accueillante.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Et surtout, chère Victoire,

Je dois dire que moi-même je suis assez ému de t'entendre nous dire aujourd'hui que tu es ici pour la dernière fois en tant qu'Adjointe dans cette assemblée.

Je voulais au nom bien évidemment de l'exécutif, mais aussi au nom de la majorité, t'adresser nos plus chaleureux remerciements, Victoire. Tu l'as évoqué rapidement, mais je sais que tu n'as ménagé aucun de tes efforts pour tenir bon, tenir bon cette année sur l'organisation d'une Fête des Lumières extrêmement contrainte. Je sais à quel point tu as dû quasiment quotidiennement revisiter le scénario de la mise en œuvre de cette Fête des Lumières. Ensemble, nous avons cru presque jusqu'au dernier moment que nous pourrions offrir davantage aux Lyonnaises et aux Lyonnais en 2020. Je te remercie pour tous les efforts que tu as pu faire sur ce sujet.

Je te remercie aussi chaleureusement d'avoir engagé le chantier de la Fête de l'Eau, d'avoir aussi commencé la préparation de la Coupe du Monde de Rugby pour 2023, tous ces grands sujets qui font l'honneur, la fierté de notre belle ville.

Et puis, surtout, merci d'avoir engagé ce chantier dont tu as parlé, celui de la certification sur l'écoresponsabilité des grands événements. C'était l'un des sujets, je le sais, qui te tenait le plus à cœur en prenant tes fonctions d'adjointe. Tu l'as extrêmement bien engagé.

Pour tout cela et tout ce que je n'ai pas cité, merci encore une fois, Victoire.

Merci pour ton engagement dont je peux témoigner, puisque nous avons régulièrement travaillé ensemble sur cette année.

Merci aussi pour ta rigueur. Merci d'avoir questionné certaines pratiques, d'avoir poussé certains de tes collègues de l'exécutif à réfléchir à des nouvelles façons de faire.

Encore une fois, Victoire, tu auras été une excellente contributrice dans cet exécutif que je mène et je t'en remercie. Merci à toi, Victoire.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

À la suite de la démission de Madame Goust, vous nous proposez aujourd'hui de refixer le nombre d'adjoints à 21, soit le maximum autorisé par la loi.

Comme l'an dernier, nous nous abstenons sur cette délibération, car vous allez nous proposer de désigner une 21e adjointe dont la délégation, le tourisme, ne relève plus des compétences de la Ville, mais de celles de la Métropole.

En lisant les propositions d'amendement des sénateurs Dossus et Poncet-Monge au projet de loi 4D actuellement en discussion, nous nous apercevons qu'elles portaient entre autres sur l'assemblée territoriale de Corse, les pistes cyclables, les lignes ferroviaires ou l'allègement du pouvoir de contrôle du RSA par les départements, mais rien sur un retour de la compétence tourisme à la Ville de Lyon.

Lors du débat sur le compte administratif, notre Président de groupe avait rappelé que le coût d'un adjoint, avec les moyens attribués, devait se situer autour de 145 000 euros par an, mais peut-être allez-vous rester à deux conseillers municipaux délégués, ce qui serait un premier signe en faveur d'une maîtrise des dépenses publiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil QuizBox. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Droit, Centre et Indépendants)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. C'est bien l'outil VoteBox, évidemment.

Le nombre d'adjoints au maire est maintenu à 21, la délibération étant adoptée. Je vous remercie.

2021/1016 - Élection d'une nouvelle adjointe au Maire de Lyon suite à la démission de Madame Victoire Goust de ses fonctions d'adjointe

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : En vertu de l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.

Le Conseil municipal peut décider qu'ils occuperont dans l'ordre du tableau le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

Je vous propose donc de désigner une nouvelle Adjointe, qui occupera le 21e rang du tableau.

En application de l'article L 2122-4 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret.

L'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales précise qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales pour l'élection du maire. L'élection d'un adjoint a donc lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Selon l'article L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal.

Un seul siège étant à pourvoir, les bulletins devront comporter un seul nom.

Cette élection intervenant suite à la démission de Madame Victoire Goust, je vous informe que j'envisage de confier la délégation aux Grands Événements à Madame Audrey Hénocque, Première Adjointe, Adjointe aux Finances et à la Commande publique, et de confier la délégation Tourisme durable, Accueil et Hospitalité à la nouvelle adjointe.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes. Pour le groupe Lyon en Commun et le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Bosetti.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Peut-être aurions-nous dû intervenir sur le précédent rapport, mais qu'importe. Le groupe Lyon en Commun et le groupe Socialiste voulaient saluer la mobilisation de notre collègue Victoire Goust sur cette première année de mandat.

Victoire, tu as fait le choix, pour des raisons qui t'appartiennent, de mettre un terme à ta mission d'adjointe, mais tu n'en restes pas moins impliquée dans le travail de notre majorité comme conseillère municipale et, surtout, tu as su amener une nouvelle intention sur le secteur du tourisme et de l'événementiel avec un positionnement plus écoresponsable et nous tenions, au nom des deux groupes, à t'en remercier.

Monsieur le Maire, nous voulions aussi profiter de ce rapport sur notre équipe exécutive pour vous adresser nos remerciements après cette première année de mandat passée ensemble.

En tant que groupes politiques partenaires, nous ne doutions pas assurément de notre mobilisation collective autour de la transition écologique.

Faut-il le rappeler, certains prônaient en 2020 quand même la création d'une nouvelle autoroute à 10 kilomètres de notre centre-ville, sans doute l'écologie incitative et sociale de Monsieur Cucherat. Avec un an de recul, chers collègues, j'ai parfois l'impression d'un mauvais rêve.

Mais les Lyonnaises et les Lyonnais se sont réveillés et notre action ne se limite pas uniquement à l'écologie, à laquelle on voudrait parfois nous résumer. Notre majorité défend aussi une ville à vivre, plutôt qu'une ville à vendre, une ville recentrée sur les besoins de ses habitants, plutôt que sur l'obsession des classements internationaux.

Quel bilan à un an sur cette ville à vivre ?

Notre majorité s'est engagée fortement sur la régulation du marché immobilier que nos prédécesseurs avaient laissé s'ensauvager. Nous posons ainsi l'objectif ambitieux des 25 % de logements sociaux à cinq ans, l'encadrement des loyers et la promotion active du bail réel solidaire.

Nous avons aussi réorienté le développement des quartiers en évolution. Je pense notamment à celui de la Part-Dieu, où il n'est plus question de tours et où les logements, les équipements publics, les espaces naturels sont préférés utilement à de trop nombreux mètres carrés de bureaux.

Nous remettons aussi à l'honneur les services publics du quotidien, avec 1,2 milliards d'investissement, 7 groupes scolaires, plus de 20 crèches, une nouvelle piscine, des nouveaux bains-douches, là où nos prédécesseurs étaient capables de les fermer.

Monsieur le Maire, nous vous sommes donc très reconnaissants de la confiance et de l'autonomie que vous donnez aux élus de l'exécutif de Lyon en Commun et du groupe Socialiste au sein de votre équipe.

À Sandrine Runel notamment sur l'action sociale, qui a pu ouvrir des bâtiments au titre du logement d'urgence, qui a mis également à l'abri des mineurs isolés et qui a créé un pôle alimentaire pour les plus démunis près de la Part-Dieu.

À Stéphanie Léger, Adjointe à l'Éducation, qui a défendu un PPI sans précédent sur la rénovation et la construction d'écoles, qui a lancé une concertation ambitieuse et qui va se poursuivre ces prochains mois sur le projet éducatif, et qui s'est fortement impliquée sur la gestion des protocoles sanitaires toute l'année durant dans nos écoles.

À Tristan Debray sur la «ville à hauteur d'enfants», qui a piétonnisé en seulement un an près de 40 établissements, écoles et crèches, pour sécuriser le cheminement des familles et rendre ces lieux de vie plus agréables.

À mon collègue Alexandre Chevalier délégué aux Aînés, qui n'a pas ménagé sa peine sur cette année de crise sanitaire en venant en appui aux EHPAD et qui a pu lancer au printemps auprès de 4 000 personnes âgées une grande enquête pour écouter leurs priorités, leurs besoins et irriguer nos politiques publiques de leurs préoccupations.

À Nathalie Perrin-Gilbert bien sûr, adjointe à la Culture, qui a adopté un fonds d'urgence pour les acteurs culturels qui étaient durement touchés par la crise, mais qui a aussi augmenté les fonds dédiés à la création, qui a su procéder au rééquilibrage des soutiens apportés aux structures institutionnelles, notamment les structures intermédiaires et émergentes, ou encore à des disciplines qui étaient jusqu'alors moins considérées. Je crois que nous aurons l'occasion d'y revenir pendant ce Conseil.

Et puis à votre serviteur enfin sur la délégation à la Promotion des services publics, qui a permis de renforcer l'offre de services aux Lyonnais avec, vous le savez, plus de 150 postes créés sur deux ans et puis de conforter les conditions de travail des 8 000 artisans du service public.

Comme vous le voyez, nous sommes assez loin de la catastrophe absolue, décrite par un ancien Maire de Lyon dans les colonnes du Progrès. C'est même plutôt une belle épopée collective qui s'écrit suite à un long règne solitaire.

Cette première année de mandat nous a permis d'adopter dans des délais record un plan de mandat, une programmation pluriannuelle d'investissements et une nouvelle organisation des services, ceci malgré un contexte de crise très contraignant.

C'est là le fruit d'un immense travail de l'administration que je salue ici aussi. C'est aussi le fruit de toute une majorité à nos côtés et de tous nos conseillères et conseillers municipaux bien sûr, mais aussi de nos Maires d'arrondissement et de leurs équipes, qui sont désormais repositionnés au cœur des débats et de la gouvernance.

Au nom de nos deux groupes, bravo à toutes et tous.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Nous allons procéder à l'élection d'une adjointe au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Je vous propose la candidature de Madame Sylvie Tomic. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Vous disposez dans la pochette déposée sur chacun de vos bureaux d'un bulletin vierge de premier tour de scrutin et d'une enveloppe. Ce bulletin doit être utilisé, à défaut de quoi le vote sera décompté comme nul. Il vous appartient d'inscrire sur ce bulletin le nom de la candidate pour laquelle vous souhaitez voter.

En complément, vous disposez sur vos bureaux pour mémoire de la liste de composition du Conseil municipal, d'un stylo qui vous a été remis à votre arrivée et conformément aux recommandations sanitaires en vigueur, je vous invite à vous laver les mains avec le gel hydroalcoolique avant de vous rendre à l'isoloir ou à l'urne de vote et à utiliser ce stylo pour signer la feuille d'émargement lors du vote.

Pour procéder à ce scrutin, vous êtes invités à l'appel de votre nom à venir déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet dans la salle après avoir signé la feuille d'émargement.

Ceux et celles d'entre vous qui disposent d'un ou deux pouvoirs donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent voudront bien le remettre aux secrétaires de séance présents à la table de vote lorsque vous serez appelé à voter à l'appel du nom du cet ou de ces élus, sauf à ce que vous l'ayez d'ores et déjà remis à votre entrée à la table du Secrétariat de l'Assemblée.

Le recours à l'isoloir n'est pas une obligation prévue par la loi. Néanmoins, pour les élus qui le souhaitent, un isoloir est à leur disposition à l'entrée de la salle.

Je demande à Monsieur Tristan Debray, secrétaire de séance, de regagner la table de vote, pour veiller à la régularité des émargements, et à Monsieur Ludovic Hernandez, secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal depuis sa place. Les deux secrétaires de séance voteront en dernier.

Le scrutin est ouvert. Monsieur Hernandez, c'est à vous.

(Monsieur Hernandez procède à l'appel nominal et le vote s'effectue à bulletin secret.)

(Vote.)

M. LE MAIRE : Chacun a-t-il pu voter ?

Messieurs Hernandez et Debray, pouvez-vous me confirmer que tout le monde a pu voter ?

Le scrutin est clos. Je demande aux deux assesseurs de bien vouloir regagner la table de vote pour procéder au dépouillement, Monsieur Pierre Oliver, Madame Camille Augéy.

(Les secrétaires procèdent au dépouillement du scrutin.)

(Les résultats du scrutin et la proclamation de la/du candidat-e élu-e sont annoncés en page 24 du procès-verbal.)

Je vous propose de poursuivre notre séance par les questions des arrondissements.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous invite fermement à rejoindre vos places. Nous reprenons. Les cafés sont servis, les verres

sont remplis. Nous passons donc aux questions orales des Conseils d'arrondissement en parallèle du dépouillement.

QUESTION DU CONSEIL DU 4E ARRONDISSEMENT

Question - Accompagnement de la Jeunesse sur le 4e arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions des Conseils d'arrondissement. Nous examinons aujourd'hui les questions des 4e, 5e et 6e arrondissements.

Je donne la parole à Monsieur Rémi Zinck, Maire du 4e.

M. ZINCK Rémi, Maire du 4e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Ma question porte sur la jeunesse.

Ainsi qu'en témoigne leur forte présence dans les associations d'aide alimentaire, les jeunes sont les premières victimes de l'impact économique et social de la crise sanitaire. Depuis le début de notre mandat, nous nous efforçons d'engager une politique en faveur de la jeunesse, à l'échelle du 4e arrondissement.

Avec l'aide de l'association Gaelys, nous avons organisé deux distributions de dons à destination des étudiants et des jeunes précaires, en partenariat avec l'équipe du 1er arrondissement.

Le 15 juin, salle de la Ficelle, un forum emploi.

Le 23 juin, un CICA lui a été consacré. Il a été l'occasion d'inviter un responsable de l'association d'éducateurs de rue Sauvegarde 69.

Le 26 juin, sur notre stand mensuel implanté sur le boulevard de la Croix-Rousse, un temps d'information sur le thème de la jeunesse.

Enfin, quotidiennement, nous intensifions le partenariat avec les structures d'éducation populaire, le centre social, la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, la Ka'Fête ô Mômes, la PESD et avec les clubs via l'OFFISA, et notre si riche tissu associatif avec les organisations caritatives et sociales.

Pour finir, nous envisageons de dédier à la jeunesse un clos bouliste situé derrière le Théâtre de la Croix-Rousse. Il sera à terme un lieu de passage, de brassage et d'ancrage pour les jeunes.

Nous avons pu le constater à notre échelle, le constat est inquiétant : arrêt de CDD, mise au chômage, blocage des missions d'intérim ou saisonnières, report de stage, baisse du nombre de contrats d'apprentissages, liste à laquelle on peut ajouter rupture scolaire, rupture d'études, chômage, conduites à risque, désœuvrement.

L'accès à l'information pour les jeunes est un enjeu fort. Le constat est fait depuis 20 ans que les jeunes n'accèdent pas assez à l'information qui les concerne. Les lieux qui peuvent leur offrir des ressources pour bâtir leur avenir sont assez méconnus. À cela s'ajoute un taux élevé de non-recours aux droits. Il est donc important de communiquer sur les portes d'entrée essentielles d'information et de soutien aux jeunes.

Offrir à notre jeunesse une politique à la hauteur des besoins nécessite une politique active et ambitieuse portée par la Ville de Lyon. C'est pourquoi, Monsieur le Maire, après avoir partagé nos inquiétudes avec l'ensemble du Conseil municipal, nous souhaiterions connaître les engagements de notre Ville pour sa jeunesse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Zinck.

Je passe la parole à Madame Julie Nublat-Faure pour vous apporter une réponse.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire du 4e arrondissement,

Chers collègues,

Nous partageons ce constat, celui d'une jeunesse qui s'engage vers l'âge adulte avec de nombreux doutes et un sentiment d'incertitude quant à son avenir.

Oui, son avenir professionnel manque de perspectives, ses loisirs et ses passions restent limités par une crise sanitaire ne favorisant pas les temps collectifs. En bref, nos jeunes souffrent d'un sentiment d'abandon depuis le récent échec de Parcoursup jusqu'au refus de certains de nos dirigeants de regarder en face les files d'attente devant les banques alimentaires.

À mon arrivée, j'ai constaté sur le plan administratif une réelle fragmentation de cette politique jeunesse avec un service et des moyens réduits ne pouvant assumer pleinement l'ambition d'une stratégie efficace. Des actions disjointes ne peuvent constituer le socle d'un plan inscrit dans la durée. La définition de ce qu'est la jeunesse a trop longtemps souffert d'une focalisation presque exclusive sur les tranches d'âge. Or nous avons pris l'option de considérer les jeunes comme autant de parcours différents et reposant sur des typologies variées, telles que le niveau de scolarisation, la situation professionnelle, sociale, affective, géographique. On parle d'un état de jeunesse.

C'est face à cette diversité que nous devons poser un diagnostic rapide et donner corps à une structuration municipale cohérente pour notre politique jeunesse. Elle nécessite et mérite un investissement. Elle nécessite et mérite des lieux où s'épanouir. Elle nécessite et mérite de nouvelles activités et enfin des engagements dans des projets qui font sens pour elle.

Monsieur le Maire du 4e arrondissement, les actions évoquées au début de votre question reflètent la diversité des thématiques traversées par la notion de jeunesse. Je vous confirme que, dans l'ensemble des arrondissements et des délégations de mes collègues Adjointes et Adjoints, nous travaillons cette question centrale.

Depuis plusieurs mois, sous l'impulsion de Chloé Vidal et de Céline de Laurens, la Ville de Lyon a mis en œuvre un Conseil consultatif Covid réunissant habitants, institutions, associations et instances du territoire. À cette occasion, nous avons pu saisir et écouter les besoins, inquiétudes et idées de nos jeunes. Cela a donné naissance à un groupe de travail sur la précarité des jeunes.

Ces échanges témoignent que les préoccupations qui ont trait à notre jeunesse englobent et relient de nombreuses thématiques. Notre volonté est que, tout au long du mandat, nous puissions les renforcer. La bonne nouvelle, c'est que nous avons la chance d'être dans un moment de conjonction assez favorable à condition de le mettre à profit. En effet, cette vision partagée de la jeunesse peut s'appuyer sur les différentes initiatives de renouvellement qui traversent nos délégations.

Tout d'abord, sur le plan de la santé, je sais que ma collègue Céline de Laurens offrira une place spéciale à la jeunesse dans la rédaction du Contrat local de Santé, afin de répondre aux besoins essentiels de nos jeunes sur les questions de santé mentale, d'accès aux soins, d'accès à la prévention, mais également au bien-être.

Je salue également ma collègue Adjointe à l'Éducation, Stéphanie Léger, qui a engagé elle aussi un grand travail de concertation dans le cadre de la réforme du Projet éducatif de la Ville, associant enseignants, équipes d'animation, parents, enfants, services, institutions et partenaires autour d'une réflexion centrée sur la place de l'enfance et de la jeunesse.

Ces questions de santé et d'éducation sont par ailleurs inséparables de l'accès aux droits. À ce titre, je sais que Sandrine Runel, Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités et à l'Inclusion sociale, par ailleurs Présidente du CCAS, travaille à la mise en place du baromètre du non-recours et à un bouclier social pour protéger nos jeunes en situation de précarité.

Nous pouvons aussi compter sur la Métropole de Lyon, son Président et la Vice-Présidente Lucie Vacher qui ont récemment lancé l'expérimentation du revenu solidaire jeune.

Toujours dans une perspective de renouvellement des partenariats stratégiques de notre collectivité, je rappelle que notre territoire est aussi constellé de relais, d'acteurs d'éducation populaire inestimables, avec lesquels nous avons choisi de redéfinir un socle commun de valeurs et d'actions, qui perdait une partie de son sens ces dernières années. Oui, nos espaces d'éducation populaire, les MJC, les centres sociaux, les maisons de l'enfance, à travers les structures labellisées Information Jeunesse, ont dans leurs missions l'information et l'accompagnement de

ces publics. Ainsi, depuis plusieurs mois, nous avons lancé un appel à initiatives associatives visant à renforcer le partenariat entre la Ville de Lyon et l'ensemble des structures d'éducation populaire. L'objectif étant de conforter notre soutien à ces dernières sur leurs actions en direction de la jeunesse et d'en faire émerger de nouvelles, cette thématique ayant été pointée comme prioritaire par notre exécutif.

Cette mesure est un des axes forts d'un schéma global qui n'oublie pas d'assurer des perspectives par le soutien à des politiques de formation et d'insertion professionnelle. Camille Augey, ma collègue Adjointe déléguée à l'Emploi, à l'Économie durable et locale, à l'Insertion, au Commerce et à l'Artisanat, n'a pas manqué d'appuyer sa volonté de transformation dès son arrivée en poste. La qualité des échanges entretenus avec les Missions locales s'entendent ici par un renforcement de l'aller vers, d'aller trouver les jeunes sur les lieux de leur vie, de sociabilité, mais également en ligne.

De même, la Ville de Lyon prendra sa part en tant qu'employeur dès cette année, puisque Laurent Bosetti, Adjoint délégué à la Promotion des services publics, a souhaité budgéter de quoi accueillir + 50 % d'apprentis, + 30 % de stagiaires universitaires, + 20 % de jobs d'été. Par ailleurs, la Ville de Lyon étudie pour l'année prochaine le développement des services civiques au sein de la collectivité, mais également une meilleure lisibilité et diffusion de nos offres d'emploi, notamment en direction de secteurs en tension, la petite enfance, l'animation, l'éducation, la filière technique. En lien avec nos associations du territoire, nous poursuivons l'accueil de forums emploi, nous valorisons par notre soutien à ces structures le bénévolat et le volontariat, qui sont à la fois des facteurs d'engagement et des plus-values dans la construction personnelle comme professionnelle des jeunes.

Car l'engagement, « l'encapacitation », la possibilité de faire, pour soi et pour les autres, sont une des clés de l'émancipation et de l'épanouissement de notre jeunesse. À ce titre, en lien avec nos structures d'éducation populaire, nous ferons la promotion de notre budget participatif, réel levier pour notre jeunesse, dans la transformation de leur cité, de notre cité. Et puisque nous évoquons la question de l'engagement, je souhaitais rappeler qu'en 2020, d'après l'INJEP, 40 % des jeunes entre 18 et 24 ans donnent leur temps bénévolement dans une association ou une autre organisation. La reconnaissance de cet engagement sera d'ailleurs au cœur du prochain Contrat de Ville porté par Jean-Luc Girault, Adjoint délégué à la Politique de la Ville et à la Citoyenneté, ce dernier ayant fait de la jeunesse un des axes prioritaires de ce futur contrat renouvelé.

Je sais aussi l'engouement des jeunes pour les pratiques culturelles et sportives. Pour ma part, sur l'aspect sportif, je porte une attention particulière aux clubs veillant à maintenir la pratique des jeunes, filles et garçons, et tiendrai compte de ces initiatives dans le cadre des futures campagnes de subventions et d'attribution de créneaux sportifs, nos jeunes filles faisant souvent les frais de décrochage des activités physiques à leur adolescence. Je veillerai également avec Céline de Laurens à faire du sport santé un axe intergénérationnel, afin que les jeunes puissent pratiquer toujours plus et toujours mieux.

Du point de vue culturel, Nathalie Perrin-Gilbert, Adjointe déléguée à la Culture, poursuivra l'accès au numérique dans nos bibliothèques municipales, accompagnera le développement de l'émergence artistique, favorisera les politiques tarifaires sociales pour les plus jeunes, les lieux d'échange et de création, l'enseignement artistique et culturel dans nos écoles.

Je pourrais d'ailleurs citer tous mes collègues élus qui développent, à leur niveau, des actions concrètes pour améliorer significativement la place de nos jeunes dans notre politique municipale : Mohamed Chihi et ses missions de prévention, Sylvie Tomic et sa politique d'accueil international et inconditionnel, Tristan Debray, Steven Vassel, etc. Je ne prétends pas à l'exhaustivité, mais je vous donne à voir quelques grandes thématiques et chantiers en cours portés par différentes délégations susceptibles de comporter un volet jeunesse ou une prise en compte spécifique des publics jeunes.

Mais comment faire pour rendre lisibles, visibles, toutes ces actions, ces dispositifs et comment structurer une politique jeunesse à l'échelle de notre Ville ? C'est bien le sens de votre question, Monsieur le Maire du 4e arrondissement, et elle est en cela tout à fait cruciale.

Tout d'abord, il est apparu nécessaire de porter une coordination entre élus. Ainsi, deux sessions récentes ont permis d'engager le pilotage des politiques jeunesse (le 8 mars et le 6 juillet). Ces dernières ont permis à des services, à des délégations de la Ville qui ne s'étaient jamais parlé, jamais rencontrés avant, de prendre attache et de partager leurs projets, leurs bonnes pratiques et des objectifs à court, moyen et long terme. Une des priorités découlant de ces temps de coordination, comme je viens de vous le dire, c'est de rendre visibles tout ce foisonnement, cette convergence d'interventions sectorielles, dont l'enjeu central est l'accès à l'information. La création d'un espace dédié et facilement accessible sur le site de la Ville, espace qui recenserait tous les dispositifs et les détaillerait arrondissement par arrondissement, pourrait être rapidement mis en œuvre.

Par ailleurs, les jeunes n'étant pas massivement attirés par nos outils de communication municipaux, nous les compléterons. J'ai engagé des actions d'aller vers numériques avec le Centre régional d'Information Jeunesse et des Publics jeunes, afin qu'ils créent eux-mêmes leurs contenus informatifs, qu'ils se saisissent des enjeux qui les interpellent, les thématiques sur lesquelles ils souhaitent s'engager ou s'engagent déjà. Parallèlement, nous maintiendrons et développerons les points d'information jeunesse à travers la ville, réinterrogerons notre rapport au numérique, à l'éducation aux médias et aux lieux de sociabilité des jeunes.

En partant du postulat que les jeunes sont bel et bien des acteurs de la fabrique de notre cité, qu'ils sont des potentiels et non pas des difficultés, des solutions et pas des problèmes, des jeunes qui s'expriment et qui agissent, nous avons à ce jour depuis plusieurs années dans nos collectivités des réponses aux besoins et aux maux de notre jeunesse. Ces politiques, bien qu'utiles, calibrées pour adresser des problèmes précis et diagnostiqués, sont pour la plupart descendantes. Le risque est qu'il n'y ait que la collectivité à l'initiative de propositions (ce qui serait déjà bien, mais insuffisant), et pourrait décourager un nombre important de jeunes à investir les instances de dialogue. Il faut, je le crois, renverser ce rapport, mettre de l'horizontalité entre les institutions et les jeunes. L'essentiel est bien de se mettre à l'écoute de leurs besoins, de leurs attentes, afin d'adapter l'action publique. D'autant que, si nous identifions assez facilement les sujets qui pourraient être mis en discussion par la collectivité (un bouclier social pour les jeunes, le budget participatif, une nouvelle antenne de la Mission locale, etc.), nous avons davantage de difficultés à trouver les leviers favorisant une réciprocité dans l'expression d'attentes et de propositions émanant des jeunes eux-mêmes. Ces leviers existent, mais n'ont pas été activés ni incités à se déployer jusqu'ici. Je pense à des dispositifs comme les juniors associations, les collectifs de jeunes en projet, les assemblées libres, par exemple. Aussi, à travers l'ouverture de dialogues réguliers, tendant vers davantage d'horizontalité, de réciprocité, coportés par diverses structures qui maillent notre ville, nous voulons aller vers une politique des jeunes plus intégrée, plus transversale, existant à travers l'ensemble des politiques publiques de notre ville.

Vous l'aurez compris, chers collègues, Monsieur le Maire du 4e arrondissement, la politique jeunesse de la Ville de Lyon est un enjeu collectif, balayant de multiples délégations, des territoires variés, des besoins urgents et des attentes ambitieuses. Nous nous devons d'associer nos initiatives, de partager nos idées, de réunir nos forces pour donner à notre jeunesse une politique publique solide, digne de leurs rêves et de leurs espoirs, car le meilleur doit rester à venir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Nublat-Faure.

Merci de votre attention. Merci de ne pas dissiper l'assemblée, s'il vous plaît.

QUESTION DU CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT

Question - Lutte contre les groupuscules violents d'ultradroite

M. LE MAIRE : Après la question du 4e arrondissement, je donne la parole à Madame Nadine Georgel, Maire du 5e arrondissement.

Mme GEORGEL Nadine, Maire du 5e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

En qualité de Maire du 5e, il me revient la responsabilité de vous soumettre cette question. Je souhaite cependant souligner que celle-ci a été adoptée non seulement à l'unanimité du Conseil d'arrondissement, mais également avec le soutien explicite et appuyé du groupe Écologistes, représenté par Mesdames Sophia Popoff et Marielle Perrin, du groupe Lyon en Commun, représenté par Tristan Debray, du groupe Pour Lyon, représenté par Monsieur Yann Cucherat, du groupe Progressistes et Républicains, représenté par Madame Gailliout. Je les remercie bien évidemment, car cette unanimité politique témoigne de l'unanimité citoyenne du 5e contre l'ultradroite.

L'association d'ultradroite Génération identitaire a été dissoute le 3 mars dernier par un décret en Conseil des ministres. Cette dissolution sanctionne dix ans d'actions et de discours n'ayant d'autre finalité que l'incitation à la haine, à la discrimination, au rejet des différences et aux violences.

La décision du gouvernement a été confirmée par le Conseil d'État le 3 mai, qui a souligné que la dissolution de cette association est proportionnée à la gravité des risques pour l'ordre public et la sécurité publique résultant des activités de l'association.

Nous nous réjouissons bien sûr de cette décision, qui était demandée depuis plusieurs années par un large spectre d'élus et d'organisations de Lyon et notamment du 5e, malheureusement siège social de Génération identitaire et d'autres organisations similaires dans le passé.

Cette dissolution n'est cependant qu'une étape. Les habitants du Vieux-Lyon, notamment ceux de la montée du Change et les associations, dont la Renaissance du Vieux-Lyon, signalent toujours des réunions dans le local dit « la Traboule », montée du Change. Des actions d'intimidation et des agressions ont également toujours lieu, comme en témoigne la rixe du 28 juin dernier pendant le match France-Suisse, revendiquée explicitement par l'ultradroite.

Les attentes des habitants du Vieux-Lyon sont fortes et légitimes. Elles expriment une volonté collective de défendre un quartier et son identité humaniste contre l'ambition délétère des identitaires d'en faire leur quartier général, une base d'entraînement et de coordination et une zone dans laquelle l'ostracisation et l'intimidation régiraient les rapports sociaux.

Les différentes provocations constituent encore une menace à la tranquillité publique, au détriment des droits fondamentaux de non-discrimination et de liberté de circulation.

Le Vieux-Lyon a été et continuera d'être un lieu cosmopolite, ouvert et accueillant. Il a toujours été le lieu du partage, de l'échange, ainsi que du métissage des cultures, des idées et des personnes.

Le déconfinement a d'ailleurs vu le retour d'initiatives humanistes dans notre arrondissement, par exemple avec la première Semaine des Fiertés du 5e mi-juin ou encore Vieux-Lyon en Humanité début juillet.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la Sécurité, vous avez mis en place un groupe de travail sur les extrêmes droites auquel je participe en tant que Maire du 5e arrondissement. Je vous remercie pour cette mobilisation de l'exécutif sur cette question et aimerais connaître les actions complémentaires de la municipalité en la matière.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire du 5e.

Avant de passer la parole à Monsieur Chihi, j'aimerais vous inviter toutes et tous à nous respecter. Cette assemblée n'est pas le lieu pour passer un coup de téléphone, Monsieur Collomb. Si vous avez la volonté d'utiliser votre téléphone, vous pouvez vous absenter quelques minutes, mais je vous demande, comme cela se fait aujourd'hui dans tous les collèges de France, de ne pas utiliser votre téléphone portable pour passer un appel pendant que quelqu'un d'autre s'exprime dans cette assemblée. C'est le respect fondamental que nous nous devons les uns envers les autres. Je vous remercie.

Monsieur Collomb, le sujet est une question simplement de respect et de savoir-vivre. Nous sommes là pour nous écouter. Vous nous avez appelés au début de cette assemblée à nous écouter les uns les autres. C'est ce que je vous demande ici. La démocratie exige d'abord que l'on se respecte et que l'on s'écoute. Quand la Maire du 5e pose une question, en plus, elle a expliqué au début de son intervention que cette question avait été choisie à l'unanimité des élus du 5e arrondissement, il me semble indispensable que nous ayons une pratique démocratique exemplaire dans cette assemblée. Je vous remercie donc de ne plus passer de coup de téléphone durant cette séance. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Monsieur Chihi pour répondre à Madame la Maire du 5e arrondissement.

M. CHIHI Mohamed, Adjoint : Madame la Maire,

Mes chers collègues,

Je vous remercie pour cette question qui me permet de réaffirmer au nom de l'ensemble de l'exécutif notre volonté et notre engagement sans faille dans la lutte contre les groupuscules violents de l'extrême droite.

Nous ne pouvons tolérer un fonctionnement des rapports sociaux qui fait appel à la haine, à la violence, qui incite aux discriminations et qui rejette toute différence.

Nous le savons tous, Lyon est profondément empreinte d'humanisme, c'est aussi une ville de carrefours, de mélange, de mixité, mais plusieurs facteurs ont conduit à un ancrage des groupuscules violents dans le quartier du Vieux-Lyon.

Nous ne cesserons de combattre les idées véhiculées par ces groupuscules qui remettent en cause les droits les plus fondamentaux et nous ne cesserons de combattre leurs pratiques qui provoquent d'importants troubles à la sécurité et à la tranquillité publique, troubles relatés par les commerçants, les habitants, les collectifs et les services de police.

Tout comme vous, Madame la Maire, je me réjouis de la décision prise le 3 mars 2021 en Conseil des ministres de dissoudre Génération identitaire après un peu moins de dix années d'existence.

Nous le savons, ce n'est qu'une étape dans cette lutte qui est un travail de longue haleine. Les locaux restent eux ouverts à ce jour, n'abritant pas uniquement l'association qui n'a désormais plus d'existence juridique, mais une myriade d'autres structures. Nous déplorons malgré tout cette ouverture, mais aujourd'hui ni la Ville ni la Préfecture n'ont les moyens légaux pour forcer cette fermeture.

Nous ne nous résignons pas, bien au contraire, nous sommes plus que jamais déterminés à agir et à être réactifs, que ce soit sur le plan sécuritaire ou sur celui des idées et des valeurs.

Ces locaux continuent de jouer un rôle de base arrière, il nous faut donc être particulièrement vigilants à la fois pour empêcher les exactions et établir les preuves d'un usage détourné des locaux.

Aussi, j'ai demandé à notre police municipale en lien étroit avec les forces de sécurité intérieure de maintenir une vigilance quotidienne renforcée avec des passages réguliers aux abords des locaux situés montée du Change.

Nous ne pourrions à ce stade agir que s'il est constaté des troubles à l'ordre public ou des faits de violences. Les simples allées et venues dans le local ne constituent pas en soi une infraction et un motif d'intervention des services de police. Mais il nous paraît essentiel de maintenir ce dispositif de surveillance, couplé à la vidéosurveillance.

Et les premiers résultats sont là. Le 19 mai, deux individus repérés comme étant des « identitaires » et impliqués dans des violences quai Romain Rolland sur un groupe de quatre autres personnes ont été interpellés, avec une convocation au tribunal en date du 9 septembre 2021.

J'en profite pour remercier tous les acteurs, police nationale, police municipale, opérateurs du CSU, pour leur mobilisation afin d'offrir aux habitants, commerçants, touristes et usagers de l'espace public un quartier agréable à vivre et à découvrir.

Combattre les idées prônées par les groupuscules, c'est aussi s'inscrire dans la continuité des actions menées au travers d'un agenda positif.

Madame la Maire, vous avez cité Vieux-Lyon en Humanité, qui s'est déroulé du 26 juin au 3 juillet. Cet événement, désormais incontournable, est le festival annuel des initiatives associatives, culturelles, éducatives, institutionnelles et humanistes du Vieux-Lyon. Il traduit la volonté des habitants qui ne soutiennent pas l'ultradroite. Malgré la crise sanitaire, je suis heureux qu'ils aient pu proposer un programme et cela témoigne bien de cette envie locale. Nous remercions les associations impliquées et nous sommes fiers de pouvoir soutenir cette initiative qui rassemble plus de 30 événements artistiques et citoyens.

Dans les années à venir, nous comptons travailler en étroite collaboration pour l'élargissement du programme et une définition de thématiques autour de nos valeurs communes : diversité, ouverture au monde, fraternité, solidarité, respect de l'autre.

L'agenda positif, c'est aussi, comme vous l'avez évoqué, la première édition de la Semaine des Fiertés, portée par la Mairie du 5e arrondissement, qui s'est déroulée du 11 au 18 juin. Un rendez-vous annuel collaboratif et participatif pour échanger sur les thématiques de l'égalité et de la lutte contre les discriminations contre les personnes LGBTQIA+.

Il est essentiel que nous portions tous ensemble cette parole forte, d'ouverture, de non-violence, de non-stigmatisation, de mélange des idées, des cultures et des personnes, qui sont des marqueurs forts du Vieux-Lyon.

Actions de sécurité, incitation au dépôt de plainte, respect de la réglementation, agenda positif, « détagage », nettoyage systématique des inscriptions et des affiches qui sont clairement la marque des groupuscules extrémistes, autant de moyens de lutter contre ces mouvances d'extrême droite.

Bien conscients des enjeux de cette lutte, nous avons souhaité mettre en place dès notre arrivée en fonctions, un comité qui réunit plusieurs

adjoints centraux particulièrement concernés par cette thématique, et vous, Madame la Maire du 5e arrondissement. Nous avons eu en juin un premier échange avec le collectif Fermons les Locaux fascistes et des représentantes du Planning familial, ainsi qu'avec un universitaire pour approfondir notre appréhension du sujet.

Ce comité a vocation à se réunir de nouveau, avec des spécialistes des questions d'extrême droite, ce qui nous permettra de dresser un état des lieux précis du sujet et de développer un plan d'action avec la Préfecture.

Comme vous pouvez le constater, Madame la Maire, nous sommes aujourd'hui plus que jamais ensemble engagés sur le front de la lutte contre les groupuscules violents d'extrême droite. Nous utilisons toutes les ressources à notre disposition pour que la tradition humaniste de Lyon perdure et gomme les appels à la violence, sans laisser se banaliser un discours de haine.

Mes chers collègues, je souhaite ajouter quelques mots au sujet d'une situation qui ne concerne pas uniquement le 5e arrondissement, mais qui nous préoccupe sérieusement.

Une rixe inquiétante rue de la Monnaie et rue Mercière s'est déroulée le lundi 28 juin au soir des huitièmes de finale de l'Euro de football provoquant d'importants mouvements de foule, des échanges de coups et de nombreuses dégradations. Cette rixe a été revendiquée par l'extrême droite. Nous attendons avec impatience les résultats de l'enquête actuellement en cours.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chihi.

QUESTION DU CONSEIL DU 6E ARRONDISSEMENT

Question - Utilisation des enveloppes métropolitaines FIC et PROX

M. LE MAIRE : Je donne la parole à Monsieur Pascal Blache, Maire du 6e arrondissement, pour la question de l'arrondissement. C'est à vous.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6e arrondissement : Je vous remercie.

La question du 6e arrondissement, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, chers collègues, porte sur les budgets de proximité.

La Métropole de Lyon répartit des budgets dits FIC (Fonds d'Initiatives communal) et PROX (Proximité). Dans le mandat précédent, chaque commune avait un FIC et un PROX. Désormais, ces budgets sont alloués par la CTM (Conférence territoriale des Maires), la CTM de Lyon étant la Ville de Lyon. Les arrondissements ne sont a priori pas impactés par ce nouveau fonctionnement.

Un petit rappel, ces budgets sont utiles pour réaliser des petits aménagements d'accessibilité, indispensables à la vie quotidienne des habitants, notamment sur des places PMR ou des sécurisations de carrefours.

Dans le fonctionnement d'avant, nous avions la connaissance des enveloppes allouées pour le mandat. Nous avons travaillé en concertation avec les services pour prioriser les projets. Je vous donne quelques exemples de réalisation effectués, notamment dans notre arrondissement : ralentisseur Duguesclin Cuvier, chaises quai de Serbie, carrefour Godefroy Tronchet, place PMR Vauban végétalisation du boulevard Stalingrad, sécurisation de la rue Germain dans le quartier de Bellecombe, etc., donc de la vraie proximité remontée par les problématiques de l'arrondissement.

Pour résumer, de l'autonomie dans le choix des projets, de la réactivité, de l'agilité, car un territoire, cela évolue, les usages changent. C'est mon deuxième mandat, je vois que cela change et cela change vite. Mais la demande de proximité, aujourd'hui, est de plus en plus importante.

Maintenant, que se passe-t-il ? Lors du vote du Pacte de Cohérence métropolitain au Conseil municipal du 22 février 2021, nous avons déjà alerté sur le manque de visibilité sur les budgets FIC et PROX. Nous sommes en juillet 2021, on n'en sait pas plus pour le moment et rien n'avance concrètement sur les montants et les affectations.

L'une de nos priorités est l'accessibilité des carrefours. Vous nous indiquez que nous devons en faire moins et les faire moins chers. Nous ne sommes donc pas près de résoudre cette équation.

Nous devons désormais intégrer dans le budget PROX les opérations qui étaient avant incluses dans le PAMA (Plan des Mobilités de la Métropole), ainsi que les études en amont qui faisaient l'objet d'un budget séparé.

Vous nous indiquez que nos opérations prioritaires qui n'ont pas été retenues en PPI Métropole peuvent être incluses dans la PROX. Dont acte. Comme le cours Vitton et le cours Franklin Roosevelt, par exemple, mais un seul carrefour de cet axe coûterait le montant global annuel de la PROX. Très sincèrement, nous n'avons pas les mêmes priorités sur ce sujet.

Pour vous donner un exemple concret, alors que vous souhaitez entre autres « décroûter » et planter, nous souhaitons d'abord et prioritairement qu'un lycéen en fauteuil puisse accéder à son lycée sans avoir à emprunter des chemins détournés pour ce faire.

Monsieur le Maire, je vous pose donc cette question : quelle est la réelle autonomie de notre arrondissement dans le choix de l'utilisation des enveloppes FIC et PROX ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blache.

Monsieur Lungenstrass pour répondre au Maire du 6e arrondissement.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je remercie les élus du 6e arrondissement pour cette question sur les budgets métropolitains de proximité servant aux aménagements de voirie et en particulier sur votre autonomie. Je serai assez bref pour être le plus clair.

Le FIC, donc Fonds d'Initiatives communal, de 3,1 millions d'euros par an pour l'ensemble de Lyon est à la main des arrondissements, tant sur la programmation que la gestion du budget par arrondissement en lien avec la subdivision de voirie. Il n'y a pas de changement majeur sur le fonctionnement par rapport au mandat précédent, ne serait-ce que le FIC a augmenté pour la Ville de Lyon par rapport à la répartition précédente.

Le budget PROX, quant à lui, évolue légèrement comme vous l'avez dit suite à la décision de la Métropole de Lyon de créer les fameuses CTM, donc Conférences territoriales des Maires. Ce budget de 3,1 millions d'euros par an pour la CTM de Lyon est également dédié aux aménagements de voirie, parfois un peu plus conséquents, et sera donc géré par la CTM Lyon. Toutefois, notre volonté est bien de donner davantage d'autonomie aux arrondissements sur leurs projets.

C'est pour cela que j'ai fait, dans le cadre du groupe de travail dédié, le tour des Maires d'arrondissement pour définir cinq axes stratégiques et un fonctionnement pour valider les projets.

Les projets PROX devront rentrer dans le cadre de ces cinq axes stratégiques, porteurs de sens et de transition écologique, mais loin d'être novateurs pour autant quant aux projets PROX habituels. Vous l'avez mentionné, il existait une pratique précédente.

Ces axes stratégiques sont la ville apaisée avec la ville 30, les piétonnalisations, les super blocs et autres, la sécurisation et les aménagements aux abords des écoles, la végétalisation urbaine, l'amélioration du confort piéton et les aménagements cyclables dédiés aux vélos.

Je souhaite donner davantage de liberté aux arrondissements. C'est pour cela d'ailleurs que j'ai mis l'accent, quand je vous ai rencontré, sur le fait de proposer vos propres projets phares, certes de périmètre moyen par rapport à une PPI, mais enthousiasmants et pas seulement techniques. Ces projets seront alors présentés lors d'une Commission Neuf Arrondissements, dont la première aura lieu en septembre de cette année, afin d'informer les autres arrondissements des projets et peut-être aussi d'en inspirer certains pour les années suivantes. La Commission validera ensuite les projets annuellement pour que les divers services concernés puissent entamer le travail d'étude.

Il est temps de transformer notre ville, de mieux partager l'espace public, de la végétaliser, d'améliorer le confort piéton et la cyclabilité, d'aménager de manière ambitieuse les abords des écoles. Nous avons déjà vu de magnifiques projets se faire sur ces fonds, des projets porteurs de sens, des projets concertés, des projets améliorant le cadre de vie au quotidien et pour de nombreuses années.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Monsieur Oliver, je vous cède la parole, brièvement, s'il vous plaît.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci.

Une toute petite intervention pour rebondir sur ce que vient de dire Monsieur Lungenstrass.

Nous avons compris, vous reprenez la PROX, c'est très clair, avec vos orientations et nous avons bien compris qu'aucun des projets que les arrondissements porteraient, du 2^e et du 6^e, ne serait accepté.

Mais là où j'ai un vrai problème avec vous, c'est sur la gestion du FIC. Le FIC, vous venez de nous expliquer, Monsieur Lungenstrass, que c'était finalement la décision des arrondissements et la volonté selon leurs projets. Moi, aujourd'hui, je suis confronté à l'inverse. A chaque fois que nous venons proposer un projet, on vient nous expliquer qu'il ne se fera pas et même, pire que cela, vous allez voir les interlocuteurs du territoire, en leur disant que les travaux de la voirie, vous ne les ferez pas, parce que la Mairie d'arrondissement les refuse. C'est juste ingérable. Je pense qu'il va falloir que vous changiez de stratégie. Le FIC, si vous voulez vraiment que nous le gérons, laissez-nous le gérer, mais, à l'heure où nous nous parlons, c'est l'inverse qui se passe. C'est la Mairie centrale qui gère le FIC.

C'est tout ce que je voulais dire.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Monsieur Lungenstrass, cela appelle une réponse.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Oui.

Sur le FIC, je n'ai aucune connaissance de ce qui se passe sur le FIC, donc cela m'étonnerait qu'il y ait une quelconque intervention de la Mairie centrale sur le sujet. Je ne connais même pas les projets, en dehors de quand j'en parle aux adjoints aux Mobilités. Je ne sais pas ce à quoi vous faites référence.

Si vous faites référence, pour rentrer dans le concret, à la rue Sala, vous savez très bien que les aménagements de voirie se feront sur ces deux budgets de proximité. C'est donc soit à vous de prioriser ce projet soit à vous de ne pas le proposer. Je l'ai dit et redit, sur la PROX, vous êtes totalement aux manettes. Ces cinq axes stratégiques ne sont absolument pas révolutionnaires. Les projets, par exemple, que Monsieur le Maire du 6^e a mentionnés, rentrent tout à fait dans ces axes stratégiques. Il n'y a pas de souci de ce point de vue. En termes de propositions, en termes de contacts directs avec la subdivision, en termes de réunions de programmation des opérations de proximité, tout cela ne change pas réellement, cette autonomie reste identique. Ce qui change, c'est que nous faisons une commission neuf arrondissements, nous nous présentons les projets. Je vous rassure, je pense que la très grande majorité, voire tous les projets, sera validée.

M. LE MAIRE : Merci.

Je vais vous présenter le résultat du scrutin qui s'est clos tout à l'heure. Nos assesseurs ont effectué le dépouillement du premier tour du scrutin qui donne les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote, aucun, 0 ;
- Nombre de votants, 73 ;
- Nombre de suffrages blancs, 27 ;
- Nombre de suffrages déclarés nuls, aucun ;
- Nombre de suffrages exprimés, 46 ;

La majorité étant à 24, Madame Sylvie Tomic a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Elle est élue Adjointe au Maire de Lyon et prend rang à la 21^e place du tableau.

(Madame Sylvie Tomic est élue 21^{ème} Adjointe au Maire de Lyon et est immédiatement installée dans ses fonctions.)

Félicitations.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Merci.

DÉSIGNATIONS

2021/1014 - Commissions thématiques créées à titre permanent - Désignations de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous passons aux désignations.

Nous devons désigner deux représentants au sein de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville, Vie étudiante, un représentant au sein de la Commission Petite Enfance, Éducation, Sports, Jeunesse et Vie associative, un représentant au sein de la Commission Solidarité, Vie des Aînés, Droits et Égalité, Santé et Prévention, un représentant au sein de la Commission Transition écologique et Mobilité, un représentant au sein de la Commission Urbanisme, Nature en Ville et Sécurité, un représentant au sein de la Commission Emploi, Économie durable, International et Tourisme.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Pour la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante, Monsieur Olivier Berzane qui remplace Mohamed Chihi, Madame Audrey Hénocque qui remplace Victoire Goust ;
 - Pour la Commission Petite Enfance, Éducation, Sports, Jeunesse et Vie associative, Monsieur Akif Ekinci qui remplace Marielle Perrin ;
 - Pour la Commission Solidarité, Vie des Aînés, Droits et Égalités, Santé et Prévention, Madame Camille Augey qui remplace Akif Ekinci ;
 - Pour la Commission Transition écologique et Mobilités, Madame Victoire Goust qui remplace Camille Augey ;
 - Pour la Commission Urbanisme, Nature en Ville et Sécurité, Madame Marielle Perrin qui remplace Bertrand Maes ;
 - Pour la Commission Emploi, Économie durable, International et Tourisme, Monsieur Bertrand Maes qui remplace Madame Audrey Hénocque.
- Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2021/903 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3813973 euros pour l'acquisition en VEFA de 30 logements (21 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 130, avenue Berthelot à Lyon 7^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à l'examen de notre ordre du jour.

Pour le premier dossier, Madame Audrey Hénocque, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Nous allons d'abord étudier le rapport 903. Pour ce Conseil municipal, quatre délibérations vous proposent d'approuver des garanties d'emprunt portées par la Ville de Lyon à hauteur de 15 % de la somme empruntée pour le financement d'opérations de logement social.

Le rapport 903 concerne une demande de garantie émanant de la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour l'acquisition en vente en état futur d'achèvement de 30 logements sociaux situés 130 avenue Berthelot dans le 7^e arrondissement.

La SAHLM réalise cette opération via cinq emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations pour un montant total de 3,8 millions d'euros, sur lesquels la Ville se propose de garantir 572 000 euros.

Ce rapport a obtenu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Collomb, c'est à vous pour 15 minutes.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Si je prends la parole sur ce dossier, c'est parce que nous sommes particulièrement inquiets de l'effondrement catastrophique de la construction de logements dans la Métropole de Lyon et sur notre ville en particulier.

Lors d'une conférence de presse tenue en février dernier, en présence de Monsieur Renaud Payre, le Président de la Fédération française de l'Immobilier, Monsieur Philippe Layec, et le Président du CECIM, Monsieur Éric Verrax, annonçaient en effet qu'il n'y avait plus à cette date que 2 855 logements neufs à vendre sur l'agglomération, soit le plus bas chiffre indiquaient-ils depuis dix ans avec des résultats de l'offre disponible sur l'année 2020 totalement catastrophiques, 3 000 logements mis en vente contre 4 000 l'année précédente. Et les choses continuent ainsi.

J'ai la récente observation qui a été faite par la FPI sur le premier trimestre avec des réservations qui reculent de 18 %, faute d'offre, et donc des prix qui de ce fait augmentent de manière considérable.

La raréfaction de l'offre en effet fait qu'aujourd'hui, sur l'agglomération, nous sommes à 5 025 euros du mètre carré en moyenne, 5 500 pour ce qui concerne Lyon.

Faute de pouvoir se loger dans la Métropole de Lyon, celles et ceux qui cherchent un logement sont aujourd'hui contraints d'aller hors du Grand Lyon. C'est ainsi que, toujours selon le CECIM, les territoires extérieurs au Grand Lyon ont vu la réservation de logements neufs augmenter de 14 % asséchant l'offre, qui ne comptait plus à la même date que 1 090 logements disponibles, avec là aussi comme résultat une hausse des prix.

Le Président du Conseil général confirmait récemment le caractère exponentiel du phénomène avec des familles de salariés lyonnais venant habiter à 30 ou 40 kilomètres de Lyon et donc utilisant en majorité leur voiture pour se rendre à leur travail, la pénurie d'offres dans l'agglomération aboutissant ainsi à un renforcement des déplacements domicile-travail en totale contradiction avec les vœux que vous vous êtes fixées, la réduction des déplacements en voiture individuelle.

Puis-je rappeler que l'on n'a pas toujours connu une telle situation et que, depuis 2001 jusqu'à 2017, où j'ai exercé les fonctions de Maire et de Président du Grand Lyon, on a beaucoup construit : 163 000 logements depuis 2001 dans la Métropole et plus de 50 000 sur Lyon, soit une moyenne de construction de 9 000 logements dans le Grand Lyon dépassant même les 10 000 entre 2014 et 2017 avec un nombre de logements sociaux – puisque vous y tenez – atteignant chaque année 4 000 logements, soit une construction multipliée par 3,5 par rapport à 2001.

Pour la seule Ville de Lyon, ce sont chaque année plus de 2 700 logements qui étaient construits en moyenne, 3 000 à partir de 2008 et même 3 500 entre 2014 et 2017, parmi lesquels on comptait 1 369 logements sociaux en début du premier mandat et 1 700 depuis 2008.

On a connu une baisse ces dernières années. On a dit que c'était d'abord la faute de la révision du PLU-H, mais peut-être aurait-on pu aller plus vite. On a parlé aussi de l'approche des élections municipales. Et c'est vrai que beaucoup de maires hésitaient à donner les permis de construire, mais il faut dire qu'ils étaient sous une pression forte, la vôtre. Que n'ai-je entendu, pour ma part, et qu'est-ce que j'entends encore sur le Maire bétonneur, comme m'a caricaturé votre mouvance ! Heureusement, celles et ceux qui pouvaient se loger à Lyon parlaient plutôt de Maire bâtisseur.

Quelles qu'en soient les causes, le logement est aujourd'hui dans une situation terrible. Devant une telle carence, si j'avais été à votre place, j'aurais cherché à relancer la construction. En effet, dans votre programme électoral, vous annonciez la réalisation de 6 000 logements sociaux par an dans l'agglomération. Il est vrai qu'au fur et à mesure, vous avez réduit votre ambition parlant de 6 000 logements en fin de mandat.

En fait, ce ne sont pas des constructions de logements supplémentaires que vous allez faire, puisque vous préemptez un certain nombre d'immeubles qui sont déjà construits et quelquefois même habités, c'est-à-dire que cela ne crée pas de logements. On transfère simplement des populations d'un endroit à l'autre.

Mais ce qu'il faut pour loger les gens, c'est construire du logement et c'est cela qui réduira les prix. Donc on voit les résultats que cela produit, une difficulté de plus en plus grande à se loger sur Lyon.

En plus, dans la façon dont vous faites le logement social, comme vous achetez en bloc, vous êtes en train de refaire les mêmes erreurs que dans les années 60, 70. Nous, nous essayions de mixer, de faire qu'il y ait à la fois de l'accession de la propriété, du logement intermédiaire et du logement social. Aujourd'hui, vous faites ce que l'on a fait dans les années 60, 70. Vous remettez en bloc les populations les plus fragiles dans les mêmes immeubles. On va aboutir effectivement à la même situation avec ce paradoxe qu'on est en train de dépenser des milliards pour faire de la rénovation urbaine et qu'on va recréer de la ghettoïsation de l'autre côté. Ce n'est pas comme cela que l'on pourra gérer la Ville de Lyon.

Alors, à partir de là, on se dit quand même qu'ils ont pris la mesure des choses et donc qu'ils vont tout faire pour construire du logement. Quand on regarde la troisième modification du PLU-H, on se dit que c'est tout le contraire.

Certes, il y a bien quelques bonnes mesures. Quand vous indiquez, par exemple, que vous voulez construire autour des gares. C'est bien. Sauf qu'à la Part-Dieu, vous supprimez 20 000 mètres carrés de logements. Sauf que, sur la ZAC de Gerland, qui est à côté de Jean Macé, à côté du métro, vous dites que là aussi vous allez dédensifier. Donc on va moins construire, moins de constructibilité sur la Ville de Lyon et dans l'agglomération lyonnaise. Comment les Grands-Lyonnais et les Lyonnais vont-ils pouvoir se loger ?

Je regarde cette troisième modification du PLU-H, je ne vais pas vous faire tous les points, mais quand on les met bout à bout, on se dit qu'il faut être drôlement malin si on respecte toutes les préconisations pour pouvoir construire un logement, mais vous, à la Ville de Lyon, vous avez décidé que, finalement, ils jouaient petits pieds à la Métropole. Donc vous avez dit, à la modification du PLU-H, on va rajouter la charte urbaine.

Alors, je vous invite tous à lire la charte urbaine, parce qu'il faut remplir des préconisations absolument extraordinaires. J'en cite quelques-unes. Il faut, en cas de démolition totale ou partielle, engager une double démarche d'analyse patrimoniale et de capacité de réemploi des matériaux. Il faut évidemment pour renforcer la trame verte et bleue avoir l'ensemble des strates végétales intermédiaires, herbacées, arbustives, arborées, qui doivent être mises au centre de toute démarche. On ne parle pas de la construction, on parle de ce qui est à côté de la construction. Il faut établir un diagnostic phytosanitaire et un bilan de la flore ou de la faune préalable à l'élaboration du projet. L'inclusion du vivant doit être au cœur de toutes les phases de conception. Il faut proposer une approche « documentaire », des formes urbaines et des constructions permettant une intégration généreuse et pérenne du bâtiment. Il faut aménager le paysage des îlots construits pour favoriser le développement des sens local. Et il faut même de temps en temps pouvoir avoir non seulement de la flore, mais de la faune, et même, non pas simplement de l'agriculture urbaine, mais du petit élevage dans l'ensemble des réalisations qui seront faites.

Ah, quel noble programme ! Dommage que l'on ne construira plus aucun logement dans l'agglomération !

Vous voyez, Monsieur le Maire, la différence entre vous et nous, c'est que vous, votre conception est celle de la flagellation, nous, c'est celle de l'innovation et du bonheur.

M. LE MAIRE : Monsieur Michaud, quelques précisions en réponse à Monsieur Collomb, dans la joie et le bonheur, bien sûr.

M. MICHAUD Raphaël, Adjoint : Avec grand plaisir.

Monsieur Collomb, merci pour ces points d'explicitation de la charte de la qualité urbaine, qui, effectivement, vient pallier une situation que nous partageons sur le ralentissement de la construction depuis 2019. Oui, on a effectivement non seulement cette situation de ralentissement

de la construction, mais qui vient se renforcer avec un travail de prospection foncière de la part des opérateurs, qui a été très nettement ralentie par le confinement et globalement par la crise sanitaire.

Nous héritons effectivement d'une situation qui, d'un point de vue quantitatif, est préoccupante, mais qui l'est également d'un point de vue qualitatif. Je vous rappelle qu'en septembre 2020, 1 000 élèves manquent à l'appel. 1 000 élèves, ce sont autant de familles qui ont décidé de quitter Lyon parce qu'elles ne trouvaient plus leur place, plus de places en crèche, plus de places dans les centres de loisirs, pas de place pour le végétal, pas de place pour l'épanouissement. Ces familles sont donc parties.

Face à ce constat, nous avons une réponse, qui est une réponse avec les fédérations, qui est une réponse de clarté, de lisibilité, rédigée avec les porteurs de projets et l'ensemble des acteurs de la construction. Cette charte, telle que vous l'avez citée effectivement, grâce à la densité végétale, grâce à l'insertion urbaine, va permettre de construire, va permettre de trouver des solutions de logement et d'habitation qui soient dignes des Lyonnais et qui permettent de rendre notre ville à nouveau désirable.

Par ailleurs, je souhaite vraiment rappeler que l'urbanisme ne se résume pas à des mètres carrés, mètres carrés de bureaux, mètres carrés de logements. L'urbanisme, c'est un équilibre entre des constructions d'équipements publics, des espaces publics et l'ensemble des fonctions qui permettent à une population de se développer. À ce titre, nous sommes dans une coopération étroite avec la Métropole, dans le respect du cadre métropolitain du PLU-H qui nous donne un objectif de logements qui est un objectif inscrit dans un développement global des 59 communes. Ce travail avec la Métropole nous permet d'arrêter de concentrer tous les emplois sur la Part-Dieu et tous les logements dans certains quartiers. Nous ne souhaitons pas que Lyon devienne une ville dortoir. Nous travaillons sur la ville du quart d'heure, nous travaillons sur la répartition de l'ensemble des fonctions sur l'ensemble des 59 communes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Michaud.

Brièvement, Monsieur Collomb, s'il vous plaît.

M. COLLOMB Gérard : Je souhaite poser une question à Monsieur Michaud.

Les bureaux sur la Part-Dieu, en construction, quel pourcentage représentent-ils de bureaux de la Métropole ? Que diriez-vous ?

M. LE MAIRE : Nous n'allons pas faire de tac au tac.

M. COLLOMB Gérard : Il dit qu'il y a trop de bureaux à la Part-Dieu. Combien y en a-t-il ? Quelle proportion ? Je vais vous donner la réponse. C'est 17 %. On ne peut donc pas dire que l'on concentre tous les bureaux sur la Part-Dieu. Vous partez d'une analyse fautive. Sur la Ville, vous faites des analyses fausses, à la fois sur l'économie, sur l'immobilier, vous vous trompez sur tout.

M. LE MAIRE : Monsieur Collomb, vous avez eu votre temps de parole, je vous remercie. Nous allons procéder maintenant au vote.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(M. Doucet ne prend pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/904 - Cession de matériel inutilisé - vente en ligne de matériels divers

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Hénocque, je vous cède de nouveau la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Le rapport 904 prévoit la mise en vente d'un véhicule Peugeot 908 et la validation du résultat des enchères qui ont été organisées sur plusieurs véhicules.

Pour rappel, ce dispositif de vente des matériels d'occasion de la Ville de Lyon n'est pas nouveau, puisqu'il a été mis en place en 2007. Il fonctionne pour les véhicules depuis 2018.

Il permet de compenser le cycle de vie des véhicules et d'autres biens, tout en apportant une recette à la Ville de Lyon d'environ 200 000 euros par an.

Les élus de la Commission Finances se sont émus du risque de remettre en vente des véhicules qui ne correspondent pas aux critères de la zone à faible émission (ZFE). Il convient cependant de souligner que ces véhicules ne sont pas réservés aux habitants de Lyon ou sa Métropole.

À titre d'exemple, en 2019 ou 2020, 77 des véhicules ont été vendus par le biais d'Agorastore – ce système. Parmi ces 77 véhicules, 12 ont été vendus à des acquéreurs situés dans la Métropole de Lyon et 65 ont été vendus à des acquéreurs situés sur un autre département français. Sur les 12 acquéreurs situés dans la Métropole de Lyon, seuls 2 sont sur le territoire de la ZFE.

Par ailleurs, vendre ces véhicules, qui peuvent circuler encore dans la majorité du territoire français et étranger, permet le plus souvent aux particuliers ou aux professionnels de remplacer des véhicules encore plus polluants. Au total, le niveau de population en est donc réduit.

Enfin, la Ville de Lyon va expérimenter à partir de cette année leetrofit de ces véhicules, c'est-à-dire la transformation de la motorisation des véhicules existants pour passer du système thermique au système électrique. Une évaluation en sera faite.

La Commission a rendu un avis favorable sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur le Maire du 2^e arrondissement.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Vous nous proposez la cession de plusieurs véhicules automobiles, car vous dites que « la Ville de Lyon », je cite, « est soucieuse de favoriser le réemploi de matériels plutôt que l'usage unique, de diminuer son empreinte environnementale sans dépôt en déchetterie, de libérer des espaces de stockage et d'abonder les recettes du budget ».

Il est certes essentiel que Lyon prenne ses responsabilités en adaptant sa flotte aux enjeux du réchauffement climatique. Le dernier prérapport du GIEC est alarmant et nous devons tous prendre notre part de responsabilité.

Avec Étienne Blanc, nous proposons lors de la dernière campagne municipale d'investir sur des véhicules à hydrogène et nous vous demandons aujourd'hui de faire preuve d'audace et d'investir sur cette technologie, car vous savez que notre région Auvergne-Rhône-Alpes a développé une filière d'excellence dans ce domaine.

Si, sur le principe, nous partageons votre volonté de vendre ces véhicules anciens pour adapter notre parc automobile aux enjeux environnementaux, nous trouvons très surprenant que vous décidiez d'aller polluer ailleurs. Parce que, dans la réalité, c'est ce qui se passe.

Sur les 6 véhicules dont vous nous demandez aujourd'hui d'acter la cession, car les enchères ont dépassé les 4600 euros, tous ont une vignette Crit'Air 4 et 5 et seraient donc interdits de circuler dans la zone à faible émission de la Métropole.

Pire, nous avons relevé dans un bulletin municipal officiel une décision du 18 juin mettant aux enchères toute une série d'objets, dont 13 véhicules. Sur ces 13 véhicules, 8 sont exclus de la ZFE, car ce sont des véhicules utilitaires légers ou des poids lourds avec des vignettes Crit'Air 3, 4 - ou 5.

Monsieur le Maire, nous ne comprenons pas. Vous n'aviez pas décrété l'urgence climatique ? Vous n'avez pas fait approuver par le Conseil municipal cet état d'urgence climatique ? Il est bien loin ce 25 mars 2021 où vous vous glorifiez d'avoir franchi un cap. Là, c'est retour à la case

pollution.

J'aurais pu aussi vous parler du don d'un véhicule nacelle à Ouagadougou, qui montre la légèreté avec laquelle vous traitez le sujet. Les véhicules que l'on ne veut plus à Lyon, on les donne aux pays émergents ou on les vend à d'autres pour qu'ils puissent aller polluer chez eux. Pardon, mais ce n'est pas cela mon engagement pour la planète et cela ne doit pas être le vôtre non plus. Vous croyez vraiment que l'on va réussir à limiter la hausse des températures en allant polluer chez les autres ?

Pensez un seul instant au message que vous envoyez, le message que vous envoyez notamment à nos entrepreneurs et artisans lyonnais. Il est désastreux. D'un côté, on ne vous accepte plus sur notre territoire si vous n'investissez pas sur des mobilités durables, et vous savez que, pour des petites structures, cela peut être difficile, mais de l'autre, on ne donne pas le bon exemple, car on vend les véhicules polluants.

Vous faites le choix d'empocher 125 000 euros sur des véhicules polluants plutôt que d'appliquer les préceptes que vous prônez. C'est souvent à votre image, Mesdames et Messieurs les Écologistes, c'est faites ce que je dis et surtout pas ce que je fais. Et, quelque part, il ne faut pas s'étonner si derrière les Lyonnais ne croient plus en votre parole politique et désertent les isolements.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La vente de matériel, en l'occurrence de ces véhicules, sur un site de vente aux enchères, est effectivement une question importante que notre majorité veut traiter aujourd'hui.

Il s'agit là de valoriser le réemploi de matériels, dont la Ville de Lyon n'a plus usage, plutôt que de les laisser entreposés inutilement tandis qu'ils perdent en valeur et d'éviter que des véhicules en parfait état de marche ne finissent à la casse.

La Ville de Lyon fait le choix de les vendre et de générer ainsi quelques recettes budgétaires, très marginales, mais je ne pense pas que l'opposition nous le reproche maintenant.

Il s'agit d'une démarche de valorisation des biens mobiliers, de lutte contre l'usage unique et de réduction de l'empreinte carbone de notre commune.

De manière plus pragmatique, on ne peut pas raisonnablement argumenter que la destruction ou même le recyclage d'une voiture – entièrement recyclée, je ne suis pas sûre que cela soit possible – soit une démarche plus vertueuse que la réutilisation. Cela permet à moindre coût à des utilisateurs d'acquiescer des véhicules en bon état.

La réduction de la circulation automobile est un enjeu important dans la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. C'est pour ces raisons que notre exécutif s'engage dans la réduction de sa flotte et donc, à terme, ce genre de délibérations ne devrait plus occuper nos ordres du jour. Vous parliez de dette précédemment, en voilà un exemple concret.

Vous le savez, la Ville de Lyon s'attache à mener une action positive sur le plan climatique et environnemental. Nous l'avons déjà montré à de multiples reprises, nos priorités sont celles d'une société moins émettrice de carbone, moins polluante, plus égalitaire. Aussi, ces ventes procèdent d'une volonté pragmatique de ne pas jeter ce qui peut encore être utilisé, tout en ne renonçant pas, à notre niveau, à mener une politique tendant vers la neutralité carbone et la réduction de la pollution.

Il ne s'agit pas d'envoyer la pollution ailleurs, mais bien de mettre en œuvre les changements dont notre ville a besoin, tout en prônant la réutilisation, même quand cette dernière concerne des voitures thermiques, preuve que notre majorité n'est pas aussi dogmatique que certains veulent le faire croire.

Notre groupe votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur Godinot, quelques éléments de réponse pour éclairer Monsieur Oliver.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Monsieur Oliver, j'ai le regret de constater qu'après quelques années de mandat, vous ne comprenez pas le sujet de la zone à faible émission. Vous ne le comprenez pas du tout.

La zone à faible émission a été mise en place pour des raisons de santé. Le problème de la pollution dans Lyon est un problème de santé et ce problème est lié aux émissions des véhicules thermiques et principalement des véhicules diesel, qui émettent des oxydes d'azote, qui émettent des particules.

La concentration importante de population dans les agglomérations fait que cette pollution s'y concentre. Elle réduit l'espérance de vie des habitants et nous parlons maintenant d'environ 100 000 morts prématurées en France.

Il faut comprendre que le fait qu'on émette des particules avec un véhicule diesel n'a pas du tout le même impact dans une zone rurale ou dans une zone urbaine. Dans la zone rurale, la pollution n'est pas en concentration suffisante pour impacter la santé des habitants. Le fait que nos véhicules aillent rouler dans des zones moins denses n'est pas un problème de santé publique.

En termes de changement climatique, la zone à faible émission n'est pas l'outil principal. Effectivement, nous pouvons changer de motorisation, nous pouvons aller peut-être demain vers des véhicules hydrogène. En tout cas, nous allons aujourd'hui vers des véhicules gaz naturel et des véhicules électriques.

La Région s'enorgueillit de mener la transition sur le véhicule hydrogène. J'ai le regret de vous dire qu'aujourd'hui, ces véhicules ne sont pas accessibles, y compris aux collectivités, pour massifier une flotte. Le surcoût est tellement important que cela ne peut pas être un outil pour lutter contre la pollution dans les villes.

Je vous invite donc à retravailler le dossier pour que nous puissions nous comprendre et que vous puissiez ne plus nous accuser d'avoir une politique incohérente quand c'est visiblement vous qui n'avez pas saisi l'enjeu.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/908 - Décision modificative numéro 1 - Exercice 2021

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Le rapport 908 porte la décision modificative numéro 1 de l'exercice 2021.

Cette décision s'inscrit dans le calendrier habituel des états budgétaires de la Ville, puisque deux décisions modificatives sont présentées chaque année.

Une première est soumise au vote du Conseil municipal entre le mois de mai et de juillet, afin de procéder à des ajustements de crédits nécessaires par rapport au budget primitif, d'intégrer l'ensemble des écritures liées au report et à l'affectation des résultats de l'exercice N - 1 dans chacun des budgets (principaux, annexes et états spéciaux).

Une deuxième décision modificative intervient aux alentours de novembre pour acter les derniers ajustements utiles pour achever l'exercice. Sur cette décision modificative, je mettrai en avant les quatre aspects suivants.

Tout d'abord, cette décision intègre des écritures budgétaires qui traduisent les suites de la crise sanitaire qui a encore des impacts sur 2021. Nous l'avions toutefois anticipé au budget avec une réserve de 3 millions d'euros pour des dépenses à venir en lien avec le Covid. Ces décisions précisent comment nous affectons une partie de cette réserve.

Dans ces dépenses liées au Covid, dont vous avez le détail dans la délibération, je citerai notamment les dépenses de gardiennage et de nettoyage du centre de dépistage et de vaccination de Gerland, à hauteur de 973 000 euros par semestre, en augmentation de 583 000 euros par rapport aux premières estimations, notamment quand il s'agissait uniquement de dépistage. Ou encore la réévaluation des vacances de la Direction de l'Éducation de 365 000 euros en raison des protocoles renforcés depuis le début de l'année 2021.

Deuxièmement, concernant l'affectation du résultat, vous vous souvenez que nous avons affecté une part importante du résultat de fonctionnement 2019 sur le budget de fonctionnement de l'année 2020 à hauteur de 20 millions d'euros pour faire face à la crise sanitaire, alors que, dans l'idéal, il convient d'affecter si possible l'ensemble du résultat de fonctionnement en investissement. Cette année, nous dérogeons de nouveau à cette pratique, mais dans une très faible proportion, puisque nous affectons 1,5 million du résultat de 2020 aux dépenses de fonctionnement 2021 liées à la crise sanitaire.

Troisièmement, concernant spécifiquement les Mairies d'arrondissement. Du fait que l'année 2020 a été frappée par la crise sanitaire et fut une année électorale, les Mairies d'arrondissement n'ont pas engagé l'intégralité de certaines dépenses, telles que celles liées au fonctionnement des crèches par exemple. Elles enregistrent donc un résultat excédentaire global en fonctionnement de 2 millions d'euros qui devient 1,366 million d'euros lorsque l'on intègre des financements qui restaient à payer. Le montant des excédents varie, pour vous donner une idée, de 62 000 euros à 218 000 euros selon les Mairies. L'excédent de chacune des Mairies est affecté à l'ouverture de crédits nouveaux selon la répartition qu'elles ont proposée. Au final, ce sont 470 000 euros qui sont reportés en investissement, 678 000 euros sur la dotation de gestion et 210 000 euros sur la dotation d'animation locale.

Enfin, les ajustements effectués sur le budget primitif 2021 sont composés d'une part de redéploiements et de transferts de crédits au sein d'un même chapitre, qui ne sont pas soumis au vote du Conseil municipal, et de virements de crédits pour un total de 4,8 millions d'euros, dont vous avez le détail dans la délibération.

Cette décision modificative numéro 1 a eu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, intervention retirée, très bien.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Pour Lyon)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/909 - Actualisation des Autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, pour le rapport suivant, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci.

Il s'agit du rapport 909 concernant l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2022.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous sommes là face à une demande heureusement peu courante. Dans le cadre de son contrôle des comptes de la Ville pour les exercices 2012 à 2017, la Chambre régionale des Comptes a relevé des irrégularités...

M. LE MAIRE : Il s'agit de la délibération 909 sur l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 et vous avez pris un temps de 5 minutes de parole.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Nous nous sommes trompés de délibération. Nous voulions retirer la 909 et nous avons retiré involontairement la 908. Si cela ne vous dérange pas, je vais donc faire l'intervention pour la 908.

M. LE MAIRE : Nous venons de la voter. Elle vient d'être adoptée. Je ne vois donc plus tellement l'intérêt de faire une intervention dans la mesure où le vote a déjà eu lieu, mais si vous souhaitez la faire, je veux bien vous laisser quelques minutes.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Dans la mesure où nous posons quelques questions, cela peut être l'occasion aussi d'avoir quelques réponses. Je l'espère, en tout cas.

M. LE MAIRE : Nous avons déjà voté, Monsieur Oliver. Si vous souhaitez, je peux vous laisser le temps de parole, puisque nous sommes en démocratie n'est-ce pas ici, donc je laisse la parole à l'opposition. Pour autant, nous n'allons pas revenir sur le vote. Les réponses ne vous seront pas apportées ici. Elles vous seront apportées en commission par la suite.

Je vous cède la parole, allez-y.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire, pour cette prise de parole que vous m'octroyez gentiment.

M. LE MAIRE : Il n'est pas question de gentillesse.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Cette délibération nous propose une série de décisions modificatives et lorsque l'on creuse un petit peu, nous découvrons plusieurs choses.

Tout d'abord, pour plus de 30 000 euros par mois, vous avez pris à bail depuis le 1er juin 1 000 mètres carrés de bureaux rue de la République dans le 2e arrondissement, afin, je cite ce qui nous a été dit en commission, « de donner un lieu de travail aux agents dont les postes ont été nouvellement créés ». Mais nous vous avons demandé des précisions sur les services et les personnes qui vont s'y installer et là, c'est très vague. On nous a dit que certains services comme la DGTB sont fléchés, des réorganisations sont imaginées. En fait, on se rend tout juste compte que vous n'en avez aucune idée. Cela nous interroge vraiment sur votre gestion des deniers publics. On dépense près de 300 000 euros pour 2021 et de l'ordre de 500 000 euros en année pleine sans savoir vraiment pourquoi. Lorsqu'une entreprise ou une collectivité prend des locaux, c'est normalement pour un besoin précis. L'an prochain, vous avez prévu de recruter 50 nouveaux agents, vous prévoyez 500 mètres carrés de bureaux en plus ? C'est une vraie question que l'on peut se poser.

Nous vous demandons cette fois devant les Lyonnais ce que vous comptez faire de ces 1 000 mètres carrés rue de la République, d'autant que nous avons récemment voté une charte sur le télétravail et que sa mise en place devrait normalement vous pousser à vous interroger sur les locaux dont dispose la Ville et une éventuelle réorganisation.

Ensuite, en continuant d'éplucher la délibération, nous nous rendons compte que vous provisionnez 700 000 euros de contentieux. Ce contentieux, on sait de quoi il s'agit. Vous avez décidé de récupérer un terrain de la rue du Bon Pasteur dans le 1er arrondissement qui avait fait l'objet d'une cession votée en 2018.

Et là, nous nous retrouvons au milieu de vos contradictions. Vous voulez lutter contre le départ des familles du centre-ville provoquant des fermetures de classes, vous voulez faire baisser les prix, mais sans augmenter le nombre de constructions.

Là, dans le 1er arrondissement, vous refusez de construire. On a des Lyonnais qui ont beaucoup de mal à se loger, mais vous refusez de construire. Cet arrondissement étant carencé en logements sociaux, vous auriez pu réorienter le projet en travaillant avec le promoteur, mais non.

Mais, Monsieur le Maire, vous mesurez ce que représente cette somme ? C'est vraiment aux contribuables lyonnais d'assumer vos erreurs et votre caprice ? Épargnez aux Lyonnais de payer des pénalités pour non-respect des engagements de la Ville.

Enfin, nous notons que vous prévoyez le maintien de la fermeture des accès à la rue Édouard Herriot. Je me réjouis de cela, mais cela fait depuis le 6 octobre 2020 que nous vous demandons de renforcer le dispositif pour que les habitants du 2e arrondissement sur le nord Bellecour puissent enfin dormir tranquille. Vous n'êtes pas sans savoir que le centre de Lyon fait l'objet de nombreux concerts de klaxons, rodéos, bagarres, agressions, tapages et les Lyonnais n'en peuvent plus de votre inaction et de vos bras croisés. L'exemple de votre mascarade à la Guillotière en est un triste exemple.

En conclusion de cette intervention, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de faire preuve d'un peu plus de professionnalisme. L'argent des Lyonnais n'est pas infini et nous vous demandons une gestion de nos deniers publics plus rigoureuse.

Ayant déjà voté, nous avons voté contre ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Les réponses aux questions que vous soulevez vous seront apportées en commission.

Nous sommes donc bien sur le rapport 909 et je mets ce dossier 909 aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/917 - Examen juridictionnel de la Chambre régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur les comptes produits par le comptable public de la Ville pour les exercices 2012 à 2017 - Avis du Conseil municipal sur la demande de remise gracieuse suite à un débet juridictionnel prononcé dans le cadre de cet examen à l'encontre de Messieurs Alain Gaonac-H et Jean-Luc Bouleau, anciens comptables de la Ville

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport 917, Madame Hénocque, je vous cède la parole.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais prendre le temps d'explicitier un peu ce rapport, puisqu'en effet, c'est sur celui-ci que Madame de Montille a préparé une intervention.

À l'issue du contrôle juridictionnel de la Chambre régionale des Comptes sur les comptes des comptables publics de la Ville pour les exercices 2012 à 2017, un jugement de débet a été prononcé à l'encontre de deux agents, Messieurs Alain Gaonac-H, comptable de la Ville sur la période du 1er janvier 2014 au 31 juillet 2017, et Jean-Luc Bouleau, comptable de la Ville sur la période du 1er août au 31 décembre 2017.

Ce jugement engage leur responsabilité personnelle et pécuniaire pour un montant global de 261 000 euros en ce qui concerne Monsieur Gaonac-H et de 209 000 euros en ce qui concerne Monsieur Bouleau.

Ils ont chacun formulé auprès de la Direction compétente de leur ministère de tutelle une demande de remise gracieuse pour l'intégralité des sommes mises à leur charge au titre des IHTS indues, c'est-à-dire les indemnités horaires de travaux supplémentaires (les heures supplémentaires) indues, dont ils ont approuvé le paiement aux agents de la Ville. Afin d'appuyer et d'assurer la complétude de leurs dossiers, ces deux agents ont sollicité la Ville afin qu'elle émette un avis favorable sur ces demandes et c'est ce que nous vous proposons aujourd'hui avec l'avis favorable de la Commission.

Il est en effet proposé à travers cette délibération d'émettre un avis favorable pour l'intégralité des sommes mises à leur charge au titre de ces IHTS indues, dont ils ont approuvé le paiement aux agents de la Ville.

En effet, la Ville doit considérer deux aspects. Premièrement, les qualités professionnelles de Messieurs Gaonac-H et Bouleau ont été tout au long de l'exercice de leurs fonctions de comptables auprès de la Ville extrêmement diligentes et ils ont assuré un rôle de conseil éclairé, facilitateur et constructif envers les équipes et les élus de la Ville de Lyon. Deuxièmement, surtout, la délibération incriminée était avant tout le fait de la Ville de Lyon. On peut espérer que ces heures supplémentaires réglées par les deux comptables ont été des heures effectivement réalisées par les agents de la Ville et ne constituent donc pas pour notre Ville un préjudice financier.

La Chambre régionale des Comptes confirme dans son jugement que la délibération du 28 juin 2004, ayant pour objet la mise en œuvre des IHTS, ne fixait pas la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires et qu'à ce titre, les deux comptables ne disposaient pas au moment du paiement de pièces justificatives leur permettant d'effectuer le contrôle de ces sommes à verser au titre des IHTS de certains agents.

Il est à noter que cette même délibération du 28 juin 2004, impliquée dans ce jugement, a fait l'objet d'une recommandation de la Chambre régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son dernier rapport d'observation relatif au contrôle des comptes de notre Ville pour les exercices de 2013 à 2017.

Cette recommandation de la Chambre régionale a conduit la nouvelle majorité à prendre une nouvelle délibération en date du 28 juillet 2021. Il s'agit de la délibération 2021/540, par laquelle la Ville fixe désormais un cadre juridique des IHTS conformément à la loi avec la liste des emplois autorisés à réaliser des heures supplémentaires et les modalités d'indemnisation. La Ville s'est donc remise dans les clous.

Comme vous l'avez compris, les agents n'étaient pas responsables d'après nous de ces lacunes mises en place par l'ancienne majorité.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous sommes là face à une demande heureusement peu courante. Dans le cadre de son contrôle des comptes de la Ville pour les exercices 2012 à 2017, la Chambre régionale des Comptes a relevé des irrégularités de la part d'anciens comptables publics de la Ville. Le procureur financier de la Chambre l'a ensuite saisie pour qu'elle statue en tant que juge sur trois irrégularités.

Dans un jugement prononcé le 24 mars, la Chambre les a estimés responsables de deux présomptions de charges et les a condamnés à rembourser sur leurs biens propres, 60 772,19 euros correspondant à des créances non recouvrées et pour lesquelles la Chambre estime que le Comptable public n'a pas fait preuve de diligence adéquate, complète et rapide, ce qui a compromis les chances de la commune de recouvrer ces créances, 409 303,14 euros correspondant à des heures supplémentaires payées sur la base d'une délibération insuffisante.

Dans le cadre de la procédure, l'agent comptable condamné peut demander une remise gracieuse de sa dette à son ministre de tutelle, à savoir le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et vous nous sollicitez pour donner un avis favorable à cette demande.

Sur les heures supplémentaires, la Direction des Finances nous ayant indiqué en commission qu'elles avaient bien été effectuées, il nous apparaît donc logique de donner un avis favorable sur cette partie, bien que la délibération de 2004, sur laquelle était basé le paiement de ces heures ne respectait pas les dispositions de l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales.

En revanche, nous sommes gênés quant à la partie relative au manquement de diligence dans le recouvrement de créances, d'autant plus qu'à la lecture du jugement de la Chambre régionale, nous nous apercevons que le comptable public concerné n'a pas jugé utile de faire une quelconque observation à la Chambre dans la réponse qu'il a été amené à faire à cette dernière.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous vous demandons un vote par division et si nous approuvons l'avis favorable à la demande de remise gracieuse pour les heures supplémentaires, nous nous opposerons à un avis favorable sur la somme de 60 772,19 euros.

Merci.

M. LE MAIRE : Madame Hénocque.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : En effet, je ne l'ai pas précisé dans mon intervention, puisqu'un des deux agents est aussi incriminé concernant des recettes que la Ville devait percevoir auprès de trois organismes et qu'il n'aurait pas suffisamment relancés pour que la Ville puisse les percevoir.

En réalité, l'agent ne demande pas l'avis favorable de la municipalité pour cette partie qui lui est reprochée. La demande inscrite dans la délibération concerne uniquement la question des IHTS. Pour l'autre partie, il a dû certainement faire appel à son assurance. Je n'ai pas les éléments précisément, mais je pourrai vous apporter en commission ou en dehors de cette instance les éléments concernant cette deuxième partie, non concernée par cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque, pour ces précisions.

Nous allons donc procéder au vote sur ce rapport 917 tel que vous l'avez rappelé dans son périmètre.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/918 - Majoration de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires portée à 60 %

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour le rapport 918, Madame Hénocque, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il est proposé à l'avis du Conseil municipal trois délibérations concernant des dispositions d'ordre fiscal qui, pour être appliquées en 2022, doivent être appliquées avant le 1er octobre de cette année. Ces trois délibérations visent le même objectif : de mettre à profit les moyens dont nous disposons en matière fiscale pour accroître le parc de logements disponibles, pour favoriser l'équité dans l'accès aux logements et faciliter l'accès aux logements du plus grand nombre. Monsieur Collomb a rappelé tout à l'heure la difficulté de se loger sur la Ville de Lyon et c'est cette question que nous abordons aujourd'hui à travers ces trois délibérations.

La première concerne la majoration de la taxe d'habitation des résidences secondaires. La deuxième concerne le dispositif d'exonération du foncier bâti pour les constructions neuves. La troisième instaure un abattement sur les bases du foncier bâti des logements acquis sous forme de bail réel solidaire.

La deuxième délibération n'a pas fait l'objet d'une demande de prise de parole, mais je vais me permettre de l'explicitier tout de même, puisque ce sont des changements importants pour la Ville de Lyon, la fiscalité concernant évidemment une grande partie de nos concitoyens et étant une recette importante de la Ville de Lyon.

La réforme de la taxe d'habitation prévoit que la recette perdue par les communes est compensée entre autres par le fait qu'elle percevra dorénavant l'intégralité des parts de foncier sur le bâti, y compris celles qui étaient perçues jusqu'à présent par la Métropole. Tout système antérieur d'exonération est remis à plat et, en l'absence de délibération, les acquéreurs de logements neufs seraient totalement exonérés de taxe foncière pendant deux ans. Nous n'avons pas souhaité que ce soit le cas, afin que ces propriétaires, qui sont pour moitié des investisseurs, gardent un lien fiscal avec le territoire et pour ne pas créer trop d'iniquité avec les acquéreurs de logements anciens. Il est ainsi proposé une exonération à hauteur de 40 % sur les deux premières années d'acquisition d'un logement neuf concernant la taxe foncière. Le mécanisme actuel conduisait à une exonération de 38 %. Vous voyez donc que ce changement a un impact très faible pour les propriétaires. En moyenne, ce sera une économie pour eux de 12 euros par an et une perte de recettes pour la Ville de Lyon de 170 000 euros. Pour rappel, les constructions qui sont financées au moyen d'un prêt aidé par l'État conservent une exonération totale pendant deux ans.

Merci de votre écoute sur cette délibération qui passera ensuite dans les rapports sans intervention.

Je vais maintenant présenter la délibération 918 concernant la taxe d'habitation des résidences secondaires. La réglementation permet dans les zones à forte tension immobilière de majorer la taxe d'habitation des résidences secondaires de + 5 % à + 60 % dans certaines villes. Paris et Nice sont d'ores et déjà à 60 %. À Lyon, ce taux a été majoré seulement de 20 % sous l'ancienne majorité. Il est proposé aujourd'hui de porter la majoration de cette taxe à 60 %.

Cette augmentation de fiscalité concernera 15 000 résidences secondaires sur un total de 330 000 logements et apportera pour la Ville de Lyon un gain estimé de 3,3 millions d'euros pour la première année.

Au-delà de la recette fiscale, il s'agit avant tout d'une volonté politique d'encourager le passage des résidences secondaires en résidences principales via la vente ou la mise en location. En effet, l'objectif est, au-delà de la construction, d'optimiser un maximum les logements existants et, dans une zone territoriale de tension immobilière, un logement pour nous doit avant tout être un logement en résidence principale. Si ce n'est pas le cas, c'est un certain luxe qui peut générer une participation plus importante aux deniers de la Ville de Lyon.

Pour rappel, cependant, certaines personnes ne sont pas concernées par cette disposition, telles que les personnes contraintes de résider dans un lieu différent de celui de leur habitation principale ou les personnes hébergées en établissement de santé, par exemple.

Une dernière précision, puisque je vois déjà des erreurs qui sortent dans la presse, c'est la majoration elle-même qui est augmentée, passant de 20 à 60 %. Par conséquent, au total, sur le taux d'imposition de la taxe d'habitation des résidences secondaires, elle passerait de 26,58 % à 35,44 %. L'augmentation du taux global d'imposition est donc de 26 % et n'est pas une augmentation par trois.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque, pour ces explications.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Oliver.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous proposez ici l'adoption d'une majoration de l'impôt sur les résidences secondaires dans le but de remettre des logements sur le marché. Cette majoration de la taxe d'habitation va passer de 20 à 60 %, rien que cela. Si nous résumons votre volonté, c'est taxer les résidences secondaires afin de contraindre les propriétaires à vendre leurs biens.

On y est, on s'en doutait, cela devait arriver un jour, la première augmentation d'impôt à Lyon. Et alors, ce n'est pas un peu, vous multipliez par trois la majoration. Il faut bien financer votre gaspillage d'argent public.

Vous justifiez cela en disant que cela va remettre des logements sur le marché. Mais qui peut vous croire ? Toutes les villes qui y ont eu recours n'ont absolument pas eu cet effet. Les prix de l'immobilier sont tellement élevés à Lyon que votre volonté d'offrir du logement ne peut pas fonctionner. Si vous voulez lutter efficacement contre la hausse des prix et générer de l'offre, il faut construire environ 7 000 logements libres par an sur l'agglomération sans compter le logement social, le tout en arrêtant vos préemptions. Notre dynamique démographique et migratoire fait que, sans cet effort, vous n'arriverez pas à endiguer la hausse des prix et la crise de l'offre.

D'ailleurs, le vrai problème, c'est que votre politique va nous mener aux 10 000 euros du mètre carré avant la fin du mandat. Rien qu'en une année, nous avons eu une hausse de 12,5 % des prix de l'immobilier, alors même que nous étions en pleine crise Covid. Juste pour que les

gens qui nous écoutent comprennent bien, la hausse était de 20 % sur cinq ans entre 2015 et 2020. Là, c'est 12,5 % en un an.

La ville que vous êtes en train de créer exclut littéralement les classes moyennes. Cette délibération que vous nous demandez de voter va servir aux très riches contre les classes moyennes supérieures. Vous croyez quoi, que ce sont les gens qui ont du mal à se loger qui vont acheter des biens entre 5 500 et 7 000 euros du mètre carré ? Vous allez juste contraindre ceux qui sont limite financièrement à vendre et ceux qui achèteront en feront de la location courte durée pour être encore plus rentables.

Vous savez, Monsieur le Maire, quelles sont les villes qui ont le même taux que nous ? Ce sont Paris, Bagnolet, Fontenay-sous-Bois, Champigny-sur-Marne, Montreuil, Ivry-sur-Seine. Que des villes bien gérées. Elles sont toutes dans les plus endettées de France et sont toutes administrées par la gauche extrême ou l'extrême gauche. Je fais une parenthèse sur Champigny, qui vient de changer de majorité et je m'en réjouis.

Nous comprenons bien que votre décision d'augmenter les impôts va servir à vous dégager des marges financières. Si vous voulez le faire, pourquoi ne pas adopter une stratégie comme celle mise en place à la Région depuis six ans ? Absent aujourd'hui, car retenu au Sénat par la discussion sur la loi relative aux collectivités locales, notre Président de groupe, Étienne Blanc, vous a indiqué comment faire des économies de fonctionnement, mais si vous voulez, il pourra vous l'indiquer de nouveau.

Grâce à son action et à celle de Laurent Wauquiez, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est la mieux gérée de France. Et grâce à une politique claire sur la gestion des deniers publics, l'exécutif sortant a été réélu avec plus de 58,5 % des voix.

Monsieur Doucet, soyez pragmatique, faites des économies et n'augmentez pas les impôts. Les Français sont déjà dans les plus taxés. Épargnez-les de votre gaspillage de l'argent public et économisez.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 5 minutes.

M. PRIETO Philippe : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

À Lyon, le coût de l'accès au logement devient insupportable pour les ménages ou personnes aux revenus modestes. Faire de la politique, Monsieur Oliver, c'est apporter des solutions pour dépasser les constats et en finir avec les effets de manche. C'est pénible et cela ne grandit pas le débat politique.

Faire de la politique, apporter des solutions, c'est justement l'ambition des trois délibérations en question, 918, 919 et 920, d'abord en installant entre le parc privé totalement soumis aux règles du marché et le parc social qui, par définition, y échappe un troisième parc permettant une accession sociale à la propriété, donc sous condition de revenus, avec un bail solidaire, un parc qui s'inscrit dans le parc SRU de façon définitive grâce à des mécanismes prévus par une loi de 2015 du précédent quinquennat. Pour favoriser le développement de ce parc, nous proposons aussi des exonérations modulations de la taxe foncière.

Évidemment, nous sommes vigilants et nous devons veiller à l'équilibre des avantages pour continuer aussi à développer notre parc social, puisque l'immense majorité des personnes à revenus modestes se loge en location.

Concernant le parc privé, la hausse de la taxe habitation pour les résidences secondaires doit inciter à augmenter le parc de location et limiter la spéculation Airbnb et ses effets délétères. Cela revient à agir pour faire baisser la pression des coûts.

Au final, nous voterons ces trois délibérations qui s'inscrivent dans une politique globale de l'accès au logement.

Je souligne d'ailleurs que nous restons dans un cadre budgétaire équilibré pour les finances de la Ville de Lyon avec des augmentations et des exonérations qui se compensent.

Plus de justice économique aussi avec ce projet, puisqu'il y a un effet redistributif avec la modulation de la taxe foncière.

Plus de justice sociale pour un droit réel au logement pour que les personnes à revenus modestes puissent continuer elles aussi à se loger dans Lyon.

Enfin, c'est la démonstration que résoudre l'équation logement contribue à diminuer son empreinte carbone en évitant les flux de déplacements et nous ne renonçons pas à la lutte pour le climat.

Le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique se félicite de la présentation de ces trois délibérations et votera favorablement ces rapports.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Prieto.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Bosetti, c'est à vous pour 4 minutes.

M. BOSETTI Laurent, Adjoint : Monsieur le Maire,

Notre majorité s'est engagée avec force pour le logement abordable à travers l'objectif de 25 % de logements sociaux à cinq ans, l'encadrement des loyers, le développement du bail réel solidaire. Malheureusement, ce plan d'action ne saurait suffire à court terme à enrayer la hausse continue des prix de l'immobilier observée dans les grandes métropoles. Merci au passage à ceux qui ont alimenté la compétition des territoires pendant 20 ans et qui ont créé le problème plus qu'ils ne l'ont résolu. Le fameux camp de « l'innovation ».

Dans sa communication du 1er juillet, la Fédération des Professionnels de l'Immobilier du Rhône évoque une progression de 4 % des prix lyonnais sur les 12 derniers mois. C'est une très mauvaise nouvelle pour les classes moyennes qui souhaiteraient s'installer à Lyon. C'est en revanche une très belle opération pour les investisseurs ou pour ceux qui étaient déjà propriétaires. Contrairement à l'envolée du panier d'abricots, qui ne réjouit personne, l'envolée des prix de l'immobilier est une rente pour certains, quand d'autres devront mécaniquement quitter la ville ou tout simplement renoncer à la rejoindre.

Le 29 juin, la Fondation Abbé Pierre a publié un rapport avec l'Université Lyon II et l'Alpil. Les chiffres sont alarmants : en dix ans, les prix à l'achat dans notre Métropole ont augmenté d'environ 30 % quand le revenu médian, en comparaison, n'a augmenté que de 17 %. Les loyers des ménages locataires ont augmenté de 21 % en moyenne dans le parc privé entre 2007 et 2020. Pour les ménages modestes, le taux d'effort pour se loger, c'est-à-dire la part du logement dans les dépenses du foyer, atteint en moyenne 53 %. Des personnes dépassent même des taux d'effort de 70 %. Mais pour notre opposition, il ne faudrait pas non plus encadrer les loyers.

Quand la Cour des Comptes propose à la mi-juin de réserver les logements sociaux aux seuls « très pauvres », elle ne mesure pas le fait que la sortie du parc public, pour un certain nombre de familles, est totalement obstruée par un marché immobilier inflationniste.

Dès lors, aucun levier ne doit être ignoré pour enrayer la hausse des prix, réguler le marché et favoriser le logement abordable. Les trois rapports qui nous sont proposés aujourd'hui vont dans ce sens en taxant davantage les résidences secondaires – un luxe vu la tension de l'immobilier sur notre agglomération –, en étant incitatifs pour l'acquisition d'un bail réel solidaire ou encore en proposant une exonération de taxe foncière plus importante pour les ménages qui deviennent propriétaires avec un prêt aidé de l'État.

Le groupe des élus Lyon en Commun appelle donc à voter favorablement les trois rapports et en profite pour appeler notre majorité à renforcer encore notre réglementation sur les meublés touristiques pour lutter contre la « Airbnbisation » de Lyon, qui représente malheureusement 10 % des logements en Presqu'île, sans doute un des résultats très concrets du précédent « modèle lyonnais » entre intensification touristique et muséification de nos quartiers.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Bosetti.

Madame Hénoque, quelques mots en réponse.

Mme HÉNOQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

En effet, je souhaite redonner quelques ordres de grandeur.

Quand nous entendons les difficultés rappelées par Messieurs Prieto et Bosetti pour la plupart des ménages qui essaient de se loger, je ne peux pas entendre dire que nous obligerions les propriétaires de résidences secondaires à devoir vendre ou louer, c'est uniquement une incitation. Une incitation qui fonctionne contrairement à ce que vous venez de dire, Monsieur Oliver, puisque, sur la Ville de Paris, où le taux est à 60 %, je vous indique les chiffres dont nous disposons. La majoration à 60 % est effective depuis 2018. Ils ont 150 000 résidences secondaires

et il y a retour en 2019 de 2 700 logements en résidence principale et en 2020, ce sont 6 300 logements qui sont redevenus des résidences principales. C'est une donnée importante.

J'indique que, pour les propriétaires de résidences principales, en moyenne – cela dépend évidemment du type de logement –, l'impôt foncier annuel passera environ de 800 euros par an à 1 000 euros par an, d'où l'augmentation d'environ 210 euros. Je rappelle que ces mêmes personnes ne paient plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale, qui n'est pas sur Lyon, puisqu'évidemment, ce sont des personnes dont la résidence n'est pas sur Lyon. Ces propriétaires, en grande partie, sous-louent leur appartement de manière saisonnière en Airbnb ou autres plateformes, puisqu'il s'agit de 15 000 résidences secondaires sur notre territoire lyonnais et Monsieur Bosetti rappelait une donnée que je n'avais pas en tête d'ailleurs, que 10 % des logements de la Presqu'île seraient loués en Airbnb. Nous devons avoir des croisements entre les deux.

Une action sera menée avec la Métropole pour mieux mettre en place la réglementation sur le Airbnb.

Je me permets de rappeler que, dans les villes qui sont à 60 %, vous avez oublié la ville de Nice, qui est dirigée par Christian Estrosi.

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Oliver, c'est à vous.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Je fais très court.

Juste une chose, Madame Hénocque, la ville de Paris, pourquoi beaucoup de logements reviennent sur le marché, c'est parce que, tout simplement, il y a une baisse de la démographie, ce qui n'est pas notre cas à Lyon. À Lyon, les professionnels estiment qu'il y a entre 10 000 et 15 000 personnes de plus dans l'agglomération lyonnaise. Pour le coup, la dynamique n'est absolument pas la même. Vous disiez à l'instant que cela ne représenterait qu'une hausse de 200 euros, mais ce n'est pas avec cela que nous allons remettre des logements sur le marché in fine. Votre argument ne tient donc pas la route.

Monsieur Bosetti, vous avez dit qu'il y avait eu une hausse de 4 %. Je suis sur le site SeLoger, ils expliquent bien que c'est une hausse de 12 % en un an.

C'était simplement ce que je voulais dire. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE : Nous regarderons les chiffres. Paris a fait la démonstration par la preuve, nous verrons si, à Lyon, nous pouvons aussi l'établir.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/920 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : instauration d'un abattement de 30 % pour les logements acquis sous forme de bail réel solidaire (BRS)

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame Hénocque, pour le rapport suivant.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, il s'agit de la dernière délibération portant sur la fiscalité, la 920.

La Ville de Lyon soutient le mécanisme du bail réel solidaire, qui permet de dissocier la propriété du foncier, qui est acquis par le l'Office foncier solidaire et mis à disposition des acquéreurs moyennant une redevance annuelle, et le bâti qui, lui, est acquis par le propriétaire du logement. Ce découplage de la propriété permet de diminuer fortement le prix d'acquisition et favorise l'accession à la propriété des classes moyennes.

La loi autorise les collectivités à travers une délibération à créer un abattement facultatif sur la base d'imposition de la taxe foncière bâtie pouvant aller de 30 à 100 %.

Il faut avoir en tête que cet avantage fiscal est acquis pour toute la durée du bail réel solidaire, qui peut aller de 18 ans à 99 ans.

La Ville de Lyon propose l'adoption d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition, tout comme le pratique la Métropole de Lyon ou la Ville de Villeurbanne. Selon le développement de la construction de ce type de logements, année après année, le manque à gagner fiscal pour la Ville de Lyon pourrait aller de 70 000 euros pour la première année à environ 400 000 euros en 2026.

Il s'agit là d'encourager les ménages accédant à la propriété à travers le bail réel solidaire, tout en conservant un lien fiscal avec les ménages concernés.

Cette délibération a obtenu l'avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Hénocque.

Pour le groupe les Écologistes, Madame Popoff, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme POPOFF Sophia : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Mon intervention portera en fait sur les trois délibérations qui sont liées à la question de fiscalité que cette séance va approuver ou a déjà approuvées.

Toute personne recherchant un logement à Lyon vous le dira, il est difficile d'acheter un bien. Lyon est aujourd'hui la troisième ville la plus chère de France, avec un prix au mètre carré qui a augmenté en moyenne de 1 000 euros sur les trois dernières années.

S'il est difficile d'acheter, il est encore plus difficile de louer. La tension locative est la plus forte des grandes villes de France, avec en moyenne 6,37 candidats par offre en 2020.

Notre groupe se félicite donc des trois délibérations sur la fiscalité qui sont présentées ce jour.

La première sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires va permettre d'accroître le nombre de logements disponibles.

La seconde encourage la construction de logements neufs tout en limitant l'écart d'imposition avec les personnes qui acquièrent un logement dans l'ancien.

La troisième donne un coup de pouce supplémentaire aux ménages accédant à la propriété à travers le bail réel solidaire, sans pour autant grever les finances de la Ville.

Ces trois mesures participent aux efforts de la Ville de Lyon en faveur du logement et de son accessibilité. Je pense notamment aux objectifs de la ville en matière de production de logements sociaux, à l'engagement de la Ville en faveur de l'accessibilité des logements aux personnes en situation de handicap ou encore aux actions conjointes menées avec France Urbaine et la Ville de Paris pour revoir la fiscalité des logements vacants.

Ces mesures contribuent aussi aux efforts de la Métropole de Lyon pour améliorer l'accès au logement. Je pense notamment à l'expérimentation du dispositif d'encadrement des loyers ou à l'encadrement plus rigoureux de l'utilisation de logements pour des locations saisonnières type Airbnb.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, nous nous réjouissons de la mise en œuvre de ces délibérations, qui sont un signal fort pour rendre le logement accessible à toutes et tous.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Popoff.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/910 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur Bosetti, c'est à vous pour le rapport 910.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Monsieur le Maire, la modification du tableau des effectifs est un rapport que nous passons à chaque séance du Conseil municipal.

J'en profite pour indiquer les éléments notables du tableau, à savoir la création de 25 postes dans les écoles auprès des enfants, ainsi que le fait que 15 directeurs d'accueil de loisirs aient pu voir leur quotité de temps de travail passer de 85 à 100 %, donc bénéficier de temps complets. Cela s'inscrit dans nos efforts de lutte contre la précarité statutaire des agents. Vous vous souvenez certainement qu'au mois de janvier, nous avons adopté au sein de cette assemblée le fait de pouvoir « céder » nos directeurs d'accueil de loisirs, qui étaient depuis plusieurs années chez nous avec des contrats précaires. Là, grâce au fait que nous musclons les temps périscolaires sur certaines périodes de l'année, nous donnons l'opportunité à 15 directeurs d'accueil de loisirs d'être sur des temps complets.

Pas d'autre observation et avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliot, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je veux faire une petite intervention concernant le recrutement de la police municipale.

Nous sommes interpellés par un certain nombre d'acteurs qui expriment leur inquiétude quant à l'évolution des effectifs de notre police municipale.

En effet, lors du précédent Conseil, au cours duquel vous nous aviez annoncé vouloir mettre en place un accompagnement spécifique pour susciter les vocations, je vous avais interpellé sur la nécessité de mener ce travail de manière intercommunale.

En effet, Lyon n'est pas une île et il semblerait qu'aujourd'hui, le calcul paie-risque soit au désavantage de notre Ville, ce qui incite nos agents à rejoindre d'autres communes de notre agglomération, elles-mêmes dans le besoin.

Monsieur le Maire, il nous apparaît important que vous preniez attache avec l'ensemble des communes de notre agglomération pour trouver les moyens collectifs d'agir, sans quoi la pérennité des solutions que vous proposerez ne vaudra au mieux que le temps que d'autres communes s'alignent ou proposent davantage.

Les questions de sécurité sont au cœur des préoccupations des Lyonnaises et des Lyonnais. C'est un sujet primordial sur lequel nous devons avancer de manière coordonnée et concertée.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliot.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame de Montille.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous n'approuvons pas cette modification du tableau des effectifs, car, comme nous avons eu l'occasion de le dire plusieurs fois, notamment dans des débats budgétaires, votre politique nous apparaît brouillonne et source d'incertitudes financières pour le futur.

Pour illustrer mon propos, dans cette délibération, vous modifiez le recrutement de deux postes que vous avez très récemment créés (au mois de mars) en les faisant passer d'un recrutement exclusif de fonctionnaire à un recrutement possible de contractuel. Il s'agit des postes de chargé de projet budget participatif et de responsable de mission démocratie locale.

Je crois que c'est Monsieur Godinot, qui, lors de la Commission Transition écologique, s'interrogeait sur le coût de revient d'une délibération à propos d'une gratuité de 170 euros. On est un peu dans une situation similaire, en refaisant faire quatre mois après ce qui a déjà été fait.

Politique brouillonne, disais-je, car vous vous êtes lancé dans le recrutement à tout-va, 100 postes en 2021, déjà 50 l'an prochain, hors créations de postes liées à des ouvertures d'équipement. Pas le moindre audit de la situation à notre connaissance qui aurait pu amener à réinterroger des politiques publiques et à faire le choix de réorganisations et d'évolution d'emplois au sein des services. À la charge supplémentaire de ces créations de postes, il faut ajouter, comme on vient de le voir dans la décision modificative les coûts annexes comme ceux des locaux pour héberger ces nouveaux agents.

Il est hasardeux d'agir comme cela dans un domaine dont certains paramètres nous échappent, car relevant de la décision de l'État par exemple. Et on le sait, à l'approche d'échéances électorales, il est tentant pour certains de faire des gestes qui engagent beaucoup les autres, gestes certes appréciables pour ceux qui en bénéficient, mais pas sans conséquences pour ceux qui paient.

Nous venons de la voir puisque mardi, la ministre chargée de la Transformation et de la Fonction publique a annoncé vouloir revaloriser les agents de catégorie C de 40 à 100 euros nets par mois. À la Ville de Lyon, sur les postes permanents, il y avait 4 879 agents de catégorie C en 2019.

On pourrait ajouter les modifications de participation employeur en matière de complémentaire santé.

Bref, Monsieur le Maire, nous doutons que vous arriviez à maintenir votre évolution annuelle de 3 % de la masse salariale, ce qui nous paraissait déjà beaucoup au regard des incertitudes sur les ressources des collectivités.

Mais votre politique salariale est aussi confuse à d'autres égards.

Sur les 35 heures, vous essayez d'amadouer les agents avec une enveloppe de 3 millions pour le régime indemnitaire (RIFSEEP), mais compte tenu du nombre d'agents, il n'est pas certain que tout le monde soit satisfait. Une délibération est annoncée à l'automne et nous regrettons que les élus n'aient pas été tenus informés à l'occasion de la Commission Finances et Ressources humaines de l'évolution de ce chantier.

Dernier point enfin, nous avons posé plusieurs fois la question de votre positionnement sur le service minimum dans les crèches et dans la restauration scolaire, sans vraie réponse. Faut-il comprendre que la fin de la possibilité de se mettre en grève pour une heure seulement au profit d'une durée de grève d'une journée minimum est une façon détournée d'instaurer ce service minimum ? Auquel cas, vous ne faites pas preuve d'une grande franchise à l'égard des agents et n'êtes pas très en phase avec votre slogan « Fiers de notre service public ».

Voilà, Monsieur le Maire, quelques éléments sur une politique gribouille qui nous incite à voter contre cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Bosetti, je fais confiance à votre rigueur sur ces réponses.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Je vais commencer par répondre à Madame Gailliot sur la question de la police.

Soyez d'abord assurée que l'effort et le souhait de renforcer la police municipale sont entièrement partagés. C'est pour cela, vous le savez, que nous avons adopté la création de 15 postes supplémentaires pour la police municipale. Nous savons que nous avons besoin de nos forces de police et en plus grand nombre. La question est bien sûr celle de l'attractivité et c'est une question, là aussi vous le savez, sans faire de polémique dans cette assemblée, qui est partagée dans toutes les grandes villes de France. Les policiers municipaux grognent actuellement

contre le gouvernement de ne pas être suffisamment reconnus. Il y a une question autour des métiers de la sécurité, cela dépasse même la question de la police municipale, de revalorisation. Cela peut passer bien sûr par les salaires, mais aussi par la reconnaissance, les conditions de travail, les parcours professionnels.

C'est ce que nous avons mis au débat à la Ville de Lyon avec, vous le savez, des groupes thématiques sur les parcours professionnels, sur les conditions de travail et sur la rémunération, qui ont abouti au début de l'été et présentés en CHSCT, qui seront présentés en Comité technique sur la partie réorganisation et revalorisation salariale à la rentrée prochaine. L'idée est de pouvoir rendre concrètes toutes ces mesures à l'automne.

Je dirais que, là-dessus, nous étions sur une démarche plutôt innovante, d'abord parce qu'elle associait des panels d'agents à la discussion sur ces différents groupes thématiques. Ensuite, cela a été confronté à un groupe miroir, là aussi qui pouvait réagir aux propositions, groupe miroir constitué également d'un échantillon d'agents. Nous avons pu acter des pistes à retenir. Maintenant, nous devons les préciser et opérer des arbitrages budgétaires, mais d'ores et déjà, nous nous sommes engagés auprès des représentants du personnel et des policiers municipaux que nous avons reçus à une enveloppe de plusieurs centaines de milliers d'euros de valorisation de la police municipale.

C'est un chantier que nous menons en parallèle de la revalorisation du régime indemnitaire des agents municipaux. Il nous faut donc trouver un équilibre entre cette valorisation des métiers de la sécurité et, vous l'avez dit Madame de Montille, l'ensemble des autres métiers de la collectivité pour que personne n'en pâtisse, que nous trouvions une logique de revalorisation la plus équitable possible.

Il y aura des enjeux de réorganisation de la police municipale à la rentrée, le fait de travailler davantage sur des missions attendues de police de proximité, pour les motards qui disent vouloir se recentrer sur leur cœur de mission également. Tout cela concourra à la valorisation du métier.

Vous le savez, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous avons frappé également à la porte du Centre de Gestion du Rhône, qui est l'organisateur des concours, pour qu'il rouvre un second concours cette année pour dégager davantage de candidats. En réalité, le problème est surtout celui-ci, quelles que soient les conditions de travail des collectivités qui pourraient se mettre en concurrence : de fait, il n'y a pas assez de candidats, pas assez de policiers municipaux sur le nombre de postes ouverts à Lyon et à l'échelle nationale.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur la police municipale. Nous sommes plutôt optimistes sur les mesures concrètes que nous prendrons pour nos policiers municipaux à la rentrée prochaine et je pense que Lyon ne manquera pas de retrouver de l'attractivité, même si je peux le déplorer, il y a un jeu entre collectivités. Parfois, les collectivités se font même concurrence au-delà de la seule agglomération, entre grandes communes.

Sur un propos plus large de votre part, Madame de Montille, sur les crédits engagés sur le personnel municipal, sur notre masse salariale, ces 150 postes que vous pointez ont permis à la Ville de Lyon, entre autres, de s'outiller cette année sur de l'ingénierie, sur laquelle on peut ne pas être d'accord, mais qui nous semblait à nous nécessaire à la conduite du plan de mandat. Je pense à la Mission Transition écologique, je pense à la Mission Démocratie ouverte. Il nous paraissait délicat de mener des politiques de participation citoyenne à l'échelle de la Ville de Lyon, 500 000 habitants, avec seulement deux agents. Vous conviendrez que le dimensionnement jusqu'alors était assez léger. Ce sera la création également prochainement de la Mission Évaluation et Redevabilité, là aussi pour tenir compte de la qualité de nos services publics, se projeter aussi sur de la prospective, pouvoir comparer ce qui se pratique dans d'autres collectivités et récupérer les bonnes idées. Nous sommes dans un exercice de redevabilité.

À côté de ces missions d'ingénierie, nous avons bien sûr les renforts que nous avons alloués à des services du quotidien. Je pense aux écoles et aux bâtiments qui ont bénéficié d'un certain nombre d'agents cette année.

Je me permets également de vous répondre – vous l'avez évoqué à nouveau et Monsieur Oliver en avait parlé – sur les locaux municipaux et l'acquisition de locaux en location. Nous renforçons les effectifs – 150 agents – sur deux ans. Vous imaginez bien que nous n'allons pas les mettre ni dans la cour de l'Hôtel de Ville, ni sur le toit de l'Annexe, ni encore dans les bars du quartier qui seraient équipés de Wi-Fi. Il leur faut nécessairement pouvoir s'asseoir dans un bureau.

Ce que nous avons constaté à notre prise de fonction, c'est qu'il n'y avait pas de schéma directeur immobilier à la Ville de Lyon. Sans doute que l'on vendait le patrimoine public plus que l'on se projetait sur sa valorisation jusqu'alors. Par conséquent, nous avons pris avec mon collègue Sylvain Godinot l'engagement d'avoir pour sa part un schéma directeur immobilier, pour la mienne dans le Pacte social que nous avons adopté au Conseil municipal du mois de mai, d'avoir un schéma directeur avec un angle d'attaque «locaux du personnel». J'ai demandé à la Direction de la Construction et de l'Immobilier d'avoir une étude prospective, notamment pour gérer plus intelligemment le parc immobilier des bureaux du personnel pour éventuellement, quand c'est possible, rapprocher certains sites et optimiser ainsi la gestion, alors à la fois en termes de coûts, mais même en termes d'allers-retours pour les agents qui sont parfois sur des sites excentrés.

Alors, il s'agit d'un travail de longue haleine, une prospective immobilière et là, nous avons dans l'urgence besoin de pouvoir loger les 150 nouveaux agents que nous allons recruter. Nous passons donc – je peux le déplorer cependant – par une location. Cette location, je tiens à vous l'assurer, car ce sont les services de la Ville qui l'ont réalisée en mise en concurrence, les prix au mètre carré sur le secteur, c'est-à-dire à 15 minutes à pied de l'Hôtel de Ville maximum pour éviter des trajets trop longs, sont dans les prix du marché. Nous n'avons pas pris de locaux dispendieux.

Dernier élément, puisque vous aviez une intervention plutôt riche sur les sujets. C'est la question de l'encadrement du droit de grève pour certains services municipaux, qui sont prévus par la loi de 2019. Là-dessus, j'ai eu l'occasion de m'exprimer plusieurs fois. Vous avez remarqué sans doute que nous avons des grèves dans les cantines, comme ces dernières années. Sur les premiers mois de l'année, nous nous sommes mobilisés, je remercie notamment ma collègue Stéphanie Léger, pour faire en sorte que, dans un moment de tension forte pour les équipes, qui étaient de tous les protocoles sanitaires du Covid, nous puissions les accompagner. Nous avons mis le paquet notamment sur le remplacement des agents absents, nécessairement plus nombreux dans cette période. Nous avons également aménagé les horaires, pour leur permettre de souffler avec quelques moments de repos supplémentaires d'ici l'été. Je pense que tout cela a porté ses fruits, puisque les grèves se sont ensuite arrêtées.

Pour autant, sur la question des grèves, c'est bien par là qu'il faut prendre le problème, les agents ne font pas grève par plaisir, ils le font parce qu'ils considèrent que leurs conditions de travail ne sont pas suffisamment valorisées ou respectées. Ce que nous avons proposé aux partenaires sociaux, c'est avant tout de travailler le chantier social sur les écoles et sur les crèches par ailleurs, dans le domaine de l'éducation dans sa globalité, avec trois groupes de travail, là aussi très concrets, sur la question des déroulés de carrière, sur la question des conditions de travail et sur la question des effectifs, pour qu'ils ne soient jamais en fragilité. Nous avons déjà avancé des pistes auprès des représentants du personnel. Nous allons les travailler à la rentrée prochaine. C'est sur ce point que nous souhaitons avancer pour conforter les personnels.

En même temps, nous entendons bien la demande des familles qui sont désarçonnées parfois sur certaines écoles avec des jours de grève à répétition. Là-dessus, nous proposons d'étudier plusieurs hypothèses. Le but pour nous n'est pas nécessairement d'aller sur un service minimum ou un service à maxima qui aurait tendance à invisibiliser les grèves et donc ne plus permettre aux salariés d'exprimer un désaccord. Nous voulons permettre au contraire de sanctuariser la possibilité d'exprimer ce désaccord, mais en travaillant peut-être la question de la retenue journalière sur les salaires des agents, que nous sommes en train de discuter avec les syndicats dans les instances paritaires. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés à la rentrée.

Voilà ce que je voulais dire sur ces différents aspects et j'espère avoir été complet, forcément un peu long, mes excuses.

M. LE MAIRE : Il faut bien de la rigueur et de la clarté. Je vous en remercie, cher Laurent.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique.

Monsieur Duvernois, avant de procéder au vote. Nous interrompons, s'il vous plaît, la procédure.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Je pense que c'est important aussi. Nous sommes dans un lieu où il faut débattre. Il est vrai qu'il y a des programmations, mais je voulais revenir sur l'intervention de Monsieur Bosetti, parce que j'ai l'impression de vivre dans un monde lunaire.

Je siège en Comité technique. Le tableau que nous a dressé Monsieur Bosetti est un tableau magnifique, un beau tableau du dialogue social à la Ville de Lyon, mais je voulais dire quand même, parce que, comme vous l'avez dit, nous sommes suivis par les Lyonnais et par les salariés de la Ville de Lyon, que ce n'est pas du tout ce que j'entends des représentants du personnel en Comité technique.

Je crois qu'il faut stopper à un moment donné, parce que cela sonne faux. Attention, je pense qu'un jour, cela se retournera contre vous.

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Bosetti, nous allons nous arrêter là.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Le groupe Droite, Centre et Indépendants vote contre.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/913 - Modalités de participation financière des agents de la Ville de Lyon bénéficiant d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile à titre permanent - Rectificatif

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, numéro 913, Monsieur Godinot, je vous cède la parole.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport porte sur les modalités de participation financière des agents de la Ville de Lyon bénéficiant d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile à titre permanent.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous le savez, la pollution atmosphérique provoque près de 100 000 décès prématurés chaque année en France. Au niveau mondial, chaque année, la pollution atmosphérique tue environ deux fois plus que la Covid-19 l'an dernier.

Il n'est pas question de continuer à fermer les yeux sur ce problème de santé publique qui affecte en priorité les personnes les plus vulnérables. C'est le sens de notre engagement à mettre en œuvre la zone à faible émission pour sortir du diesel avant 2026 et réduire les pollutions aux oxydes d'azote et aux particules.

Cet engagement se traduit par un investissement du garage municipal de 15 millions d'euros pour le déploiement d'utilitaires et camions électriques et gaz naturel véhicule, l'achat de vélos cargos, de vélos à assistance électrique.

C'est aussi l'objet de la mise en place cette année du forfait mobilités durables de 200 euros par an.

Cette politique de modernisation des mobilités de la Ville doit être contenue dans une enveloppe d'investissement maîtrisée. Elle nécessite donc de réduire le nombre de nos véhicules thermiques.

Sur nos 8500 agents, 200 utilisent un véhicule de la Ville pour effectuer leurs trajets domicile-travail. Ce dispositif, appelé TDT ou remisage à domicile, est l'objet de la délibération que je vous présente. Cet usage n'est pas conçu comme un avantage en nature ni comme un élément d'attractivité salariale. C'est un outil qui simplifie le travail en raison des particularités de certains postes, qui combinent des contraintes de localisation, de matériel, de réactivité ou d'horaires. C'est pourquoi il est normal que la Ville prenne en charge une part de ce coût et c'est pourquoi ces véhicules sont principalement concentrés dans six directions : la Gestion technique des Bâtiments, la Sécurité Prévention, les Sports, les Espaces verts, l'Éclairage urbain et la Construction.

Les 200 agents concernés paient une participation mensuelle forfaitaire, fonction de la distance de leur trajet domicile-travail. Cette participation nécessite aujourd'hui d'être révisée pour trois raisons principales : l'écologie, l'exemplarité de la Ville et le respect de la réglementation.

D'un point de vue écologique, ces trajets domicile-travail représentent 1 million de kilomètres par an, soit un quart du total des véhicules parcourus par la Ville. Leur optimisation est donc essentielle. Notre objectif est de favoriser le report modal d'un maximum d'agents vers les transports moins carbonés et de partager davantage nos véhicules par la mise en pool. Nous créerons donc quatre nouveaux pools de véhicules dans le mandat au plus proche des agents.

Pour un tiers des agents concernés, cette distance domicile-travail ne dépasse pas 6 kilomètres. Certains d'entre eux pourraient donc venir en transports en commun ou en modes actifs sur leur lieu de travail, puis utiliser un véhicule de service partagé pour remplir leurs missions.

Nous introduisons ainsi un forfait minimal pour que le TDT couvre dorénavant au moins 60 % du montant d'un abonnement TCL, soit 36 euros par mois.

Ainsi, nous sortons d'une situation où la voiture, pour ces quelques agents, est moins chère que les transports en commun. Ce montant plancher permettra d'aligner la participation des agents bénéficiaires de TDT avec la participation de leurs collègues qui n'en bénéficient pas et paient la moitié de leur abonnement TCL. C'est donc une question d'équité sociale entre tous nos agents, mais aussi d'exemplarité pour la Ville.

En effet, comment la Ville pourrait-elle demander à tous les Lyonnais de réduire l'usage de la voiture pour leur santé et maintenir un dispositif interne qui favorise la voiture au détriment des transports en commun ? Comment demander à celles de nos associations partenaires, dotées souvent de moyens très limités, qui ne paient pas les fluides des bâtiments que nous leur mettons à disposition, de faire cet effort sans être nous-mêmes exemplaires ?

Cette exemplarité que la Ville attend de ses agents et de ses partenaires doit s'appliquer aussi à ses choix d'organisation.

Aujourd'hui, pour une partie de nos agents, la nécessité du recours au TDT est largement due à la délocalisation des ateliers municipaux des sports et de la DGTB à Corbas au mandat précédent, dans un site prévu initialement pour du stockage. Elle génère une perte importante de temps de travail en déplacement pour nos agents techniques pour aller intervenir sur les sites de la Ville de Lyon. Je prends l'engagement devant ce Conseil de travailler à la relocalisation de ces ateliers, afin qu'une solution vous soit proposée dans ce mandat. Nous l'incluons dans le plan de mobilité employeur que nous renforcerons en lien avec tous les services concernés.

Le dernier motif est réglementaire. Ce forfait de participation des agents n'avait pas été révisé depuis 2008 et nécessite un rattrapage. Il fait l'objet d'un abattement de 30 % que la Chambre régionale des Comptes a jugé illégitime. Cette situation est connue depuis longtemps. La révision du cadre des TDT a été amorcée au cours des mandats précédents, mais abandonnée.

Pour revenir dans le cadre légal, cet abattement sera donc supprimé en deux paliers, d'abord au début de l'année prochaine, puis en juillet 2022. La contribution des agents en TDT sera au final de 21 centimes par kilomètre, soit le montant minimal demandé aux agents de l'État.

Nous sommes cependant tous bien conscients que cette priorité climatique a des impacts sociaux qui peuvent être importants. C'est pourquoi, après un dialogue avec les directions concernées et les organisations syndicales, nous avons décidé de plafonner la hausse de la contribution des agents à 30 euros par mois pour les catégories C, 40 euros par mois pour les catégories B et 50 euros par mois pour les catégories A. Ce sont un tiers des agents concernés, 77 personnes, qui bénéficieront de cet écrêtement.

Soulignons qu'avec ce nouveau dispositif, l'usage d'un véhicule de la Ville restera plus avantageux que celui d'un véhicule personnel, que ce soit pour les nouveaux embauchés ou pour les anciens.

Cette évolution du TDT qui répond à des enjeux écologiques, réglementaires, d'exemplarité et d'équité sociale a fait l'objet d'échanges avec les directions concernées. Si l'ambition de transition écologique est partagée, les difficultés à recruter sur plusieurs postes en tension sont revenues fréquemment et nous les reconnaissons pleinement. En concertation avec Laurent Bosetti, qui mène une réflexion globale sur l'attractivité des postes municipaux, notamment à travers le Pacte social, nous avons réaffirmé que le TDT ne pouvait pas être un outil de recrutement alors qu'il concerne seulement 2,5 % de nos effectifs.

Je vous rappelle simplement pour conclure les éléments essentiels du nouveau dispositif. Nous ne retirons de véhicule à personne. Le fonctionnement pour les véhicules utilisés dans le cadre des astreintes reste inchangé. Nous remettons en conformité une situation obsolète. Nous renforçons l'équité entre les agents. Le nouveau système reste économiquement plus avantageux pour l'agent que l'usage de son véhicule personnel.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot, pour cette explication.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame Condemine, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Le projet de délibération, dont nous avons reçu un rectificatif hier à 17 heures, relatif à la modification du dispositif d'autorisation de remisage

à domicile et par voie de conséquence à la participation financière des agents, risque d'avoir de graves conséquences sur l'activité de la DSP et la mise en œuvre du Plan communal de Sauvegarde.

Alors, s'il convient de répondre aux remarques de la Chambre régionale des Comptes et de sécuriser juridiquement le dispositif, si la volonté de l'exécutif de réduire les émissions de CO2 et d'inciter les agents à recourir aux transports en commun ou autres modes doux n'est pas contestable, en revanche, il convient de prendre en compte l'impact social pour les agents, les effets sur les organisations et les missions de chacun et les impacts pour les Lyonnais.

Et là encore, vos décisions sans concertation démontrent au mieux une méconnaissance des services rendus par les agents de la Ville et au pire un choix, votre choix, de privilégier des actions symboliques, sectaires et passivistes, mais toujours punitives, au détriment de l'engagement des femmes et des hommes de notre collectivité et, au-delà, des Lyonnais.

Pour rappel, à Lyon, le Plan communal de Sauvegarde répertorie l'ensemble des risques majeurs et définit pour chaque situation une réponse opérationnelle dont l'équipe d'astreinte est chargée de la mise en œuvre.

Les services de cette Direction sont absolument essentiels. Ils sont absolument essentiels. Ils assurent environ 700 interventions et tous les agents sont appelés à participer à des astreintes.

Je vous rappelle simplement deux drames de ces dernières années : l'attentat de la rue Victor Hugo ou encore l'incendie survenu en pleine nuit dans la montée Bonnafous, qui ont chacun mobilisé toutes les équipes du service.

Ainsi, les agents ont pu être mobilisés tous rapidement aussi parce qu'ils bénéficient d'un véhicule personnel pour se rendre sur les lieux. En effet, comment être aussi opérationnel et efficace en pleine nuit s'il ne faut utiliser que les transports en commun ou un véhicule partagé en famille ? À 3 heures du matin, par exemple, cela semble peu probable.

Les nouvelles modalités que vous prévoyez dans cette délibération quant à l'augmentation de la participation financière des agents apparaissent totalement dissuasives, allant jusqu'à faire disparaître l'avantage financier que peut représenter une prise volontaire d'astreinte.

Aussi, là encore, votre dogmatisme induit l'effet pervers qui conduirait certains agents, notamment les non-Lyonnais, à ne plus vouloir accepter des astreintes. Quel gâchis !

Monsieur le Maire, cette modification unilatérale présente des conséquences sociales et de sécurité importantes et crée un sentiment de frustration et d'injustice chez les agents de ces services qui, comme les autres agents de la Ville, ont toujours répondu présents en responsabilité depuis le début de la crise sanitaire. Cela méritait mieux qu'une modification du règlement intérieur.

Au-delà des évolutions nécessaires pour être en conformité avec la loi, vous auriez pu vous engager dans une véritable concertation. Vous auriez pu annoncer une évolution vers l'achat de véhicules propres, faire véritablement de l'écologie positive, moderne, mais non, au lieu de cela, votre passage en force sur ce dossier, comme sur d'autres, votre refus d'examiner attentivement les particularités des situations et donc des conditions de travail et de vie des femmes et des hommes engagés pour le service de tous vous conduisent à la fracture.

En faisant ainsi, Monsieur le Maire, vous nourrissez certes votre leadership envers vos militants Europe Écologie Les Verts, dans votre ligne mortifère « on va tous mourir demain, sauf si vous faites ce que je dis », sauf que, cette fois-ci, il ne s'agit uniquement de sortir les voitures de la ville, il ne s'agit pas de rappeler à l'ordre écologiste ceux que vous qualifiez d'appartenir au vieux monde, il s'agit de la sécurité de notre ville et de ses habitants.

Là encore, votre dogmatisme vous conduit dangereusement à préférer le symbole à l'humain.

Nous voterons contre ce rapport.

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je pense que nous avons coché toutes les cases du discours anti-écologiste habituel, bravo.

Je ne sais pas ce que vous n'avez pas compris dans la formulation « le fonctionnement pour les véhicules utilisés dans le cadre des astreintes reste inchangé ». Je veux bien le réexpliquer. Le fonctionnement pour les véhicules utilisés dans le cadre des astreintes reste inchangé. Cela signifie qu'il n'a pas changé. Dès que les agents sont d'astreinte, le véhicule de la Ville est mis à disposition de l'agent dans un cadre de gratuité totale évidemment. La DSP réalise effectivement un grand nombre d'astreintes. Il n'est pas question de perturber ce fonctionnement. La reconnaissance de la Ville reste entière à tous les agents bénéficiant de TDT évidemment. Il s'agit simplement d'un rééquilibrage de certaines conditions.

M. LE MAIRE : Merci pour cet éclairage, Monsieur Godinot.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants.)

(Le groupe Pour Lyon vote contre.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/905 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 559803 euros pour le financement d'une opération de parc social public avec la construction de 5 logements PLS située 3 rue Auguste Chollat à Lyon 8e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2021/906 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 732503 euros pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 13 rue Hénon à Lyon 4e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2021/907 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1971660 euros pour l'acquisition-amélioration de 19 logements (13 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés résidence La Piconnerie 133 rue Bugeaud à Lyon 6e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2021/919 - Réforme fiscale : harmonisation des dispositions relatives à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordée pour deux ans aux constructions neuves

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Adopté.)

2021/911 - Approbation et autorisation de signature de conventions financières de reprise de compte épargne-temps

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/912 - Modalités d'attribution de la part supplémentaire d'IFSE versée au titre des responsabilités spécifiques dans le cadre du RIFSEEP (régies d'avances et de recettes)

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/914 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association de médecine préventive AGEMETRA

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/915 - Affectation d'un numéro de délibération aux créations de postes antérieures à 2001

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

2021/916 - Approbation de contrats de mise à disposition d'agents par l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT) auprès de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention, du 905 à 916.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, il est 12 heures 54. Je vous propose de faire une pause déjeuner. Nous reprendrons à 14 heures 15, ici même, dans le salon Justin Godart. Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent appétit.

(La séance est suspendue pour le déjeuner de 12h45 à 14h15)

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2021/932 - Attribution de subventions de fonctionnement à 26 structures dans le domaine de la danse et du cirque sur le Fonds d'intervention culturelle (FIC) pour un montant global de 231 000 euros - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Nous reprenons.

Nous passons à l'examen des délibérations de la Commission Culture, Démocratie locale, Politique de la Ville et Vie étudiante.

Pour commencer, je cède la parole à Madame Perrin-Gilbert. C'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Permettez-moi tout d'abord, pour introduire cette première délibération de la Commission Culture, délibération 2021/932, qui a suscité un temps de parole, de vous rappeler les trois volets de notre politique publique en matière de culture :

- Un volet tourné vers les artistes, pour que Lyon soit une ville de création ;
- Un volet tourné vers les publics, pour que Lyon soit une ville d'émancipation ;
- Un volet tourné vers le monde, pour que Lyon soit une ville de coopération.

C'est donc dans ce cadre-là et à travers ce tamis-là que nous bâtissons une politique publique de culture et que nous examinons les demandes de soutien et de subventions qui nous sont adressées. C'est donc bien dans ce cadre-là que nous examinons la délibération 2021/932, mais également les délibérations 928, 929, 930, 931, qui ont reçu un avis favorable unanime de la Commission Culture et que nous voterons tout à l'heure de manière groupée.

Il s'agit là d'un bloc de cinq délibérations, qui veut faire sens, cinq délibérations qui regroupent des subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 126 000 euros.

Pour vous présenter de manière groupée ces cinq délibérations, je voudrais insister sur six points.

Premier point, ce bloc de cinq délibérations concerne les secteurs du théâtre, des arts visuels, du cinéma, des littératures, des musiques classiques et contemporaines, des musiques actuelles, de la danse et du cirque. Dans ces différents secteurs et par ce montant total de 1 126 000 euros sont soutenues essentiellement des équipes artistiques, mais également des lieux de proximité, des festivals et, dans une moindre mesure, ce que nous pouvons appeler des structures ressources. Je dis dans une moindre mesure puisqu'aujourd'hui, il est plus du ressort de la Métropole de soutenir la constitution de filières professionnelles culturelles. Malgré tout, nous accompagnons un peu à la marge cette politique-là également.

Le deuxième point que je voulais souligner est que notre collectivité continue et continuera à verser des subventions de fonctionnement aux structures associatives et coopératives. Je le souligne, car, de plus en plus, les collectivités locales subventionnent sur projets. Or nous pensons que les structures ont besoin d'être accompagnées sur un temps plus long que le simple projet, qu'elles ont besoin d'être accompagnées durablement et solidement et elles peuvent en cela compter sur la Ville de Lyon.

Avec le troisième point, je voudrais rebondir sur ce thème d'accompagnement solide. Le montant médian des aides que je vous propose de voter ce jour s'élève à 5 000 euros contre 3 000 euros en 2020, c'est-à-dire que notre politique s'éloigne de ce que nous pourrions qualifier de pratique du saupoudrage, pour privilégier un accompagnement plus solide, plus efficace, plus conséquent.

Quatrième point, je tiens à préciser également que ces 1 126 000 euros ne sont évidemment pas le tout de notre soutien à la création. D'une part parce que nous nous appuyons aussi et davantage sur nos institutions pour développer le champ de la création et, au cours de mes rencontres et temps de travail avec les équipes de direction des institutions, j'ai eu l'occasion de rappeler que faire de Lyon une capitale de la création devait être notre objectif commun. D'autre part parce que les cinq délibérations que nous votons aujourd'hui sont une grosse partie, mais malgré tout seulement une partie de notre enveloppe budgétaire annuelle dédiée à la création indépendante et associative.

Cette enveloppe, nous l'appelons Fonds d'intervention culturelle. Elle plafonnait depuis de nombreuses années à 1,8 million d'euros. Conformément à nos engagements et dans le cadre d'un budget alloué à la culture constant et sanctuarisé, nous opérons des choix et des réorientations de politiques publiques. C'est grâce à ces réorientations que le fonds dédié à la création passe de 1,8 million d'euros à 2,12 millions d'euros, soit une augmentation en un an de 320 000 euros, ce qui représente une augmentation jamais vue dans notre Ville pour ce fonds. Évidemment, les 145 structures qui vont bénéficier des subventions à travers les cinq délibérations que nous allons voter bénéficient de cette augmentation de l'enveloppe globale du Fonds d'Intervention culturelle.

J'aborderai à présent le cinquième point de mon intervention, le redéploiement dont je parlais à l'instant ne s'opère pas seulement entre enveloppes ou blocs budgétaires. Nous redéployons aussi l'aide de notre Ville entre disciplines, entre esthétiques. Le bloc de délibérations que nous examinons ce jour est à ce titre significatif. Si le secteur du théâtre demeure très présent (54 structures aidées à hauteur de 382 000 euros), nous avons redéployé nos efforts sur les secteurs des musiques, par exemple.

La délibération 929 montre que notre soutien aux musiques actuelles s'est réaffirmé avec 22 associations soutenues à hauteur de 212 000 euros. Nous avons ainsi renforcé, par exemple, notre soutien à l'équipe de Mediatone, qui passe de 20 000 à 30 000 euros, ou au label Jarring Effects, qui passe de 12 000 à 15 000 euros.

Les lieux de diffusion sont également soutenus. Je pense au Périscope, dont nous votons là l'augmentation de subvention à hauteur de 15 000 euros. Le Périscope passe à 85 000 euros. Je peux citer aussi le Hot Club de Lyon, haut lieu du jazz, qui percevra 15 000 euros plutôt que 7 000 euros l'an passé. Le Sonic également sera soutenu à hauteur de 20 000 euros contre 15 000 précédemment. Il y a de nouveaux entrants. Je pense par exemple à l'association Totaal Rez, que nous aidons pour la première fois à hauteur de 10 000 euros.

Du côté des festivals, je voulais attirer votre attention sur Woodstower, qui se tiendra cette année du 24 au 29 août et, même s'il se tient à Miribel Jonage, nous avons souhaité soutenir davantage cet événement avec une aide de 10 000 euros contre 4 000 précédemment, au regard du fait que le festival accueille bien sûr un public de Lyonnaises et de Lyonnais, au regard de la qualité de la programmation, mais aussi des pratiques écoresponsables des organisateurs de cette belle manifestation.

Parallèlement à ce secteur des musiques actuelles, nous augmentons aussi notre soutien à la création dans le secteur des musiques classiques et contemporaines. 15 associations qui vont recevoir 144 000 euros d'aide, c'est la délibération 930. Dans le 6^e arrondissement, par exemple, l'ensemble de musique vocale Tarentule voit le soutien de la Ville doubler. Il en est de même pour le Trio SR9 dans le 9^e arrondissement. Et tout en maintenant le même niveau d'aide, par exemple, aux Percussions Claviers de Lyon ou aux concerts de l'Hôtel-Dieu, nous avons décidé cette année de mieux accompagner l'ensemble Céladon, qui explore le répertoire de la musique ancienne et nous passons d'une aide de 3 000 euros à une aide de 15 000 euros, là encore au regard de la qualité et de l'exigence du travail mené par cet ensemble.

Comme je l'ai fait pour le festival Woodstower, je voulais signaler la qualité du festival Superspectives, qui se déroule actuellement et depuis le 18 juin dans les jardins de la Maison de Lorette dans le 5^e arrondissement. La Ville soutient pour la première fois ce festival à hauteur de 5 000 euros. Il s'agit de la troisième édition et, si vous ne l'avez pas fait, je vous invite à vous y rendre, puisque le festival dure jusqu'au 11 juillet.

Vous le savez également, et c'est l'objet de la délibération 931, nous avons décidé de mieux soutenir les lieux et structures dédiés au cinéma comme aux arts visuels. En début d'année, nous avons augmenté notre soutien à l'Institut Lumière. Ici, nous vous proposons d'augmenter le soutien apporté à l'Aquarium Ciné-Café, situé dans le 4^e arrondissement et qui passe de 4 000 à 10 000 euros. Pour la première fois, la Délégation aux Affaires culturelles a financé en 2021 le festival de cinéma Écrans mixtes, qui vient de se dérouler, aux côtés de la Délégation Égalité de notre collègue Florence Delaunay.

Je peux en rester aux premières fois en vous citant dans le secteur des arts visuels l'association Comète et l'association Gamut, soutenues toutes deux à hauteur de 5 000 euros, l'association Superposition qui sera aussi soutenue dans son fonctionnement pour la première fois, parallèlement aux projets sur lesquels l'association se positionne, de même que l'association Adele, qui propose aux galeries et centres d'art contemporain des parcours et événements communs, afin de constituer un véritable réseau. Première fois aussi pour la structure Mercredi Production, à hauteur de 8 000 euros. Cette structure, je vous le rappelle, est chargée de l'organisation des activités culturelles du lieu Chromatique, situé dans le 7^e arrondissement, un lieu dédié à la création dans le domaine des arts visuels.

Il n'y a pas que des nouveaux entrants, il y a également des structures qui passent un cap. C'est le cas par exemple de la compagnie Adrien M & Claire B. Nous avons décidé de reconnaître et soutenir son travail remarquable de création, qui mêle spectacle vivant et arts numériques, avec un soutien accru porté à 15 000 euros en 2021. De même, nous réaffirmons notre soutien à l'association TROI3 avec une aide de 30 000 euros destinée au festival Peinture fraîche, qui se déroulera à Lyon du 1^{er} au 31 octobre prochain. J'en profite, Monsieur le Maire, pour faire un peu d'annonce sur l'événementiel culturel qui nous attend. Donc, 1^{er} au 31 octobre prochain, Peinture fraîche, avec là aussi le développement du numérique au service du festival et un focus sur la création des femmes dans le milieu du street art.

En parlant des femmes et ce sera mon dernier et sixième point, je voulais informer notre Conseil du fait qu'avec la Direction des Affaires culturelles, nous mettons en place un tableau de la parité, aussi bien pour nos institutions que pour le tissu associatif et indépendant que nous soutenons, que nous finançons. Tableau de la parité des postes de direction et des fonctions de présidence dans ces structures.

Que nous dit cette première photographie en 2021 ? Que le secteur théâtral respecte plutôt bien la parité. En revanche, il reste de gros efforts à fournir dans le secteur des musiques, classiques, contemporaines comme musiques actuelles, aussi bien sur les fonctions de direction que sur les fonctions de gouvernance. J'ai prévu d'engager le dialogue sur cette question avec notre secteur subventionné.

Je vais conclure et je vous prie de m'excuser d'avoir peut-être été un peu longue, mais il m'a semblé important de ne pas manier seulement des chiffres et des pourcentages, mais de donner corps à nos délibérations par des exemples concrets.

Puisque j'en suis au concret et à l'incarnation de nos délibérations, j'aurais voulu citer par leurs prénoms et noms les personnes qui, au sein de la DAC, nous accompagnent dans ce travail d'élaboration de notre politique publique culturelle. Je crois que tel n'est pas l'usage que de citer nommément nos agents en séance publique. Alors, permettez-moi simplement de nommer et remercier le service CDA pour Création et Diffusion artistique, qui, au sein de la DAC, nous a accompagnés sur l'ensemble des arbitrages que nous vous présentons cet après-midi et qui se montre d'une très grande disponibilité envers l'ensemble des acteurs culturels associatifs et indépendants.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, chère Nathalie Perrin-Gilbert.

Pour les groupes les Écologistes, Lyon en Commun et Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Berzane, c'est à vous pour 5 minutes.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Après avoir été réduite au silence durant de très longs mois, la culture est de retour. Elle est de retour pour la joie d'abord des habitantes et des habitants de notre ville, mais aussi des artistes et des structures culturelles.

Nous sentons et nous voyons dans les rues et dans les salles cette envie de culture.

Les manifestations organisées dans le cadre du plan On Sème, proposées par la Ville de Lyon avec les arrondissements, ont montré combien le public attendait et est heureux de retrouver le contact avec les artistes et leurs créations.

Le programme Tout l'Monde Dehors !, dont un programme a été distribué sur nos tables, avec plus de 150 manifestations gratuites partout dans la ville, rencontre d'ores et déjà un fort succès et va animer chaque jour de l'été.

Pour autant, durant ce confinement forcé, nos artistes ont continué de créer, de répéter, de chanter, de danser, de tourner et nos structures culturelles ont fait preuve d'imagination pour maintenir le lien avec leur public, notamment via la diffusion sur les outils et plateformes numériques.

Mais chacun sait les difficultés économiques éprouvées par ce secteur lors de l'année écoulée, du fait notamment de l'absence de recettes.

Le plan de soutien du secteur culturel, voté en début de mandat et proposé par l'Adjointe à la Culture, a permis à un grand nombre d'acteurs culturels de faire face à cette période difficile.

Notre majorité se réjouit aujourd'hui de voter un ensemble de délibérations qui viennent compléter ce soutien aux structures et associations culturelles.

C'est une fierté pour nous de savoir la Ville de Lyon aux côtés des artistes et en soutien à la création.

Sur ces cinq délibérations, c'est une enveloppe, vous l'avez dit, Madame l'Adjointe, de 1,126 million d'euros qui va bénéficier à pas moins de 145 structures.

Notre ambition est bien de faire de Lyon une ville de création artistique et culturelle, une ville d'échange et de coopération et de soutenir une culture inspirante et émancipatrice.

Nous donner les moyens de cette ambition, c'est porter une attention nouvelle à l'équilibre des financements entre les différents acteurs culturels, secteurs culturels, en renforçant notre accompagnement, avec, par exemple – et je ne vais pas reprendre tout ce que vous avez déjà cité – :

- Pour le secteur des musiques actuelles, des équipements tels que la salle du Périscope, la salle du Marché-Gare, des producteurs et labels indépendants, tels que Jarring Effects et Carton Production ;

- Pour le secteur du cinéma, l'appui aux festivals, à la CinéFabrique, dont les jeunes d'ailleurs tournaient cette semaine en Mairie du 8e arrondissement une websérie, « Elle la magnifique », et un soutien augmenté à l'Institut Lumière et à l'Aquarium Ciné-Café ;

- Pour le secteur des arts visuels, un soutien direct aux artistes, un soutien aux galeries et centres d'art contemporain, et le développement du lien avec l'École nationale des Beaux-Arts et le Musée d'Art contemporain.

Nous donner les moyens de cette ambition, c'est également soutenir l'émergence de nouveaux projets artistiques et accompagner des lieux de création.

C'est aussi porter une attention nouvelle au secteur associatif indépendant, à ses nouveaux modèles et aux lieux alternatifs. On peut ici citer la friche Lamartine et l'association Gamut au fort de Saint-Just.

Enfin, nous donner les moyens de cette ambition, et cela se traduit notamment par le vote de ces délibérations, c'est aussi augmenter de façon inédite et durable le fonds d'intervention culturelle avec une hausse de 320 000 euros en 2021.

Je l'ai dit plus tôt, la Ville de Lyon est au rendez-vous pour soutenir les acteurs de la culture et c'est avec confiance que nous l'affirmons, elle le sera tout au long de ce mandat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Berzane.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(*Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote.*)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/934 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Caisse d'Allocations familiales du Rhône concernant le versement d'une subvention de fonctionnement pour le projet DEMOS 2 pour un montant total de 40 000 euros en 2021 et 40 000 euros en 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Madame Perrin-Gilbert, c'est de nouveau à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Avec cette délibération, la délibération 2021/934, il s'agit de poursuivre le dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, sens de l'acronyme DEMOS.

Dans la continuité de DEMOS 1, nous allons donc nous diriger vers un DEMOS 2, une deuxième phase.

DEMOS, c'est un projet à dimension nationale, qui est mis en place sur le territoire métropolitain et qui est porté par l'Auditorium/Orchestre national de Lyon.

DEMOS est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, qui s'adresse à des jeunes habitants de quartiers relevant de la Politique de la Ville, jeunes habitants qui ne disposent pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Il permet à des enfants âgés de 6 à 12 ans de s'initier à la pratique orchestrale, durant trois ans, en lien avec les musiciens et l'équipe de l'Auditorium/Orchestre national de Lyon, dont je voudrais souligner l'engagement dans ce très beau dispositif.

Je le disais, au vu des résultats de la première expérience DEMOS, nous vous proposons de repartir sur une deuxième phase, le DEMOS 2. Lyon se positionne donc sur les rangs des communes de la Métropole volontaires. Nous nous positionnons avec l'idée d'accompagner deux groupes d'enfants de 6 à 12 ans.

Dans ce cadre, nous vous proposons de signer une nouvelle convention entre la Ville de Lyon, la Caisse d'Allocations familiales, qui contribue au financement du dispositif à hauteur de 40 000 euros chaque année pour les deux groupes lyonnais, donc 40 000 euros en 2021 et 40 000 euros en 2022, et l'Auditorium/Orchestre national de Lyon.

Pour conclure, ce dispositif a fait ses preuves, mais cela reste un dispositif expérimental. Je ne pense pas qu'il doit y avoir de DEMOS 3. Je pense plutôt que notre travail, durant les trois ans qui viennent, sera de tirer les enseignements de ces expérimentations et de voir comment faire évoluer nos structures d'enseignement artistique et musical, de les ouvrir à un public plus large et peut-être à des pédagogies renouvelées. En tout cas, c'est dans cette voie que j'ai engagé notre Conservatoire, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon. Je remercie d'ailleurs notamment Patrick Odiard, qui siège à mes côtés au sein du Conservatoire, mais également la Maire du 5e arrondissement, puisque le Conservatoire se trouve dans le 5e, qui est également très présente dans cet établissement, pour, dans le cadre de l'écriture du nouveau projet d'établissement du Conservatoire, tirer les enseignements de ces expérimentations et modifier de manière durable nos propres structures d'enseignement. Je crois que nous aurons gagné le pari DEMOS si nous arrivons à faire évoluer nos structures.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Pour les groupes Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Lyon en Commun et les Écologistes, Madame Léger, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous parlons culture, nous parlons éducation artistique et culturelle et je tiens à souligner et applaudir la possibilité pour les élèves lyonnais de pouvoir réinvestir les lieux de culture depuis quelques semaines. Il y a eu un grand engouement de pouvoir à nouveau sortir et se rapprocher de l'art en général.

L'éducation artistique et culturelle constitue l'un des axes essentiels que notre majorité souhaite promouvoir, à la fois dans le cadre de sa politique éducative et de sa politique culturelle.

Véritable vecteur d'émancipation, la culture joue un rôle fondamental pour faire société. Il est de notre responsabilité de ne pas laisser la culture être privatisée au service de l'entre-soi, être opposée à celui qui n'a pas la même pour mieux l'exclure ou susciter l'inhibition de ceux qui se sentent illégitimes dans les lieux de culture.

Les bilans réalisés démontrent que les pratiques d'activité musicale permettent le développement de compétences et d'aptitudes nouvelles chez les enfants. Elles peuvent faciliter par exemple la concentration, l'apprentissage de la lecture ou encore l'esprit de coopération.

Pour tout cela, le déploiement d'une politique d'éducation artistique et culturelle résolue est un enjeu fort pour l'émancipation des enfants lyonnais. L'Auditorium/Orchestre national de Lyon répond concrètement à cette ambition en proposant une deuxième phase du projet DEMOS, DEMOS 2, à destination des enfants ne disposant pas pour des raisons économiques, sociales ou culturelles d'un accès facile à la pratique de la musique dans les institutions.

Le partenariat entre le champ culturel et social permet de créer les conditions pour que les enfants puissent évoluer avec des cours hebdomadaires, des temps de répétition en orchestre, mais également des restitutions en présence de leur famille.

Ce projet, qui intègre toutes les parties, en mobilisant spécifiquement les parents, tient donc les objectifs d'une éducation artistique et culturelle volontariste et accessible à tous.

La majorité apporte tout son soutien bien entendu à cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Si vous me le permettez, Madame Perrin-Gilbert, je m'autorise un petit commentaire aussi.

Je me réjouis de votre annonce de vouloir d'ores et déjà tirer les leçons de cette prochaine expérience pour pouvoir élargir davantage notre intervention en matière d'éducation à la musique.

Le projet DEMOS prend ses racines dans une initiative vénézuélienne, qui avait commencé, si ma mémoire est bonne, dans les bidonvilles, dans les quartiers pauvres de Caracas en matière de formation artistique et de formation musicale, puisque les jeunes issus des quartiers pauvres de Caracas sont aujourd'hui des virtuoses de l'alto ou de la contrebasse dans des grands orchestres internationaux.

Je me réjouis donc que nous poursuivions l'aventure DEMOS et que nous envisagions d'ores et déjà de vouloir l'élargir.

Sur ce, je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/946 - Attribution de subventions pour la programmation «Tout l'monde dehors!» 2021 - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les élus,

Avec la délibération 2021/946, il s'agit d'attribuer des subventions à un certain nombre d'associations pour la programmation « Tout l'monde dehors ! », une programmation amplifiée pour son édition 2021.

Monsieur le Maire du 8e le soulignait tout à l'heure, nos salles et lieux culturels sont restés bien trop longtemps fermés au public et il s'agissait avec cette édition «Tout l'monde dehors!» de permettre des retrouvailles entre les artistes et les publics, de proposer aux artistes d'avoir des scènes à ciel ouvert et également, très concrètement, de pouvoir retrouver le plaisir de jouer, de se reconnecter avec le public, mais aussi de percevoir des cachets, lesquels donnent accès à l'intermittence.

C'est valable pour les artistes, qu'ils soient musiciens, circassiens, comédiens, tout cela se mettant évidemment au féminin, donc circassiennes, musiciennes, comédiennes et tous les intermittents et intermittentes. C'est valable aussi pour les techniciens et les techniciennes du spectacle. On pense souvent «artistes», mais il y a l'ensemble des professions liées au spectacle vivant.

Cette édition augmentée est un soutien concret. Cette fois, ce sont les services de la Direction Événementiel et Animation que je voudrais remercier. Ils ont fait le compte. Ce sont un peu de 600 cachets qui sont ainsi reversés dans le cadre de «Tout l'monde dehors!».

Au total, 150 événements gratuits se déploieront durant tout l'été. Cela a démarré le 23 juin. Cela se termine le 28 août. Je crois que vous avez le programme sur votre pupitre. Il se déploie gratuitement sur l'ensemble des neuf arrondissements et nous avons veillé à une répartition harmonieuse de la programmation et surtout équitable. Quand je parle d'édition augmentée, cela signifie aussi un budget augmenté. Puisqu'alors que le budget de «Tout l'monde dehors!» n'avait cessé de baisser durant les années du précédent mandat, nous avons augmenté le budget de 70 000 euros, 20 000 euros de manière pérenne, qui seront reconduits en 2022, et 50 000 euros dans le cadre du Fonds d'Urgence 2021 pour tenir compte justement du besoin accru sur cette édition.

Je terminerai en indiquant qu'à côté de «Tout l'monde dehors!», c'est le déploiement de «Musiques en Fête», donc une fête de la musique également augmentée sur tout le mois de juillet. Nous le savions, la Fête de la Musique était restreinte le 21 juin, même si nous avons choisi d'accueillir plusieurs équipes sur des lieux dont nous pouvions maîtriser la jauge. La cour de l'Hôtel de Ville a ainsi accueilli un certain nombre de concerts et un public nombreux. D'autres lieux comme les Subsistances ou le Sucre ont été soutenus pour des propositions musicales. Nous savions que nous ne pourrions pas vivre la fête telle que nous la connaissions d'habitude le 21 juin, en tout cas jusqu'en 2019. Comme nous savions que nous pourrions relâcher un tout petit peu – nous le faisons de façon très prudente évidemment – les conditions d'organisation à partir du mois de juillet, nous avons choisi de soutenir l'organisation de concerts tous les vendredis et samedis du mois de juillet, bien sûr avec une répartition dans tous les arrondissements. Ce n'est donc pas un concert au même lieu chaque vendredi et samedi. Nous avons évidemment pris soin de circuler dans la ville. Ce sont un peu plus d'une centaine de cachets qui seront versés aux artistes de musique et aux techniciens du secteur musical.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Giraud, c'est à vous pour 3 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire,
Madame l'Adjointe à la Culture,
Mes chers collègues,

Tout l'monde dehors !, quel meilleur slogan aurait pu être imaginé en ce début d'été si spécial, où Lyonnaises et Lyonnais retrouvent leur liberté, espérons-le, durablement ?

Tout l'monde dehors !, ce sont des actions emblématiques pour notre Ville, celles qui donnent vie à l'espace public, au pied de nos immeubles, dans nos arrondissements, chaque été depuis 2002. Elles permettent indéniablement de favoriser le vivre ensemble, les liens intergénérationnels dans cette ville de proximité que nous souhaitons développer.

Actions renouvelées ou innovantes, elles irriguent notamment nos quartiers populaires. Pour celles et ceux qui ne connaissent pas le mot vacances, cela peut être l'occasion de participer à une activité gratuite, peu ordinaire, qui sort du quotidien.

Cela sera l'occasion de découvrir un grand nombre de créations récentes qui ont eu peu l'occasion d'être jouées en salles, comme vous l'avez déjà indiqué, et faisant des rues de Lyon une scène ouverte à l'échelle de la ville.

150 animations portées par 80 organisations qui animeront nos rues cet été et qui contribueront également au soutien de l'activité artistique et culturelle, notamment via l'attention particulière que la majorité et notamment Madame l'Adjointe à la Culture ont portée aux cachets des artistes.

Car il s'agit également d'un projet économique local. Si beaucoup pensent encore que la culture coûte, la culture rémunère aussi. Près de 600 salaires seront ainsi versés grâce à cette manifestation.

Il s'agit d'un projet au service du monde artistique local puisque la plupart des acteurs sont également issus de notre Métropole.

Le festival Tout l'monde dehors ! reste plus que jamais un événement emblématique de notre Ville, qui au fil des années et des mandats sait s'adapter. J'en veux pour preuve l'attention particulière portée pour cette nouvelle édition à la mobilisation d'acteurs locaux, une véritable démarche écoresponsable en favorisant les actions peu génératrices de déchets ou coûteuses en énergie et une réflexion également sur les démarches citoyennes.

Cette année encore Tout l'monde dehors ! sera une belle occasion d'animer ses journées d'été, tout en étant ancré sur son territoire, pour le rendre plus convivial et animé autour des activités culturelles et artistiques.

Au nom de la majorité municipale et des trois groupes politiques qui la composent, je peux vous assurer, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, de notre total soutien et de notre vote favorable pour ces subventions qui permettront résolument de faire sortir tout l'monde dehors.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Giraud.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote.)

Adopté

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/941 - Programmation financière 2021 au titre de la Politique de la Ville - Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 377 626 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, Monsieur Girault Jean-Luc, je précise, c'est à vous.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Le volet gestion sociale et urbaine de proximité de la convention territoriale permet de soutenir des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants.

Ces actions, portées essentiellement par les bailleurs sociaux, consistent notamment à réaliser des projets de travaux, d'aménagement de logements, parties communes et espaces extérieurs, à renforcer l'entretien de certains secteurs et à apporter une réactivité dans la résolution des dysfonctionnements au quotidien nuisant à la qualité de vie des habitants.

Les opérations financées sont support d'insertion professionnelle, car réalisées en lien avec des structures d'insertion par l'activité économique, afin de mobiliser des publics en difficulté d'accès à l'emploi.

Le mode opératoire dans chacun des quartiers prioritaires est particulièrement vecteur de participation citoyenne, car il vise à associer les habitants au repérage des dysfonctionnements et à la définition des actions.

Ces actions font actuellement l'objet d'un bilan en vue d'actualiser les diagnostics des besoins et les priorités par territoire et de préfigurer la prochaine contractualisation en prenant en compte d'ores et déjà les orientations de notre exécutif pour la transition écologique et solidaire.

Les actions figurant dans ce rapport déclinent la contribution financière proposée pour la Ville de Lyon, ainsi que le soutien à deux associations partenaires de la Politique de la Ville à Lyon, l'Union féminine, civique et sociale et les Cités d'Or.

Les enquêtes Écoute habitants permettent d'évaluer l'impact de ces actions auprès des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Cette délibération a reçu un accueil favorable en Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 3 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Giraud, c'est à vous pour 3 minutes.

M. GIRAUD Emmanuel : Monsieur le Maire,

Cher Jean-Luc,

Chers collègues,

Cette délibération, ainsi que la suivante concernant le dispositif du fonds associatif local, est l'occasion pour moi de m'attarder quelques minutes et de rendre hommage à l'ensemble des acteurs de terrain qui travaillent au quotidien à favoriser le mieux vivre ensemble au sein de nos quartiers prioritaires.

Cette délibération met en lumière les bailleurs sociaux, la suivante, les actions de proximité portées par les associations locales, mais ce sont bien évidemment tous les acteurs de l'éducation populaire (centres sociaux, MJC, maisons de l'enfance), de l'Éducation nationale, de la prévention et de la sécurité, toute une communauté de vie qu'il faut ici saluer.

Le 4 mars dernier, suite à un accident de scooter, des violences urbaines éclataient dans le quartier de la Duchère. L'odeur du sang ou plutôt et heureusement l'odeur de la poudre attirait comme des aimants les élus se faisant les chantres du tout sécuritaire. Les caméras de la Région se développaient dans l'enceinte du Lycée de la Martinière, transformant l'établissement en camp militaire, au grand dam de son proviseur, qui

n'y voyait qu'une mauvaise publicité pour le lycée.

Alors, bien entendu, quelques jours à peine après ces gesticulations politiques, et comme d'habitude j'allais dire, il demeure sur le terrain les acteurs locaux, cette fameuse communauté de vie.

Depuis les événements début mars, cette communauté n'a eu de cesse de réparer, de recoudre et de redonner confiance à l'ensemble du quartier, tant sur le volet répressif, le volet préventif que le volet inclusif.

Vous l'avez certainement lu, l'enquête administrative de police avance. Elle est en cours d'aboutissement.

Mais c'est aussi et surtout la formidable mobilisation des acteurs associatifs du quartier que je souhaitais mettre en avant, pour leur adaptation constante et l'innovation dont ils ont su faire preuve et dont ils font preuve encore aujourd'hui pendant cette période inédite.

Il suffit d'aller au contact de ces acteurs, d'ouvrir les portes de ces structures lors de leurs assemblées générales qui se déroulent actuellement, pour relever le foisonnement d'actions proposées à l'attention de tous les publics pour cet été et la rentrée à venir.

Chacun s'accorde à dire que la situation à la Duchère se serait même apaisée depuis quelques semaines, que la ténacité et que la persévérance paient notamment vis-à-vis du désœuvrement de la jeunesse duchéroise. Peut-être que les nouvelles caméras du Lycée « Fort Knox » pourraient en faire le témoignage.

J'observe surtout que tranquillité publique et actions d'éducation et d'inclusion sont à l'évidence consubstantielles.

Alors, poursuivons cet effort pour maintenir cet équilibre très fragile, je m'en rends compte, et je vous invite d'ores et déjà à participer parmi d'autres manifestations, à un Été au Château, aux Jeudis de l'été ou encore à Duchère Plage. À coup sûr, vous serez surpris par l'affluence et l'esprit festif de ces manifestations !

Vous pouvez compter sur notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique pour voter favorablement ce rapport.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Girault.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/942 - Programmation financière complémentaire au titre de la Politique de la Ville (volet lien social) pour un montant total de 20000 euros, ainsi qu'au titre du dispositif Fonds associatif local (FAL) pour un montant de 31050 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Monsieur Girault, pour le rapport 942, c'est à vous de nouveau.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Lors de la séance du 27 mai dernier, les différentes programmations financières thématiques répondant aux objectifs de la Politique de la Ville, tels que formalisés par la Convention territoriale de Lyon, ont été approuvées par le Conseil municipal.

Afin de compléter ces programmations par des actions dont l'instruction n'était pas achevée, je vous propose de répondre favorablement aux propositions de subvention suivantes : 10000 pour l'Institut français de Civilisation musulmane, 10000 euros pour la MJC Laennec.

Par ailleurs, des subventions de fonctionnement au titre du dispositif fonds associatif local vous sont proposées. Afin de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'État ont constitué des fonds réservés aux petites associations intervenant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, le fonds associatif local.

Par le fonds associatif local, il s'agit de soutenir des associations répondant aux critères suivants : association en lien direct et intervenant en proximité auprès des habitants du quartier, association composée essentiellement de bénévoles et/ou ayant un salarié à temps partiel, association porteuse d'un projet avec une dimension collective qui doit viser l'amélioration des rencontres et des relations avec des personnes plus isolées de différentes cultures, de différentes générations et être surtout ouvertes et accessibles à tous.

Cette délibération a également reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, vous retirez. Très bien.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/955 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut français de Civilisation musulmane pour un montant de 45000 euros - Approbation d'une convention

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Monsieur Girault, je vous repasse la parole pour le rapport 955.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : L'IFCM, Institut français de Civilisation musulmane, situé dans le 8e arrondissement, a ouvert en septembre 2019. Il a pour objectif de produire et transmettre des connaissances autour des arts et de la culture de l'islam, de contribuer au dialogue et à la médiation interculturelle, et de créer du lien social pour tous les publics.

La création de l'Institut français de Civilisation musulmane est soutenue en 2016 par la Ville de Lyon, la Métropole et l'État. Des subventions d'investissement d'un montant de 1 million d'euros pour chaque partenaire sont attribuées. L'objectif de cette nouvelle structure, produire et transmettre des connaissances autour des arts, de la culture de l'islam, contribuer au dialogue et à la médiation interculturelle et créer du lien social pour tous les publics, à travers des activités artistiques, culturelles, à visée sociale et professionnelle.

La subvention de fonctionnement présentée ce jour vise à accompagner ce projet culturel dans un quartier dépourvu de structures de ce type. Des perspectives de travail auprès des institutions culturelles (Bibliothèque municipale, Musée des Beaux-Arts) ou universitaires sont prévues, ainsi qu'un travail en proximité avec la Mairie du 8e.

L'Institut se veut ancré dans l'arrondissement et porte une attention particulière à l'égalité hommes-femmes, aux valeurs républicaines et au dialogue. La délibération est donc bien culturelle et non culturelle.

Concernant la gouvernance, le triptyque État-Métropole-Ville de Lyon est pleinement impliqué dans les Conseils d'administration, permettant un suivi des activités réalisées. Les partenaires représentent 50 % des membres du CA.

En ces temps où l'incompréhension, la stigmatisation, les amalgames sont légion, c'est une opportunité de s'appuyer sur une structure comme celle-ci qui a pour but de favoriser l'unité et permettre de combattre les préjugés.

Je vous invite donc à voter favorablement cette subvention de 45000 euros et ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Girault.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Au fil des Conseils municipaux, nous attribuons plusieurs aides, notamment à des associations. Cette subvention est différente. Différente parce qu'elle témoigne de notre part de la façon même dont nous concevons le monde. Parce qu'elle incarne la vision que nous en avons. Non pas une vision du monde monolithique où chaque groupe, chaque peuple, chaque ethnie serait inexorablement condamné à se replier sur lui-même, mais d'un monde pluriel où chacun puisse non seulement se respecter, mais aussi s'enrichir de la culture de l'autre. Ce qui suppose d'abord que l'on soit capable de la connaître de manière à pouvoir ensuite essayer de mieux la comprendre.

C'est cette conception-là que veut porter et que doit porter l'Institut français de Civilisation musulmane.

L'IFCM est un lieu de connaissance et, outre les bénévoles qui le composent, permettez-moi de souligner la force de conviction de Gérard Collomb et le soutien de la Ville de Lyon pour faire aboutir un tel projet, bien évidemment, avec le fort engagement de Georges Képénékian et de la Métropole d'alors.

Cette volonté de la Ville de Lyon visait justement à mieux combattre les ignorances, les préjugés, tout ce qui peut amener aux pires dérives.

Dans ce lieu de culture, basé dans le 8^e arrondissement, il a été voulu que prenne forme un lieu où les musulmans comme les non-musulmans apprennent à connaître l'islam, à mieux connaître son histoire, les valeurs qu'il porte, la richesse des civilisations qu'il fait naître à travers le monde.

Car ce lieu, et c'est important de le rappeler, est un lieu de connaissance. Il doit d'abord permettre de mieux comprendre les origines de l'islam. Celui-ci n'a pas surgi de nulle part. Il s'inscrit au contraire dans la continuité des deux grandes religions monothéistes qui l'avaient précédé sur les bords de la Méditerranée.

Lors de la pose de la première pierre, Gérard Collomb et Monsieur Bernard Cazeneuve rappelaient que chacun, au sein de l'IFCM, doit se sentir partie prenante d'une même nation, d'avoir pleinement conscience que les valeurs de la République, celles de liberté, d'égalité, de fraternité ne sont pas que pour les autres.

Le grand historien Renan disait : « La nation, c'est un plébiscite de tous les jours ». Eh bien, ce plébiscite-là, il s'agit de le gagner et c'est en faisant en sorte que chacun se sente appartenir, quelles que soient ses origines, ses convictions religieuses ou philosophiques, à la même patrie, à la même ville.

Après la période sanitaire que nous avons connue, l'IFCM a besoin du soutien de la Ville et de la Métropole de Lyon, un soutien financier bien sûr, mais aussi un fort accompagnement institutionnel. Cela signifie un véritable engagement qui va au-delà d'une subvention, mais qui passe par des partenariats, un engagement réel au nom des valeurs que nous avons citées. C'est aussi le rôle de la Ville de Lyon qui, à sa manière, peut faire vivre l'IFCM sur toute la ville et en assurer quelque part sa pérennité.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lévy.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Verney-Carron.

Mme VERNEY-CARRON Florence : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mes chers collègues,

Notre groupe votera cette délibération et nous la voterons parce que l'IFCM doit être soutenu dans ce rôle crucial que cet institut joue pour favoriser le dialogue entre les cultures et les civilisations.

Mais nous voterons aussi cette délibération, car l'IFCM rencontre un certain nombre de difficultés financières et j'y reviendrai.

Vous avez, Monsieur l'Adjoint, décrit les objectifs qui ont été affirmés par l'IFCM. Ils sont clairs pour nous. Il y a des mots que vous n'avez pas cités, mais il y avait dans la définition de leurs objectifs de promouvoir la laïcité avec le dialogue interreligieux, la formation sur le fait religieux, en particulier des imams. Il y avait aussi tout ce qui concernait la citoyenneté, l'inclusion, avec le savoir-être des jeunes, l'employabilité, l'insertion, tout ce qui effectivement évite par l'enseignement les tentations de séparatisme et de communautarisme. C'est en cela toute la beauté de cet institut.

Je voudrais rappeler aussi, comme cela vient d'être fait l'importance de la laïcité dans les principes de notre République qui est fondée sur la liberté, l'égalité et la fraternité et c'est bien la laïcité qui cimente la fraternité.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, je voudrais attirer votre attention sur la gouvernance. Vous l'avez citée, vous en avez parlé. Il y a un certain nombre de réunions qui ont été faites à l'initiative de l'État compte tenu des difficultés rencontrées par cette institution et il a été souhaité qu'au niveau de la gouvernance un directeur soit nommé, directeur qui s'appuierait sur un comité scientifique.

Jusqu'ici, les difficultés financières n'ont pas permis que cette direction soit créée et soit effective, mais je crois qu'il est très important pour vous comme pour nous, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, que nous puissions être très vigilants sur la création de ce poste de direction. Je crois d'ailleurs que la Métropole s'est engagée à prendre en charge le financement de ce poste.

Il y a aussi la création, outre le comité scientifique, d'un comité des financeurs. Vous avez cité le conseil d'administration, mais il avait été question qu'il y ait un comité des financeurs, réunissant donc toutes les collectivités, qui pourrait être réuni autour de l'État, afin que tous les financements puissent ne pas mettre en péril l'indépendance de cette institution. Vous savez aussi combien nous sommes attachés au fait que cette institution puisse être très indépendante. Nous attirons donc particulièrement votre attention.

Dans le budget transmis par vos services suite à notre demande, il figure un budget pour la Ville de Lyon comme pour la Métropole et l'État, une somme de 162 846 euros correspondant donc à ce qui serait la demande pour notre Ville. Je ne sais pas si les 45 000 euros que nous votons aujourd'hui sont une partie de cette somme, mais c'est aussi une question, Monsieur le Maire, à laquelle je serais heureuse d'obtenir des précisions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Verney-Carron. Je me réjouis de votre annonce du soutien à cette délibération. Je ne vous cache pas mon étonnement, puisque j'avais cru comprendre que le Président de la Région ne souhaitait pas soutenir l'IFCM, mais c'est très bien. Les avis peuvent tout à fait changer. En tout cas, comme le disait Monsieur Lévy, cela va nous permettre de travailler à la rencontre des cultures et à une meilleure connaissance de la culture musulmane pour un meilleur vivre ensemble. Nous pouvons tous nous en réjouir au cours de cette séance.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention de M. Zinck.)

(MM. Blanc (par procuration), Duvernois et Oliver et Mmes Blanc et de Montille votent contre. MM. Billard, Blache et Broliquier et Mmes Croizier et Verney-Carron votent pour.)

(Mmes Delaunay et Perrin-Gilbert ne prennent pas part au vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/921 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2021/922 - Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et l'université Lumière Lyon 2

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/923 - Approbation d'une convention de prêt entre la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre et le Musée urbain Tony Garnier pour le prêt d'un véhicule et d'un équipement dans le cadre de l'exposition « Les jours heureux, archéologie des Trente Glorieuses » du 1er octobre 2021 au 18 décembre 2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/924 - Exonération des droits d'entrée au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à l'occasion de la Journée à la Mémoire des Victimes des Crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/925 - Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon - Archives municipales et différentes associations

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/926 - Approbation d'un nouveau tarif de location de la salle de conférence des Archives municipales de Lyon et du montant de redevance en cas d'activité commerciale

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/927 - Approbation d'une convention de don d'œuvres et de documents, à titre gratuit assorti de conditions, entre l'artiste Jacqueline Salmon et la Bibliothèque municipale/Ville de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/928 - Attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations dans le domaine du théâtre sur le Fonds d'Intervention culturelle (FIC) pour un montant global de 382 000 euros - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/929 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 212 000 euros - Enveloppe FIMA - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/930 - Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 144 000 euros - Enveloppe Casino - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/931 - Attribution de subventions de fonctionnement à 28 associations dans le domaine du cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention culturelle (FIC) et Casino pour un montant global de 157 000 euros - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Léger ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/933 - Approbation d'une convention de mécénat de compétences entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et Ernst & Young Société d'avocats pour une mission d'étude juridique pour l'Auditorium-Orchestre national de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/935 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et le ministère de la Culture pour l'attribution d'une subvention de 15000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition « Hippolyte, Paul, Auguste : les Flandrin, artistes et frères »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/936 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et France Museum pour l'exposition des broderies de Macao au Louvre Abu Dhabi à partir de fin octobre 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/937 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse du cloître du Musée des Beaux-Arts/Ville de Lyon à l'association Quais du Polar à l'occasion de la soirée d'inauguration de la 17e édition du festival Quais du Polar

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/938 - Approbation d'une convention avec l'ENS Lyon et l'association des Amis du Musée des Beaux-Arts de Lyon pour la numérisation des revues du musée éditées depuis 1952

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/939 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et Radio classique, Le Figaro, Art Clair Éditions et Télérama dans le cadre de l'exposition « Hippolyte, Paul, Auguste, les Flandrin, artistes et frères » et d'un avenant à la convention avec Arte présentée au Conseil municipal du 28 septembre 2020

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/940 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'École du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/943 - Adhésion de la Direction des Affaires culturelles à l'Association française des Fundraisers (AFF) et au Club de la communication

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/944 - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 écoles de musique pour un montant global de 69900 euros - Enveloppe fonctionnement école de musique et Casino

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/945 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2021 - Approbation de conventions - Rectificatif

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Mme Dubois-Bertrand ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/947 - Attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association AOA Prod pour l'organisation du festival de science-fiction Les Intergalactiques du 9 au 14 septembre 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/949 - Fête de la Musique 2021 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et l'association Les Enfants du Rhône

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/950 - Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, la Fondation d'entreprises Banque populaire Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Café des Négociants pour la saison 2021/2022

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/951 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture étudiants - Saison 2021-2022 - Prolongation du délai de validité des Pass Culture étudiant pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/952 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation de l'exposition de l'association « Histoire d'un ciel en creux »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/954 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et la Société des Amis du Louvre concernant l'exposition « Hippolyte, Paul, Auguste : les Flandrin artistes et frères »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/956 - Délibération rectificative - Approbation des tarifs de la saison 2021-2022 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie
(Adopté.)

2021/953 - Approbation d'une convention de billetterie et d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Opéra de Lyon pour l'organisation d'un concert le 12 septembre 2021 dans le cadre de la saison 2021-2022 - Rectificatif

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc
(Mme Perrin-Gilbert ne prend pas part au vote)
(Adopté.)

2021/948 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme GOUST Victoire
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux dossiers sans demande d'intervention, dossiers 921 à 948.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2021/966 - Lancement de l'opération n° 07SEOMS « Participation pour la création d'une Académie OMS à Lyon » et affec-

tation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00014 - Approbation du projet de la convention-cadre et de la convention financière pour le versement d'une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la création de l'Académie OMS à Lyon

Rapporteuse : Mme ZDOROVZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des rapports de la Commission Solidarités, Vie des Aînés, Droits et Égalités, Santé et Prévention. Pour le premier rapport, numéro 966, Madame Zdorovtsoff, c'est à vous.

Mme ZDOROVZOFF Sonia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

Les 25 et 26 mars dernier, le Conseil municipal a approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend notre participation à l'installation de l'Académie de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pour rappel, ce projet est mené en partenariat avec la Métropole, la Région et l'État. Il a été lancé lors de la précédente mandature, avec le concours notamment de Monsieur Képénékian, que nous remercions pour son implication.

L'Académie de l'OMS devrait être opérationnelle pour l'enseignement à distance dès cet été et ouvrir ses portes au cœur du biodistrict de Gerland dans le 7e arrondissement de Lyon en 2023.

C'est un bâtiment à l'architecture ouverte et écologique qui a été retenu par les équipes, ouverte sur le reste de l'arrondissement, avec des terrasses végétalisées accessibles à toutes et tous, et écologique grâce à son isolation extérieure permettant une bonne performance technique de l'ensemble du bâtiment ou à la plantation en pleine terre d'une quarantaine d'arbres sur près de 2 000 mètres carrés et non plus sur 1 000 comme dans le projet initial.

La Ville de Lyon et plus particulièrement le biodistrict ont été choisis pour leur proximité avec le siège genevois de l'OMS, son excellente desserte par les réseaux de transport, la présence à proximité des nouveaux locaux du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) et pour l'environnement scientifique, académique et économique en pointe dans le domaine des sciences du vivant qu'offre notre ville.

Pour n'en citer que quelques-uns, la Ville et la Métropole de Lyon abritent en effet des institutions de pointe, telles que le laboratoire P4 Jean Mérieux, l'Institut de Recherche technologique BioAster ou de grands groupes pharmaceutiques internationaux, à l'image de Sanofi Pasteur, Seqens ou Boehringer Ingelheim.

À terme, l'Académie de l'OMS emploiera 200 personnes et accueillera à Lyon jusqu'à 16 000 apprenants et apprenantes chaque année. L'objectif affiché de l'OMS étant de faire de cette académie la structure de formation de référence au niveau mondial pour l'ensemble des professionnels de santé.

En contribuant à hauteur de 10 millions à ce beau projet, la Ville de Lyon prend ainsi toute sa part dans la préservation de notre santé à l'échelle globale et renforce sa reconnaissance comme ville phare dans le domaine de la santé.

C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à adopter cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 8 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

En tant qu'édile de notre ville, vous avez à préserver les acquis d'une longue tradition d'excellence en matière de savoir-faire médicaux.

La renommée est mondiale de nos centres de recherches, groupes, PME et organismes majeurs à la pointe de l'innovation, comme le Centre international de Recherche sur le Cancer.

C'est à Lyon que fut pratiquée et réussie la première greffe des deux bras jusqu'aux épaules, prouesse chirurgicale partout reconnue. Lyon, largement contributrice des progrès des sciences et des techniques, s'est toujours portée en soutien aux initiatives individuelles ou collectives en faveur de la santé mondiale. Nous croyons en la capacité de nos concitoyens et de nos collectivités à infléchir par leur labeur, leur génie propre, mais aussi par leurs investissements, la trajectoire correctrice de la lutte contre la maladie et le handicap sous toutes leurs formes.

Ce n'est pas par hasard que Lyon, membre des villes santé de l'OMS, fut choisie pour accueillir en 2019 la sixième Conférence de Reconstitution des Ressources du Fonds mondial de Lutte contre le Sida. Ce fut l'occasion de la plus grosse levée de fonds de son histoire, 14 milliards de dollars versés à la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

L'action conjointement initiée de la Ville et de la Métropole a donc permis l'implantation prochaine de l'Académie de l'OMS sur le site de Gerland auprès des leaders mondiaux, comme les laboratoires Mérieux, Sanofi Pasteur, Meril ou Genzyme, mais aussi de nombreuses start-ups des biotechnologies.

Établissement de formation ultramoderne, son principal objectif est de contribuer à promouvoir et à acclimater au secteur singulier de la santé le concept révolutionnaire d'apprentissage tout au long de la vie et d'atteindre les 10 millions d'apprenants dans le monde d'ici 2023. En formant un personnel d'élite de la santé, cette école avant-gardiste doit jouer un rôle majeur dans la lutte contre les grandes pandémies.

Je tiens à féliciter pour leur implication dans ce dossier Gérard Collomb et Georges Képénékian, qui siègent dans cette assemblée, sans qui cette institution n'aurait jamais vu le jour à Lyon.

Mais il y a un bémol, car, désormais, c'est la Région qui s'est emparée du projet en accordant une participation financière plus importante que les autres collectivités. Elle devient de facto propriétaire du bâtiment, alors qu'il aurait été possible d'imaginer des solutions de copropriété, en fonction, par exemple, du taux de financement de chacun. La Région a accepté en effet dans ce but de financer en plus de l'enveloppe initiale de 10 millions d'euros 50 % à parts égales avec l'État du reste à charge du soutien financier des collectivités au volet immobilier du projet.

Alors, Monsieur le Maire, permettez que je vous pose, comme nous l'avons fait à la Métropole, ces quelques questions.

Pourquoi avez-vous laissé la Région prendre majoritairement la main sur ce dossier lancé conjointement par la Ville de Lyon et la Métropole ?

Est-ce pour vous si difficile d'investir dans des projets à forte valeur ajoutée pour notre Ville, en termes de rayonnement et de développement, dès lors qu'ils intéressent les sciences et techniques de pointe ?

Souhaitez-vous définitivement renoncer à toute nouvelle implantation de cette nature sur notre territoire ?

Vous rendez-vous compte des atteintes que vos orientations génèrent ?

Votre absence de combativité, sur des sujets aussi majeurs, est inquiétante.

Lyon s'est acquis une solide réputation d'excellence dans les domaines des sciences du vivant et des biotechnologies. Elle doit la conserver en continuant à faire la course en tête, c'est-à-dire en accompagnant et préservant les entreprises déjà implantées et en favorisant l'implantation de nouvelles grandes entreprises internationales.

Monsieur le Maire, à travers ce projet exceptionnel d'Académie, rendu réalisable grâce à l'expertise de nos acteurs de la santé et à notre opportunisme traditionnel, vous aviez l'occasion d'infléchir avantageusement votre politique, de conserver le cap du rayonnement et de l'attractivité qui ont fait la renommée de notre belle cité. Tel n'a pas été le cas et nous le regrettons, comme nous regrettons d'avoir perdu le leadership sur une réalisation aussi majeure initiée par nous et nous tenions à vous le faire savoir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Blanc.

Mme BLANC Françoise : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Lyon, capitale mondiale de la santé, comment ne pas exprimer notre totale adhésion à l'implantation de l'Académie de l'OMS dans le 7e

arrondissement ?

Le projet très ambitieux ne peut que susciter notre très grande fierté.

L'OMS, dont le siège est à Genève, est une agence spécialisée de l'ONU, créée pour la santé publique en 1948, peu après la Seconde Guerre mondiale.

Comptant 192 États membres, elle ambitionne d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. Prévenir, surveiller, alerter, vacciner, effectuer des recherches, accéder aux médicaments, tels sont quelques exemples des actions menées.

Historiquement ville de charité, ville humaniste, Lyon a grandi pour devenir au fil des siècles un territoire de santé. De nos jours, le biodistrict de Gerland compte nombre de laboratoires pharmaceutiques et centres de recherche, dont le fameux P4 Jean Mérieux INSERM, seule infrastructure de ce type en France.

Deux géants, Lyon et l'OMS, ne pouvaient que s'associer. La proximité franco-suisse, l'environnement universitaire, la praticité des échanges ont contribué à ce que l'OMS choisisse parmi plusieurs villes candidates Lyon comme terre d'accueil de son Académie en 2018. Satisfaite de cette sélection, la Présidence de la République a souhaité être partenaire dès 2019 pour une ouverture en 2023.

Le but de cette Académie est de former aux enjeux sanitaires globaux, dans la droite ligne des fondements de l'OMS. En améliorant la rapidité, l'efficacité, la meilleure connaissance en matière de santé pour l'exercice des médecins, infirmiers, responsables sanitaires, elle sera la structure de formation référente mondiale. Des dizaines de modules de formation en format numérique seront proposés, et cela, dès cet été, par la production d'un catalogue de formation en ligne. L'Académie ambitionne de toucher 10 millions de personnes dans le monde, alors qu'à l'aube de 2030, il manquera encore 18 millions de professionnels de santé, surtout dans les pays pauvres. Elle veut former 60 000 stagiaires, dont 16 000 seront accueillis annuellement dans notre ville. 200 agents de l'OMS devraient être en poste à Lyon. Le CIRC, Centre de Recherche sur le Cancer, doit aussi s'installer sur le site de Gerland, hébergeant ainsi 350 agents. N'omettons pas de mentionner le rayonnement planétaire dont bénéficiera notre ville par le biais de tous ces ambassadeurs, ainsi que le rayonnement économique grâce aux partenariats locaux et régionaux.

Tout comme pour le siège du CIRC, cet ambitieux projet requiert l'aide financière de l'État auquel s'associent à parts égales, soit 10 millions d'euros chacune, la Région, la Métropole et la Ville. Le delta entre le montant retenu de l'investissement (59,3 millions d'euros) et la part restante à financer de 29,3 millions d'euros se répartit par moitié entre l'État et la Région, ce qui porte au final à près de 25 millions d'euros le financement régional. La capacité d'investissement de la Région est très importante. Sachons en reconnaître les bénéficiaires. Entre ces deux projets de l'OMS (le CIRC et l'Académie), ce sont près de 89 millions d'euros apportés par les trois collectivités, ce qui représente 74 %. Saluons grandement cet engagement !

Certes, nous entendons les regrets, l'amertume exprimés par les exécutifs précédents que la Métropole et la Ville ne puissent porter seules un tel projet. Tout projet se construit sur des racines. Ils en ont été les acteurs, qu'ils soient remerciés pour leur implication et félicités pour leur clairvoyance d'avoir su saisir une telle opportunité.

D'ailleurs, hormis dans ce microcosme politique lyonnais, qui, dans peu d'années, se souviendra de la répartition du financement, objet et enjeu de cette primauté, alors que Lyon rayonnera de tous ses feux.

Comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire, lors du Conseil métropolitain, je vous cite, « il ne s'agit pas d'un projet municipal, métropolitain ou régional, il s'agit du projet de l'OMS qui bénéficie à l'humanité tout entière. »

Nous nous associons également aux remerciements alors exprimés du Président Bernard au Président de notre Région, Laurent Wauquiez, et voterons bien volontiers cette résolution.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Blanc.

Pour les groupes les Écologistes, Lyon en Commun et Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame de Laurens, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme DE LAURENS Céline, Adjointe: Madame l'Adjointe,

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je remercie ma collègue pour sa présentation de cette délibération et je tiens à mon tour à remercier personnellement Monsieur Képénékian, qui n'est pas là aujourd'hui, qui a su saisir l'importance de ce sujet en collaboration avec l'équipe dynamique Sciences du Vivant de la Métropole et, en particulier, Clémence Labat, que je remercie très personnellement.

Je souhaite au nom de l'ensemble de la majorité mettre en lumière l'importance de cet engagement pour Lyon, pour la France et pour le monde entier.

La pandémie mondiale a rendu ce projet évident aux yeux de tous. Mais, avant cela, les enjeux suivants avaient déjà été pointés :

- Le manque de soignants, d'abord. Il manque 18 millions de soignants dans le monde aujourd'hui. Ce besoin non couvert tendrait à s'accroître dans les années qui viennent. L'OMS identifie que le secteur de la santé représentait 234 millions d'emplois en santé en 2019 et devrait passer à 350 millions d'ici 2030, donc plus de 100 millions de plus ;

- L'élargissement nécessaire de la formation aux responsables politiques, aux cadres, aux dirigeants d'entreprises et aux responsables d'organisations de la société civile. En effet, la santé n'est pas seulement l'absence de maladie, dicit l'OMS, donc les acteurs de la santé ne sont pas seulement les soignants, CQFD ;

- La qualité des formations ensuite. Les stratégies et les offres de formation en santé sont considérées comme insatisfaisantes et ne tenant pas compte des enjeux de santé actuels.

Pour évoquer quelques-uns de ces enjeux, on peut rappeler tout d'abord les objectifs que se sont fixés les états dans le cadre des ODD 2030. Ils sont ambitieux. Je peux simplement en citer trois :

- L'objectif 3.3, qui vise, d'ici à 2030, à mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et à combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles ;

- L'objectif 3.4, qui vise, d'ici à 2030, à réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être ;

- L'objectif 3.9, qui vise, d'ici à 2030, à réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

On peut aussi évoquer ceux mis en lumière dans le cadre du dernier Plan national Santé Environnement (PNSE 4). En effet, selon l'Organisation mondiale de la Santé, 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux et comportementaux.

Enfin, si d'autres enjeux ressurgissent après des décennies de recul sous l'effet du réchauffement climatique, c'est effectivement ce que met en lumière le directeur d'Action contre la Faim, qui, déjà, en 2018, signalait que 600 millions de personnes supplémentaires souffriraient de la faim d'ici à 2080 à cause des dérèglements climatiques. Les pays les plus touchés par la faim sont également ceux qui sont les plus touchés par les aléas climatiques extrêmes et par l'évolution générale du climat. Les efforts donc que nous avons réussi à faire sur la lutte contre la faim dans le monde ont été réduits à néant.

La réponse proposée à travers la création de cette Académie OMS repose à la fois sur une économie de partage (la mise en commun de compétences, de savoirs, d'outils), dans laquelle chaque État membre sera tantôt contributeur, tantôt utilisateur, mais également sur une approche globale de la santé, One Health, une seule santé, postulat aujourd'hui très scientifique aux confins entre santé humaine, santé animale et environnementale, mais qui doit aussi devenir pragmatique pour lutter contre les épidémies. D'après l'Organisation mondiale de la Santé, 60 % des maladies infectieuses humaines sont zoonotiques et 75 % des maladies infectieuses émergentes de l'homme sont des zoonoses.

Par cette délibération, la Ville de Lyon, comme l'ont déjà fait la Métropole et la Région, permet d'apporter cette réponse à Lyon, à la France et au monde entier. Cet engagement est digne de l'humanisme lyonnais qui nous traverse et marque notre conscience collective de notre interdépendance avec la santé planétaire.

Aujourd'hui, ce projet rassemble et dépasse les clivages partisans et territoriaux. La santé est un sujet politique consensuel et je m'en félicite. Mais nous devons nous rappeler que c'est aussi un sujet économique polarisé, dans lequel, au sein d'un même pays, l'utilisation des cotisations de tous peut créer des écarts de richesse importants.

Chères Lyonnaises, chers Lyonnais, soyez certains que l'exécutif de la Ville de Lyon et la Mairie du 7^e seront attentifs à la recherche d'harmonie entre le pôle de santé mondial du biodistrict de Gerland et l'ancrage dans un quartier populaire impliquant ses rues, ses commerces, ses habitants, ses travailleurs, ses associations et ses espaces publics.

C'est un beau projet ambitieux pour notre ville, mais sa réalisation est exigeante pour concilier les intérêts de tous et le respect de chacun. C'est indiqué dans la convention : « La réussite de l'ancrage local de l'Académie est au cœur des préoccupations de l'ensemble des partenaires. »

Cher Monsieur Cucherat, nous ne boudons pas notre plaisir sur ce projet Académie OMS. D'autres projets sont à l'étude sur le territoire métropolitain et Lyon et sa Métropole sont un carrefour stratégique et reconnu en matière de santé globale.

Ce projet voit le jour et notre rôle comme celui de la Métropole est largement reconnu par l'État et par l'OMS, s'il faut vous rassurer.

En matière d'investissement, nous avons largement discuté de la PPI et sachez que 10 millions d'euros à l'échelle de la Ville sont malgré tout un effort considérable.

Enfin, je dois mettre en lumière, comme l'a dit à l'instant Madame Blanc – je me permets de vous citer et d'être d'accord avec vous –, que ce projet nous a permis de travailler de manière transpartisane et nous nous en réjouissons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame de Laurens.

Vous me permettez de compléter et de répondre un peu plus en détail à Monsieur Cucherat. Je vous avoue m'étonner à mon tour du problème que vous voyez à ce que nous travaillions ensemble avec la Région. Il fut un temps pas si ancien où, vous-mêmes, vous collaboriez très étroitement avec le Président de la Région. Alors, je m'étonne aujourd'hui que vous regrettiez que nous nous entendions. L'important aujourd'hui, et c'est ce dont nous devons nous réjouir, est que ce projet puisse aboutir, car, comme Madame Blanc l'a rappelé et comme j'ai déjà pu l'exprimer lors du Conseil de la Métropole, s'il y a un leadership à soutenir et à reconnaître, c'est bien celui de l'OMS, car ce projet est avant tout un projet de l'OMS. Ce n'est ni un projet de la Région, ni un projet de la Métropole, ni un projet de la Ville, ce n'est même pas non plus un projet de l'État français.

Je rappelle qu'ici, j'ai manifesté très tôt dans la continuité de mes prédécesseurs, qui avaient œuvré à l'émergence de la participation de la Ville à ce projet, et je rends hommage ici à Gérard Collomb et à Georges Képénékian d'avoir tout de suite répondu positivement à l'OMS, je disais donc que j'ai tout de suite manifesté mon soutien à ce projet en allant rencontrer dès l'été 2020 le Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus, le Directeur général de l'OMS, pour lui dire que, oui, la Ville de Lyon s'était engagée et continuerait à s'engager totalement à la hauteur de ses moyens pour permettre l'arrivée de cette magnifique Académie de l'OMS à Lyon.

Aujourd'hui, soyons simplement fiers d'accueillir l'une des plus emblématiques institutions internationales et permettons à Lyon d'être encore plus reconnue comme une contributrice éclairée à la santé mondiale. Je crois qu'il n'est pas lieu sur un sujet qui devrait être aussi consensuel d'aller chercher une polémique politicienne, mais, bien au contraire, nous devrions collectivement faire acte de consensus.

Sur ce, je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Réjouissons-en-nous.

2021/968 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 342 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Pour le dossier suivant, 968, Madame Runel, c'est à vous.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération a pour objet de présenter un certain nombre de subventions aux associations qui, aux côtés de la Ville, accompagnent les personnes les plus vulnérables dans différents domaines, pour un premier montant qui vous est présenté aujourd'hui à hauteur de 1 342 750 euros.

Comme vous le savez, la politique de solidarité de la Ville s'engage, notamment à travers son plan de mandat et bientôt à travers de son projet social du CCAS, à créer un certain nombre d'interactions et à s'intégrer au cœur de l'action territoriale, notamment dans les secteurs de la santé, de l'insertion, de l'économie, de l'alimentation, du logement, de l'éducation ou de la culture.

La lutte contre la pauvreté vise à garantir sur l'ensemble de notre territoire l'accès effectif à tous les droits fondamentaux. Notre politique de solidarité et d'inclusion sociale se veut apporter des réponses concrètes et adaptées, qui reposent sur trois principes essentiels : l'investissement dans la solidarité, l'accès aux droits fondamentaux et la protection de ceux que le contexte social fragilise.

C'est donc dans cette logique de projet global – notre objectif de solidarité traverse l'ensemble des politiques publiques de la Ville – que nous avons fait le choix de conduire une politique sociale qui vise à coconstruire avec l'ensemble des acteurs du territoire une ville inclusive et solidaire.

À ce titre, les subventions aux associations constituent un outil privilégié pour développer au plus près de ces territoires et notamment des arrondissements des actions qui répondent aux besoins des plus précaires.

La première enveloppe qui vous est présentée aujourd'hui, donc à hauteur de 1 342 750 euros, va bénéficier à un certain nombre d'associations bien connues de la Ville. Elle est stable depuis plusieurs années et nous avons souhaité proposer pour cette année 2021 des ajustements sur certaines associations en concertation et en partenariat avec elles, afin de maintenir à la fois nos partenariats, mais de pouvoir en développer d'autres, au travers d'un équilibre financier pour chacune des structures, au travers d'une démarche inscrite dans l'équité et le soutien aux nouveaux projets, qui s'inscrivent encore une fois dans le projet social du CCAS et dans les différents axes qui vous seront prochainement présentés.

Les orientations sur l'attribution de ces subventions s'articulent autour de quatre axes majeurs, le premier étant bien sûr l'accès aux droits. Environ 372 000 euros sont attribués à la fois sur des accueils de jour, donc l'une des missions principales, et l'accompagnement social et la mobilisation des droits des personnes en grande précarité, également une nouveauté autour du projet que porte Emmaüs Connect sur la lutte contre la fracture numérique.

Le deuxième axe est l'inclusion. Il s'agit de mettre en place des équipements et des services qui répondent aux besoins fondamentaux des habitants, comme se restaurer, se soigner, se vêtir. L'aide alimentaire à hauteur de 145 000 euros, nous l'avons vu avec la crise sanitaire notamment, plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide alimentaire début 2021 ne l'étaient pas en 2020. Nous avons donc une véritable mission dans ce champ pour accompagner les plus vulnérables. Également l'accès à la santé, avec des partenaires comme Médecins du Monde ou l'ARHM. Tout un travail autour de se vêtir avec un certain nombre d'attributions de subventions à des associations qui accompagnent encore une fois les plus démunis sur l'accès à des vêtements de qualité.

Le troisième axe est l'hospitalité et la dignité, avec de multiples associations encore une fois qui sont soutenues, autour du lien social et de l'accompagnement (Alynea, Forum Réfugiés, l'Amicale du Nid, pour ne citer que celles-là), mais aussi des nouvelles : Bagage Rue, qui permet de manière participative et ouverte sur le quartier (je voudrais ici citer bien sûr le partenariat avec la Mairie du 7^e arrondissement) de trouver des lieux de consigne pour les biens personnels des plus précaires. Également une nouveauté autour de la question des animaux et de leur protection pour le bien-être des animaux qui sont aujourd'hui avec les personnes en situation de rue, nous allons soutenir les vétérinaires sur des actions de soutien pour les animaux de ces personnes et autour du soin.

Le quatrième axe enfin est la participation citoyenne et l'ouverture, avec notamment un certain nombre de développements d'applications, qui permettront à la fois aux bénéficiaires, mais aussi aux associations de trouver les services nécessaires pour ce meilleur accompagnement.

Ces subventions seront accompagnées d'actions complémentaires autour notamment de la mise à disposition de bâtiments, de patrimoine de la Ville, et de soutien matériel sur différents types de projets, bien sûr cette année, mais tout au long du mandat.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Ferrari, c'est à vous pour 2 minutes.

Mme FERRARI Laura : Intervention retirée, Monsieur le Maire. Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour les groupes Lyon en Commun, les Écologistes et Socialiste, la Gauche sociale et solidaire, Monsieur Debray, c'est à vous pour 4 minutes.

M. DEBRAY Tristan : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame Runel,

Chers collègues,

Lyon, ville à vivre, Lyon, ville inclusive et Lyon, ville solidaire, c'est ce que nous avons porté pendant la campagne électorale et que nous avons acté dans le plan de mandat, que nous avons adopté en mars dernier.

Lyon, ville à vivre, cela signifie que chaque Lyonnaise et chaque Lyonnais ont leur place dans la cité.

Lyon, ville inclusive, cela signifie que chaque Lyonnaise et chaque Lyonnais, notamment les plus précaires et les plus fragiles, ont des droits fondamentaux : droit à l'alimentation, droit à l'hygiène, droit au logement.

C'est pourquoi je tiens à saluer chaleureusement, une fois encore, l'intervention récente de notre Ville en faveur des jeunes en situation d'exil.

Lyon, ville solidaire, cela signifie que chaque Lyonnaise et chaque Lyonnais peuvent à tout moment de leur vie subir la précarité et l'exclusion. Nous avons donc souhaité développer un modèle humaniste, qui ne laisse personne au bord de la route.

C'est pourquoi notre Ville a fait le choix de protéger ceux que le contexte social fragilise, d'agir pour l'accès aux droits fondamentaux et d'investir dans la solidarité.

Elle a également, comme l'a rappelé Madame Runel, décidé de concentrer son effort sur quatre volets : l'aide alimentaire, la création d'accueils de jour, la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ainsi que l'accès à l'hygiène et aux soins.

Pour y parvenir, notre municipalité s'appuie bien évidemment sur le CCAS, qui anime une action générale de prévention et de développement social. Nous tenons d'ailleurs à saluer le travail des agents, notamment avec la crise sanitaire, qui a fait augmenter le nombre d'habitantes et d'habitants en situation de précarité. Et, bien sûr, nous admirons le riche tissu associatif de notre Ville, qui œuvre au quotidien en faveur des personnes fragiles ou fragilisées et qui participe de la fierté de Lyon.

C'est le sens de la présente délibération qui nous a été présentée par Madame Runel. Ce sont ainsi 40 associations, développant des actions en faveur des Lyonnaises et des Lyonnais en difficulté sur les quatre volets précédemment cités, qui vont bénéficier de subventions de la Ville de Lyon.

Nous, les élus membres des groupes politiques de la majorité, Lyon en Commun, les Écologistes et Socialiste, la Gauche sociale et écologique, nous en félicitons et voteront bien entendu en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/969 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseau) pour un montant de 377 760 euros - Autorisation de signer les conventions de financement

Rapporteur : M. CHEVALIER Alexandre

M. LE MAIRE : Pour le rapport 969, Monsieur Chevalier, c'est à vous.

M. CHEVALIER Alexandre, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

La loi de 1901 relative au contrat d'association est sans doute l'une des lois les plus connues en France, une loi dotée d'un esprit tout républicain, qui fait la part belle à l'initiative citoyenne, à l'innovation et qui répond aussi au désir parfois profond de changer et de faire évoluer la société.

En France, ce sont ainsi près de 200 associations qui se créent chaque jour, soit un peu plus de 70 000 par an.

Lyon a cette chance d'accueillir sur son territoire une grande diversité d'associations avec des projets ambitieux et souvent porteurs de sens, proches de nos valeurs, qui sont la liberté, l'égalité et la fraternité.

Entraide, solidarité, renfort et soutien à l'action publique, notre Ville leur doit tant, notamment en matière de politique vieillesse.

À l'occasion de la crise sanitaire que nous traversons, la mobilisation sans faille dont ont fait preuve les acteurs associatifs illustre d'ailleurs bien cet état d'esprit altruiste et humaniste.

Je saisis donc l'occasion de ce Conseil municipal pour dire publiquement à quel point l'ensemble des élus de notre majorité ont conscience de l'importance du rôle que jouent les associations et affirmer une nouvelle fois notre engagement à les soutenir et même à renforcer notre soutien.

C'est pourquoi, après les baisses successives de subventions décidées par l'ancienne majorité, en particulier en direction des associations d'aide à domicile, et après la politique anti-associative menée par un Conseil régional qui se droitise à l'extrême, nous devons plus que jamais soutenir les bénévoles et les salariés associatifs qui, eux, donnent sans compter pour animer notre Ville et l'illuminer de leur solidarité.

Mais l'argent public, parce que nous sommes les garants de son utilisation, est également un bien précieux. Aussi ai-je demandé d'assortir les nouvelles demandes de subvention d'un bilan de l'action précédemment subventionnée. Certaines associations ont alors préféré ne pas répondre ou ne pas fournir de bilan. C'est leur choix. Pour d'autres, les subventions allouées en 2020 n'avaient pas été dépensées en raison de l'arrêt de leur activité pendant la crise sanitaire, subventions qu'ils pourront à nouveau mobiliser sur la reprise des activités en 2021.

Il en résulte une manne résiduelle qu'il nous appartiendra d'attribuer lors de notre prochain Conseil municipal à l'automne en direction, je le souhaite, de projets en faveur des aînés les plus isolés.

D'autres associations qui ont joué un rôle essentiel durant la crise sanitaire ont également pu être subventionnées pour la première fois par la Ville de Lyon. Je pense par exemple à l'association Pontem, qui a mis en place un système de courrier en direction de nos aînés hébergés en EHPAD. Grâce à eux, ils ont pu avoir un lien avec l'extérieur.

Aussi, je vous invite toutes et tous à voter en faveur de cette délibération, qui, avec une enveloppe budgétaire stable à 377 760 euros, va permettre à nos aînés de bénéficier d'animations, mais aussi d'aide à domicile, de restauration en établissement ou encore d'un accompagnement au quotidien, plus largement de rompre l'isolement dont ils sont parfois victimes.

Je vous inviterai également à nous soutenir lorsque nous demanderons dès l'année prochaine une augmentation significative de cette enveloppe.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chevalier.

Pour les groupes les Écologistes, Lyon en Commun et Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Cabot, c'est à vous pour 6 minutes.

Mme CABOT Marie-Agnès : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint,

Mes chers collègues,

Je serai brève, car c'est dans mes habitudes.

L'année écoulée a été rude pour nos aînés. La crise sanitaire et ses confinements ont eu des impacts durables sur leur santé physique et mentale. Cette crise les a éloignés de l'espace public, a limité leurs contacts avec leurs proches et a accru leur sentiment de solitude.

Nous l'avons tous constaté, le déconfinement, s'il a été source de soulagement, n'a pas été toujours synonyme d'un retour à la normale en termes de socialisation, puisqu'une majorité des personnes âgées a continué à limiter ses sorties par prudence.

La canicule annoncée pour l'été, qui devient une norme fragilisante pour nos aînés dans un monde où la trajectoire du réchauffement climatique s'annonce à + 4 degrés – et je n'avais même pas la notion des 51 degrés dont vous parliez –, s'ajoute à ce contexte difficile d'isolement.

Il est d'autant plus crucial de soutenir les associations dont Monsieur Chevalier a rappelé l'importance, qui travaillent à rompre cet isolement et à recréer du lien avec nos aînés.

Au nom des trois groupes politiques de la majorité, nous saluons ici leur action, qui allie donc partage, accompagnement, service et lien intergénérationnel, notamment à travers l'implication de jeunes volontaires dans des services civiques.

Nous saluons également les travaux engagés par notre municipalité, qui a cœur de faire de Lyon une ville inclusive, une ville où il fait bon vivre, à tout âge et par tous les temps.

Il s'agit pour nous de remettre nos aînés au centre du village et de rendre ce village, cette ville accueillante pour chacun et chacune d'entre nous.

Nos groupes voteront bien sûr ce rapport favorablement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/971 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 328200 euros - Exercice 2021

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

(M. Souvestre (par procuration) et Mme Delaunay ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention. Au regard cependant de l'importance de ces enjeux, j'ai souhaité que Florence Delaunay vous présente plus particulièrement le rapport relatif à la promotion des droits et égalités.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette attribution de subventions 2021 concernant des associations qui œuvrent dans plusieurs champs pour lutter contre les discriminations et en faveur de l'égalité s'inscrit dans un engagement renouvelé et une continuité de soutien aux associations du territoire, qui œuvrent donc en faveur de la promotion de l'égalité, de l'accès aux droits pour tous et toutes, en faisant de la lutte contre les discriminations une politique intégrée dans l'ensemble des domaines de compétence de la Ville.

L'engagement de la Ville en faveur de l'égalité et des droits des citoyennes et des citoyens repose sur trois axes d'intervention, que je ne détaillerai pas ici trop longuement, mais il s'agit dans un premier temps de l'accès aux droits, de la prévention et de la lutte contre toutes les formes de discrimination, les stéréotypes, les préjugés, les représentations dans une option de promotion de la diversité.

Le second axe relève de la promotion et de l'amélioration des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes, de l'amélioration de la vie quotidienne des femmes, des couples et des familles.

Enfin, le troisième axe s'engage pour une mobilisation aux côtés des personnes en situation de handicap pour créer des conditions favorables à une accessibilité, à une inclusion urbaine et sociale réussie et à un épanouissement en pleine autonomie.

Je vais simplement faire une brève parenthèse sur ce qui s'est passé en 2020 et au début de l'année 2021. Ces années ont été difficiles pour le tissu associatif en raison de la crise sanitaire. La Ville de Lyon réitère donc son soutien à la dynamique associative locale, au travail de terrain réalisé auprès des habitantes et des habitants.

Je tiens ici à souligner la nécessité de poursuivre le soutien aux associations qui œuvrent dans le champ de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes, dont la crise Covid et les confinements successifs ont révélé toute la nécessité. Citons par exemple deux associations qui bénéficient d'un soutien accru. Il s'agit de l'association VIFFIL, qui voit sa subvention augmenter pour continuer à affirmer l'engagement de la Ville dans le soutien à la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, celles-ci ayant connu une recrudescence pendant la période de crise sanitaire. L'association Filactions voit également sa subvention augmenter, car elle est en phase de développement et a besoin du maintien d'une nouvelle salariée. Deux nouvelles structures sont également entrées dans cette programmation budgétaire. Je vais brièvement citer l'association Passerelles Buissonnières, qui accueille et accompagne des femmes en situation de rupture sociale, particulièrement atteintes de pathologies graves ou en exil. Je cite également l'association Femmes-Cinéma-Égalité, qui entre dans cette nouvelle programmation.

Chers collègues, je vous invite à voter avec enthousiasme cette délibération, qui soutient les associations de terrain. Celles-ci œuvrent au quotidien pour faire vivre l'égalité et la non-discrimination.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Delaunay.

2021/967 - Convention visant à préciser le rôle de la Ville, la Préfecture et l'OFIL dans le cadre de l'instruction administrative des regroupements familiaux

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

(Adopté.)

2021/970 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 206618 euros

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Je rappelle que les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à se signaler en ce sens en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2021/1013 - Approbation de l'accord des Villes vertes

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Madame Zdorovtsoff, je vous cède la parole pour le premier rapport de cette Commission, 1013.

Mme ZDOROVITZOFF Sonia, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus,

L'accord des Villes vertes ou Green City Accord, que la Ville de Lyon vous propose d'approuver par la présente délibération, va permettre à notre collectivité d'échanger des bonnes pratiques et de comparer nos avancées en matière de transition écologique avec d'autres villes européennes.

C'est un outil de valorisation, d'évaluation et, le cas échéant, d'amélioration d'actions concrètes dans plusieurs domaines de gestion environnementale, à savoir l'amélioration de la qualité de l'air, le renforcement de la nature et de la biodiversité, la réduction de la pollution sonore, la progression de l'économie circulaire et l'amélioration de la qualité des eaux.

Ce rapport n'a pas soulevé de questions en commission et a reçu un avis favorable.

Je vous propose donc, chers collègues, si vous le voulez bien, de voter en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Gailliout, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire. Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Gailliout.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1006 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à la Chambre de métiers et d'artisanat et approbation d'une convention partenariale pour accompagner, valoriser et soutenir l'artisanat dans une démarche d'accompagnement à la transition écologique

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1006, Madame Augéy, c'est à vous.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

L'artisanat est au cœur de notre politique économique, un secteur sur lequel nous nous appuyons pour construire une ville résiliente, ancrée dans son bassin de vie, à travers une économie humaine et productive. Les artisans, tout comme les commerçants, sont aussi des acteurs essentiels de la proximité, du lien social et de l'animation de nos quartiers.

À Lyon, nous avons la chance de bénéficier d'un savoir-faire historique, de nombreuses filières d'excellence, comme le textile, la bijouterie, la céramique. L'industrialisation, les crises économiques successives ont bouleversé ces métiers à plusieurs reprises, mais les artisans se sont toujours adaptés. Les nouveaux concepts émergents comme les fab labs, ateliers partagés, makerspace, qui distillent de l'innovation dans les procédés de conception et de fabrication et se multiplient en cœur de ville, démontrent encore, si cela était nécessaire, cette capacité d'adaptation pour maintenir des centres-villes vivants et fabricants et créer des emplois non délocalisables et porteurs de sens.

Entre 2017 et 2020, le nombre d'entreprises artisanales a augmenté de près de 30 %. Il nous faut donc nous appuyer sur cette dynamique pour la stimuler et l'accompagner.

Pour cela, il y a d'abord l'accompagnement mené au quotidien par les services de la Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat de la Ville, afin notamment d'offrir des solutions foncières pour leurs besoins d'implantation ou de croissance.

Ensuite, nous avons lancé le label Fabriqué à Lyon, qui valorise les produits de fabrication lyonnaise. La première campagne de labellisation que nous avons ouverte au début de l'année 2021 a été un succès avec plus de 80 dossiers reçus.

Enfin, la convention renforcée et renouvelée avec la Chambre des métiers et de l'artisanat que nous vous proposons de voter vise à accompagner les artisans autour de trois enjeux principaux : la mobilité et le stationnement, l'installation de nouveaux artisans et la valorisation de ces métiers, ainsi que l'adaptation aux nouvelles contraintes réglementaires et aux attentes sociétales grandissantes concernant les pratiques écoresponsables et en particulier sur la réduction des déchets.

À travers ces trois enjeux, nos objectifs sont clairs : maintenir et favoriser l'artisanat dans nos cœurs de quartier et travailler main dans la main avec la CMA pour préparer la première entreprise de France aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir voter favorablement cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Nous voterons bien sûr cette délibération pour soutenir la Chambre des métiers et de l'artisanat.

Je profite malgré tout de cette délibération pour vous interpellier sur les conditions parfois difficiles que connaissent un certain nombre d'artisans dans notre agglomération pour accéder dans Lyon et effectuer leur métier, pour accéder à leurs chantiers.

En effet, les conditions actuelles d'accès, de circulation et de stationnement dans notre ville leur rendent la tâche ardue, parfois impossible. Nous avons été interpellés, plusieurs personnes de notre groupe, sur ces questions.

Certains disent avoir des difficultés à accepter certains chantiers dans Lyon. Ils sont parfois contraints d'augmenter leurs tarifs d'intervention pour compenser le temps perdu pour pouvoir arriver sur leur lieu d'intervention.

Dans les deux cas, il en résulte à la fois des difficultés pour nos artisans, ainsi qu'un accès plus difficile et plus coûteux pour nos habitants aux services dont ils ont besoin dans leur quotidien.

Aussi, pour maintenir la qualité et l'accessibilité des services pour l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais, nous vous demandons si vous comptez mettre en place des actions spécifiques pour résoudre au moins en partie ces difficultés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Palomino.

Monsieur Lungenstrass, quelques éléments de réponse.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame Palomino, pour cette interpellation.

Effectivement, vous n'êtes pas la seule à être interpellée par les artisans sur ce sujet de la difficulté d'accès ou de stationnement dans notre ville.

Vous l'avez dit, ce sont des professions, notamment de services à domicile, qui sont absolument essentielles pour notre Ville et nous comprenons tout à fait qu'un certain nombre de contraintes s'appliquent.

Je rappelle d'une part le dispositif qui existe déjà à la Ville de Lyon pour un bon nombre d'artisans, notamment ceux du dépannage, qui est une tarification spéciale, qui leur donne accès à la voirie pour un tarif unique par an et qui donne accès gratuitement pendant une heure et ensuite avec un tarif modéré pour les interventions suivantes. Ce dispositif est utilisé par seulement quelques centaines de voitures de société. Il est donc relativement méconnu. Nous avons un réel enjeu dans le cadre de cette convention et nous avons pu en parler avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de faire connaître ce dispositif qui est manifestement sous-utilisé. Nous avons les chiffres des sociétés d'artisans qui sont implantées dans la Ville de Lyon et il s'agit de milliers d'entreprises. Nous voyons bien que nous avons un levier de faire connaître ce dispositif qui existe et que nous pourrions certainement faire évoluer. D'ailleurs, dans des Conseils municipaux précédents, nous avons pu mettre à jour la liste de codes NAF qui sont inscrits et qui définissent les sociétés qui peuvent bénéficier de ce tarif. Nous n'hésiterons pas, en cas de demande, si d'autres professions sont dans ce cas, à ajouter le code NAF si cela paraît pertinent.

Ensuite, il existe un sujet sur les questions de stationnement. Nous sommes en réflexion et nous réfléchissons aussi avec la CMA sur peut-être à certains endroits des aires de stationnement qui ne seront certes pas nécessairement au plus proche du lieu d'intervention, mais qui permettront pendant une intervention de quelques heures de stationner le véhicule après avoir déposé au plus proche les matériels nécessaires pour l'intervention. Cela permettrait au moins de stationner le véhicule dans un espace dédié. C'est une réflexion à avoir. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons sortir du chapeau, mais c'est une réflexion.

Il y a également un travail que je souhaite engager avec la CMA et sur lequel nous allons travailler après l'été. Il s'agit de faciliter le dispositif OTEP (occupation temporaire de l'espace public) pour les artisans qui ont planifié de longue date des interventions auprès des particuliers. Vu les agendas des artisans, nous savons qu'une planification est effectuée. Quand une intervention est prévue pour durer une ou plusieurs journées, l'idée est de simplifier le dispositif pour qu'ils puissent avoir accès à un espace de stationnement au plus proche, comme lorsque l'on déménage et que l'on demande une place au plus proche de son domicile et de son nouveau domicile.

Plusieurs réflexions sont engagées. Nous pouvons évidemment en avoir d'autres. Que ce soit vous, la CMA ou les professionnels qui sont au cœur du sujet, s'il y a d'autres idées, nous les instruirons évidemment.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1011 - Exonération de redevance d'occupation commerciale du domaine public de la Ville de Lyon en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Pour le rapport 1011, Madame Augéy, c'est de nouveau à vous la parole.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Si l'an dernier, nous pouvions parler de mesures exceptionnelles pour faire face à une situation exceptionnelle, il n'est plus raisonnable d'utiliser ce qualificatif après le troisième confinement.

Non, nous ne sommes plus dans une situation exceptionnelle, mais dans un contexte sanitaire avec lequel nous devons, hélas, composer.

Aujourd'hui, le retour des beaux jours, les mesures de déconfinement et de vaccination nous permettent de retrouver certains plaisirs oubliés : prendre un verre en terrasse, profiter de la richesse et de la diversité de nos restaurants lyonnais, flâner sans masque dans les rues et redécouvrir les belles boutiques de nos commerçants et de nos artisans. Je me réjouis de voir à nouveau nos rues passantes et animées, de voir la vie reprendre à nouveau son cours.

La note d'analyse de l'Observatoire économique Crise Covid-19 de début juin nous le confirme en dressant un panorama d'une reprise économique dynamique. L'optimisme des chefs d'entreprise sur la situation économique générale ne cesse de s'améliorer et les chiffres d'affaires enregistrés en cette fin de printemps sont largement au-delà de ceux enregistrés en 2020. Plus des deux tiers des chefs d'entreprise annoncent d'ailleurs un chiffre d'affaires en progression.

Cette reprise forte et rapide entraîne certaines difficultés d'approvisionnement et de recrutement, sur lesquelles la Ville de Lyon est pleinement mobilisée. Pas plus tard que la semaine dernière, j'étais présente lors d'un job dating dédié au recrutement de la filière hôtellerie, restauration dans le 7e arrondissement, où 60 offres d'emploi étaient présentées à une centaine de candidates et candidats.

Mais cette reprise ne doit pas faire oublier les moments terribles que viennent de traverser nos commerçantes et commerçants et l'épidémie de Covid-19 a révélé le rôle essentiel joué par les commerçants locaux qui sont aujourd'hui fragilisés économiquement et psychologiquement par les alternances de phases de restriction et de reprise éphémère.

C'est pourquoi la Ville de Lyon continue aujourd'hui de prendre sa part dans l'effort financier demandé à l'ensemble du tissu économique lyonnais depuis le début de la crise.

Après un ensemble d'exonérations votées en 2020 pour plus de 8,2 millions d'euros, nous vous soumettons aujourd'hui les mesures suivantes.

Les terrasses n'ayant pas été autorisées jusqu'au 19 mai 2021, aucune redevance n'a été calculée pour les quatre premiers mois de l'année. C'est bien normal. Nous vous proposons en revanche d'accorder deux mois d'exonération supplémentaire pour les terrasses, les équipements des commerces, étalages et autres objets, et de procéder à l'exonération totale pour 2021 des extensions de terrasses autorisées dans le cadre de la réouverture. Dans cette même logique de ne pas facturer s'il n'y a pas d'utilisation, six mois d'exonération sont aussi proposés pour les restaurants fermés des Halles de Lyon Paul Bocuse, ainsi que pour les kiosques de restauration et les buvettes.

Les commerçants non sédentaires ont aussi été fortement impactés par les restrictions sanitaires. Nous proposons d'exonérer les commerçants abonnés sur les marchés non alimentaires de la redevance pour une période équivalente à la fermeture des marchés durant la dernière période de confinement. Par ailleurs, nous proposons d'exonérer les forains installés sur la base vie du 1er janvier au 31 mars 2021, ainsi que ceux participant à la Vogue Monplaisir.

Enfin, nous avons pris la décision de faire un geste tout particulier à destination des associations de commerçants, qui ont perdu de nombreux adhérents et qui sont pourtant des relais essentiels et quotidiens et les chefs d'orchestre de l'animation de leur quartier. C'est pourquoi nous vous proposons d'exonérer de la redevance d'occupation du domaine public l'ensemble des braderies, vide-greniers et opérations commerciales sur la voie publique durant toute l'année 2021.

L'ensemble de ces mesures représente plus de 2 millions d'euros de perte de recette pour la Ville de Lyon.

Mais le soutien de la Ville de Lyon ne se résume pas à une action financière et quantitative. Nous avons aussi mené des actions sur le terrain, des actions pour accompagner et diffuser des informations concrètes et utiles aux commerçants, des actions pour inciter les Lyonnaises et les Lyonnais à la consommation locale.

À ce titre, les services de la Ville de Lyon et en particulier la Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat ont mené un travail exemplaire de centralisation et de diffusion de l'information et d'orientation des commerçants dans leurs démarches.

Nous avons également lancé une nouvelle campagne de communication au printemps, la troisième après celle située sur le temps des fêtes et celle en faveur des restaurants cet hiver.

Nous avons également lancé un cycle de webinaires à destination des associations et des commerçants, dont le premier portait sur la prévention des difficultés économiques avec le concours du tribunal de Commerce de Lyon, de l'ordre des experts-comptables du Rhône et de l'association Second Souffle Lyon.

Enfin, des places ont été mises à disposition sur les marchés de la ville à destination des restaurateurs, cafés et traiteurs, leur permettant d'exercer une activité de vente à emporter.

Pour toutes ces raisons, je vous prie de bien vouloir voter favorablement cette délibération, qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Augey.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Blache.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6e arrondissement : L'ensemble des mesures que nous avons demandées sont reconduites, nous retirons donc notre intervention.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 3 minutes.

M. PRIETO Philippe : Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe,

Mes chers collègues,

Il est important de revenir sur les exonérations de redevance d'occupation commerciale et de rappeler notre soutien aux commerçants dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons.

Nous l'avons rappelé, sur l'année 2020, ce sont plus de 8 millions d'euros auxquels la Ville de Lyon a renoncé pour soutenir nos commerçants, en exonérant massivement les redevances relatives à l'occupation du domaine public, pour des terrasses, des commerces ambulants, des marchés, etc.

Nous savons bien que cette crise sanitaire, qui semble d'ailleurs pouvoir durer encore, fera sentir pendant longtemps ses effets, tant elle a « disrupté » notre quotidien.

C'est pour cette raison que la Ville de Lyon se doit d'accompagner la reprise économique, qu'il est nécessaire de la soutenir pour redynamiser notre tissu économique local.

Finalement, ce sont près de 2 millions d'euros que la Ville de Lyon investit de nouveau pour accompagner et soutenir la reprise d'activité et la réouverture de tous les commerces qui sont source d'emplois, de revenus, d'attractivité et qui contribuent à un cadre de vie de qualité pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

Je pense que nous avons tous à l'esprit qu'il nous faut rester alertes sur ces mesures pour qu'elles accompagnent une reprise économique durable et puissent être prolongées si la situation sanitaire l'exigeait.

Notre groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique se mobilisera toujours avec la Ville de Lyon pour soutenir nos commerçants, pour les aider à faire face aux conséquences de la crise sanitaire et accompagner leur reprise d'activité.

Nous voterons bien sûr favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1010 - Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire

Rapporteur : M. CHAUPUIS Gautier

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, 1010, Monsieur Chapuis, c'est à vous.

M. CHAUPUIS Gautier, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Jusqu'à présent, le soutien aux épiceries sociales et solidaires était peu marqué. Or la crise sanitaire nous a révélé la réalité de la précarité alimentaire et la nécessité d'aider les structures qui permettent à chacune et chacun de bénéficier d'une alimentation saine et de qualité.

Les épiceries sociales et solidaires en font partie. Elles sont au nombre de quatre sur notre ville : la Passerelle d'Eau de Robec, Épi C Bon, Épi Centre et l'Olivier des Sages.

Nous avons voulu cette année travailler directement avec elles pour déterminer des critères qui soient justes et qui permettent d'accompagner le développement de ces structures face à l'augmentation de la précarité alimentaire.

Je vous livre quelques chiffres : plus de 1 800 familles sont ainsi suivies contre 1 316 l'an dernier, soit l'équivalent de 790 foyers en 2021 contre 549 en 2020.

Aussi, grâce à cette délibération, chaque épicerie recevra une subvention en fonction du nombre de personnes suivies, avec un bonus de 1 000 euros pour l'Olivier des Sages, afin de lui permettre de proposer davantage de produits issus de l'agriculture biologique.

En effet, avec l'exécutif, nous sommes conscients que le temps de l'aide alimentaire doit céder aujourd'hui sa place à un véritable droit à l'alimentation. L'alimentation ne doit plus être subie, mais être un vrai marqueur d'émancipation.

En outre, l'enjeu climatique et l'enjeu de justice sociale que représente l'alimentation, c'est également un enjeu sanitaire qui constitue notre premier médicament, ce que nous mangeons. Et la pandémie nous a trop bien rappelé que les facteurs de comorbidité pouvaient être liés à une alimentation défaillante. J'en veux pour preuve le diabète, les maladies cardiovasculaires, etc.

Ce projet s'inscrit avec d'autres dans cette perspective d'un droit à l'alimentation, saine et de qualité pour toutes et tous :

- Dès le plus jeune âge, avec le nouveau cahier des charges de la restauration scolaire qui verra le jour en 2022 et je remercie les services de la Ville pour le travail pionnier et titanesque engagé sur ce sujet;

- À tous les moments de la vie, avec ici les épiceries sociales et solidaires, avec l'ouverture il y a quelques semaines du pôle alimentaire et encore d'autres projets qui débiteront à la rentrée scolaire;

- Jusqu'à un âge certain, puisqu'avec Alexandre Chevalier, nous avons engagé un travail similaire pour offrir à nos aînés et aînées une alimentation de qualité en 2022.

Cette délibération marque ainsi une étape supplémentaire dans cette direction. Elle a reçu un avis favorable de la Commission et je vous propose de l'approuver.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chapuis.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Hernandez, c'est à vous pour 5 minutes.

M. HERNANDEZ Ludovic : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Par cette délibération, vous nous proposez de soutenir financièrement quatre épiceries sociales et solidaires : la Passerelle d'Eau de Robec dans le 1er, l'Épi C Bon dans le 8e, l'Épi Centre à nouveau dans le 8e et l'Olivier des Sages dans le 3e, pour un montant de 19000 euros.

Les élus du groupe Pour Lyon voteront favorablement cette délibération, et ce, d'autant plus dans le contexte actuel, car, malheureusement, la crise sanitaire que nous traversons a déjà laissé des stigmates en augmentant la précarité, et vous l'avez souligné.

Les épiceries sociales et solidaires, notamment celles mentionnées dans cette délibération, ont une action importante au sein de notre ville en matière d'aide alimentaire à destination des personnes les plus démunies.

Cependant, Monsieur Chevalier nous l'a rappelé, nous sommes les garants des subventions et il est de notre devoir envers les contribuables lyonnais de veiller à ce que le modèle financier de ces associations ne soit pas majoritairement dépendant des aides publiques. La Ville de Lyon ne doit pas servir de pare-feu auprès de structures non viables économiquement, comme c'est le cas pour la Passerelle d'Eau de Robec et Épi C Bon. Elles doivent à tout prix augmenter leur part d'autofinancement.

Car, si la Ville de Lyon doit accompagner le développement des structures existantes, elle doit aussi favoriser l'émergence de nouveaux projets. C'est pourquoi il aurait été intéressant avant de distribuer des subventions d'établir un diagnostic de l'économie sociale et solidaire.

Nous sommes convaincus que l'économie sociale et solidaire a toute sa place dans le développement de notre ville, mais elle doit être capable de proposer des solutions concrètes et innovantes, y compris pour répondre à la crise actuelle.

Alors, pour conclure, nous proposons d'être plus vigilants sur la viabilité du modèle économique des structures et notamment quand les demandes de subventions sont récurrentes, car certaines de ces structures sont sous perfusion grâce à la Ville depuis trop longtemps.

Il ne faut pas oublier que la crise sanitaire a aussi des conséquences sur les budgets publics attribués aux collectivités et que, par conséquent, à l'avenir, la Ville de Lyon n'aura plus les moyens d'être aussi généreuse.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Léger, c'est à vous pour 4 minutes.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Chers collègues,

Depuis plusieurs mois, l'épicerie solidaire Épi C Bon accompagne les petits-déjeuners de l'école maternelle Olympe de Gougues. Ce travail d'accompagnement des enfants, des familles, mais aussi du personnel enseignant et du personnel municipal, est tout à fait remarquable. Ils apportent leur expertise, des produits locaux, des produits bio et proposent des petits-déjeuners équilibrés. Ils démontrent chaque semaine, plusieurs fois par semaine, l'importance de l'équilibre alimentaire, d'une alimentation saine et durable et sont dans un réel accompagnement pédagogique.

Je tiens donc à soutenir vivement la proposition d'attribuer des subventions à quatre épiceries sociales et solidaires. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous contenter de donner à tous le droit de manger. L'ambition doit être beaucoup plus grande. Il s'agit désormais de proposer aux publics les plus vulnérables le bien manger.

L'accès à une alimentation saine, de qualité et à coûts réduits constitue un véritable défi auquel nous, Ville de Lyon, nous nous devons de répondre à travers un panel varié d'actions municipales, dans lesquelles figurent justement les épiceries sociales.

L'alimentation constitue un axe important de prévention des risques de santé, vous l'avez souligné, Gautier, un axe de justice sociale. C'est un enjeu dans une démarche d'accompagnement et de promotion de l'estime de soi chez les publics les plus vulnérables. Bien manger, c'est aussi prendre soin de soi en choisissant pour soi-même des produits sains et de qualité. Cuisiner des plats équilibrés permet aux publics fragilisés de prendre ou de reprendre confiance en eux.

L'action municipale doit être en mesure de proposer une aide alimentaire au plus près des citoyens les plus démunis, en leur offrant un accueil et un service de qualité, ce que font les épiceries sociales et solidaires. Une épicerie sociale est un lieu qui permet l'échange, le collectif, l'engagement, la création de lien social entre des publics visés, différents acteurs participant aux projets.

L'alimentation constitue un droit que nous nous devons d'assurer à tous, en subventionnant des espaces porteurs de nouvelles expérimentations, tels que des épiceries sociales et solidaires. Nous devons renforcer notre soutien à l'égard de l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour plus de justice sociale et écologique.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1005 - Attribution d'une subvention de 25000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) sise 35 rue de Marseille à Lyon 7e, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier - Année 2021 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

(Adopté.)

2021/1012 - Participation au programme Shelter City

Rapporteuse : Mme ZDOROVITZOFF Sonia
(Adopté.)

2021/1007 - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix-Rousse et Union des commerçants et artisans de Monplaisir et approbation de conventions

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille
(Adopté.)

2021/1008 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design - Approbation d'une convention-cadre

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Mme Augéy ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

2021/1009 - Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My Presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville - Approbation des conventions-cadres

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey
(Mme Augéy ne prend pas part au vote.)
(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention, 1005 à 1012.

Je mets au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2021/957 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 89 171 euros

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des rapports de la Commission Petite Enfance, Éducation, Sports, Jeunesse et Vie associative. Je passe la parole à Madame Nublat-Faure pour le rapport 957.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Cette délibération, qui cette année traite conjointement les financements en direction de la vie associative, mais également des actions jeunesse, vise à attribuer des subventions à hauteur de 89 171 euros.

Vous le savez, depuis le début du mandat, j'ai tâché de rencontrer et d'échanger avec l'ensemble des structures concernées par cette délibération. Vous noterez sûrement certains départs et de nouveaux entrants, preuve du dynamisme du secteur et du recul de certaines autres activités.

À ce titre, j'ai souhaité replacer ces subventions à destination d'actions visant à promouvoir et accompagner le développement de l'engagement et du bénévolat dans les structures associatives et ainsi trouver un socle commun entre différents acteurs qui animent la vie de notre territoire.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame Palomino, c'est à vous pour 5 minutes.

Mme PALOMINO Sylvie : Merci, Monsieur le Maire.

Je serai plus brève.

Nous voterons cette délibération d'attribution de subventions à des associations et particulièrement par rapport au soutien à des associations de jeunesse.

Mon interpellation est plutôt sur la forme que sur le fond. Nous avons une inquiétude quant au cadrage légal de cet appel à initiatives associatives. En effet, il s'agit ici de verser des subventions après que les associations ont répondu, si nous avons bien compris, à une sollicitation émise par la Mairie de Lyon.

Or il nous semble que, lorsque c'est la Mairie qui sollicite les associations, il serait plus sécurisant juridiquement pour ces dernières que ce soit dans le cadre d'un appel à projets.

Avez-vous donc pris attache auprès de la Préfecture pour ne pas risquer que ces subventions soient annulées lors de contrôles de légalité et ne mettent donc pas les associations en difficulté ?

La dynamique associative sur la Ville de Lyon est importante, c'est une tradition et cela fait longtemps que nous les soutenons. Je tenais à le dire à Monsieur Chevalier.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 5 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Dans la délibération de ce jour figure un certain nombre de soutiens à la vie associative locale, soutiens notamment à des initiatives que nous avons lancées et qui perdurent. Je pense notamment à Tous Unis, Tous Solidaires, qui mène une action autour du bénévolat. À l'époque gérée par le Foyer Notre-Dame-des-Sans-Abri, elle a su notamment pendant le premier confinement être un véritable lieu de ressource du bénévolat. Je partage aujourd'hui le soutien à la Fédération des Œuvres laïques, qui est aussi un gage de continuité de cette action et sérieux, un peu plus que la plateforme que vous avez lancée il y a un peu moins d'un, qui s'appelait Lyon Solidaire, afin de référencer un certain nombre d'actions de bénévolat sur notre Ville de Lyon, mais qui semble abandonnée.

Je suis satisfait également de voir poursuivi le soutien au mouvement scout. Plusieurs membres de votre majorité contestaient ces subventions dans le précédent mandat. Ça, c'était avant.

Parmi les subventions de ce jour figure un soutien à la très indépendante et neutre association Ancielia. Ce soutien peut être intéressant notamment par la fonction d'incubateur de la vie associative. Elle bénéficie de la Ville de Lyon, du Grand Lyon et même de la Région. Elle se revendique association pour une transition écologique et solidaire. Cette thématique est aussi largement travaillée de manière cette fois vraiment indépendante par nos MJC et centres sociaux.

Pour autant, Monsieur le Maire, vous avez fait appel à une toute jeune structure lyonnaise, Querceo Conseil, pour animer 12 ateliers autour d'une opération qui s'appelle « La Fresque pour le Climat », dans les locaux de l'Hôtel de Ville, opération financée pour un montant de 14 400 euros, chaque atelier pouvant accueillir jusqu'à 30 personnes, soit 40 euros par participant, tarif bien plus élevé que celui qui figure sur le site de la Fresque pour le Climat, qui, lui, est affiché pour un montant de 10 euros par participant pour le grand public et un peu plus pour les entreprises.

Je regrette donc, Monsieur le Maire, à travers cette action que notre tissu associatif local – nous avons cité Ancielia, nous avons cité nos structures d'éducation populaire – n'ait pas été associé à une telle démarche.

Par ailleurs, il paraît surprenant de s'appuyer sur l'outil Fresque pour le Climat, dont les auteurs disent – c'était inscrit sur leur site Internet – s'inspirer de la démarche du Parti Pirate, ceci dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Travailler, organiser, débattre sur le climat et les actions écocitoyennes, bien évidemment, nous y sommes favorables et la Ville de Lyon est engagée dans cette démarche depuis de nombreuses années. Les travaux que vous répétez sans cesse, ceux du GIEC, sont méthodiques, clairs et objectifs et les informations d'ordre scientifique et technique sont nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au réchauffement climatique. Mais, en aucun cas, ils ne peuvent légitimer une quelconque action municipale ou politique.

Au moment où l'anniversaire des 120 ans de la vie associative passe complètement inaperçu au sein de la Ville de Lyon, nous attirons votre attention, Monsieur le Maire, sur la nécessaire indépendance de notre tissu associatif local et il ne faut pas confondre non plus partenariat et prestation.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur Drioli, c'est à vous pour 5 minutes.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Je prends la place de Monsieur Drioli qui est absent. Merci.

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Centre régional d'Information Jeunesse, Fédération des Œuvres laïques, MJC, Ancielia ou encore Jeunesse au Plein Air, pour ne citer qu'elles, représentent de précieuses ressources d'accompagnement pour les initiatives locales et la jeunesse.

Lieux d'apprentissage de la citoyenneté, promotion du bénévolat, vecteurs de transformation sociale et d'émancipation, accès aux loisirs et à la culture, nous nous félicitons du soutien actif de la Ville de Lyon à toutes ces associations.

Cependant, nous nous étonnons que seuls 8 500 euros soient consacrés à l'accès aux vacances des jeunes Lyonnais par notre municipalité. Nous ne parlons bien évidemment pas de l'accès aux loisirs. Nous avons en effet approuvé lors du dernier Conseil municipal le versement de subventions à de nombreuses structures intervenant dans ce domaine et nous nous en réjouissons.

Selon une étude de l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes, 36 % des jeunes Français âgés de 5 à 19 ans ne sont pas partis en vacances en 2019, soit plus 4 millions d'enfants et de jeunes. Nous pouvons présumer que les chiffres pour notre ville soient similaires.

Cela nous semble relativement peu au regard du budget global alloué et surtout au regard de la précarité qui s'est accrue en 2020-2021 avec la crise sanitaire, économique et sociale.

En outre, nous souhaitons nous questionner collectivement sur deux des structures qui doivent aujourd'hui bénéficier de subventions pour l'accès aux loisirs et vacances. Il s'agit des scouts et guides de France et des éclaireurs et éclaireuses israéliites de France, deux mouvements confessionnels. La pratique du scoutisme constitue une activité très positive pour la jeunesse, accès aux vacances, découverte de la nature ou encore apprentissage de la vie en groupe.

Néanmoins, je tiens à rappeler, et en particulier à Monsieur Lévy, et au nom de Lyon en Commun, l'importance que nous accordons à l'égal accès de tous les enfants à des activités où la vie collective du groupe s'appuie sur les principes de laïcité républicaine et mixité filles-garçons dans tous les moments éducatifs.

La mixité filles-garçons constitue une priorité pour notre majorité, inscrite dans notre plan de mandat. Pour preuve, le travail mené par Tristan Debray, Conseiller délégué à la Ville des Enfants, avec le réaménagement des aires de jeux pour en favoriser l'accès à tous les enfants, la mise en avant de l'égalité filles-garçons dans le plan d'action établi ou l'obtention du label UNICEF, Ville amie des Enfants, qu'il a d'ailleurs présenté hier.

Pourtant, les scouts et guides de France vont bénéficier d'une aide de 5 000 euros, alors que la mixité filles-garçons est loin d'être la première des qualités de ce mouvement.

Il est également proposé de prendre en charge le BAFA et BAFD des chefs scouts. Pourquoi eux seuls bénéficieraient de cette aide, alors que de nombreuses associations d'éducation populaire ont besoin d'animatrices et d'animateurs formés ?

Le BAFA et le BAFD sont deux diplômes qui favorisent et encouragent l'engagement des jeunes et leur permettent d'acquérir les valeurs de l'éducation populaire. Ces formations coûtent relativement cher pour de jeunes adolescents. Si la Ville de Lyon souhaite aider au financement de ces deux diplômes, nous suggérons plutôt une aide directe à ces jeunes. Charge à eux ensuite de choisir l'organisme de formation qui leur correspond le mieux.

Par ailleurs, les éclaireuses et éclaireurs de France, mouvement laïc, n'ont malheureusement pas reçu votre courrier d'appel à projets. Nous le regrettons et nous espérons qu'une solution sera trouvée d'ici la fin de l'année et qu'ils ne passeront pas entre les mailles du filet en 2022.

Malgré ces réserves, le groupe Lyon en Commun émettra un avis favorable sur ce rapport, qui favorise l'engagement des Lyonnaises et des Lyonnais et assure un accompagnement des jeunes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Chevalier.

Madame Nublat-Faure, je vous cède la parole pour répondre peut-être à une partie des questions et, Monsieur Godinot, je vous la passerai ensuite pour la Fresque du Climat.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci.

Madame Palomino, je vous remercie de votre intervention et je vais vous rassurer, parce qu'il y a une confusion. Vous confondez l'AIA, l'appel à initiatives associatives, qui a été lancé pour pérenniser et sécuriser le type de partenariats que la Ville de Lyon a avec ces structures d'éducation populaire. Il s'agit d'un appel à initiatives associatives qui est en train de se dérouler. Là, j'en suis aux échanges.

Vous confondez avec l'AVA. Je sais qu'il y a des acronymes qui ne sont pas faciles. L'AVA correspond à l'aide à la vie associative. Il s'agit d'une enveloppe de subventions et non d'un appel à initiatives associatives. Il n'y a donc pas de problème juridique dans ce cas.

Pour répondre aussi à Monsieur Lévy, effectivement, il y a une continuité dans les associations que je soutiens, mais vous avez quand même remarqué qu'il y a eu un changement, une cohérence donnée à cette enveloppe de subventions, puisque je l'ai fusionnée. J'ai enlevé les enve-

l'oppes individualisées qui existaient, pour que ce soit beaucoup plus transparent et que l'on sache que cette enveloppe est vraiment fléchée sur de l'accompagnement, de l'engagement, du bénévolat, sur des actions de jeunesse.

Sur la Fresque du Climat, les MJC et les centres sociaux ont été associés. Je les ai même vus en direct en leur expliquant ce que nous faisons. Je pense que certains sont même venus. Tous n'étaient pas effectivement informés, mais la plupart l'étaient. Nous avons fait passer le courrier par la DDT et j'ai pu leur en parler.

Pour terminer, Monsieur Chevalier, sur les éclaireurs et éclaireuses, en réalité, là aussi, il y a une confusion. Ils ont postulé sur l'AIA, sur l'appel à initiatives associatives. Ils ne rentrent pas dans les critères d'éligibilité que nous nous étions fixés. En revanche, vous avez raison, ils n'ont pas postulé sur l'AVA. Nous verrons bien dans la prochaine campagne de subventions.

Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, en complément.

M. GODINOT Sylvain, Adjoint : Sur la Fresque du Climat, pour répondre rapidement, comme c'était une commande de la Ville, il a fallu procéder à un marché public à procédure adaptée pour respecter le cadre de la commande. C'est ce que nous avons fait.

Le coût total de 14 000 euros, si vous le ramenez par participant, 40 euros, vous pouvez trouver cela un peu cher, mais il faut savoir que l'atelier dure trois heures avec un encadrement de proximité réalisé par des personnes qualifiées, qui ont été formées à cette méthode. Vous pouvez d'ailleurs en ce moment même dans l'atrium, puisqu'une Fresque se déroule aujourd'hui.

Personnellement, je n'ai pas vu de rapport avec le Parti Pirate en suivant la Fresque du Climat, mais je vous invite à aller suivre cet outil. Vous verrez qu'il est construit sur les bases scientifiques qui sont celles du rapport du GIEC et qu'il n'y a absolument pas de prosélytisme dans cet outil.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Godinot.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/959 - Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions mixtes et d'application financière

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Nous passons au dossier 959. Madame Nublat-Faure, c'est à vous de nouveau.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Pour le dossier 959, il s'agit d'apporter une aide exceptionnelle au secteur sportif amateur, qui a lourdement été impacté par la crise sanitaire lors des deux dernières saisons.

Affichant une baisse de près de 34 % des adhésions, un recul du bénévolat, un arrêt quasi complet des compétitions, le secteur sportif amateur qui repose massivement sur l'engagement associatif a été douloureusement touché.

À ce titre, nombreux sont les dirigeantes et dirigeants qui ont interpellé les pouvoirs publics sur leur situation très délicate. Ayant subi une réelle arythmie des séquences de retour d'activité dans les derniers mois, avec des ouvertures-fermetures, le secteur, sans être au bord du gouffre, est traversé par une réelle inquiétude quant à la reprise du mois de septembre.

Aussi, pour accompagner ces clubs, nous avons lancé en avril dernier un dispositif exceptionnel que la Direction des Sports a pu présenter en commission dans le détail et nous avons donc pu comprendre sur quels critères reposait cette aide à la reprise.

En complément de cette séquence que nous avons vécue en commission, j'avais souhaité porter un remerciement appuyé à toute la Direction des Sports qui a énormément travaillé sur ces dossiers, en très peu de temps et je les en remercie encore.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Blanc.

Mme BLANC Françoise : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Les associations sportives pour amateurs sont des acteurs et des partenaires essentiels de notre Ville de Lyon. Certains clubs forment à la pratique sportive de bon niveau, accompagnant par l'entraînement jeunes et moins jeunes dans leur désir de performance, quand d'autres assurent la pratique sportive de proximité élargie à tous les âges de la vie. Enfin, le périscolaire n'est pas en reste, puisque certains établissements accueillent des classes, le plus souvent du primaire.

La crise sanitaire dont nous ne sommes pas encore sortis a eu un impact majeur sur toutes les activités sportives pratiquées au sein des clubs. Comme il vous en a été fait mention, la moyenne des pertes d'adhérents s'élève à 35 %, ce qui obère d'autant leurs capacités financières. Certains redoutent la fermeture définitive.

Afin de garantir pour la saison prochaine 2021-2022 une ouverture en septembre, pour aider les clubs à faire face aux charges financières, pour assurer un personnel d'encadrement, une subvention a été demandée par 77 clubs sur les 500 appelés, pour un montant global de subvention de 240 000 euros aujourd'hui. Il est à noter dans cette liste la présence de deux clubs d'échecs (Lyon Olympique Échecs et Lyon Échecs Passion), qui relèvent non plus de l'effort physique, mais de l'effort mental, par l'attention, l'esprit d'analyse et la mémoire que nécessite la pratique des échecs. Ils ont été soumis aux mêmes critères de sélection que les associations sportives, ayant subi les mêmes pertes d'adhérents et, par conséquent, les mêmes pertes financières.

Nous voulions saluer le travail réalisé par la Direction des Sports tant dans la gestion des demandes que dans le financement de ce fonds, puisque son total de 300 000 euros est issu à plus de 96 % de redéploiements de crédits internes à cette direction (subvention pour 250 000 euros et achats de prestations pour 40 000 euros).

Si les clubs sont accompagnés par la Mairie centrale, je voulais souligner le rôle des Mairies d'arrondissement et des adjoints en charge de ce domaine, car ils sont bien évidemment les premiers interlocuteurs des clubs de leur territoire.

Ainsi, dès octobre 2020, dans le 6^e arrondissement, nous avons commencé à dresser un état des lieux de la situation des clubs sportifs. Plus récemment, mais cela n'a pu se faire pour cause de contraintes sanitaires, nous projetions d'organiser un carrefour de 25 associations sportives dans la cour de la Mairie, donc en milieu ouvert, pour inciter les pratiquants à réadhérer avant septembre et les hésitants à franchir le pas d'une potentielle adhésion. Ainsi les clubs auraient pu avoir un début de relance de leur trésorerie et quelques perspectives quant à l'année 2021-2022.

Ce n'est cependant que partie remise, puisque, dans le cadre du Forum des Associations qui se tiendra place Maréchal Lyautey le 4 septembre, l'accent sera mis sur le sport avec certaines disciplines sportives qui effectueront des démonstrations.

Nous voterons bien sûr favorablement cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(M. Debray ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/958 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Programme de Réussite éducative (PRE) 2021

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Pour le rapport 958, Madame Léger, c'est à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

La Caisse des Écoles assure le portage administratif et financier du Programme de Réussite éducative sur le territoire de Lyon avec le soutien financier de l'État dans le cadre du Contrat de Ville.

Le Programme de Réussite éducative s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans des quartiers Politique de la Ville qui présentent des signes de fragilité. Il s'agit de proposer à ces enfants des parcours individualisés, ainsi qu'à leurs familles, qui permettent de traiter globalement les difficultés rencontrées.

L'intérêt est que les parents sont engagés dans cette démarche et impliqués dans l'élaboration du parcours aux côtés à la fois des équipes pédagogiques et de leurs partenaires.

La mise en œuvre du PRE s'appuie sur le service médico-social scolaire. Je rappelle : 80 professionnels, médecins, infirmières, assistantes sociales, au service des enfants et de leurs familles.

Cela se traduit par la prise en charge d'une conseillère technique PRE à temps plein pour coordonner le dispositif et par le renforcement du temps de travail et des modalités d'intervention des équipes médico-sociales scolaires sur les territoires classés en quartiers Politique de la Ville.

La présente délibération a pour objet d'adopter la convention annuelle permettant à la Caisse des Écoles de rembourser à la Ville de Lyon les frais engagés dans le cadre du Programme de Réussite éducative.

Je me permettrai un petit mot en cette fin d'année et à l'heure où les vacances commencent. Je souhaiterais profiter de ce Conseil municipal pour adresser à l'ensemble des enfants, des jeunes et de leurs familles de très belles vacances.

J'adresse à la communauté éducative et particulièrement aux agents de la Direction de l'Éducation mes plus sincères remerciements pour leur action pendant l'ensemble de cette année scolaire tout à fait atypique. Je pense particulièrement au service médico-social, qui a été une véritable boussole et qui a su faire preuve de pédagogie pour accompagner tous les acteurs dans l'application des protocoles sanitaires. Je retiendrai également leur mobilisation sans faille pour que le déploiement des tests salivaires, décidé par l'Éducation nationale, se déroule dans de bonnes conditions. Les enseignants et les animateurs qui, au quotidien, ont accompagné les enfants dans l'application des gestes barrières, le respect des protocoles, pourtant aux antipodes des fonctionnements habituels de l'école, tout en portant une attention au bien-être des enfants dans cette période de crise. Je pense également aux agents d'entretien et de restauration qui ont dû modifier les fonctionnements pour démultiplier les gestes professionnels quotidiens (désinfection, services de restauration supplémentaires, service à table, etc.). Les services support et les encadrants de la Direction de l'Éducation, qui ont su aussi s'adapter en permanence pour ajuster les fonctionnements aux consignes gouvernementales, jusqu'à mettre de nouveau en place en quelques jours un accueil pour les enfants des personnels prioritaires lors du dernier confinement. Je remercie également les parents, qui ont subi sans délai l'impact de fermetures temporaires de classes et de mesures d'isolement. Et, naturellement, je remercie tous ceux que je ne cite pas, mais qui ont, par leur action, permis à cette année scolaire de se dérouler dans de bonnes conditions.

L'école, qui est au cœur de la République, est à la fois un des piliers de notre société, qui doit participer à la fabrique du futur citoyen, mais elle est aussi le réceptacle de toutes les contradictions de notre pays. Elle est le réceptacle des débats de société, de la vie, du vivre ensemble en quelque sorte et, depuis une année et demie, cela a été particulièrement significatif.

Les écoles publiques lyonnaises ont été au rendez-vous des enfants, des élèves, des familles, des territoires. Nous avons répondu aux injonctions ministérielles, en faisant preuve d'une souplesse inégalée (protocoles sanitaires dans les restaurants scolaires, protocoles sanitaires dans les gymnases scolaires, masques, tests, re-tests, classes fermées, cas contacts, vacances anticipées, service d'accueil aux professions prioritaires, foires aux questions ministérielles hebdomadaires parfois contradictoires avec les précédentes). La liste est longue, mais elle est symptomatique de la gestion de cette crise par le ministère de l'Éducation nationale.

Chacun des acteurs, chacun des agents a été innovant, conscient de ses responsabilités dans cette période de pandémie et surtout fidèle à leur mission de service public de l'éducation, avec toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour le bien commun.

À toutes et à tous, je dis encore merci sincèrement et je vous souhaite de très bonnes vacances.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Léger, pour cet hommage.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy, c'est à vous pour 3 minutes.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En introduction et à rebours de vos propos, Madame l'Adjointe, je ne suis pas sûr que ce soit en tapant sur l'Éducation nationale que l'on participe à une meilleure alliance éducative et à de bonnes relations entre la Ville de Lyon et l'Éducation nationale. Il me semble que nous avons un seul objectif, d'assurer la bonne santé notamment des enfants et les mesures sanitaires qui avaient été mises en place avaient pour seul objectif de répondre à cette obligation de santé, comme l'a très justement indiqué Monsieur le Maire en introduction du Conseil municipal, des obligations de santé, aussi bien pour nos personnels, les personnels de l'Éducation nationale et les enfants. Je trouve que, justement, il y a des partenariats qui doivent être valorisés plutôt que d'essayer d'opposer les uns aux autres.

En ce qui concerne le rapport qui est proposé, il s'agit aussi de renforcer le service médico-social et, sur ce point, nous attirons votre attention. C'est un acteur indispensable pour la réussite des enfants. Nous constatons notamment dans le 8e et le 9e arrondissement la nécessité de la mise en place de parcours personnalisés pour chacun des enfants, j'en parlais justement à l'instant, sur une bonne relation Éducation nationale et Ville de Lyon. C'est une place essentielle au sein d'un dispositif que nous avons concouru à mettre en place et que vous poursuivez, qui s'appelle les Cités éducatives.

Mais, à travers la délibération d'aujourd'hui, je souhaitais également aborder avec vous l'action que vous avez mise en œuvre et qui concerne la révision du Programme éducatif de Territoire.

Sur la forme, je constate l'effort d'explication engagé de la part de Madame l'Adjointe, Stéphanie Léger. Nous ne sommes pas habitués. Pour autant, malgré les quelques priorités affichées, nous n'avons aucune précision concernant la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et, plus globalement, l'universalisme républicain et les valeurs de laïcité, peu ou pas d'éléments sur l'aide à la scolarité et les priorités affichées n'abordent pas justement l'alliance éducative, l'alliance entre tous les acteurs du domaine de l'éducation avec les enfants, les personnels de la Ville, les associations et bien sûr l'Éducation nationale.

Tout au long du long exposé de Madame Nublât-Faure lors des questions des arrondissements, dans lequel aucune innovation n'a été présentée, il figure bien un oubli, ce sont les liens sur les temps de l'enfant. Chacun travaille dans son coin et, pire, on a l'impression que vous travaillez sans les équipes de la Ville.

Monsieur le Maire, durant la campagne électorale, vous avez dit notamment vouloir revenir sur les rythmes scolaires et peut-être même sur une nouvelle consultation des familles. Ainsi, peut-être travaillez-vous à l'envers. En effet, comment peut-on travailler sur un projet et sur un plan qui vise à aborder tous les temps de l'enfant si on ne sait pas si les enfants dans un an ou dans deux ans seront à l'école quatre jours, quatre

jours et demi ou cinq jours ? Il est important dès lors de travailler cette question des rythmes scolaires, avant de se lancer dans une nouvelle organisation des activités sur les temps scolaires et périscolaires. Nous souhaitons, Monsieur le Maire, que vous puissiez préciser votre pensée sur cette nouvelle organisation des temps de l'enfant.

Vous travaillez sur le Programme éducatif de Territoire, mais les écoles ont déjà approuvé leurs priorités éducatives pour une durée de trois ans. Vous dites renégocier et travailler les conventions avec les MJC, centres sociaux, maison de l'enfance, mais eux-mêmes ont du mal à s'insérer dans les groupes de travail du PEDT. Monsieur Bosetti nous explique à longueur de journée qu'il faut absolument remunicipaliser à outrance. Les associations ne savent donc pas si, demain, elles seront toujours en charge du périscolaire. Cela ne sera pas sans conséquences sur les personnels, les financements et même sur les projets associatifs.

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur Lévy.

M. LÉVY Charles-Franck : Je conclus.

Madame l'Adjointe, vous nous avez dit avoir tendu la main à la Métropole. Pour autant, il semble que cette main n'ait pas été prise ou acceptée. En tout cas, vous n'avez pas été entendue. Ce point du PEDT ne figurait pas dans les conseils d'administration dans les collèges. Par ailleurs, en Commission Éducation, nous vous avons interpellée sur la nécessité de saisir la Conférence territoriale des Maires sur les questions éducatives. J'espère que nous serons entendus.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour vos réponses et pour votre attention.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Duvernois.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Cette délibération sur le Programme de Réussite éducative (PRE) ne soulève pas de remarque particulière de notre part. Toutefois, à l'occasion de ce seul dossier qui traite véritablement de l'école, je voudrais revenir sur le futur Projet éducatif de Territoire, dont nous avons eu la présentation en commission de son état d'avancement.

Le PEDT a vocation à traiter tous les temps de l'enfant : le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire.

Par ailleurs, malgré la compétence et le dévouement du personnel de la Direction de l'Éducation, que vous félicitez régulièrement et c'est tout à fait normal, vous avez fait le choix de recourir à un organisme extérieur afin de vous accompagner dans une démarche participative à l'élaboration du nouveau PEDT. Un coût qui s'élève tout de même à 70 000 euros TTC. Nous regrettons que, pour ce prix, au vu des éléments dont nous avons aujourd'hui connaissance, deux sujets n'aient pas davantage été abordés, celui du mercredi après-midi et surtout celui des rythmes scolaires.

Nous avons été particulièrement surpris, Madame l'Adjointe, de votre réponse en commission à la question de l'organisation du temps scolaire, allant même jusqu'à invoquer l'élection présidentielle comme motif de report du débat. Il faut être franc et ne pas fuir le débat.

Les choses sont pourtant claires, Monsieur le Maire. Le 26 mars 2018, le Conseil municipal a délibéré après consultation des Conseils d'école pour une organisation dérogatoire sur quatre jours à compter de l'année 2018-2019. Ensuite, cette organisation dérogatoire était valable trois années scolaires. Elle est donc arrivée à terme cette année 2020-2021. Et je vous renvoie en ce sens à l'article D 521-12 du code de l'éducation. Aussi, en l'absence de nouvelle délibération, qui aurait dû être prise après avis des Conseils d'école, nous pourrions en déduire qu'à compter de septembre 2021, les petits Lyonnais repassent à 4,5 jours par semaine.

Nous le savons, Madame l'Adjointe, vous êtes plutôt favorable à une semaine de 4,5 jours, ce qui, au demeurant, peut s'entendre du point de vue de l'enfant et de son équilibre. Mais c'est plus difficilement concevable pour les familles, car, lorsque les parents travaillent, cela nécessite une certaine organisation.

Les parents lyonnais sont désabusés face à cette question de rythme scolaire autour de laquelle ils ont été malmenés par le passé. Ils aspirent désormais à de la stabilité. Je crois que ce n'est pas en mettant le dossier sous le tapis que vous concurrez à cette stabilité.

Aujourd'hui, dites-le-nous clairement : quelle est votre position ? Quelle sera l'organisation du temps scolaire pour septembre et pour les trois prochaines années ?

Je vous remercie bien sûr de votre réponse.

M. LE MAIRE : Pour les groupes les Écologistes, Monsieur Odiard, c'est à vous pour 5 minutes.

M. ODIARD Patrick : Chers collègues,

Puisque mes collègues de l'opposition ont bien parlé du Projet éducatif lyonnais et du processus mis en place, je vais aller moi aussi sur ce terrain-là.

Naturellement, ce Projet éducatif a une vision transversale de tout ce qui va concerner la scolarité de l'enfant à l'école élémentaire. Trois axes structurants ont été retenus : une éducation à la transition écologique, une éducation à la citoyenneté, à l'engagement et à l'émancipation et une éducation plus construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive. Il s'agit là de champs qui couvrent tous les domaines d'intervention de l'école et, bien sûr, qui peuvent être abordés à travers les savoirs fondamentaux que citait notre collègue Franck Lévy, comme lire, écrire, compter. Ces activités scolaires, qui dépendent de l'Éducation nationale et des compétences des programmes officiels, sur lesquels la Ville de Lyon n'a pas à interférer, ces éléments de programmes fondamentaux pourront être mis en place à travers tous les volets des axes structurants du Projet éducatif en cours de construction.

Les écoles, qui ont elles aussi un projet d'école, seront amenées à le réécrire à partir de la rentrée prochaine 2021. Autrement dit, le Projet éducatif lyonnais en cours de collaboration et les projets d'école seront construits simultanément et en cohérence. Les actions de la Ville et les actions qui se dérouleront au niveau des enseignants, de l'Éducation nationale ne seront donc pas contradictoires, bien au contraire.

Il ne s'agit pas de taper sur l'Éducation nationale, il s'agit d'être cohérent, de travailler dans une bonne entente, les uns et les autres, de ne pas opposer ce qui relève des actions municipales et ce qui relève des actions des enseignants dans les écoles. Nous sommes bien sur un travail de contenu dans l'intérêt des enfants et de tout ce qui sera mis en place pendant leur temps de présence à l'école, que ce soit par leurs enseignants ou par les responsables des ALAÉ sous la direction des directeurs d'accueil de loisirs, et y compris à travers les activités qui seront proposées en dehors du temps scolaire, puisque le Projet éducatif intégrera ces aspects. Nous sommes donc dans une cohérence complète, pas dans l'opposition et nous nous attachons au fond, c'est-à-dire au contenu, alors que dans le précédent Projet éducatif de Territoire, le PEDT, qui va changer de nom, l'accent a été mis sur la forme, c'est-à-dire le temps de présence à l'école avec le débat biaisé entre 4 jours et 4,5 jours, avec, à chaque fois, des offres différentes et contradictoires, qui devaient inévitablement amener les familles à choisir le scénario des 4 jours. Nous nous souvenons bien de ce qui s'est passé.

Tel n'est pas notre objectif. Nous partons de ce qui se fera dans les écoles et si une réflexion doit être menée sur les rythmes scolaires, elle interviendra dans un deuxième temps, mais, de tout ce que j'ai pu entendre en participant aux différents ateliers, jamais cette question n'a été soulevée tant par les parents que par les enseignants que par les enfants eux-mêmes qui ont été consultés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Odiard.

Madame Léger, je vous cède la parole pour quelques éléments d'éclairage.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Merci.

À propos du Projet éducatif, il s'agit effectivement de notre politique éducative, donc de contenu. Nous avons souhaité la dissocier des rythmes scolaires, alors que c'était le cas précédemment. Pourquoi ? Parce qu'il était nécessaire pour moi de créer une vraie alliance de la communauté éducative, Monsieur Lévy. Cela fait partie d'ailleurs des trois socles de valeurs que nous avons exposés lors de la présentation du Projet éducatif. Il semblait très important dans un premier temps de faire se rencontrer les personnes, de travailler ensemble, d'échanger, avec toutes les parties de cette communauté éducative, que ce soit l'Éducation nationale, avec laquelle je travaille très bien sur la Ville de Lyon et sur l'Académie, mais aussi les partenaires associatifs, les parents, le personnel municipal, les enfants, puisque nous les associons cette année au Projet éducatif.

Il y avait donc cet aspect politique et cet aspect très concret de collaboration, de concertation, de travail ensemble, cet aspect collaboratif entre les différentes parties de la communauté éducative que nous souhaitons réellement valoriser. Nous prenons du temps pour travailler. Cela prend plusieurs mois. Nous avons déjà réuni plus de 500 personnes à travers des ateliers. Plus de 3500 familles ont répondu à nos questionnaires.

Nous sommes dans un travail de long terme. Nous avons besoin de créer une dynamique.

Sur les rythmes scolaires, comme vous l'avez signalé, Monsieur Duvernois, les familles lyonnaises ont été très sollicitées sur ce sujet ces dernières années. Je crois l'avoir signalé lors de la Commission, il y a une certaine lassitude et même fatigue par rapport à ce changement des rythmes, qui s'associe en plus à la crise sanitaire, lors de laquelle les emplois du temps ont été contraints avec des fermetures de classes, donc des parents qui ont été très sollicités. Il ne semblait pas opportun de précipiter une réflexion sur ce sujet. C'est un sujet sur lequel nous souhaitons réfléchir, pas pour la rentrée de septembre 2021. Nous resterons sur une organisation à 4 jours en septembre 2021, Monsieur Duvernois. En tout état de cause, c'est un sujet sur lequel nous souhaitons prendre du temps, parce que nous sentons que c'est un sujet qui peut créer débat.

J'ai donc voulu dissocier ce qui était une politique éducative et une organisation de la semaine. Cela n'empêche pas de discuter des enjeux républicains, démocratiques, Monsieur Lévy. Que la semaine soit à 4 jours ou 4,5 jours, cela ne changera rien. Cela fait partie de nos objectifs, mais pas sur ce début de mandat, où nous préférons rester dans une organisation de la semaine sur laquelle les familles se sont déjà engagées. Nous souhaitons laisser un peu le temps aux familles lyonnaises sur cet espace.

Je reviens sur les valeurs, les aspects démocratiques, républicains, sur l'engagement des enfants. Cela fait partie du deuxième socle de valeurs, Monsieur Lévy. Il me semblait avoir été suffisamment claire dans ma présentation, présentation que j'ai faite neuf fois à chaque arrondissement et que j'ai faite trois fois dans les ateliers thématiques, que j'ai exposée à nouveau aux 28 000 familles auxquelles j'ai envoyé un courrier.

Nous avons un pôle éducation à la transition écologique, un pôle éducation à une école émancipatrice et à une école engagée, qui conduit à des débats sur l'engagement citoyen, à savoir les valeurs républicaines et les valeurs démocratiques, et un troisième socle, où nous allons travailler sur une école beaucoup plus solidaire, beaucoup plus juste. Nous allons effectivement travailler sur cette alliance de la communauté éducative afin de pouvoir donner aux enfants, notamment ceux qui sont en difficulté, les possibilités de se raccrocher – on parle de décrochage scolaire –, à la fois aux enfants, mais à leurs familles, pour pouvoir les engager dans un parcours éducatif complet autour des enfants.

Pour moi, c'était clair. Visiblement, je ne le suis pas suffisamment, mais je viens de vous le répéter.

Je me suis engagée à vous inviter à la rentrée, Monsieur Lévy, pour que vous participiez à ces ateliers. Je pense que vous y verrez la richesse des échanges, lesquels portent sur tous les temps, à la fois les temps scolaires, avec la présence remarquable et remarquable des directeurs d'écoles, des enseignants, des IEN et même des principaux de collège (la Métropole participe par sa Direction de l'Éducation, mais aussi par les principaux de collège). Je vous invite à vraiment venir, parce que vous verrez que tout ce dont vous avez parlé, c'est discuté. Cela crée une dynamique sur ces sujets.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/960 - Lancement d'une partie de l'opération n° 05014002 «Groupe scolaire Champvert - Conservation du patrimoine» et affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme n° 2021-1, programme 20006

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2021/961 - Re Lyon Nous 2021 - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2021/962 - Re Lyon Nous 2021 - Mise à disposition de locaux - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2021/963 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation «Lyon Kayak», les 18 et 19 septembre 2021 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2021/964 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation «Lyon Free Bike» les 4 et 5 septembre 2021 - Approbation d'une convention mixte

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

2021/965 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association ACLV pour l'organisation des Championnats de France cyclistes de demi-fond, de la 10e édition du Pignon fixe lyonnais et de la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste internationale les 11, 12, 13 septembre 2021

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons aux dossiers sans demande d'intervention, 960 à 965.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à le signaler en ce sens en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MOBILITÉS

2021/973 - Lyon 4e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'un tènement immobilier bâti situé 55 rue Henri Gorjus appartenant à l'indivision Germain-Bastiani - EI 04231 - N° inventaires 04231 A 001 - 04231 B 001 - 04231 T 001-01 - Opération 04231001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 Acquisitions foncières 2015-2020, programme 00020

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport suivant porté par Monsieur Godinot. Je vous signale que l'intervention du groupe Lyon en Commun a été retirée.

Monsieur Godinot, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Pour le premier rapport, mis au rang 973, il s'agit d'acquérir un tènement immobilier d'une surface d'environ 3900 mètres carrés dans le 4e arrondissement de Lyon, rue Henri Gorjus, en vue d'en faire un espace vert.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/979 - Opération n° 99068006 Cuisine centrale - réhabilitation - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20006

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport 979. Monsieur Godinot, c'est à vous de nouveau.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit ici de la rénovation de notre cuisine centrale de Rillieux-la-Pape pour divers travaux dus à son âge. Elle date maintenant de 2014 et il est temps de procéder à un premier rafraîchissement. Ce sont des travaux qui concernent les carrelages, les plinthes, les peintures, les sols, etc., pour un montant de 250000 euros.

Le rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur Duvernois.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Puisqu'il est question de travaux concernant la cuisine centrale, je voudrais vous faire part de quelques réflexions sur la restauration scolaire.

Fin avril, vous avez lancé un appel d'offres pour la livraison de repas dans les écoles primaires à compter de la rentrée 2022.

Manifestement, vous vous trouvez confrontés au principe de réalité, puisque, d'une part, vous ne reprenez pas l'idée de certains de vos amis de créer deux cuisines centrales en restant avec une seule implantée à Rillieux et, d'autre part, l'objectif des menus 100 % bio et 50 % de local ne pourra pas être atteint.

Il s'avère, Monsieur le Maire, qu'entre les belles promesses de campagne électorale et la vraie vie, il peut y avoir quelques différences.

Cela étant dit, nous espérons tout de même que ce nouveau marché permettra une plus grande souplesse face aux contraintes qui peuvent surgir.

Indéniablement, la tâche n'est pas facile au vu du nombre conséquent de repas à servir, mais, si prévoir est nécessaire, s'adapter est essentiel et c'est là où le bât blesse.

D'ailleurs, ce manque de souplesse, nous l'avons vu cet hiver avec l'épisode de la suppression de la viande pendant quelques semaines et, plus récemment, nous l'avons constaté avec la mise en place d'un menu froid à compter du 28 juin 2021. Une mesure prise sur le fondement du plan canicule pour les écoles et en vigueur depuis 2018 – vous voyez, je suis vraiment honnête, je relève que c'était bien mis en place depuis 2018. Car oui, à Lyon, aussi incroyable que cela puisse paraître, on arrive à fixer la date de la canicule et cette dernière est priée de la respecter ! Pas de chance, les phénomènes météorologiques et climatiques, comme vous le savez, ne sont pas toujours aussi prévisibles.

Ainsi, c'est plutôt pendant la semaine du 14 juin, où nous avons eu des températures extérieures allant de 30 à 35 degrés, sans passage en dessous des 20 degrés la nuit, qu'il aurait fallu mettre en place ces menus froids. Le déploiement de ces menus durant cette période aurait inéluctablement empêché la mise en chauffe des fours dans les offices, ce qui aurait évité d'ajouter de la chaleur dans nos écoles. Et, a contrario, nous ne pouvons pas dire que, du 28 juin au 6 juillet, période où vous aviez décrété la canicule scolaire, nous ayons connu une nouvelle vague de chaleur qui aurait nécessité des menus froids. D'où une certaine incompréhension légitime des parents. Je rappelle que les enfants, du 28 juin à mardi, ont mangé des menus froids. Sans compter que, pour ceux qui sont soumis au tarif maximal, 7,5 euros pour une portion de poisson froid accompagnée de chips peuvent sembler un peu chers.

J'aurais pu prendre un autre exemple, mais je vais le prendre quand même, parce que c'est peut-être effectivement le premier médicament, comme l'a dit Monsieur Chapuis, bien manger. Vendredi dernier, les enfants ont mangé de l'omelette aux courgettes froides. Je pense qu'au prochain Conseil municipal, il faudrait demander à ce qu'on nous livre pour le repas de midi de l'omelette aux courgettes froides.

Voilà, Monsieur le Maire, les quelques réflexions que nous souhaitons partager avec vous afin que vous puissiez voir de quelle manière notre cantine pourrait être plus en phase avec les besoins.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Chapuis, c'est à vous pour 5 minutes.

M. CHAPUIS Gautier : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Monsieur Duvernois,

D'abord, merci de veiller au grain, si je puis dire, sur votre suivi de notre programme de campagne. Effectivement, vous l'avez dit, nous sommes en pleine période d'analyse pour les marchés de la cantine et, étant donné cette période un peu particulière sur le marché de la cantine scolaire,

il est difficile pour la Ville de Lyon de répondre pleinement à toutes les questions. Aussi, nous avons pu lire quelques articles dans la presse qui restent partiels ou partiels, chacun se fera son opinion.

Afin de ne pas remettre en cause le travail titanesque qui a été réalisé par les services – je l’ai dit précédemment –, je les remercie d’ailleurs une nouvelle fois au passage, je me cantonnerai à lire quelques extraits dudit cahier des charges. Je cite donc : « L’objectif de la Ville de Lyon est de tendre vers 100 % de produits issus de l’agriculture biologique servis à la restauration scolaire lorsque les marchés d’approvisionnement ou la nature des produits le permettent. » Je crois que nous ne pouvons pas être plus clairs sur nos intentions : 100 % de bio lorsque les marchés d’approvisionnement ou la nature des produits le permettent.

L’idéal, c’est bio et local. Cela répond à la question des marchés d’approvisionnement qu’il nous faut structurer et c’est pourquoi les journalistes ont souligné la création d’une commission tripartite réunissant la Ville de Lyon, le futur prestataire et les représentants du secteur agricole. C’est une première, et notamment sur la viande : de qualité, locale, au juste prix. C’est aussi cela, Monsieur Duvernois, la justice alimentaire envers toutes les filières. Vous l’avez noté, nos agriculteurs et nos agricultrices sont en première ligne lors du dérèglement climatique, que ce soit pour les amplitudes de chaud puis de froid, pour la grêle, pour le temps que nous avons en ce moment très pluvieux, qui abîme également les légumes et les fruits en champ.

C’est unique, c’est nouveau, d’avoir cette commission tripartite et cela permettra de développer ces marchés d’approvisionnement pour parvenir au 100 % bio.

Je reviens sur l’autre partie de la phrase : « et quand la nature des produits le permet. » Il est évident que certains produits ne seront jamais bio, notamment les produits de la mer, comme le sel, le poisson, les crustacés, etc., pour une raison tout à fait simple. La mer est un milieu naturel malheureusement pollué par l’activité humaine, mais si quelqu’un connaît ici une mer propre, sans traces d’hydrocarbure, sans plastique, sans déchets, sans mégots, je suis preneur !

Concernant le 75 % maintenant, il est demandé d’atteindre obligatoirement 50 % en année 1, obligatoirement 55 % en année 2, obligatoirement 65 % en année 3 et finalement obligatoirement 75 % en année 4.

Je rappelle qu’il s’agit d’un cahier des charges pour un marché public et qu’il doit donc être structuré pour permettre le suivi du marché. Par ailleurs, le terme obligatoirement constitue une nuance qui indique un seuil plutôt qu’un plafond.

Voici donc, en l’état des capacités juridiques actuelles, ce que je peux répondre, mais le mieux est que chacune et chacun lise ce cahier des charges, qui est donc public, et se fasse son opinion pour envisager toutes les nouveautés qui sont intégrées dans ce marché, toutes les subtilités également, sur lesquelles nous avons travaillé.

Car, d’après les actrices et les acteurs que nous avons pu solliciter ou avec qui nous avons concerté, nous sommes bel et bien dans une démarche pionnière, volontaire et très forte.

Concernant maintenant la qualité actuelle des repas, les chips ou autres. Oui, c’est encore présent, car nous sommes toujours sous le régime de l’actuel cahier des charges dont l’ancienne majorité est responsable. Nous héritons d’un modèle, d’une vision alimentaire qui n’est pas la nôtre.

Un marché est un marché et nous ne pouvons l’annuler comme bon nous semblerait, même si, par moments, nous aimerions aller plus vite.

Et, pour le moment, si la situation sanitaire s’améliore, nous n’avons pas de perspectives sur les protocoles sanitaires à la rentrée qui nous seront, comme d’habitude, imposés par l’État.

Aussi faudra-t-il attendre septembre 2022 pour que toutes ces nouveautés soient mises en place et espérer que nos cantines puissent fonctionner sans protocole Covid. C’est ce que je souhaite.

En attendant, comme promis, les nouveaux matériels, dont ne fait pas partie cette délibération, vont commencer à arriver dès cet automne, pour permettre entre autres la cuisson maison de légumineuses et une meilleure diversité de produits.

Je vous remercie. Je laisse Stéphanie Léger, Adjointe à l’Éducation, ajouter un complément si elle le souhaite.

M. LE MAIRE : Madame Léger.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Sur les délais, Monsieur Duvernois, nous avons dû décider courant mai de la planification ou non de repas froids. Effectivement, à ce moment-là, je ne savais pas qu’il allait pleuvoir. Par précaution, nous préférons planifier des repas froids pour des questions éventuelles de canicule. Jusqu’alors, le mois de juin était plutôt caractérisé par ce genre d’événements climatiques.

Sur les chips, Gautier Chapuis vous a expliqué que cela s’inscrit dans le cadre du marché. Cela ne fera pas partie du futur marché, c’est certain.

M. LE MAIRE : Si vous souhaitez prendre la parole, Monsieur Duvernois, merci de le demander formellement, de manière à ce que je puisse vous la passer et que vous puissiez ouvrir votre micro et que nous puissions tous vous entendre. Merci. C’est à vous.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Merci, Monsieur le Maire. Toutes mes excuses.

Entre les décisions de l’ancienne majorité et l’État, on fait manger des chips et on n’aura qu’en 2022, je ne comprends plus trop. En tout état de cause, vendredi dernier, les enfants ont mangé une omelette. Certains disaient qu’elle était froide, d’autres qu’elle était chaude, avec des courgettes froides. Permettez-moi de vous dire que ce n’est pas un repas équilibré, alors que nous n’avons pas de période caniculaire à partir du 28. C’est la raison pour laquelle j’insiste sur le fait que, dans le cadre du nouveau marché, il faut de la souplesse pour pouvoir s’adapter aux périodes qui pourraient être chaudes sur la fin de l’année scolaire.

Merci, Monsieur le Maire, et toutes mes excuses encore.

M. LE MAIRE : Merci pour cette contribution.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l’outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/986 - Lyon 7e - Agrément de la Ville de Lyon délivré à la SASP Lou Rugby en vue d’une opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), au profit de cinq sociétés sur le volume n° 26 Centre de santé à Lyon 7e - EI 07030 et 07031

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur Godinot, c’est à vous pour le rapport 986.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Monsieur le Maire,

Nous vous proposons maintenant d’approuver la validation d’une opération de cession partielle de droits réels immobiliers liés au bail emphytéotique de la SASP Lou Gerland sur le stade de Gerland pour la construction d’un centre de santé de 2 125 mètres carrés dans le cadre du bail emphytéotique de 60 ans, qui accueillera des activités de formation, des activités médicales et des activités paramédicales.

Le rapport a reçu l’approbation de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Depuis le 1er janvier 2017, la SASP Lou Rugby dispose d’un bail emphytéotique de 60 ans sur le Stade de Gerland avec, en échange, des travaux pour un montant de 66 millions d’euros, une redevance forfaitaire annuelle et des redevances variables issues des loyers perçus sur les nouvelles constructions de la location du stade pour des manifestations non sportives et du naming du stade.

Au regard de tous ces éléments, on ne peut pas dire qu’il s’agit d’un contrat léonin, comme nous avons pu parfois l’entendre ici et là.

Dans le cadre de ce bail, il est prévu que le Conseil municipal soit régulièrement sollicité dès lors que certaines opérations capitalistiques sont prévues, comme aujourd'hui cette cession partielle de droits réels immobiliers.

Mais je vais être un peu taquine, Monsieur le Maire, et vous dire que je suis un peu surprise d'être la seule à intervenir aujourd'hui.

Au regard des débats de juillet 2016, mars 2018, mai 2019 et janvier 2020, je m'attendais en effet à ce que des membres de votre majorité s'expriment, Monsieur le Maire, pour qu'ils nous expliquent désormais leur position, eux qui votaient contre ou s'abstenaient.

Que n'a-t-on pas entendu : « amputé l'espace sportif de la ville », « flou juridique », « perte de contrôle », « gestion opaque, privée », « notre ville joue contre son propre camp », etc.

Pour notre part, nous voterons favorablement cette délibération, mais nous ne pouvons nous empêcher de saluer, Monsieur le Maire, votre pouvoir de persuasion vis-à-vis de certaines composantes de votre majorité quand nous nous remémorons les prises de position passées.

Faut-il voir là le signe d'une conversion à un certain réalisme ?

Car, finalement, une collaboration avec les opérateurs privés, du moment qu'elle est bien encadrée, peut s'avérer une opération à poursuivre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Une demande d'intervention du groupe de Madame Perrin-Gilbert, c'est à vous.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Plutôt le groupe Lyon en Commun, Monsieur le Maire.

Je ne peux pas m'empêcher de répondre, puisque je me sens en effet un tout petit peu visée.

Le groupe Lyon en Commun s'abstiendra sur cette délibération.

Pourquoi nous abstiendrons-nous ? Parce que nous continuons de penser que la Ville de Lyon n'a pas défendu ses intérêts sur le quartier de Gerland. Aujourd'hui, comme le dit Monsieur le Maire régulièrement, nous héritons d'une dette patrimoniale, mais nous héritons aussi d'une dette sur certains dossiers dont il est difficile de sortir.

Oui, des erreurs lourdes ont été menées par le passé. Quand nous cherchons à en sortir, je pense par exemple à la rue du Bon Pasteur sur le 1^{er} arrondissement, vous nous critiquez en montrant les coûts de ces sorties. Quand nous essayons de renégocier au mieux, vous nous critiquez également. De toute façon, pour notre part, je crois que nous avons renoncé à essayer de vous convaincre.

En cohérence, Lyon en Commun s'abstient sur ce dossier et persiste et signe en disant que le Maire de Lyon précédent a défendu plutôt des intérêts privés que les intérêts de la collectivité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Perrin-Gilbert.

J'ai aussi une demande de prise de parole de Madame Runel au nom du groupe pour une explication de vote.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Exactement, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

De la même manière, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Il ne nous semblait pas nécessaire de prendre un temps de parole pour l'expliquer. Merci.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention des groupes Lyon en Commun, Socialistes, la gauche sociale et écologique et Progressistes et Républicains.)

(Mme Verney-Carron ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/982 - Lancement de l'opération n° 60023842 Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012

Rapporteur : M. DEBRAY Tristan

M. LE MAIRE : Pour le rapport 982, Monsieur Debray, c'est à vous.

M. DEBRAY Tristan, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La construction d'une ville redessinée avec les enfants, pour eux et à leur hauteur, telle est déjà et telle sera notre action tout au long de notre mandat.

Comme je l'ai évoqué lors du précédent Conseil municipal, la place des enfants dans la ville est limitée à un nombre très restreint d'espaces, tels que les aires de jeux ou encore quelques parcs.

C'est pourquoi nous avons décidé d'augmenter et de réaménager ces lieux en concertation avec les enfants, mais cela ne s'arrête pas là.

Aujourd'hui, la délibération porte sur les opérations d'apaisement aux abords des écoles et des crèches lyonnaises, et notamment la sécurisation des abords de ces établissements.

Certains chiffres parlent d'eux-mêmes. Entre 2015 et 2019, à Lyon, 159 enfants ont été impliqués dans un accident dans les 100 mètres autour d'une école, d'une crèche ou d'une halte-garderie. Rien qu'en 2019, il y en a eu 61, soit plus d'un enfant par semaine.

Il s'agit également à travers cette délibération de permettre aux enfants de se réapproprier ces espaces. C'est le sens de notre démarche de « rue des enfants ». Notre objectif pour le mandat est de traiter toutes les écoles et les crèches qui le nécessitent. Les enjeux de cette démarche ambitieuse sont multiples et parmi eux figurent :

- L'enjeu d'apaisement et de sécurité avec la création de nouveaux espaces pour les enfants et leurs accompagnants, l'élargissement des trottoirs ou encore plus de place pour les poussettes ;
- L'enjeu environnemental avec la diminution de la circulation de véhicules thermiques et donc des émissions de gaz à effet de serre ;
- L'enjeu sanitaire avec la diminution de la pollution de l'air autour de ces lieux qui accueillent des enfants ;
- Enfin, l'enjeu de la convivialité, qui n'est pas des moindres, car nous redessinons aussi une ville à vivre.

L'approbation de la présente délibération va permettre de favoriser et d'amplifier l'aménagement de l'espace public dans ces rues. La végétalisation commencera bientôt avec les premières plantations prévues pour le mois d'octobre.

Cela n'a sans doute échappé à personne, depuis un an, quasiment jour pour jour, nous avons mené à bien un nombre considérable de projets dans les neuf arrondissements de Lyon. 38 écoles et crèches ont déjà vu leurs abords apaisés et sécurisés. Nous avons piétonnisé, c'est-à-dire fermé le tronçon de rue, devant 13 de ces établissements.

Désormais, 6677 enfants respirent mieux et se déplacent plus tranquillement devant et autour de leur établissement. Les retours que nous recevons régulièrement des directions d'école, des parents d'élèves et bien sûr des enfants sont très positifs et encourageants.

Je travaille et consulte avec de nombreux acteurs, élus et agents de la Métropole, collègues élus de l'exécutif municipal, agents de la Ville de Lyon et bien sûr avec les élus d'arrondissement, très impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de chaque projet, et ceci, dans les neuf

arrondissements, je tiens à le souligner.

À l'initiative des élus d'arrondissement, que je remercie et salue pour leur engagement au quotidien sur le terrain, nous avons multiplié les concertations et les réunions publiques auprès des directions d'école, des riverains, des parents et des acteurs de l'éducation, sans oublier bien sûr les enfants, qui ont eux-mêmes participé à plusieurs concertations.

J'ai même eu la chance récemment d'échanger avec des élus du Conseil des Enfants du 1^{er} et de constater le souhait de la plupart de voir renforcée leur autonomie en ville par le développement notamment de pédibus.

Lors du dernier Conseil municipal, je vous avais parlé de « ludicité ». Aujourd'hui, je souhaite vous dire quelques mots au sujet de la créativité. La réappropriation de l'espace public par les enfants passe également par l'art et la culture.

Nous venons de mener cinq superbes projets artistiques devant cinq écoles avec le Musée d'Art contemporain, dont les compétences et la capacité de mobilisation nous ont été précieuses. Les enfants ont ainsi embelli l'environnement autour de leur lieu d'apprentissage en participant à des réalisations artistiques dans la rue, sur le sol ou encore sur les grilles de leur école.

Ces projets artistiques ont une réelle dimension participative. Ils ont contribué à l'émancipation des enfants à travers l'expression artistique. Je ne pense pas que les dessins d'enfants soient naïfs, comme j'ai pu l'entendre ce matin. Je sais surtout à quel point ils sont toujours la représentation de quelque chose d'honnête et de sincère, ce dont notre société a grandement besoin.

Le geste artistique comme emblème du réenchantement de la ville à hauteur d'enfants constitue un symbole fort et visible de la réappropriation de leur ville par les enfants.

Je me suis déplacé ces derniers jours devant plusieurs écoles et j'ai ressenti à quel point ces interventions artistiques rayonnent positivement sur l'ambiance de tout un quartier, à quel point elles créent et renforcent des liens entre les habitants et pas seulement entre les enfants.

Trois autres projets artistiques pérennes sont déjà lancés et vont voir le jour l'an prochain grâce au soutien de la Direction des Affaires culturelles et à la collaboration avec Nathalie Perrin-Gilbert, Adjointe à la Culture ici présente.

Pour terminer, je souhaiterais citer le célèbre Lyonnais Antoine de Saint-Exupéry. Il a écrit que toutes les grandes personnes ont d'abord été des enfants, mais peu d'entre elles s'en souviennent.

Ce que je souhaite, c'est que nous nous souvenions tous au moins au moment où je parle que nous avons été des enfants. Je souhaite que nous soyons unanimes en votant favorablement cette délibération et en continuant à œuvrer toutes et tous, indépendamment de nos couleurs et de notre sensibilité politiques, en faveur d'une ville à hauteur d'enfants.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur Debray.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La Ville de Lyon a la volonté de réaménager l'espace public en mettant l'accent sur la végétalisation et la sécurisation des cheminements, objectif que nous pouvons largement partager pour autant qu'il fasse l'objet d'une réelle concertation avec les acteurs du territoire (les habitants, les commerçants et les Mairies d'arrondissement).

Dans le prolongement de l'intervention de Pascal Blache ce matin, nous ne pouvons que déplorer l'absence d'accompagnement de cette démarche par la Métropole de Lyon.

Les aménagements de voirie et de l'espace public relèvent de sa compétence et il est totalement paradoxal que les objectifs forts de la Ville de Lyon en matière de végétalisation ne soient pas financièrement et techniquement suivis et nous obligent à prendre une nouvelle fois sur nos budgets FIC ou PROX.

Vous nous indiquez dans cette délibération que les travaux relevant des compétences de la Métropole de Lyon feront l'objet d'un fonds de concours, qui sera présenté lors d'une prochaine délibération, peut-être.

Reste que ne pas voir coïncider les opérations et les lignes budgétaires de la Ville et de la Métropole n'a pas de sens. Obtenir des budgets PPI Ville pour les espaces verts et l'éclairage sur des axes comme Vitton, Franklin Roosevelt ou Vendôme sans accompagnement de la Métropole pour la voirie, puisque ces opérations ont pour l'instant été refusées, démontre une incohérence de politique globale.

Constaté que la Métropole ne partage pas suffisamment votre objectif de végétalisation de l'espace public pour accompagner de façon claire les projets en individualisant un budget spécifique est donc un échec et pose clairement la question des budgets de proximité, comme nous l'avons indiqué.

C'est d'ailleurs pour ces raisons que, lors du dernier Conseil municipal, nous avons déposé une motion pour vous demander, Monsieur le Maire, l'organisation d'une présentation ou d'une commission générale où vous auriez invité, et pas convoqué comme vous en aviez fait le raccourci, la Métropole à nous présenter la déclinaison de la PPI métropolitaine sur le territoire de la Ville de Lyon, mais vous avez alors demandé à votre majorité de rejeter notre demande. Tous les jours, en voyant le décalage entre nos deux collectivités, nous comprenons malheureusement mieux ce refus.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe les Écologistes, Monsieur Monot, c'est à vous pour 5 minutes.

M. MONOT Vincent : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Comme l'a rappelé Monsieur Tristan Debray, depuis le début du mandat, il y a un an seulement, 38 établissements déjà ont vu leurs abords faire l'objet d'un aménagement, avec une voirie et des cheminements piétons apaisés et sécurisés, dont 13 rues d'école entièrement piétonnisées.

Ainsi, c'est déjà plus de 6500 enfants qui bénéficient au quotidien de ce que l'on appelle souvent à Lyon une rue des enfants. L'arrivée des enfants à l'école, plus calme, moins bruyante, plus sûre, contribue à leur épanouissement et les place dans de meilleures dispositions pour un apprentissage de qualité.

La sécurité des enfants tout d'abord est primordiale, comme l'a rappelé Tristan Debray, et nous devons tout faire pour adapter notre ville et en particulier les rues d'école, et ainsi tendre vers cette fameuse ville à hauteur d'enfants. Venir à l'école à pied ou à vélo doit être facilité et encouragé, en garantissant des conditions de déplacement sûres et agréables à toutes et tous.

L'aspect sanitaire est lui aussi crucial. En 2019, Greenpeace révélait le scandale de la pollution de l'air aux abords des écoles avec 53 % des écoles et crèches de la Métropole de Lyon concernées par des niveaux illégaux de pollution au dioxyde d'azote – polluant émis par le trafic motorisé. Rappelons que les enfants sont les premières victimes de la pollution de l'air et nous devons y porter une attention particulière. Il en va de même pour la pollution sonore, dont le trafic routier est aussi la première cause dans notre Métropole, aux conséquences sur la santé elles aussi bien documentées, avec de nombreuses études démontrant des retards dans les apprentissages pour les enfants exposés au bruit en milieu scolaire.

Enfin, un enjeu de végétalisation et de lutte contre les îlots de chaleur, avec une forte volonté de planter arbres et végétaux lors de ces aménagements. C'est d'ailleurs là un des éléments clés de cette délibération avec un accompagnement des projets d'apaisement d'école par la Direction des Espaces verts de la Ville de Lyon. Le budget voté aujourd'hui viendra en effet directement abonder et compléter les fameux projets de proximité, pilotés par les arrondissements, en réunissant toutes les ressources humaines, financières et techniques de Ville et de la Métropole de Lyon au profit du bien-être et de la santé des enfants.

Je rebondis là sur la remarque de Madame Croizier pour bien redire que ces fameux budgets FIC et PROX sont bien des budgets métropolitains inscrits à la PPI métropolitaine et mis à la disposition des collectivités. La voirie est une compétence métropolitaine et c'est donc normal.

Ces différents projets d'apaisement ont aussi été l'occasion de travailler avec les enfants sur des projets artistiques. Comme l'a rappelé

Tristan Debray, pour la fin de cette année scolaire, cinq écoles lyonnaises ont réalisé un projet artistique, piloté par des artistes du Musée d'Art contemporain de Lyon. Les enfants ont là aussi pu se réapproprier leur ville grâce à la pratique artistique.

Je tenais aussi à citer particulièrement l'école Gilbert Dru, rue Saint-Michel dans le 7e arrondissement, qui a été une des premières écoles piétonnisées dès l'été dernier. L'aménagement définitif de cette rue se fera dans les prochaines semaines et, depuis un an, un intense travail de concertation et de coconstruction s'est engagé entre les élus, les habitants, l'équipe éducative de l'école, mais aussi les enfants du groupe scolaire.

Ainsi, durant plusieurs mois, les professeurs ont fait plancher les enfants, les petits comme les grands, sur des dessins et des maquettes, imaginant la rue de leur école. Conçu comme un véritable projet pédagogique et artistique, les enfants ont pu présenter leur travail à la Mairie du 7e arrondissement, en présence de Madame la Maire Fanny Dubot et des élus concernés (Madame Eugénie Wiber, conseillère déléguée à la ville à hauteur d'enfants qui a piloté cette concertation), mais aussi des services voire de la Métropole qui ont pu observer et intégrer les idées des enfants au projet définitif d'aménagement. Empreintes d'animaux, jeux au sol sur des thèmes animaliers ou espaces de plantation, les enfants auront apporté leurs idées et leurs envies, jouant un véritable rôle dans la conception de ce futur espace, leur rue des enfants.

Nous ne sommes bien sûr pas la seule ville à nous lancer dans ce projet : il y a une vraie dynamique dans le monde, en Europe, en Belgique par exemple avec les rues scolaires intégrées au code de la route, à Londres, où, depuis la crise sanitaire, de nombreuses rues ont été piétonnisées, ou encore plus près de chez nous à Paris, avec déjà 60 rues aux écoles.

Alors, certains peuvent rester critiques face à ces aménagements, semblant ne pas voir la nécessité d'offrir à nos enfants un cadre de vie et d'apprentissage plus apaisé et serein. Je les invite volontiers à la Mairie du 7e pour observer les nombreux dessins et maquettes réalisés par les enfants de l'école Gilbert Dru, qui montrent toute l'attente de ces derniers.

Pour conclure, nous touchons ici à la question clé de l'équilibre, de l'aménagement et du partage de l'espace public, avec des sensibilités, des besoins et des usages différents. Nous sortons d'une ère du tout-voiture, où les besoins naturels des petits et des grands ont été gommés et sacrifiés pour toujours donner davantage de place aux déplacements automobiles, qui s'accaparent encore aujourd'hui la plus large part de nos espaces publics. Il est grand temps de rééquilibrer et de mieux partager l'espace public, en incluant dans nos réflexions et décisions les enjeux liés à la santé, au dérèglement climatique, au bien-être des habitants et à la sécurité des personnes, qui plus est des enfants aux abords des écoles.

Nous poursuivrons donc ces apaisements aux abords des établissements scolaires et des crèches, en investissant 4,4 millions d'euros sur le reste du mandat.

Nous voterons bien sûr favorablement cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Monot.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/990 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon pour la mise à disposition d'un tènement situé au 12 rue Rochet à Lyon 8e - EI 08247

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, le 990, Madame Runel, c'est à vous la parole.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Cette présente délibération a pour objet de valider une convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit du CCAS de la Ville.

Devant l'augmentation des volumes des personnes en situation de rue et en situation de précarité et en lien étroit avec les associations en charge de leur accompagnement, la Ville de Lyon, au travers de sa politique de lutte contre le sans-abrisme, s'engage fortement dans la mise à disposition de son bâti et de son foncier pour développer l'offre d'hébergement sur le territoire.

Pour produire ses effets pour les publics concernés, ce dispositif doit être mis en œuvre à l'aide d'un cadre d'accompagnement social ajusté, produit par des professionnels de l'action sociale et médico-sociale.

C'est donc dans ce contexte que la maison située au 12 rue Rochet à Lyon 8e a vocation à être mise à disposition du CCAS pour développer un projet social et culturel.

En effet, la ville hospitalière questionne la place des publics les plus vulnérables dans notre cité. Le sans-abrisme est devenu un phénomène très visible dans les grands centres urbains. La Fondation Abbé Pierre estime ainsi que le nombre de sans-abri a doublé entre 2012 et 2020. La Métropole de Lyon compte près de 20 000 personnes dépourvues de logement personnel, dont 2 500 environ sans-abri.

Aussi, il appartient aux collectivités locales et singulièrement à la Ville de Lyon de répondre aux problématiques soulevées, en adaptant les solutions au plus près des besoins des personnes.

À cette fin, nous voulons nous appuyer sur l'urbanisme transitoire pour proposer des alternatives innovantes dans l'accompagnement vers les parcours d'insertion.

Nous ne voulons pas enfin mener ce projet seuls. L'État, au travers de la dette, nous a déjà assurés de son soutien. De plus, nous travaillerons avec le Conseil d'administration du CCAS et évidemment la Mairie d'arrondissement pour imaginer ensemble ce que pourrait devenir ce futur projet.

Avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy.

M. LÉVY Charles-Franck : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je m'exprime plus pour une explication de vote que pour une intervention, puisque nous sommes déjà intervenus sur ce dossier à plusieurs reprises.

Comme à chaque fois que nous posons la question, nous avons une réponse différente, nous ne savons jamais, peut-être qu'en posant la question une cinquième fois, nous aurons une cinquième analyse différente.

En effet, lors d'une réunion avec les riverains, il avait été exposé que les personnes seraient après l'hiver expulsées. Puis il avait été indiqué que ce serait un bâtiment dédié à un lieu d'éducation et un lieu d'éducation populaire. Entre-temps, vous avez sorti la PPI et, dans la PPI, rien ne figure, notamment en termes d'études sur ce bâtiment.

Nous nous interrogeons, puisque, comme l'a justement indiqué Madame Runel, c'est lié à une convention avec le CCAS, mais le CCAS lui-même n'était pas au courant, puisqu'en Conseil d'administration, ce dossier n'a pas été examiné. Il a été simplement informé suite à une question de notre part au CCAS.

Nous nous abstenons donc sur ce dossier, parce que, malgré tout, nous avons une crainte, celle que vous fassiez un peu comme vos amis

de la Métropole afin de régulariser ce squat. Cela dit, le projet qui a été proposé qui serait temporaire en attendant la création d'une école sur le bâtiment nous convient, puisqu'il convient également au tissu associatif auquel vous avez présenté l'idée de projet. Comme pour le moment nous ne voyons pas non plus arriver d'appel à projets ou de discussion ou de groupe de travail au sein du CCAS, nous trouvons que vous lancez le CCAS dans une aventure, sans que nous sachions d'ailleurs quels seraient les coûts pour le CCAS et pour la Ville de Lyon de cette opération, puisque cette maison n'est pas en bon état.

Nous avons quand même appris une bonne nouvelle lors du Conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement, puisque vous nous avez indiqué qu'il n'y avait plus d'enfants dans ce bâtiment, ce qui est une bonne chose. Ce squat, mais c'est sans doute un hasard, est sorti le même jour que l'expulsion d'un autre squat à Lyon qui était situé rue Maurice Scève. Nous avions rappelé dès le mois de novembre que, bien sûr, pour une ville qui se dit soi-disant à hauteur d'enfants, la place d'enfants n'était pas dans un squat. C'est une bonne chose que ces enfants et que ces familles aient pu trouver une solution, ce qui justifie notre abstention sur ce rapport.

Merci à vous.

M. LE MAIRE : Madame Runel, s'il vous plaît.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Merci.

Quelques éléments de réponse. Ce sera la quatrième fois et il me semble pourtant que mes réponses sont constantes, mais peut-être que nous ne partageons pas le même avis.

Monsieur Lévy, je vous l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises, donc effectivement en Conseil d'administration du CCAS et en Conseil d'arrondissement, nous avons engagé, et la Ville l'avait déjà annoncé, une action en justice pour mettre fin à cette occupation illégale. Il ne vous aura pas échappé que nous n'administrons pas la justice et que les pouvoirs sont séparés dans ce pays. La première audience qui s'est tenue début juillet a accordé aux occupants un renvoi. Il y aura donc une nouvelle audience en septembre. De ce fait, nous ne pouvons pas pour l'instant ni accéder au bâtiment ni envisager quelconque projet, puisque nous n'avons pas de date à laquelle nous pourrions récupérer la jouissance de ce bâtiment.

Pour autant, nous nous sommes engagés depuis le début, et je crois que les dernières actions de cette semaine confirment notre volonté de ne pas faire d'évacuation ni avec le concours de la force publique ni sans logement des personnes qui sont en difficulté. Nous avons donc un engagement de l'État sur le logement des 25 ou 30 personnes qui sont présentes dans ce squat et qui, effectivement, ne sont que des jeunes adultes issus d'Afrique subsaharienne. Il n'y a plus d'enfants.

Je fais une petite parenthèse sur la question des enfants, pour vous dire que c'est avec beaucoup de fierté et de joie surtout qu'aujourd'hui, nous avons en ce début de vacances scolaires et en cette fermeture des écoles le plaisir de vous annoncer avec Madame l'Adjointe à l'Éducation qu'il n'y a pas d'enfants, de familles à la rue sur Lyon, qu'il n'y a plus d'enfants qui dormiront, comme cela a pu être fait dans le mandat précédent, dans des écoles faute d'avoir un toit sur la tête. Aujourd'hui, la Ville de Lyon prend en charge l'ensemble des enfants qui sont scolarisés.

Dernier point sur la question du CCAS, en tant que Vice-Présidente du CCAS, j'ai autorité pour passer ces conventions avec la Ville de Lyon et pouvoir bénéficier à titre gratuit de cette bâtisse. En temps et en heure, nous avons informé l'ensemble des membres du Conseil d'administration des différents types de projets que nous pourrions mener, mais, du fait de cette occupation, il est vrai que nous n'avons pas de calendrier ni de véritable projet à ficeler.

Pour autant, cela ne nous empêche pas de travailler avec la Mairie d'arrondissement et avec son Maire, fortement engagé sur la volonté de développer dans cet arrondissement un tiers lieu solidaire et culturel qui pourrait bénéficier pour les six ans à venir à l'éducation populaire, mais aussi à l'hébergement d'urgence.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Runel.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Pour Lyon.)

(Mme Blanc et M. Duvernois ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/983 - Lancement de l'opération n° 60033005 Politique de stationnement - Horodateurs 2021-2026 et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

(Adopté.)

2021/992 - Approbation de la réception d'une subvention de l'ADEME relative à la participation au financement de l'étude sur l'impact environnemental des services de trottinettes électriques en libre-service sans station à Lyon et attribution d'une recette de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 17 657,25 euros - Exercice 2022

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

(Adopté.)

2021/993 - Modification de la délibération n° 2020/232 du 28 septembre 2020 relative à l'adoption d'un tarif de stationnement pour l'autopartage en libre-service intégral free floating

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

(Adopté.)

2021/974 - Lyon 2e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon d'un volume dans le clocher de la Charité situé place Antonin Poncet - EI 02026 - N° inventaire 02026 V 001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2021/975 - Signature de la convention relative à la fourniture d'électricité par le Collège Jean Moulin au profit de la Ville de Lyon en vue de l'alimentation de la chaudière électrique du gymnase Jean Moulin - EI 05211

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2021/976 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuite, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sise 8 rue Pasteur, à Lyon 7e EI07042

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/978 - Achèvement de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux - Approbation du plan prévisionnel de financement tripartite (Fondation Saint-Irénée/État-DRAC/Ville de Lyon) et d'une convention de partenariat et de financement - Offre de concours entre la fondation Saint-Irénée et la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/981 - Crise sanitaire liée à la Covid-19 : modalités exceptionnelles de tarification des frais de location des salles municipales de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/984 - Lyon 2e - Place Bellecour - Approbation du modificatif à l'état descriptif de division en volumes (EDDV) du 28 juillet 2008 du bâtiment Le Rectangle - Avenant au bail emphytéotique administratif du 25 juin 2009 relatif à la mise à disposition de ce bâtiment par la Ville de Lyon au profit de l'Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon, aujourd'hui dénommé Office de Tourisme de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention de transfert de gestion d'une partie de ce même édifice entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - EI 02014 - N° inventaire 02014 A 000, 02014 V 001, 02014 V 002 - Rectificatif

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/985 - Lyon 7e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de la SAS La Belle Ville du droit de jouissance de la Ville de Lyon sur le lot de copropriété n° 33 situé 124 avenue Berthelot ainsi qu'une parcelle de terrain bâtie attenante cadastrée BK 341 d'une superficie de 9 m² - EI 07072 - N° inventaire 07072 T 001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/987 - Groupe scolaire Duvivier-Cronstadt - Construction - Opération n° 071680001 - 146 avenue Berthelot 69007 Lyon - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché n° M2822 Lot n° 1 blindage reprise en sous-œuvre

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/989 - Groupe scolaire Julien Duret - Construction d'un groupe scolaire de 18 classes - Place Julien Duret Lyon 8e - Opération n° 08309001 - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Eiffage Construction Rhône Loire

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/994 - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon, au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon, de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max à Lyon 5e, pour la période du 10 au 13 septembre 2021, pour la 36e édition du Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon - EI 05 068

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain
(Adopté.)

2021/977 - Approbation de la convention de mise à disposition gratuite de locaux de la patinoire Charlemagne à l'association Lyon hockey club (LHC Ass) - Lyon 2e

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2021/980 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du domaine privé situés 97 rue Boileau à Lyon (6e arrondissement) au profit de l'association Chèvrefeuille - Ensemble immobilier n° 06021

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie
(Adopté.)

2021/991 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon et de l'association Alynea pour la mise à disposition d'un terrain situé au 16 rue Pierre Brunier à Caluire - EI99024

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

(Mme Blanc et M. Duvernois ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention, du 983 au 991.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette Commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2021/995 - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon

Rapporteuse : Mme DE LAURENS Céline

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers de la Commission Urbanisme, Nature en Ville et Sûreté.

Pour le premier rapport 995, Madame de Laurens, c'est à vous.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Par cette délibération, nous devons rendre un avis sur un arrêté préfectoral qui vient modifier les obligations de protection acoustique pour la construction des bâtiments.

Inutile de vous décrire notre perplexité quand la proposition qui nous était faite revenait parfois à réduire les obligations de protection acoustique sur certaines voies, alors que notre souhait est d'apaiser la ville pour réduire les impacts reconnus du bruit sur la santé physique et mentale.

Comme vous le savez, le bruit est complexe et son analyse aussi. La propagation des ondes sonores dans l'atmosphère est un phénomène complexe, qui peut être affecté par toute une série d'éléments, comme la topographie du terrain, la nature du sol, les caractéristiques atmosphériques. Il y a des phénomènes de réflexion, de diffraction, des facteurs atmosphériques, météorologiques que, bien sûr, je ne maîtrise pas, mais je veux que vous ayez la vision complète de la complexité. Tous ces éléments rendent ce sujet difficilement modélisable.

Si on y ajoute la perception de bruit dans un monde où les pathologies, où les dysfonctionnements de l'audition se multiplient (acouphènes, presbycusie, hyperacousie, maladie de Ménière) et si on tient compte du fait qu'en perturbant le sommeil et en surchargeant le système nerveux, le bruit peut affecter l'ensemble de l'organisme, il était évident que nous devions être précautionneux.

Nous l'avons constaté l'an dernier en vivant une parenthèse sonore inédite entre mars et mai 2020 et surtout aujourd'hui notre patience est soumise à rude épreuve avec la reprise des activités nocturnes, mais aussi avec les manifestations bruyantes d'une vie de centre-ville (cris humains, aboiements, crissements de pneu, feux d'artifice, musique), qui ne manquent pas de nous mettre dans des états physiologiques de stress, de fatigue, voire d'agacement.

Parce que ce sujet est complexe, il me semble que l'évaluation proposée par la DDT n'est pas assez précise et ne permet pas d'appliquer le principe de précaution en matière de protection acoustique.

Nous avons donc informé la DDT et la Métropole de nos interrogations sur ce nouveau classement et leur proposerons dès validation de cette délibération de réfléchir ensemble à la mise en place d'outils plus fins, comme ceux produits par l'association Acoucité.

Monsieur le Maire, notre avis réservé sur ce projet d'arrêté préfectoral a été voté à l'unanimité par la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

J'ai un temps de parole du groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier. Je me permets de vous préciser que deux amendements ont été déposés, donc si vous voulez aussi en profiter pour faire la présentation de l'amendement. Je ne sais pas si vous avez prévu de faire une intervention groupée ou non.

Mme CROIZIER Laurence : Notre temps de parole a été pris pour la présentation de l'amendement.

M. LE MAIRE : Très bien.

Je précise donc que deux amendements ont été proposés, un par le groupe Droite, Centre et Indépendants et un autre déposé par les groupes les Ecologistes, Lyon en Commun et Socialiste, la Gauche sociale et écologique. Nous allons passer à leur examen avant de mettre ce rapport aux voix.

Je précise que ces amendements ont été portés à la connaissance des membres du Conseil et sont mis en ligne sur l'espace élus.

Madame Croizier, je vous cède la parole pour la présentation de l'amendement numéro 1.

Mme CROIZIER Laurence : Merci, Monsieur le Maire.

C'est un amendement sur un sujet sur lequel notre groupe est très vigilant, comme le vôtre, qui est la lutte contre le bruit et nous partageons bien sûr votre avis réservé.

Nous revenons sur une phrase de la délibération en revanche. Le cours Vitton est découpé en huit tronçons et deux tronçons voient un changement de catégorie, de 2 à 3 pour le tronçon 4 du 63 cours Vitton au 29 boulevard Anatole France, de 3 à 2 pour le tronçon 7 du 79 au 110 cours Vitton. Nous ne comprenons pas bien pourquoi d'ailleurs. Au final, le cours Vitton comprend deux tronçons de catégorie 3 et six de catégorie 2.

Le passage en zone 30 du tronçon 1 qui correspond au 2 cours jusqu'au Vitton au 49 rue Tête d'Or n'a, au vu du ressenti des habitants aucun impact sur les nuisances sonores, bien au contraire, puisque la réduction de la voirie pour la circulation automobile occasionne de nombreux embouteillages et requiert par exemple de la part des véhicules de sécurité et de secours un recours plus fréquent à leur avertisseur deux tons.

Dès lors, en l'absence d'études précises et probantes, il n'est pas exact de mentionner dans la délibération le cours Vitton comme un axe qui aurait dû voir un changement de classement du fait d'une zone 30 partielle (pour 150 mètres environ).

Nous proposons donc comme amendement au premier point du délibéré de supprimer ce qui concerne le classement du cours Vitton au regard du passage en zone 30 sur ces 150 mètres.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Très bien.

Madame de Laurens, je vous laisse présenter le deuxième amendement et nous procéderons aux votes ensuite.

Mme DE LAURENS Céline, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Cet amendement est porté par les trois groupes de la majorité.

Vous avez compris ces besoins de précisions sur la façon dont le nouveau classement a été établi qui sont adressés à la DDT. Ils comprennent également la prise en compte de certaines zones 30. Ces précisions sont nécessaires au pilotage d'une politique de lutte contre les nuisances sonores liées au trafic, qui tiennent compte de tous les paramètres en jeu.

Les exemples du cours Vitton et de la grande rue de la Guillotière n'étant pas représentatifs de l'ensemble des situations sujettes à besoin de clarification, le présent amendement supprime la mention des exemples.

M. LE MAIRE : Très bien.

Je mets le premier amendement, donc l'amendement déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants... Madame Croizier.

Mme CROIZIER Laurence : Si votre amendement va plus loin que le nôtre, autant garder le vôtre.

M. LE MAIRE : J'allais vous inviter à voter contre le premier amendement et voter pour le second. Vous me coupez l'herbe sous le pied si j'ose dire.

Je mets le premier amendement aux voix et vous invite donc à voter contre. Le scrutin est ouvert.

Sur l'amendement n° 1 :

(Vote.)

(Les groupes Lyon en Commun, les Ecologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et Progressistes et Républicains votent contre.)
(Rejeté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le premier amendement est rejeté.

Je mets le deuxième amendement présenté par Madame de Laurens aux voix et vous invite à voter pour. Le scrutin est ouvert.

Sur l'amendement n° 2 :

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. L'amendement est adopté.

Je mets le rapport amendé aux voix et vous invite à voter favorablement. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/997 - Lancement de l'opération n° 06016018 Parc de la Tête d'Or - Évolution du zoo dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du bien-être animal et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20012

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

M. LE MAIRE : Nous passons au rapport 997. Monsieur Husson, c'est à vous.

M. HUSSON Nicolas, rapporteur : Je vais commenter les deux délibérations suivantes, 997 et 998, concernant respectivement le zoo et le bien-être animal et la convention avec l'école vétérinaire Vet'Agro Sup.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je serai bref, car les deux présentes délibérations ont été largement couvertes par anticipation par la presse, comme vous avez certainement pu le lire.

Hier en effet ont été ouvertes au public les Forêts d'Asie, un beau projet pour la préservation de biodiversité asiatique avec 80 spécimens représentant 20 espèces animales, dont la plupart sont menacées par la disparition dans leur milieu naturel.

Bien entendu, ces spécimens n'ont pas été prélevés de leur milieu d'origine ni achetés. Il s'agit d'échanges entre zoos membres de l'Association européenne des Zoos et des Aquariums, dont le principe vise à maintenir une diversité génétique au sein des espèces, afin de pouvoir les réintroduire en cas de disparition dans leur milieu d'origine.

Il est évident que nous louons ces principes et les évolutions qu'a connues le Jardin zoologique depuis sa création, du principe d'exhibition des animaux sauvages dans des conditions inadaptées au XIXe siècle à la préservation des espèces aujourd'hui.

Par ailleurs, nous sommes quand même conscients qu'il faut aller plus loin, oui, plus loin, comme nous sommes conscients qu'avec 200 ans d'histoire, il faudra probablement plus d'un mandat pour parvenir à nos objectifs.

Quand je dis plus loin ou objectifs, j'indique tout de suite qu'il ne s'agit pas de fermer le zoo, et j'insiste sur ce point, ni de nous débarrasser des animaux, contrairement à ce dont nous ont accusés à tort certains de vouloir le faire.

Le titre des délibérations donne une orientation claire : aller vers le bien-être animal.

Nous allons à cet effet profiter de la libération de certains enclos, rendue possible par la création de la Forêt d'Asie, non pas pour accueillir de nouvelles espèces, mais pour remanier les enclos, afin de donner plus d'espace à des animaux dont les enclos sont insuffisants pour garantir leur bien-être. Je pense notamment aux panthères de l'amour, avec un si beau nom, elles méritent bien plus que ce qu'elles ont actuellement, et aux primates.

Bien entendu, ces nouveaux aménagements offriront plus d'espace refuge pour les animaux s'ils ne souhaitent pas s'exposer au public. C'est une nouveauté.

Parallèlement à cette démarche, nous travaillons déjà avec Vet'Agro Sup et sa chaire du bien-être animal dans une mission de tierce expertise scientifique pour accompagner le travail des animaliers. C'est un partenariat inédit et, si l'école vétérinaire est née à Lyon et en fait sa fierté, pour améliorer la santé des animaux domestiques initialement, cette école s'applique désormais à celle de biodiversité sauvage.

Plus loin encore, nous utiliserons cette Forêt d'Asie pour envisager de nouveaux partenariats et coopérations internationales. Monsieur COLLOMB, je suis persuadé que cela vous fait plaisir de montrer que nous continuons les coopérations internationales pour faciliter la dynamique autour de certaines espèces menacées.

Par ailleurs, nous avons d'ores et déjà commencé à étudier l'accueil d'espèces françaises et européennes menacées, car notre continent n'en est pas exempt ni exemplaire par ailleurs.

C'est en effet notre intention, profiter de cet outil pour sensibiliser largement le public aux menaces anthropiques qui pèsent sur la biodiversité (on parle bien de 6e extinction du vivant) et de la nécessité de préserver la nature.

Ainsi, le zoo sera reconfiguré avec la création d'un parcours pédagogique pour faire de ce lieu unique et gratuit – j'insiste sur le mot gratuit – un véritable musée du vivant.

Avec patience et pédagogie, nous parviendrons, je n'en doute pas, à convaincre les derniers nostalgiques des exhibitions de grands fauves, des montreurs d'ours et d'une enfance bercée par des animaux présentés comme tout droit sortis d'une boîte de Playmobil. J'ose cependant espérer que nul ne versera de larme en apprenant que les crocodiles nous quitteront pour vivre une retraite heureuse et paisible, dans un vaste espace au sein d'un parc animalier au Maroc.

Je vous remercie et vous invite à donner un avis favorable pour ces deux délibérations qui ont retenu l'attention de la Commission de manière

positive et je vous invite également, bien évidemment, à aller visiter la Forêt d'Asie au zoo.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Husson.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Cucherat, c'est à vous pour 5 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur Husson, d'avoir qualifié le projet de Forêt d'Asie de très beau projet.

Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame Croizier.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mes chers collègues,

Quelques mots sur le Parc de la Tête d'Or.

Monsieur le Maire, nous avons pu constater ensemble hier après-midi à quel point les Lyonnais, petits et grands, étaient attachés au Parc de la Tête d'Or, l'engouement avec lequel de nombreuses personnes se sont précipitées pour participer au lancement de la Forêt d'Asie, très beau projet, lancé par Gérard Collomb sous la houlette d'Alain Giordano. Preuve que, quand les projets sont bons, même en étant dans l'opposition, nous les soutenons.

J'espère que cette visite vous aura permis de voir que la préservation de la biodiversité et le bien-être animal pouvaient être des valeurs partagées.

Vous nous proposez dans cette délibération l'amélioration des conditions d'accueil des espèces hébergées et la poursuite des partenariats pour un montant de 1 million d'euros.

Monsieur le Maire, après les différentes manifestations de petits groupes d'animalistes au Jardin zoologique, cette délibération démontre que le nouvel exécutif ne remet heureusement pas en cause le zoo et nous soutenons dès lors les évolutions proposées, même si nous restons plus nuancés sur vos propos sur le petit train.

Protéger et préserver la biodiversité, c'est aussi s'occuper de la biodiversité endémique européenne, avez-vous dit. Certes, mais la Ville de Lyon a également le devoir ou la vocation de participer à la sauvegarde de l'ensemble de la biodiversité endémique, qu'elle soit animale ou végétale, car si nous, nous nous en lavons les mains, qu'advient-il ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame Runel.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le zoo ne cessera jamais de faire parler de lui.

Aussi, je souhaitais par cette intervention rappeler notre attachement à des activités ludiques et pédagogiques en accès libre, car, en effet, il s'agit de l'un des rares jardins zoologiques totalement gratuit et accessible à tous.

Le Parc de la Tête d'Or est un lieu emblématique de notre ville. C'est pour ses habitants et, au-delà pour les Grands-Lyonnais, une bulle d'air qui permet en plein cœur de la ville de pouvoir en sortir.

Notre groupe a toujours défendu le maintien de cette infrastructure, tout en prônant une amélioration de la prise en charge et des conditions de vie des animaux présents.

Nous avons toujours soutenu le développement de ce parc dans le sens à la fois d'une plus grande ouverture sur la ville, à travers notamment les partenariats avec écoles, collèges, les projets d'éducation à l'environnement, mais aussi sur des projets d'aménagement prévus pour accueillir de nouvelles espèces, pour protéger le vivant et respecter les rythmes de la nature.

Nous souhaitons préserver le bien-être en ville. Une ville à vivre, c'est une ville où l'on peut se loger, se nourrir, se soigner et aussi découvrir et même voyager pour une empreinte carbone plus que réduite.

Il est fondamental quand on défend plus de justice sociale que nous permettions à l'ensemble des familles, notamment les plus modestes, qui ne partent pas en vacances ou très peu, d'accéder à des équipements gratuits et de qualité.

Et c'est en ce sens que le développement proposé par notre nouvel exécutif et présenté dans cette délibération concrétise notre conception et nos attentes autour de la conciliation d'une transition solidaire et écologique.

Ces orientations sont importantes pour que les plus jeunes s'épanouissent dans ce lieu de découverte de la faune et de la flore et dans le cadre d'un parcours qui promeut non seulement la connaissance des espèces vivantes, mais également leur préservation et la préservation de leur habitat naturel et des écosystèmes de manière générale.

Par l'intermédiaire de cette délibération et du travail des équipes de la Ville de Lyon qui s'investissent au quotidien pour la bientraitance animale, le zoo de la Tête d'Or devient un acteur important dans le domaine de la préservation des espèces.

Si cette délibération est importante, c'est aussi, et notre collègue Nicolas Husson l'a rappelé, parce que l'on ne peut pas en effet promouvoir la protection des espèces et la sauvegarde de leur habitat sans être in situ irréprochables sur les conditions de vie des animaux que nous accueillons.

Alors, oui, encore une fois, nous pouvons être fiers de nos services publics, de tous nos services publics.

Enfin, si l'exercice de la citoyenneté passe aussi par l'effectivité des droits, le droit aux loisirs, notamment pour les enfants, doit être garanti pour les plus jeunes, pour les plus pauvres, mais aussi pour toutes les personnes plus âgées, parfois isolées, qui aspirent à plus de nature en ville.

Notre groupe votera favorablement ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2021/1001 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon - Années 2021 à 2023

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant 1001, Monsieur Michaud, c'est à vous.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport concerne l'approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL (Action pour l'Insertion par le Logement) et la Ville de Lyon pour les années 2021 à 2023, avec un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Lévy.

M. LÉVY Charles-Franck : Intervention retirée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Mme Fréry ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/1004 - Approbation de l'extension de la durée du projet européen Secure'Cities cofinancé par la Commission européenne via l'instrument financier « Internal Security Fund Police » (appel à projets ISFP -2017 - AG - PROTECT)

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

M. LE MAIRE : Pour le rapport suivant, 1004, qui est porté par Monsieur Chihi, qui a dû quitter la séance du Conseil suite à un impératif personnel, je vais donc assurer la présentation de ce rapport.

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Les attaques terroristes menées en Europe ces dernières années ont remis en cause les politiques publiques et les organisations en matière de sécurité. Elles ont mis en évidence le nécessaire recours à des équipements à même de protéger les sites fortement sollicités, le besoin de repenser l'aménagement urbain et de développer une véritable culture de la sécurité.

Très vite, à l'échelle de l'Europe, la Commission européenne a décidé de s'investir en créant un fonds dédié, le Fonds de Sécurité intérieure. Les villes de Lyon et de Barcelone se sont à ce titre associées dans le cadre du projet Secure'Cities dès janvier 2019 avec, à la clé, une enveloppe totale de 3 millions d'euros, financée à 90 % par la Commission européenne.

Il est à noter que Lyon coordonne la démarche globale qui est un projet à mener sur trois ans, soit de janvier 2019 à janvier 2022.

Les deux grands axes du projet sont les suivants, d'une part de prévenir ou minimiser l'impact d'éventuelles attaques par l'expérimentation de nouvelles approches permettant de sécuriser physiquement des espaces publics très fréquentés, et d'autre part d'améliorer la mobilisation des différents services de sécurité et de secours dans la gestion de crise par l'expérimentation de nouveaux équipements et technologies.

Pour exemple, lors des grandes manifestations, vous voyez désormais déployés sur certains lieux des antibéliers, tels que les road blockers, la Ville en a acquis deux, ou des modules de type F18, ce sont les barrières jaunes que vous pouvez voir, la Ville en a acquis 280.

Pour autant, comme de nombreuses activités en France, en Europe et dans le monde, l'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire, ralentissant le bon déroulé d'une multitude de projets, dont celui qui nous intéresse aujourd'hui.

Les équipes ont poursuivi les travaux d'étude et de réflexion, se sont adaptées au maximum pour ne pas mettre en péril le projet, mais n'ont pu réaliser de tests in situ.

Le retard pris au cours de ces 18 derniers mois, tant à Lyon qu'à Barcelone, nous oblige à solliciter auprès de l'Europe une prolongation du délai de 12 mois, ce qui portera la fin du projet à janvier 2023.

Cette extension se fait sans modification de l'enveloppe budgétaire globale et permettra aux Villes de Lyon et de Barcelone de pouvoir plus sereinement venir à bout des travaux entrepris, sans avoir à rembourser une partie du financement.

Il est donc nécessaire à ce jour de prendre acte de l'impact de la Covid sur ce projet spécifique en validant le report de la fin du projet Secure'Cities à janvier 2023 et en procédant par la suite aux démarches d'avenants auprès de la Commission européenne.

Avis favorable de la Commission.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur Sécheresse, c'est à vous pour 6 minutes.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je crains que nous nous quittions au terme de cette séance sur une note plutôt négative, car il est bien significatif qu'une fois encore, les rapports liés à la sécurité se nichent au fin fond de notre ordre du jour, dernier dossier de cette séance.

Cette fois-ci, c'est en bon dernier que nous devons examiner celui concernant Secure'Cities, voyant bien que vous voulez ce soir en finir au plus vite avec des thématiques qui ne valorisent pas nécessairement votre meilleur profil.

En effet, saisissant l'opportunité de prorogation de 12 mois, sans en modifier le contenu, du contrat de subvention du projet que j'avais initié avec la Commission européenne, les Lyonnais auraient apprécié, comme nous, en savoir plus sur vos actions face aux dysfonctionnements qui frappent au quotidien leurs quartiers.

Vos équipes, Monsieur le Maire, préfèrent donc caser l'unique dossier sécurité du Conseil comme l'est la voiture balai du Tour de France – cette institution sportive que vous aimez détester –, mon rôle étant de vous rappeler vos obligations et vos pouvoirs et l'importance cette fois-ci du bien-être humain.

En réalité, vous fuyez vos responsabilités et vous refusez de vous coltiner des questions qui empoisonnent le quotidien des Lyonnais.

Lors de notre dernière séance, je vous mettais en garde, l'été arrivant, sur vos responsabilités, dont vous ne semblez pas voir qu'elles sont immenses. Fidèle à vos habitudes de ne jamais répondre à nos questions ou de vous en prendre à l'État, vous pensiez probablement vous exonérer d'une réalité qui, je le constate, ne cadre pas décidément avec votre mystique.

Aujourd'hui, en cours de séance, nous avons examiné, chacun s'en souvient, la question du classement sonore de nos routes, ce qu'en d'autres termes les Lyonnais appellent du bruit.

Sachez, Monsieur le Maire, que ce bruit, non pas celui produit par le revêtement de nos voies et rues ou le classement à 30 à l'heure de certaines zones est leur lot de chaque soir. Dans nos quartiers, et singulièrement sur la Presqu'île, rodéos, courses de bolidés, tapages, sonorisation de certaines terrasses et agitations au prétexte de la fin du confinement troublent la quiétude puis le sommeil des résidents, sans que vous fassiez grand cas de leur situation.

Je vous mettais également en garde lors de notre dernière séance sur l'exacerbation qui gagnait nos concitoyens et qu'une montée caniculaire pouvait libérer. Comme l'a noté mon collègue tout à l'heure, la canicule n'était pas au rendez-vous ces derniers temps, mais elle peut y être et j'attire à nouveau votre attention sur cet aspect des choses.

Mon observation, qui était au fond très démocratique, ne produisant aucune réaction de votre part, je réitère ce soir ma question, vous demandant ce qu'il en est de l'action municipale que vous comptez conduire cet été, car les Lyonnais constatent que leur ville n'est plus tenue et que le Maire fait peu de cas de leurs difficultés.

En d'autres termes, pour la seconde fois, je vous demande de nous décrire – mais vous me direz, l'Adjoint n'est pas là – ce qu'il en est de votre plan estival destiné à contrer les dysfonctionnements pronostiqués par beaucoup.

Sachez, Monsieur le Maire, que le 14 juillet se profilant, les risques d'embrasement peuvent s'avérer épineux et j'ai la conviction qu'il n'est pas obscène de vous demander ce qu'il en est du dispositif que vous comptez mettre en place à Lyon pour les 13 et 14 juillet.

C'est donc inquiet que vous constate que vous baissez la garde, porté par vos réflexes idéologiques et un total manque d'expérience qui, un an après votre installation, frise à la faute.

D'ailleurs, vos manquements sont légion et il suffit d'examiner ce que vous proposez sur le secteur de la Guillotière pour comprendre que vous ne prenez pas en compte la dégradation de la situation et que la sécurité est pour vous un vague concept.

Alors, il faut réagir, réagir, car il n'est pas trop tard pour compléter de quelques unités notre réseau de caméras dans certaines rues et quartiers. Il n'est pas trop tard pour redonner à notre police municipale le goût qui est le sien de servir la population. Il est temps de lui donner les moyens d'agir au cours de la nuit en mettant en place, notamment à l'approche des week-ends des équipages intervenant 24 heures sur 24. Il est enfin nécessaire d'instaurer une nouvelle confiance et des relations plus productives avec la police nationale dans le cadre de la convention à venir.

Bref, avec votre Adjoint, vous avez, Monsieur le Maire, du pain sur la planche. De votre capacité à prendre en compte ces réalités dépendra votre crédibilité déjà entamée sur le sujet et constituera sur ces sujets de sécurité un tournant dans un mandat déjà mal engagé.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur Prieto, c'est à vous pour 3 minutes.

M. PRIETO Philippe : Merci.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

N'en déplaise à certains et aux faux procès qu'ils intentent frénétiquement à la majorité, la sécurité est au premier plan de nos priorités et l'exécutif avec Mohamed Chihi est au travail plutôt que dans la posture.

Sincèrement, j'en appelle au sens des responsabilités pour en finir avec les postures des Docteurs Knock de la sécurité pour lesquelles des citoyens tranquilles sont des citoyens inquiets qui s'ignorent.

Pratiquer sans cesse la politique de l'effroi pour conserver ou retrouver son beffroi peut être lourd de conséquences démocratiques et cela ni ne me chatouille ni ne me gratouille, cela me désole.

Quant à l'objet de la délibération, nous soutenons évidemment la prolongation de cette expérimentation décidée lors du mandat municipal précédent menée avec la Ville de Barcelone et sous l'égide de l'Union européenne.

Cher Mohamed, nous serons intéressés pour avoir plus d'informations sur ces dispositifs en question en espérant qu'un système d'évaluation a été embarqué pour en tirer des enseignements et viser en permanence l'efficacité en matière de sécurité.

Le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique votera tranquillement pour ce rapport.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur Sécheresse, puisque vous m'y invitez, je vais vous apporter quelques éléments de réponse en vous précisant qu'une séance de Conseil municipal est tout aussi importante au début qu'à la fin, donc l'ordre des délibérations n'a pas de signification. Même si certains ont décidé de désertir cette séance, je suis bien là du début à la fin. Même si cette délibération intervient à la fin de cette séance, elle n'en est pas moins tout aussi essentielle.

Très rapidement, d'abord sur le point du 14 juillet, Monsieur Sécheresse, je ne vais pas ici révéler le dispositif policier qui est prévu. Ce serait complètement absurde, justement ! On ne donne pas un dispositif policier, sinon on en perd la pertinence. Ce que je peux simplement vous dire, c'est que, bien évidemment, le travail a été fait avec les services de la Préfecture, avec la Direction départementale de la Sécurité publique, notamment pour assurer la sécurité de nos concitoyens et concitoyennes le jour même du 14 juillet, puisque, cette année en plus, nous fêterons le 14 juillet le 14 juillet et non pas le 13 comme c'était de coutume ici à Lyon précédemment.

Alors, votre rhétorique est un peu facile aussi, Monsieur Sécheresse, puisque vous faites les questions et les réponses. Il y a déjà eu un certain nombre d'occurrences au cours desquelles vous avez eu l'occasion de poser des questions et mon Adjoint, Mohamed Chihi, vous a déjà répondu. Je vous rappelle que nous avons également eu une Commission générale qui vous a permis en plus de voir quels étaient les grands principes, quelles étaient les grandes orientations, mais, au-delà, nous vous avons aussi donné à voir des éléments assez détaillés d'un plan d'action. Nous vous avons donné à voir aussi quelle était la nature de la collaboration avec à la fois les services de la Préfecture, mais aussi les services de la Justice, puisqu'il est aussi essentiel de se coordonner avec la Justice.

Quelques éléments de réponse, puisque vous avez soulevé des points précis, même si je ne vais pas ici prendre autant de temps que nous avons pu le faire dans la Commission générale pour balayer à nouveau tous les aspects.

D'abord, sur le personnel de la police municipale, il suffit de regarder les chiffres, Monsieur Sécheresse. Depuis 2017, je n'ai pas fait plus d'archéologie que cela, mais la police municipale perdait des effectifs. Les chiffres, vous les connaissez certainement, au moins jusqu'à 2020. C'est par une action résolue de cette majorité, dont d'ailleurs Laurent Bosetti a donné quelques éclaircissements ce matin, en précisant que nous avons été, dès l'été 2020, ceux qui avaient sollicité le Centre de Gestion pour faire en sorte qu'il y ait plus de places aux concours de policiers municipaux, de manière à ce qu'il y ait un vivier plus grand, plus de personnes potentiellement recrutées. Je peux donc vous l'annoncer, cette année, en 2021, nous avons enfin inversé la tendance. Nous avons d'ores et déjà à cette date recruté 25 policiers municipaux. Nous repassons en solde positif. C'est plutôt une bonne nouvelle. Nous allons pouvoir enfin reconstituer nos effectifs.

Par ailleurs, je ne reviens pas sur un certain nombre de dépenses d'investissement qui ont pu faire l'objet de certaines délibérations. Nous avons voté ici même il y a quelques mois en Conseil municipal la création d'une carrière pour l'entraînement de la brigade équestre. Nous avons poursuivi l'investissement que vous aviez engagé pour certains sous la mandature précédente, notamment par la réhabilitation d'un certain nombre de postes de police.

Vous avez aussi fait référence à la question des rodéos. Oui, c'est un vrai sujet, auquel nous nous sommes très rapidement attaqués avec mon Adjoint, Mohamed Chihi, notamment en collaborant tout de suite avec la DDSP, les services de la police nationale et les services de justice. Je vous rappelle par ailleurs que Lyon n'est pas la seule ville à connaître ce phénomène qui s'est beaucoup amplifié ces derniers mois, je dirais même ces dernières années. Nous sommes complètement résolus à lutter contre la pratique des rodéos.

Pour autant, je vais vous le redire, d'abord parce que c'est une consigne du ministère de l'Intérieur, mais aussi parce que l'expérience passée en a apporté la preuve, nous n'intervenons pas directement lorsqu'il y a un fait de rodéo pour éviter le suraccident. Pour autant, notre réseau de caméras de vidéoprotection sur la ville nous permet la captation d'images et l'ouverture d'enquêtes. Nous travaillons pour cela très bien avec la police judiciaire et avec la justice. Un certain nombre d'affaires d'ailleurs ont pu d'ores et déjà être clôturées. Certaines arrestations ont donné lieu à des procès, qui ont déjà envoyé certains des auteurs en prison. Une action résolue, commune, menée conjointement avec la justice, la police nationale et bien évidemment nos forces de la police municipale donne déjà des résultats. Oserais-je dire aujourd'hui qu'il y a déjà moins de rodéos ? Je ne vais pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Si l'on regarde les chiffres, c'est déjà le cas aujourd'hui. Pour autant, comme c'est un phénomène sur lequel il est difficile, un peu comme la météo, Monsieur Duvernois, de prévoir ce qui va se passer la semaine prochaine, je ne vais pas me hasarder à vous dire ce qu'est acquis. La compétition entre les auteurs de rodéos que l'on a vue s'établir entre les différentes villes pourrait amener demain d'autres petits malins à vouloir de nouveau en réaliser sur la Ville de Lyon.

En tout cas, notre action est résolue. Nous travaillons très, très bien avec les autres services. Je l'ai déjà dit. C'est bien à l'initiative de mon Adjoint aussi qu'une cellule rodéos a été montée avec la DDSP. Je ne vous ai pas donné trop de chiffres, mais je peux quand même vous dire que plus d'une trentaine sont actuellement ouvertes. Ce n'est pas négligeable. Non seulement des auteurs ont été arrêtés, mais des véhicules ont été saisis.

Quant à l'impression de Lyon Chicago-sur-Rhône que certains ici cherchent à mettre en avant, j'aimerais simplement aussi, même si je suis très préoccupé par les questions de sécurité, redonner quelques éléments de contexte. Nous n'allons pas prendre l'année 2020 comme étant une année de référence, puisque nous étions majoritairement confinés en 2020, mais il se trouve que la tendance en matière de délinquance est globalement à la baisse. Il y a une baisse de 19 % des faits de délinquance depuis 2019. Après, on peut gloser sur ce chiffre, dire qu'il n'est pas réel. Moi, je le tiens de la Préfecture et il existe. Certes, cela ne signifie pas qu'il faut baisser les bras. Cela ne signifie pas qu'il faut s'en satisfaire. Une baisse de la délinquance ne signifie pas que nous sommes sortis d'affaire. Non, bien sûr.

Je sais moi-même ce qui se passe sur la place Gabriel Péri. La preuve en est, j'étais il y a moins de dix jours en train de présenter notre plan d'action que vous jugez insuffisant. Pour autant, ce plan d'action permet de combiner des actions différentes, à savoir de l'action sociale, de l'action culturelle, un travail sur la propreté, un travail sur l'aménagement urbain et surtout un travail de présence policière et de collaboration avec la justice. C'est un point essentiel pour moi. Nous combinons les actions pour avoir des résultats de long terme. C'est ce que je retiens et c'est ce à quoi je m'engage, Monsieur Sécheresse. C'est ce à quoi je me suis engagé devant les habitants des quartiers Guillotière et Moncey

la semaine passée, bien évidemment tout cela en collaboration avec les Maires du 7e et du 3e arrondissement qui portent tout autant que moi ces sujets et qui en sont tout autant préoccupés.

Voilà ce que je pouvais vous dire aujourd'hui, sans rentrer dans tous les détails. Je vous ai donné à voir quelques éléments. Je crois qu'au gré des commissions et des questions que vous pouvez poser, il me semble qu'un certain nombre de réponses vous sont quand même apportées, Monsieur Sécheresse. Que vous les jugiez insuffisantes, je peux l'entendre, pour autant, vous ne pouvez pas considérer, Monsieur Sécheresse, que vous êtes laissés sans réponse ni hier ni aujourd'hui.

Je vous cède de nouveau la parole.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Je vais être très court, je n'ai sûrement pas envie de polémique.

D'abord, un oubli de ma part, nous voterons bien entendu le dossier en question, Secure'Cities étant un dossier extrêmement important. Vous l'avez rappelé, il s'agissait de mettre en place des dispositifs européens de lutte contre le terrorisme. Nous avons décidé, ce n'est pas Barcelone, c'est nous-mêmes qui avons été trouver nos amis de Barcelone pour concourir ensemble. Nous avons gagné. Nous en sommes très fiers et nous conduisons un travail là-bas et ici qui n'est pas de la même nature. C'est normal, les villes ne sont pas exactement confrontées au même problème.

Juste une chose, pendant les attentats, suite au Bataclan, la présence policière étant telle, que j'avais obtenu des baisses considérables de la délinquance. J'étais pratiquement également au top. Sachez que c'est mécanique, quand il y a des confinements, lors du premier confinement, il y a toujours une baisse de la délinquance. - 19 %, dites-vous, j'en suis ravi, bien entendu. Malheureusement, nous n'allons quand même pas demander à ce que la ville soit confinée jusqu'à perpétuité pour avoir des scores de délinquance à la baisse.

Je voulais simplement vous dire que j'ai entendu vos arguments, mais ce que veulent les Lyonnais, c'est qu'il y ait des effectifs de police, alors qu'il y a des courses de voitures, de motos, ce ne sont même pas des rodéos, qu'il y a des dysfonctionnements, des hurlements au milieu de la nuit, etc. Ce qu'il faut, ce sont des policiers, qu'ils soient municipaux ou nationaux. Si vous me demandez de m'associer à vos critiques en ce qui concerne la présence de la police nationale, je veux bien m'associer à vos critiques. Je suis au clair là-dessus.

En revanche, il est nécessaire de réfléchir à de nouveaux dispositifs de la police locale, municipale, pour qu'au moins, à certains moments, il puisse y avoir des policiers municipaux présents sur un certain nombre de sites, la Presqu'île en est un, de manière à être dissuasif. Voilà ce dont il s'agit. Après, nous en reparlerons, mais je vous ai simplement dit qu'attention, l'été, cela peut être extrêmement difficile à passer comme cap. C'est tout.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Sécheresse.

J'apprécie le soutien que vous me proposez pour intervenir auprès du ministre de l'Intérieur. Vous le savez, je l'ai déjà fait, je l'ai déjà rencontré, j'ai déjà obtenu des effectifs supplémentaires. Il eût été utile probablement qu'un précédent ministre de l'Intérieur prenne aussi en considération le déficit de policiers nationaux sur cette ville.

Monsieur Sécheresse, s'il vous plaît, quand vous me demandez la parole, je vous l'accorde, mais, s'il vous plaît, on le fait de manière appropriée, Monsieur Sécheresse. Merci.

Je mets ce dossier aux voix et vous invite à voter via l'outil de vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le projet de délibération est adopté.

2021/996 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11600 euros à l'association La Bergerie Urbaine, domiciliée 53 cours de la Liberté à Lyon 3e pour une expérimentation de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse 5e arrondissement

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

2021/998 - Convention Vet'Agro Sup - Convention de partenariat - Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

2021/999 - Lancement de l'opération n° 06016019 Parc de la Tête d'Or - Révision de la charte du Parc et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20012

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

(Adopté.)

2021/1000 - Lancement de l'opération n° 60VPA6 Sites patrimoniaux remarquables en lien avec la Fondation du Patrimoine et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00016 - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2021/1002 - Prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2021/1003 - Mise en place d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place Chardonnet - Lyon 1er - Adaptation de l'opération n° 51046001 Place Chardonnet - Requalification et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-2 Programme 00012

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des dossiers sans demande d'intervention, de 996 à 1003.

Je mets donc au vote de manière groupée les rapports de cette commission n'ayant pas fait l'objet d'une demande de prise de parole en Conférence des Présidents.

Ces rapports ont tous reçu un avis favorable de la Commission.

Les élus qui souhaiteraient individualiser un vote sont invités à signaler le sens de ce vote en parallèle à la Direction des assemblées pour inscription au procès-verbal.

Je mets ces dossiers aux voix de façon groupée et vous invite à voter. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Adoptés)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Les projets de délibération sont adoptés.

VŒUX

Vœu déposé par le Conseil du 2e arrondissement relatif au projet de téléphérique du SYTRAL

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen des vœux qui ont été déposés.

Le premier d'entre eux a été déposé par le Conseil du 2e arrondissement. Je donne la parole à Monsieur Oliver pour le présenter.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je vais donc vous présenter le vœu qui a été voté par le Conseil du 2e arrondissement contre le projet de téléphérique voulu par le SYTRAL.

Le 2 juin dernier, la Métropole et le SYTRAL ont proposé deux nouveaux tracés pour le projet de téléphérique qu'ils envisagent d'implanter pour répondre aux problématiques de desserte de l'Ouest lyonnais.

Les deux tracés envisagés survoleraient respectivement les quartiers de Perrache et de Sainte-Blandine. L'installation de pylônes géants au cœur même du 2e arrondissement, en plein milieu du quartier emblématique de Sainte-Blandine paraît insensée tant ils portent atteinte à la configuration de notre territoire.

De plus, le transport par câble ne répond pas à la demande et aux flux quotidiens et l'étude des temps de trajet montre qu'il n'est pas plus efficace que les solutions proposées à ce jour.

Le projet de création d'une ligne de métro E apparaît comme seule solution viable pour désengorger l'Ouest lyonnais. Il est clair que la recrudescence et l'utilisation de la voiture dues à un profond manque de transports en commun reliant l'Ouest lyonnais à la ville de Lyon sont problématiques. Il faut donc apporter des solutions pérennes et fiables aux habitants de l'Ouest, afin qu'ils diminuent peu à peu l'usage de la voiture, mais il faut que ce projet alternatif soit sérieux et qu'il s'inscrive dans le paysage existant.

La Mairie du 2e arrondissement appelle donc la Ville de Lyon et son Maire à s'opposer à ce projet de transport par câble et à soutenir officiellement le projet du métro E, seul projet viable pour une meilleure desserte de l'Ouest lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour cette lecture.

Monsieur Lungenstrass, je vous cède la parole.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

J'ai une forte impression de déjà-vu. Je sais que ce n'est pas le cas pour tout le monde ici, mais, il y a de cela deux semaines, nous nous retrouvions déjà avec les élus du 2e arrondissement à parler du projet de transport par câble. Je vous avoue avoir de vives envies de recycler mon intervention du 23 juin.

Peut-être pour commencer un peu différemment cette fois, laissez-moi vous citer un paragraphe du premier rapport de la concertation continue de la CNDP datant de mai 2021, en l'occurrence sur le métro E, également cité dans le vœu. Je cite : « Cette démarche est en phase avec l'incitation émise par les garants dans leur bilan en juin 2019, encourageant le SYTRAL à faire participer le public dès la phase d'émergence des projets en lien avec l'élaboration de son plan de mandat. » Encourager la participation du public dès la phase d'émergence des projets.

Permettez-moi de transposer cela au transport par câble et bien au-delà.

Oui, c'est un pari démocratique que de présenter des projets qui ne soient pas encore parfaitement ficelés, étudiés, précis, mais c'est bien notre volonté, de la majorité, d'associer le plus en amont possible la population à l'émergence et à la conception des projets. Ce n'est pas toujours possible, c'est aussi cela, la réalité d'être élu, mais, dès que cela est possible, oui, nous souhaitons présenter des projets, voire parfois des intentions de projets, pour échanger avec les habitants, usagers et autres organisations bien en amont.

C'est ce que nous faisons pour le transport par câble avec une consultation des communes au fil de l'eau ou plutôt au fil des études et avancées des services du SYTRAL.

L'organisation d'un colloque, que je vous conseille de visionner en replay sur les sujets pratiques et techniques du transport par câble en milieu urbain en fait partie.

Mais cela va plus loin avec, au hasard, la consultation métro lancée à l'automne.

Quand une ou plusieurs collectivités engagent des milliards d'euros d'argent public pour des décennies pour des transports collectifs, il est important de consulter la population, surtout quand il y a plusieurs projets bien pertinents qui sont imaginables, les prolongements des lignes A, B ou D, ainsi que la création de la ligne E.

Mais ce débat public nous permettra d'aller plus loin. Il permettra aussi aux habitants et experts de discuter des alternatives éventuelles à ces projets ou d'autres projets pleins de sens.

Enfin, faire participer le public le plus tôt possible se traduit aussi dans nos projets d'espace public dans les arrondissements pour laisser le temps à la maturation des projets, aux échanges et aux changements suite au retour des réunions publiques.

Plus récemment, c'était le cas dans le 9e arrondissement avec le projet de la rue de Saint-Cyr, magnifique projet aux abords d'une école, ou encore dans le 3e avec un premier échange avec Conseil de Quartier et habitants sur l'apaisement et la transformation d'un quartier.

Je tiens à dire bravo aux arrondissements qui intègrent davantage les habitants et usagers.

Ensuite, venons-en au sujet des mobilités dans l'Ouest lyonnais. L'Ouest lyonnais avec ses voiries peu denses et sa topographie légèrement en pente ne facilite pas la transition des mobilités des habitants pourtant en demande d'alternatives à la voiture individuelle. Le tramway est surtout adapté en plaine ou à la rigueur en plateau. Les bus sont présents, mais la création de sites propres est limitée par les largeurs de voirie. Le vélo se développe, mais le besoin de VAE non encore accessibles par tous et par ailleurs en partie en rupture d'approvisionnement est important sur nos collines en général. Et puis le métro, le métro E est bien à la consultation à l'automne. Je ne reviendrai pas dessus.

Simplement vous dire qu'il ne faut pas tout confondre non plus, qu'il faut arrêter les campagnes de désinformation à ce sujet et puis, enfin, disons les choses, le métro E n'a pas le même itinéraire que le transport par câble, ce n'est pas le même usage et les deux sont bien complémentaires.

Enfin, le RER à la lyonnaise, que nous portons de longue date, offrirait une solution supplémentaire à l'Ouest lyonnais. Nous sommes prêts à investir pour le réaliser et j'ose espérer que la Région, pour l'intérêt général, sera aidante à ce sujet.

Entre-temps, le transport par câble, c'est une capacité de 4 000 à 5 000 voyageurs par jour, plus importante que les autres BHNS et similaire au tramway, une vitesse constante et importante, largement résistant au vent, en particulier dans sa version tricâble prochainement utilisée à Toulouse. Et puis, c'est une capacité à s'affranchir de la topographie bien sûr, comme démontré dans de nombreuses villes du monde, en Amérique du Sud ou ailleurs.

Les Lyonnais seront informés dans les mois à venir pour la concertation et je suis ravi que le SYTRAL s'engage dans cette concertation d'ampleur pour les projets de transport en commun.

Avant étude et concertation, aucune raison de s'opposer à un mode de transport.

Je vous invite donc à rejeter ce vœu.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Lungenstrass.

Y a-t-il des explications de vote ? Madame Georgel, puis Monsieur Cucherat.

Mme GEORGEL Nadine, Maire du 5e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Je prends la parole pour expliquer mon vote, ainsi que des élus membres de la majorité du 5e.

Si je me réjouissais que la question de la mobilité et de la desserte de l'Ouest lyonnais soit abordée, puisqu'elle est essentielle pour des dizaines de milliers de Lyonnais et de Grands-Lyonnais, je ne peux malheureusement qu'exprimer ma déception quant à la formulation de ce vœu.

Il introduit en effet une confusion qui témoigne au mieux d'une méconnaissance tant des démarches de concertation en cours que de la finalité de ces projets et au pire d'une instrumentalisation des attentes et d'une exacerbation des craintes de nos concitoyens.

Ce vœu est problématique à plusieurs égards.

En premier lieu, il ne respecte pas la démarche de concertation initiée par le SYTRAL et jugée, comme l'a rappelé Monsieur Lungenstrass, par la Commission nationale du Débat public dans son rapport de juin dernier comme en phase avec les incitations émises par les garants, c'est-à-dire la Commission elle-même.

En second lieu, ce vœu met en concurrence deux projets distincts et non liés. En effet, le transport par câble et le projet de métro E ne desservent pas les mêmes territoires, à moins de confondre Sainte-Foy et Ménival, ne se comparent pas financièrement puisqu'il existe un coefficient multiplicateur de presque 10 entre les deux et s'inscrivent dans des temporalités différentes. Pour le téléphérique, on parle d'un mandat. Pour le métro, on parle de deux ou de trois mandats.

Le vœu présenté par le Conseil d'arrondissement du 2e fait malheureusement écho aux nombreuses contre-vérités qui, trop souvent, émaillent déclarations et prises de parole sur la question des mobilités de l'Ouest lyonnais.

En ce qui concerne le 5e, ce vœu suscite apparemment comme pour le 2e un sentiment de déjà-vu, avec des particularités spécifiques à notre arrondissement, puisque l'élu d'opposition de votre groupe a déposé un vœu similaire le 24 juin, vœu que nous ne pouvions adopter en l'état puisqu'affirmant que le métro E était abandonné. Il était dans les faits inexact. Nous n'avons donc pas pu le voter.

Reprenant le texte initial de l'élu républicain du 5e toutefois toiletté de ses fake news et répondant à la volonté affichée par le Conseil d'arrondissement d'unanimité, nous avons à nouveau proposé un vœu sur les mobilités dans l'Ouest lyonnais et en soutien au projet de métro E. Ce vœu, il y a une semaine, a été voté par tous les élus présents à une exception près, votre collègue des Républicains à l'origine même de ce vœu.

Dans ces circonstances, il est difficile de ne pas penser que certains recherchent davantage la lumière, voire le buzz, que le consensus et l'intérêt général des Lyonnaises et des Lyonnais.

En ce qui concerne les élus du groupe les Écologistes et de Lyon en Commun du 5e, la proposition n'a jamais varié. Nous souhaitons unanimement que le projet de métro E se fasse et qu'à l'issue de la concertation, le métro E soit la priorité du SYTRAL bien évidemment dans le respect de la concertation.

Mais nous savons aussi que ce métro, attendu au mieux en 2033 ou 2035, ne va pas solutionner nos problèmes quotidiens de mobilité. C'est pourquoi nous souhaitons également le développement des solutions de transport durable, assurer la sécurité des cyclistes et des piétons sur le périmètre de l'arrondissement, un renforcement du tram-train de l'Ouest lyonnais et espérons que les nouveaux élus lyonnais à la Région sauront appuyer ce dossier. Enfin, nous sommes favorables à l'étude de toutes les solutions disponibles pour mieux desservir l'Ouest lyonnais et à la concertation.

Le vœu présenté ce jour refuse cette concertation et exacerbe inutilement les divisions. Il ne s'inscrit donc pas dans la perspective de recherche de l'intérêt commun que nous privilégions et, pour cette raison, les élus de la majorité du 5e et moi-même, à regret, croyez-le bien, ne le soutiendrons pas.

M. LE MAIRE : Merci, Madame Georgel.

Monsieur Cucherat.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur ce sujet extrêmement important pour les mobilités de l'Ouest lyonnais, mais, plus largement, pour les mobilités de Lyon et de son agglomération.

Je voudrais qu'on fasse preuve peut-être un peu d'honnêteté sur ce sujet. De dire que l'on pourra financer deux projets structurants comme le téléphérique et le métro E, pour moi, c'est un mensonge. On ne peut pas, en un mandat, se lancer sur des projets aussi coûteux. Du reste, concernant les chiffres, on parle de 1 milliard pour le métro E quand on parle de 250 millions pour le téléphérique. Nous ne sommes donc pas sur un ratio de 10. En revanche, en termes de déplacement de population grâce au métro, on peut peut-être être sur un ratio de 10.

Je trouve donc qu'il n'est pas très honnête d'avoir un double discours. Ce métro E que vous avez porté en grande partie pendant votre campagne, aujourd'hui, le remettre à la concertation, alors que ce projet a déjà eu sa propre concertation, très positive, qu'il a trouvé l'adhésion des personnes qui ont répondu à cette consultation, je trouve que c'est pousser un peu loin.

D'autant plus que beaucoup d'argent a été engagé déjà sur ce projet, plusieurs millions d'euros qui ont été mobilisés pour les études préalables. Revenir en arrière, remettre ce projet de métro à la concertation dans un débat qui va finalement opposer les territoires entre eux, les maires entre eux, parce qu'il n'y en a pas un qui ne défendra pas son projet de métro, je trouve que, politiquement, c'est bien joué, mais, pour l'intérêt général, ce n'est pas le cas.

J'ai un vrai problème avec ce sujet. Quand on est dans cette enceinte, ici, à la Ville de Lyon ou dans le 5e arrondissement, on n'a pas de problème à dire que l'on défend le métro E, mais on ne défend pas la majorité à laquelle on participe sur le SYTRAL sur un sujet aussi important.

Je crois qu'il aurait été raisonnable que ce projet qui était engagé, nous puissions le lancer et que nous puissions procéder à une concertation sur les autres projets de métro, parce qu'ils sont nécessaires à l'échelle de tous les territoires évidemment. Mais perdre du temps sur ce sujet, ce n'est finalement pas rendre service aux Lyonnais et l'Ouest lyonnais et tout particulièrement le 5e arrondissement va devenir une île où nous n'aurons plus la possibilité de venir dans le centre comme on veut. Je viens de voir en plus ce matin que la montée Choulans va passer à une voie. Je ne sais pas comment on va venir sur Lyon autrement qu'en créant un métro et un transport lourd.

Au nom de mon groupe et, je pense, au nom de beaucoup de Lyonnais, je vous demande plus objectivement et plus honnêtement de défendre le métro E à la place de ce téléphérique.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Cucherat, je vais vous redonner la parole, parce qu'en réalité, ma question initiale portait sur les explications de vote sur le vœu qui est présenté par le Conseil du 2e arrondissement, qui porte, même si j'ai bien entendu le plaidoyer sur le métro E, sur le projet de téléphérique du SYTRAL.

Si vous voulez donner une explication de vote, merci de la donner.

M. CUCHERAT Yann : Nous allons voter favorablement ce vœu.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non.

Je mets cette proposition de vœu aux voix et vous invite à la rejeter. Nous passons au vote électronique. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention du groupe Progressistes et Républicains.)

(Les groupes Lyon en Commun, les Ecologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique votent contre.)

(Rejeté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le Conseil du 6e arrondissement relatif au tracé du Réseau express Vélo (REV) - 6e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous passons à l'examen du second vœu, déposé par le Conseil du 6e arrondissement relatif au tracé du Réseau express Vélo. Monsieur Blache, je vous donne la parole pour le présenter.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6e arrondissement : Comme quoi, il est toujours intéressant de rester jusqu'à la fin. Il se passe toujours des choses dans le money time, comme dans le sport.

Je vais vous présenter ce vœu. Au préalable, je formule un petit commentaire, plutôt de relations entre les élus. J'en ai parlé avec Monsieur Lungenstrass plusieurs fois. La concertation est évidemment importante tout le temps. Ensuite, il est bon de partager les éléments avec les élus en amont, cela évite des problèmes, notamment quand on fait des inaugurations dans un arrondissement, que la presse a eu l'information et que vous l'avez le lendemain, ce n'est pas très agréable. C'est simplement pour la forme. La concertation, c'est bien, mais il est aussi bon de pouvoir véhiculer des informations en amont. Ce n'était pas l'objet de ce vœu.

En tout état de cause, ce vœu du 6e s'est bien passé. On dit parfois qu'un vœu est une résolution prise envers soi-même. J'estime que ce vœu était important et je vais vous le présenter.

Ce vœu est présenté par le Maire au nom des élus du 6e arrondissement.

Lors du Conseil du 6e arrondissement du 22 juin 2021, l'ensemble des élus a exprimé à l'unanimité le souhait d'être pleinement associé aux concertations et au choix du tracé et du suivi de la réalisation des lignes de vélo REV passant sur le 6e arrondissement.

En effet, les élus du 6e ont une connaissance des pratiques, des habitudes et des besoins des habitants de l'arrondissement et du territoire. Ils sont soucieux de l'ensemble des usagers, les conducteurs de véhicules motorisés, les piétons, les cyclistes, enfin de toutes les mobilités.

Le tracé du REV aura un impact sur les voies de circulation et le stationnement, mais également sur la circulation des piétons qui auront besoin de traverser le REV.

En conséquence, nous demandons au Conseil municipal de Lyon d'appuyer la demande du Conseil du 6e d'arrondissement et émettons le vœu que les élus de cet arrondissement soient pleinement associés aux concertations, au choix du tracé et au suivi de la réalisation des lignes du réseau express vélo sur leur territoire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Blache.

Monsieur Lungenstrass.

M. LUNGENSTRASS Valentin, Adjoint : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

J'avoue ne pas savoir quoi faire de ce vœu ici en Conseil municipal, représentatif de l'ensemble des arrondissements lyonnais et de ses habitantes et habitants.

Autant ce vœu porté en Conseil du 6e arrondissement fait pleinement sens, même s'il a une connotation un peu embêtante, comme si la concertation de la Métropole sur le réseau express vélo n'associait pas les communes, mais j'y reviendrai. L'unanimité en faveur de ce vœu lors du précédent Conseil du 6e est donc plutôt logique.

Autant, en Conseil municipal, je ne vois pas quoi en faire. Le Conseil municipal devrait donc acter que les élus du 6e arrondissement soient pleinement associés du REV, mais quid des autres arrondissements ? On validerait une demande particulière d'un arrondissement, alors que ce sujet concerne l'intégralité des arrondissements ? Cela ne me semble pas opportun.

Ceci d'autant plus que vous êtes déjà pleinement associés au projet du réseau express vélo porté par le Vice-Président Fabien Bagnon.

Pour rappel, les quelques étapes jusqu'à aujourd'hui du projet REV :

- Les services de la Métropole ont pu travailler à un premier schéma socle du réseau en fonction des largeurs de voirie notamment ;
- Ce schéma a été partagé par le Vice-Président avec les Maires de l'ensemble des 59 communes dans les Conférences territoriales des Maires. En l'occurrence, j'ai partagé avec l'ensemble des arrondissements dès le mois de mars, soit plusieurs semaines avant ladite CTM les axes identifiés par les services pour recueillir les premiers retours des élus d'arrondissement. Mesdames, Messieurs les Maires, je vous remercie et vos Adjointes et Adjoints, vous avez tous répondu présents ;
- Fin mai, l'ensemble des Maires des 59 communes et 9 arrondissements ont été invités à un séminaire sur le REV organisé en groupes de travail durant toute une après-midi. L'objectif était d'échanger entre territoires et d'opérer une première convergence sur des axes pertinents, car le REV est bien un projet intercommunal, au-delà des frontières administratives et visant à allonger les distances et durées parcourues à vélo ;
- Par ailleurs, les associations faisant la promotion des modes actifs ont aussi été associées en parallèle ;
- Durant l'été, tous ces retours sont compilés pour atterrir à la rentrée à un réseau global et cohérent.

Entre-temps, la première ligne priorisée a été présentée dans son faisceau global avec des premiers travaux dès l'automne au sud du centre nautique dans le 7e arrondissement. Cette ligne reliera Saint-Fons à Vaulx-en-Velin et passera par le 6e arrondissement, par les quais hauts du Rhône. Comme pour chaque ligne du REV, le Vice-Président a annoncé qu'un COPIL, un comité de pilotage, similaire aux projets du SYTRAL, sera mis en place par ligne pour définir avec les élus locaux et conseillers métropolitains, ainsi qu'acteurs locaux, les insertions détaillées de la ligne. Vous y êtes bien associés. Le premier COPIL est organisé le 19 juillet à 14 heures.

Visiblement, la concertation autour du REV est bien engagée par la Métropole avec les élus et acteurs locaux et, surtout, elle est en cours et absolument pas terminée. Donc, oui, vous êtes pleinement associés, aucun doute, tout comme les 8 autres arrondissements d'ores et déjà et au fur et à mesure des mises en œuvre des lignes.

Sur un plan plus général, je soutiens pleinement l'association des arrondissements et cela continuera, voire s'amplifiera.

Toutefois, comme indiqué, il ne me semble pas opportun d'acter formellement un soutien spécifique au 6e arrondissement. Je vous invite donc à voter contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vais demander s'il y a des explications de vote à donner. Monsieur Blache, vous êtes le premier à lever la main, je vous donne la parole.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6e arrondissement : Je vous remercie.

Monsieur Lungenstrass est jeune, c'est la fougue de la jeunesse, je crois qu'il n'a pas compris le sens de ma question, qui associe d'ailleurs les élus du groupe les Ecologistes du 6e arrondissement. Il est normal que les personnes dans leur territoire, dans un morceau de la ville, se posent des questions sur ce qui va leur être imposé.

Monsieur Lungenstrass, à chaque fois que nous vous posons une question, vous prenez vos textes. Je ne vous demande pas de répondre avec vos textes. Vos textes, je les connais par cœur. On s'en fiche de ce qui va se passer. Bien sûr qu'il va y avoir une méthode, un process, des invitations. Le vrai sujet est qu'il y ait un partage des choses qui améliorent souvent la réalisation, l'intégration de tout cela. Vous avez préparé votre réponse en voyant le vœu et vous me relisez un texte que j'ai déjà entendu trois fois. Cela ne m'intéresse pas. J'attendais simplement que vous nous demandiez de vous faire savoir ce qui peut nous gêner, pour l'intégrer dans le petit territoire du 6e qui s'intègre dans la Ville de Lyon qui s'intègre dans la Métropole. Je connais bien la Métropole, je suis conseiller métropolitain depuis deux mandats. C'est tout ce que je voulais

vous dire. Je suis un peu agacé. Je vous le dis.

Merci.

M. LE MAIRE : Très bien.

Y a-t-il des explications de vote qui souhaitent être données ?

Mme CROIZIER Laurence : Pour répondre à Monsieur Lungenstrass et lui faire plaisir, je propose que nous associions l'ensemble des arrondissements à notre vœu et qu'il soit officiellement porté que l'ensemble des arrondissements soient associés à la démarche. Parce que, pour vous répondre, Monsieur Lungenstrass, si le 6e arrondissement était considéré comme les autres, nous aurions été invités, nous, puisque la ligne passe dans le 6e, à la conférence de presse.

Par conséquent, pour résoudre tous les problèmes et terminer sur une note joyeuse, il nous suffit dans ce vœu d'intégrer tous les arrondissements.

Merci.

M. LE MAIRE : Vous me proposez un amendement au vœu, Madame Croizier. Il va donc falloir qu'il soit rédigé. Nous allons donc interrompre la séance pour quelques minutes pour que vous nous proposiez un amendement, pour que nous puissions l'étudier. Nous allons faire les choses dans les formes. Nous interrompons la séance pour 10 minutes, le temps que vous prépariez l'amendement et nous reprenons dans 10 minutes, à 19 heures 18 précisément.

Merci.

(La séance est suspendue de 19 heures 08 à 19 heures 22.)

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, chers collègues, le temps est écoulé, je vous prie de regagner vos places.

Vous avez reçu ou allez recevoir incessamment sous peu la formulation de l'amendement au vœu déposé par le Conseil du 6e arrondissement. Il vous est donc aisé de le consulter.

Pour autant, je vais demander au groupe ou au Maire qui porte le vœu de faire la lecture de l'amendement, s'il vous plaît. Il a été modifié. L'idée est que vous puissiez le présenter un minimum formellement en en faisant la lecture.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6e arrondissement : Merci.

Je vais vous lire l'amendement deuxième version.

Je souhaite d'abord m'excuser auprès des élus Verts du 6e arrondissement que j'avais convaincus de faire ce vœu pour concerter. Ils se retrouvent embêtés, car ils vont voter contre un vœu pour lequel ils avaient voté positivement. Désolé.

M. LE MAIRE : Je ferai tourner la parole pour des explications de vote éventuellement, mais je propose de faire les choses de manière méthodique. Monsieur Blache, je vous laisse faire la lecture du vœu modifié.

J'en profite, avant de vous céder la parole, pour vous expliquer comment nous voterons. Puisque le vœu a été déposé, nous devons voter le vœu tel qu'il a été déposé. Nous voterons donc d'abord le premier. J'inviterai pour ma part à le rejeter. Nous voterons ensuite le vœu modifié, sur lequel les différents groupes auront pu donner des explications de vote s'ils le souhaitent.

C'est à vous, Monsieur Blache, pour la lecture du vœu modifié dans son intégralité.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6e arrondissement : Lors du Conseil du 6e arrondissement du 22 juin 2021, les élus de cet arrondissement ont exprimé à l'unanimité le souhait d'être pleinement associés aux concertations, au choix du tracé et au suivi de la réalisation des lignes de vélo REV passant sur le 6e arrondissement.

En effet, les élus de tous les arrondissements ont une connaissance des pratiques, des habitudes et des besoins des habitants de leurs territoires. Ils sont soucieux de l'ensemble des usagers (conducteurs de véhicules motorisés, piétons, cyclistes).

Le tracé du REV aura un impact sur les voies de circulation et le stationnement, mais également sur la circulation des piétons, qui auront besoin de traverser le REV.

En conséquence, nous demandons au Conseil municipal de Lyon d'appuyer la demande du Conseil du 6e arrondissement et émettons le vœu que l'ensemble des élus de tous les arrondissements soient pleinement associés aux concertations, au choix du tracé et du suivi de la réalisation des lignes du réseau express vélo sur leurs territoires.

M. LE MAIRE : Vous devez nous faire une lecture claire de la formulation, pour que nous puissions nous prononcer. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur un texte, surtout qu'il est engageant. Nous avons besoin d'une formalisation extrêmement précise.

Nous vous laissons encore 2 minutes pour affiner le texte, de manière à ce que nous puissions nous prononcer de manière précise.

Faites-en une lecture exhaustive, Monsieur le Maire, de manière à ce que nous puissions comprendre ce sur quoi nous sommes amenés à nous prononcer.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6e arrondissement : Vœu présenté par la Mairie du 6e arrondissement au nom des élus du 6e arrondissement.

Lors du Conseil du 6e arrondissement du 22 juin 2021, l'ensemble des élus a exprimé à l'unanimité le souhait d'être pleinement associés aux concertations, au choix du tracé et au suivi de la réalisation des lignes de vélo REV passant sur le 6e arrondissement.

En effet, les élus du 6e ont une connaissance des pratiques, des habitudes et des besoins des habitants de l'arrondissement et du territoire. Ils sont soucieux de l'ensemble des usagers (conducteurs de véhicules motorisés, piétons, cyclistes).

Le tracé du REV aura un impact sur les voies de circulation et le stationnement, mais également sur la circulation des piétons, qui auront besoin de traverser le REV.

En conséquence, nous demandons au Conseil municipal de Lyon d'appuyer la demande du Conseil du 6e arrondissement et émettons le vœu que l'ensemble des élus de tous les arrondissements soient pleinement associés aux concertations, au choix du tracé et du suivi de la réalisation des lignes du réseau express vélo sur leurs territoires.

M. LE MAIRE : Merci.

Y a-t-il des demandes de prise de parole pour des explications de vote ? Monsieur Odiard.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Après échange avec Monsieur Lungenstrass et les élus de mon groupe, en particulier les Maires d'arrondissement de la majorité, tout en reconnaissant qu'à leur niveau, il n'y a pas eu de difficulté quant à la concertation menée par la Métropole, nous allons voter ce vœu amendé, puisque cela décrit une réalité qui est celle que nous connaissons. Il est tout au plus redondant, mais il n'y a pas de raison de s'y opposer.

Merci.

M. LE MAIRE : Très bien.

Y a-t-il d'autres demandes d'explication de vote ? Non.

Comme je vous l'indiquais un peu plus tôt, nous allons procéder à deux votes. Le premier vote portera sur le vœu initial. Nous procédons au vote et je vous invite à le rejeter.

Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Les Groupes Lyon en Commun, les Ecologistes, Socialistes, la gauche sociale et écologique et Progressistes et Républicains votent contre.)
(Rejeté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le vœu est donc rejeté dans sa version initiale.

Nous procédons au second vote qui concerne donc le vœu modifié, qui intègre l'ensemble des arrondissements comme il en a été fait lecture par Monsieur Blache. Le scrutin est ouvert.

(Vote.)

(Abstention de Mme Dubois-Bertrand et de M. Monot.)

(M. Berzane vote contre.)

(Mme Cabot et MM. Chapuis et Girault ne prennent pas part au vote.)

(Adopté.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Le vœu amendé est donc adopté.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Mesdames, Messieurs, chers collègues, si nous avons épuisé l'ordre du jour tel qu'il vous a été présenté, une fois n'est pas coutume, permettez-moi de revenir sur un vote précédent, puisque plusieurs membres du groupe Droite, Centre et Indépendants ont demandé à changer le sens de leur vote sur la délibération concernant l'IFCM. J'avais compris, à la suite de l'intervention de Madame Verney-Carron que la consigne était claire. Je voulais simplement savoir si, parmi vous, certains souhaitaient s'exprimer et donner le sens de leur vote, dans la mesure où vous avez demandé à changer le vote pour un certain nombre d'entre vous. Monsieur Oliver.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2e arrondissement: Nous sommes une toute petite partie du groupe à avoir changé. C'est tout ce que nous voulions dire.

M. LE MAIRE : Globalement, la moitié du groupe, mais très bien, s'il n'y a pas de demande de prise de parole.

Nous terminons cette séance de notre Conseil municipal à cette heure. Je vous souhaite une excellente soirée et vous donne rendez-vous à notre prochaine séance. Merci à toutes et à tous.

(La séance est levée à 19 heures 35.)

VOEUX

Vœu déposé par le Conseil du 2e arrondissement relatif au projet de téléphérique du SYTRAL

Rejeté

*le 02.07.2021***Conseil d'arrondissement du 23 juin 2021****Vœu de l'arrondissement : Contre le projet de téléphérique voulu par le Sytral**

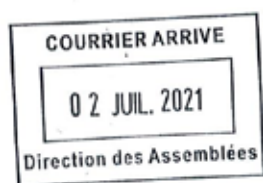
Le 2 juin dernier, la Métropole et le Sytral ont proposé deux nouveaux tracés pour le projet de téléphérique qu'ils envisagent d'implanter pour répondre aux problématiques de desserte de l'ouest lyonnais.

Les deux tracés envisagés survoleraient respectivement les quartiers de Perrache et de Sainte-Blandine. L'installation de pylones géants au cœur même du 2^e arrondissement, en plein milieu du quartier emblématique de Sainte-Blandine paraît insensé, tant il porte atteinte à la configuration de notre territoire.

De plus, le transport par câble ne répond pas à la demande et aux flux quotidiens et l'étude des temps de trajet montre qu'il n'est pas plus efficace que les solutions proposées à ce jour.

Le projet de création d'une ligne de métro E apparaît comme seule solution viable pour désengorger l'ouest lyonnais. Il est clair que la recrudescence de l'utilisation de la voiture, due à un profond manque de transports en commun reliant l'ouest lyonnais à la Ville de Lyon, est problématique. Il faut donc apporter des solutions pérennes et fiables aux habitants de l'ouest, afin qu'ils diminuent peu à peu l'usage de la voiture. Mais il faut que ce projet alternatif soit sérieux et qu'il s'inscrive dans le paysage existant.

La Mairie du 2^e arrondissement appelle donc la Ville de Lyon et son Maire de s'opposer à ce projet de transport par câble et à soutenir officiellement le projet du métro E, seul projet viable pour une meilleure desserte de l'ouest lyonnais.

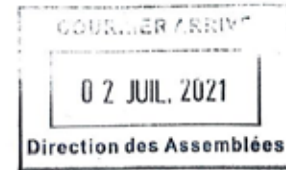


A stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be "Pierre OLIVER".

Pierre OLIVER

Vœu déposé par le Conseil du 6^e arrondissement relatif au tracé du Réseau express Vélo (REV) - 6^e arrondissement

Vœu - Rejeté



Conseil Municipal du jeudi 8 Juillet 2021

Vœu
(Article 28 du règlement Intérieur)
Présenté par Monsieur Pascal BLACHE,
Maire du 6^e arrondissement

Au nom des élus du 6^e arrondissement

Lors du conseil du 6^e arrondissement du 22 juin 2021, l'ensemble des élus a exprimé à l'unanimité le souhait d'être pleinement associé aux concertations et au choix du tracé et du suivi de la réalisation des lignes de vélo REV passant sur le 6^e arrondissement.

En effet, les élus du 6^e ont une connaissance des pratiques, des habitudes et des besoins des habitants de l'arrondissement et du territoire.

Ils sont soucieux de l'ensemble des usagers : conducteurs de véhicules motorisés, piétons, cyclistes...

Le tracé du REV aura un impact sur les voies de circulation et le stationnement mais également sur la circulation des piétons qui auront besoin de traverser le REV.

En conséquence, le Conseil Municipal de Lyon appuie la demande du conseil du 6^e arrondissement et émet le vœu que les élus de cet arrondissement soient pleinement associés aux concertations et au choix du tracé et du suivi de la réalisation des lignes du réseau express vélo sur leur territoire.

Lyon, le 2 Juillet 2021

AMENDEMENTS

2021/995 - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon

Amendement n° 1 déposé par le groupe Droite, Centre et Indépendants - Rejeté

**Conseil municipal du 8 juillet 2021**

Rapport n°2021/995

Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon

Amendement de Laurence CROIZIER**Exposé des motifs**

Le cours Vitton est découpé en 8 tronçons et 2 tronçons voient un changement de catégorie :

- de 2 à 3 pour le tronçon 4 du 63 cours Vitton au 29 bd Anatole France
- de 3 à 2 pour le tronçon 7 du 79 au 110 cours Vitton

Au final, le cours Vitton comprend 2 tronçons de catégorie 3 et 6 de catégorie 2.

Le passage en zone 30 du tronçon 1 (2 crs Vitton au 49 rue Tête d'or) n'a au vu du ressenti des habitants aucun impact sur les nuisances sonores au contraire puisque la réduction de la voirie pour la circulation automobile occasionne de nombreux embouteillages et requiert par exemple de la part des véhicules de sécurité et de secours un recours plus fréquent à leurs avertisseurs deux tons.

Dès lors, en l'absence d'études précises et probantes, il n'est pas exact de mentionner le cours Vitton comme un axe qui aurait dû voir un changement de classement du fait d'une zone 30 partielle.

Amendement

Au 1 du délibéré, remplacer :

« sur la prise en compte effective des zones 30, en forte extension depuis 2009, compte tenu par exemple que le classement du Cours Vitton demeure inchangé en cat 2 malgré le passage d'un tronçon en zone 30 ou que la Grande rue de la Guillotière passe de la catégorie 3 à 2 alors que le début de la rue est en zone 30 »

Par :

« sur la prise en compte effective des zones 30, en forte extension depuis 2009, compte tenu par exemple que la Grande rue de la Guillotière passe de la catégorie 3 à 2 alors que le début de la rue est en zone 30 »

2021/995 - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon

Amendement n° 2 déposé par les groupes Lyon en commun, les Écologistes et Socialistes, la gauche sociale et écologiste - Adopté



Conseil municipal du 8 juillet 2021

Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon

Amendement sur la délibération 995

Amendement

Au 1 du délibéré, remplacer :

« sur la prise en compte effective des zones 30, en forte extension depuis 2009, compte tenu par exemple que le classement du Cours Vitton demeure inchangé en cat 2 malgré le passage d'un tronçon en zone 30 ou que la Grande rue de la Guillotière passe de la catégorie 3 à 2 alors que le début de la rue est en zone 30 »

Par :

« sur la prise en compte effective des zones 30. »

Exposé des motifs

La municipalité souhaite maintenir un haut niveau de protection sonore dans l'habitat compte tenu des implications du bruit sur la santé. Si elle se félicite de la baisse du trafic routier qui a été constatée lors de la mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon, et souhaite poursuivre cette tendance pour protéger la santé de ses habitantes et habitants, elle émet un avis réservé sur le projet d'arrêté préfectoral compte tenu du manque d'un certain nombre de précisions sur la façon dont le nouveau classement a été établi, et notamment la prise en compte de certaines zones 30. Ces précisions sont nécessaires au pilotage d'une politique de lutte contre les nuisances sonores liées au trafic qui tiennent compte de tous les paramètres en jeu.

Les exemples du Cours Vitton et la Grande rue de la Guillotière n'étant pas représentatifs de l'ensemble des situations sujettes à besoin de clarification, le présent amendement supprime la mention des exemples.

Vœu déposé par le Conseil du 6e arrondissement relatif au tracé du Réseau express Vélo (REV) - 6e arrondissement**Vœu du 6^e****Amendement de Laurence Croizier et Pascal Blache**

Au dernier paragraphe, remplacer à la 2^e ligne :

« les élus de cet arrondissement »

Par

« les élus de tous les arrondissements »

Au dernier paragraphe, remplacer à la dernière ligne :

« leur territoire »

Par

« leurs territoires »

DÉLIBÉRATIONS

(n° 2021/902 à 2021/1017)

2021/902 - Compte rendu des décisions prises par M. Le maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibérations n° 2020/59 et 2020/60 du 30 juillet 2020 et par délibérations n° 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018, ainsi que par l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 (secrétariat général - direction des assemblées)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par délibérations n° 2020/59 et 2020/60 du 30 juillet 2020, ainsi que par les délibérations n° 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018.

Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes, ou encore de mises à disposition de locaux.

Le présent compte-rendu intègre, par ailleurs, une décision prise le 29 juin 2020 dans le cadre de la délégation d'attribution donnée au Maire par l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Délibère :

Le Conseil municipal prend acte des décisions dont la liste est jointe au rapport.

Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

Décisions du maire en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

A - Actions d'ester en justice

Direction des affaires juridiques

- 2421 - 27 avril 2021 - Constitution de partie civile suite à l'incendie à la maternelle Edouard Herriot sise 153 rue Bataille à Lyon 8^{ème} contre MM. D. A. et I. S., représentés par leurs représentants légaux, mis en examen pour les faits de dégradation ou détérioration du bien d'autrui par un moyen dangereux prévu par l'article 322-6 alinéa 1 du code pénal et réprimés par les articles 322-6 alinéa 1, 322-15, 322-126 et 322-18 du code pénal
- 2601 - 17 mai 2021 - Recours en annulation du syndicat des copropriétaires de l'immeuble Villa Joana contre l'arrêté de permis de construire du Maire de Lyon en date du 2 novembre 2020 n° 069 388 20 00 77 délivré à la SCCV Lyon, Rue St Maurice, RA, le permis modificatif en date du 15 mars 2021 n° 069 388 20 00 77 M01 et le rejet du recours gracieux en date du 22 février 2021
- 2604 - 17 mai 2021 - Recours en annulation de Mme et M. F. M. contre l'arrêté de permis de construire du Maire de Lyon en date du 2 novembre 2020 n° 069 388 20 00 77 délivré à la SCCV Lyon, Rue St Maurice, RA, le permis modificatif en date du 15 mars 2021 n° 069 388 20 00 77 M01 et le rejet du recours gracieux en date du 22 février 2021
- 2581 - 20 mai 2021 - Recours en référé mesures utiles de la Ville de Lyon tendant à obtenir l'expulsion des occupants sans titre des locaux mis à disposition de l'Opéra National de Lyon, sis 1 place de la Comédie à Lyon 1^{er}

Direction pilotage financier et juridique RH - Service juridique

- 2328 - 1^{er} avril 2021 - Appel de Mme J. E. G. contre le jugement n° 1907373 du 13 août 2020 rendu par le Tribunal administratif de Lyon rejetant sa requête contre la décision du 12 juillet 2019 par laquelle le Maire de Lyon a rejeté ses demandes tendant à obtenir la communication de son dossier administratif complet, la suppression de son dossier administratif de deux rapports d'enquête et de son évaluation de l'année 2017 ainsi que l'abandon de la procédure de licenciement la concernant
- 2329 - 1^{er} avril 2021 - Appel de Mme J. E. G. contre le jugement n° 1907372 du 13 août 2020 rendu par le Tribunal administratif de Lyon rejetant sa requête contre la décision du 19 mars 2019 par laquelle le Maire de Lyon a abrogé la décision du 28 juin 2018 lui accordant la protection fonctionnelle, ensemble la décision du 10 juillet 2019 portant rejet de son recours gracieux
- 2330 - 1^{er} avril 2021 - Appel de Mme J. E. G. contre le jugement n° 1907046 du 13 août 2020 rendu par le Tribunal administratif de Lyon rejetant sa requête contre la décision du 1^{er} juillet 2019 par laquelle le Maire de Lyon a prononcé son licenciement pour insuffisance professionnelle

B/- Mises à disposition – Ventes – Dons - Adhésion à des associations - Fouilles archéologiques

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux

Adhésion à des associations :

- 485 - 26 juin 2020 - Renouvellement adhésions aux associations - Année 2020

Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat
Association des Professionnels du Développement Economique en Rhône-Alpes (ARADEL)
Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES)
Direction de la gestion technique des bâtiments
Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)

Ville et Aménagement Durable (VAD)
Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon)
Direction de l'aménagement urbain
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)
Club de l'OURS (Ouvrage, Urbanisme, Réflexion, Société)
Sites et Cités Remarquables de France
Centre d'Etudes de la Conjoncture Immobilière (CECIM)
Association de Gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône
Direction de l'éclairage urbain
Association Française de l'Eclairage (AFE)
Direction des mobilités urbaines
Atelier du Chat Perché
Change de Chaîne
Pignon sur Rue
Rue de l'Avenir
Direction des espaces verts
Plante & Cité
Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)
Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées (CCVS)
Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones (JBF-PF)
Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ)
Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ)
Association Francophone des Vétérinaires de Parcs Zoologiques (AFVPZ)
European Association of Zoos and Aquaria (EAZA) - Association Européenne des Zoos et Aquariums - Pays-Bas
European Association of Zoo and Wildlife Veterinarians (EAZWV) - Association Européenne des Vétérinaires de Zoo et de la Faune sauvage - Suisse
Species 360 - Espèces 360 - Etats-Unis
Association Francophone des Soigneurs Animaliers (AFSA)
World Pheasant Association (WPA) - Association Mondiale du Faisan - Royaume-Uni
AVIORNIS France International
Direction des espaces verts
Club des Eleveurs d'Oiseaux Exotiques (CDE)
Groupe de Défense Sanitaire du Rhône (CDS69)
Direction centrale de l'immobilier
Union Nationale des Propriétaires Immobiliers 69 (UNPI 69)
Direction de la construction
Conseil National de l'Ordre des Architectes

- 2463 - 20 mai 2021 - Renouvellement adhésions aux associations - Année 2021

Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat
Association des Professionnels du Développement Economique en Rhône-Alpes (ARADEL)
Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES)
Direction de la gestion technique des bâtiments
Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)
Ville et Aménagement Durable (VAD)
Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon)
AMORCE (gestion de déchets, réseaux de chaleurs, énergie locale)
Direction de l'aménagement urbain
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Sites et Cités Remarquables de France
Centre d'Etudes de la Conjoncture Immobilière (CECIM)
Association de Gestion du Fichier commun de la demande locative sociale du Rhône
Organisme Foncier Solidaire (OFS)
Direction de l'éclairage urbain
Association Française de l'Eclairage (AFE)
Direction des mobilités urbaines
Atelier du Chat Perché
Change de Chaîne
Pignon sur Rue
Rue de l'Avenir
Direction des espaces verts
Plante & Cité
Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)
Conservatoire des Collections Végétales Spécialisées (CCVS)
Jardins Botaniques de France et des Pays Francophones (JBF-PF)
Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)
Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ)
Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ)
Association Francophone des Vétérinaires de Parcs Zoologiques (AFVPZ)
European Association of Zoos and Aquaria (EAZA) - Association Européenne des Zoos et Aquariums - Pays-Bas
European Association of Zoo and Wildlife Veterinarians (EAZWV) - Association Européenne des Vétérinaires de Zoo et de la Faune sauvage - Suisse
Species 360 - Espèces 360 - Etats-Unis
Direction des espaces verts
Association Francophone des Soigneurs Animaliers (AFSA) - Montpellier
World Pheasant Association (WPA) - Association Mondiale du Faisan - Royaume-Uni
AVIORNIS France International
Club des Eleveurs d'Oiseaux Exotiques (CDE)
Groupement de Défense Sanitaire du Rhône (CDS69)
Direction centrale de l'immobilier
Union Nationale des Propriétaires Immobiliers 69 (UNPI 69)
Direction de la construction
Conseil National de l'Ordre des Architectes

Adhésion à des associations :

- 2540 - 20 mai 2021 - Suppression du renouvellement des adhésions à l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) et à l'association Culture pour tous - Année 2021

Direction des affaires culturelles
Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) (Canada Québec)
Théâtre des Célestins
Association Culture pour tous
Orchestre National de Lyon
Association Culture pour tous

Dons :

- 2234 - 31 mars 2021 - Bibliothèque municipale - Don à titre gracieux de l'association Negro Spirituals d'un ensemble de documents relatifs à la musique sacrée afro-américaine
- 2308 - 29 avril 2021 - Musée des beaux-arts - Don à titre gracieux du Cercle Poussin / Fondation Bullukian d'un dessin de Thomas Blanchet
- 2343 - 29 avril 2021 - Musée des beaux-arts - Don à titre gracieux du Cercle Poussin / Fondation Bullukian de trois œuvres de Pierre-Yves Bohm
- 2393 - 7 mai 2021 - Musée des beaux-arts - Don à titre gracieux de Jacques et Brigitte Gairard d'une peinture et de trois dessins
- 2394 - 7 mai 2021 - Musée des beaux-arts - Don à titre gracieux de Martine et Ronald Muller d'un lot de 12 dessins réalisés entre 1919 et 1924 par Jean Rouppert
- 2541 - 20 mai 2021 - Musée des beaux-arts - Don à titre gracieux de M. Jérôme Dorival d'une sculpture de César Baldaccini dit César

- 2542 - 20 mai 2021 - Archives municipales - Don à titre gracieux de l'Association des éclaireurs et éclaireuses de France région de Lyon de leurs archives datant de 1916 à 2010
- 2568 - 27 mai 2021 - Bibliothèque municipale - Don à titre gracieux de M. Alain Oddou d'un ensemble de documents relatifs à l'œuvre musicale de Jimi Hendrix
- 2590 - 27 mai 2021 - Archives municipales - Don à titre gracieux de M. Yves Pointet-Dechelette, des archives de Joseph Pointet composé de 35 cahiers, 4 tables alphabétiques, 184 plans et 9 brouillons de plans

Service archéologique - Fouilles archéologiques :

- 2238 - 9 avril 2021 - Diagnostic archéologique 3 place Dumas de Loire à Lyon 9^{ème}

C - Régies de recettes et d'avances - Emprunts

Direction des finances

Régies de recettes et d'avances :

- 2347 - 29 avril 2021 - Auditorium-ONL - 84 rue de Bonnel à Lyon 3^{ème} - Régie d'avances - Modification de la régie - Augmentation du montant de l'avance initiale portée à 249 000 € et suppression de l'avance complémentaire
- 2397 - 29 avril 2021 - Théâtre des Célestins - 4 rue Charles Dullin à Lyon 2^{ème} - Régie d'avances "Fonctionnement" - Modification de la régie - Ajout d'un montant limite de dépenses en numéraire et suppression d'un montant limite d'avances aux mandataires
- 2398 - 29 avril 2021 - Direction de la commande publique - 10 quai Jean Moulin à Lyon 1^{er} - Régie de recettes - Modification de la régie - Modification du montant de l'encaisse autorisée
- 2467 - 10 mai 2021 - Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animations sportives territoire 4 - Groupe scolaire Kennedy - 15 rue Jean Sarrazin à Lyon 8^{ème} - Sous-régie gymnase Genton Régine Cavagnoud - 9 rue Genton à Lyon 8^{ème} - Sous-régie Palais des sports - 350 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème} - Sous-régie gymnase Kennedy - 26 rue Varichon à Lyon 8^{ème} - Sous-régie gymnase Alice Milliat - 8 place du traité de Rome à Lyon 7^{ème} - Clôture de la régie centralisatrice et des sous régies
- 2468 - 10 mai 2021 - Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animations sportives territoire 3 - 55 rue d'Aubigny à Lyon 3^{ème} - Sous-régie gymnase Charrial - 102 rue Antoine Charrial à Lyon 3^{ème} - Sous-régie gymnase Tronchet - 125 rue Tronchet - Sous-régie vélodrome Parc de la Tête d'Or - Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^{ème} - Sous-régie Palais des sports - 350 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème} - Clôture de la régie centralisatrice et des sous régies
- 2556 - 10 mai 2021 - Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animations sportives territoire 1 - Hôtel de Ville - Mairie annexe - Place Louis Pradel à Lyon 1^{er} - Sous-régie gymnase Chanfray - 1 rue Casimir Perrier à Lyon 2^{ème} - Sous-régie gymnase Genety - 8 rue Anne-Marie Roudier à Lyon 1^{er} - Sous-régie Palais des sports - 350 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème} - Clôture de la régie centralisatrice et des sous régies
- 2557 - 10 mai 2021 - Direction des sports - Régie de recettes centralisatrice - Animations sportives territoire 2 - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais à Lyon 9^{ème} - Sous-régie groupe scolaire Les Bleuets - Square Averroès à Lyon 9^{ème} - Clôture de la sous régie
- 2558 - 10 mai 2021 - Direction des sports - Régie de recettes et d'avances - Animations sportives - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais à Lyon 9^{ème} - Modification de la régie - Modification du nom de la régie - Ajout de 3 sous-régies de recettes - Ajout de 12 points d'encaissement - Modification du montant de l'encaisse et du montant de l'encaisse fiduciaire - Modification du montant du fond de caisse
- 2559 - 10 mai 2021 - Direction des sports - Régie de recette et d'avance centralisatrice - Animations sportives territoire 2 - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais à Lyon 9^{ème} - Sous-régie gymnase Jeunet - Clôture de la sous régie
- 2560 - 10 mai 2021 - Direction des sports - Régie de recettes et d'avance centralisatrice - Animations sportives - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais à Lyon 9^{ème} - Sous-régie Animations sportives territoire 1 - Hôtel de Ville - Mairie annexe - Place Louis Pradel à Lyon 1^{er} - Création de la sous-régie
- 2561 - 10 mai 2021 - Direction des sports - Régie de recettes et d'avance centralisatrice - Animations sportives - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais à Lyon 9^{ème} - Sous-régie Animations sportives territoire 3 - 55 rue d'Aubigny à Lyon 3^{ème} - Création de la sous-régie
- 2562 - 10 mai 2021 - Direction des sports - Régie de recettes et d'avance centralisatrice - Animations sportives - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais à Lyon 9^{ème} - Sous-régie Animations sportives territoire 4 - Groupe scolaire Kennedy - 15 rue Sarrazin à Lyon 8^{ème} - Création de la sous-régie
- 2564 - 10 mai 2021 - Direction des sports - Régie de recettes et d'avance centralisatrice - Animations sportives - Villa Montel - 33 rue du Bourbonnais à Lyon 9^{ème} - Sous-régie Divertisport - Palais des sports - 350 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème} - Clôture de la sous-régie
- 2348 - 18 mai 2021 - Les Substances de Lyon - 8 bis quai Saint-Vincent à Lyon 1^{er} - Régie d'avances - Modification de la régie - Ajout de moyen de paiement CB
- 2400 - 27 mai 2021 - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat - 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^{ème} - Régie de recettes prolongée - Modification de la régie - Modification du montant limite des chèques certifiés

D - Décisions budgétaires et financières :

Direction des affaires culturelles

Demandes de subventions :

- 2382 - 28 avril 2021 - Bibliothèque municipale - Demande de subvention au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation dans le cadre du soutien des projets de signalement de documents patrimoniaux
- 2567 - 25 mai 2021 - Bibliothèque municipale - Demande de subvention auprès de l'Etat - Direction régionale des affaires culturelles au titre de la mise en place de Contrats Territoire Lecture

Service des relations internationales

Demandes de subventions :

- 2038 - 22 février 2021 - Candidature de la Ville de Lyon à l'appel à projets "SchoolFood4Change" et autorisation de perception de recettes

E - Autres décisions

Direction des affaires culturelles

Règlement intérieur :

- 2387 - 7 mai 2021 - Bibliothèque municipale - Modification du règlement de visite et d'utilisation des services de la bibliothèque

Décision prise en application de la délégation donnée au maire par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Direction de la construction

- 560 - 29 juin 2020 - Maison des jeunes et de la culture Ménival - Restructuration - opération n° 05081001 - 29, avenue de Ménival à Lyon 5^{ème} - Approbation de l'avenant n° 1 au marché de travaux n° L2379 - Lot 3 - Menuiseries extérieures aluminium métallerie

NB : le texte intégral de ces décisions est consultable auprès des services instructeurs.

2021/903 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Immobilière Rhône Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 813 973 € pour l'acquisition en VEFA de 30 logements (21 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 130, avenue Berthelot à Lyon 7^{ème}. (Direction des Finances)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 20 janvier 2021, le responsable financier de la SAHLM immobilière Rhône-Alpes, sise 9, rue Anna Marly à Lyon 7^{ème}, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 3 813 973 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition en VEFA de 30 logements (21 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 130, avenue Berthelot à Lyon 7^{ème}.

La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes a autorisé la Directrice générale à contracter ces prêts au cours de la séance de son conseil d'administration du 9 octobre 2020.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 60 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 1 809 m².

La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes bénéficie à ce jour de 22 058 342,60 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 2298 du code civil ;

Vu la séance du conseil d'administration du 9 octobre 2020 de la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes ;

Vu le Contrat de Prêt N° 117828 en annexe signé entre la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour le remboursement à hauteur de 15% de cinq emprunts d'un montant total de 3 813 973 € souscrits par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°117828 constitué de cinq lignes de prêt.

Ces emprunts sont destinés à financer opération d'acquisition en VEFA de 30 logements (21 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés 130, avenue Berthelot à Lyon 7^e.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLUS	PLUS Foncier	PLAI	PLAI Foncier
Montant :	1 437 875 euros	1 126 027 €	599 166 euros	380 905 euros
Durée de la phase de préfinancement:	24 mois			
Index de la phase de préfinancement:	Livret A			
Marge de la phase de préfinancement:	+ 0,60%	+ 0,40%	- 0,20%	+ 0,40%
Règlement des intérêts de la phase de préfinancement:	Paiement en fin de préfinancement			
Durée de la phase d'amortissement:	40 ans	60 ans	40 ans	60 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle			
Index :	Livret A			
Taux d'intérêt :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt			
	+ 0,60%	+ 0,40%	- 0,20%	+ 0,40%
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%			
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés			
Remboursement anticipé:	Indemnité actuarielle			
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)			
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)			
Taux plancher de progressivité des échéances :	0%			

Ligne du Prêt :	PHB ² - phase 1	PHB ² - phase 2
Montant :	270 000 euros	
Durée du différé d'amortissement:	240 mois	Sans objet
Durée de la phase:	20 ans	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle	
Index :	Livret A	
Taux d'intérêt :	Taux fixe à 0%	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt
		+0,60%
		Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire	
Remboursement anticipé:	Sans indemnité	
Modalité de révision :	Sans objet	Simple révisabilité (SR)
Taux de progression de l'amortissement :	0%	0%

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

4. La Ville de Lyon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou Mme la Première Adjointe déléguée aux Finances est autorisé-e à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il ou elle est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6. Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes.

7. La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/904 - Cession de matériel inutilisé - vente en ligne de matériels divers (Direction de la Commande Publique)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

Soucieuse de favoriser le réemploi de matériels plutôt que l'usage unique, de diminuer son empreinte environnementale sans dépôt en déchèterie, de libérer des espaces de stockage et d'abonder les recettes du budget, la Ville de Lyon met en vente de gré à gré ses biens inutilisés sur le site de courtage aux enchères en ligne : Agorastore.fr.

Ce dispositif de vente aux enchères est utilisé depuis 2007 et permet à tout un chacun de prendre connaissance de l'offre de vente de la ville de Lyon sur un site internet accessible à tous.

Chaque personne est libre d'enchérir sur le ou les articles qu'il souhaite acquérir. La mise à prix est faite sur un prix relativement faible afin de susciter l'intérêt des acheteurs potentiels. L'expérience à montrer qu'un prix de départ bas permet d'augmenter le nombre d'enchères et d'arriver au juste prix.

L'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Par délibération n° 2020-59 du 30 juillet 2020 (art. 1.10°), le Conseil municipal a délégué au Maire le soin de « Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4 600 euros nets de taxes ». Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens concernés.

II - Propositions :

Il vous est proposé la vente aux enchères des matériels figurant ci-dessous et dont la valeur finale sera vraisemblablement supérieure à 4 600 euros.

Quantité	Désignation	Fabricant	Immatriculation	Montant de la mise à prix
1	508	Peugeot	EJ 390 CG	2 000,00 €

En cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50%.
Le résultat des enchères des biens suivants, dont l'estimation initiale était inférieure à 4 600 euros, excède à la fin des enchères ce seuil. Il vous est donc proposé d'acter la vente des matériels figurant ci-dessous :

Quantité	Désignation	Fabricant	Immatriculation	Montant final de la vente (en €)
1	TRACTEUR AGRICOLE L42	KUBOTA	FX-782-AK	6111,00 €
1	MINIBUS TRAFIC	RENAULT	968BHB69	9611,00 €
1	MINIBUS TRAFIC	RENAULT	217-BHW-69	10 212,00 €
1	MASTER	RENAULT	616-AHV-69	6 100,00 €
1	MASTER	RENAULT	409-AYD-69	6 147,00 €
1	TRAFIC	RENAULT	333-AXS-69	6 655,00 €

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-59 du 30 juillet 2020 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1. La vente des biens ci-dessus référencés, dont le prix excède nominale 4 600 euros, est autorisée au prix résultant de la mise aux enchères.

2. La sortie des biens du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M 57.

3. M. le Maire est autorisé à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/905 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 559 803 euros pour le financement d'une opération de parc social public avec la construction de 5 logements PLS située 3 rue Auguste Chollat à Lyon 8ème (Direction des Finances)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 22 février 2021, la responsable financements de la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, sise 124, boulevard Vivier Merle à Lyon (69003), a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 559 803,00 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée a entrepris la construction neuve de 23 logements sis 3 rue Auguste Chollat à Lyon 8^{ème} pour laquelle la garantie financière de la Ville de Lyon a été sollicitée. Par la délibération n° 2019/4561 du Conseil municipal du 25 mars 2019, une partie du financement de cette opération a été garantie pour 18 logements (13 logements PLUS et 5 logements PLAI). Ces emprunts sont destinés à financer le reste de l'opération, soit 5 logements PLS.

La SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée a autorisé le Président à contracter ces prêts au cours de la séance de son directoire du 29 décembre 2020.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 30 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 225,75 m².

La SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée bénéficie à ce jour de 8 569 016,84 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4561 du 25 mars 2019 ;

Vu la séance du directoire du 22 octobre 2018 de la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée ;

Vu le contrat de prêt n° 119669 en annexe signé entre la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée pour le remboursement à hauteur de 15% de deux emprunts d'un montant total de 559 803,00 € souscrits par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 119669 constitué de deux lignes de prêt.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération de construction de 5 logements PLS situés 3, rue Auguste Chollat à Lyon 8^e.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	CPLS	PLS
Montant :	250 390 euros	309 413 euros
Durée de la phase d'amortissement:	30 ans	30 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle	Annuelle
Index :	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt
	+1,06%	+1,06%
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Remboursement anticipé:	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.	de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. La Ville de Lyon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou Mme la Première Adjointe déléguée aux Finances est autorisé-e à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt souscrit par la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il ou elle est également habilité-e à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6. Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée.

7. La SAHLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/906 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 732 503 € pour le financement d'une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 13 rue Henon à Lyon 4ème (Direction des Finances)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 25 mars 2021, le Directeur du développement de la SAHLM Sollar, sise 28, rue Garibaldi à Lyon (69006), a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 732 503,00 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 13, rue Hénon à Lyon 4^e.

La SAHLM Sollar a autorisé le Président à contracter ces prêts au cours de la séance de son directoire du 20 novembre 2020.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Sollar s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 50 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 386,19 m².

La SAHLM Sollar bénéficie à ce jour de 6 987 979,83 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la séance du directoire du 20 novembre 2020 de la SAHLM Sollar;

Vu le contrat de prêt n° 118300 en annexe signé entre la SAHLM Sollar, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Sollar pour le remboursement à hauteur de 15% de cinq emprunts d'un montant total de 732 503,00€ souscrits par la SAHLM Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°118300 constitué de cinq lignes de prêt.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 13, rue Hénon à Lyon 4^e.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLAI	PLAI FONCIER	PLUS	PLUS FONCIER
Montant :	68 508 euros	71 986 euros	259 419 euros	272 590 euros
Durée de la phase d'amortissement:	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle			
Index :	Livret A			
Taux d'intérêt :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt			
	-0,20%		+0,60%	
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%			
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés			
Remboursement anticipé:	Indemnité actuarielle			
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)			
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)			

Ligne du Prêt :	PHB ² - phase 1	PHB ² - phase 2
Montant :	60 000 euros	
Durée du différé d'amortissement:	240 mois	Sans objet
Durée de la phase:	20 ans	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle	
Index :	Livret A	
Taux d'intérêt :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt	
	+0,60%	
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	
Profil d'amortissement:	Amortissement prioritaire	
Remboursement anticipé:	Sans indemnité	
Modalité de révision :	Sans objet	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'amortissement :	0%	0%

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. La Ville de Lyon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou Mme la Première Adjointe déléguée aux Finances est autorisé-e à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt souscrit par la SAHLM Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il ou elle est également habilité-e à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6. Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM Sollar. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM Sollar.

7. La SAHLM Sollar s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/907 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Sollar pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 971 660 euros pour l'acquisition-amélioration de 19 logements (13 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés résidence « la Piconnerie » 133 rue Bugeaud à Lyon 6^e (Direction des Finances)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier en date du 25 mars 2021, le Directeur du développement de la SAHLM Sollar, sise 28, rue Garibaldi à Lyon (69006), a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 1 971 660,00 € contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 19 logements (13 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés résidence « la Piconnerie » 133, rue Bugeaud à Lyon 6^e.

La SAHLM Sollar a autorisé le Président à contracter ces prêts au cours de la séance de son directoire du 20 novembre 2020.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Sollar s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 50 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 835,60 m².

La SAHLM Sollar bénéficie à ce jour de 6 987 979,83 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu la séance du directoire du 20 novembre 2020 de la SAHLM Sollar ;

Vu le contrat de prêt n° 118297 en annexe signé entre la SAHLM Sollar, ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Sollar pour le remboursement à hauteur de 15% de cinq emprunts d'un montant total de 1 971 660,00 € souscrits par la SAHLM Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°118297 constitué de cinq lignes de prêt.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 19 logements (13 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés résidence « la Piconnerie » 133, rue Bugeaud à Lyon 6^e.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

2. Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	PLAI	PLAI FONCIER	PLUS	PLUS FONCIER
Montant :	197 373 euros	225 329 euros	667 803 euros	715 155 euros
Durée de la phase d'amortissement:	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle			
Index :	Livret A			
Taux d'intérêt :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt			
	-0,20%		+0,60%	
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%			
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés			
Remboursement anticipé:	Indemnité actuarielle			
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)			
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)			

Ligne du Prêt :	PHB ² - phase 1	PHB ² - phase 2
Montant :	170 000 euros	
Durée du différé d'amortissement:	240 mois	Sans objet
Durée de la phase:	20 ans	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle	
Index :	Livret A	
Taux d'intérêt :	Taux fixe à 0%	
	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt	
	+0,60%	
	Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	
Profil d'amortissement :	Amortissement prioritaire	

Ligne du Prêt :	PHB ² - phase 1	PHB ² - phase 2
Remboursement anticipé:	Sans indemnité	
Modalité de révision :	Sans objet	Simple révisabilité (SR)
Taux de progressivité de l'amortissement :	0%	0%

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville de Lyon s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. La Ville de Lyon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou Mme la Première Adjointe déléguée aux Finances est autorisé-e à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt souscrit par la SAHLM Sollar auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il ou elle est également habilité-e à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6. Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM Sollar. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM Sollar.

7. La SAHLM Sollar s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/908 - Décision modificative n°1 – Exercice 2021 (Direction des Finances)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je soumets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 2021 pour le Budget Principal (A), le Budget annexe du Théâtre des Célestins (B), le Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse (C), le Budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon (D) et les États spéciaux des Mairies d'arrondissement (E).

Ces modifications sont regroupées en 4 catégories :

1. Mouvements découlant du vote du compte administratif 2020 :

1.1. Affectation du résultat :

Le résultat dégagé lors de l'exercice 2020, arrêté lors du vote du compte administratif et affecté par le conseil municipal doit être transcrit budgétairement.

Par dérogation au principe habituellement retenu (affectation prioritaire en investissement), l'excédent de fonctionnement 2020 disponible après couverture du besoin de financement en investissement, est cette année, exceptionnellement réalloué à hauteur de 1,5 M€ en fonctionnement, en vue du financement de dépenses nouvelles non prévues au BP 2021 et essentiellement liées à la crise sanitaire.

1.2. Restes à réaliser :

Ces crédits correspondent aux dépenses et recettes d'investissement et/ou aux dépenses et recettes de fonctionnement engagées mais non mandatées / titrées et non rattachées à l'issue de l'exercice 2020. Ces crédits sont réintégrés au budget de l'exercice 2021.

1.3. Opérations d'ajustements de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2020 :

L'intégration des résultats de l'exercice précédent sur l'exercice en cours, autorisent des modifications sur les inscriptions prévisionnelles du budget primitif : modifications des prévisions de dépenses, de recettes, en fonctionnement et / ou en investissement.

2. Virements de crédits :

Conformément à la législation en vigueur et à la délibération d'approbation du budget primitif, tous les virements nécessitant un transfert de crédits d'un chapitre à un autre vous sont soumis (y compris les virements de crédits entre chapitres pour les opérations du plan d'équipement gérées en Autorisations de Programme / Crédits de Paiement ou AP/CP) et, plus particulièrement, ceux concernant les articles spécialisés de subventions.

Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2021 et l'application de la M57, le conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Le maire informe, alors, l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Conformément à la délibération 2020/376 qui prévoit l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2021, il est proposé d'autoriser le maire à opérer de tels mouvements afin, dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne le permettraient pas, de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne disposerait pas d'un disponible suffisant.

Ces demandes seront centralisées et traitées par la Direction des finances uniquement dans ce contexte d'urgence.

3. Crédits affectés et crédits complémentaires :

Il s'agit de crédits de dépenses adossés à due concurrence à des recettes nouvelles (crédits affectés) ou des crédits de dépenses nouveaux sur l'exercice (crédits complémentaires).

4. Opérations d'ordre et d'équilibre :

L'instruction budgétaire et comptable M57 impose :

- la réalisation d'opérations comptables d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissements ou décaissements de fonds. Cette décision modificative intègre des inscriptions nouvelles de crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations ;

- l'équilibre des budgets par section : les divers mouvements intervenus lors de cette décision modificative nécessitent de reconstituer cet équilibre, par la modification du virement opéré entre sections et / ou l'ajustement des prévisions de recettes d'emprunts.

A - Budget Principal

1. Mouvements découlant du vote du compte administratif 2020

1.1. Affectation du résultat

	Montant :
Fonctionnement Recette article 002 fonction 01	1 500 000,00 €
Investissement Dépense article 001 fonction 01	32 784 575,03 €
Investissement Recette article 1068 fonction 01	68 660 236,33 €

1.2. Restes à réaliser

Investissement :	Montant :
Dépenses	18 293 054,05 €
Recettes	18 859,53 €

1.3. Opérations d'ajustements de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2020

L'affectation en fonctionnement, à hauteur de 1 500 000 euros, du solde du résultat de fonctionnement 2020 disponible après couverture du besoin de financement en investissement, permet de :

- reconstituer les enveloppes de crédits dédiés aux remboursements des usagers et aux annulations de crédits sur exercices antérieurs liés aux impacts de la crise sanitaire,
- revaloriser l'enveloppe DRT (Demandes de réalisation de travaux) de fonctionnement, qui est d'ores et déjà entièrement réalisée,
- refinancer les engagements de dépenses de 2020 qui n'ont pu être mandatés sur l'exercice.

N° d'ordre	Sens	Article	Fonction	Montant :	Commentaires
1	Dépense	65888	020	400 000,00	Reconstitution de l'enveloppe dédiée aux remboursements des usagers, aux protocoles transactionnels... auxquels doit faire face la ville en raison notamment de la crise sanitaire du COVID Montant initialement prévu au BP 21 : 426 k€
2	Dépense	673	020	400 000,00	Reconstitution de l'enveloppe dédiée aux annulations de titres sur exercices antérieurs auxquelles doit faire face la ville en raison notamment de la crise sanitaire du COVID Montant initialement prévu au BP 21 : 433 k€
3	Dépense	6288	020	250 000,00	Revalorisation de l'enveloppe DRT (Demandes de Réalisation de Travaux) en fonctionnement Montant initialement prévu au BP 21 : 500 k€
4	Dépense	615221	020	250 000,00	
5	Dépense	65748	30	9 000,00	Direction des affaires Culturelles Refinancement de subventions prévues en 2020 - Subvention à l'association START UP pour le centre d'art L'Attrape-couleurs de 2,5 k€ - Subvention à l'association SCICABULLE pour une résidence d'artistes à la Duchère de 6,5 k€
6	Dépense	611	020	123 147,00	Systèmes d'information et transformation numérique Réinscription de dépenses non réalisées en 2020 dont - Mise en œuvre de la GMAO (Gestion de maintenance assistée par ordinateur) pour la direction de l'Éclairage Urbain - Evaluation de l'empreinte Carbone
7	Dépense	617	020	30 000,00	Systèmes d'information et transformation numérique Réinscription de dépenses non réalisées en 2020 Etude en vue de la définition de la stratégie numérique de la ville sur le mandat
8	Dépense	615221	020	37 853,00	Réinscription de diverses minimales dépenses non réalisées en 2020

2. Virements de crédits

L'essentiel de ces virements, qui n'affectent pas l'équilibre général du budget, correspondent à des mouvements d'ajustement des crédits ouverts au budget primitif, nécessaires au regard des besoins réels.

Ces virements sont présentés selon 3 axes :

- un récapitulatif général des mouvements,
- la liste des mouvements affectant les subventions,

- et enfin les autres mouvements.

2.1. Montant total des virements de crédits entre chapitres sur les deux sections

Virements	Montant
Dépenses	4 773 759,00 €
Recettes	0,00 €

2.2. Dont Virements affectant les subventions (investissement et fonctionnement)

N° d'ordre	Origine		Destinataire		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Fonctionnement						
1	65888	020	65748	020	Systèmes d'information et transformation numérique Création d'une enveloppe de subventions pour soutenir les associations développant des projets d'actions en lien avec le numérique	30 000 €
2	65888	020	65748	30	Création d'un fonds d'aide à la reprise pour les clubs sportifs en difficulté suite à la crise sanitaire Montant total du fonds : 300 k€ dont 290 k€ financés par redéploiement de crédits internes au budget de la direction des sports (250 k€ subventions et 40 k€ achats de prestations)	10 000 €
3	6288	30	65748	30		40 000 €
4	65748	30	6282	023	Fête de la musique : Prolongation de la manifestation sur les week-ends de juillet dans le cadre du « mois musical » Dépenses supplémentaires évaluées à 78 k€ dont 60 k€ pour les frais de gardiennage et 18 k€ pour l'attribution de subventions complémentaires, financées par transferts de crédits à partir du fonds d'urgence culture	60 000 €
5	65748	420	657361	420	Attribution de subventions complémentaires à la Caisse des écoles : - 30 k€ pour soutenir les projets de réussite éducative et la prévention du décrochage scolaire - 7 k€ pour les tickets sport culture	37 000 €
6	65748	213	6045	213	Végétalisation des cours d'écoles : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la co-construction des programmes d'aménagement des cours d'écoles Crédits initialement prévus au BP21 sous forme de subventions	80 000 €
7	65748	30	6568	30	Contribution au GIP Cafés Cultures dont les missions sont : - la gestion d'un fonds d'aide à l'emploi artistique à destination des cafés, restaurants qui diffusent des concerts et spectacles - la mise en œuvre d'actions de formations et d'informations Redéploiement de crédits à partir du fonds d'urgence culture	50 000 €
8	611	020	65748	020	Attribution d'une subvention de fonctionnement général à l'UCIL (Union des comités d'intérêts locaux)	5 000 €
9	65748	30	65821	311	Revalorisation de la participation du budget principal au budget annexe de l'Auditorium - ONL Projet multi partenarial DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) pour 120 enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville de 5 communes (Bron, Décines, Givors, Lyon et Vaulx-en-Velin), répartis en 8 groupes et pour une durée de 3 ans Prise en charge de 3 groupes d'enfants lyonnais de 2018 à 2020	45 000 €

Investissement						
1	2051	020	204181	020	Attribution d'une subvention d'équipement au budget annexe Auditorium – ONL Licences supplémentaires pour l'utilisation du logiciel de billetterie L@bille	10 000 €
2	21838	020	204181	020	Attribution d'une subvention d'équipement au budget annexe Auditorium - ONL : Remplacement de bornes Wifi et de 8 PDA (personal digital assistant) vétustes pour améliorer le fonctionnement de la billetterie	9 000 €
3	2315	020	204182	020	Attribution d'une subvention d'équipement au budget annexe Auditorium – ONL	50 000 €
4	2315	020	204181	020		Rénovation du câblage
5	2051	020	204181	020	Attribution d'une subvention d'équipement au budget annexe du théâtre des Célestins Evolution du logiciel Spaictacle	2 000 €
6	2313	020	204182	30	Attribution d'une subvention d'équipement au budget annexe du théâtre des Célestins Salle Célestine - travaux complémentaire suite à l'inondation de janvier 2021	18 000 €
7	2188	316	204181	311	Attribution d'une subvention d'équipement au budget annexe Auditorium – ONL Equipement scénique - Changement de l'ensemble des projecteurs de l'Auditorium - passage au LED	200 000 €
8	2031	020	2324	311	Attribution d'une subvention d'équipement au budget annexe Auditorium – ONL Réalisation d'études dans le cadre de la mise en place d'un schéma directeur technique et fonctionnel du bâtiment Opération 03048646 «Auditorium - Plan patrimoine» prévue à la PPI	50 000 €

2.3. Dont autres virements (Fonctionnement et investissement)

N° d'ordre	Origine		Destinataire		Commentaires	Montant
	Art.	Fonc.	Art.	Fonc.		
Fonctionnement						
1	64118	212	611	020	Systèmes d'information et transformation numérique Prestations de responsable d'applications pour le 1er semestre 2021 (dans l'attente d'un recrutement)	76 459,00 €
2	6288	020	65821	316	Revalorisation de la participation au budget annexe du Théâtre des Célestins Entretien et remise en état des gradins de la Salle Célestine suite aux inondations	20 000,00 €
3	6156	020	65821	311	Revalorisation de la participation du budget principal au budget annexe de l'Auditorium – ONL Prise en charge de travaux dits du propriétaire : maintenance de l'ascenseur situé place Charles de Gaulle	1 355,00 €
4	6288	020	65811	020	Systèmes d'information et transformation numérique Réévaluation des redevances (Droits d'utilisation - Informatique en nuage) en raison du développement des nouveaux modèles d'exploitation des logiciels (Cloud, Saas)	90 250,00 €
5	65888	020	6288	323	Piscine éphémère d'été au Vélodrome du Parc de la Tête d'Or (Frais de gardiennage, locations...) Montant total de l'opération 494 k€ dont 2,3 k€ en investissement et 250 k€ inscrits au BP 21	241 238,00 €
6	65888	020	6228	11	Dispositif de fermeture de la Presqu'île - 2ème semestre Mesures de tranquillité publique (fermeture à la circulation des rues Edouard Herriot, Paul Chenavard...) visant à lutter contre les nuisances sonores durant les soirées des week-ends. Montant initialement prévu au BP 120 k€ pour le 1er semestre.	120 000,00 €

N° d'ordre	Origine		Destinataire		Commentaires	Montant
	Art.	Fonc.	Art.	Fonc.		
Fonctionnement						
7	65888	020	6132	020	Ajustement des loyers Nouvelle location des 2e et 3e étages du 69 rue de la République (Lyon 2°) à compter du 1/06/21 (30 352€ / mois)	212 464,00 €
8	65888	020	614	020	Ajustement des charges Nouvelle location des 2e et 3e étages du 69 rue de la République (Lyon 2°) à compter du 1/06/21	34 000,00 €
9	65888	020	62268	020	Frais d'agence consécutifs à la prise à bail du 69 rue de la République (Lyon 2°)	45 528,00 €
10	65888	020	6132	020	Ajustement des loyers Nouvelle location du 8 place de l'Abbé Pierre - Îlot 17 (Lyon 9°) Montant forfaitaire annuel	15 625,00 €
11	65888	020	614	020	Ajustement des charges Nouvelle location du 8 place de l'Abbé Pierre - Îlot 17 (Lyon 9°) Montant forfaitaire annuel	14 000,00 €
12	65888	020	6288	020	Augmentation du chapitre 011 Enveloppe prévisionnelle pour ajustements de crédits des directions en fonction des besoins réels et de leurs réalisations Demandes déjà recensées : - Sinistres : 190 k€ - Démolitions : 200 k€ - DSITN : 260 k€ - DMU (Redéploiement d'horodateurs) : 50 k€	700 000,00 €
13	65888	020	611	020	Systèmes d'information et transformation numérique Création d'une enveloppe « prestations événementielles » pour l'organisation d'actions en lien avec le numérique	20 000,00 €
14	65888	020	611	020	Systèmes d'information et transformation numérique Ajustement des frais de maintenance et d'assistance nécessaires au bon déroulement des Conseil Municipaux et Conseils d'Arrondissement en configuration mixte présente et visioconférence	36 740,00 €
15	65888	020	6156	020	Systèmes d'information et transformation numérique Application de la révision de prix Syntec sur le marché de Tierce Maintenance Exploitation	38 500,00 €

Investissement						
1	2313	020	2764	420	Opération « Bâtiment Porche - Restructuration du bâtiment à destination de la salle de musique « Marché Gare » - Lyon 2° Règlement des travaux effectués par la SPL Confluence dans le cadre de la convention d'aménagement.	15 400,00 €
2	2313	020	2764	515	Opération « Projet Urbain Partenarial Orange » Lyon 3° Règlement des travaux effectués par la SPL Part Dieu dans le cadre de la convention d'aménagement	386 200,00 €
3	2031	020	2188	020	Ajustement de crédits entre chapitres dans le cadre du plan d'équipement de la Ville	2 000 000,00 €

3. Crédits affectés, crédits complémentaires

3.1. Crédits affectés

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Montant	Commentaires
	Article	Fonction	Article	Fonction		
1	10251	314	2188	314	10 000 €	Musée des Beaux-Arts - Mécénat du Crédit Agricole Réalisation d'une maquette tactile pour améliorer l'accessibilité du Musée

3.2. Crédits complémentaires (Dépenses Investissement)

N° d'ordre	Article	Fonction	Commentaires	Montant
Investissement				
1	4582 chap 458208	632	FISAC Rez-de chaussée : opération de revitalisation des rez-de-chaussée commerciaux sur Lyon 1°, 3° et 7° Annulation d'un titre émis à l'encontre de la Région Auvergne Rhône-Alpes	40 115,00 €
2	275	01	Dépôt de garantie consécutif à la prise à bail du 69 rue de la République (Lyon 2e)	75 880,00 €

4. Opérations d'ordre et d'équilibre

4.1 Opérations d'ordre

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Montant	Commentaires
	Article	Fonction	Article	Fonction		
1	7815	01	15112	01	30 000,00	Reprise de provisions pour divers contentieux sur l'exercice 2021
2	15112	01	6815	01	700 000,00	Constitution d'une provision pour contentieux sur l'exercice 2021
3	7811	01	281838	01	11 900,00	Reprise sur amortissements pour des biens amortis à tort à compter de 2015
4	7811	01	28051	01	18 600,00	Reprise sur amortissements pour un bien de 2014 dont le montant à amortir était erroné

4.2 Opérations d'équilibre

Ajustement du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement

Recettes d'investissement		Dépenses de fonctionnement		Montant
Article	Fonction	Article	Fonction	
021	01	023	01	-639 500,00 €
Montant initial :				33 837 188,00 €
Nouveau montant :				33 197 688,00 €

Réduction de l'emprunt :

Recettes		Montant	Commentaires
Article	Fonction		
1641	01	-17 485 471,78 €	Réduction de l'emprunt d'équilibre
Montant initial		97 521 159,00 €	
Nouveau montant :		80 035 687,22 €	

B - Budget Annexe du Théâtre des Célestins

1. Mouvements découlant du vote du compte administratif 2020

1.1. Affectation du résultat

	Montant
Fonctionnement Recette article 002 fonction 01	193 929,47 €
Investissement Dépense article 001 fonction 01	1 469 247,06 €
Investissement Recettes article 1068 fonction 01	1 469 247,06 €

1.2. Restes à réaliser

Investissement	Montant
Dépenses	249 921,49 €
Recettes	249 921,49 €

1.3. Opérations d'ajustements de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2020

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : Réduction de recettes 2021					
N° d'ordre	Sens	Article	Fonction	Montant	Commentaires
1	Recette	7062	316	-193 929,47 €	Réduction du montant des recettes de billetterie 2021 – intégration des impacts de la crise sanitaire du COVID (fermeture, jauge réduite)

2. Virements de crédits

N° d'ordre	Origine		Destination		Commentaires	Montant
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Fonctionnement						
1	611	316	65888	316	Ajustement des crédits dédiés aux remboursements de billets suite aux annulations de spectacles occasionnées par la crise sanitaire	100 000,00 €
Investissement						
1	2031	316	2188	316	Acquisitions d'équipements anti-crues (pompes et aspirateurs d'eau) consécutives aux inondations de la salle Célestine	1 490,52 €
2	2313	316	2188	316		5 604,04 €

3. Crédits affectés et crédits complémentaires

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Commentaires	Montant
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Fonctionnement						
1	75822	316	615221	316	Revalorisation de la participation du budget Principal Entretien et remise en état des gradins de la salle Célestine suite aux inondations	20 000 €
Investissement						
1	13248	316	2313	316	Attribution d'une subvention d'équipement par le budget Principal Salle Célestine - travaux complémentaires suite à l'inondation de janvier 2021	18 000,00 €
2	13148	316	2051	316	Attribution d'une subvention d'équipement par le budget Principal Evolution du logiciel Spaictacle	2 000,00 €

4. Opérations d'ordre et opérations d'équilibre

Ecritures d'ordre

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
1	777	01	139148	01	Ajustement des crédits pour la reprise des subventions d'équipement transférables au compte de résultat	5 423,00 €
2	28188	01	6811	01	Ajustement des dotations aux amortissements 2021	5 423,00 €

C - Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse

1. Mouvements découlant du vote du compte administratif 2020

1.1. Affectation du résultat

	Montant
Fonctionnement Recettes article 002	155 000,00 €
Investissement Recettes article 001	58 470,08 €
Investissement Recettes article 1068	24 800,10 €

1.2. Restes à réaliser :

	Montant
Investissement :	
Dépenses	386,09 €
Recettes	0,00 €

1.3. Opérations d'ajustement de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2020

N° d'ordre	Sens	Article	Montant	Commentaires
Crédits nouveaux issus de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020				
1	Dépense	6411	25 000,00 €	Ajustement de la masse salariale
2	Dépense	6283	10 000,00 €	Revalorisation des charges à caractère général (Augmentation du coût des fluides, des frais de nettoyage, et de maintenance des locaux, des frais d'enlèvements des déchets)
3	Dépense	6061	10 000,00 €	
4	Dépense	611	20 000,00 €	
5	Dépense	61521	50 000,00 €	
6	Dépense	673	40 000,00 €	Majoration des crédits pour annulations de titres sur exercices antérieurs
Crédits nouveaux issus de l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2020				
1	Dépense	2313	58 083,99 €	Réévaluation des crédits prévus pour les travaux d'adduction d'eau
Crédits nouveaux issus de l'affectation d'une part du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 en investissement				
N° d'ordre	Sens	Article	Montant :	Commentaires
1	Dépense	2313	24 800,10 €	Participation au financement de l'installation d'un jardin sur le toit des Halles

2. Virements de crédits : pas de mouvement pour cette Décision Modificative3. Crédits affectés et crédits complémentaires : pas de mouvement pour cette Décision Modificative4. Opérations d'ordre et d'équilibre : pas de mouvement pour cette Décision Modificative**D - Budget Annexe de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon**1. Mouvements découlant du vote du compte administratif 2020

1.1. Affectation du résultat

	Montant
Fonctionnement Recette article 002 fonction 01	325 135,31 €
Investissement Recette article 001 fonction 01	130 071,75 €
Investissement Recettes article 1068 fonction 01	0,00 €

1.2. Restes à réaliser

Investissement :	Montant :
Dépenses	651 796,63 €
Recettes	541 190,49 €

1.3. Opérations d'ajustements de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2020

N° d'ordre	Sens	Article	Fonction	Montant	Commentaires
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 : Réduction de recettes 2021					
1	Recette	7062	311	-325 135,31 €	Réduction du montant des recettes de billetterie 2021 - intégration des impacts de la crise sanitaire du COVID (fermeture, jauge réduite)
Crédits nouveaux issus de l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2020					
N° d'ordre	Sens	Article	Fonction	Montant	Commentaires
1	Dépense	2188	311	19 465,61 €	Revalorisation des crédits dédiés aux acquisitions (matériel, mobilier, instruments de musique)

2. Virements de crédits

N° d'ordre	Origine		Destination		Commentaires	Montant
	Article	Fonction	Article	Fonction		
1	611	311	64131	311	Ajustement de la masse salariale et des charges à caractère général	400 000 €

3. Crédits affectés

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Commentaires	Montant
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Fonctionnement						
1	75822	311	64131	311	Revalorisation de la participation du budget principal Projet multi partenarial DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) pour 120 enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville de 5 communes (Bron, Décines, Givors, Lyon et Vaulx-en-Velin), répartis en 8 groupes et pour une durée de 3 ans Prise en charge de 3 groupes d'enfants lyonnais de 2018 à 2020	45 000,00 €
2	75822	311	615221	311	Revalorisation de la participation du budget principal Prise en charge de travaux dits du propriétaire : Maintenance de l'ascenseur situé Place Charles de Gaulle	1 355,00 €
Investissement						
1	13148	311	2051	311	Attribution d'une subvention d'équipement par le budget principal Licences supplémentaires pour l'utilisation du logiciel de billetterie L@bille	10 000,00 €
2	13148	311	21838	311	Attribution d'une subvention d'équipement par le budget Principal Remplacement de bornes Wifi et de 8 PDA (personal digital assistant) vétustes pour améliorer le fonctionnement de la billetterie	9 000,00 €

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Commentaires	Montant
	Article	Fonction	Article	Fonction		
3	13148	311	2315	311	Attribution d'une subvention d'équipement par le budget Principal Rénovation du câblage	50 000,00 €
4	13148	311	21838	311	Attribution d'une subvention d'équipement par le budget Principal Rénovation du câblage	10 000,00 €
5	13248	311	2031	311	Attribution d'une subvention d'équipement par le budget Principal Réalisation d'études dans le cadre de la mise en place d'un schéma directeur technique et fonctionnel du bâtiment Opération 03048646 «Auditorium - Plan patrimoine» prévue à la PPI	50 000,00 €
6	13148	311	2158	311	Attribution d'une subvention d'équipement par le budget Principal Equipement scénique - Changement de l'ensemble des projecteurs de l'Auditorium - passage au LED	200 000,00 €
7	1318	311	2188	311	Mécénat de la Fondation Philharmonique sous l'égide de la fondation Bullukian Mécénat affecté à l'acquisition du matériel du restaurant la Commune (suite à sa fermeture)	10 000,00 €
8	275	311	275	311	Dépôt de garantie pour le prêt de partitions	1 000,00 €

4. Réduction et augmentation des recettes

a. Diminution des recettes de fonctionnement

N° d'ordre	Recettes		Commentaires	Montant
	Article	Fonction		
1	7062	311	Réduction des recettes de billetterie en contrepartie de l'aide exceptionnelle allouée par le Centre national de la Musique (CNM)	-313 840,00 €

b. Recettes nouvelles de fonctionnement

N° d'ordre	Recettes		Commentaires	Montant
	Article	Fonction		
1	74788	311	Aide exceptionnelle du CNM (Centre national de la musique) au titre du fonds de compensation des pertes de billetterie	313 840,00 €

5. Opérations d'ordre

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Commentaires	Montant
	Article	Fonction	Article	Fonction		
1	777	01	13918	01	Ajustement des crédits pour la reprise des subventions d'équipement transférables au compte de résultat	962,00 €
2	28188	01	6811	01	Ajustement des dotations aux amortissements 2021	962,00 €

E - Budgets des Mairies d'Arrondissement

1. Mouvements découlant du vote du Compte administratif 2020

1.1. Affectation de résultat

Fonctionnement Recette article 002 fonction 01	Montant
1er arrondissement	187 872,27 €
2e arrondissement	126 125,20 €
3e arrondissement	356 614,61 €

Fonctionnement Recette article 002 fonction 01	Montant
4e arrondissement	113 983,03 €
5e arrondissement	223 671,45 €
6e arrondissement	245 105,66 €
7e arrondissement	275 454,99 €
8e arrondissement	273 063,73 €
9e arrondissement	230 498,51 €

1.2. Restes à réaliser

Fonctionnement : dépenses	Montant
1er arrondissement	63 808,10
2e arrondissement	23 783,85
3e arrondissement	139 095,65
4e arrondissement	51 541,79
5e arrondissement	60 197,37
6e arrondissement	48 539,96
7e arrondissement	106 076,29
8e arrondissement	120 355,94
9e arrondissement	53 241,83

1.3. Opérations d'ajustement de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2020

Budget	Chapitre	Montant
1° arrondissement	011	124 064,17 €
2° arrondissement	011	102 341,35 €
3° arrondissement	011	217 518,96 €
4° arrondissement	011	62 441,24 €
Montant réaffecté en fonctionnement	011	62 441,24 €
Montant ré-affecté en investissement (sur le budget principal)	21	20 000,00 €
Réduction de la dotation (D/R)	74 / 011	-20 000,00 €
Total 4e arrondissement		62 441,24 €
5° arrondissement	011	163 474,08 €
Montant réaffecté en fonctionnement	011	163 474,08 €
Montant ré-affecté en investissement (sur le budget principal)	21	13 474,08 €
Montant ré-affecté en investissement (sur le budget principal)	23	85 000,00 €
Réduction de la dotation (D/R)	74 / 011	-98 474,08 €
Total 5e arrondissement		163 474,08 €
6° arrondissement	011	196 565,70 €
Montant réaffecté en fonctionnement	011	196 565,70 €
Montant ré-affecté en investissement (sur le budget principal)	21	30 000,00 €
Réduction de la dotation (D/R)	74 / 011	-30 000,00 €
Total 6e arrondissement		196 565,70 €

Budget	Chapitre	Montant
7° arrondissement	011	169 378,70 €
Montant réaffecté en fonctionnement	011	169 378,70 €
Montant ré-affecté en investissement (sur le budget principal)	23	89 000,00 €
Réduction de la dotation (D/R)	74 / 011	-89 000,00 €
Total 7e arrondissement		169 378,70 €
8° arrondissement	011	152 707,79 €
Montant réaffecté en fonctionnement	011	152 707,79 €
Montant ré-affecté en investissement (sur le budget principal)	23	120 000,00 €
Réduction de la dotation (D/R)	74 / 011	-120 000,00 €
Total 8e arrondissement		152 707,79 €
9° arrondissement	011	177 256,68 €
Montant réaffecté en fonctionnement	011	177 256,68 €
Montant ré-affecté en investissement (sur le budget principal)	21	20 000,00 €
Montant ré-affecté en investissement (sur le budget principal)	23	100 000,00 €
Réduction de la dotation (D/R)	74 / 011	-120 000,00 €
Total 9e arrondissement		177 256,68 €

2. Virements de crédits : pas de mouvement pour cette Décision Modificative

3. Crédits affectés et crédits complémentaires

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Montant	Objet
	Article	Fonction	Article	Fonction		
MAIRIE du 1er						
1	748721	020	6156	024	398,00 €	Intéressement aux recettes de locations de salles de 2020
2			611	020	900,00 €	Soutien à l'organisation d'animations dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes du 8 mars 2021 Financement attribué par la Mission Egalité
	Total 1er Arrondissement				1 298,00 €	
MAIRIE du 2ème						
1	748721	020	6288	024	8 395,00 €	Intéressement aux recettes de locations de salles de 2020
	Total 2° Arrondissement				8 395,00 €	
MAIRIE du 3ème						
1	748721	020	6288	020	900,00 €	Soutien à l'organisation d'animations dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes du 8 mars 2021 Financement attribué par la Mission Egalité
2			6188	020	3 648,00 €	Remboursement de charges par la Fédération des Œuvres Laïques (Remboursement des fluides liés à l'occupation de locaux rue Garcin)
	Total 3° Arrondissement				4 548,00 €	
MAIRIE du 4ème						
1	748721	020	615221	024	2 597,00 €	Intéressement aux recettes de locations de salles de 2020
2			60612	024	1 250,00 €	
3			60631	024	1 250,00 €	

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Montant	Objet
	Total 4° Arrondissement				5 097,00 €	
MAIRIE du 5ème						
1	748721	020	615221	024	1 599,00 €	Intéressement aux recettes de locations de salles de 2020
2			6188	020	900,00 €	Soutien à l'organisation d'animations dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes du 8 mars 2021 Financement attribué par la Mission Egalité
	Total 5° Arrondissement				2 499,00 €	
MAIRIE du 6ème						
1	748721	020	6228	020	900,00 €	Soutien à l'organisation d'animations dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes du 8 mars 2021 Financement attribué par la Mission Egalité
	Total 6° Arrondissement				900,00 €	
MAIRIE du 7ème						
1	748721	020	6156	024	2 404,00 €	Intéressement aux recettes de locations de salles de 2020
3			6064	020	900,00 €	Soutien à l'organisation d'animations dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes du 8 mars 2021 Financement attribué par la Mission Egalité
	Total 7° Arrondissement				3 304,00 €	
MAIRIE du 8ème						
1	748721	020	6283	024	1 140,00 €	Intéressement aux recettes de locations de salles de 2020
	Total 8° Arrondissement				1 140,00 €	
MAIRIE du 9ème						
1	748721	020	61558	024	5 531,00 €	Intéressement aux recettes de locations de salles de 2020
	Total 9° Arrondissement				5 531,00 €	

Vu la délibération n° 2020/376 du 17 décembre 2020 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1 janvier 2021 ;

Vu le compte administratif 2020 ;

Vu la délibération n° 2021/820 du Conseil municipal du 27 mai 2021 portant affectation des résultats 2020 ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1 - Sont approuvées les diverses modifications apportées au Budget Primitif 2021 ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant, telle qu'elle apparaît dans les maquettes budgétaires.

2 - M. Le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, sur les budgets relevant de la nomenclature M57 (Budget Principal, Budgets annexes des Célestins et de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, États spéciaux des Mairies d'arrondissement).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 12 juillet 2021

2021/909 - Actualisation des Autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026
 (Direction des Finances)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) à l'occasion d'une étape budgétaire.

Cette révision traduit les différents transferts entre autorisations de programme intervenus depuis la dernière actualisation (délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021), et l'ensemble des mouvements affectant à la hausse ou à la baisse des AP du plan d'équipement.

Je vous propose donc, sur la base de ces éléments, de valider les montants suivants des autorisations de programme actualisés, induits par ces modifications.

Tableau 1 : Autorisations de Programme – Budget principal

ADMINISTRATION GENERALE					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Aménagements Administration générale 2021-2026					
AP 2021-1 Programme 00008 <i>Montant inchangé de l'autorisation de programme</i>	10 115 K€	0 K€	630 K€	700 K€	8 785 K€
Systèmes d'information Infrastructure 2021-2026					
AP 2021-2 Programme 00008 <i>Montant inchangé de l'autorisation de programme</i>	15 591 K€	0 K€	1 500 K€	1 500 K€	12 591 K€
Systèmes d'information Equipements 2021-2026					
AP 2021-3 Programme 00008 <i>Montant inchangé de l'autorisation de programme</i>	18 990 K€	0 K€	1 400 K€	1 500 K€	16 090 K€
Systèmes d'information Directions ressources 2021-2026					
AP 2021-4 Programme 00008 <i>Montant inchangé de l'autorisation de programme</i>	7 569 K€	0 K€	600 K€	650 K€	6 319 K€
Santé et sécurité au travail 2021-2026					
AP 2021-5 Programme 00008 <i>Montant inchangé de l'autorisation de programme. Le libellé est modifié (ex Pacte social - santé et sécu. au travail 2021-2026)</i>	1 000 K€	0 K€	165 K€	165 K€	670 K€
Dotations Mairies d'arrondissements 2021-2026					
AP 2021-6 Programme 00008 <i>Révision à la hausse de l'autorisation de programme (+2092K€) : augmentation des enveloppes de dotations des Mairies d'Arrondissement suite au refinancement des crédits non consommés en 2020, à l'affectation d'une partie du résultat 2020 en investissement, et déduction faite des dépenses requalifiées en fonctionnement.</i>	8 356 K€	0 K€	3 137 K€	1 044 K€	4 176 K€
Conservation du Patrimoine Administration Générale 2021-2026					
AP 2021-1 Programme 20008 <i>Montant inchangé de l'autorisation de programme</i>	33 410 K€	0 K€	500 K€	2 000 K€	30 910 K€
Acquisition de véhicules et engins 2015-2020					
AP 2015-1 Programme 00008 <i>Montant inchangé de l'autorisation de programme</i>	14 893 K€	8 938 K€	3 000 K€	2 955 K€	0 K€
Aménagements Administration générale 2015-2020					
AP 2015-2 Programme 00008 <i>Montant inchangé de l'autorisation de programme</i>	17 935 K€	5 605 K€	5 756 K€	4 121 K€	2 454 K€
DSIT Nouveaux services SI 2015-2020					
AP 2015-3 Programme 00008 <i>Révision à la baisse de l'autorisation de programme (-21K€) : réduction de l'opération «Nouveaux services système d'information PEP 2015-2020» (-21K€) pour transfert vers l'AP 00008/2015-9</i>	2 641 K€	2 308 K€	200 K€	133 K€	0 K€
DSIT Plan équipement et d'évolution 2015-2020					
AP 2015-6 Programme 00008 <i>Montant inchangé de l'autorisation de programme</i>	4 000 K€	3 387 K€	330 K€	283 K€	0 K€
DSIT Maintien en condition équipement 2015-2020					
AP 2015-7 Programme 00008 <i>Montant inchangé de l'autorisation de programme</i>	10 260 K€	9 471 K€	300 K€	489 K€	0 K€
DSIT Maintien en condition infrastructures 2015-2020					
AP 2015-8 Programme 00008 <i>Montant inchangé de l'autorisation de programme</i>	8 865 K€	7 508 K€	900 K€	457 K€	0 K€

	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
DSIT Maintien en condition applications métier 2015-2020					
AP 2015-9 Programme 00008 Révision à la hausse de l'autorisation de programme (+ 21 K€) : augmentation de l'opération «Maintien en condition opérationnelle système d'information PEP 2015-2020» (+21 K€) par transfert de l'AP 00008/2015-3	8 910 K€	7 113 K€	1 741 K€	56 K€	0 K€
Amélioration santé & sécurité au travail 2016-2020					
AP 2015-11 Programme 00008 Montant inchangé de l'autorisation de programme	663 K€	474 K€	0 K€	0 K€	188 K€
Aménagement Administration générale PEP 2008-2014					
AP 2012-1 Programme 00008 Montant inchangé de l'autorisation de programme	12 518 K€	12 439 K€	50 K€	29 K€	0 K€
Conservation du patrimoine Administration générale					
AP 2009-1 Programme 20008 Montant inchangé de l'autorisation de programme	4 961 K€	4 601 K€	160 K€	200 K€	0 K€
AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Aménagement urbain 2021-2026					
AP 2021-1 Programme 00016 Révision à la baisse de l'autorisation de programme (-100K€) : réduction du projet «Aménagements espaces publics CTMO, PUP, ZAC 2021-2026» (-100K€) pour transfert vers l'AP 00012/2015-2	12 500 K€	0 K€	300 K€	2 330 K€	9 870 K€
Habitat 2021-2026					
AP 2021-2 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	38 025 K€	0 K€	0 K€	3 000 K€	35 025 K€
Valorisation du patrimoine architectural 2021-2026					
AP 2021-3 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	410 K€	0 K€	55 K€	55 K€	300 K€
Systèmes d'information Aménagement Urbain 2021-2026					
AP 2021-4 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	734 K€	0 K€	100 K€	100 K€	534 K€
Aménagement urbain 2015-2020					
AP 2015-1 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	11 754 K€	695 K€	1 400 K€	4 042 K€	5 617 K€
Valorisation patrimoine architectural 2015-2020					
AP 2015-2 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	350 K€	94 K€	0 K€	0 K€	257 K€
Habitat 2015-2020					
AP 2015-3 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	34 526 K€	17 247 K€	7 546 K€	9 054 K€	678 K€
Projet Part-Dieu					
AP 2015-6 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	27 603 K€	4 279 K€	1 545 K€	1 857 K€	19 922 K€
Habitat PEP 2008-2014					
AP 2009-1 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	31 306 K€	28 380 K€	379 K€	263 K€	2 283 K€
Mermoz Nord					
AP 2009-3 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	2 472 K€	1 573 K€	0 K€	0 K€	899 K€
Prise en charge extension réseau ERDF					
AP 2011-2 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	3 527 K€	1 871 K€	600 K€	1 056 K€	0 K€
ZAC Confluence phase 2 participation équilibre					
AP 2012-1 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	6 932 K€	5 600 K€	700 K€	632 K€	0 K€
ZAC Girondins Participation déficit et rachat EP					
AP 2013-2 Programme 00016 Montant inchangé de l'autorisation de programme	6 095 K€	4 831 K€	0 K€	0 K€	1 264 K€

	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
CULTURE ET PATRIMOINE					
Aménagements culturels 2021-2026					
AP 2021-1 Programme 00005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	28 650 K€	0 K€	400 K€	1 500 K€	26 750 K€
Aide au patrimoine et édifices culturels 2021-2026					
AP 2021-2 Programme 00005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	850 K€	0 K€	200 K€	125 K€	525 K€
Enveloppes Culture 2021-2026					
AP 2021-3 Programme 00005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	10 930 K€	0 K€	1 725 K€	1 725 K€	7 480 K€
Systèmes d'information Culture 2021-2026					
AP 2021-4 Programme 00005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	823 K€	0 K€	100 K€	100 K€	623 K€
Conservation du patrimoine culturel 2021-2026					
AP 2021-1 Programme 20005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	25 317 K€	0 K€	660 K€	1 300 K€	23 357 K€
Conservation du patrimoine culturel 2021-2026 (gestion HT)					
AP 2021-2 Programme 20005 Révision à la hausse de l'autorisation de programme (+32K€) : augmentation de l'opération «Conservation des bâtiments culturels en gestion hors taxe»(+32K€) par transfert de l'AP 20020/2021-1	7 502 K€	0 K€	130 K€	392 K€	6 980 K€
Aménagements Culture et patrimoine 2015-2020					
AP 2015-1 Programme 00005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	10 587 K€	8 971 K€	582 K€	902 K€	132 K€
Palais Guimet - Restructuration					
AP 2015-2 Programme 00005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 563 K€	1 376 K€	150 K€	37 K€	0 K€
Œuvres d'art acquisitions restaurations 2017-2020					
AP 2016-1 Programme 00005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	2 809 K€	2 679 K€	0 K€	0 K€	130 K€
Lecture publique Métropole-BML					
AP 2017-2 Programme 00005 Révision à la hausse de l'autorisation de programme (+10K€) : Augmentation de l'opération «Mise en œuvre du projet Lecture publique - Métropole / BML» (+10K€)	567 K€	448 K€	60 K€	59 K€	0 K€
Opéra - Mise à niveau des cintres (HT)					
AP 2019-1 Programme 00005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 950 K€	69 K€	1 570 K€	311 K€	0 K€
Conservation du patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020					
AP 2015-1 Programme 20005 Révision à la hausse de l'autorisation de programme (+50K€) : augmentation de l'opération «Musées Gadagne - Contrat de performance énergétique» (+50K€) par transfert de l'AP 20020/2021-1	16 820 K€	7 548 K€	2 046 K€	4 028 K€	3 198 K€
BM Part-Dieu conservation patrimoine 2015-2020					
AP 2015-2 Programme 20005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	10 343 K€	294 K€	100 K€	4 950 K€	5 000 K€
Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020					
AP 2015-3 Programme 20005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 614 K€	1 149 K€	400 K€	65 K€	0 K€
Auditorium - Divers travaux 2017-2020					
AP 2016-1 Programme 20005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	2 575 K€	1 090 K€	615 K€	70 K€	800 K€
Réalisation bibliothèque municipale à Gerland					
AP 2011-3 Programme 00005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	5 215 K€	5 000 K€	0 K€	0 K€	214 K€
Automatisation des bibliothèques de Lyon					
AP 2012-1 Programme 00005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	3 800 K€	3 662 K€	0 K€	0 K€	138 K€
Conservation du patrimoine Bâtiments Culturels PEP 2008-2014					
AP 2009-1 Programme 20005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	38 085 K€	29 370 K€	2 460 K€	2 022 K€	4 232 K€
Plan patrimoine PEP 2008-2014					
AP 2009-4 Programme 20005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	5 731 K€	5 626 K€	20 K€	84 K€	0 K€

	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Halle Tony Garnier (Hors taxes) AP 2013-1 Programme 20005 Montant inchangé de l'autorisation de programme	2 819 K€	2 703 K€	0 K€	0 K€	116 K€
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Subventions rayonnement international 2021-2026 AP 2021-1 Programme 00014 Montant inchangé de l'autorisation de programme	12 000 K€	0 K€	500 K€	800 K€	10 700 K€
Aménagements Développement économique 2021-2026 AP 2021-2 Programme 00014 Montant inchangé de l'autorisation de programme	7 050 K€	0 K€	75 K€	500 K€	6 475 K€
Conservation Patrimoine Développement économique 2021-2026 AP 2021-1 Programme 20014 Montant inchangé de l'autorisation de programme	550 K€	0 K€	85 K€	85 K€	380 K€
Participation de la ville relocalisation du CIRC AP 2016-1 Programme 00014 Montant inchangé de l'autorisation de programme	708 K€	638 K€	70 K€	0 K€	0 K€
Aménagements Dév. Eco. & Rayonnemnt int. 2015-2020 AP 2017-1 Programme 00014 Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 770 K€	805 K€	113 K€	275 K€	577 K€
CIRC-Travaux conservation du patrimoine 2015-2020 AP 2016-1 Programme 20014 Montant inchangé de l'autorisation de programme	590 K€	371 K€	130 K€	89 K€	0 K€
Conserv. patrim. Dév.éco & Rayonnemnt PEP 2008-2014 AP 2009-1 Programme 20014 Montant inchangé de l'autorisation de programme	3 523 K€	3 174 K€	0 K€	0 K€	350 K€
ECLAIRAGE URBAIN					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Accompagnat travaux voirie et végétalisation 2021-2026 AP 2021-1 Programme 00013 Montant inchangé de l'autorisation de programme	2 700 K€	0 K€	350 K€	350 K€	2 000 K€
Systèmes d'information Eclairage urbain 2021-2026 AP 2021-2 Programme 00013 Montant inchangé de l'autorisation de programme	160 K€	0 K€	15 K€	15 K€	130 K€
Rénovation patrimoine Premier Plan Lumière 2021-2026 AP 2021-1 Programme 20013 Montant inchangé de l'autorisation de programme	4 750 K€	0 K€	600 K€	600 K€	3 550 K€
Rénovation du parc d'éclairage 2021-2026 AP 2021-2 Programme 20013 Montant inchangé de l'autorisation de programme	9 000 K€	0 K€	400 K€	600 K€	8 000 K€
Développement de l'éclairage intelligent AP 2020-1 Programme 00013 Montant inchangé de l'autorisation de programme	10 200 K€	0 K€	2 300 K€	2 000 K€	5 900 K€
Aménagements Eclairage public 2015-2020 AP 2015-1 Programme 00013 Montant inchangé de l'autorisation de programme	10 995 K€	7 254 K€	2 325 K€	1 414 K€	1 K€
Conserv.patrimoine Eclairage public 2015-2020 AP 2015-1 Programme 20013 Montant inchangé de l'autorisation de programme	8 630 K€	6 641 K€	1 169 K€	322 K€	498 K€
ENFANCE					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Aménagements EAJE 2021-2026 AP 2021-1 Programme 00002 Montant inchangé de l'autorisation de programme	31 350 K€	0 K€	850 K€	2 000 K€	28 500 K€
Aménagements RAM et LAEP 2021-2026 AP 2021-2 Programme 00002 Montant inchangé de l'autorisation de programme	3 750 K€	0 K€	100 K€	150 K€	3 500 K€

	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Enveloppes Enfance 2021-2026	4 182 K€	0 K€	480 K€	480 K€	3 222 K€
AP 2021-3 Programme 00002 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Systèmes d'information Enfance 2021-2026	298 K€	0 K€	100 K€	45 K€	153 K€
AP 2021-4 Programme 00002 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conservation du Patrimoine Enfance 2021-2026	12 360 K€	0 K€	300 K€	800 K€	11 260 K€
AP 2021-1 Programme 20002 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Aménagements Enfance 2015-2020	16 513 K€	6 816 K€	2 410 K€	2 700 K€	4 586 K€
AP 2015-1 Programme 00002 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conservation patrimoine Enfance 2015-2020	3 823 K€	3 629 K€	0 K€	0 K€	195 K€
AP 2015-1 Programme 20002 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Opérations d'aménagt petite enfance PEP 2008-2014	11 520 K€	11 158 K€	0 K€	0 K€	362 K€
AP 2009-1 Programme 00002 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
ESPACES PUBLICS					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Aménagements espaces verts 2021-2026	15 230 K€	0 K€	500 K€	1 000 K€	13 730 K€
AP 2021-1 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Végétalisation espaces publics 2021-2026	30 567 K€	0 K€	500 K€	1 500 K€	28 567 K€
AP 2021-2 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Enveloppes Cimetières 2021-2026	1 060 K€	0 K€	175 K€	175 K€	710 K€
AP 2021-3 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Enveloppes Espaces verts 2021-2026	11 650 K€	0 K€	950 K€	1 000 K€	9 700 K€
AP 2021-4 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Aménagements mobilités 2021-2026	3 200 K€	0 K€	400 K€	400 K€	2 400 K€
AP 2021-5 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Plan Ville comestible 2021-2026	1 300 K€	0 K€	80 K€	100 K€	1 120 K€
AP 2021-6 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conservation du patrimoine cimetières 2021-2026	3 935 K€	0 K€	300 K€	300 K€	3 335 K€
AP 2021-1 Programme 20012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026	12 390 K€	0 K€	1 100 K€	1 100 K€	10 190 K€
AP 2021-2 Programme 20012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Restauration et acquisition sanitaires 2021-2026	2 200 K€	0 K€	300 K€	300 K€	1 600 K€
AP 2021-3 Programme 20012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Sécurité prévention risques sur balmes 2021-2026	2 000 K€	0 K€	300 K€	300 K€	1 400 K€
AP 2021-4 Programme 20012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Aménagements Espaces publics & verts 2015-2020	18 781 K€	10 171 K€	1 128 K€	4 879 K€	2 603 K€
AP 2015-1 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
CMOU Espaces publics 2015-2020	13 852 K€	1 753 K€	6 092 K€	3 336 K€	2 671 K€
AP 2015-2 Programme 00012 Révision à la hausse de l'autorisation de programme (+100K€) : augmentation de l'opération «Place Chardonnet - Requalification» (+100K€) par transfert de l'AP 00016/2021-1					
Aménagements Cimetières 2015-2020	3 865 K€	506 K€	2 330 K€	1 013 K€	16 K€
AP 2015-3 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme					

	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Extension du stationnement payant AP 2015-4 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme	6 082 K€	5 771 K€	0 K€	275 K€	36 K€
Conservation Espaces publics/verts 2015-2020 AP 2015-1 Programme 20012 Révision à la hausse de l'autorisation de programme (+180K€) : augmentation de l'opération « Ferme Lambert - Rénovation fa- çades et fondations » (+180K€) par transfert de l'AP 20020/2021-1	8 029 K€	5 830 K€	503 K€	1 407 K€	289 K€
Conservation patrimoine Cimetières 2015-2020 AP 2015-2 Programme 20012 Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 597 K€	1 106 K€	0 K€	0 K€	491 K€
Conservation Sanitaires publics 2015-2020 AP 2015-3 Programme 20012 Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 481 K€	1 388 K€	0 K€	0 K€	93 K€
Petites Serres du Jardin Botanique PTO AP 2015-4 Programme 20012 Montant inchangé de l'autorisation de programme	5 255 K€	232 K€	2 350 K€	2 673 K€	0 K€
Divers amgts Espaces publics & verts PEP 2008-2014 AP 2009-1 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme	17 827 K€	17 825 K€	0 K€	0 K€	2 K€
Espaces publics MOU & tx d'accompag. PEP 2008-2014 AP 2009-3 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme	43 893 K€	26 462 K€	4 175 K€	5 211 K€	8 046 K€
Cimetières PEP 2008-2014 AP 2009-4 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 721 K€	1 707 K€	0 K€	0 K€	14 K€
Parc Sergent Blandan AP 2010-1 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme	24 250 K€	13 093 K€	1 020 K€	0 K€	10 137 K€
Parc RVI Feuillat AP 2012-1 Programme 00012 Montant inchangé de l'autorisation de programme	3 889 K€	3 606 K€	144 K€	41 K€	98 K€
Conservation Espaces publics/ verts 2008-2014 AP 2009-1 Programme 20012 Montant inchangé de l'autorisation de programme	8 762 K€	8 711 K€	0 K€	0 K€	51 K€
SCOLAIRE					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Aménagements scolaires 2021-2026 AP 2021-1 Programme 00006 Montant inchangé de l'autorisation de programme	97 930 K€	0 K€	1 000 K€	5 000 K€	91 930 K€
Enveloppes scolaires 2021-2026 AP 2021-2 Programme 00006 Montant inchangé de l'autorisation de programme	24 600 K€	0 K€	3 550 K€	3 550 K€	17 500 K€
Végétalisation des cours d'écoles 2021-2026 AP 2021-3 Programme 00006 Montant inchangé de l'autorisation de programme	15 000 K€	0 K€	1 000 K€	1 200 K€	12 800 K€
Systèmes d'information Scolaire 2021-2026 AP 2021-4 Programme 00006 Montant inchangé de l'autorisation de programme	432 K€	0 K€	100 K€	60 K€	272 K€
Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 AP 2021-1 Programme 20006 Montant inchangé de l'autorisation de programme	70 207 K€	0 K€	1 150 K€	4 000 K€	65 057 K€
Aménagements groupes scolaires 2015-2020 AP 2015-1 Programme 00006 Montant inchangé de l'autorisation de programme	131 184 K€	48 373 K€	26 314 K€	27 824 K€	28 673 K€
Amgts et mobiliers Restaurants scol. 2015-2020 AP 2015-2 Programme 00006 Montant inchangé de l'autorisation de programme	10 281 K€	9 448 K€	0 K€	0 K€	833 K€
Autres aménagements scolaires 2015-2020 AP 2015-3 Programme 00006 Montant inchangé de l'autorisation de programme	7 500 K€	6 598 K€	0 K€	0 K€	903 K€

	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
ZAC des Girondins - Création d'un groupe scolaire	13 951 K€	13 668 K€	0 K€	0 K€	283 K€
AP 2015-4 Programme 00006 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Groupe scolaire et EAJE Confluence (ZAC phase 2)	8 992 K€	4 184 K€	2 100 K€	2 289 K€	418 K€
AP 2018-1 Programme 00006 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conservation patrimoine Scolaire 2015-2020	11 250 K€	6 083 K€	543 K€	1 958 K€	2 666 K€
AP 2015-1 Programme 20006 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Aménagement et réhab. groupes scol. PEP 2008-2014	48 380 K€	47 557 K€	100 K€	95 K€	628 K€
AP 2009-2 Programme 00006 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Groupe scolaire Joannès Masset	22 600 K€	21 014 K€	555 K€	518 K€	514 K€
AP 2011-3 Programme 00006 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
SECURITE / PREVENTION DES RISQUES					

	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Aménagements sécurité prévention 2021-2026	2 690 K€	0 K€	160 K€	200 K€	2 330 K€
AP 2021-1 Programme 00018 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Systèmes d'information Sécur. Prévention 2021-2026	899 K€	0 K€	100 K€	100 K€	699 K€
AP 2021-2 Programme 00018 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conservation Patrim. sécurité prévention 2021-2026	5 000 K€	0 K€	800 K€	800 K€	3 400 K€
AP 2021-1 Programme 20018 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Vidéoprotection 2015-2020	4 114 K€	4 024 K€	0 K€	0 K€	90 K€
AP 2015-1 Programme 00018 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Réhabilitation postes de police 2015-2020	2 270 K€	1 879 K€	150 K€	241 K€	0 K€
AP 2015-2 Programme 00018 Révision à la hausse de l'autorisation de programme (+0,5K€) : augmentation de de l'opération «Mutualisation des postes de police des 7° et 8° arrondissement et relocalisation d'associations»(+0,5K€)					
Projet ISFP - Sécurisation des manifestations	1 350 K€	380 K€	750 K€	220 K€	0 K€
AP 2018-1 Programme 00018 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conservation Sécurité et prévention 2015-2020	1 972 K€	1 691 K€	0 K€	0 K€	281 K€
AP 2015-1 Programme 20018 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
SOLIDARITES ET JEUNESSE					

	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Aménagements solidarités jeunesse 2021-2026	34 430 K€	0 K€	200 K€	500 K€	33 730 K€
AP 2021-1 Programme 00001 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Enveloppes solidarités jeunesse 2021-2026	4 500 K€	0 K€	580 K€	580 K€	3 340 K€
AP 2021-2 Programme 00001 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Système d'information Solidarités Jeunesse 2021-2026	160 K€	0 K€	20 K€	20 K€	120 K€
AP 2021-3 Programme 00001 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conserv. Patrim. solidarités jeunesse 2021-2026	2 440 K€	0 K€	100 K€	150 K€	2 190 K€
AP 2021-1 Programme 20001 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conservation du patrimoine EHPAD et RPA 2021-2026	3 200 K€	0 K€	200 K€	200 K€	2 800 K€
AP 2021-2 Programme 20001 Montant inchangé de l'autorisation de programme					

	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Enveloppes CCAS 2021-2026	425 K€	0 K€	50 K€	50 K€	325 K€
AP 2021-3 Programme 20001 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Aménagements socio-éducatifs 2015-2020	4 266 K€	2 344 K€	1 100 K€	193 K€	629 K€
AP 2015-1 Programme 00001 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Aménagements Solidarités jeunesse 2015-2020	20 202 K€	6 995 K€	1 260 K€	5 427 K€	6 520 K€
AP 2015-2 Programme 00001 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
RPA subventions CCAS et SAHLMAS 2015-2020	5 716 K€	3 980 K€	1 236 K€	500 K€	0 K€
AP 2015-3 Programme 00001 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
EHPAD travaux de rénovation 2015-2020	5 000 K€	0 K€	1 000 K€	2 000 K€	2 000 K€
AP 2015-1 Programme 20001 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
HEH /Subvention d'équipement pour la modernisation	20 000 K€	16 000 K€	4 000 K€	0 K€	0 K€
AP 2014-1 Programme 00001 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
SPORTS					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Aménagements Piscines 2021-2026	20 300 K€	0 K€	500 K€	1 000 K€	18 800 K€
AP 2021-1 Programme 00004 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Enveloppes Sports 2021-2026	4 140 K€	0 K€	690 K€	690 K€	2 760 K€
AP 2021-2 Programme 00004 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Systèmes d'information Sport 2021-2026	298 K€	0 K€	100 K€	45 K€	153 K€
AP 2021-3 Programme 00004 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Aménagements équipements sportifs 2021-2026	17 400 K€	0 K€	300 K€	800 K€	16 300 K€
AP 2021-4 Programme 00004 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conservation patrimoine équipements sportifs 2021-2026	13 712 K€	0 K€	650 K€	800 K€	12 262 K€
AP 2021-1 Programme 20004 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conservation patrimoine Piscines et Patinoires 2021-2026	16 605 K€	0 K€	500 K€	700 K€	15 405 K€
AP 2021-2 Programme 20004 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Conservation Patrimoine Terrains sportifs extérieurs 2021-2026	9 239 K€	0 K€	550 K€	650 K€	8 039 K€
AP 2021-3 Programme 20004 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
Aménagements équipements sportifs 2015-2020	12 319 K€	9 498 K€	1 690 K€	944 K€	187 K€
AP 2015-1 Programme 00004 Révision à la hausse de l'autorisation de programme (+199K€) : augmentation de l'opération «Stade Marc Vivien Foe - Démolition de la friche et réaménagement du terrain secondaire» (+199K€) dont 70K€ par transfert de l'AP 20020/2021-1					
Conservation patrimoine équipements sportifs 2015-2020	16 512 K€	14 526 K€	324 K€	478 K€	1 184 K€
AP 2015-1 Programme 20004 Révision à la hausse de l'autorisation de programme (+110K€) : augmentation de l'opération «Piscine de Vaise - Contrat de performance énergétique» (+110K€) par transfert de l'AP 20020/2021-1					
Conservation patrimoine équipements sportifs PEP 2008-2014	5 915 K€	5 492 K€	0 K€	424 K€	0 K€
AP 2009-1 Programme 20004 Montant inchangé de l'autorisation de programme					
TOUS SECTEURS					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Acquisitions et réserves foncières 2021-2026	23 000 K€	0 K€	3 000 K€	3 000 K€	17 000 K€
AP 2021-1 Programme 00020 Montant inchangé de l'autorisation de programme					

	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Véhicules 2021-2026 AP 2021-2 Programme 00020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	10 600 K€	0 K€	1 100 K€	1 100 K€	8 400 K€
Budget participatif AP 2021-3 Programme 00020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	25 000 K€	0 K€	0 K€	3 000 K€	22 000 K€
Conservation patrim. Bâtiments Divers 2021-2026 AP 2021-1 Programme 20020 Révision à la baisse de l'autorisation de programme (-442K€) : réduction de l'opération «Bâtiments - Travaux d'entretien du propriétaire 2021-2026» (-144K€) dont 24K€ pour transfert vers l'AP 20005/2021-2, 50K€ pour transfert vers l'AP 20005/2015-1 et 70K€ pour transfert vers l'AP 20004/2015-1; réduction de l'opération «Bâtiments - Amiante 2021-2026» (-110K€) dont 70K€ pour transfert vers l'AP 00004/2015-1 et 40K€ pour transfert vers l'AP 20004/2015-1; réduction de l'opération «Bâtiments - Mise en conformité infrastructure réseau et installations électriques 2021-2026»(-8K€) pour transfert vers l'AP 20005/2021-2; réduction de l'opération «Bâtiments - Clos et couvert 2021-2026» (-180K€) pour transfert vers l'AP 20012/2015-1	38 158 K€	0 K€	5 150 K€	8 078 K€	24 930 K€
Transition écologique 2021-2026 AP 2021-2 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	31 800 K€	0 K€	2 950 K€	3 000 K€	25 850 K€
Accessibilité 2021-2026 AP 2021-3 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	8 000 K€	0 K€	800 K€	850 K€	6 350 K€
Acquisitions foncières 2015-2020 AP 2015-1 Programme 00020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	7 226 K€	981 K€	2 820 K€	0 K€	3 426 K€
Conservation du patrimoine DRT 2015-2020 AP 2015-1 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	25 123 K€	21 729 K€	0 K€	2 955 K€	439 K€
Accessibilité 2015-2020 AP 2015-2 Programme 20020 Révision à la baisse de l'autorisation de programme (-10K€) : réduction du projet «Accessibilité - Travaux et équipements» (-10K€) pour transfert vers l'AP 20020/2016-1	6 905 K€	3 529 K€	0 K€	1 792 K€	1 584 K€
Plan d'invest.énergétique et dev.dur. 2015-2020 AP 2015-3 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	3 982 K€	2 150 K€	600 K€	691 K€	540 K€
Isolation bâtiments VDL (combles) 2015-2020 AP 2015-4 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	200 K€	189 K€	0 K€	0 K€	10 K€
Rénovation installations thermiques 2015-2020 AP 2015-5 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	8 054 K€	7 358 K€	0 K€	0 K€	696 K€
Rénovation des réseaux de chauffage 2015-2020 AP 2015-6 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	822 K€	521 K€	0 K€	0 K€	301 K€
Remplacement menuiseries extérieures 2015-2020 AP 2015-7 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	4 002 K€	3 745 K€	0 K€	0 K€	257 K€
Enlèvement d'amiante bâtiments VDL 2015-2020 AP 2015-8 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	3 331 K€	2 719 K€	0 K€	0 K€	612 K€
Adaptation des groupes frigorifiques 2015-2020 AP 2015-9 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	736 K€	389 K€	0 K€	0 K€	346 K€
Réfection couvertures et étanchéité 2015-2020 AP 2015-10 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	2 761 K€	2 623 K€	0 K€	0 K€	139 K€
Façades, mise en conformité & sécurité 2015-2020 AP 2015-11 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 211 K€	900 K€	0 K€	0 K€	311 K€
Remplacement des systèmes sécurité incendie 2015-2020 AP 2015-12 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	2 637 K€	991 K€	0 K€	0 K€	1 646 K€

	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Mise en conformité installations électriques des bâtiments 2015-2020 AP 2015-13 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 243 K€	814 K€	0 K€	0 K€	430 K€
Stabilité consolidation des ouvrages 2015-2020 AP 2015-14 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 810 K€	1 603 K€	0 K€	0 K€	207 K€
Rénovation des ascenseurs 2015-2020 AP 2015-15 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	612 K€	61 K€	0 K€	0 K€	551 K€
Charges de copropriété 2015-2020 AP 2015-17 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	961 K€	703 K€	0 K€	0 K€	258 K€
Gestion hors taxe enveloppes thématiques 2017-2020 AP 2016-1 Programme 20020 Révision à la hausse de l'autorisation de programme (+10K€) : Augmentation de l'opération «Gestion hors taxe enveloppes thématiques 2017-2020» (+10K€) par transfert de l'AP 20020/2015-2	2 736 K€	1 220 K€	925 K€	581 K€	10 K€
Conservation du patrimoine DRT HT 2017-2020 AP 2017-1 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	656 K€	503 K€	0 K€	0 K€	154 K€
Conservation patrimoine bâti tous secteurs AP 2008-1 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	38 603 K€	38 559 K€	0 K€	0 K€	43 K€
Cité Jardin de Gerland (ascenseurs) AP 2013-1 Programme 20020 Montant inchangé de l'autorisation de programme	2 500 K€	1 300 K€	0 K€	0 K€	1 200 K€
SDSI Développement des systèmes d'informations AP 2009-1 Programme EVOLIT Montant inchangé de l'autorisation de programme	17 793 K€	17 672 K€	35 K€	42 K€	45 K€

Tableau 2 : Autorisations de Programme - Budget annexe Théâtre des Célestins

CULTURE					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Système informatisé du cintre AP 2018-1 Programme CELESTI Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 350 K€	1 145 K€	113 K€	93 K€	0 K€
Cuvelage de la salle Célestine AP 2018-2 Programme CELESTI Montant inchangé de l'autorisation de programme	830 K€	801 K€	0 K€	29 K€	0 K€

Tableau 3 : Autorisations de Programme - Budget annexe Auditorium – Orchestre National de Lyon

CULTURE					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Auditorium - Divers travaux 2021-2026 AP 2021-1 Programme AUDITOR Vote initial de l'autorisation de programme	400 K€	0 K€	50 K€	350 K€	0 K€
Auditorium - Divers travaux 2017-2020 AP 2016-1 Programme AUDITOR Montant inchangé de l'autorisation de programme	2 575 K€	1 445 K€	615 K€	70 K€	445 K€

Tableau 4 : Autorisations de Programme - Budget annexe Halles de Lyon – Paul Bocuse

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					
	Montant AP	CP antérieurs	CP 2021	CP 2022	CP 2023 et suivants
Budget annexe Halles Paul Bocuse 2012-2014 AP 2012-1 Programme HPB14 Montant inchangé de l'autorisation de programme	1 811 K€	1 789 K€	0 K€	0 K€	22 K€

Vu l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/584 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021 ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1. La révision des autorisations de programme telle que présentée ci-dessus, est approuvée.
2. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de ces autorisations de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, selon les échéanciers prévisionnels indiqués ci-dessus, susceptibles de variation compte tenu des aléas des projets pouvant survenir. Ces dépenses seront imputées sur les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 et 45 selon la réglementation comptable en vigueur.
3. Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est également autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions nationales ou européennes, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement de ces recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/910 - Modification du tableau des effectifs (Direction Pilotage financier et juridique RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A travers le PGAEC (Plan de gestion des activités, emplois et compétences), l'objectif de la Ville de Lyon est de pouvoir ajuster les effectifs nécessaires et de maîtriser la masse salariale liée aux contraintes budgétaires.

Pour l'année 2021, un certain nombre de créations, d'évolutions et de suppressions identifiées doivent être réalisées. Ces créations ont été validées conformément aux évolutions prévisibles de la masse salariale pour l'exercice en cours.

Un effort particulier sera apporté pour proposer ces postes à des agents municipaux en reclassement ou ayant exprimé un souhait de mobilité professionnelle

Récapitulatif de la modification du tableau des effectifs :

Nombre de créations de postes	Nombre de suppressions de postes	Solde créations / suppressions	Nombre d'évolutions de postes
49	16	33	33

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1 – Le tableau des effectifs est modifié de la façon suivante :

Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion

Créations d'emplois :

Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Education	Ecole Anne Sylvestre	13283	Responsable de restauration scolaire	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Créations de poste pour assurer la rentrée scolaire 2021/2022 selon la prospective fournie par l'Inspection académique de Lyon. Seront pris en compte au titre des PGAEC.
		13284	Adjoint au responsable de restaurant scolaire			
		13285	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux		
		13286				
		13287				
		13288	Agent spécialisé des écoles primaires	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux		
		13289				
	13290					
Ecole Parc Blandan	13291	Agent spécialisé en restauration scolaire 2e aide				

Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Education	Ecole Simone Veil	13292	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux	C	Créations de poste pour assurer la rentrée scolaire 2021/2022 selon la prospective fournie par l'Inspection académique de Lyon. Seront pris en compte au titre des PGAEC.
		13293	Agent spécialisé en restauration scolaire 3 ^e aide	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux		
	Ecole Françoise Héritier	13294	Agent spécialisé des écoles primaires	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux		
	Ecole Parc Montel	13338	Agent spécialisé des écoles primaires	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux		
		13295	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux		
	Ecole Gilbert Dru	13296	Agent spécialisé en restauration scolaire	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux		
	Ecole Claudius Berthelier	13297	Agent spécialisé des écoles primaires	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux		
	Ecole Louis Pergaud	13298				
Ecole La Gare d'eau	13299					

Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Education	Ecole La Sauvage	13300	Agent spécialisé des écoles primaires	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Créations de poste pour assurer la rentrée scolaire 2021/2022 selon la prospective fournie par l'Inspection académique de Lyon. Seront pris en compte au titre des PGAEC.
	Ecole Montbrilland	13301				
	Ecole Léon Jouhaux	13302				
	Ecole Jean Jaurès	13303				
	Territoire 2	13313	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles volant	Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles territoriaux	C	
	A déterminer	13314	Agent spécialisé en restauration scolaire	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	
		13315	Agent spécialisé des écoles primaires	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	
	Audrey Hepburn maternelle	13318	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	
Education	Cavanne/Pasteur	13319	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13120 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
	Chapeau Rouge	13320	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13122 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
	Chavant	13321	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13123 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.

Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Education	Chevalier Bayard	13322	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13124 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
	Combe Blanche maternelle	13323	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13125 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
Education	Gare d'eau maternelle	13324	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13131 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
	Gare d'eau élémentaire	13325	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13132 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
	Gros Cailloux	13326	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13133 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
	Jean Couty	13327	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13134 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
	Jean Rostand maternelle	13328	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13139 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.

Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Education	Jules Verne maternelle	13329	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13148 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
	Joseph Cornier	13330	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13145 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
	Louis Pradel	13331	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emploi des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13153 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
Education	Maurice Careme	13332	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13157 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
	Robert Doisneau maternelle	13333	Directeur d'accueil de loisirs	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux	B	Création d'un poste à temps complet en contrepartie de la suppression à venir du poste 13168 à temps non complet 85%. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Piscines et patinoires/ Garibaldi	5506	Educateur médiateur	Cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives territoriaux	B	Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion		Educateur médiateur	Cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu concrètement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Piscines et patinoires/ Vaise	5535	Educateur sportif	Cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives territoriaux	B	Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion		Educateur sportif	Cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu concrètement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Sports / Grands Equipements	11634	Responsable exploitation du pôle grands équipements	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Direction des sports	Responsable d'exploitation du pôle grands équipements	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu concrètement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.

Suppressions/création d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadre d'emploi / grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Enfance / Santé	8032	Médecin de crèche	Cadre d'emplois des médecins territoriaux	A	Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Enfance / Santé	13316	Responsable Administratif Santé	Cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	Après avis du Comité technique du 18/06/2021 portant sur l'évolution de l'organisation de la direction de l'Enfance.

Suppressions d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Enfance	Opérationnel / De Laprade	7918	Auxiliaire de puériculture	Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux	C	Après avis du Comité technique du 18/06/2021 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. En contrepartie de la création du poste n°12758 Educateur de jeunes enfants au Conseil municipal du 17/12/2018. Sera effectif au départ à la retraite de l'agent au 01/09/2021.
Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Education	Médico-sociale	11849	Conseiller du projet réussite éducative	Cadre d'emplois des conseillers territoriaux des APS Cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs Attaché principal	A	Après avis du Comité technique du 18/06/2021 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. En contrepartie de la création du poste 13245 Assistant social scolaire au Conseil municipal du 25/03/2021. Pris en compte au titre du PGAEC 2021
Délégation Générale Jeunesse, Education, Enfance, Sports et Inclusion	Développement territorial	Entrée Est	9488	Chargé de mission communication concertation	IM 577	A	Après avis du Comité technique du 18/06/2021 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. En contrepartie de la création du poste 12607 Chargé de communication au Conseil municipal du 29/01/2018.

Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements:
Suppressions/création d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Opéra / Ateliers décors	6049	Peintre décorateur	B	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Opéra / Ateliers décors	13282	Peintre décorateur	IM 534 Poste dont les fonctions ne sont pas rattachable à un cadre d'emploi.	B	Après avis du Comité technique du 03/11/2020 portant sur l'évolution de l'organisation de l'Atelier des décors. En contrepartie de la création d'un poste de Peintre décorateur hors-cadre d'emploi. Pris en compte au titre du PGAEC 2018.

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Opéra / Ateliers décors	10570	Assistant au responsable du bureau d'études	B	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Opéra / Ateliers décors	Assistant au responsable du bureau d'études	IM 630	B	Revalorisation triennale.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ser-vice)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Bibliothèque municipale / Informatique	12851	Ingénieur SI	Ingénieur principal	A	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Bibliothèque municipale / Informatique	Ingénieur SI	Ingénieur principal	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Bibliothèque municipale / Développement numérique	12193	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Bibliothèque municipale / Développement numérique	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée. Pour déprécier les agents actuellement sur poste.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Bibliothèque municipale / Médiathèque du 4 ^{ème} arrondissement	12204	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Bibliothèque municipale / Médiathèque du 4 ^{ème} arrondissement	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée. Pour déprécier les agents actuellement sur poste.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque du 6 ^{ème} arrondissement	12441	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque du 6 ^{ème} arrondissement	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée. Pour déprécier les agents actuellement sur poste.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque Lacassagne	12075	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque Lacassagne	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée. Pour déprécier les agents actuellement sur poste.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/ser-vice)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque Lacassagne	12077	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque Lacassagne	Animateur numérique	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée. Pour déprécier les agents actuellement sur poste.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque 6 ^{ème} arrondissement	10659	Bibliothécaire	Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque 6 ^{ème} arrondissement	Bibliothécaire	Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque la Duchère	10521	Médiateur de bibliothèque	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque la Duchère	Médiateur de bibliothèque	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque Point du jour	11350	Médiateur de bibliothèque	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Bibliothèque municipale / Bibliothèque la Duchère	Médiateur de bibliothèque	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux Cadre emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Auditorium/ ONL	12407	Délégué artistique	IM 1275	A	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Auditorium/ ONL	Délégué artistique	IM 1317	A	Revalorisation triennale.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Opéra	6474	Musicien	Musicien 1ère catégorie de l'Orchestre lyrique	A	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Opéra	Musicien	Musicien 2ème catégorie de l'Orchestre lyrique	A	Positionnement sur musicien 2 ^{ème} catégorie de l'Orchestre lyrique sera effectif au départ à la retraite de l'agent.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	ONL-Auditorium/ Production	13266	Régisseur général	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	A	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	ONL-Auditorium/ Production	Régisseur général	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.

Suppressions d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Affaires Culturelles	Pôle développement	8769	Responsable de mission	IM 1524	A	Après avis du Comité technique du 28/04/2016 portant sur l'évolution de l'organisation du service Patrimoine.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Opéra	Ballet	10409	Régisseur lumières	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Après avis du Comité technique du 18/06/2021 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. En contrepartie de la création du poste 13243 Régisseur lumières du ballet au Conseil municipal du 25/03/2021.
Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Bibliothèque Municipale de Lyon	Bâtiments intérieurs	5940	Agent d'entretien des locaux	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	Après avis du Comité technique du 18/06/2021 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2020.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Bibliothèque Municipale de Lyon	Acquisitions	9071	Agent de bibliothèque spécialisé	Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine	C	Après avis du Comité technique du 18/06/2021 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. Pris en compte au titre du PGAEC 2020.
Délégation Générale Culture Patrimoine et Evénements	Musée Histoire de Lyon	Musée de l'Imprimerie	11002	Responsable de la communication	Attaché Attaché principal	A	Après avis du Comité technique du 18/06/2021 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. En contrepartie de la création du poste 13270 Chargé de communication au Conseil municipal du 27/05/2021. Pris en compte au titre du PGAEC 2018.

Délégation Générale Ressources : Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale Ressources	Système d'Information et de Transformation Numérique	13224	Chef de projet informatique	Ingénieur Ingénieur principal	A	Délégation Générale Ressources	Système d'Information et de Transformation Numérique	Chef de projet informatique	Ingénieur Ingénieur principal Attaché Attaché principal	A	Ouverture à la filière administrative.

Contrat de projet

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiés ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée, ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus et dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Ce sont des emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Délégation / Direction			Nature des fonctions			Emploi et catégorie hiérarchique		temps de travail Hebdomadaire	
Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions			Emploi et catégorie hiérarchique		temps de travail Hebdomadaire	
3 ans	2	Chef de projets SI Catégorie A Ingénieur principal	Dans le cadre du nouveau Schéma Directeur informatique 2021-2026, structurer, piloter et coordonner les études d'orientation et études de marché pour le développement et le renouvellement d'applications métiers : la nouvelle billetterie en ligne de l'Auditorium (SaaS), la mise en ligne des disponibilités des horaires de crèches, la refonte de l'application « débit de boissons », le renouvellement de « Street Light Vision », l'adaptation du Système d'Information et évolution du moteur tarifaire « GGCOS » et l'évolution de « PA-PRIKA » pour les musées des Beaux-Arts et Art Contemporain.					37h30	

Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau 6 (II) et/ou d'une expérience professionnelle supérieure à 10 ans.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur principal.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n°2004/4019 du 28 juin 2004 est applicable.

Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité
Suppressions/Créations d'emplois

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emplois / grades ou indice de référence	Nvi cat.	Observations
Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Cimetières Gestion des sites	11806	Adjoint au conservateur de cimetière	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	C	Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Cimetières / Service administratif / Pôle reprises études concessions	13254	Agent de gestion technique concessions/reprises	Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux	C	Après avis du Comité technique du 04/06/2021 portant sur l'évolution de l'organisation des Cimetières. Pris en compte au titre du PGAEC 2020.

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvi cat.	Observations
Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Cimetières Gestion des sites	11792 11793 11794	Conservateur cimetières	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	B	Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Cimetières Gestion des sites	Conservateur cimetières	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	C B	Après avis du Comité technique du 04/06/2021 portant sur l'évolution de l'organisation des Cimetières.
Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Ressources humaines /Recrutement	11729	Gestionnaire ressources humaines	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Ressources humaines /Recrutement	Gestionnaire Ressources Humaines	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité	Mairies d'arrondissement	12348	Assistant de direction	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Délégation Proximité et Relations aux Habitants		Assistant de DGA	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Après avis du Comité technique du 11/05/2021 portant sur les ajustements de l'organisation des services et projets d'administration

Délégation Générale à l'Urbanisme à l'Immobilier et aux Travaux :
Création d'emploi :

Délégation	Direction	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale à l'Urbanisme, à l'Immobilier et aux Travaux	Economie Commerce Artisanat / Activités non sédentaires	13215	Chargé de mission accompagnement des commerçants à la transition et aux projets transversaux	Attaché Attaché principal	A	Pris en compte au titre du PGAEC 2021.

Suppression d'emploi :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale à l'Urbanisme, à l'Immobilier et aux Travaux	Espaces verts	Pôle Gestion du paysage	6754	Responsable du pôle gestion du patrimoine immobilier	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur Administrateur hors classe	A	Après avis du Comité technique du 11/05/2021 portant sur les ajustements de l'organisation des services et projets d'administration. En contrepartie de la création du poste 13273 Responsable de la mission Travailler autrement au Conseil municipal du 27/05/2021.

Suppressions/Créations d'emplois

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadre d'emploi / grades ou indice de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nv num. poste	Nouvel emploi	Nouveaux cadres d'emploi / grades ou indice de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale à l'Urbanisme, à l'Immobilier et aux Travaux	Economie Commerce Artisanat / Activités non sédentaires	12423 TNC 50%	Commissaire du marché de la création	IM 508	A	Délégation Générale à l'Urbanisme, à l'Immobilier et aux Travaux	Economie Commerce Artisanat / Activités non sédentaires	13213	Chargé de mission accompagnement des commerçants à la transition	Attaché principal	A	Après avis du Comité technique du 18/06/21 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs. Création d'un poste à temps complet contre la suppression d'un poste à temps non complet (17 heures 30 / semaine). Pris en compte au titre du PGAEC 2021.

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Direction centrale de l'immobilier	427	Agent comptable - Régisseur de recettes	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Délégation Générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Direction centrale de l'immobilier	Assistant de direction	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Régularisation de l'intitulé et des missions du poste.
Délégation Générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Direction centrale de l'immobilier / Prospective et analyse immobilière	11660	Chargé d'études	Attaché principal Ingénieur principal	A	Délégation Générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Direction centrale de l'immobilier / Prospective et analyse immobilière	Chargé d'études	Technicien principal de 1 ^{ère} classe Attaché principal Ingénieur Ingénieur principal	B A	Ouverture au grade de Technicien principal 1 ^{ère} classe.
Délégation Générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Espaces verts	13219	Chargé de projet végétalisation	Ingénieur principal	A	Délégation Générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Espaces verts	Chargé de projet végétalisation	Ingénieur principal	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.

Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social

Créations d'emplois :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Direction Emploi et Compétences	Equipe volante administrative	13334	Chargé de Mission	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux Attaché principal	B A	Création en contrepartie de la suppression à venir du poste 6226.
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Systèmes d'information ressources humaines		13335	Chef de projets optimisation des processus RH et SIRH	Attaché principal Ingénieur principal	A	Création en contrepartie de la suppression à venir du poste 11445.

Suppression d'emploi :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Communication et coopérations internes		7358	Chargé de mission	Attaché principal	A	Après avis du Comité technique du 18/06/21 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs. En contrepartie de la création du poste de Chargé de mission n° 13248 au Conseil municipal du 25/03/2021.

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Relations sociales	12936	Conseiller relations sociales	Attaché principal	A	Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Relations sociales	Conseiller relations sociales	Attaché principal	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Vie au travail	R2	Gestionnaire administratif	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Délégation Générale aux Ressources Humaines et Dialogue Social	Vie au travail	Conseiller prévention	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Evolution de l'intitulé et des missions du poste.
									Attaché principal	A	Ouverture aux grades des attachés et des attachés principaux.

Délégation Générale Proximité et relations aux habitants

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale Proximité et relations aux habitants	Mairies d'arrondissement / Mission démocratie locale	13251	Chargé de projet budget participatif	Attaché principal	A	Délégation Générale Proximité et relations aux habitants	Mairies d'arrondissement / Mission démocratie locale	Chef de projet budget participatif	Attaché principal	A	Ouverture à la filière technique pour faciliter le recrutement. Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Délégation Générale Proximité et relations aux habitants	Mairies d'arrondissement / Mission démocratie locale	13252	Responsable de mission démocratie locale	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur	A	Délégation Générale Proximité et relations aux habitants	Mairies d'arrondissement / Mission démocratie locale	Responsable de mission démocratie locale	Cadre d'emplois des attachés territoriaux Administrateur	A	Compte tenu de la spécificité des missions, ce poste sera susceptible d'être pourvu contractuellement en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée.
Délégation Générale Proximité et relations aux habitants	Mairies du 4 ^{ème} arrondissement	1447	Gestionnaire administratif	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Délégation Générale Proximité et relations aux habitants	Mairies du 4 ^{ème} arrondissement	Référént Etat Civil - Gestionnaire administratif	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Après avis du Comité technique du 18/06/21 portant sur la mise à jour du tableau des effectifs. L'évolution de l'emploi sera effective au départ de l'agent le 01/08/2021.
Délégation Générale Proximité et relations aux habitants	Sécurité et prévention	13195	Référént prévention situationnelle	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	B A	Délégation Générale Proximité et relations aux habitants	Sécurité et prévention	Référént prévention situationnelle	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux Cadre d'emplois des attachés territoriaux	B A	Ouverture à la filière administrative afin de faciliter le recrutement.

Cabinet du Maire et ses services :

Evolutions d'emplois :

Délégation	Direction / Service	Num. poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat	Nouvelle affectation (Délégation)	Nouvelle affectation (Direction/service)	Nouvel emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Nvl cat.	Observations
Cabinet du Maire et services rattachés	Bureau du cabinet	8045	Agent de gestion comptable	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Délégation Générale Culture Patrimoine et Evènements	Pôle comptable mutualisé de la Direction des Affaires Culturelles.	Agent de gestion comptable	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Après avis du Comité technique du 11/05/2021 portant sur les ajustements de l'organisation des services et projets d'administration.

Secrétariat Général :

Créations :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Secrétariat Général	Direction		13280	Assistant de DGA	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	Après avis du Comité technique du 11/05/2021 portant sur les ajustements de l'organisation des services et projets d'administration. Pris en compte au titre du PGAEC 2021.

Suppression d'emploi :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Secrétariat Général	Assemblées	Ressources statut élu	13231	Gestionnaire administratif	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	B	Après avis du Comité technique du 04/06/2021 portant sur l'évolution de l'organisation de la direction des Assemblées. En contrepartie de la création du poste 13274 Juriste au Conseil municipal du 27/05/2021.

Direction Générale :

Evolution d'emploi :

Suppression :

Délégation	Direction	Service	Num Poste	Emploi	Cadres d'emplois / grades ou indices de référence	Cat.	Observations
Direction Générale	Direction Générale		10992	Chargé de coordination	Attaché principal Directeur Ingénieur Ingénieur principal	A	Après avis du Comité technique du 18/06/2021 portant sur la mise à jour trimestrielle du tableau des effectifs. En contrepartie de la création du poste 13202 Economiste de flux expert au Conseil municipal du 25/03/2021.

2 - Les dépenses seront imputées sur le chapitre globalisé 012 de l'exercice en cours et suivants.
(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 12 juillet 2021

2021/911 - Approbation et autorisation de signature de conventions financières de reprise de compte épargne-temps (Direction Pilotage financier et juridique RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le dispositif du compte épargne - temps (CET), réglementé par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004, consiste à permettre à l'agent d'épargner des droits à congé, qu'il pourra utiliser ultérieurement sous différentes formes.

L'instauration du CET est obligatoire dans les collectivités territoriales.

Le décret susvisé prévoit que les agents conservent les droits qu'ils ont acquis au titre du compte épargne-temps, en cas de détachement ou de mutation dans une autre collectivité territoriale ou un autre établissement public. Dans ce cas, il revient alors à la collectivité ou à l'établissement d'accueil d'assurer l'ouverture des droits et la gestion du compte, et une convention peut prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés.

Ainsi, huit agents de la Ville de Lyon ont fait l'objet d'une mobilité externe :

- un agent de catégorie A de la Ville de Lyon a fait l'objet d'une mutation sortante à la Ville d'Oullins avec des droits à congés acquis sur son compte épargne temps.

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2004-878, la Ville de Lyon et la Ville d'Oullins souhaitent conclure une convention pour indemniser la Ville d'Oullins du montant de ce transfert de charge, soit 1 302,64 € pour 9 jours.

- un agent de catégorie A de la Ville de Lyon a fait l'objet d'une mutation sortante à la Région Auvergne Rhône - Alpes avec des droits à congés acquis sur son compte épargne temps.

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2004-878, la Ville de Lyon et la Région Auvergne Rhône - Alpes souhaitent conclure une convention pour indemniser la Région Auvergne Rhône - Alpes du montant de ce transfert de charge, soit 1 336,97 € pour 10,5 jours.

- un agent de catégorie B de la Ville de Lyon a fait l'objet d'une mutation sortante à la Région Auvergne Rhône - Alpes avec des droits à congés acquis sur son compte épargne temps.

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2004-878, la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaitent conclure une convention pour indemniser la Région Auvergne Rhône - Alpes du montant de ce transfert de charge, soit 1 027,39 € pour 10 jours.

- un agent de catégorie C de la Ville de Lyon a fait l'objet d'une mutation sortante à la ville de Vénissieux avec des droits à congés acquis sur son compte épargne temps.

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2004-878, la Ville de Lyon et la Ville de Vénissieux souhaitent conclure une convention pour indemniser la Ville de Vénissieux du montant de ce transfert de charge, soit 424,62 € pour 4,5 jours.

- un agent de catégorie A de la Ville de Lyon a fait l'objet d'une mutation sortante à la ville de Vénissieux avec des droits à congés acquis sur son compte épargne temps.

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2004-878, la Ville de Lyon et la Ville de Vénissieux souhaitent conclure une convention pour indemniser la Ville de Vénissieux du montant de ce transfert de charge, soit 5 202,02 € pour 29 jours.

- un agent de catégorie C de la Ville de Lyon a fait l'objet d'une mutation sortante à la ville de Vénissieux avec des droits à congés acquis sur son compte épargne temps.

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2004-878, la Ville de Lyon et la Ville de Vénissieux souhaitent conclure une convention pour indemniser la Ville de Vénissieux du montant de ce transfert de charge, soit 1 458,08 € pour 16 jours.

- un agent de catégorie A de la Ville de Lyon a fait l'objet d'une mutation sortante au Département de la Loire avec des droits à congés acquis sur son compte épargne temps.

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2004-878, la Ville de Lyon et Département de la Loire souhaitent conclure une convention pour indemniser le Département de la Loire du montant de ce transfert de charge, soit 1 767,48 € pour 13 jours.

- un agent de catégorie A de la Ville de Lyon a fait l'objet d'une mutation sortante à la ville de Genlis avec des droits à congés acquis sur son compte épargne temps.

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2004-878, la Ville de Lyon et la ville de Genlis souhaitent conclure une convention pour indemniser la ville de Genlis du montant de ce transfert de charge, soit 2 855,43 € pour 21,5 jours.

En outre, un agent de catégorie B de la Ville de Brindas a fait l'objet d'une mutation entrante à la ville de Lyon :

- l'agent recruté possède un compte épargne temps à la date de sa mutation. En application de la réglementation, cet agent a conservé les droits à congé acquis au sein de la Ville de Brindas, et la Ville de Lyon a donc la charge d'en assurer la gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2004-878, la Ville de Lyon et la Ville de Brindas souhaitent conclure une convention pour indemniser la Ville de Lyon du montant de ce transfert de charge, soit 305,30 € pour 2,5 jours.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne - temps dans la fonction publique territoriale et notamment son article 11 ;

Vu lesdites conventions ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1 - Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et :

- la Ville d'Oullins ;
- la Région Auvergne Rhône - Alpes ;
- la Ville de Vénissieux ;
- le Département de la Loire ;
- la Ville de Genlis ;
- la Ville de Brindas.

Sont approuvées.

2 - M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

3 - Les dépenses afférentes seront prélevées sur le chapitre globalisé 012 de l'exercice en cours.

4 - Les recettes seront inscrites sur le chapitre 013 de l'exercice en cours.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

2021/912 - Modalités d'attribution de la part supplémentaire d'IFSE versée au titre des responsabilités spécifiques dans le cadre du RIFSEEP (régies d'avances et de recettes) (Direction Pilotage financier et juridique RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Régime Indemnitaire de Fonction de Sujétion d'Expertise et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP) s'applique à 80% du personnel municipal depuis juin 2019. Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 permet désormais l'extension du RIFSEEP pour les cadres d'emplois non éligibles en l'absence de publication d'arrêtés d'adhésion concernant les corps homologues de la fonction publique d'Etat. Cet élargissement vous sera proposé avant la fin de l'année 2021.

Le déploiement du RIFSEEP qui vise à simplifier le paysage indemnitaire de la Fonction publique fixe des règles de cumul strictes avec d'autres systèmes indemnitaires.

Ainsi, l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes prévue par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 n'est pas cumulable avec le RIFSEEP au sens de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. Il convient d'en intégrer les modalités d'attribution dans le cadre de l'IFSE afin de respecter le cadre réglementaire, dans la stricte continuité de la pratique antérieure.

Bénéficiaires

Sont concernés uniquement les fonctionnaires titulaires et stagiaires, mais aussi les agents contractuels nommés par arrêté municipal pris après avis conforme du Trésorier de Lyon Métropole sur les régies d'avances, les régies de recettes et les régies d'avances et de recettes de la ville de Lyon en tant que :

- régisseurs titulaire ;
- mandataires suppléants pour les périodes où ils ont effectué le remplacement du régisseur titulaire avec remise de service ;
- mandataires intérimaires ;

Ils bénéficient dans le cadre de l'IFSE d'une sujétion au titre de la responsabilité financière spécifique qu'ils assurent au travers du maniement et transport de fonds ou de valeurs. Cette sujétion fera désormais l'objet d'une part supplémentaire d'IFSE, en application du barème suivant :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES et de recettes	MONTANT annuel de la de la sujétion
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie *			Montants en €
Montant moyen des recettes encaissées mensuellement **			
Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement			
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	110
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	110
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	120
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	140
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	160
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	200
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	320
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	410
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	550
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	640
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	690
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	820
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	1 050
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000

* Le montant de l'avance consentie est égal au montant de l'avance augmenté du montant de l'avance complémentaire.

** Pour les régies nouvellement créées, il convient de prendre en compte le montant probable des recettes mensuelles déterminé en accord avec le Trésorier de Lyon Métropole; pour les régies existantes, la moyenne mensuelle des recettes est déterminée sur la base des opérations de l'année civile précédente.

Cette part supplémentaire d'IFSE est versée annuellement en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance du poste de l'agent régisseur, dans le respect des plafonds annuels d'IFSE prévus pour les groupes de fonctions détaillés dans les délibérations n°4676 du 19 mai 2019 et 5140 du 18 novembre 2019.

Les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le RIFSEEP restent soumis aux délibérations antérieures de la Ville régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes dont les montants annuels sont fixés par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu les délibérations n°4676 du 19 mai 2019 et 5140 du 18 novembre 2019 portant mise en place du RIFSEEP ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 29 juin 2021 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1 - L'instauration, d'une part supplémentaire IFSE au titre de la responsabilité financière liée aux fonctions de régisseur d'avances et de recettes versée annuellement, en complément de la part fonction IFSE prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur est approuvée ;

2 - La validation des critères et montants tels que définis ci-dessus sont approuvés ;

3 - La dépense afférente sera prélevée sur le chapitre globalisé 012 de l'exercice en cours et suivants.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/913 - Modalités de participation financière des agents de la Ville de Lyon bénéficiant d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile à titre permanent (Direction Logistique, Garage et Festivités)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

En application des dispositions de l'article L 2123-18-1-1 du code des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut autoriser la mise à disposition de véhicules de service en faveur des agents lorsque l'exécution de leurs missions le justifie.

Cette disposition dans la mesure où elle constitue un avantage pour les agents, doit faire l'objet d'une contrepartie financière. C'est le cas lorsque l'usage du véhicule n'est pas strictement limité à un déplacement professionnel. Ainsi, les véhicules mis à disposition dans le cadre d'astreintes ou lorsque l'autorisation de remisage est exceptionnelle ne donnent pas lieu à compensation financière de la part des agents concernés. A l'inverse, lorsque le remisage à domicile est permanent, il donne lieu à participation financière.

La Ville de Lyon a délibéré en 1997 (délibération 1997/2096 du 15 décembre 1997) et précisé les modalités de participation des agents bénéficiaires d'un remisage à domicile permanent.

Il est aujourd'hui proposé de mettre à jour ce dispositif, dont les fondamentaux datent de 1997 et dont les conditions financières n'ont pas évolué depuis 2008. L'évolution de ce dispositif répond à trois objectifs :

- favoriser le report modal vers des modes de transport moins polluants et se mettre en adéquation avec les nouvelles pratiques de mobilité des agents et les dispositifs pris par la collectivité pour y répondre :

o l'adoption du forfait mobilité pour les agents en mars 2021 ;

o le lancement d'un nouveau Plan de mobilité employeur (PDME) de la Ville de - Lyon ;

o l'utilisation de plus en plus importante des modes actifs par les agents.

- répondre aux remarques de la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport en date du 29/10/2019 ;

- sécuriser juridiquement le dispositif par une actualisation de la participation financière. Celle-ci est calculée en lien avec, d'une part, l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat, et, d'autre part, l'abonnement annuel qui fait l'objet d'une convention VDL-TECELY (60 € au 1er janvier 2021) qui est la base de calcul pour le PDME de la Ville de Lyon.

II. Propositions :

Il est ainsi proposé à l'assemblée de :

- Fixer les conditions d'utilisation des véhicules de service

L'utilisation à des fins personnelles d'un véhicule de service de la collectivité est interdite.

Par principe, tout remisage à domicile des véhicules de service est interdit. Toutefois, dans le cadre des nécessités liées aux missions et après validation hiérarchique de l'administration (DGA en responsabilité de la direction détentrice et DGA en charge du garage municipal), certains agents peuvent être autorisés à remiser un véhicule de service à leur domicile de façon ponctuelle ou permanente. Après vérification de l'aptitude de l'agent, cette autorisation est officialisée par :

o un ordre de mission pour un remisage à domicile ponctuel ;

o un arrêté nominatif annuel assorti d'un ordre de mission pour un remisage à domicile annuel.

- Fixer la participation financière

Le remisage ponctuel dans les conditions précisées précédemment est autorisé lors des astreintes et des réunions hors des horaires de transport en commun. Dans ce cas, il n'y aura pas de participation financière de l'agent-e.

Le remisage annuel est lié au besoin de continuité de service afin de pouvoir mener à bien les missions afférentes au poste. Dans ce cas, cela implique une participation financière de l'agent-e sous la forme d'un prélèvement sur salaire.

Le montant de la contribution mensuelle d'un agent.e est calculé de la façon suivante :

$(\text{distance domicile-travail aller-retour en Km}) \times (200/12) \times \text{Prix/KM}$

o la distance est calculée en prenant en compte les trajets aller-retour ;

o la base de calcul est de 200 jours par an, soit 16.67 jours par mois. Cette base de 200 jours exclut donc les jours de congés et les jours maladie de moins de 15 jours. Le nombre de jours appliqué à chaque agent est de 200, dont sont décomptés les jours d'astreinte sauf week-end, ainsi que les jours de télétravail ;

o 12 est le nombre de mois ;

o prix/KM est le taux prévu par l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat. Le taux à prendre en compte est le taux correspondant à un véhicule de 5 CV et moins circulant plus de 10 000 KM sur le territoire de la métropole, soit 0,21 centimes à la date de ce rapport. Cette valeur évoluera en fonction de l'évolution des taux prévus à l'arrêté susvisé.

Ce coefficient a été retenu par la collectivité car il correspond au type de véhicule mis à disposition sauf dérogation due à l'activité des agents et aux distances effectuées dans le cadre de leurs missions.

L'abattement de 30% actuellement accordé pour le calcul de la participation des agents sera progressivement supprimé. Ainsi, il sera de 15% à compter du 1er janvier 2022 et de 0% à compter du 1er juillet 2022.

Il est instauré une participation minimum de l'agent qui ne pourra être inférieure à 60% du montant de l'abonnement cité en référence pour un véhicule à moteur. Le montant de la participation pour un vélo sans assistance électrique est fixé à 10% de l'abonnement cité en référence, et à 30% de l'abonnement cité en référence pour un vélo à assistance électrique.

Cette valeur plancher évoluera donc en fonction de l'évolution de l'abonnement de référence.

Le début de la participation financière prendra effet à la date de l'arrêté nominatif. Un ordre de restitution sera établi à la date de restitution du véhicule mettant fin au prélèvement.

En cas de modification du lieu de travail à l'initiative de l'employeur, la participation financière de l'agent sera modifiée si elle est à l'avantage de l'agent.

Afin que ce dispositif n'entraîne pas de désorganisation des directions opérationnelles, et de limiter l'impact financier pour des agents en poste et recrutés avec une autorisation de remisage à domicile dans les conditions précédentes, il est institué un système de plafonnement

des augmentations mensuelles issues du nouveau calcul. L'augmentation mensuelle pour les agents de catégorie C ne pourra pas excéder 30 €, elle ne pourra pas excéder 40 € pour les agents de catégorie B et 50 € pour les agents de catégorie A par rapport à la participation mensuelle applicable à la date de la délibération. Ce système de plafonnement ne concerne que les agents ayant droit au remisage à domicile d'un véhicule de service à la date de la présente délibération.

Est calculé à la date de la délibération (M0 = Juillet 2021) l'écart entre le montant de la participation actuelle et le montant de la participation due en fonction des nouvelles modalités de calculs. Pour les agents dont la participation augmenterait de plus de 30€, 40€ ou 50€ selon la catégorie, le calcul de la participation est fait à partir d'un nouveau kilométrage théorique et bloqué.

Celui-ci est défini de la manière suivante :

$$KT = (P * 12) / (2 * PRK * NbJ)$$

Avec :

KT= Nouveau kilométrage théorique

P= Nouvelle participation financière de l'agent (dont l'écart avec la participation du mois de Juillet 2021 est limitée à 30, 40 ou 50€ suivant la catégorie de l'agent)

12= Nombre de mois de l'année

2= nombre de trajet journalier

PRK= Prix de revient au kilomètre (il est à 0.21 centimes du kilomètre au 08/07/2021)

NbJ= Nombre de jours moins les astreintes hors week-end et les jours de télétravail

Pour les agents concernés par ce plafonnement la participation financière au remisage à domicile sera révisée uniquement en fonction du coût kilométrique et du prix de l'abonnement objet de la convention entre la Ville de Lyon et TECELY.

Lors du déroulement de leur carrière à la Ville, ils conserveront ce kilométrage théorique tant qu'ils restent affectés sur le poste qu'ils occupent à la date de la délibération.

Si l'agent venait à changer de résidence administrative ou de domicile, l'arrêté prendra en compte le nouveau kilométrage réel uniquement si celui-ci est plus faible que le kilométrage théorique. Si l'agent change de domicile et s'éloigne de sa résidence administrative, le kilométrage théorique augmente de la distance entre l'ancien et le nouveau domicile.

- Fixer les conditions de remisage

L'agent-e s'engage à remiser le véhicule sur un emplacement de stationnement autorisé, à fermer à clé le véhicule, ainsi qu'à dissimuler tout objet contenu dans le véhicule susceptible d'attirer l'attention.

Le Maire, ainsi que le directeur-riche ont la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect du règlement d'utilisation des véhicules de service ou dans l'intérêt du service.

- Fixer les conditions particulières en cas d'absences

En cas d'absence, le véhicule peut être remis à disposition de la collectivité si celle-ci le sollicite.

Si l'absence est d'au moins 15 jours consécutifs liés à un arrêt de travail en cas de maladie ou accident, la participation financière sera suspendue à compter du 16ème jour.

Le règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service par les agents de la Ville de Lyon du 26 décembre 2012 est modifié pour prendre en compte ces différentes modifications. Le règlement modifié est joint en annexe de la présente délibération.

Vu l'article L 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat ;

Vu la circulaire du 2 juillet 2010 relative à l'Etat exemplaire - rationalisation de la gestion du parc automobile de l'Etat et de ses opérateurs (NOR : PRMX1018176C) ;

Vu la circulaire n° 97-4 du 5 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service (NOR : TEF9710040C) ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 97/2096 du 15 décembre 1997 portant sur l'utilisation des véhicules de service pour les trajets domicile-travail ;

Vu le règlement intérieur concernant les conditions d'utilisation des véhicules de service par les agents de la Ville de Lyon en date du 26 décembre 2012 ;

Vu l'avis du comité technique du 18 juin 2021 ;

Vu l'avis du comité technique du 29 juin 2021 ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, dans la partie II Propositions, dans la sous partie intitulée « Fixer la participation financière », dans la formule de calcul :

- lire :

« o la base de calcul est de 200 jours par an, soit 16.67 jours par mois. Cette base de 200 jours exclut donc les jours de congés et les jours maladie de moins de 15 jours. Le nombre de jours appliqué à chaque agent est de 200, dont sont décomptés les jours d'astreinte sauf week-end, ainsi que les jours de télétravail ; »

- au lieu de :

« o la base de calcul est de 200 jours par an, soit 16.67 jours par mois. Cette base de 200 jours exclut donc les jours de congés, les jours maladie de moins de 15 jours, les jours de télétravail... ; »

b) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, dans la partie II Propositions, à la fin de la sous partie intitulée « Fixer la participation financière » :

- ajouter :

« Afin que ce dispositif n'entraîne pas de désorganisation des directions opérationnelles, et de limiter l'impact financier pour des agents en poste et recrutés avec une autorisation de remisage à domicile dans les conditions précédentes, il est institué un système de plafonnement des augmentations mensuelles issues du nouveau calcul. L'augmentation mensuelle pour les agents de catégorie C ne pourra pas excéder 30 €, elle ne pourra pas excéder 40 € pour les agents de catégorie B et 50 € pour les agents de catégorie A par rapport à la participation mensuelle applicable à la date de la délibération. Ce système de plafonnement ne concerne que les agents ayant droit au remisage à domicile d'un véhicule de service à la date de la présente délibération.

Est calculé à la date de la délibération (M0 = Juillet 2021) l'écart entre le montant de la participation actuelle et le montant de la participation due en fonction des nouvelles modalités de calculs. Pour les agents dont la participation augmenterait de plus de 30€, 40€ ou 50€ selon la catégorie, le calcul de la participation est fait à partir d'un nouveau kilométrage théorique et bloqué.

Celui-ci est défini de la manière suivante :

$$KT = (P * 12) / (2 * PRK * NbJ)$$

Avec :

KT= Nouveau kilométrage théorique

P= Nouvelle participation financière de l'agent (dont l'écart avec la participation du mois de Juillet 2021 est limitée à 30, 40 ou 50€ suivant la catégorie de l'agent)

12= Nombre de mois de l'année

2= nombre de trajet journalier

PRK= Prix de revient au kilomètre (il est à 0.21 centimes du kilomètre au 08/07/2021)

Nbj= Nombre de jours moins les astreintes hors week-end et les jours de télétravail

Pour les agents concernés par ce plafonnement la participation financière au remisage à domicile sera révisée uniquement en fonction du coût kilométrique et du prix de l'abonnement objet de la convention entre la Ville de Lyon et TECELY.

Lors du déroulement de leur carrière à la Ville, ils conserveront ce kilométrage théorique tant qu'ils restent affectés sur le poste qu'ils occupent à la date de la délibération.

Si l'agent venait à changer de résidence administrative ou de domicile, l'arrêté prendra en compte le nouveau kilométrage réel uniquement si celui-ci est plus faible que le kilométrage théorique. Si l'agent change de domicile et s'éloigne de sa résidence administrative, le kilométrage théorique augmente de la distance entre l'ancien et le nouveau domicile. »

c) - Dans LES VISAS :

- ajouter :

« Vu l'avis du comité technique du 29 juin 2021 ; »

Délibère :

1- L'abrogation de la délibération du 15 décembre 1997 relative à l'utilisation des véhicules de service pour les trajets domicile/travail, laquelle n'aura plus vocation à s'appliquer est approuvée

2- L'approbation du règlement intérieur annexé à la présente délibération est approuvée.

3- L'approbation de la participation financière des agents bénéficiant d'un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile annuelle est approuvée selon les modalités précisées dans le rapport.

4- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à partir du 1er janvier 2022.

5- La recette sera prélevée sur le chapitre globalisé 013 du budget de l'exercice en cours.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/914 - Adhésion de la Ville de Lyon à l'association de médecine préventive AGEMETRA (Direction Pilotage financier et juridique RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'AGEMETRA est une association loi 1901 à but non lucratif, qui propose un service de santé au travail au niveau de la Métropole Lyonnaise au sein de ses 19 centres médicaux.

La mission exclusive de l'AGEMETRA est de mobiliser les moyens dont elle dispose afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Pour ce faire, elle met notamment à la disposition de ses adhérents un suivi en santé au travail leur permettant de bénéficier d'actions en milieu de travail et d'assurer le suivi individuel santé travail de leurs salariés.

Cette association dispose d'un Conseil d'administration chargé de la gouvernance ainsi que de l'arbitrage des grandes orientations. Il est composé d'un collège d'employeurs d'adhérents ainsi que d'un collège de salariés désignés par les organisations syndicales des employeurs adhérents.

La Commission de contrôle a, quant à elle, la mission de surveiller l'organisation et la gestion du service de santé au travail elle est composée pour un tiers de représentants des employeurs et pour 2/3 de représentants des salariés.

Le service de médecine préventive de la Ville de Lyon est composé de 10 agents : 5 médecins, 2 infirmières et 3 agents administratifs. Conformément à l'article 2-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, il est chargé de veiller à la protection de la santé des agents de la Ville par un suivi de ceux-ci tout au long de leur carrière (visite d'embauche, visite régulière obligatoire et/ou à la demande, suivi particulier selon les postes occupés...).

1. Le principe de l'adhésion à l'AGEMETRA

Les 10 agents du service de médecine préventive sont soumis aux mêmes obligations concernant le suivi médical. Actuellement, ce suivi est assuré en interne, au sein du service, par les médecins de la Ville.

La Ville de Lyon est soucieuse de proposer un lieu d'échanges permettant aux agents du service de médecine préventive de pouvoir disposer du même niveau de confidentialité que l'ensemble des agents.

Compte tenu de ces éléments il est proposé d'adhérer à l'association l'AGEMETRA service de santé au travail.

Cette association se chargera du suivi médical des 10 agents du service de médecine préventive uniquement.

L'adhésion est annuelle et est effective sous un délai de quinze jours ouvrés, après l'envoi du bulletin d'adhésion complété et signé en y annexant la liste nominative des agents concernés.

2. Le montant de la cotisation à l'AGEMETRA

Le montant de la cotisation est défini lors de la conclusion de l'adhésion à l'aide d'une grille des cotisations.

Ce montant, ainsi que les bases et modalités de son calcul, sont fixées annuellement par une décision du Conseil d'administration de l'AGEMETRA.

Concernant le service de médecine préventive, la cotisation annuelle se compose :

- d'un droit d'entrée de 49 € HT ;

- d'un coût de 95,50 € HT par agent, incluant le suivi médical et les frais de dossier.

Le coût annuel s'établit donc à 49 € HT pour le droit d'entrée et à 955€ HT pour les visites soit 1204,80 € TTC.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis de la séance 11 juin 2021 du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

- 1 - L'adhésion de la Ville de Lyon à l'association de l'AGEMETRA est approuvée.
- 2 - M. le Maire est autorisé à signer ladite adhésion.
- 3 - La dépense en résultant, soit 1 204,80 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 011, ligne 106650 de l'exercice 2021 et suivants.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/915 - Affectation d'un numéro de délibération aux créations de postes antérieures à 2001 (Direction Pilotage financier et juridique RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé précise que la collectivité doit indiquer sur l'acte d'engagement, arrêté ou contrat la référence à la délibération créant l'emploi.

Pour répondre à cette obligation, la Ville fait figurer sur les actes précédemment identifiés le numéro du poste ainsi que la date et le numéro de la délibération qui a créé l'emploi.

Si dans le système d'information nous disposons bien des dates des délibérations, les numéros de ces dernières ne sont disponibles qu'à compter du 1er janvier 2001.

M. le Trésorier de Lyon Métropole demande à la collectivité de respecter ses obligations sur tous les actes de recrutement en précisant ces informations pour les emplois créés par délibération avant 2001 ; à défaut, les rémunérations des agents dont les actes d'engagement ne seraient pas conformes pourront faire l'objet d'une suspension de paiement par le comptable public.

Après recherche, il s'avère que ce défaut d'information concerne près de 5000 postes créés par 206 délibérations antérieures au 1er janvier 2001. La recherche des délibérations auprès des archives municipales et la mise à jour de ces informations au sein de notre système d'information s'avère fastidieuse et chronophage en cette période de crise où il convient de mobiliser des ressources au quotidien afin d'assurer la continuité du service public.

C'est pourquoi en accord avec M. le Trésorier de Lyon Métropole, il est proposé que tous les postes ouverts au tableau des effectifs créés par une délibération antérieure au 1er janvier 2001 et listés dans le fichier joint, soient affectés du numéro de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;

Où il l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1 - Les emplois créés par délibérations antérieures au 1er janvier 2001, sont affectés du numéro de la présente délibération qui figurera sur les actes de recrutement.

2 - Le fichier Excel joint en version dématérialisée à la présente délibération répertorie l'ensemble des emplois qui ont été créés avant le 1er janvier 2001. Cette annexe sera transmise sous ce format aux services de la Trésorerie de Lyon Municipale afin de lui permettre d'assurer le contrôle des actes de recrutement.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/916 - Approbation de contrats de mise à disposition d'agents par l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT) auprès de la Ville de Lyon (Direction Pilotage financier et juridique RH)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT), est une association soumise à la loi du 1er juillet 1901, reconnue d'utilité publique, elle a pour objet d'accompagner les personnes porteuses de handicap dans leur insertion médico-sociale et professionnelle.

Dans ce cadre, elle aide notamment les personnes en situation de handicap à trouver un emploi. Elle propose par le biais de ses ESAT (Etablissement et service d'aide par le travail) hors murs, des solutions innovantes facilitant leur insertion professionnelle. Cette démarche fait référence aux priorités nationales mais aussi européennes visant à renforcer l'ouverture de la société aux personnes handicapées et à lutter contre les discriminations dans l'accès au milieu ordinaire de travail. La combinaison de mises à disposition en entreprise ou dans des associations ou des collectivités locales, et d'un accompagnement médico-social individualisé et adapté fait de l'ESAT hors murs un dispositif innovant au bénéfice de l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

L'objectif de ces mises à disposition est de permettre à ces personnes d'exercer une activité à caractère professionnel en milieu ordinaire de travail, susceptible de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel et de développer la capacité d'emploi.

La ville de Lyon fait déjà appel à LADAPT Rhône - Métropole de Lyon pour la mise à disposition de personnes et s'engage à favoriser leur insertion dans un nouveau milieu de travail et à développer leurs aptitudes professionnelles. Ces mises à disposition spécifiques sont régies par les articles R344-16 et suivants du code de l'action sociale et des familles et font l'objet de contrats écrits passés entre l'ESAT hors murs LADAPT Rhône - Métropole de Lyon et la ville de Lyon auprès de qui la mise à disposition est réalisée, avec l'accord de la personne porteuse de handicap concernée par la mise à disposition. Le contrat en cours s'achève le 10 septembre 2021.

La mise à disposition individuelle a une durée maximale de deux ans et le contrat est communiqué à la maison départementale des personnes handicapées dans les quinze jours qui suivent sa signature. La prolongation au-delà de deux ans de cette mise à disposition du même travailleur handicapé est subordonnée à l'accord de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées demandé par le directeur de l'ESAT hors murs.

Il est envisagé de poursuivre cette collaboration afin d'accueillir une personne en situation de handicap admise dans l'ESAT hors murs LADAPT

Rhône - Métropole de Lyon pour les cinq années à venir. Cette personne se verra confier des tâches administratives au sein d'un service de la Direction de l'administration des personnels sur une quotité de travail à temps partiel, en général sur la base d'un mi - temps, définie en fonction du handicap de la personne accueillie. Des bilans réguliers avec l'ensemble des parties seront réalisés.

La mise à disposition portera sur une seule personne porteuse de handicap à la fois. Toutefois, les contrats d'engagement successifs ne porteront pas forcément sur la même personne.

En contrepartie du travail accompli, la ville de Lyon s'engage à rembourser mensuellement l'ESAT hors murs LADAPT Rhône - Métropole de Lyon sur la base d'un relevé d'heures. Seules les heures travaillées seront facturées ainsi que les jours fériés inclus dans l'emploi du temps. A l'inverse, les absences pour congés ne seront pas facturées à la Ville de Lyon.

Le tarif horaire au 1er juin 2021 est de 7,45 euros HT, soit 8,94 euros TTC. Il pourra être révisé annuellement en vue de répercuter l'augmentation du SMIC et du prix de la vie selon l'indice INSEE.

Enfin, cette mise à disposition sera valorisée dans le cadre de l'obligation d'emploi de travailleurs en situation de handicap qui s'impose à la ville.

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment, ses articles R 344-16 et suivants ;

Vu le modèle de contrat de mise à disposition ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1- La mise à disposition d'une personne porteuse de handicap par l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT) auprès de la ville de Lyon est approuvée pour une période de cinq années.

2- Le modèle de contrat de mise à disposition d'une personne par l'ESAT hors murs LADAPT Rhône Métropole de Lyon auprès de la ville de Lyon est approuvé.

3- M. le Maire est autorisé à signer les contrats de mise à disposition successifs et leurs avenants éventuels.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants, chapitre 012, article 6218.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/917 - Examen juridictionnel de la Chambre régionale des comptes Auvergne - Rhône - Alpes sur les comptes produits par le comptable public de la Ville pour les exercices 2012 à 2017 - Avis du Conseil municipal sur la demande de remise gracieuse suite à un débet juridictionnel prononcé dans le cadre de cet examen à l'encontre de Messieurs Alain Gaonac'h et Jean-Luc Bouleau, anciens comptables de la Ville (Direction des Finances)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes a, par courrier en date du 28 mai 2019, informé la Ville du lancement d'un contrôle des comptes produits par le comptable public de notre collectivité pour les exercices 2012 à 2017. Ce contrôle, qui relève de la compétence juridictionnelle des CRC et qui consiste à vérifier la régularité des opérations réalisées par les comptables publics, complète le double-contrôle du ressort des chambres à l'égard des collectivités : un contrôle budgétaire visant à garantir le respect par ces dernières des contraintes pesant sur leurs budgets, et un contrôle de la gestion qui vise à examiner la régularité et la qualité de la gestion de ces mêmes entités.

En février 2020, le contrôle diligenté donnait lieu à l'établissement d'un rapport par le magistrat instructeur, à la suite duquel, le ministère public près le juge des comptes, après avoir relevé des charges susceptibles de conduire à la mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire des deux comptables de la Ville en exercice sur la période susvisée, saisissait la chambre pour l'ouverture d'une instance de jugement, sur la base d'un réquisitoire produit en date du 19 mars 2020.

Le rapport à fin de jugement des comptes a été déposé par le magistrat instructeur au mois de décembre 2020 et les conclusions du ministère public à la date du 25 janvier 2021 ; le jugement n° 2021-0003 issu de l'audience du 15 février 2021 est intervenu le 24 mars 2021, il a été notifié à la Ville dès le 25 du même mois. Ce jugement de débet juridictionnel engage la responsabilité de M. Alain Gaonac'h, comptable de la Ville sur la période courant du 1er janvier 2014 au 31 juillet 2017, sur deux des trois présomptions de charges relevées à son encontre, et la responsabilité de M. Jean-Luc Bouleau, comptable de la Ville sur la période courant du 1er août au 31 décembre 2017, sur une des deux présomptions de charges le concernant.

Par son jugement, la Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes se prononce ainsi, dans un 1er temps, sur plusieurs titres de recettes émis par la Ville sur les exercices 2010 à 2013, à l'encontre de différents tiers dont le département du Rhône, l'hôpital Edouard Herriot et la région Rhône-Alpes, titres intégralement ou partiellement non recouverts par les comptables de la collectivité et pour lesquels, le procureur financier relève dans son réquisitoire, qu'en l'absence de diligences adéquates, rapides et suffisantes, l'action en recouvrement les concernant pouvait s'en être trouvée prescrite entre 2014 et 2017.

Au terme de son instruction, la Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes conclut que les diligences de M. Alain Gaonac'h, à qui il appartenait d'apporter la preuve du contraire, n'ont été ni rapides, ni adéquates, ni complètes pour assurer le recouvrement des 10 titres de recettes en jeu, qu'il a ainsi manqué à ses obligations et mis en jeu sa responsabilité personnelle et pécuniaire ; que de surcroît, s'agissant des 10 titres en jeu, la prescription a été acquise ou le recouvrement définitivement compromis sous la gestion de M. Gaonac'h.

Elle conclut enfin que le comptable n'a pu apporter, dans ses observations, aucun élément en faveur d'une absence de préjudice financier pour la Ville découlant de ses manquements, ce qui aurait été principalement le cas si les personnes redevables s'étaient avérées insolubles, et ce qui aurait pu amener le juge des comptes à réduire les sommes dont le comptable aurait été déclaré débiteur.

Compte tenu des éléments qui précèdent, la Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes constitue M. Alain Gaonac'h débiteur de la Ville de Lyon à hauteur de 60 772,19 euros pour l'ensemble des 10 titres non recouverts.

La Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes se prononce dans un 2ème temps sur la prise en charge, par les deux comptables de la période relevant du contrôle, du paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) à des agents de la commune, pour un montant total de 200 462,91 euros au titre du mois de juillet 2017 pour ce qui concerne M. Gaonac'h et pour un montant total de 208 840,23 euros au titre du mois d'août 2017 pour ce qui concerne M. Bouleau.

Le procureur financier observe dans son réquisitoire que la délibération du 28 juin 2004 ayant pour objet la mise en œuvre des IHTS, délibération transmise par la Ville à l'appui de ses mandats de 2017, ne fixait pas la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, et qu'à ce titre, le comptable ne disposait pas au moment du paiement, des pièces justificatives lui permettant d'effectuer le contrôle des sommes à verser au titre des IHTS à certains agents.

La chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes, dans son jugement, reprend ces éléments et conclut que les deux comptables auraient effectivement dû suspendre les paiements et alerter l'ordonnateur, et qu'en ne procédant pas ainsi, ils ont manqué à leurs obligations et mis en jeu leur responsabilité personnelle et pécuniaire. La chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes confirme par ailleurs que les paiements réalisés par les deux comptables, faute d'une délibération précise sur les catégories d'emplois impliquant la réalisation d'heures supplémentaires donc d'une délibération de nature à constituer le fondement juridique du paiement, les comptables ont procédé au règlement de dépenses indues entraînant un préjudice financier pour la commune.

Compte tenu des éléments qui précèdent, la Chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône-Alpes constitue M. Alain Gaonac'h débiteur de la Ville de Lyon à hauteur de 200 462,91 euros au titre des IHTS versées pour le mois de juillet 2017 et M. Jean-Luc Bouleau, débiteur de la Ville de Lyon à hauteur de 208 840,23 euros au titre des IHTS versées pour le mois d'août 2017.

Il est à noter que la délibération de la Ville en date du 28 juin 2004, impliquée dans ce jugement, a également fait l'objet d'une recommandation de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de son dernier rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la ville, pour les exercices 2013 à 2017. Cette recommandation a conduit la ville à prendre une nouvelle délibération en date du 28 janvier 2021 (délibération 2021-540) par laquelle elle fixe désormais le cadre juridique des IHTS conformément à la loi, avec la liste des emplois autorisés à réaliser des heures supplémentaires et les modalités d'indemnisation.

Suite au jugement n° 2021-0003 en date du 24 mars 2021 de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, Messieurs Alain Gaonac'h et Jean-Luc Bouleau ont chacun formulé auprès de la direction compétente du ministère de l'économie, des finances et de la relance, une demande de remise gracieuse pour l'intégralité des sommes mises à leur charge au titre des IHTS indues, soit 200 462,91 euros pour le premier et 208 840,23 € pour le second.

Pour permettre aux deux comptables de présenter un dossier complet auprès de M. le Ministre de l'économie, des finances et de la relance, il convient aujourd'hui que la ville délibère pour se prononcer sur l'avis qu'elle souhaite émettre sur leur demande de remise gracieuse.

Considérant les qualités professionnelles de Messieurs Gaonac'h et Bouleau, lesquels ont été tout au long de l'exercice de leurs fonctions de comptables publics auprès de notre collectivité, extrêmement diligents à son égard, toujours disponibles pour l'accompagner de manière experte et constructive à la fois dans son exécution budgétaire au quotidien et dans ses projets de modernisation et de qualité comptables ; considérant également que les IHTS réglées par les deux comptables ont été des heures effectivement réalisées par les agents de la ville et que celle-ci ne saurait considérer qu'elle a subi un préjudice financier de par leur règlement, il vous est proposé d'apporter un avis favorable à cette demande de remise gracieuse.

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963 ;

Vu les articles 9 et 11 du décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés ;

Vu le jugement n° 2021-0003 du 24 mars 2021 de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le courrier en date du 12 avril 2021 de M. Jean-Luc Bouleau, comptable public de la Ville de Lyon sur la période courant du contrôle juridictionnel de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes entre le 1er août et le 31 décembre 2017 ;

Vu la demande en date du 31 mars de M. Alain Gaonac'h, comptable public de la Ville de Lyon sur la période courant du contrôle juridictionnel de la chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes entre le 1er janvier 2014 et le 31 juillet 2017 ;

Où il l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1- Le Conseil municipal émet un avis favorable sur la demande de remise gracieuse adressée par M. Alain Gaonac'h au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

2- Le Conseil municipal émet un avis favorable sur la demande de remise gracieuse adressée par M. Jean-Luc Bouleau au ministre de l'économie, des finances et de la relance.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/918 - Majoration de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires portée à 60% (Direction des Finances)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les communes situées dans des zones urbaines de plus de 50 000 habitants, et présentant un fort déséquilibre entre l'offre et la demande de logements, peuvent instituer, conformément à l'article 1407 ter du code général des impôts (CGI), une majoration de cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

L'objectif de ce dispositif fiscal est d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché des biens non affectés à la résidence principale, dans des zones présentant de sérieuses difficultés d'accès au logement.

Des dégrèvements sont néanmoins prévus pour les propriétaires de résidences secondaires :

- contraints de résider dans un lieu distinct de leur habitation principale, pour raisons professionnelles ;

- de condition modeste, installés durablement en maison de retraite ou en établissement de santé, et qui conservent la jouissance de leur ancien logement ;

- qui ne peuvent affecter, pour cause étrangère à leur volonté, leur logement à un usage d'habitation principale ;

- qui relèvent du statut des personnes morales comme les associations loi 1901 ou les congrégations religieuses.

Le taux de majoration de taxe d'habitation, fixé initialement par le législateur à 20%, est modulable depuis 2017 entre 5 et 60%.

Ce dispositif a été institué à Lyon par la délibération n° 2015-1317 du 28 septembre 2015 ; une surcote de 20% est donc appliquée sur les cotisations de taxe d'habitation établies au titre des résidences secondaires lyonnaises depuis 2016.

Dans la perspective d'utiliser les dispositifs, notamment fiscaux, mis à sa disposition pour réguler progressivement les tensions sur le marché immobilier de son territoire, la Ville de Lyon, à l'instar des villes comme Paris ou Nice, souhaite renforcer le caractère incitatif de cette mesure en portant cette majoration à 60%.

Cette mesure, pour être applicable au 1er janvier 2022, doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal avant le 1er octobre 2021.

Vu les articles 1407 ter, 1639A et 1639A bis du code général des impôts ;

Vu la délibération n° 2015-1317 du 28 septembre 2015 relative à l'instauration de la majoration de cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale ;

Où il l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1- La majoration de cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale est portée de 20% à 60%, à compter du 1er janvier 2022.

2- M. le Maire ou son représentant est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux, conformément à l'article 1639 A du CGI.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/919 - Réforme fiscale : harmonisation des dispositions relatives à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) accordée pour 2 ans aux constructions neuves (Direction des Finances)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La réforme fiscale mise en œuvre au 1er janvier 2021 a conduit à la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales du panier de recettes fiscales de la Ville de Lyon, et à son remplacement par le produit de taxe foncière sur les propriétés bâties issu de l'ancien département du Rhône et perçu par la Métropole de Lyon depuis sa création en 2015.

La Ville de Lyon perçoit donc depuis le début de l'année un produit de taxe foncière résultant de la fusion des anciennes parts communale et métropolitaine.

En matière d'exonération de foncier bâti pour les constructions neuves, l'article 1383 du code général des impôts prévoyait, jusqu'à présent, des dispositions particulières pour chacun de ces deux rangs de collectivité :

- pour les départements (et la Métropole de Lyon), l'exonération s'appliquait pendant 2 ans à l'ensemble des constructions neuves, qu'elles soient à usage d'habitation ou professionnelles, sans possibilité de modulation pour la collectivité ;
- pour le bloc communal, cette exonération de 2 ans ne s'appliquait qu'aux locaux d'habitation, et pouvait être supprimée par une délibération de la collectivité concernée.

Sur ce fondement, la Ville de Lyon a décidé, par délibération n° 2015-1316 du 28 septembre 2015, de supprimer partiellement cette exonération en 2016, afin de la réserver aux seuls logements neufs financés par un prêt aidé de l'Etat.

Cette délibération, du fait de la réforme fiscale en cours et du regroupement des parts de foncier bâti, est rendue caduque au 1er janvier 2022.

La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 propose en effet un dispositif d'exonération harmonisé, qui se décline comme suit :

- durée de l'exonération maintenue à 2 ans pour les constructions neuves ;
- exonération de 40% accordée aux locaux professionnels, sans possibilité de modulation ;
- exonération de 100% accordée aux locaux à usage d'habitation, avec possibilité pour la collectivité concernée d'en limiter la portée à 40, 50, 60, 70, 80, ou 90% de la base imposable ;
- le traitement différencié des locaux à usage d'habitation financés au moyen d'un prêt aidé par l'Etat reste possible.

Par mesure d'équité de traitement entre les locaux à usage d'habitation et professionnelle d'une part, et entre les locaux à usage d'habitation neufs et anciens d'autre part, il est proposé de porter à son maximum la limitation de l'exonération accordée aux locaux d'habitation ne bénéficiant pas d'un prêt aidé par l'Etat.

Cet avantage fiscal - qui n'est plus accordé depuis 2016 sur la part communale - serait dès lors réduit de 100 à 40% dans le nouveau système issu de la réforme. Cette réduction revient à maintenir une situation comparable pour les acquéreurs de biens neufs entre l'avant réforme (exonération à 100% sur la part métropolitaine et absence d'exonération sur la part communale) et l'après réforme (exonération de 40% sur la part résultant désormais de la fusion des anciennes parts communale et métropolitaine).

Pour ne pas pénaliser l'accession à la propriété des personnes les plus modestes, les locaux acquis avec un prêt aidé (dont prêt à taux zéro, prêt conventionné...) conserveraient - comme c'est le cas actuellement - une exonération complète pendant les 2 années qui suivent leur achèvement.

Cette délibération, pour être applicable au 1er janvier 2022, doit être soumise au vote du Conseil municipal avant le 1er octobre 2021.

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;

Vu les articles 1383, 1639 A et 1639 A bis du code général des impôts ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2015-1316 du 28 septembre 2015 ;

Considérant la caducité de la délibération du Conseil municipal n° 2015-1316 du 28 septembre 2015 relative à la suppression partielle de l'exonération de 2 ans de taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux constructions neuves ;

Oùï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1- L'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, est limitée à 40% de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R 331 63 du même code.

2- L'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties accordée aux constructions nouvelles d'immeubles à usage d'habitation financés au moyen d'un prêt aidé par l'Etat est maintenue à hauteur de 100%.

3- M. Le Maire ou son représentant est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux, conformément à l'article 1639 A du CGI.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/920 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : instauration d'un abattement de 30% pour les logements acquis sous forme de bail réel solidaire (BRS) (Direction des Finances)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Bail réel solidaire ou BRS, institué par la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances, est un outil innovant visant à faciliter l'accès à la propriété. Il permet aux ménages intermédiaires, sous conditions de ressources PSLA, d'accéder à une résidence principale à prix plafonné, inférieur au prix du marché. Pour Lyon, ce plafond s'élève actuellement à 3 717 €/m², contre un prix du marché estimé à 5 767 €/m².

L'originalité de ce dispositif repose sur une dissociation de la propriété foncière (acquise et conservée par un Organisme de foncier solidaire - OFS) et des éléments bâtis (acquis directement par les ménages ou par l'opérateur lui-même s'il décide d'une mise en location). Les ménages bénéficiant du BRS deviennent alors propriétaires de droits réels sur leur logement et versent une redevance pour le portage du foncier par l'OFS.

Enfin, pour éviter tout effet spéculatif et garantir la pérennité d'un prix abordable, ce dispositif encadre également les reventes, qui se doivent de respecter la double condition du prix plafond PSLA et du niveau de ressources des nouveaux acquéreurs.

Le respect de ces conditions d'octroi rend ces logements éligibles au calcul du taux SRU de la commune.

Pour favoriser le développement et la mise en œuvre de projets en BRS sur son territoire, le Conseil municipal a approuvé, par délibération n° 2020/370 en date du 17 décembre 2020, l'adhésion de la ville à l'association OFS de la Métropole de Lyon. A terme, l'objectif de la Métropole est d'atteindre un rythme de production de 1000 logements par an, dont 400 situés sur la commune de Lyon.

L'article 1388 octies du code général des impôts (CGI) permet aux collectivités locales d'instaurer un abattement allant de 30 % à 100% sur les bases d'imposition de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire. Cet avantage fiscal, lorsqu'il est mis en place, reste acquis sur toute la durée du bail ou de son renouvellement - soit de 18 à 99 ans - et ce tant que les conditions du BRS restent remplies.

Dans un contexte de forte tension immobilière, ce nouveau dispositif, qui conforte durablement l'accession sociale à la propriété, présente un réel intérêt pour la Ville de Lyon. Il complète les autres dispositifs fiscaux à disposition de la collectivité, telle que la majoration de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires que la Ville propose de porter à 60% dans cette même séance, pour réguler progressivement les tensions constatées sur le marché immobilier de son territoire et ses effets induits dont, principalement, la hausse continue des tarifs de cession ou location au m².

Il est donc proposé au Conseil municipal de le soutenir, en instaurant un abattement de 30% sur les bases d'imposition au foncier bâti pour les locaux acquis sous forme de Bail réel solidaire.

Cette délibération, pour être applicable au 1er janvier 2022, doit être soumise au vote avant le 1er octobre 2021.

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances, et notamment son article 94 ;

Vu l'ordonnance n° 2016-985 du 20 juillet 2016 relative au bail réel solidaire ;

Vu les articles 1388 octies, 1639A et 1639A bis du code général des impôts ;

Vu la délibération n° 2020/370 du 17 décembre 2020 portant adhésion de la ville de Lyon à l'OFS de la métropole de Lyon ;

Où l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

Délibère :

1- Un abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire conclu dans les conditions prévues aux articles L 255-2 à L 255-19 du code de la construction et de l'habitation, est instauré à compter du 1er janvier 2022.

2- M. Le Maire ou son représentant est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux, conformément à l'article 1639 A du CGI.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/921 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées aux articles 200, 200 bis et 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises et les particuliers à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt. Selon la législation en vigueur, les mécènes bénéficient d'un avantage fiscal et peuvent déduire :

- pour un particulier : 66% de leur don de l'impôt sur le revenu, 75% de l'impôt sur la fortune immobilière ;

- pour une entreprise : 60 % de l'impôt sur les sociétés.

Les contreparties admises par l'administration fiscale sont limitées à 25% du montant du don pour une entreprise et dans la limite forfaitaire de 65 € pour un particulier.

I. L'Auditorium-Orchestre national de Lyon :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. L'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

Au fil des saisons, il fait découvrir au grand public la richesse de son répertoire en proposant des concerts et des projets de médiation culturelle à destination de tous les publics. Des ateliers pédagogiques et des concerts commentés complètent une programmation d'excellence faisant la part belle aux performances musicales de l'Orchestre national de Lyon, mais aussi à des orchestres et des artistes invités tout au long de la saison.

II. La Fondation philharmonique :

La Fondation philharmonique sous égide de la Fondation Bullukian, créée le 6 avril 2017 a pour objet de soutenir et d'encourager les activités de l'Auditorium et de l'Orchestre national de Lyon, qui y réside. Sous la présidence de Bernard Proton de la Chapelle, les membres fondateurs de la Fondation philharmonique, elle soutient les activités artistiques (commandes à des compositeurs, soutien à des interprètes émergents, accueil de grands orchestres étrangers) ; pédagogiques (des projets d'actions culturelles notamment en direction des plus jeunes ou des publics éloignés de la culture), patrimonial (acquisitions d'instruments, publications et enregistrements), de rayonnement et de notoriété (captations audio et audiovisuelles, tournées internationales et européennes, présence en région).

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon prône un mécénat universel et accessible à tous, il n'y a donc pas de don minimum annuel mais seulement différents niveaux de dons qui ouvrent droit à des contreparties octroyées par la Ville de Lyon.

La convention jointe au présent rapport formalise ces contreparties, qui seront octroyées en fonction du montant des sommes versées par les mécènes à la fondation, dans la limite de 25% du don pour les entreprises et dans la limite forfaitaire de 65 € pour un particulier, à savoir :

Pour les particuliers :

Une relation étroite et privilégiée avec l'Auditorium-Orchestre national de Lyon en la personne du chargé/e de mécénat ou du responsable mécénat (non valorisable).

Un accès privilégié à certains concerts

- Accueil personnalisé et coupe-file protocolaire réservés aux mécènes de la Fondation philharmonique lors des concerts à forte affluence (non valorisable) ;

- Accès réservés au protocole pour certains concerts dont notamment les concerts gratuits soutenus par la Fondation philharmonique (Demos, Chantiers de la Création) : remise des places et accompagnement en salle.

Une mention possible du nom des mécènes sur différents outils de communication de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon (non valorisable).

Des rencontres exclusives avec les musiciens, les artistes invités, les équipes professionnelles de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon (non valorisables)

Pour les entreprises :

Un accès privilégié à l'ensemble de la programmation et aux activités organisées par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon tout au long de la saison.

- Places de concerts valorisées selon les tarifs en vigueur (délibération approuvée chaque année au Conseil Municipal entre avril et juin pour la saison suivante) ;

- Visites privées de l'Auditorium valorisées selon les tarifs en vigueur (délibération approuvée chaque année au Conseil Municipal entre avril et juin pour la saison suivante) ;

- Invitations pour assister à une répétition générale valorisées à 10 €.

Des privatisations des espaces de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon pour organiser des événements.

- Espaces de réception valorisés selon les tarifs en vigueur de la délibération n°2020/5446 du 27 janvier 2020.

Des rencontres avec les artistes, l'équipe dirigeante de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, de la Fondation philharmonique et des mécènes.

- Invitations aux événements du réseau des mécènes : Valorisation sur mesure en fonction du coût réel de revient de l'évènement ;

- Visite des coulisses à l'issue d'un concert et rencontre avec des artistes : Valorisation sur mesure en fonction du coût réel de revient de l'évènement ;

- Partition dédicacée par un artiste valorisée à 600 € ;

- Animations, ateliers à destination des entreprises, associations, ... autour de la pratique musicale : Valorisation sur mesure en fonction du coût réel de revient de l'évènement (rémunération du ou des intervenants, équipe encadrante de l'Auditorium, personnel d'accueil et de sécurité, ...) ;

- Représentations privées de musiciens de l'Orchestre national de Lyon dans un lieu défini par le mécène, valorisées selon le règlement intérieur de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ;

- Privatisation d'une répétition générale pour une entreprise, valorisée au coût réel des dépenses engagées pour l'ouverture de l'orchestre et du premier balcon de la grande salle de l'Auditorium.

Une visibilité sur différents supports de communication de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

- Valorisation sur la brochure de saison de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon :

o Mention du mécène : 200 € ;

o Logo du mécène au format « Mécènes » : 800 € ;

o Logo du mécène au format « Grands Mécènes » : 2000 €.

- Valorisation sur le site internet de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon :

o Logo sur la page « Ils nous soutiennent » : 200 € ;

o Mention sur les pages concerts ou projets : 250 € ;

o Logo sur les pages concerts ou projets : 1 600 €.

- Valorisation des mécènes sur les programmes de salle des concerts de l'Auditorium :

o Mention du mécène : 200 € ;

o Logo du mécène : 1 000 € ;

- Valorisation sur le Dossier de presse de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon :

o Mention du mécène : 100 € ;

o Logo du mécène : 500 €.

Les contreparties octroyées aux mécènes pourront se cumuler – en fonction du montant du don consenti – dans la limite de 25% de ce même montant.

La convention est conclue pour une durée de trois ans renouvelable tacitement pour la même durée.

Par ailleurs, la Fondation philharmonique est administrée par un Comité exécutif composé de neuf membres au maximum dont un représentant de la Fondation Bullukian.

Aussi, il est proposé de désigner le/la directeur-trice général-e de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon comme invité-e permanent-e au sein du Comité exécutif, ou le/la secrétaire général-e de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon par délégation en cas d'indisponibilité

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère :

1- Le/la directeur-trice général-e de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon est désigné-e comme invité-e permanent-e au sein du Comité exécutif de la Fondation philharmonique, ou le/la secrétaire général-e de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon par délégation en cas d'indisponibilité.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Fondation philharmonique sous l'égide de la Fondation Bullukian, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/922 - Approbation d'une convention de partenariat culturel entre la Ville de Lyon/ Musées Gadagne et l'université Lumière Lyon 2 (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2019, le Musée d'histoire de Lyon - MHL ouvre progressivement des parcours permanents renouvelés avec une nouvelle scénographie et des contenus thématiques permettant une nouvelle approche de l'histoire de Lyon.

Le Musée des arts de la marionnette – MAM, a renouvelé son parcours de visite en 2017, en faisant la part belle à la création contemporaine et à l'expérimentation par les publics de cet art vivant.

Ces deux musées mettent aujourd'hui l'accent sur l'accessibilité aux plus jeunes, aux familles, aux personnes en situation de handicap et

développent des partenariats dans le cadre du développement des publics et notamment en direction des étudiants.

Dans ce contexte, l'université Lumière Lyon 2 et les Musées Gadagne souhaitent travailler ensemble sur un certain nombre de projets afin de renforcer les liens entre le domaine culturel et le domaine universitaire.

Les objectifs sont à la fois de faire découvrir Gadagne, ses collections, ses métiers, devenant ainsi un véritable support et prolongement à certains enseignements prodigués par les différents départements de l'unité de recherche et de formation de l'université, que ce soit dans le domaine de la médiation culturelle, de la recherche scientifique ou encore de la diffusion des savoirs.

L'université Lumière Lyon 2 et la Ville de Lyon - Musées Gadagne souhaitent formaliser cette collaboration à travers une convention de partenariat culturel concernant les étudiants de la licence professionnelle mention guide conférencier de l'université.

Dans le cadre de ce diplôme, ces étudiants sont formés à élaborer un discours interprétatif de qualité apte à satisfaire les publics et en particulier celui du musée ainsi que les professionnels des champs culturels, patrimoniaux et touristiques.

Ils se voient dispenser une introduction aux outils de médiation mobilisés lors des visites et doivent mener un projet tuteuré consistant, à partir d'une problématique existante, à répondre à une commande identifiée qui permettra de mettre en pratique les connaissances et les méthodes fournies tout au long de la formation.

Pour accompagner ces étudiants dans leur formation, la convention de partenariat susmentionnée prévoit un accueil aux Musées Gadagne pour des sessions de travail et des rencontres avec des représentants du musée notamment pour une introduction aux outils de médiation.

Les étudiants de cette licence professionnelle pourront être amenés, chaque année, à visiter plusieurs fois les Musées Gadagne durant l'année universitaire, dans le cadre de recherches et d'examens en situation de guidage et à ce titre bénéficieront d'une gratuité d'entrée.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Vu la délibération n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère :

- 1- La convention de partenariat culturel, établie entre la Ville de Lyon - Musées Gadagne et l'université Lumière Lyon 2 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les documents afférents.
- 3- La gratuité d'accès des étudiants de la licence professionnelle mention guide conférencier de l'université Lumière Lyon 2 aux Musées Gadagne est autorisée pour toute la durée de la convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/923 - Approbation d'une convention de prêt entre la Ville de Lyon/ Musée de l'Automobile Henri Malartre et le musée urbain Tony Garnier pour le prêt d'un véhicule et d'un équipement dans le cadre de l'exposition « Les jours heureux, archéologie des Trente Glorieuses » du 1er octobre 2021 au 18 décembre 2022 (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les collections du Musée de l'automobile Henri Malartre sont reconnues pour leur richesse et leur diversité, tant pour les automobiles que pour les motos. Elles illustrent toutes les époques et les genres de production.

Pour cette raison, le Musée urbain Tony Garnier sollicite la Ville de Lyon - Musée Henri Malartre pour obtenir le prêt d'un véhicule et d'un équipement pour la mise en œuvre de son exposition « Les jours heureux, archéologie des Trente Glorieuses » qui se déroulera du 1er octobre 2021 au 18 décembre 2022.

Le véhicule et l'équipement sollicités sont les suivants :

- Moto Motobécane de 1952 N° 244757 (N° INV : 2000.02.01) valeur assurance : 2 000 € ;

- Gonfleur pour pneu Michelin moteur CEM (N° INV : 1996.38.01) valeur assurance : 2 000 €.

Le prêt est consenti pour une durée de 19 mois, du 14 juin 2021 au 30 janvier 2023 (transports aller et retour, montage et démontage compris).

Ce prêt contribuera à la valorisation de l'image du Musée de l'automobile Henri Malartre auprès des visiteurs de l'exposition et des différents médias qui couvriront l'exposition.

En conséquence, il vous est proposé d'accorder au Musée urbain Tony Garnier à l'occasion de son exposition « Les jours heureux, archéologie des Trente Glorieuses » le prêt à titre gratuit d'une moto et d'un équipement du Musée de l'automobile Henri Malartre.

Une convention de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties est jointe à la présente délibération.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- La convention relative au prêt entre la Ville de Lyon et le musée urbain Tony Garnier est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout document afférent et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/924 - Exonération des droits d'entrée au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à l'occasion de la Journée à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En application de la loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000, une journée nationale est organisée en mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et en hommage aux Justes de France.

Cette commémoration répond au souhait exprimé par la communauté juive, ainsi que par de nombreuses personnalités françaises, de voir reconnaître officiellement la responsabilité du régime de Vichy dans les persécutions et les crimes contre les Juifs pendant la seconde guerre mondiale (1939-1945).

Le 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'Hiver (16 juillet 1942), est retenu pour cette commémoration si ce jour est un dimanche, sinon celle-ci a lieu le dimanche suivant.

La cérémonie a lieu chaque année dans la cour du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation. En 2021 cette journée a lieu le dimanche 18 juillet.

A cette occasion, l'entrée du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation est chaque année gratuite pour l'ensemble des visiteurs.

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

La gratuité d'entrée au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation à l'occasion de la Journée à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France, qui a lieu chaque année le dimanche 16 juillet ou suivant est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de l'égalité le 15 juillet 2021

2021/925 - Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon – Archives municipales et différentes associations (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise.

Lieu de diffusion des connaissances, les Archives municipales souhaitent valoriser la recherche et contribuer à la diffusion des savoirs au plus large public dans différents domaines : sciences humaines et sociales mais aussi recherches scientifiques et techniques. Acteur du territoire, elles souhaitent également contribuer à la diffusion d'informations relatives à son quartier d'implantation :

- Mistoire mais aussi projets d'aménagements urbains.

Depuis plusieurs années, les Archives sont sollicitées par de nombreuses associations qui souhaitent mettre en place des conférences, des animations à vocation patrimoniale et culturelle. Dans le cadre de leur réflexion globale sur la tarification de leurs espaces, les Archives avaient déjà prévu un tarif préférentiel, pour ce type d'associations.

Cependant pour certains partenaires privilégiés avec qui une collaboration étroite existe, les Archives municipales souhaitent accorder la gratuité de ses espaces pour l'année scolaire 2021 – 2022. Cinq associations sont concernées :

- La Société académique d'architecture de Lyon pour 9 demi - journées maximum par an (valorisation 3 240 € TTC) ;

- La Société d'histoire de Lyon pour 9 demi - journées maximum par an (valorisation 3 240 € TTC) ;

- L'association des Amis du Musée de l'imprimerie de Lyon pour 9 demi - journées maximum par an (valorisation 3 240 € TTC) ;

- L'association Sauvegarde et embellissement de Lyon pour 4 demi - journées maximum par an (valorisation 1 440 € TTC) ;

- L'Université populaire de Lyon pour 18 demi - journées maximum par an (valorisation 6 480 € TTC).

Le montant de la valorisation est calculé conformément au nouveau tarif de location de salle de conférence des Archives municipales de Lyon approuvée lors du Conseil municipal du 8 juillet 2021.

Il s'agit d'acteurs locaux qui valorisent tout particulièrement le patrimoine lyonnais par le biais de conférences permettant au grand public d'avoir accès gratuitement à des connaissances dans différents domaines (patrimoine, sciences humaines, sociales mais aussi scientifique et technique) mais aussi d'être informé des projets d'aménagements urbains et de l'actualité de leur ville.

Ces acteurs locaux contribuent également à l'enrichissement des collections patrimoniales par des dons ponctuels de fonds d'archives.

Enfin, ils valorisent les institutions culturelles de la Ville de Lyon par la promotion et la diffusion des offres culturelles de celles-ci auprès d'un public large.

Compte tenu de l'intérêt des activités de ces associations, il est souhaité accorder la gratuité des mises à disposition de la salle de conférences conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général. Cette mise à disposition est formalisée par des conventions, jointes au présent rapport.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu lesdites conventions ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- Les conventions de mise à disposition d'espaces à titre gracieux établies entre la Ville de Lyon – Archives municipales, la Société académique d'architecture de Lyon, la Société d'histoire de Lyon, l'association des Amis du Musée de l'imprimerie de Lyon, l'association Sauvegarde et embellissement de Lyon et l'Université populaire de Lyon sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de l'égalité le 15 juillet 2021

2021/926 - Approbation d'un nouveau tarif de location de la salle de conférence des Archives Municipales de Lyon et du montant de redevance en cas d'activité commerciale (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/4137 du 24 septembre 2018, vous avez approuvé les tarifs en vigueur aux Archives municipales de Lyon.

Ces grilles de tarifs fixent les règles de calcul des montants titrés tant aux particuliers qu'aux groupes constitués, aux associations comme aux structures commerciales que ce soit pour :

- la réutilisation des documents des Archives municipales ;
- la reproduction des documents des Archives municipales ;
- la certification conforme pour certaines copies à usage des autorités judiciaires ou étrangères ;
- la recherche d'acte d'état civil ;
- la recherche de permis de construire ;
- la location de certains espaces des Archives municipales ;
- la visite guidée des bâtiments ou d'une exposition temporaire.

S'agissant des locations d'espaces, 2 tarifs étaient appliqués jusqu'ici pour la salle de conférence (paragraphe 6-1 de la délibération n° 2018/4137 du 24 septembre 2018) :

- 300 € pour les structures non associatives ;
- 180 € pour les associations.

Au vu des usages, il ne semble pas pertinent d'établir deux types de tarifs selon le statut des structures qui sollicitent la location de la salle. De plus, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, des gratuités peuvent être proposées annuellement aux associations qui valorisent tout particulièrement le patrimoine lyonnais par le biais de conférences permettant au grand public d'avoir accès gratuitement à des connaissances dans différents domaines (patrimoine, sciences humaines, sociales mais aussi scientifique et technique) mais aussi d'être informé des projets d'aménagements urbains et de l'actualité de leur ville :

- Je vous propose donc d'approuver un tarif unique de location de la salle de conférence : 300 € HT (360 € TTC).

Auxquels s'ajouteront lorsqu'une activité commerciale sera adjointe à cette occupation, une redevance de 3% du montant des recettes réalisées à cette occasion (vente d'ouvrages, droits d'entrée pour le public...).

Cette redevance ne pourra être inférieure à 20 € TTC. Faute de fournir les éléments de calcul (chiffre d'affaire réalisé) sous 1 mois après la date de location, l'occupant se verra facturer un forfait de 100 € TTC.

Cette délibération remplace et annule la délibération n° 2018/3603 qui fixait une redevance pour le cas des ventes d'ouvrages à l'occasion d'événements.

Vu la délibération n° 2018/4137 approuvée au Conseil municipal du 24 septembre 2018 ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- Les tarifs susvisés relatifs à la location de la salle de conférence et au montant de redevance en cas d'activité commerciale sont adoptés et complètent la délibération n° 2018/4137 du 24 septembre 2018.

2- Les tarifs seront applicables à partir du 20 juillet 2021.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de l'égalité le 15 juillet 2021

2021/927 - Approbation d'une convention de don d'œuvres et de documents, à titre gratuit assorti de condition, entre l'artiste Jacqueline Salmon et la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Très régulièrement, la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon bénéficie de dons qui viennent enrichir à titre gracieux son fonds patrimonial.

A l'issue d'un inventaire détaillé effectué par les services de la bibliothèque et de plusieurs échanges avec les auteurs ou leurs ayants-droits, ce sont ainsi des documents d'une grande richesse qui rejoignent les collections.

A l'exemple, la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon est dépositaire de milliers de pages manuscrites et archives personnelles de l'auteur Louis Calaferte (don de 2014), de poèmes et dessins d'Evaristo Matias Estivill Montané, peintre d'origine espagnole, (don de 2018), de documents ayant appartenu à Denis Vasse médecin prêtre, psychanalyste (2013), ou encore de photographies constituant le fonds Amsellem (2019).

Depuis le mois de mai 2018, la bibliothèque de la Part-Dieu accueille la photographe Jacqueline Salmon pour une résidence d'artiste d'une durée de 3 ans. Cette résidence comporte une restitution publique sous la forme d'une exposition déclinée en deux temps : à l'Espace Patrimoine en 2019 où a été présenté son travail réalisé à la bibliothèque sur le silo et les usagers ; à la Galerie en 2021, où se tient une exposition rétrospective de son œuvre.

Elle s'accompagne d'une publication, Futurs antérieurs, introduite par un texte de Georges Didi-Huberman, qui reprend près de quarante années de création photographique. Elle revisite la chronologie de ses différentes séries pour les tisser entre elles et mettre en avant les problématiques que l'artiste continue d'explorer : les questions de l'espace, de l'écriture et de l'archive.

A l'issue de ce riche partenariat, Jacqueline Salmon a souhaité faire don à la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon d'un nombre important de documents retraçant son œuvre, mais également de photographies, issues de sa collection personnelle ou de sa propre production.

L'ensemble constitue un fonds exceptionnel de plus de 800 œuvres et documents, dont la valeur globale est estimée à 536 910, 90 € (cinq cent trente-six mille neuf cent dix euros et quatre-vingt-dix centimes).

Le don est assorti de conditions et charges, l'artiste Jacqueline Salmon demandant à pouvoir disposer de l'accès gratuit à la bibliothèque municipale de Lyon, sans limitation de durée.

Les modalités de ce don sont formalisées dans la convention jointe au présent rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- Le don du fonds de l'artiste Jacquelin Salmon est accepté.

2- La convention de don entre la Bibliothèque municipale / Ville de Lyon et l'artiste Jacqueline Salmon est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les autres documents y afférents, et à l'exécuter.

4- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

Désignation	Nature comptable	Montant en €
Fonds Jacqueline Salmon	21621	536 910, 90

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de l'égalité le 15 juillet 2021

2021/928 - Attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 382 000 € - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

1- Lyon, ville de création artistique et culturelle

- Aménager les lieux dédiés à la création artistique et culturelle ;
- Développer les résidences pour artistes, auteurs et autrices, créateurs et créatrices ;
- Soutenir et accompagner l'émergence artistique et l'insertion des artistes dans la ville.

2- Lyon, ville d'inspiration et d'émancipation

- Organiser des parcours d'éducation artistique et culturelle de la petite enfance à l'âge adulte ;
- Développer l'offre de pratiques artistiques amateur ;
- Investir l'espace public et rendre plus accessibles nos institutions.

3- Lyon, ville d'échange et de coopération

- Tisser des liens entre villes pour développer des échanges, coopérations et partenariats culturels en France, en Europe et dans le monde dont pourront bénéficier nos étudiants, artistes, techniciens du spectacle, mais aussi les publics lyonnais ;
- Encourager la coopération entre lieux, entre institutions et tissu associatif, entre disciplines et esthétiques ;
- Accueillir des artistes, intellectuels, journalistes, empêchés de créer ou menacés dans leur pays, notamment via le réseau Icorn.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires seront conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'écoresponsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a freiné de nombreuses créations et projets artistiques et culturels. Le monde du spectacle vivant - artistes, auteur-trices, technicien-nes, administrateur-trices et associé-es - a été durement touché. Il est encore difficile de dire le nombre exact de représentations reportées ou annulées « pour cause de Covid » de chaque structure, ni le total des heures d'éducation artistique et culturelle perdues. Les lieux accueillant résidences ou répétitions, sont restés ouverts malgré tout et le travail de création a pu se poursuivre. La valorisation des projets de la saison 2020-2021 est basée sur les dates programmées qui ont subies un report ou une annulation, sur le maintien des travaux en résidences ainsi que sur les ateliers avec les publics des territoires ayant eu lieu sur les quelques courtes périodes de reprise d'activités de la saison.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

SECTEUR THEATRE

Le secteur théâtre est particulièrement dynamique à Lyon en raison de plusieurs facteurs : la co-présence de lieux de formation prestigieux (CRR, ENSATT et plusieurs écoles privées), de lieux d'accueil pour les compagnies notamment en début de parcours (Scènes découvertes, lieux de résidence comme Ramdam, la Fédération, la Friche Lamartine, etc.) et la complémentarité d'institutions qui accompagnent les phases de recherche, de création et de diffusion (Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon, Nouveau Théâtre du 8^e, Théâtre des Célestins, Théâtre du Point du jour, Théâtre de la Croix-Rousse, SUBS, Théâtre municipal de Guignol).

Cette dynamique se traduit également par le nombre de structures qui sollicitent la Ville de Lyon pour une aide en fonctionnement : 93 cette année 2021.

Vous trouverez dans le présent rapport la présentation de 54 associations œuvrant dans le domaine du théâtre qui ont toutes leur place dans le paysage culturel lyonnais, qui permettent aux artistes locaux de travailler, de diffuser leurs œuvres et d'être visibles auprès des publics.

Je vous rappelle que lors du Conseil Municipal du 25 mars 2021, sur l'enveloppe du Fonds d'Intervention Culturel (FIC), ont déjà été votées les subventions de fonctionnement aux quatre Scènes découvertes citées ci-dessous, pour un montant de 220 000 € :

- Théâtre des Marronniers ;
- Théâtre de l'Elysée ;
- Théâtre des Clochards Célestes ;
- Espace 44.

Vous trouverez ci-après une présentation succincte des associations ainsi qu'un tableau récapitulatif des subventions proposées.

LIEUX DE PROXIMITE

- Théâtre des Asphodèles – 17 rue St-Eusèbe Lyon 3^e

Créée en 1992, la Compagnie des Asphodèles, dirigée par Thierry Auzer, nourrit un projet autour de la Commedia dell'arte qui fêtera ses 30 ans en 2022. L'équipe a élu domicile dans le 3^e arrondissement depuis 1999. Depuis 2012, la Ville de Lyon met à sa disposition des locaux de 900m² dont une jauge pouvant accueillir cent-quatre spectateurs. Depuis lors, le Théâtre des Asphodèles accueille une trentaine de spectacles

et événements par an, en coréalisation.

L'association propose également des stages, des ateliers de théâtre ainsi que des actions de sensibilisation aux scolaires et aux missions locales. La compagnie est régulièrement présente au festival OFF d'Avignon, qui lui permet de vendre ses créations. La Caravane des 10 mots, présidée par Thierry Auzer, est hébergée sur place, comme les événements d'autres partenaires comme Magnifique Printemps.

Au cours de la saison 2019-2020, le Théâtre des Asphodèles a accueilli trente-et-une équipes dont vingt-deux lyonnaises. Dix compagnies sur douze, reçues en résidence, étaient de Lyon. En 2021, trois spectacles de la compagnie devaient tourner sur le territoire national : L'oiseau vert, Le Quatrième mur et Les Irrévérencieux. La crise sanitaire a empêché leur diffusion.

L'association souhaite continuer ses ateliers pédagogiques pour les jeunes jusqu'au lycée. Elle prévoit aussi de développer des Laboratoires artistiques urbains créant du lien entre habitant.es, adhérent.es et artistes.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 313 407 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 20 000 €
Etat - DRAC : 33 730 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 34 000 €
Métropole : 7 000 €
Emplois aidés : 8 400 €
Ressources propres : 196 661 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € pour le Théâtre des Asphodèles

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 20 000 €

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- La Fédération – 7 rue Alsace-Lorraine Lyon 1^{er}

Fondée en 2007, La Fédération est dirigée par le comédien et metteur en scène Philippe Delaigue. Auparavant directeur de la Comédie de Valence-CDN, il est enseignant et directeur du département Arts dramatiques de l'ENSATT Lyon.

Liant création théâtrale et écriture, par des commandes à des auteurs contemporains, la Compagnie est liée au Château Rouge d'Annemasse - scène conventionnée au titre des nouvelles écritures du corps et de la parole- depuis 2017. L'équipe développe de nombreuses actions culturelles et de formation.

En 2018, avec le soutien de la Ville et de la Région, Philippe Delaigue crée l'Atelier de la Fédé. Cet appartement, chaleureux et atypique -situé au deuxième étage d'un immeuble du centre-ville de Lyon- regroupe les bureaux et salles de répétitions de la compagnie. Reconnu dans sa démarche d'accompagnement des artistes émergents, le lieu, dit « de fabrication » par ceux qui l'ont investi, permet d'accueillir des compagnies pour différentes étapes de création. En 2020, les compagnies sélectionnées aux Prix Célest'1 sont invitées à s'y produire. Un partenariat est en place avec les Clochards Célestes dont l'accueil des compagnies associées et la mutualisation d'un régisseur. L'équipe souhaite y développer les accueils longs.

En 2020-2021, Philippe Delaigue et Léa Ménaheum mettent en scène Les petites mythologies, une série de huit pièces courtes commandées à six auteurs à partir de détournements de grands récits comme celui de Narcisse, Pinocchio ou du Loup-garou. Pouvant être jouées ensembles ou séparément, les pièces ont été programmées auprès des scolaires en attendant de pouvoir rencontrer le public des théâtres. Malgré des annulations, la compagnie reprendra et diffusera sur la fin 2021 L'histoire mondiale de ton âme, six pièces courtes commandées à l'auteur Enzo Cormann. Le Mur, en revanche, clown contemporain créé à Avignon en 2019 avec Léa Manehem, a vu sa tournée annulée.

Présente dans les classes en option Théâtre, l'association participe aussi activement à la structuration d'un réseau jeune public.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 330 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 15 000 €
Etat - DRAC : 110 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 70 000 €
Ressources propres : 135 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € pour La Fédération

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 15 000 €

- Théâtre Nouvelle Génération – CDN de Lyon – 23 rue de Bourgogne, Lyon 9^e

Le Théâtre Nouvelle Génération est le seul Centre Dramatique National de Lyon. Il a une orientation forte autour du jeune public, sensible notamment au théâtre d'objet. Il est dirigé depuis 2015 par le metteur en scène Joris Mathieu qui dirigeait auparavant le Théâtre des Ateliers. Son projet a conduit à la fusion de ces deux théâtres. Le TNG-CDN occupe donc deux sites : le TNG-Vaise à Lyon 9 et les Ateliers-Presqu'île à Lyon 2.

Joris Mathieu développe un projet artistique tourné vers un théâtre des imaginaires ouvert aux innovations scéniques, qui s'aventure aux frontières d'autres disciplines (théâtre, arts plastiques, arts visuels, arts immersifs, création numérique...). L'immersion et les imaginaires du futur constituent deux axes forts de la programmation.

Les missions du CDN sont celles d'une maison de créations qui accompagne les équipes artistiques en production, coproductions, résidences de créations et de recherche et la diffusion de spectacles. Le Théâtre Nouvelle Génération mène un travail important de médiation auprès de tous les publics, de la toute petite enfance à l'âge adulte à travers de nombreux projets d'éducation artistique et culturelle.

Au cours de la saison touchée par la crise sanitaire, le TNG-CDN de Lyon a privilégié le report des co-productions et des créations. Aucun report n'a été fait sur les spectacles en diffusion ; la tournée de leur dernière création En marge a été fortement impactée. Le TNG-CDN de Lyon réfléchit au rôle qu'il pourrait avoir pour soutenir les compagnies dès la rentrée avec le souhait aussi de renouer avec le public avec des formats type Cabaret pour des petites jauges, avec des commandes à des artistes pour des petites formes.

En 2021, Joris Mathieu a été reconduit pour un troisième et dernier mandat. Une convention d'objectifs multipartite a été signée avec la Ville de Lyon, l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2021-2023. L'aide complémentaire contribuera à mieux soutenir le TNG-CDN de Lyon dans le développement de ses projets et ses activités.

Une convention d'application est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 2 507 399 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 613 000 €
Etat - DRAC : 1 264 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 175 000 €
Métropole : 83 942 €
Institut français : 15 000 €
FONPEPS : 20 000 €

Aide à la diffusion (ONDA) : 5 000 €
Ressources propres : 316 155 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention complémentaire de 25 000 € pour le TNG-CDN

Subvention de fonctionnement reçue au Conseil Municipal de mars 2021 : 588 000 €

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 613 000 €

- Compagnie M.A. – Palais de Bondy, 2 Rue Louis Carrand, Lyon 5^e

La compagnie M.A. a été créée en 2010 à l'initiative d'Emma Utgès, comédienne, chanteuse et marionnettiste, qui avait auparavant monté la compagnie Le Bloc Opérateur avec Emmanuel Mérieu. Elle travaille pour chaque création avec un auteur contemporain et un musicien compositeur, en cherchant le décalage, l'humour, la poésie dans les situations parfois grave liée à la condition humaine. L'équipe a comme objectif de faire découvrir la marionnette sous toutes ses coutures, traditionnelle comme contemporaine.

Depuis 2013, La compagnie M.A. occupe le Théâtre de Guignol au Palais de Bondy. Dans ce théâtre de marionnettes de cent-trente-et-une places, l'équipe crée en majorité des spectacles tout public (famille / scolaires) mais également pour un public adulte. Elle assure également l'accueil de compagnies et met en place des actions culturelles (hôpitaux, prison, scolaires,...) et de transmission (ateliers manipulation et fabrication de marionnettes : Acting Studio, enfants,...). Emma Utgès est investie dans les réseaux de marionnettes au niveau local (Gadagne-MAM), national (THEMAA) et international (Unima).

La Compagnie M.A. développe par ailleurs un important travail de mise en valeur du patrimoine : elle assure l'inventaire des deux-cent-soixante-cinq marionnettes à gaine traditionnelle lyonnaises de la collection, mène des conférences à propos de Guignol et la manipulation des gaines, organise des visites du castelet et de la collection de marionnettes ; la création du spectacle Barouf dans l'inventaire avait également pour vocation de mettre en valeur ce patrimoine et les cent-trente manuscrits anciens, propriété de la Ville de Lyon, abrités par le théâtre. En 2021, la compagnie est programmée dans le IN du festival de Charleville-Mézières.

Une nouvelle convention d'objectifs a été votée au conseil municipal de mars 2021. L'aide complémentaire contribuera à mieux soutenir le projet de la compagnie et l'accueil des artistes en résidence.

Une convention d'application est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 234 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 150 000 €
Etat - DRAC : 2 200 €
Institut français : 5 000 €
FONPEPS : 9 000 €
Ressources propres : 67 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention complémentaire de 30 000 € pour la Cie M.A.

Subvention de fonctionnement votée au Conseil Municipal de mars 2021 : 120 000 €

Subvention du Fonds d'urgence/Aide à la reprise votée au Conseil Municipal de mai 2021 : 1 200 €

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 120 000 €

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de l'année 2020 : 15 000 €

FESTIVALS, EVENEMENTS et RESEAU

- Balises – 14 rue Basse Combalot Lyon 7^e

L'association Balises est née en 2005 sous l'impulsion de Jacques Fayard, Directeur du théâtre de l'Elysée, avec la contribution de Patrick Penot, à l'époque co-Directeur du Théâtre des Célestins. Il s'agit d'une collaboration entre plusieurs théâtres partenaires, lyonnais pour la plupart, qui mettent à disposition des places à un tarif préférentiel sur des spectacles choisis de leur programmation. Coordonné par l'association Balises, le dispositif fédère ainsi les artistes de la Métropole pour permettre à un large public de les découvrir, notamment par des actions de terrain et de communication. La première édition a été organisée en 2012.

Le dispositif, qui compte désormais trente-cinq théâtres, a lancé en 2020, son nouveau site internet. L'interpellation Et si vous retourniez au théâtre ? invite les spectateurs à s'intéresser à la programmation des lieux partenaires à proximité de chez eux.

A terme, l'équipe souhaiterait créer un fonds de soutien à la diffusion de spectacles créés sur le territoire et accompagner la relance des théâtres par des campagnes de médiation et médiatisation.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 41 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Métropole : 30 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € pour l'association Balises

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 6 000 €

- Domino – Espace 600 – Le Patio - 97 Galerie de l'Arlequin, 38100 Grenoble

Suite à La Belle Saison pour l'enfance et la jeunesse initiée par le ministère de la culture en 2016, deux réseaux sont nés en Auvergne Rhône-Alpes (AuRA) : le fonds de soutien DoMino et la plateforme régionale Génération Belle Saison. En 2019, ils fusionnent pour devenir DoMino – Plateforme Jeune Public AuRA. Leur mission : fédérer et animer le réseau régional des professionnel-le-s du jeune public, avec chaque année, un appel à projets de soutien à la création jeune public, une rencontre professionnelle et une veille sur l'actualité du jeune public en Région. DoMino compte trente-huit membres adhérents dont huit lyonnais, le TNG-CDN de Lyon, La Fédération, le Théâtre des Clochards Célestes en font partie.

Le 13 janvier 2021, le TNG-CDN de Lyon de Lyon a accueilli la 5^e journée professionnelle du réseau sur les grandes mutations du secteur du jeune public suite à la crise sanitaire. Entre autres invité.es, Gilles Hieronimus, chercheur en philosophie associé à l'Université Lyon 3, était présent. L'événement rassemblait une centaine de participants dont une moitié de Lyon et sa Métropole.

En 2021, le fonds de soutien DoMino lance son 6^e appel à projet pour une création de spectacle vivant Jeune Public. L'édition 2020 comptait neuf candidatures lyonnaises sur trente-et-une et une compagnie lyonnaise, Première Fontes, parmi les lauréats.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 49 450 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 5 000 €
Etat – Direction Générale de la Création Artistique : 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Agence Auvergne-Rhône-Alpes du Spectacle Vivant : 1 000 €
Ressources propres : 24 450 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € pour l'association DoMino

Pas de subvention demandée au titre de l'année 2020

- En Acte(S) – 7 cours Docteur Damidot, 69100 Villeurbanne

L'association, créée en 2016, porte à la fois les créations de Maxime Mansion, le festival et la maison d'édition En Acte(s). Le festival, dédié aux écritures contemporaines, vise à valoriser le travail des auteur-e-s en leur permettant d'être en prise directe avec le plateau (commande de textes, mise en relation avec des metteur.euses en scène pour des créations sur le principe du tréteau). Associée au TNP jusqu'en 2019, la compagnie mutualise des projets avec Le Grand Nulle Part.

Suite à la 5^{ème} édition du festival, qui se déroulait au NTH8 en octobre 2019 et rassemblait plus de mille trois-cents personnes, l'équipe concrétise un partenariat avec les Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre (JLAT) pour un temps fort annuel autour des écritures contemporaines francophones : Les Contemporaines. L'événement, reporté à cause de la crise sanitaire, aura lieu en mai 2022 au Théâtre National Populaire (TNP) de Villeurbanne, en association avec le TNG-CDN de Lyon et le Théâtre de la Croix-Rousse, entre autres. La compagnie crée également des formes diverses inspirées de faits de société et porte de nombreuses actions culturelles.

En 2021, la Compagnie En Acte(s) devait poursuivre les représentations d'Adamantine dans l'éclat du secret, création jeune public de Julie Ménard mise en scène par Maxime Mansion sur la scène du TNP et en Région. L'équipe porte également un projet de résidence croisée d'auteur-e-s entre la France et le Burkina en collaboration avec la Villa Gillet. On retrouve aussi En Acte(s) dans la programmation 2021 de Tout L'Monde Dehors

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 171 203 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement-Culture) : 15 000 €
Ville de Lyon (Relations internationales) : 5 000 €
Ville de Lyon (Evénements) : 4 000€
Etat - DRAC : 20 000 €
FONPEPS : 10 020 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 12 000 €
Métropole : 5 000 €
Ressources propres : 93 965 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € pour l'association En Acte(s)

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 6 000 €

Subvention des Relations internationales reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Espace Gerson – 1 place Gerson, Lyon 5^e

Café-théâtre de cent-vingt places fondé en 1987 par Gilbert Lendrin, l'Espace Gerson est situé au cœur du quartier Saint-Paul. Le lieu développe une programmation dédiée à l'humour tout au long de l'année, y compris les mois d'été, et durant les vacances scolaires avec des spectacles jeune public. Des artistes de rayonnement national ont foulé les planches de l'Espace Gerson à leurs débuts (Florence Foresti, Vincent Dedienne, Stéphane Guillon) ou viennent y roder des spectacles hors-les-murs (Blanche Gardin, Pierre-Emmanuel Barré).

Le lieu se donne également comme mission l'accompagnement et la professionnalisation de jeunes artistes via les Plateaux découvertes des lundis, l'organisation de présélections pour des festivals, la mise à disposition d'espaces de travail et, depuis 2013, l'organisation de L'Espace Gerson fait son festival. Cet événement festif a comme objectif de mettre en lien programmateurs, public et artistes émergents lors de soirées découvertes. La 8^e édition, prévue en 2020, a été repoussée à cause du contexte sanitaire. La majeure partie de la programmation 2020-2021 de l'association a également été reportée sur la saison 2021-2022 et sur les scènes de partenaires hors les murs locaux : Radiant Bellevue, Toboggan et Bourse du travail.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 1 014 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 50 000 €
Ville de Lyon (investissement) : 15 000 €
Ressources propres : 909 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 14 000 € à l'association Espace Gerson

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 14 000 €

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de l'année 2020 : 25 000 €

- Ineffable Théâtre – 17 rue St-Simon, Lyon 9^e

Benjamin Forel a fondé la Troupe du Levant en 2009, après sa formation à l'école Premier Acte et cinq ans passés auprès de Sarkis Tchoumlekdjian comme assistant à la mise en scène. En 2015, la Troupe devient L'Ineffable Théâtre et cherche à créer un physical theater : « dire très peu, faire deviner beaucoup », en empruntant à la fois au théâtre, à la danse et à la performance, avec un engagement corporel intense des interprètes. Les créations de Benjamin Forel sont conçues comme des installations vivantes, avec la volonté d'inclure les spectateur-trices dès le processus de création.

Pour chaque nouvelle pièce, la compagnie investit des espaces urbains appelés Bacs à sable : parking de la Friche RVI en 2009, grand réfectoire de l'Hôtel-Dieu en 2010, Vélodrome de Lyon en 2014, Théâtre Antique de Fourvière en 2015, usines ABB à Décines en 2016 et Ilot K à Confluences en 2018.

Après une pause d'occupation en 2019, la compagnie s'est installée en 2020 dans l'ancien technicentre SNCF d'Oullins/La Mulatière, mis à disposition par SNCF Immobilier. Le lieu était ouvert au public de juin à octobre 2020. La programmation initiale ayant été annulée en raison des contraintes sanitaires (festivals dont CNSMD, workshops, etc.), les artistes ont été invité.e.s à créer de petites formes insolites, et adaptées, de retrouvailles avec le public. Benjamin Forel, de son côté, a créé le solo Bis Repetita Placent, dans lequel il donne à voir douze ans de créations.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 67 871 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Ville de Lyon (investissement) : 2 000 €
Etat - DRAC : 4 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Métropole : 7 000 €
Ressources propres : 43 471 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour l'Ineffable Théâtre

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

- Sens Interdit – 16 rue François Dauphin, Lyon 2^e

Le Festival international de théâtre « Sens Interdit » est né en 2009 porté par le Théâtre des Célestins puis par l'association créée en 2014 pour l'organiser. L'équipe mène depuis des actions de médiation au long cours et de diffusion d'artistes internationaux. Elle souhaite mettre en

avant « un théâtre international politique et citoyen, de nécessité et d'urgence ». Les spectacles du festival sont en co-accueil (coûts d'accueils partagés 50/50) dans les lieux partenaires, dont de nombreuses structures lyonnaises (Théâtre de la Croix-Rousse, Elysée, Subsistances) et nouvellement la Villa Gillet, la Mouche et le TNP.

En 2019, le festival fêtait ses dix ans et accueillait vingt compagnies internationales autour de trois thèmes : la violence au travail, les violences faites aux femmes, l'exil et le conflit. Douze mille spectateur-trices étaient au rendez-vous.

Le Festival a lieu en biennale, 2020 devait donc être une année consacrée à la prospective et à la construction de la prochaine édition mais la crise sanitaire complique les co-accueils par les théâtres partenaires, la venue d'artistes étrangers et les tournées. Malgré tout, l'équipe de Sens interdit devrait organiser la 7^{ème} édition du festival en octobre 2021. Les actions de médiation et tournées sont toujours au programme mais aussi des nouveautés comme la pérennisation de l'École éphémère et le soutien d'artistes en exil. L'édition 2021 du festival proposera un focus sur le Chili et interrogera les thèmes des peuples premiers, de l'exil, de la mémoire et de la résistance.

Une convention cadre est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 818 960 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 25 000 €
Ville de Lyon (investissement) : 6 000 €
Etat - DRAC : 40 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 50 000 €
Région FIACRE : 5 000 €
Métropole : 30 000 €
Convention Ville-Métropole-Institut français : 20 000 €
ONDA : 20 000 €
Casino : 50 000 €
Ressources propres : 477 600 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 25 000 € pour le festival Sens Interdit

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 5 000 €

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

COMPAGNIES EMERGENTES, AIDE A LA CREATION

Premières créations, début de parcours

- Compagnie neuve – 8, rue Lemot Lyon 1^{er}

La compagnie Neuve a été créée en 2017 par Jeanne Garraud, autrice, compositrice, pianiste, chanteuse et photographe. Après une carrière musicale, elle s'est tournée vers la photographie en 2014, puis vers le théâtre pour rassembler ses pratiques artistiques (l'écriture, la musique, la photographie). Elle travaille également pour d'autres compagnie de théâtre en tant que compositrice, assistante à la mise en scène ou encore photographe (La Seconde Tigre, Traversant 3, etc). Sa première création On entend les oiseaux lorsqu'on les écoute a eu lieu en 2018 au Théâtre de l'Elysée.

Déjà bien implantée sur le territoire lyonnais, Jeanne Garraud, devient artiste associée au Théâtre des Clochards Célestes pour la saison 2021-2022 avec la création de Marguerite, l'enchantement. Prévue pour l'automne 2021, la pièce raconte l'arrivée d'un enfant au sein d'un couple et la différence de place attribuée aux hommes et aux femmes dans la société. Les plateaux des théâtres de la Mouche, la Croix-Rousse et des Célestins accueilleront la Compagnie Neuve sur la saison 2021-2022.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 73 014 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Etat - DRAC : 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 50 000 €
Sociétés civiles : 5 000 €
Ressources propres : 20 800 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à la Compagnie Neuve

Pas de subvention demandée au titre de l'année 2020

- Prends-toi un mur si t'es vivant (PTUM) – 4, rue Passet, Lyon 7^e

La compagnie PTUM a été fondée en 2018 autour de la création La parabole de Gutenberg, projet de fin d'étude en mise en scène de Léa Carton de Grammont à l'ENSATT. Le projet, sélectionné au Prix Célest'1 en juin 2019, rassemble également Lucie Auclair, scénographe, et Alice Vannier, comédienne, de la compagnie CALC notamment.

Léa Carton de Grammont est autrice pour d'autres compagnies lyonnaises. Le texte qu'elle a écrit pour la Compagnie Les Temps Blancs, Une brève histoire de la Méditerranée, a été primé par les Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre en 2016 et publié chez Lansman éditeur.

La compagnie PTUM propose un théâtre aux prises avec la matière, avec des allers-retours entre le jeu, les costumes, la scénographie/machinerie et des écritures originales et de plateau. Elle est accompagnée dans sa structuration par le Labo71. En plus de résidences de création à l'ENSATT, à la Fédération et au TNG, PTUM est associée cette saison au Théâtre des Clochards Célestes pour sa création Réverie Carcasse, qui raconte les tentatives d'une femme pour vivre dans son corps, sa rencontre avec son corps, dans des scènes burlesques autour d'enjeux métaphysiques. La première qui devait avoir lieu en mars 2021 a été reportée pour cause de crise sanitaire. Léa Carton de Grammont intervient aussi auprès des étudiants en Arts du Spectacle à l'Université Lyon 2.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 14 259 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 4 800 €
ENSATT : 6 000 €
FONPEPS : 1 140 €
Fonctionnement participatif : 3 000 €
Ressources propres : 1 700 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Compagnie PTUM

Pas de subvention demandée au titre de l'année 2020

- Compagnie du sabir – 11 rue Lebrun, Lyon 4^e

La compagnie du Sabir est créée en 2018 par Brune Bleicher, metteuse en scène. Elle travaille depuis 2019 entre les territoires lyonnais et

franciliens et s'implante à Lyon en 2020. Le sabir est un synonyme de « charabia », langue de relation utilisée entre personnes ne parlant pas la même langue. Brune Bleicher aborde les non-dits de notre imaginaire collectif : la dépression dans 4.48 Psychose, notre rapport à l'espace quotidien avec Dérive, à l'étranger dans Dépayser. Dans son processus de création, la compagnie va à la rencontre des publics avec notamment une résidence de territoire menée dans le quartier Moncey avec l'association Filigrane.

En 2019, l'équipe a candidaté au prix Célest'1. Elle est associée au Théâtre des Clochards Célestes pour la saison 2020-2021. La prochaine création, Dépayser, traitera du rapport à l'étranger et de ce qu'on comprend sans les mots, en incluant comme langue celle des alexandrins, piochée dans l'Andromaque de Racine et mêlée à des inserts récoltés en langues étrangères lors de différents ateliers avec des apprenant.es en français. Veillant à intégrer son projet culturel sur le territoire, la compagnie mènent des ateliers dans plusieurs centre sociaux de Lyon et à la Maison Pour Tous – Salle des Rancy.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 91 200 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Etat – DRAC : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
FONPEPS : 8 000 €
Sociétés civiles : 20 500 €
Ressources propres : 35 300 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Compagnie du Sabir

Pas de subvention demandée au titre de l'année 2020

- Compagnie Get Out – 58 boulevard des castors, Lyon 5^e

La compagnie a été créée en 2018 par Ambre Kahan-Belbachir, formée à l'École du TNB. Sa première mise en scène, Get out my garden, a été créée en 2011 au TNB dans le cadre des cartes blanches. Ont suivi : Garden Party (festival d'Avignon 2013), Heaven's Door (Théâtre Le Fou, Lyon 2016) et All by myself (collectif La 6^{ème} heure TNS). Ambre Kahan-Belbachir est également comédienne pour Stanislas Nordey, Delphine Bailleul, ou encore Simon Delétang au Théâtre des Ateliers.

Sa création Ivres - d'après Ivan Virapaev, coproduite par le Théâtre des Célestins et soutenue par la DRAC, était prévue pour novembre 2020 aux Célestins. Elle a été reportée à l'automne 2021 mais a fait l'objet d'une vidéo et sera accompagnée d'un film (en cours de production). Ambre Kahan-Belbachir travaille actuellement à une adaptation de L'Art de la joie de Goliarda Sapienza, création prévue pour la saison 2022-2023 et présentée à la Route des 20 de 2021.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 99 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Ressources propres : 84 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Compagnie Get Out

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Collectif 70 – 15 bis rue Leynaud, Lyon 1^{er}

Le collectif 70, créé fin 2019, est composé de sept comédien.nes, une metteuse en scène, un éclairagiste, une ingénieure du son et une costumière issu.es de la promotion 70 de l'ENSATT ; c'est l'origine du nom du collectif. Claude Leprêtre, metteuse en scène, est également comédienne pour la Compagnie Premier Acte. Le fonctionnement et les choix artistiques sont collégiaux avec une implication des membres à géométrie variable au gré des projets. Le Collectif se propose de « questionner, à partir de textes d'auteurs majeurs, l'organisation des cellules familiales et sa répercussion sur nos fonctions au sein de la société » et « le caractère déterminant des origines sociales dans nos interactions humaines et la difficulté de se confronter au clivage des classes ». Leur première création, Le Retour, d'Harold Pinter, a été jouée au Théâtre de l'Opprimé (Paris) en 2018 puis au Théâtre des Clochards Célestes en janvier 2020.

Pour la saison 2020-2021, le Collectif 70 est associé au Théâtre des Clochards Célestes en résidence et co-production pour la création du diptyque Froid. Biographie d'ombres de Lars Norèn, sur l'idéologie suprématiste blanche et l'extrémisme en milieu scolaire. Les dates programmées en février-mars ont été annulées pour cause de crise sanitaire. Le collectif envisage de développer des ateliers en milieu scolaire et des interventions sur le territoire.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 80 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 20 000 €
Etat – DRAC : 60 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € au Collectif 70

Pas de subvention demandée au titre de l'année

- Courir à la catastrophe (C.A.L.C.) – 27 rue de l'arbre sec, Lyon 1^{er}

La compagnie CALC est née en 2018 de la rencontre d'Alice Vannier et Sacha Ribeiro à l'ENSATT. Inspiré.es par le clown, sa maladresse et ses fragilités, ils travaillent sur la dimension existentielle, un théâtre de la vie documenté « qui cherche sans arrêt, qui fouine, qui racle ». Leurs recherches sont enrichies de matière sociologique et philosophique.

Lors de la saison 2018-2019, la compagnie est associée au Théâtre des Clochards Célestes pour la création de 54321 J'existe même si je ne sais pas encore comment faire (écriture de plateau) et En réalités (d'après La misère du monde de Pierre Bourdieu). Alice Vannier, repérée pour sa mise en scène, reçoit le « Prix 13 » qui récompense les jeunes metteur.euses en scène, et le « Prix du jury » pour la 1^{ère} édition du Prix Célest'1.

Les trois créations de la compagnie prévues pour 2021 ont été décalées en 2022. Le Théâtre des Célestins accompagnera la pièce Œuvré son cri, mise en scène par Sacha Ribeiro sur les occupations de théâtres. Le théâtre programmera également 54321 J'existe et Alors j'éteins ?, présenté à un public de professionnel.les en 2021 en collaboration avec la Comédie de Valence.

Le Théâtre du Point du Jour - en tant que production déléguée et future compagnie associée - accueillera la création d'Alice Vannier, La Folie, issue d'un travail de recherche sur la psychiatrie dans les années 60-70, avec notamment une immersion dans les cliniques du 5^e arrondissement de Lyon.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 146 502 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Etat / DRAC : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
Sociétés civiles : 10 000 €
Ressources propres : 111 502 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour l'association CALC

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de l'année 2020 : 1 000 €

- Compagnie des non-alignés – 3 rue Lebrun, Lyon 4^e

La compagnie des Non-alignés a été créée en 2016 par Daniel Léonardie, Clémence Longy (comédienne au TNP) et Jérôme Cochet (ingénieur), tous trois issus de la promotion 73 de l'ENSATT. Constituée d'une équipe pluridisciplinaire, l'association explore le langage sous toutes ses formes : textes contemporains, langage scientifique, écriture au plateau, burlesque. Les Non-alignés sont associés au Théâtre de Die et régulièrement soutenus par le Théâtre des Clochards Célestes.

L'activité de l'association se répartit entre mises en scène de textes théâtraux (Tudor toute seule d'après V. Hugo -burlesque et machines), écriture au plateau (cycle Origine(s) – Horizon(s) – Destin(s) – fiction et astrophysique) et travail de résidence-création en territoire (Mort d'une montagne). Depuis 2019, les artistes portent une résidence et des actions culturelles en compagnonnage avec le TNP et le Théâtre de l'Iris pour une période de deux ans ainsi que des ateliers avec des scolaires. La compagnie est associée au Lavoir Public, où elle crée Les Bucoliques.

Les représentations de Tudor toute seule prévues au Théâtre des Clochards Célestes et de Destin(s) au Théâtre de l'Elysée en janvier 2021 ont été annulées pour cause de crise sanitaire. Les Non-alignés poursuivent la création de 3 spectacles dont Mort d'une montagne, de François Hien et Jérôme Cochet, programmée en 2021-2022 au Théâtre du Point du Jour, avec un travail de recherche en lien avec ce théâtre et le 5^e arrondissement de Lyon.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 122 520€ avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Etat - DRAC : 25 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Ville de Villeurbanne : 6 000 €
Ressources propres : 66 820 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour la Cie Les Non-alignés

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

PARCOURS EMERGENCE

- Si/Si les femmes existent – 14 place Grandclément, 69100 Villeurbanne

L'association Si/Si les femmes existent est créée en 2017 par Anne Monteil-Bauer, formée à l'ENSATT. Comédienne, metteuse en scène et autrice, elle a dirigé pendant 10 ans la compagnie l'Attrape-Silence à Strasbourg. L'association a pour objectif de défendre la mémoire et la représentation dans l'espace public des femmes oubliées par l'Histoire, mais qui ont marqué cette même Histoire. L'équipe souhaite ancrer cette mémoire dans le présent pour défendre la place des femmes dans la société et lutter contre les stéréotypes et inégalités de genre, de classe, d'origine ethnique et d'orientation sexuelle. A travers des médias très variés, l'association sensibilise un public au spectre large : conférences gesticulées, podcasts, jeux de sept familles, site internet avec un répertoire de femmes et actions de médiation partenariales.

Au cours de la saison 2018-2019, l'association a participé aux manifestations Des femmes de tous les jours et Quand le féminisme rencontre la littérature organisées par la Mairie du 1^{er} et a tenu des conférences aux Musées Gadagne et aux Archives Municipales. Elle est aussi intervenue place Guichard lors de l'événement La ville (in)hospitalière.

En 2020-21, Si/Si les femmes existent se concentre sur le projet Années folles et résistance, parcours de femmes engagées entre 1920 et 1945, en partenariat avec le CHR. Une série de quatre conférences gesticulées par Anne Monteil-Bauer, metteuse en scène et autrice, est au programme ainsi que des podcasts sur l'autrice et résistante Charlotte Delbo et un jeu de sept familles des Résistantes. Une exposition autour du thème de l'égalité a été mise sur pied lors des dernières Journées Européennes du Matrimoine. L'association prépare une BD « historico-contemporaine » pour 2022 avec l'illustratrice Cosma Vigliengo, issue de l'école Emile Cohl de Lyon.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 47 450 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement - Culture) : 3 000 €
Ville de Lyon (Mission Egalité) : 3 000 €
Etat / DRDFE : 3 000 €
Etat / DRAC : 5 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Métropole : 3 500 €
Ville de Villeurbanne : 5 000 €
Crowdfunding : 421 €
Ressources propres : 13 250 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € pour Si/Si les femmes existent

Subvention de la Mission Egalité reçue au titre de l'année 2020 : 1 500 €

Pas de demande au titre de la délégation culture en 2020

- Compagnie Novecento – Maison des Passages, 44 rue St-Georges, Lyon 5^e

La Compagnie Novecento a été fondée en 2013 par Franck Adrien, marionnettiste, comédien, metteur en scène, et Nadia Larbiouene, comédienne et conteuse. Ils souhaitent promouvoir un théâtre engagé « social, politique, éducatif ou les trois en même temps ». Leur répertoire se compose de spectacles en lien avec des thèmes sociétaux comme le handicap, le devoir de mémoire, l'antisémitisme, le racisme, l'interculturalité, les violences faites aux femmes, etc. La compagnie est accueillie à la Maison des Passages et collabore régulièrement avec le CHR.

En 2020, le CHR accueille la compagnie en résidence pour la création de 4-44, spectacle sur les enfants d'Izieu mais la sortie du spectacle est reportée à 2021 pour cause de crise sanitaire. La Maison des Passages a hébergé les premières étapes de la création de Fantomas, sur les féminicides, avec une comédienne et une danseuse butô, d'après des textes de Serena Dandini. La tournée de trois spectacles : Frida Kahlo, Sophie Scholl et Inconnu à cette adresse a subi de nombreux reports causés par la fermeture des théâtres.

La compagnie Novecento est partenaire de la Mairie du 5^e arrondissement pour l'événement Libres de corps et d'esprit, scène ouverte aux questions relatives au droit des femmes et à leur place dans la culture, dont la troisième édition –report de 2020- se tiendra en décembre 2021.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 39 940 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Ressources propres : 20 855 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500€ pour la Compagnie Novecento

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Compagnie de onze à trois heures (CIE 11.03) – 7 rue de la Martinière, Lyon 1^{er}

La Compagnie de Onze à Trois heures a été créée en 2017 par Cédric Rouillat, metteur en scène et photographe autodidacte, influencé par les formes de narrations populaires (cinéma, roman-photo, comics) et les mythes hollywoodiens. Ses créations sont issues d'une écriture plateau, en collaboration directe avec un compositeur. Il accorde une place primordiale au décor dans ses compositions, d'où un rendu très plastique, avec de nombreuses images. Il expose également régulièrement ses travaux photographiques.

Sa première création, Ultra-Girl contre Schopenhauer a eu lieu au Théâtre de l'Elysée en 2017, avant d'être reprise au Théâtre des Célestins en 2018-19. En 2020, la Cie 11.03 crée Josie Harcoeur aux Subsistances et au Théâtre des Célestins, une pièce qui mêle univers gothique et variété française des années 70 autour du personnage d'une chanteuse populaire. La même année, Cédric Rouillat fait financer, sur une plateforme participative, l'édition de Déesses, monstres et autres petits garçons, second volume en deux-cent-cinquante pages de son travail de mise en scène photographique.

Sa troisième création Je suis une femme actuelle est créée au Théâtre de l'Elysée en 2021 après accueil en résidence à La Fédération de Philippe Delaigue. Cette petite forme avec une seule comédienne, Barbara Galtier, vise à « réécrire une histoire, celle des pin-up sacrificielles, modelées puis rejetées par l'industrie cinématographique [...], redonner une voix aux icônes forcément muettes ».

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 53 033€ avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
FONPEPS : 5 957 €
Mécénat : 5 000 €
Ressources propres : 22 080 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour la Cie 11.03

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000€

- Compagnie On Off – 13 rue Burdeau, Lyon 1^{er}

La compagnie On Off a été fondée en 2008 par l'artiste sourd Anthony Guyon, partant du constat qu'il existe peu d'offres de spectacles pour les personnes sourdes et que les formes artistiques en Langue des Signes Française (LSF) ne sont pas assez connues. La compagnie crée et programme des spectacles bilingues et des petites formes en LSF, propose des ateliers théâtre en LSF, des sensibilisations, des supports de communication vidéo et des adaptations de spectacles en LSF. Anthony Guyon est artiste associé au NTH8 et intervient au Théâtre du Point du Jour. On Off est partenaire du Parcours Culturel Spectateur-trices Sourd-es (PCSS) du festival Regards d'Avril.

En 2021, les plateaux du NTH8 et du Point du Jour accueillent la compagnie pour deux créations, Graine de Ziban, spectacle bilingue prévu pour fin 2021, et Les confinés, entièrement en LSF et reprogrammé sur la prochaine saison du Théâtre sous le Caillou. De nombreuses autres dates et projets de la compagnie ont été annulés ou reportés pour cause de crise sanitaire.

Anthony Guyon porte le projet de créer un lieu culturel dédié à la médiation culturelle, la valorisation des arts spécifiques à la culture sourde et le développement d'un réseau culturel et artistique bilingue sur le territoire.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 196 248 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement - Culture) : 16 500 €
Ville de Lyon (Mission Egalité) : 3 750 €
Ville de Lyon (Action Territoriale) : 9 000 €
Etat - DRAC : 40 500 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 18 750 €
Métropole : 4 250 €
Ressources propres : 75 795 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour la Compagnie On Off

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 5 000€

- Ostinato – 6 rue Rivet, Lyon 1^{er}

La compagnie Ostinato a été montée en 2011 par le metteur en scène Olivier Maurin, après un long travail mené avec la compagnie Lhoré-Dana dont sept ans en résidence au Théâtre de la Renaissance, une résidence au Théâtre de Bourg-en-Bresse, la direction du Théâtre de Jasseron dans l'Ain, des mises en scène pour l'ENSATT, la Comédie de Valence ou encore la Fédération et une association avec La Mouche.

Olivier Maurin, enseignant à l'ENSATT depuis 2009, souhaite travailler dans un esprit de troupe, avec une ligne artistique épurée, au service du texte et des corps des comédiens. Après une exploration de l'écriture d'Ivan Virpaev, la compagnie Ostinato s'est attaquée pour la première fois à un texte classique avec la création de Dom Juan fin 2019. La maquette du spectacle Da Capo est sélectionnée au Prix Célest 1.

En 2020-2021, les tournées de trois spectacles (Illusions, Dom Juan et OVNI) et la présence de la compagnie au festival d'Avignon ont été stoppés net par la crise sanitaire, des dizaines de dates programmées ont été annulées. Néanmoins, le spectacle En courant dormez !, créé en 2013 avec le soutien de Ramdam et du Théâtre de l'Elysée, pourrait être repris et une nouvelle création est envisagée. La diffusion nationale est appuyée par le Centre de Production des Paroles Contemporaines (CPPC) et le Festival Mythos de Rennes.

L'association mène également des ateliers en milieu scolaire et d'insertion professionnelle, avec le Théâtre de la Mouche notamment.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 173 100 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 16 500 €
SPEDIDAM : 2 500 €
Ressources propres : 162 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € pour la Compagnie Ostinato

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000€

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de l'année 2020 : 8 000€

- La Maison – 2 cours Gambetta, Lyon 7^e

La compagnie La Maison a été créée en 2014 par Julie Rossello-Rochet, dramaturge et autrice formée au département Ecriture de l'ENSATT puis à l'ENS Lyon, et Lucie Rébéré, comédienne et metteuse en scène, pour cristalliser leur longue collaboration théâtrale commencée avec Valse en 2009.

Leur première création Du sang sur les roses a eu lieu à l'Espace 44 en 2013. La Maison a ensuite été associée à la Comédie de Valence-CDN, de 2017 à 2020, au Domaine d'O à Montpellier, en 2019, et au Théâtre de Villefranche, scène conventionnée, de 2018 à 2021.

En 2020-2021, la compagnie devait diffuser au Théâtre de la Renaissance une reprise de sa création Sarrazine, seul en scène de Julie Rossello-Rochet interprété par Nelly Pulicani. La mise en scène bi-frontale, imaginée par Lucie Rébéré, emmène les spectateurs sur les trajectoires de l'autrice Albertine Sarrazin entre ses années passées incarcérée et sa soif de liberté. Le Théâtre des Clochards Célestes accueillera les artistes pour une reprise en version frontale du spectacle à l'automne.

La compagnie La Maison souhaite mener un laboratoire de recherche et d'écriture pour la création de son prochain spectacle sur la question

des maternités, Grand Marin, en cours de production. La diffusion de Cross, créée en 2016 à la Comédie de Valence sur le thème du harcèlement scolaire, a été arrêtée pour cause de crise sanitaire.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 52 270 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 3 500 €
Etat - DRAC : 10 000 €
Ressources propres : 28 770 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000€ pour la Compagnie La Maison

Pas de subvention demandée au titre de l'année 2020

- La Colonie Bakakaï – 69 rue Henri Gorjus, Lyon 4^e

La Colonie Bakakaï – théâtre de poésie et de musique- a été fondée en 2011 par Chloé Bégou. Elle explore la question des expériences du sensible à travers les écritures contemporaines, en s'appuyant sur la musique jazz et contemporaine et l'imagerie numérique. L'équipe artistique est composée de comédien-nes, musicien-nes, sonorisateur-trices et machinistes.

La compagnie, régulièrement accueillie par le Théâtre de la Croix-Rousse et le Théâtre de la Renaissance, compte quatre spectacles à son actif : Bakakaï (2014), Le sentiment d'une montagne (2016), Paysages humains (2016), présenté au Lavoir Public, et Fricassées de maris (2018). La dernière pièce, inspirée des travaux de l'anthropologue Betty Mindli et de contes d'Amazonie où les femmes prennent le pouvoir et se rebellent contre le patriarcat, a été créée en collaboration avec l'Ensemble Op.cit.

Pour UMAMI, la quête de l'ultime saveur, sa nouvelle création tout public, Chloé Bégou s'est entourée de Myriam Boudenia pour l'écriture et Stéphane Borrel pour la composition musicale. Ce conte initiatique féministe sur l'amitié, la transgression et la résilience retrace la vie de la Très très vieille femme. Il a été créé en résidence au Centre d'Art RAMDAM et au Théâtre de la Renaissance. La Colonie devait être programmée en 2020 à Aurillac et Chalon mais les festivals ont été annulés pour cause de crise sanitaire.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 64 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Sociétés civiles : 2 000 €
Ressources propres : 47 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour la Colonie Bakakaï

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000€

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de l'année 2020 : 2 000€

- Théâtre Oblique – 18 rue Henri Chevalier, 69300 Caluire

La compagnie du Théâtre Oblique est créée en 2013 par Olivier Borle, comédien formé à l'ENSATT. Appartenant à la Troupe du TNP jusqu'en 2015, il a été assistant à la mise en scène de Christian Schiaretti. Olivier Borle place l'acteur et la langue théâtrale au centre de ses recherches et s'interroge sur la place que celui-ci doit tenir dans notre société. La compagnie du Théâtre Oblique a présenté ses trois premiers spectacles Cahier d'un retour au pays natal d'Aimé Césaire, puis Les Damnés et I-A au TNP entre 2016 et 2017. Elle a ensuite été associée au Théâtre des Clochards Célestes en 2017-2018.

En 2019, le Théâtre Oblique développe des ateliers, de petites formes théâtrales et des lectures, et porte le projet Voir par les oreilles, une audiodescription en direct de spectacle vivant. Depuis 2019, la compagnie se consacre à une pièce en deux actes autour de Belle du Seigneur d'Albert Cohen (Mangeclous puis Belle du seigneur), décliné en spectacle jeune public (Mangeclous et la lionnesse), dont une série devait être visible au Théâtre des Clochards Célestes en février 2021. Le Théâtre de la Renaissance s'est ajouté au Toboggan cette saison pour coproduire l'acte 1, Mangeclous.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 83 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 10 000 €
Ville de Lyon (investissement) : 5 000 €
Etat - DRAC : 12 000 €
FONPEPS : 2 000 €
Ressources propres : 57 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € pour la Cie du Théâtre Oblique

Pas subvention reçue au titre de l'année 2020

- Le grand nulle part – 8 rue Magneval, Lyon 1^{er}

Créée en 2015 par une équipe issue de l'ENSATT, la compagnie Le Grand Nulle Part mène une réflexion collective autour de faits de société, traités à travers la fiction par des autrices : Marylin Mattei, Perrine Gérard et Julie Rossello-Rochet. Julie Guichard, metteuse en scène, a été artiste associée du TNP de Villeurbanne jusqu'en 2020 et au Théâtre 14 à Paris en 2021. Elle participe à la direction artistique du festival En Acte(s).

Le spectacle Part-Dieu, chant de gare de Julie Rossello-Rochet, commandé par le Festival En Acte(s) en 2017, est programmé de juin à décembre 2021 dans plusieurs villes de France. La dernière création, ANTIS, en collaboration avec Maxime Mansion, de la compagnie En Acte(s), traite de la peur du futur et des groupuscules d'extrême-droite. Le spectacle a subi le confinement de plein fouet : annulation de la création au TNP, coûts de reprise et nécessité de réécriture du fait du lien avec l'actualité. Il est programmé au Théâtre du Point du Jour sur la saison 2021-22. La prochaine création, Ceux d'à côté, de Julie Rossello-Rochet est reportée à l'automne 2022. Elle traitera de l'hôpital public, des soignant.es et aidant.es, avec un projet d'écriture en immersion.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 128 029 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Etat - DRAC : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 21 000 €
Sociétés civiles : 19 500 €
Ressources propres : 109 029 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour Le Grand Nulle Part

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Social Palace – 33 rue Bossuet, Lyon 6^e

La compagnie Le Fanal, créée en 1998, est devenue en 2019 Social Palace. Le nouveau nom a pour objectif de souligner la thématique des sujets de société avec une tonalité positive. Le Directeur artistique, Pierre Desmaret, y développe trois composantes : un lieu, des actions culturelles et un festival de théâtre du même nom, en partenariat avec le Lavoir Public en 2018 et 2019.

Le lieu est un chapiteau de cent-vingt places, son bal-parquet des années 20 est implanté rue Gorge de Loup dans le 9^e arrondissement de Lyon ; une convention de trois ans est engagée avec 6^{ème} Sens Immobilier. Les actions culturelles sont multiples, il s'agit autant de résidences en territoires ruraux que d'intervention dans les quartiers politique de la ville ou en milieu scolaire.

Social Palace accueille également des équipes artistiques en résidence et souhaite développer des programmations de spectacles en co-production sur un modèle de partage des recettes billetterie/buvette entre la compagnie invitée et l'association par exemple.

En 2020, la compagnie propose Le bestiaire citoyen, une WebTV à destination des scolaires où des personnages-marionnettes à tête d'animaux tendent à sensibiliser les jeunes aux discriminations racistes, antisémites, LGBTQ+ ainsi qu'à la radicalisation. En 2021, le festival et de nombreuses représentations de Social Palace ont été reportés et/ou annulés pour cause de crise sanitaire. C'est le cas, par exemple, de Monsieur Bonhomme et les incendiaires de Max Frisch, créé au Théâtre de l'Elysée en 2019, et prévu au Théâtre de l'Iris de Villeurbanne.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 147 412 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement - Culture) : 10 000 €
Ville de Lyon (Mission Egalité) : 10 000 €
Etat – DILCRA : 15 000 €
Métropole : 10 000 €
Conseil général : 10 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Ressources propres : 76 962 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € pour la Compagnie Social Palace

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 4 000 €

Subvention de la Mission Egalité reçue au titre de l'année 2020 : 6 000 €

- Association Pratique – 54 rue Salomon Reinach, Lyon 7^e

L'association Pratique, née en 2014, est dirigée par Yann Lheureux, comédien-metteur en scène issu de l'ENSATT. Il a collaboré avec de nombreuses compagnies lyonnaises comme la Compagnie Y ou le Collectif X, et est aussi co-metteur en scène de spectacles de la compagnie Les 7 Sœurs. Ses mises en scène mêlent en général un canevas narratif et de l'improvisation, en complicité avec le public. Avec l'Association Pratique, il crée son premier projet La mort de Danton – d'après Büchner au Théâtre de l'Elysée, puis Une saison en enfer en 2015, soutenu en résidence par le Théâtre de la Croix-Rousse et Go Rimbaud Go.

En 2019-2020, l'association monte Du cœur –d'après Husbands de Cassavetes, et La Furie des Nantis d'Edward Bond avec le soutien en résidence du NTH8, des Subsistances et du TNG-CDN de Lyon. L'ensemble des représentations prévues ont été annulées à cause du COVID, au Toboggan et au Théâtre de l'Elysée entre autres. La compagnie a aussi une activité pédagogique importante, qui se traduit en 2020-2021 par un projet de résidence de création au sein de collèges de Vaulx-en-Velin et Neuville en co-production avec le Théâtre des Célestins et le Centre Culturel Charlie Chaplin. Quelques représentations professionnelles ont malgré tout pu avoir lieu.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 59 100 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Métropole : 4 000 €
FONPEPS : 600 €
Ressources propres : 43 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Association Pratique

Pas de subvention reçue au titre de l'année 2020

- Compagnie Anteprema – 156 cours du Docteur long, Lyon 3^e

La Compagnie Anteprema fondée en 2009 par la comédienne Antonella Amirante, propose des spectacles en lien avec l'actualité et des thématiques sociales, cherchant à provoquer le débat, telles que les rapports multiculturels, la condition des femmes ou la migration, à partir de commandes d'écriture et de textes contemporains. Antonella Amirante a été artiste associée au théâtre de Vienne, au Théâtre du Merlan – Scène Nationale de Marseille et au Théâtre de l'Arc – Scène Nationale du Creusot. Elle fait partie du comité italien de la Maison Antoine Vitez – centre international de traduction théâtrale.

Pour chacune des créations de la compagnie, un important volet pédagogique est développé avec les publics scolaires et des publics exclus du champ culturel. L'exposition photographique Identité, projet participatif récent, à l'attention d'un public intergénérationnel, utilise par exemple la question du vêtement et de l'expression de soi comme fil conducteur.

Après Le bal des lucioles, projet participatif intergénérationnel et interdisciplinaire, sur la quête du bonheur, joué au Festival Tout l'Monde Dehors en juillet 2018, la Compagnie Anteprema crée 10KG sur une commande d'écriture à l'autrice Lau Nova d'après son livre Ma chère fille salafiste/radicalisée à 12 ans. Le spectacle, qui attend la fin de la crise sanitaire pour rencontrer son public, est soutenu par l'ENSATT et le Théâtre de l'Elysée. La crise du COVID a interrompu la diffusion des spectacles d'Anteprema et plusieurs projets participatifs.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 64 556 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement - Culture) : 5 000 €
Ville de Lyon (Evénements) : 2 000 €
Ville de Lyon (Institut français) : 6 000 €
Etat - DRAC : 8 000 €
Etat - FDVA : 4 000 €
Région Fiacre : 4 000 €
Ressources propres : 36 550 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Compagnie Anteprema

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 1 500 €

Subvention des Evénements reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

Subvention du fonds d'urgence culturel reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- La Chambre Noire – 222 rue de Créqui, Lyon 3^e

Raphaël Patout est comédien et metteur en scène autodidacte. Il a créé en 2011 Le Théâtre de la Chambre Noire, associé au Festival des caves à Lyon, qui a ensuite pris le nom de Compagnie La Chambre Noire. Le travail de l'équipe artistique s'articule désormais autour de créations qui mêlent théâtre et architecture/urbanisme. Raphaël Patout y développe des ponts originaux via des actions culturelles et pédagogiques avec l'ENSAL, l'ENSAL, la CAUE69. Des projets d'acteur.trices sont par ailleurs soutenus dans un esprit de mutualisation.

Après Città Nuova, succès de plus de cent représentations, Raphaël Patout crée Bâtir en co-production avec le Théâtre des Célestins en avril

2021 et le soutien de scènes conventionnées et du Théâtre de la Cité Internationale (TCI) de Paris. Ce spectacle, sélectionné au prix Célest'1 2019, « se propose de raconter comment l'architecture conditionne nos pensées, nos imaginations, voire nos désirs individuels et collectifs », avec en toile de fond l'espace du confinement et le texte Bâtir, Habiter, Penser de Heidegger.

Raphaël Patout fait partie de l'ensemble artistique du Théâtre Dijon Bourgogne-CDN et sera en résidence de saison en 2021-2022 au TCI. En cohérence avec un rayonnement à la fois local, régional et national croissant, et un budget en forte augmentation, la Chambre Noire se structure ; une chargée de production a rejoint l'équipe en début d'année.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 198 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 8 000 €
Etat - DRAC : 18 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 12 000 €
Sociétés civiles : 10 000 €
Recettes propres : 152 800 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour la Cie La chambre noire

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Germ 36 – 27 rue Rachais, Lyon 7^e

La compagnie Germ36 voit le jour en 2006 à l'initiative de Pierre Germain, élève comédien du CDN de Bourgogne. En 2012, Pauline Hercule, artiste formée au Conservatoire National de Région de Lyon et en lien avec le NTH8 et la Cordonnerie, devient co-directrice. La même année, elle crée la Trilogie des légumes, ouvrant ainsi la compagnie au jeune public. Les deux metteurs en scène s'intéressent aux sujets et écritures contemporaines, avec le souhait d'affirmer « un geste artistique ludique et mordant, une vision sans concession ».

L'équipe intervient depuis cinq ans au collège Aimé Césaire de Vaulx-en-Velin. En 2020, la compagnie est lauréate du Prix Célest'1 section maquette pour sa prochaine création Trois notes pour un cerveau, qui vise à rendre sensible les découvertes scientifiques montrant les effets bénéfiques de la musique sur le cerveau, du fœtus à la mort, en lien avec le CNRS de Lyon. Les Célestins soutiennent la nouvelle création de Germ36 en co-production comprenant l'achat de dix dates de spectacle. La création est cependant décalée à 2022. L'équipe travaille également sur une création jeune public Ce que vit le rhinocéros lorsqu'il regarda de l'autre côté de la clôture de Jens Raschke, avec le soutien du Théâtre de la Croix-Rousse.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 33 250 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 3 000 €
Montagny : 1 000 €
Sociétés civiles : 5 000 €
Ressources propres : 20 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour la compagnie Germ36

Pas de subvention demandée au titre de l'année 2020

- La Grenade – 16 rue Imbert Colomès, Lyon 1^{er}

La compagnie la Grenade a été fondée en 2013 par Soizic de La Chapelle, metteuse en scène et comédienne. Rassemblant des artistes d'horizons divers (ENS, Ecole de la Comédie de St-Etienne, La Scène sur Saône, Université Lyon II, etc.), elle souhaite défendre un théâtre tout-terrain, populaire, citoyen et politique. Les spectacles de La Grenade s'appuient sur des travaux de recherche à propos de sujets d'actualité ou d'événements historiques, une écriture de plateau, un registre qui allie poétique et burlesque et inclut le public.

Tous les deux mois, la compagnie crée une nouvelle Revue, forme semi-improvisée de revue de presse écrite pensée pour le jeune public et rythmée par des transitions musicales des années 20. Les petits canards en est la version courte basée sur des journaux télévisés. Les représentations avaient lieu à la Commune mais depuis 2020 et l'annulation de dix dates, la compagnie est à la recherche d'un nouveau lieu.

La création 2020, Le Bal des disparu-e-s, célèbre un mariage posthume le dernier jour de la Commune de Paris. C'est le premier spectacle de la compagnie à être coproduit. La Grenade porte également des projets d'action culturelle comme Les 80 ans de ma mère avec des seniors isolé-e-s du quartier de Gerland dont une maquette a été présentée à la Route des 20. La restitution finale du projet est prévue à la sortie de crise sanitaire. Dans le prolongement de ce projet, la compagnie prévoit de travailler sur le thème de la vieillesse dans sa prochaine création à l'horizon 2023. Après un compagnonnage DRAC avec l'Agence de voyages imaginaires, la compagnie est désormais associée au Polaris à Corbas.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 64 358 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement - Culture) : 16 000 €
Ville de Lyon (Polville - Culture) : 5 000 €
Europe : 2 358 €
Etat – ANCT : 5 000 €
Etat - DRAC : 9 000 €
Métropole : 5 000 €
Recettes propres : 36 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € pour la Compagnie La Grenade

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

Subvention de Polville - Culture reçue au titre de l'année 2020 : 5 000 €

- Compagnie La Boulangerie – 1 place St-Alexandre, Lyon 5^e

La Boulangerie est une compagnie de théâtre et music-hall créée en 2001 par Camille Germser, auteur-compositeur-metteur en scène qui souhaite confronter ses créations musicales à la scène. Il a recréés dans ses spectacles à la forme et au matériel du music-hall en utilisant et en déjouant les arcanes du genre. La compagnie compte une dizaine de spectacles à son répertoire, qui ont été coproduits et/ou programmés par le Théâtre de la Croix-Rousse, la Renaissance, le Point du Jour ou encore les Subsistances. Les principales productions de la compagnie comptent en moyenne une douzaine d'acteurs.trices. La technique, qui porte l'esthétique du cabaret, joue un rôle central (costumes – plumes et strass, scénographie, son et lumières).

Après avoir abandonné la diffusion parisienne de son dernier spectacle Federigo, commandé par le Théâtre de la Croix-Rousse, Camille Germser s'est relancé dans un projet qui lui est cher depuis quelques années : investir un lieu lyonnais pour créer un music-hall inspiré de ceux d'autrefois, le Theatrum Mundi (« grand théâtre du monde »), avec des brassages culturels, des interactions sociales, entre arts et sciences, en musique. Depuis 2020, il est accompagné dans son projet par le Théâtre de l'Élysée. Sa création en cours, Commedia, avec huit comédien-nes-chanteur-uses et six musicien-nes lyonnais.es, est la revue de music-hall de ce Theatrum Mundi.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 73 200 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 8 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 000 €
SPEDIDAM : 8 000 €
Ressources propres : 39 200 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € pour la Cie la Boulangerie
Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- La Volière – 3 rue du Lac, Lyon 3^e

La compagnie la Volière a été créée en 2014 par Myriam Boudenia, autrice et metteuse en scène. Ses thématiques principales sont « la quête d'identité et ses pièges, la porosité entre les vivants et les morts, entre la fiction et le réel, la puissance de la poésie ». Depuis 2005, elle a écrit quinze pièces de théâtre. Toutes ont été portées à la scène et quatre ont été éditées. Elles ont été jouées à La Comédie de Valence, au Théâtre de la Croix-Rousse, au Théâtre de la Renaissance ou encore au TNG-CDN de Lyon. Myriam Boudenia répond aussi à des commandes de différentes compagnies lyonnaises comme La Seconde Tigre, La Colonie Bakakai ou En Acte(s).

La Volière a pour objet de créer ses textes et mener des actions de transmission. La compagnie a été en résidence de 2014 à 2017 à la MJC Villeurbanne. En 2020-2021, elle est aussi associée au Théâtre des Clochards Célestes et au Dôme Théâtre d'Alberville. Son prochain spectacle, Palpitants et dévastés, sera créé au Théâtre des Célestins en septembre 2021. Il questionnera la notion d'accueil en France et les origines, autour d'un mariage mixte. Depuis 2018, La Volière propose des actions de transmission pour un théâtre plus immersif : le projet Femmes en scène, en partenariat avec l'association SINGA, la MJC Laënnec-Mermoz et le Théâtre des Célestins, regroupera professionnel·les du théâtre et femmes réfugiées et primo-arrivantes.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 88 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Etat – DRAC : 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 7 000 €
FONPEPS : 4 300 €
Ressources propres : 51 700 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € pour la compagnie La Volière
Pas de subvention demandée au titre de l'année 2020

COMPAGNIES INSCRITES SUR LE TERRITOIRE

- Ballet Cosmique / Harmonie Communale – c/o Théâtre de l'Elysée, 14 rue Basse-Combalot, Lyon 7^e

Depuis 2016, la structure de production Ballet Cosmique accompagne la collaboration de François Hien, artiste de Théâtre, auteur-comédien-réalisateur, avec des artistes venant tantôt du cirque, tantôt du théâtre de marionnettes. De ces collaborations nait en 2019 la compagnie Harmonie Communale codirigée par Nicolas Ligeon et ayant pour mission principale la création des textes de François Hien. Elle est associée au Théâtre des Célestins, au Théâtre de La Mouche de St Genis, au Centre Culturel Communal Charlie Chaplin (5C) à Vaulx-en-Velin et à l'Université de Strasbourg.

Les pièces de François Hien sont écrites à l'issue d'un travail d'enquête minutieux, brassant des questions de société qui lui permettent de mener des débats et actions culturelles inspirés de l'éducation populaire auprès de publics divers. Il les met en scène collectivement (collaborations avec Arthur Fourcade, K. Dol, E. Clément-Bealem) et écrit pour de nombreuses compagnies lyonnaises : les Non-Alignés, le Collectif X ou encore la compagnie des Lumas, artistes associés directeurs du Point du Jour.

Après La Crèche sur l'affaire Baby-Loup en 2017, il crée en 2020 Olivier Masson doit-il mourir, d'après l'affaire Vincent Lambert. De nombreuses dates de la tournée de présentation de sa nouvelle création La Honte -sur la question du consentement- ont dû être annulées ou reportées à cause de la crise sanitaire. En novembre 2021 aura lieu la création de La Peur, inspirée de l'affaire Barbarin et des contradictions au sein de l'Eglise.

En mai 2021, Harmonie Communale présente sa nouvelle création participative Echos de la fabrique au Théâtre de la Renaissance en coproduction avec l'Opéra de Lyon, le Collectif X et avec le soutien du Théâtre des Célestins. Cette fresque théâtrale et musicale sur la révolte des Canuts est le résultat d'un long étau de recherches associées à l'écriture plateau composée par François Hien à partir d'ateliers mêlant groupes amateurs et comédien·nes professionnel·les.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 151 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 8 000 €
Etat – DRAC : 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 000 €
Ressources propres : 120 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € pour l'Harmonie Communale
Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Cassandre – 5 place St-Jean, Lyon 5^e

La compagnie Cassandre a été fondée en 2010 par Sébastien Valignat -metteur en scène et comédien issue du GEIQ Théâtre- pour créer des comédies documentées en lien avec les sciences sociales, la politique et/ou l'actualité. La compagnie passe commande à des auteur·trices pour donner une forme sensible aux travaux de sciences humaines et sociales, principalement à travers l'humour absurde.

Dès ses débuts, la compagnie Cassandre est accueillie en résidence au NTH8 où elle crée T.I.N.A., spectacle comique et éducatif sur la crise des subprimes. Elle enchaîne ensuite les créations soutenues par La Passerelle-Scène Nationale de Gap, en résidences triennales à La Mouche, au Théâtre Jean Marais de St-Fons puis au Théâtre d'Auxerre-Scène conventionnée, où elle réside jusqu'en 2022. Elle y crée Taïga sur l'affaire dite de Tarnac en 2019 puis Love me... en 2021, pièce sur l'amour « sentiment moins universel qu'il n'y paraît ».

En parallèle, la compagnie développe de nombreuses actions culturelles en milieu scolaire pour accompagner ses créations axées sur des questions de société. Avant 2020, la crise sanitaire et la fermeture des lieux culturels, les pièces de la compagnie tournaient sur tout le territoire.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 137 216 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 8 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Ressources propres : 117 737 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € pour la compagnie Cassandre
Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Compagnie Y – 8 rue Turbil, résidence le Key West, Lyon 3^e

Etienne Gaudillère a fondé la Compagnie Y en 2014. Issu du GEIQ théâtre, il est auteur et metteur en scène de ses spectacles, comédien (compagnie les Trois-Huit, Groupe Fantômas) et scénariste de la série télévisée internationale A Billion to One (2017). Il s'intéresse à des sujets d'actualité internationale pas ou peu traités au théâtre, avec pour ambition de répondre à la question « Que peut le théâtre face à l'histoire

contemporaine ? ».

Le projet Pale Blue Dot, une histoire de Wikileaks, créé en 2014 au NTH8, a lancé la Compagnie Y et a été programmé dans le IN du festival d'Avignon en 2018. La dernière création Cannes 39/90 -première partie- explore le festival de sa création aux années 90 à travers « les entrelacs politiques et économiques qui rattrapent les enjeux artistiques du 7^e art ». Après le NTH8, Etienne Gaudillère est artiste associé au Théâtre de Villefranche de 2018 à 2020 et au Théâtre du Point du Jour.

En 2021, la Compagnie Y souhaite reprendre ses spectacles (Pale Blue Dot, Elle & Lui) et assurer les reports dus à la crise sanitaire. Elle lancera également la création de la deuxième partie de Cannes 39/90 coproduit par le Théâtre Molière-Scène Nationale de Sète, la Comédie de St-Etienne-CDN et la Mouche. Accueilli par le Théâtre du Point du Jour, il s'y emparera d'un thème d'actualité et assurera un GrandreportERRE, où artistes et journalistes mêlent et donnent à voir, sur scène, leurs différents points de vue.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 37 300 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Ressources propres : 24 250 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour la Compagnie Y.

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Théâtres de l'entre deux – 1 place St-Alexandre, Lyon 5^e

La compagnie Théâtres de l'Entre-Deux a été créée en 2007 par Philippe Mangelot, comédien, metteur en scène et administrateur. Il a travaillé 10 ans au Théâtre Les Ateliers de Lyon avec Gilles Chavassieux et a participé au théâtre permanent de Gwenaël Morin. Aux Ateliers, il rencontre Rafaële Huou, comédienne. Elle rejoint la Compagnie en 2010 et participe dès lors à quasiment toutes les créations.

La compagnie Théâtres de l'Entre-Deux met en scène des textes d'auteur-trices vivant.es ou des classiques de manière contemporaine, en mettant l'acteur au centre avec peu de technique. L'enseignement artistique tient une part importante dans le travail de la compagnie. L'équipe a notamment créée des petites formes tout terrain et des ateliers transposables dans des écoles, lycées et tout autre lieu décentralisé. En 2018-2020, La Compagnie a été associée au Théâtre du Parc (42), est en résidence à l'Espace St-Marc de Lyon 2 et en partenariat avec l'école Arts en scène. On dit que Josepha... de Gwendoline Soublin -autrice formée à l'ENSATT- est créée en 2018 au TNP de Villeurbanne pour le Festival En Acte(s).

Des dizaines de représentations de leurs spectacles et des centaines d'heures d'EAC ont été annulées pour cause de crise sanitaire. Philippe Mangelot travaille actuellement sur une création de Cabaret Lagarce (juste la fin...) d'après l'œuvre de Jean-Luc Lagarce.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 125 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 8 000 €
Ville de Lyon (équipement) : 2 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 12 000 €
Métropole : 2 000 €
Sociétés civiles : 6 000 €
FONPEPS : 7 000 €
Mécénat : 5 000 €
Ressources propres : 71 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour la Cie Théâtres de l'Entre-Deux

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

- Groupe Fantômas – 24 rue de l'Eglise, Lyon 3^e

Le Groupe Fantômas est dirigé par le comédien et metteur en scène Guillaume Bailliart. Issu du Conservatoire d'Avignon, du compagnonnage du collectif Les Trois Huit (GEIQ), il travaille avec les compagnies Olympique Pandemonium et Nôjd avant de fonder, en 2013, le Groupe Fantômas.

Tartuffe d'après Tartuffe d'après Tartuffe d'après Molière, solo performatif interprété par Guillaume Bailliart lui-même, est le premier spectacle de la compagnie. Depuis sa création en 2013, le spectacle a bénéficié d'un rayonnement national et a été présenté dans des réseaux variés (musées, Centres Dramatiques Régionaux et Nationaux, Scènes Nationales, théâtres de ville, milieu rural, Instituts Français, etc.) et tourne toujours. La compagnie a ensuite créé Merlin 1 et 2 au TNG-CDN de Lyon, en 2016 et 2017. Cette épopée tragico-burlesque d'après l'œuvre de Tankred Dorst rassemble treize comédien-nes, quatre-vingt-dix personnages en six heures de spectacle.

Créée en 2019, La centrale en chaleur, adaptée du roman japonais de Genichiro Takahashi, rassemble des comédien-nes et un chœur amateur. La même année, Guillaume Bailliart met en scène les Plutériens, projet de l'ARFI et de Spirito proposé au Théâtre de La Renaissance dans le cadre des Nuits de Fourvière. La totalité des représentations du Groupe Fantômas prévues en 2020 ont été reportées ou annulées pour cause de crise sanitaire.

En 2020-2021, la Compagnie travaille à l'adaptation du roman de Céline Minard Faillir être flingué pour dix comédien-nes. La pièce est soutenue et présentée par le TNG-CDN de Lyon.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 249 400 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 10 000 €
Etat - DRAC : 25 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 7 000 €
Sociétés civiles : 25 000 €
Ressources propres : 182 400 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € pour le Groupe Fantômas

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

- Fenil Hirsute – 22 rue Pernon, Lyon 4^e

La compagnie Fenil Hirsute est fondée en 1993 par Yves Charreton, artiste cofondateur du Léopard Dramatique et du collectif Les Trois-Huit. Chacune des créations est conçue comme un « poème théâtral » qui allie poésie, musique, chant et cinéma, avec des pièces de théâtre mais aussi des adaptations d'œuvres littéraires.

En 2014, Véronique Bettencourt reprend la direction artistique de la compagnie. Ancienne élève des Beaux-Arts, elle est autrice, metteuse en scène, chanteuse du duo Dulac et réalisatrice. Sa première création, Le Fantôme de l'échec, créée en 2015, est le premier volet d'une trilogie sur les grands questionnements de l'existence. La deuxième partie, Les espaces incommensurables (2018), est coproduite par le TNG-CDN de Lyon. La troisième partie de cette trilogie est présentée en mai 2019 au Théâtre de l'Elysée. Ces trois opus d'enquêtes sur des questions existentielles seront synthétisés dans un film.

De 2018 à 2020, le Fenil Hirsute est accompagné par RAMDAM et associé au Théâtre Jean Vilar de Bourgoin-Jallieu. La saison 2020-2021 est consacrée à la création du Funambule au Théâtre de la Renaissance, d'après le texte écrit par Jean Genet pour Abdallah, son grand amour du moment. Parallèlement, Véronique Bettencourt, met en place un projet participatif J'ai oublié où était le Nord avec les patients du CHU-Le

Vinatier et de l'Hôpital de jour Paul Cézanne.

La prochaine création de la compagnie, Je n'ai jamais voulu faire de théâtre, proposera une histoire subjective du spectacle vivant, avec en creux l'arrêt actuel dû à la pandémie.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 74 180 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 8 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 000 €
Ressources propres : 43 680 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour le Fenil Hirsute

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

- Les 7 Sœurs – 249 rue Vendôme, Lyon 3^e

D'abord collectif fondé en 2005 par cinq artistes issus.es de l'ENSATT et du CNSMD, David Mambouch, Laure Giappiconi, Yann Lheureux, Catherine Hargreaves et Blandine Pinon, la compagnie Les 7 Sœurs est dirigée depuis 2011 par Catherine Hargreaves, comédienne, metteuse en scène et traductrice. Elle travaille depuis 2017 avec Adèle Gascuel, comédienne, metteuse en scène et autrice et Catherine Hargreaves. Cette dernière souhaite par ses mises en scène interroger la représentation elle-même et le rapport au spectateur, l'absurde, le burlesque, avec des textes majoritairement contemporains.

La compagnie a joué aux Théâtres de la Croix-Rousse, des Célestins, de l'Elysée, au NTH8 et est suivie par le TNG-CDN de Lyon, elle a aussi été la première artiste accompagnée dans le cadre du Vivier. Catherine Hargreaves développe un travail de transmission auprès d'établissements divers tels que le CHU-Le Vinatier ou l'ENSATT.

Après Moi, Fleur des pois consacrée à l'auteur, comédien, metteur en scène Tim Crouch et programmé au TNG-CDN de Lyon en 2019, sa prochaine création Back to reality portera sur le deuil blanc, celui d'une personne qui n'est pas morte mais perd peu à peu ses capacités humaines. Elle mettra également en scène Sirène, texte d'Adèle Gascuel, lauréat Artcena 2020. La compagnie Les 7 sœurs est par ailleurs engagée dans une réflexion qui donne lieu à une forme artistique sur la situation du spectacle vivant et du service public, en lien avec la MC93.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 137 644 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Etat – DRAC : 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Ville de Paris : 5 000 €
Sociétés civiles : 8 000 €
ArtCena : 19 000 €
Ressources propres : 75 294 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour la compagnie les 7 Sœurs

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- La Résolue – 7 rue Neuve, Lyon 1^{er}

La compagnie La Résolue a été créée en 2014 par Louise Vignaud. Directrice de la Scène découvertes le Théâtre des Clochards Célestes de 2017 à 2021, Louise Vignaud est issue de l'ENS-Ulm et l'ENSATT et a été assistante à la mise en scène de Christian Schiaretti, Michel Raskine, Claudia Stavisky ou encore Richard Brunel. Elle a également été artiste associée au TNP et au Théâtre du Vellein de Villefontaine jusqu'en décembre 2021. Depuis 2015, elle participe à l'aventure En Acte(s) en tant que collaboratrice artistique.

La compagnie La Résolue souhaite « faire un théâtre total pour explorer des textes, classiques ou contemporains, qui nous interrogent sur le monde dans lequel on vit ». Louise Vignaud cherche, à travers les textes, un théâtre qui se pense pour et avec le public. Pour y parvenir, elle s'est entourée d'une équipe de comédiens issus de l'ENSATT. Après plusieurs mises en scène notamment au TNP et à La Comédie Française (Phèdre, 2018), la compagnie lance quatre spectacles en tournée (Le quai de Ouistreham de Florence Aubanas, Agatha de Marguerite Duras, Le Misanthrope de Molière et Rebibbia de Goliarda Sapienza. Les pièces sont jouées entre 2019 et 2021 au TNG-CDN de Lyon, au Théâtre de la Croix-Rousse et au TNP notamment. De nombreuses dates de la tournée ont subi un report ou une annulation dus à la crise sanitaire.

Louise Vignaud prépare une commande pour la Comédie Française en 2022 ainsi qu'une création originale pour 2023. La Résolue est actuellement engagée dans un temps de réflexion et de structuration, afin de consolider son rayonnement régional et national et faire face à la crise sanitaire, entre autres.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 165 842 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 6 000 €
Etat – DRAC : 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 000 €
Ville de Paris : 17 000 €
Sociétés civiles : 19 000 €
FONPEPS : 6 592 €
Ressources propres : 77 158 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € pour la compagnie La Résolue

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de 2020 : 10 000 €

- La seconde tigre – 28 rue Denfert Rochereau, Lyon 4^e

La compagnie La seconde Tigre a été créée en 2014 par Pauline Laidet, suite à sa rencontre avec la danseuse Hélène Rocheteau. Comédienne et metteuse en scène issue de la Comédie de St-Etienne, Pauline Laidet travaille sur l'investissement du corps, avec comme point d'ancrage l'écriture contemporaine ; elle a mis en place, depuis 2016, un compagnonnage avec l'autrice Myriam Boudenia.

Après avoir tourné deux solos en 2014-2015, Pauline Laidet a mis en scène FLEISCH mêlant comédiens, professionnels et amateurs autour du livre d'Horace Mc Coy, On achève bien les chevaux, sur les concours-marathons de danse. Le spectacle a été repris en 2017-2018 au Théâtre de la Croix-Rousse. De 2018 à 2020, Pauline Laidet est artiste en résidence au Théâtre de la Croix-Rousse. La compagnie y monte et diffuse 3 projets, écrits par Myriam Boudenia : Souterrain, coproduit par la Comédie de Valence-CDN en 2018, puis Dernière ascension avant la plaine et Héloïse ou la rage du réel, coproduit par le CDN de Dijon en 2019.

La compagnie seconde Tigre est également engagée dans la formation et la transmission. En 2019-2020, elle entame le projet Dissidence au Théâtre de la Croix-Rousse. Pour cause de confinement, ce spectacle participatif qui rassemblait deux-cents personnes, se poursuit en visioconférence. La pièce prévue en mai 2020 a été annulée et a évolué en film. Souterrain, Héloïse et Dissidence font partie d'un même cycle sur la révolte et l'émancipation. La diffusion de Souterrain et Héloïse a été freinée par les annulations pour cause de crise sanitaire.

Depuis 2021, la compagnie est associée au Dôme Théâtre d'Albertville. La même année, Pauline Laidet met en scène *Les enfants du Levant*, un opéra d'Isabelle Aboulker dédié au jeune public et interprété par le chœur d'enfants de l'Opéra de Lyon. Le spectacle devait être joué en avril sur au Théâtre de la Renaissance.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 23 549 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 5 000 €
Etat – DRAC : 1 700 €
FONPEPS : 3 000 €
Ressources propres : 13 849 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour la compagnie La seconde Tigre

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

- Traversant 3 – 10 bis rue Jangot – Lyon 7^e

La compagnie Traversant 3 associe un metteur en scène, Clément Arnaud, et un plasticien, Rodolphe Brun pour des créations de théâtre cinématographiques, à mi-chemin entre théâtre d'ombre réinventé et cinéma d'animation. Leur instrument fondateur est le rétroprojecteur, pour diffuser des images animées sur scène, à vue du public. Les acteurs sont tour à tour personnages incarnés, marionnettistes ou comédiens.

La compagnie Traversant 3 porte une attention particulière au jeune public et est impliquée à ce titre dans le réseau DoMino. L'équipe mène également une importante démarche de médiation, d'éducation artistique, culturelle et de territoire notamment à Moncey-Voltaire-Guillotière. Depuis la saison 2019-2020, la compagnie est associée à La Coloc de la culture (Cournont d'Auvergne) pour 4 ans. Depuis 2016, elle est membre de l'Association Nationale des Théâtres de Marionnettes et des Arts Associés – THEMMA.

Traversant 3 compte quatre spectacles à son répertoire, *Un Caillou dans la botte* (création 2013), *De fil blanc* (création 2015) et *Le Voyage de Malenky*, coproduit par le TNG-CDN de Lyon, présenté aux Ateliers en décembre 2017, puis diffusé sur une quarantaine de dates à l'échelle du territoire français. La dernière création *Même les lions a eu lieu* à l'automne 2020 à la Coloc de la culture. Le spectacle traite de l'entrée dans l'adolescence, en utilisant pour la première fois le vidéoprojecteur. Le travail de recherche et de production démarre cette saison autour du spectacle très jeune public de Rodolphe Brun, *Zède*, dont la création est reportée au printemps 2022.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 148 998 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement - Culture) : 5 000 €
Ville de Lyon (Polville - Culture) : 7 500 €
Etat – DRAC : 22 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Métropole : 1 000 €
SACEM : 3 000 €
Crédit mutuel : 2 985 €
Ressources propres : 97 513 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour la compagnie Traversant 3

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

Subvention d'investissement reçue au titre de l'année 2020 : 4 000 €

Subvention de Polville-culture reçue au titre de l'année 2020 : 7 500 €

- Les Transformateurs – 21 rue St-Victorien, Lyon 3^e

La compagnie Les Transformateurs est dirigée par Nicolas Ramond depuis 1992. Formé au sein du Théâtre Ecole de l'Attroupement de Carcassonne, comédien et metteur en scène, il a collaboré avec l'Orchestre national de Lyon (ONL), les Percussions Claviers de Lyon (PCL), les compagnies On Off et M.A.

Les Transformateurs s'intéressent aux principes du décalage, au détournement des codes de représentations et des modes de perception. Les créations sont proposées en salle mais aussi en rue. Elles associent différents modes d'expression : théâtre, danse, musique, vidéo, marionnette, cirque, etc. L'Humain et de l'identité sont au cœur de la réflexion des artistes, qui interrogent aussi les thématiques contemporaines de la frontière, la bioéthique, le travail, la mémoire, l'habitat ou encore l'(a)normalité.

En 2017-2018, Les Transformateurs ont mené un projet de territoire à Bron avec Festum, les repus et les affamés. Ce spectacle participatif a conclu six mois d'ateliers et de rencontres avec les habitants de la ville. Il a ensuite été repris au Musée des Confluences.

En 2019-2020, Nicolas Ramond a achevé sa résidence chez Renault et s'est vu confier une carte blanche au Théâtre de l'Elysée, où il a créé *Ça marchera jamais*, variation sur le thème de l'échec comme source d'invention et de créativité. La comédienne Anne de Boissy reçoit le Prix spécial Célest'1 pour son interprétation. La diffusion du spectacle se poursuit malgré un frein Covid en 2020-2021 (annulations aux Célestins) et la compagnie continue de mener ses projets d'actions culturelles au Vinatier, avec les Ateliers Frappaz et auprès des scolaires. Nicolas Ramond est investi au sein de la Friche Lamartine.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 102 800 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement - Culture) : 4 000 €
Ville de Lyon (Evénements) : 2 876 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 20 000 €
Ressources propres : 64 766 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € pour la cie Les Transformateurs

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

- Kastôr Agile – Villa Neyrand – 39 rue de Champvert, Lyon 5^e

La compagnie Kastôr Agile a été fondée en 2002 par Gilles Pastor, metteur en scène, scénographe, auteur et comédien, auparavant membre de la compagnie des Trois-Huit. Ses créations entremêlent installation, documentaire, poésie et théâtre. Il explore des thématiques personnelles à partir de vidéos et documents autobiographiques. Ses spectacles sont souvent le récit d'un voyage réel et/ou fictif. Ses créations ont été soutenues par le TNP, le Théâtre du Point du Jour, ou encore Les Subsistances. Il a été en résidence à la Villa Gillet, aux Subsistances et à la Villa Médicis hors les murs (*Salvador de Bahia* en 2007). Il conserve, depuis, des liens avec le Brésil.

Gilles Pastor s'implique toujours dans l'accompagnement de jeunes professionnels issus des structures de formations artistiques initiales lyonnaises et régionales. Il anime des stages et des ateliers à visée professionnelle ou en pratique amateur et développe des actions d'initiation artistique en direction de publics néophytes variés. Il propose par exemple des interventions auprès de patients du centre Léon Bérard de Lyon 8^e.

L'équipe artistique poursuit cette saison la recherche pour sa nouvelle création –reportée pour cause de crise sanitaire– *Jules et Jiles* et Jeanne un tourbillon, projet d'écriture autour de la figure de Jeanne Moreau (rencontrée par Gilles Pastor en 2013 pour la création d'*Affabulazione* au TNP) et d'après le film de François Truffaut. La maquette du spectacle, accueilli en résidence à la Villa Gillet, a été sélectionnée au Prix Célest'1 2020.

La compagnie est également en lien avec le Brésil pour le projet. Le reste vous le connaissez par le cinéma, création franco-portugaise avec des comédiens professionnels et des étudiants de l'école de théâtre de l'université de Bahia -interrompue par la crise de la COVID.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 104 280 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 10 000 €
Ville de Lyon (Institut français) : 12 000 €
Etat - DRAC : 25 000 €
FONPEPS : 2 500 €
Ressources propres : 54 780 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € pour la compagnie Kastôr Agile

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 9 000 €

- Scènes – 2 avenue Joannès Masset, Lyon 9^e

La compagnie Scènes Théâtre Cinéma a été fondée en 1988 par Philippe Vincent. Formé à la Comédie de Saint-Etienne, il est l'auteur de plus d'une quarantaine de films et créations théâtrales. Philippe Vincent met en scène des pièces de Heiner Müller présentées au Festival d'Avignon en 2001 ou aux Subsistances en 2002, commande des textes à des auteurs contemporains et écrit ou co-écrit. Il travaille à inventer une dramaturgie contemporaine mêlant les principes narratifs et esthétiques du cinéma au langage théâtral.

La compagnie Scènes a été associée pendant quinze ans au Théâtre de la Croix-Rousse, et diffusée entre autres à la Volksbühne de Berlin, au TNP, au Théâtre du Point du Jour et au TNG-CDN de Lyon. Des liens sont tissés à l'international via des projets avec le Burkina, le Mali, la Norvège, les Etats-Unis, etc. Philippe Vincent réalise également des documentaires et captations pour d'autres équipes. La compagnie est conventionnée par la DRAC et la Région.

La création Immortels, prévue pour 2020, a été reportée à 2021. Ce spectacle autour d'une séquestration mutuelle s'appuie sur une commande d'écriture croisée à Sophie Lannefranque (France) et Adama Traoré (Mali). La compagnie Scènes a également commandé à David Mambouch l'écriture de La fin du monde, spectacle en anglais, italien et français, prévu pour 2022 en collaboration avec la compagnie norvégienne Neither Nor, à propos de la sensation de fin du monde et du discours dessus, l'eschatologie.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 138 040 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 10 000 €
Ville de Lyon (investissement) : 3 000 €
Ville de Lyon (Institut français) : 5 000 €
Etat - DRAC : 60 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 30 000 €
Ressources propres : 29 040 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour la compagnie Scène

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 5 000 €

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

Subvention au titre de la convention Ville-Institut français reçue au titre de l'année 2020 : 5 000 €

COMPAGNIES AU RAYONNEMENT NATIONAL OU INTERNATIONAL

- Le Bloc Opérateur – 63 rue Chevreul, Lyon 7^e

La compagnie Bloc Opérateur a été fondée à Lyon en 1997 par Emmanuel Meirieu avec Géraldine Mercier. Directeur artistique, metteur en scène, auteur/adaptateur et acteur, Emmanuel Meirieu adapte des romans contemporains en monologues frontaux. Il part d'histoires d'êtres marginaux, « ces derniers qui seront les premiers », pour volontairement pousser son théâtre-témoignage « jusqu'à la brûlure émotionnelle des spectateur-trice-s ». La compagnie est soutenue par le Ministère de la Culture et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a une diffusion nationale dans le réseau des scènes labellisées et théâtre de ville (Bouffes du Nord, La Villette, Théâtre du Rond-Point à Paris, Nuits de Fourvière, etc) et internationale (Grand Théâtre du Luxembourg, Théâtre de Liège, etc). Emmanuel Meirieu a été artiste associé à la Comédie de l'Est-CDN d'Alsace de 2015 à 2018, et actuellement à la MC2 de Grenoble. Bloc Opérateur développe également des actions de formation et accompagne les pratiques amateurs.

Pour la saison 2020-21, compte tenu de la crise sanitaire, la compagnie a fait le choix de deux spectacles aux coûts de plateau modestes avec seulement deux et trois interprètes : Les Naufragés est une reprise aux capacités de tournée éprouvées, et Dark was the night est une nouvelle création qui marquera un renouvellement de la ligne artistique pour s'ouvrir à un autre réseau de diffusion, celui du théâtre musical. Cet oratorio contemporain, opéra pour trois interprètes, racontera l'histoire vraie du chanteur de blues Blind Willy Johnson, noir, pauvre et aveugle, dont la musique embarquée à bord de la sonde spatiale Voyager I a franchi en 2010 les limites de notre système solaire.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 444 085 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 12 000 €
Etat - DRAC : 60 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 20 000 €
Ressources propres : 352 085 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € pour la compagnie Bloc Opérateur

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 7 000 €

- La Cordonnerie – 6 Place Colbert, Lyon 1^{er}

La Cordonnerie tient son nom de ses premières répétitions dans l'arrière-boutique d'une cordonnerie de la Presqu'île de Lyon. Elle se consacre depuis 1997 à la création et diffusion de ciné-spectacles tous publics entremêlant théâtre, cinéma et musique ; des films muets avec bruitages en direct sur scène y sont parfois programmés. Elle propose des contes et des classiques dans une version moderne et décalée.

La compagnie a été en résidence au Théâtre de Vénissieux de 2000 à 2007. Elle a créé, depuis 2005, huit ciné-spectacles (La Barbe Bleue, Ali Baba, L'Eternelle fiancée du Dr. Frankenstein, (Super) Hamlet, Hansel et Gretel, UDO, complètement à l'Est et Blanche-Neige ou la chute du Mur de Berlin, et Don Quichotte) pour plus de 1700 représentations, de la région à l'international. Ces tournées l'ont emmenée aux Etats-Unis, en Corée, au Québec, au Brésil, en Algérie, etc. Les ciné-spectacles se différencient par des coûts de production élevés, dus au procédé cinématographique.

En 2019-2020, six spectacles de la Cordonnerie étaient en tournée nationale - principalement dans le réseau des Scènes Nationales et des Centres Dramatiques Nationaux. Le Théâtre de la Croix-Rousse a proposé une rétrospective en trois spectacles. La dernière création, Ne pas finir comme Roméo et Juliette, coproduite par le Théâtre de la Croix-Rousse, a eu lieu en octobre 2020 et sera en tournée en 2021 avec six autres spectacles du répertoire de la compagnie.

La médiation culturelle continue d'être un engagement fort de La Cordonnerie qui développe de nombreuses actions auprès des publics, scolaires notamment, et propose des ateliers de bruitage et voix-off en lien avec les structures qui accueillent leurs spectacles.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 456 950 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 15 000 €
Ville de Lyon (investissement) : 10 000 €
Etat - DRAC : 60 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 35 000 €
Ressources propres : 336 950 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € pour la compagnie La Cordonnerie

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 4 000 €

Subvention d'investissement reçue au titre de l'année 2020 : 7 000 €

- Mahagonny Compagnie – 2 rue Gensoul, Lyon 2^e

La Mahagonny Compagnie a été créée en 2020, pour porter le travail de mise en scène de Jean Lacornerie après son départ du Théâtre de la Croix-Rousse qu'il dirigeait depuis 2010 avec Anne Meillon. Il a auparavant dirigé le Théâtre de la Renaissance avec Etienne Paoli, de 2002 à 2009, ainsi que la compagnie Ecuador, conventionnée DRAC et Région, de 1992 à 2010.

Spécialiste du répertoire américain du XX^e siècle et de la comédie musicale, Jean Lacornerie est investi dans le champ de la musique contemporaine. Il a collaboré régulièrement avec l'Opéra de Lyon, le Théâtre de la Renaissance, ou encore les Percussions Claviers de Lyon. Les distributions de ses créations varient considérablement d'une vingtaine de personnes sur scène à des formes plus intimes, de la comédie musicale à l'opéra de chambre ou à la création contemporaine, en partant du théâtre. Il souhaite s'appuyer sur le réseau professionnel qu'il a développé à Lyon et dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes et implante pour cette raison sa compagnie de théâtre musical à Lyon.

En 2020-2021, il reprendra son spectacle The Pajama Games créé au Théâtre de la Croix-Rousse en 2019 et dont l'exploitation a été interrompue par le premier confinement. Il portera le projet participatif biennal du Théâtre de la Croix-Rousse avec The Music Man, reporté à cause du second confinement, et mettra en scène La chauve-souris de Johann Strauss à l'Opéra de Rennes. En 2022, il prévoit la création de Rigoletto avec le Quatuor Debussy, en 2023 Octet de Dave Malloy.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 184 801 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 10 000 €
Etat - DRAC : 70 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 20 000 €
Ressources propres : 84 801 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € pour la Mahagonny compagnie

Pas de subvention demandée au titre de l'année 2020

- La Meute – 9 montée St-Sébastien, Lyon 1^{er}

La Meute est un collectif fondé en 2010 par de jeunes acteurs, auteurs, metteurs en scène et musiciens issus notamment du Conservatoire de Lyon et de l'ENSATT. Thierry Jolivet en assure la direction depuis 2015. Il est artiste associé au Théâtre des Célestins pour 2019-2022. Après être passée par les Scènes Découvertes, La compagnie est soutenue régulièrement par les Célestins, le Théâtre Jean Vilar et le Théâtre de la Cité Internationale (TCI). Les spectacles de La Meute sont créés à partir de textes non théâtraux (écriture au plateau, montage de texte). Ils accordent une grande place à la musique, et, depuis les dernières créations, à la vidéo. Thierry Jolivet milite pour un théâtre qui place l'acteur au centre et se revendique comme celui d'une génération.

La Meute a notamment créé Belgrade (Prix du public 2014 Festival Impatience) ou encore La Famille Royale en coproduction 2017 avec le Théâtre des Célestins. La compagnie diffuse actuellement sa dernière création Vie de Joseph Roulin, un seul en scène interprété par Thierry Jolivet qui raconte Vincent Van Gogh à travers le regard du postier Joseph Roulin d'après le roman de Pierre Michon, créée en 2019 aux Célestins.

Pour 2021-2022, l'équipe souhaite monter une série théâtrale en plusieurs épisodes, Sommeil sans rêve, sera mise en place sur une commande des Célestins à quatre auteurs dont Thierry Jolivet, sur les dérèglements du monde : climat, écrans, prédation économique, etc. Thierry Jolivet mène également des projets de formation à l'ESAD-Paris en collaboration avec le TCI, et un projet entre l'ENSATT, les Célestins et des partenaires internationaux. La crise sanitaire a provoqué l'annulation de dizaines de dates de représentations et de semaines d'actions culturelles.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 140 538 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 000 €
Ressources propres : 112 446 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 9 000 € pour la compagnie La Meute

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 9 000 €

- Raskine & Cie – 8 Place St-Vincent, Lyon 1^{er}

Michel Raskine a dirigé le Théâtre du Point du Jour avec André Guittier de 1995 à 2012, avant de créer la compagnie Raskine & Cie. Son travail se caractérise par la précision de sa dramaturgie, la finesse de sa direction d'acteurs et la pertinence des images et du rythme de ses spectacles. Il partage aujourd'hui son activité entre la mise en scène et un travail de pédagogue. Comédien au théâtre et au cinéma, il a joué depuis ses débuts en 1972 sous la direction de nombreux metteurs en scène : Matthias Langhoff et Manfred Karge, Bob Wilson, Joël Jouanneau, Gildas Bourdet, Petrika Ionesco, Hans-Peter Cloos, Gwenaël Morin et de nombreux autres. Il a été l'assistant de Roger Planchon de 1973 à 1975.

Il a mis en scène une quarantaine de pièces, entre autres aux Nuits de Fourvière, à la Comédie Française, au TNP ou encore au Théâtre de l'Elysée ou aux Subsistances. Récemment, Quartet d'Heiner Müller a été programmé aux Célestins (2016), Maldoror/Chant 6 de Lautréamont a été joué à Avignon (2017), l'édition 2018 du Festival En Acte(s) a accueilli La disparition de Guillaume Cayet.

En 2019, sa création Blanche Neige, histoire d'un prince est programmée dans le IN d'Avignon. Le texte est issu d'une commande à Marie Dilasser, autrice formée au département écriture de l'ENSATT, en collaboration artistique avec Claire Dancoisne, Directrice du Théâtre La Licorne et spécialiste du théâtre d'objets, et Marief Guittier qui joue Le Prince. Cette réinvention du conte dans le monde contemporain joue avec les codes et archétypes et interroge les questions du genre, des rapports femme-homme, ou encore de l'épuisement des ressources naturelles. Le prochain spectacle d'après Ce que j'appelle oubli de Laurent Mauvignier sera créé aux Célestins en coproduction en janvier 2022. La quasi intégralité de la tournée hivernale de Blanche-Neige a été annulée, tout comme les activités de médiation de la compagnie pour cause de crise sanitaire.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 261 200 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 13 000 €
Etat - DRAC : 50 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 35 000 €
Ressources propres : 158 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 13 000 € pour la compagnie Raskine & Cie

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 12 000 €

- Théâtres du Shaman – 5 montée St-Barthélémy, Lyon 5^e

La compagnie Théâtres du Shaman est fondée en 1981 par Bruno Meyssat. Elle a d'abord créé des spectacles mêlant danse, arts plastiques et théâtre, avant de s'atteler à des textes du répertoire. Aujourd'hui les créations de la compagnie développent des axes liés à l'histoire et l'anthropologie et s'appuient sur des travaux de recherche documentaire et d'écriture au plateau, à l'instar des propos développés dans Observer – création 2009 à propos d'Hiroshima et de l'équipage de l'Enola Gay, Le Monde extérieur – création 2011 qui questionne l'exploitation pétrolière offshore, ou encore 15% - création 2012 qui traite du monde de la Finance. Bruno Meyssat a aussi créé Kairos, spectacle traitant de la Crise grecque, qui avait été présenté en 2016-2017 au TNG-CDN de Lyon. Il mène également des « laboratoires » au sujet de l'acteur -partage et recherche d'exercices- ainsi qu'une activité pédagogique de formation de jeunes comédiens (Théâtre National de Bretagne, Théâtre National de Strasbourg, Ecole de la Comédie de St Etienne, Manufacture de Lausanne, etc.) et de formation continue.

Bruno Meyssat s'implique fortement dans la recherche de nouvelles formes artistiques. Il a aménagé un lieu de répétitions et de stockage nommé le Cadix, implanté à Saint-Laurent-d'Agny. Il en a fait son laboratoire de recherches. Il y mène des ateliers destinés aux comédiens confirmés. Il s'investit également dans la formation des jeunes comédiens. Ainsi, Bruno Meyssat accompagne les élèves de l'Ecole du Théâtre National de Strasbourg, de la Comédie de St Etienne, et de la Manufacture de Lausanne.

Après un travail de recherche sur le nucléaire, 20mSv, est créé en 2018. Elle a été présentée sur différentes scènes du territoire français. Cette saison, la compagnie prépare un travail sur la conquête du Mexique par les Espagnols au XVI^e siècle : BIFACE. La création, initialement prévue pour janvier 2021 à la MC2 Grenoble après une résidence au Mexique, soutenue par l'Institut français, a été reportée à mai 2021. Elle est soutenue par le Théâtre National de Strasbourg, le Théâtre de Lorient et la Comédie de Valence.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 334 796 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 10 000 €
Etat - DRAC : 80 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 35 000 €
Ressources propres : 187 596 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € pour la Cie Théâtres du Shaman

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 5 000 €

- Turak Théâtre – 39 rue Champvert, Lyon 5^e

Le Turak Théâtre est fondé en 1985 par Michel Laubu, spécialisé dans le théâtre d'objet/marionnettes. Il est basé à Lyon -Villa Neyrand- avec une annexe aux Adrets, en Isère. La compagnie, conventionnée par la DRAC et la Région, a un rayonnement national et international.

Les personnages créés par Michel Laubu et Emilie Hufnagel évoluent dans un univers onirique, visuel, poétique et musical, en Turakie, territoire imaginaire devenu l'emblème de la compagnie. Chaque création demande un travail plastique important en amont et donne lieu à des actions culturelles à la rencontre de tous les publics. La diversité des spectacles de son répertoire permet à l'équipe de jouer aussi bien sur des plateaux de théâtres que dans des lieux plus atypiques ou dans la rue, au plus près des spectateurs. Pour exemple, depuis sa création en novembre 2015, le spectacle Une cArMen en Turakie a été joué dans des salles de trois-cents à huit-cents spectateurs, alors que Parades Nuptiales en Turakie investissait des appartements.

La précédente création de Turak Théâtre, Incertain Monsieur Tokbar, a reçu le soutien de huit coproducteurs. La touchante marionnette de ce professeur d'Histoire à la retraite qui, en cherchant confusément les clefs de sa motobylette, mélange anecdotes personnelles et historiques, a été accueilli dans une trentaine de lieux sur tout le territoire.

Depuis deux saisons, la compagnie Turak théâtre est en partenariat avec le TNP et associée à la Maison de la Culture de Bourges (MCB). L'année 2021 devait être celle de la création de 7 sœurs de Turakie, autour du thème de la mémoire et d'un baby-foot. La compagnie porte également le projet La mémoire au fil de l'eau, installations d'art urbain qu'elle aimerait développer dans à Lyon.

Une convention d'application est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 753 650 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon (fonctionnement) : 45 000 €
Etat - DRAC : 123 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 80 000 €
Ressources propres : 504 300 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 40 000 € pour la compagnie Turak Théâtre

Subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 40 000 €

Subvention du fonds d'urgence reçue au titre de l'année 2020 : 8 000 €

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune de ces 54 structures conformément au tableau récapitulatif ci-après.

Vu lesdites conventions,

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 382 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant de la subvention
Théâtre des Asphodèles (1 ^{er})	15 000 €
La Fédération (1 ^{er})	15 000 €
TNG – CDN de Lyon (9 ^e)	25 000 €
Compagnie M.A. (5 ^e)	30 000 €
Balises (7 ^e)	6 000 €
DoMino (Grenoble)	2 000 €
En Acte(s) (Villeurbanne)	6 000 €

Nom de l'association	Montant de la subvention
Espace Gerson (5 ^e)	14 000 €
Ineffable Théâtre (9 ^e)	3 000 €
Sens Interdits (2 ^e)	25 000 €
Cie Neuve (1 ^{er})	3 000 €
PTUM (7 ^e)	1 500 €
Cie du Sabir (4 ^e)	1 500 €
Cie Get Out (5 ^e)	5 000 €
Collectif 70 (1 ^{er})	1 500 €
CALC (1 ^{er})	5 000 €
Cie des non-alignés (4 ^e)	5 000 €
Si/Si les femmes existent (Villeurbanne)	1 500 €
Novecento (5 ^e)	1 500 €
Cie de Onze à Trois Heures (1 ^{er})	5 000 €
Cie On Off (1 ^{er})	5 000 €
Ostinato (1 ^{er})	4 000 €
La Maison (7 ^e)	3 000 €
La colonie Bakakai (4 ^e)	3 000 €
Théâtre Oblique (Caluire)	1 500 €
Le Grand Nulle part (1 ^{er})	5 000 €
Social Palace (6 ^e)	4 000 €
La pratique (7 ^e)	2 000 €
Anteprima (3 ^e)	1 500 €
La chambre noire (3 ^e)	5 000 €
GERM 36 (7 ^e)	3 000 €
La Grenade (1 ^{er})	4 000 €
Cie La Boulangerie (5 ^e)	2 000 €
La Volière (3 ^e)	1 500 €
Ballet Cosmique / Harmonie communale (7 ^e)	8 000 €
Cassandra (5 ^e)	6 000 €
Cie Y (3 ^e)	5 000 €
Théâtres de l'Entre Deux (5 ^e)	3 000 €
Groupe Fantômas (3 ^e)	6 000 €
Fenil Hirsute (4 ^e)	5 000 €
Les 7 sœurs (3 ^e)	5 000 €
La Résolue (1 ^{er})	6 000 €
La Seconde Tigre (4 ^e)	5 000 €
Traversant 3 (7 ^e)	3 000 €
Les Transformateurs (3 ^e)	4 000 €
Kastôr Agile (5 ^e)	4 000 €

Nom de l'association	Montant de la subvention
Scènes (9 ^e)	5 000 €
Le Bloc opératoire (7 ^e)	10 000 €
La Cordonnerie (1 ^{er})	15 000 €
Mahagonny Cie (2 ^e)	10 000 €
La Meute (1 ^{er})	9 000 €
Raskine & Cie (1 ^{er})	13 000 €
Théâtres du Shaman (5 ^e)	4 000 €
Turak (5 ^e)	40 000 €
TOTAL THEATRE	382 000 €

2- Les conventions cadre et d'application financière établies entre la Ville de Lyon et les associations TNG-CDN de Lyon, Compagnie M.A., Sens Interdit et Turak Théâtre sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les mettre en œuvre.

4- La dépense en résultant, soit 382 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021 soit : 382 000 € sur le programme SOUTIE-NAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 42652, nature 65748, fonction 30.

*(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,*

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de l'égalité le 15 juillet 2021

2021/929 - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 212 000 € - enveloppe FIMA - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- Lyon, ville de création artistique et culturelle :
 - Aménager les lieux dédiés à la création artistique et culturelle ;
 - Développer les résidences pour artistes, auteurs et autrices, créateurs et créatrices ;
 - Soutenir et accompagner l'émergence artistique et l'insertion des artistes dans la ville.
- Lyon, ville d'inspiration et d'émancipation :
 - Organiser des parcours d'éducation artistique et culturelle de la petite enfance à l'âge adulte ;
 - Développer l'offre de pratiques artistiques amateur ;
 - Investir l'espace public et rendre plus accessibles nos institutions.
- Lyon, ville d'échange et de coopération :
 - Tisser des liens entre villes pour développer des échanges, coopérations et partenariats culturels en France, en Europe et dans le monde dont pourront bénéficier nos étudiants, artistes, techniciens du spectacle, mais aussi les publics lyonnais ;
 - Encourager la coopération entre lieux, entre institutions et tissu associatif, entre disciplines et esthétiques ;
 - Accueillir des artistes, intellectuels, journalistes, empêchés de créer ou menacés dans leur pays, notamment via le réseau Icorn.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires seront conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a freiné de nombreuses créations et projets artistiques et culturels. Le monde du spectacle vivant artistes, auteur-trices, technicien-nes, administrateur-trices et associé-es a été durement touché. Il est encore difficile de dire le nombre exact de représentations reportées ou annulées pour cause de Covid-19 de chaque structure, ni le total des heures d'éducation artistique et culturelle perdues. Les lieux accueillant résidences ou répétitions, sont restés ouverts malgré tout et le travail de création a pu se poursuivre. La valorisation des projets de la saison 2020-2021 est basée sur les dates programmées qui ont subies un report ou une annulation, sur le maintien des travaux en résidences ainsi que sur les ateliers avec les publics des territoires ayant eu lieu sur les quelques courtes périodes de reprise d'activités de la saison.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics ...).

Secteur Musiques Actuelles

Les musiques actuelles occupent aujourd'hui une place déterminante dans les pratiques culturelles. Leur prise en compte et leur reconnais-

sance au sein des politiques culturelles a conduit la Ville de Lyon à s'engager dans une démarche structurée dans ce domaine en s'appuyant sur les outils de création, de production de concerts, de diffusion et de formation de notre ville.

La politique mise en place par la Ville de Lyon prend en compte la diversité artistique et culturelle et le soutien à l'émergence. Elle propose, ainsi, un programme d'intervention dont les trois axes de travail sont les suivants :

Le soutien à l'accompagnement professionnel ;

Le développement d'un réseau de lieux de diffusion structurés et correctement équipés ;

Le soutien à des événements musicaux.

Dans le cadre du fonds d'intervention musiques actuelles, ont été étudiés trente-deux dossiers d'associations qui ont sollicité une subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon pour l'exercice 2021. Sur la base de cette analyse, je vous propose de soutenir, aujourd'hui, vingt-deux d'entre elles dont le projet artistique exerce une véritable mission d'intérêt général qui prolonge l'action conduite par la Ville en faveur des musiques actuelles.

Les subventions sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteur-trices culturel-les du territoire et pour les festivals de spectacles vivants : part des artistes lyonnais-es dans la programmation ; définition précise des modalités d'accueil des artistes. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics...) ; engagement à aller vers de nouveaux publics ; tarification adapté au public ciblé.

Dans l'ensemble, les associations qui ont déposé un dossier de demande de subvention sont représentatives de tous les métiers du secteur des musiques actuelles : lieux de diffusion, organisateurs de concerts, labels, collectifs, festivals. Nombre de ces structures sont de petites associations qui développent leurs activités grâce à l'engagement de nombreux bénévoles et à l'attribution de subventions.

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte des associations retenues ainsi qu'un tableau récapitulatif des subventions proposées.

Je vous rappelle, par ailleurs, qu'une somme globale de 65 000 € a déjà été attribuée à deux structures, sur cette même ligne budgétaire :

Deux structures conventionnées pour leur implication dans le soutien à l'émergence : Les Clés de la Lune / A Thou Bout d'Chant (40 000 €) et Lerockepamort / Kraspek Myzic (25 000 €)

LES LIEUX DE DIFFUSION

- Agend'arts - 4 rue de Belfort Lyon 4^e

L'association créée en 1996 a pour objectif d'animer un espace culturel de proximité en mettant en contact divers artistes locaux et le public. Après avoir investi plusieurs lieux sur le plateau de la Croix-Rousse, elle s'est installée rue de Belfort dans le 4^e dans une salle de concert de quarante-neuf personnes. Un studio de répétitions de 35 m² a été aménagé au sous-sol qui permet aux artistes de venir travailler tout au long de la semaine. Il sert également de studio d'enregistrement.

Agend'arts programme principalement des artistes régionaux et indépendants. Durant la saison, sont organisées, du jeudi au dimanche, des spectacles dans différentes expressions artistiques avec une dominance musiques actuelles et chanson mais également du théâtre et danse. Le lieu est également ouvert à des ateliers, des cours particuliers, des stages, des répétitions dans la cave aménagée en salle de répétition.

Agend'Arts s'est adapté aux mesures sanitaire en organisant des événements en ligne : ainsi cette saison a donné lieu à trois scènes ouvertes, deux concerts dont un dans le cadre des Chants de Mars et deux présentations d'artistes résidents.

Les concerts initialement prévus ont évolué en résidences. Ainsi dix-sept sessions ont été organisées pour des durées de deux à dix jours. Certaines ont été enregistrées grâce à la contribution de vidéastes mis à disposition et diffusées sur Youtube.

L'association a mis en place en 2019 La Fabrique. Elle réunit des chanteur-euses, musicien-nes et/ou auteur-trices amateurs pour composer des chansons à partir de ce que chacun amène, les orchestrer, les jouer et les mener jusqu'à la scène. C'est une pratique de groupe du chant et/ou de la musique, qui se frotte à la poésie, au slam et à la composition. Elle compte désormais sept ou huit chansons originales à son répertoire.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 94 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 35 000 €
Ville de Lyon Investissement : 2 000 €
Recettes propres : 55 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à Agend'Arts

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 12 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 10 000 €

- Hot Club de Lyon - 26 rue Lanterne Lyon 1^{er}

Le Hot Club, créé en 1948, est une salle de concert de quatre-vingt-dix places dédiée à l'accueil de concerts de jazz, du jazz ancien traditionnel aux musiques actuelles et novatrices. La programmation permet de rassembler différentes générations d'amateurs ainsi que des personnes venant de Lyon et de sa région, faisant alterner les groupes locaux amateurs et professionnels avec des musiciens reconnus sur la scène internationale. La programmation est aussi ouverte aux élèves du CRR. Les vendredis et samedis, sont programmés des groupes grand public avec une dimension festive, les autres jours de la semaine sont réservés aux esthétiques plus pointues ou expérimentales. La ligne artistique évolue pour devenir davantage intergénérationnelle et plurielle touchant de près ou de loin le jazz.

En partenariat avec JAZZ(s)RA et dans le cadre du dispositif Impulse, le Hot Club a accueilli Jean-Paul Hervé, guitariste et compositeur d'électro-jazz, suivi le 22 mai d'un concert de sortie. Ligne B est le premier album de ce projet.

Le Hot Club organise des Jam Sessions qui ont pour vocation de réunir des musicien-nes de tous âges et tous niveaux afin de favoriser les échanges, les conseils mais aussi de partager des esthétiques et des expériences différentes.

Il accompagne des groupes dans leur démarche de professionnalisation par des accueils en résidence, un accès à des conseils individualisés et des mises en réseaux. L'association vise cette saison à lancer un dispositif d'accompagnement destiné aux groupes émergents.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 146 047 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 30 000 €
Etat : 15 000 €
Etat + CNM fonds solidarité: 40 000 €
Département : 3 500 €
Recettes propres : 25 847 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € au Hot Club de Lyon

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 7 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 5 000 €

- Réseau – Le Périscope - 13 rue Delandine Lyon 2^e

Réseau gère le Périscope depuis 2007, lieu ouvert à tous les styles de musiques, avec une dominante des esthétiques jazz et musiques improvisées. Le Périscope se donne pour mission de fournir un cadre propice à l'expression artistique et culturelle innovante, avec la volonté de

favoriser la diffusion et l'écoute de différents modes d'expressions artistiques et permettre aux artistes d'être reconnus et rémunérés.

L'association est certifiée SMAC par le Ministère de la culture pour ses activités en faveur de la diffusion et de l'accompagnement des artistes.

Réseau dispose aujourd'hui de trois bâtiments en location, tous adjacents :

Le Périscope, salle initiale avec une scène, une jauge de 196 personnes, un coin bar, une mezzanine et des caves aménagés en studios de répétition ;

Le Lobster, lieu dédié aux musiques actuelles. Ce pôle de mutualisation propose des bureaux partagés, un espace de coworking, des salles de réunion, un espace d'événements et des formations thématiques ;

Une nouvelle salle : située entre le Périscope et le Lobster. Ce nouvel espace représente une réelle opportunité de développement du projet. Il accueille une salle de 300 places debout (90 à 140 assises), un espace de stockage, une billetterie, un bar, une loge et un bureau administratif.

Afin de permettre à RESEAU d'ouvrir cette nouvelle salle dans de bonnes conditions, la Ville de Lyon souhaite lui allouer une subvention complémentaire de 15 000 €.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 849 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 120 000 €
Europe : 100 000 €
Etat : 100 000 €
Région : 97 500 €
Recettes propres : 333 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention complémentaire de 15 000 € à RESEAU

Pour information, subvention individualisée reçue au titre de l'année 2021 : 70 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement - individualisée : 70 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 40 000 €

- Sputnik Le Sonic - 1 impasse Paquet Merel Lyon 9^e

L'association a été créée en 2006 par deux passionnés de musiques novatrices, Thierry Vignard et Stéphane Bony pour la gestion du café-concert Le Sonic, une péniche pouvant accueillir cent personnes et située au pied de la montée de Choulans. L'objectif est d'offrir aux musicien-nés des conditions professionnelles de représentation, leur permettant, éventuellement, d'évoluer vers des scènes de plus grande envergure. Le Sonic qui joue également un rôle d'accompagnateur pour des artistes en voie de professionnalisation a trouvé sa place dans le réseau des acteurs de la production des musiques actuelles en tissant des relations avec le milieu associatif et d'autres salles de concerts de la région. Certaines de ces structures partenaires n'hésitent pas d'ailleurs à délocaliser certains de leurs concerts au Sonic, quand la jauge se trouve plus adaptée que la leur à l'événement envisagé (L'Épicerie Moderne de Feyzin, Le Transbordeur, Le Marché Gare, Le Périscope et Grrrrnd Zéro).

La programmation est exigeante et favorise systématiquement un groupe lyonnais en première partie.

Afin de faire évoluer l'activité, l'association souhaite poursuivre son projet sur une double activité : une culturelle et une plus festive en deuxième partie de soirée. Ce besoin de changement a pour objectif de pouvoir déplacer la péniche afin proposer des concerts en soirée mais également une petite restauration à midi et «salon de thé» en journée.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 76 050 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 45 000 €
Etat : 9 550 €
Métropole : 1 500 €
Recettes propres : 20 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 20 000 € à SPUTNIK – Le Sonic

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 15 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 50 000 €

LES ORGANISATEURS DE CONCERTS ET D'ÉVÉNEMENTS

- AFX - 38 rue Henri Gorjus Lyon 4^e

AFX est une agence de booking et de production. Elle accompagne ses artistes dans le développement de leur carrière en produisant les tournées (résidence, scénographie, gestion administrative et conseil) et les concerts.

AFX est également producteur du festival Parenthèse à Lyon et de concerts (Paris, Lyon, Marseille, Rennes, Bordeaux). Il représente quelques soixante artistes français et internationaux. Son catalogue est composé de plusieurs références internationales (BCUC, Seun Kuti, Dub Pistols, Blackalicious) et d'artistes affirmés (Oiseaux-tempête, Ko Shin Moon, LAAKE, Jyeuhair). AFX couvre le spectre large des musiques électroniques, rap et rock.

L'association poursuit son activité de diffusion avec des concerts prévus à l'Épicerie Moderne, Scène Nationale de Nantes, le Grand Mix Tourcoing, Festival Vie Sauvage, la Bobine à Grenoble, Jazz à Vienne...

AFX a engagé divers partenariats avec des structures lyonnaises, notamment avec le Ninkasi, pour un dispositif de repérage et de soutien à l'émergence de jeunes artistes de musiques actuelles le Ninkasi Musik Lab. De même AFX s'est rapproché de Totaal Rez afin d'utiliser la complémentarité de leurs compétences pour poursuivre leurs développements respectifs. Totaal Rez accompagnerait ainsi AFX dans l'organisation de concerts à Lyon autour d'esthétiques nouvelles. A l'inverse, AFX accompagnerait Totaal Rez dans la production de tournées.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 751 964 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 24 000 €
Ville de Lyon investissement : 30 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
C.N.M : 45 604 €
Sociétés civiles : 16 000 €
Recettes propres : 640 860 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 22 000 € à AFX

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 24 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 100 000 €

- Grand Bureau - 10, rue de Vauzelles Lyon 1^{er}

Grand Bureau est le réseau des professionnel-les des musiques actuelles en Auvergne Rhône-Alpes.

Créé en septembre 2016, il regroupe aujourd'hui environ cent-quarante structures membres de l'ensemble de la filière des musiques actuelles. Le réseau leur donne un cadre de coopération, les accompagne et valorise leurs activités.

Grand Bureau maintient les projets phares menés jusqu'à présent, tels que le Disquaire Day Lyon ou l'accompagnement, le conseil aux artistes et professionnels du territoire, et développe surtout une plus-value nouvelle en termes d'ampleur territoriale et de mise en réseau.

Grand Bureau travaille sur trois secteurs :

La coopération : avec la poursuite de temps dédiés à l'échange de pratique ou sur des informations spécifiques au secteur, sous forme physique ou de webinaires ;

L'accompagnement : avec le développement du parcours régional d'accompagnement des artistes, atelier de production artistique afin de mettre en œuvre une réflexion sur la présence des producteurs sur les salons et grands événements, création d'un guide/répertoire à destination des artistes et des acteurs de l'accompagnement et du développement artistique ;

La médiation : dispositif Dose le Son, organisation du Disquaire Day 2021, mise en place d'un premier volet de sensibilisation aux violences sexistes. Création d'une plateforme ressources afin de compiler les informations utiles à la filière régionale.

Initiés pendant la crise, Grand Bureau a proposé des webinaires, permettant aux adhérents de garder le contact et de coopérer entre pairs, sur les activités suivantes : production artistique, lieux de diffusion, festivals...

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 386 295 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 12 000 €
Etat : 170 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 133 000 €
Métropole : 3 000 €
Département : 33 000 €
Recettes propres : 20 835 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à Grand Bureau

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 10 000 €

- Médiatone - 29 rue des Capucins Lyon 1^{er}

Médiatone a été créé en 1997 dans le but de promouvoir et d'accompagner des groupes en développement de Lyon et son agglomération. Aujourd'hui c'est près de quatre-vingt concerts par an qui ont réunis près de 2000 groupes différents, aussi bien des artistes reconnus (Alice Cooper, Birdy Nam Nam, Fréro Delavega, Nina Hagen, Shaka Ponk, Skip The Use, Les Cowboys Fringants, Izia, Renan Luce...), que des découvertes régionales.

Sans lieu de diffusion propre, l'association travaille avec des lieux de toutes capacités et de toutes configurations, à Lyon mais aussi au-delà en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle propose une programmation éclectique, en fixant des tarifs accessibles à un maximum de personnes.

L'événement majeur de l'association reste le festival Reperkusound organisé en livestream cette année. Depuis 2012, la soirée Dantesk est également proposée en fin d'année et rassemble de 12 000 à 15 000 personnes autour d'une programmation centrée sur les musiques électronique. Elle est également organisatrice du Salon Diskover, dédié aux musiques actuelles qui se tient tous les deux ans au mois de juin au Transbordeur, en collaboration étroite avec la salle (cette année se déroulera en accès limité dans les locaux de l'association et en visio-conférence). Son but est de réunir les professionnel-les de la région, de la production et du spectacle vivant, pour aider les artistes amateurs, orienter les étudiant.es vers des métiers de la musique et créer des connexions intra-professionnelles.

Un volet social complète les activités de la structure, tourné vers l'égalité des chances et la cohésion sociale, à travers l'insertion aux métiers de la musique et l'accès à la culture au plus grand nombre. Médiatone organise des concerts et des ateliers culturels en milieux fermés (Maison d'arrêt de Corbas, CSL et EPM de Meyzieu) et accueille tout au long de l'année des Travailleurs d'Intérêt Général.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 594 555 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 60 000 €
Etat : 36 500 €
Etat – emplois aidés : 19 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 34 000 €
Département : 5 950 €
Métropole : 24 500 €
Sociétés civiles : 143 000 €
C.N.M. : 252 776 €
Recettes propres : 213 505 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € à Médiatone

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 20 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 20 000 €

- Totaal Rez - 28 rue de la Claire Lyon 9^e

Totaal Rez est une association créée en 2008. Elle a fait ses armes dans l'organisation d'événements Bass Music. Au fil des années la ligne artistique s'est ouverte à d'autres esthétiques musicales avec le développement de différentes « marques » : les concerts de rap avec High-lo, les soirées techno et house avec Encore, le dub avec Dub Echo, la bass music avec EZ! et les soirées 90's avec Dance Machine, permettant ainsi la fidélisation d'un public de plus en plus large.

La 11^e édition du Fcknye Festival qui devait prendre place le 31 décembre 2020 à Bruxelles et Lyon, est reportée au 31 décembre 2021 à Eurexpo. Ce sera l'un des plus gros événements européen pour le Nouvel An avec plus de dix heures de musique qui attendent les festivaliers.

La diversité des événements proposés permet de travailler avec un nombre important de salles lyonnaises et de partenaires locaux.

L'association souhaite augmenter les créneaux de programmation dédiés aux artistes lyonnais. En coproduction avec AFX elle a créé une agence de réservation dédiée aux musiques urbaines afin de soutenir entre autre la scène locale.

Elle met en place des sessions live d'artistes en streaming dans des lieux emblématique de la ville en collaboration avec le jeune média All Eyez On et PLF Events et innove en participant au lancement d'un nouveau média dédié aux cultures urbaines sur Twitch.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 1 992 542 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 30 000 €
Etat : 34 906 €
Sociétés civiles : 44 750 €
Recettes propres : 1 849 041 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à Totaal Rez

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : pas de demande

Au titre du Fonds d'Urgence : 50 000 €

- Woodstower - 3 Quai Claude Bernard Lyon 7^e

L'association Woodstower est née en 1997. Le temps fort de ses activités est la mise en place du festival Woodstower au parc de Miribel-Jonage qui s'organise autour d'une soirée concerts et d'un village artisanal avec spectacles de rue. La volonté de Woodstower est de mélanger les couleurs musicales, et d'ajouter aux têtes d'affiches de la soirée, des formations émergentes régionales. Le festival positionne l'écoresponsabilité au cœur de son projet culturel.

En 2021, le festival ne pourra se dérouler dans les conditions habituelles. L'association a fait le choix de s'adapter. Ainsi rendez-vous est donné pour six soirées et trois journées gratuites du 24 au 29 août 2021 au cœur du Grand Parc Miribel Jonage et surtout au bord du lac des eaux bleues à 20 min de Lyon.

Adapté au contexte et à la jauge de 5 000 personnes assis, tout en conservant la diversité des styles et des disciplines Woodstower souhaite être présent pour clôturer l'été avec une programmation toujours dynamique et diversifiée. On retrouvera les sensations d'un festival avec notamment les concerts, les journées gratuites au bord du lac, des ateliers, des animations pour enfants et pour cette nouvelle édition aussi de la danse et du stand-up, et toujours des actions engagées pour le développement durable.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est 1 918 090 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 50 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 55 000 €
Métropole : 40 000 €
Sociétés civiles : 112 230 €
Grand Parc de Miribel : 80 000 €
Recettes propres : 1 239 060 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Woodstower

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 4 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 8 000 €

LES COLLECTIFS D'ARTISTES

- Arfi - Association à la Recherche d'un Folklore Imaginaire - 16 rue Pizay Lyon 1^{er}

Créée en 1977, l'ARFI est un collectif de huit groupes de jazz et de musiques improvisées qui développe des activités de créations, de production et de formation autour principalement du Workshop de Lyon, groupe fondateur, et de la Marmite Infernale, son grand orchestre. Les musiciens sont tous improvisateurs et compositeurs. L'ARFI s'ouvre vers d'autres disciplines (cinéma, danse, théâtre, littérature, arts plastiques, cuisine, photographie...) et d'autres types de musiques : traditionnelles (Afrique du Sud, Brésil, Ukraine...) ; populaires (harmonies, fanfares, musiques de films, ...) et contemporaines.

L'ARFI s'est produit au Périscope avec une reconstitution de la formation instrumentale du fameux disque Out to Lunch d'Eric Dolphy et a diffusé La Marmite Infernale notamment au parc Sutter à Lyon en août.

L'action culturelle développée par l'ARFI est liée à son activité de création et de recherche musicale. L'association développe des façons de composer adaptées aux amateurs et aux élèves d'écoles de musique et propose un travail sur le rapport musique et image ainsi que la réalisation de ciné-concerts.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 401 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 15 000 €
Etat : 125 000 €
Etat – Fonpeps : 19 005 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 55 000 €
Sociétés Civiles : 23 600 €
Recettes propres : 82 610 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € à ARF

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 8 000 €

ADME Association pour le Développement des Musiques en Ensemble / Obstinato - 18 impasse de Luzy Lyon 5^e

Cette structure est née de la fusion de l'association Obstinato créée par David Bressat (pianiste et compositeur lyonnais présent sur la scène du jazz depuis 15 ans) et de l'ADME, afin de mutualiser leurs moyens et d'embaucher un chargé de diffusion. Leur objectif est de soutenir des artistes proposant une démarche musicale audacieuse, créative et engagée.

Elle soutient aujourd'hui huit formations musicales lyonnaises : David Bressat Trio/Quartet/Quintet (jazz moderne, instrumental, compositions) ; Isaac's Mood (trio instrumental, jazz-funk) ; Chansongs - Monsieur Nougaro (vocal, hommage à Nougaro) ; Géraldine Lefrène (chanson française) ; l'Oeuf Big Band (18 musiciens) ; Liberaï 6tet ; Zed brass Band (fanfare de rue de 8 musiciens) ; Skokiaan Brass Band.

La tournée française de David Bressat Quintet se poursuit, après l'enregistrement, la sortie et le début de la tournée de l'album True colors. Un concert est prévu en septembre dans le cadre de Jazz sur les places.

Le Big Band de l'Œuf enregistrera avec l'Orchestre National de Lyon son répertoire Rhapsodie Pour la Terre à l'automne 2021. La future tournée de Skokiaan Brass Band à la Nouvelle Orléans, décalée du fait de la crise sanitaire, se prépare avec un travail avec le Conservatoire de Fontaine.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 183 976 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 5 000 €
Etat : 13 700 €

Etat – Fonpeps : 15 413 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 9 258 €
Recettes propres : 82 610 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à ADME Association pour le développement des Musiques en Ensemble / Obstinato

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Dur et doux - 13 rue Delandine Lyon 2^e

L'association fondée en 2008, est un collectif de musiciens, un label et une structure de production. Le développement du groupe et l'arrivée de nouveaux artistes au sein de l'association l'a fait évoluer pour s'orienter vers la création, la production et la diffusion de projets artistiques du disque à la scène. Ils mutualisent moyens de communication, d'administration et de production. Son identité artistique s'articule autour des projets d'une trentaine de musicien.nes professionnels et d'une quinzaine de groupes reconnus au niveau national et international.

Le collectif est représenté sur différents grands rendez-vous du secteur : Printemps de Bourges, Transmusicales, Disquaire Day, Womex, Mama...

Dur et Doux développe une production phonographique importante avec quatorze sorties en 2019-2020. Les derniers albums sortis sont : Grand Sbam, Rien faire, Odessey & Oracle et Mange Ferraille.

Le collectif poursuit ses projets de concerts notamment avec ses partenaires lyonnais habituels (Le Périscope, le NTH8, le Brise-Glace, le Marché gare, l'Épicerie Moderne...) et met en place une collaboration avec la musicienne Junko Ueda et le label japonais Disk Union autour du groupe PoiL.

Au titre de l'action culturelle, Dur et Doux développe le projet Hidden People à partir de l'automne 2021 en partenariat avec la Tannerie à Bourg en Bresse, dans la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse et à Saint-Trivier-des-Courtes. Le travail, encadré par des musiciennes, consistera entre autres en des prises de sons, de l'initiation à l'enregistrement, de la composition musicale et de textes.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 242 472 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 10 000 €
Etat : 25 000 €
Etat – Fonpeps : 18 333 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 18 000 €
Sociétés Civiles : 40 000 €
Recettes propres : 125 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association Dur et Doux

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 4 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 8 000 €

LES COMPAGNIES MUSICALES

- Artis MBC (Musique Bazar et Compagnie) - 24 rue Mazagran Lyon 7^e.

Depuis 2000, l'association Artis MBC, située au cœur de la Guillotière développe des projets artistiques dans le domaine des musiques amplifiées et des musiques de rue.

Forte de son dynamisme associatif, Artis accueille toute l'année plus d'une centaine de musiciens amateurs qui répètent dans les locaux de l'association et contribuent à l'organisation des événements de l'association (concerts, festival, match d'impro musicale...).

L'association propose à tous les musiciens de rejoindre un groupe pour jouer en répétition, en concert, et participer à l'enregistrement de leurs morceaux « live in studio ». Les groupes accueillent des musiciens de tous les horizons, du débutant au confirmé.

Du rock à la pop en passant par le jazz ou la chanson française, il est possible de rejoindre un groupe plus spécialisé : la Fanfare des Pavés (musique de rue), Tropical Brass Band, l'orchestre vocal Les Zinziluneurs, l'orchestre des musiques du monde Clavagogo...

Les musiciens jouent à l'occasion des événements organisés toute l'année par Artis : concerts, spectacles de rue, scènes découvertes, festivals, jam sessions...

Cette saison la Fanfare des Pavés reprend son travail d'arrangement et d'orchestration de la pièce Secondo Corro Delle Lavandaie de Roberto De Simone.

Le Festival des Pavés se prépare avec un hommage à Rachid Taha et une collaboration avec plusieurs fanfares de rue et devrait se dérouler en fin d'année.

Si la situation sanitaire le permet, elle participera à la Fête de la musique 2021.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est 156 900 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 5 700 €
Etat : 9 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 11 000 €
Métropole : 1 000 €
Recettes propres : 109 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € à ARTIS MBC

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 1 500 €

- Coin Coin Productions - 8 rue du Gazomètre Lyon 3^e

Coin Coin Productions est né en 2005, sous l'impulsion de la compagnie Antiquarks, pour que puissent voir le jour des projets originaux et libres. Aujourd'hui, quatre pôles se développent au sein de la structure :

La Compagnie Antiquarks : Richard Monségu (chant, batterie, percussions) et Sébastien Tron (vielle électro, piano, voix) sont les compositeurs et fondateurs de la compagnie. Ils réalisent une quinzaine d'opérations artistiques et plus de trois-cents performances en France, Italie, Mexique, Autriche, Portugal, Turkménistan... Le champ d'action est large : concert, album, spectacle, création participative, ciné-concert, conférence et workshop, musique illustrative pour la danse, le théâtre et l'image, médiation culturelle ;

Créations participatives : attentifs à l'émergence de nouveaux rapports entre la scène et la vie, les artistes et le public, les professionnel-les et les amateurs-trices, le pôle « création participative » développe des dispositifs artistiques ayant une ambition à la fois artistique et sociétale ;

Formassimo, organisme de formation : intervient dans le domaine de la formation professionnelle continue depuis 2010 avec un travail constant sur la conception et la création de contenus pédagogiques innovant ;

Label du Coin – productions discographiques : au départ consacré aux productions discographiques du groupe Antiquarks, le label s'ouvre peu

à peu depuis 2013 à la production d'artistes professionnels ou émergents en affinité avec la mixité culturelle et la pluralité esthétique.

L'association participe au Défilé de la Biennale de la Danse avec Afriquarks – l'Afrique du futur avec le chorégraphe burkinabé Sayouba Sigué (Cie Teguerer).

Coin Coin a entamé l'année dernière un cycle de création sur les jeunesses panafricaines et le rôle qu'elles joueront pour l'avenir de la planète avec l'artiste sénégalais, Souleymane Faye. Chanteur du célèbre groupe sénégalais Xalam, il est connu comme le Bob Dylan sénégalais pour l'originalité poétique de ses chansons. Après un déplacement à Dakar en janvier 2020 pour une résidence de création, et l'association l'accueillera à Lyon, au mois de mai pour continuer le travail.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est 327 533 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 50 000 €
Etat : 24 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 6 000 €
Métropole : 21 000 €
Sociétés civiles : 17 000 €
Recettes propres : 167 900 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à Coin Coin Productions

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 0 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 6 000 €

- Compagnie Girouette – Trio Nouk's - 7 rue Denfert Rochereau Lyon 4^e

La Compagnie Girouette a été créée en 2012 à l'initiative de Pauline Koutnouyan, musicienne multi-instrumentiste formée CRR de Lyon, et Martin BdM, artiste jongleur, danseur et acrobate diplômé de l'ESAC (Ecole Supérieure des Arts du Cirque) à Bruxelles, également formé dans les écoles de cirque de Lyon, Lomme et Moscou. Leur premier spectacle Sur le Banc a pu être créé au printemps 2013 grâce à l'Ecole de Cirque de Lyon (Ménival) et son dispositif de Scène Découvertes. Une création jeune public qui mêle habilement musique, jonglerie et théâtre sans parole. En 2016, le duo Greg & Natacha crée le spectacle Ce ne Sera Pas Long conférence jonglée, acrobatique et musicale. Le trio instrumental Nouk's rejoint la compagnie en 2016 et imagine un spectacle mêlant cinéma d'animation, musique et jeu théâtral le Bleu des Arbres voit le jour au printemps 2017.

La création Perséphone ou le premier hiver spectacle musical illustré sera donné en novembre au Polaris de Corbas. Des représentations sont également prévues à l'Amphi de l'Opéra de Lyon.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est 83 617 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 5 000 €
Etat : 12 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 7 000 €
Recettes propres : 45 617 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à La Compagnie Girouette

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : pas de demande

- L'Abeille Beugle – 17 rue Général André Lyon 8^e

L'Association est née en 2005 autour de la volonté de créer un festival de musiques. Imaginé par des musicien-nes lyonnais élèves du CRR et du CNSMD de Lyon, le festival s'est déroulé pendant sept années au château du Poët-Célar dans la Drôme. Depuis 2016, le festival se tient sur le site du hameau de Vaunières dans les Hautes Alpes. L'Abeille Beugle accompagne également le Grand Sbam, collectif de création, de recherche et d'expérimentation musicale, dans lequel on retrouve Marie Nachury, chanteuse de Brice et sa Pute et depuis 2020, membre de l'ARFI. En 2020, l'orchestre rentre en processus de création sur trois ans en soutien avec le Théâtre de la Renaissance puisque le directeur artistique Antoine Arnera devient compositeur associé du Théâtre.

Un nouvel album du Grand Sbam Furvent est sorti en décembre 2020 Chez l'Autre Distribution.

Cette saison voit la création de Tourniquet, résidence en mars, et représentations au Théâtre de la Renaissance en juillet. La première représentation de la création Un Poisson Nommé Kun devrait avoir lieu en fin d'année. Ce spectacle mêle deux percussionnistes et deux marionnettistes sur scène à des percussions, du théâtre d'objet, des marionnettes et des ombres chinoises.

Après deux ans de pause, le festival l'Abeille Beugle devrait reprendre. Il se produira toujours au hameau de Vaunières, à Saint-Julien-en-Beauchêne en juillet 2021, en proposant une programmation musicale très éclectique et différentes disciplines artistiques.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est 159 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 3 000 €
Etat : 7 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 000 €
Sociétés civiles : 28 500 €
Recettes propres : 63 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à L'Abeille Beugle

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 0 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 3 000 €

- L'Autre Côté du Monde Production - 16 rue Cottin Lyon 9^e

L'association L'Autre Côté du Monde Production, créée en 2012, porte le projet de l'ensemble musical Bab Assalam (La porte de la paix) composé de deux musiciens syriens (Oud, percussions, chant) et de deux musiciens français (clarinettes, électro, guitare) issus du CNSMD. L'esprit musical de Bab Assalam navigue entre tradition orientale et modernité contemporaine à la frontière de la world music et du rock-électro. Les musiciens jouent ensemble depuis 2005, au Moyen Orient, en Afrique et en Europe avec quelques concerts marquants (Opéra de Damas, Citadelle d'Alep, Festival international de Koweït, Heures d'été à Nantes, Festival de Bamako), et l'enregistrement d'un disque chez AdVitam / Harmonia Mundi. Installés depuis 2013 à Lyon, Bab Assalam propose des créations musicales destinées à un large public.

Le Théâtre de la Croix Rousse a accompagné l'association pour un véritable compagnonnage pour la création Derviche associant le circassien Sylvain Julien. Quarante-trois représentations ont pu être données en mars avant le confinement. Des représentations sont prévues pendant la Biennale de la Danse.

Les actions culturelles continuent autour de Derviche à Die, Epernay, l'Espace 600 à Grenoble avec des centres sociaux et des scolaires.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est 105 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 10 000 €
Etat : 10 000 €
Sociétés civiles : 10 000 €
Recettes propres : 75 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à L'Autre Côté du Monde Production

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 2 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 10 000 €

- Les Bisons Ravis - Maison des Associations - 28 rue Denfert Rochereau Lyon 4^e

L'association est née de la rencontre de trois chanteur-euses, musicien-nes et comédien-nes (Mélodie Rabatel, Amandine Roques et Laurent Secco), diplômés de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne. En 2009, Mélodie Rabatel, part vivre au Québec, et est remplacée par Isabelle Canosi. Un nouveau trio est ainsi reformé, le travail s'intensifie.

Leur spectacle En aVian la Zizique ! sera joué plus de deux-cent-cinquante fois à travers la France, mais aussi à l'étranger (Arabie Saoudite et Israël) et participera deux fois au Festival Off d'Avignon en 2009 et 2010. Cette même année, la compagnie est rejoint par Nicolas Maise, technicien son et lumière, puis en 2011 par Thomas Bouts.

En 2012, un deuxième spectacle, Carte Blanche ! est créé autour de l'œuvre de Francis Blanche. Il sera joué plus de cent-cinquante fois et participe au festival d'Avignon 2014.

En 2019, un nouveau projet autour de Boris Vian, fait appel à la musicienne et comédienne Gentiane Pierre. Un concours international appelé EurosiVian est imaginé pour servir de cadre décalé et loufoque à ce spectacle, le Grand Défi qui a joué sa première en janvier 2020.

Une semaine de résidence au Polaris de Corbas s'est déroulée en décembre dernier, autour d'EurosiVian, Le Grand Défi, ainsi qu'une séance ayant réuni une dizaine de professionnels et l'entreprise Super 16 pour la réalisation d'une captation vidéo complète du projet réservée uniquement aux professionnels. Le spectacle sera diffusé en août dans le cadre de Tout L'Monde Dehors.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est 26 501 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 7 600 €
Etat : 2 400 €
Mécénat : 1 900 €
Recettes propres : 13 351 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € aux Bisons Ravis

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Pigmophone - 5 rue Philibert Roussy Lyon 4^e

L'association Pigmophone a été créée en 2014 par Philippe Gordiani, guitariste, producteur de musiques électroniques et électroacoustiques et improvisateur. Il est aussi compositeur (pour le théâtre, pour la danse, les arts numériques). Seul, ou au sein de diverses compagnies, il travaille depuis plus de quinze ans sur différents axes artistiques qui vont de l'élaboration d'un nouveau langage en musique électronique à un investissement collaboratif dans le domaine des arts numériques et des arts de la scène.

Il a fait partie depuis 2011 du quartet du saxophoniste Sylvain Rifflet – Paris. Il a travaillé avec de nombreux metteurs en scène : Philippe Delaigue, Théâtre du Grabuge, Christophe Perton, Richard Brunel, Lancelot Hamelin, Laurent Hatat, Arnaud Meunier...

Il a intégré le dispositif Vivier de recherches scéniques du TNG-CDN de Lyon pour les années civiles 2020 et 2021. Dans ce cadre, et pour la création de son projet A l'origine fut la vitesse, le testament de Sov Stochnis, deuxième volet de son travail de création d'après la Horde du contrevent de Alain Damasio, l'équipe de création a pu mettre en place des recherches scéniques pendant un mois en 2020. Le spectacle sera créé en novembre 2021 au TNG dans le cadre du festival Micro Mondes.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est 147 200 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 10 000 €
Etat : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Recettes propres : 76 200 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à Pigmophone

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 1 500 €

- La Grande Expérimentale - 11 rue Burdeau Lyon 1^{er}

Le Very Big Experimental Toubifri Orchestra réunit dix-huit musicien-nes professionnels issus de l'ENM de Villeurbanne et des CNSMD de Lyon et Paris, musiciens portés par la volonté de renouveler la scène jazz et les musiques improvisées en France. Créé en 2014 pour soutenir les activités de production et de diffusion du Very Big Experimental Toubifri Orchestra, La Grande Expérimentale porte ce projet de grand ensemble sur les plus belles salles et festivals de France. Depuis 2015 l'orchestre multiplie les concerts en nouant des partenariats solides avec un certain nombre de salles à Lyon (Opéra de Lyon, les Subsistances, le PÉRISCOPE...) dans la métropole (Espace culturel Jean Carmet à Tassin, Théâtre la Mouche à St Genis Laval) et en région.

Les projets 2021 s'articulent autour de concerts, de la poursuite de la tournée avec Loïc Lantoine et l'écriture de nouvelles chansons, la création de la balade du Toubifri, la sortie du troisième album Dieu Poulet en avril et la poursuite de la résidence du Very Big Experimental Toubifri Orchestra à l'Opéra de Lyon.

Dans le cadre de ses actions culturelles l'association propose des interventions musique, corps et voix et la création d'une déambulation musicale à deux classes de CM1-CM2 de l'école Michel Servet à Lyon 1^{er}.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est 161 364 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 8 000 €
Etat : 25 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Sociétés civiles : 20 000 €
Recettes propres : 90 364 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à La Grande Expérimentale

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 0 €

LES LABELS

- Jarring Effects Label - 13 rue René Leynaud Lyon 1^{er}.

Jarring Effects est une maison musicale indépendante, créée en 1995, spécialisée dans les musiques indie et anticonformistes. À l'origine orienté vers le dub, Jarring s'est peu à peu diversifié, en produisant des artistes de hip-hop, de pop/rock/noise et de musiques électroniques.

Jarring Effects c'est : Galant Records un label dédié aux musiques hip hop et aux musiques urbaines, Slab Note un label techno, Rumble Inn un studio et lieu de création ouvert à tous, SPRWD Spread the World une agence de booking et de production d'événements et E.M.I.L. un centre de formation.

L'année 2020 a été marquée par la sortie de cinq albums et de deux EP (extended play) ainsi qu'une vingtaine de singles exclusifs.

Jarring Effects a fêté ses 25 ans. Suite aux contraintes sanitaires le Jarring Fest' n'a pu se dérouler comme prévu mais le concert allongé sous la verrière des Subsistances le 1er octobre a pu être maintenu.

Afin de réagir face à la crise sanitaire, l'association a mis en place le JFX Fab Tour. Ce projet est un vrai laboratoire (sous forme d'un tour bus) de création nomade du label Jarring Effects se déplaçant de ville en ville. Il embarque tout le matériel technique et humain nécessaire à son autonomie (système de sonorisation, caméras, instruments...) et toutes sortes d'outils culturels et pédagogiques.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est 283 582 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 15 000 €
C.N.M. : 20 000 €
Sociétés civiles : 20 000 €
Recettes propres : 154 582 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à Jarring Effects Label

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 12 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 40 000 €

- Carton - 11 rue Dugas Montbel Lyon 2^e

Cette association, créée en 2009, a pour but la promotion, la diffusion et la production artistique des membres du collectif Carton. L'association est avant tout un label indépendant basé à Lyon dédié aux esthétiques rock, électro, noise et musiques improvisées qui accompagne les créations à toutes leurs étapes : production, diffusion, promotion, enregistrements.

L'association porte les créations de son directeur artistique, Sébastien Brun mais également les projets d'autres artistes comme Odessey & Oracle, Lunatic Toys, Kouma. Elle a accompagné Jeanne Added au début de sa carrière.

La maison d'édition Maison Tempête a été créée et permet à l'association de signer des artistes.

En 2020, groupe Parquet a été en résidence au Périscope et a sorti son album à l'Opéra de Lyon dans le cadre du Festival Messe de Minuit (annulée). La tournée de sortie de disque a été annulée.

Au titre des actions culturelles, l'association intervient dans le cadre du festival des Bruits de la Tête (Marcenat, Cantal) et participe à diverses actions à destination du jeune public, en milieu scolaire (école primaire et collège) et dans les écoles de musique, association famille rurale...

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est 238 682 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 7 000 €
Etat : 43 007 €
Contrats aidés : 15 333 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 18 500 €
Sociétés civiles : 32 280 €
Recettes propres : 101 616 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association Carton

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 2 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 10 000 €

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées qui permettent de sensibiliser de plus en plus le public lyonnais aux musiques actuelles.

Vus lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- Des subventions de fonctionnement pour un montant global de 212 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties comme suit :

	Associations	FIMA
Les Lieux 65 000 €	Agend'arts (4 ^e) Hot Club de Lyon (1 ^{er}) RESEAU (2 ^e) SPUTNIK Le Sonic (9 ^e)	15 000 € 15 000 € 15 000 € 20 000 €
Organisateurs de concerts et d'événements 82 000 €	AFX (4 ^e) Grand Bureau (1 ^{er})	22 000 € 10 000 €
	Médiatone (1 ^{er}) Totaal Rez (9 ^e) Woodstower (7 ^e)	30 000 € 10 000 € 10 000 €

	Associations	FIMA
Les collectifs d'artistes 19 000 €	ADME / Obstinato (5 ^e) ARFI (1 ^{er})	3 000 € 8 000 €
	Dur et Doux (2 ^e) ARTIS MBC (7 ^e) Coin Coin Productions (3 ^e) Compagnie Girouette (4 ^e) L'Abeille Beugle (8 ^e)	8 000 € 2 000 € 3 000 € 3 000 € 3 000 €
Les compagnies musicales 25 000 €	L'Autre Côté du Monde Production (9 ^e) Les Bisons Ravis (4 ^e)	5 000 € 3 000 €
	Pygmophone (4 ^e) La Grande Expérimentale (1 ^{er})	3 000 € 3 000 €
Les Labels 21 000 €	Jarring Effects Label (1 ^{er}) Carton (2 ^e)	15 000 € 6 000 €
	TOTAL	212 000 €

2- La dépense correspondante, soit 212 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SOUTIENAC, nature 65748, fonction 311 (FIMA), après transfert de 88 000 € de la ligne de crédit 42652 nature 65748, fonction 30, programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC.

3- Les conventions cadre et d'application entre la Ville de Lyon et les associations RESEAU et Médiatone sont approuvées.

4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à les mettre en œuvre.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de l'égalité le 15 juillet 2021

2021/930 - Attribution de subventions de fonctionnement à 15 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 144 000 € – enveloppe «casino» - approbation de conventions
(direction des affaires culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

- Lyon, ville de création artistique et culturelle

- aménager les lieux dédiés à la création artistique et culturelle ;
- développer les résidences pour artistes, auteurs et autrices, créateurs et créatrices ;
- soutenir et accompagner l'émergence artistique et l'insertion des artistes dans la ville.

- Lyon, ville d'inspiration et d'émancipation

- organiser des parcours d'éducation artistique et culturelle de la petite enfance à l'âge adulte ;
- développer l'offre de pratiques artistiques amateur ;
- investir l'espace public et rendre plus accessibles nos institutions.

- Lyon, ville d'échange et de coopération

- tisser des liens entre villes pour développer des échanges, coopérations et partenariats culturels en France, en Europe et dans le monde dont pourront bénéficier nos étudiants, artistes, techniciens du spectacle, mais aussi les publics lyonnais ;
- encourager la coopération entre lieux, entre institutions et tissu associatif, entre disciplines et esthétiques ;
- accueillir des artistes, intellectuels, journalistes, empêchés de créer ou menacés dans leur pays, notamment via le réseau icorn.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires seront conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a freiné de nombreuses créations et projets artistiques et culturels. Le monde du spectacle vivant -artistes, auteur-trices, technicien-nes, administrateur-trices et associé.es- a été durement touché. Il est encore difficile de dire le nombre exact de représentations reportées ou annulées « pour cause de Covid-19 » de chaque structure, ni le total des heures d'Education Artistique et Culturelle perdues. Les lieux accueillant résidences ou répétitions, sont restés ouverts malgré tout et le travail de création a pu se poursuivre. La valorisation des projets de la saison 2020-2021 est basée sur les dates programmées qui ont subies un report ou une annulation, sur le maintien des travaux en résidences ainsi que sur les ateliers avec les publics des territoires ayant eu lieu sur les quelques courtes périodes de reprise d'activités de la saison.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à

travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

Secteur Musique classique et contemporaine

Je vous présente aujourd'hui des associations du secteur des « musiques anciennes et contemporaines » que je vous propose d'aider grâce au soutien financier du Grand Casino de Lyon - Le Pharaon.

Je vous rappelle que le Grand Casino de Lyon soutient le développement de la politique culturelle de la Ville de Lyon. Dans ce cadre et pour l'exercice 2021, le Grand Casino de Lyon met à la disposition de la Ville de Lyon, par convention, une somme de 442 500 €, dont 142 500€ de reliquat exceptionnel de 2020. 144 000 € sont proposés au vote aujourd'hui.

Le choix des structures culturelles répond aux objectifs que la Ville de Lyon s'est fixée dans le domaine de la création et de la diffusion de la musique et les structures retenues prennent en compte l'intérêt communal en mettant à disposition du plus grand nombre de Lyonnais.es des manifestations artistiques de qualité et en contribuant au rayonnement culturel de la Ville de Lyon.

Les subventions sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteur-trices culturel-les du territoire et pour les festivals de spectacles vivants : part des artistes lyonnais.es dans la programmation ; définition précise des modalités d'accueil des artistes. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics...) ; engagement à aller vers de nouveaux publics ; tarification adapté au public ciblé.

Pour information, 26 dossiers ont été reçus en 2021 sur le secteur des musiques classiques et contemporaines pour un montant demandé global de 340 500 €. 15 associations vous sont présentées aujourd'hui.

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte des associations ainsi qu'un tableau récapitulatif des subventions proposées.

Aide à la création, soutien à l'émergence

- Compagnie frotter frapper - 25 rue Wakatsuki Lyon 8^e

La compagnie a été créée en 2015 par la violoncelliste Noémi Boutin, formée au CNSM de Paris. La compagnie a fédéré de nombreuses énergies permettant de porter dès 2017 l'enregistrement de son premier disque en solo Cello Suites – Benjamin Britten - Label NoMadMusic puis en 2017, son premier spectacle La Tête à l'envers en duo avec la flûtiste Sylvaine Héлары.

La compagnie est engagée en faveur de la diversité musicale, n'hésitant pas à défendre les musiques dites classiques, contemporaines et improvisées. Sur scène, cela se traduit par des collaborations artistiques diverses (cirque, danse, théâtre, performances, jazz...) mais aussi par un important travail autour du « dérapage » et le recours au texte.

Noémi Boutin révèle une véritable vocation de chambriste et poursuit aujourd'hui ce travail notamment au côté du Quatuor Béla dont elle est l'invitée régulière. Elle conçoit des programmes audacieux qui mêlent œuvres nouvelles et pièces de répertoire. Elle partage la scène avec les plus grands circassien-nes, comédien-nes ou encore musicien-nes de jazz, tels que Mathurin Bolze, Jörg Müller, Sylvaine Héлары, Marc Ducret, Pierre Meunier...

Cette saison, la compagnie devrait reprendre le concert We need to talk avec un temps de résidence. Un film a été réalisé et diffusé en digital et créera Chambéry La Rose des vents avec un chef cuisinier, associée Ades ateliers avec le lycée hôtelier.

La compagnie développe aussi des concerts commentés et des ateliers autour de textes à destination des scolaires, de la pratique théâtrale ou mise en voix et des masterclass et transmission à destination d'étudiant.es violoncellistes.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 158 178 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 5 000 €
Etat : 25 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 000 €
Recettes propres : 96 850 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € pour la compagnie Frotter Frapper

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- ENSEMBLE DE MUSIQUE VOCALE A CAPELLA TARENTULE - 7 rue Pierre Corneille Lyon 6^e

L'ensemble vocal Tarentule a été créé en 2012 par Cecil Gallois (Directeur artistique) et Xavier de Lignerolles (co-directeur). Cet ensemble vocal mixte est composé de cinq chanteurs issus du CNSMD de Paris ainsi que du CMBV (Centre de Musique Baroque de Versailles). L'ensemble a vu le jour avec l'idée de promouvoir la musique polyphonique a cappella profane de la fin du 16^e siècle : le Madrigal.

Il effectue un travail de recherche et de diffusion sur l'interprétation de la musique polyphonique a capella et interprète un répertoire de musique vocale de compositeurs connus ou à découvrir. Il présente aussi des créations contemporaines, dans le style madrigalesque, commandées à des compositeur-trices actuels.

Cette saison on a pu entendre l'ensemble dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine.

L'association souhaite développer des outils et une expertise « technico-artistique » autour des nouvelles formes de créations mêlant performance et vidéos. Il participera au Festival de Labeaume et au festival de la Vallée aux Loups (Hauts de Seine).

Le nouveau disque de l'ensemble Gesualdo, 4^eème Livre des Madrigaux vient de sortir chez Outhere Music/Naxos.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 52 520 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 4 000 €
Recettes propres : 48 520 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'Ensemble de Musique Vocale à Capella Tarentule

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- One-Shot – Ensemble Tactus - 1 rue Jean Mermoz Oullins

L'association One-Shot, créée en 2011, est gestionnaire de l'ensemble TaCTuS, collectif de cinq percussionnistes issus du CNSMD, dont les principaux axes artistiques sont la création et la diffusion de concerts et de spectacles pluridisciplinaires. Les membres de l'Ensemble affectionnent autant le répertoire contemporain (David Lang, Steve Reich, Julia Wolfe, ...) que les registres plus classiques tels que les Variations Goldberg de J-S. Bach, enregistrées aux côtés du soliste Jean Geoffroy dans un arrangement de Raphaël Aggery (CD paru sur le Label Skarbo – 2015).

Ses spectacles ont entre autres été accueillis par les scènes nationales de Dunkerque, Les Subsistances, le CCNR de Rillieux, le Théâtre de la Renaissance, le Théâtre de Vénissieux, Le Toboggan, le Théâtre de Vienne, la Rampe – Echirolles, l'Auditorium de Lyon, le Taipei International Percussion Convention Festival, la BIME Biennale des Musiques Exploratoires – GRAME...

TaCTuS s'implique dans le développement d'actions de transmission.

Cette saison l'ensemble met en place un nouveau spectacle jeune public Reset créé à La Machinerie, Théâtre de Vénissieux. Des reprises de spectacles sont prévues : L'appel de la forêt à l'Opéra de Lyon et à l'intervalle Vaugneray.

L'association dispense des formations à destination des enseignants, des ateliers musique bodypercussion pour les familles et de la pratique artistique.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 143 164 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 8 000 €
Etat : 25 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 6 000 €
Recettes propres : 92 164 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association One-Shot – Ensemble Tactus
 Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- SR9 trio -9, Quai Arloing Lyon 9^e

Bientôt 10 ans que le Trio SR9, créé à Lyon par trois musiciens formés au CNSMD de Lyon, partage sa passion avec les publics. Depuis son premier prix au Concours International en Trio du Luxembourg en 2012, le Trio SR9 s'est depuis imposé dans le paysage musical.

Il renouvelle les expériences scéniques en collaborant avec des artistes de tout horizon ou en abordant eux-mêmes d'autres formes artistiques telles que le théâtre ou la danse dans leur travail. Il se consacre aussi à des projets d'enregistrement et a sorti en octobre 2015 sous le label Naive son premier album BACH au marimba (travail de transcription autour de 3 marimbas). Un nouvel album est sorti en 2018 Alors, on danse ?, toujours sous le même label.

Cette saison, le programme Ravel Influence(s) autour de la musique de Maurice Ravel, avec des artistes invités (la pianiste Shani Diluka, la violoncelliste Astrig Siranossian et la chanteuse Kyrie Kristmanson), fait l'objet d'une vidéo de présentation et de l'enregistrement d'un disque.

SR9 développe un concert-spectacle jeune public Parcours, programme rassemblant des œuvres pour marimba joué par trois personnages qui basculent progressivement dans un jeu plus théâtral avec du mime.

Le trio est invité au Festival French May à Hong Kong en juin 2021 avec une collaboration avec le groupe hongkongais Toolbox Percussions (participation par vidéo), et au Festival International de Percussions de Pleven – Bulgarie

Au titre de l'action culturelle, le trio SR9 poursuit sa mission d'ateliers artistiques auprès de collégien-nes et anime des ateliers de découverte des percussions corporelles avec des établissements scolaires de Vaulx-en-Velin.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 259 573 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 8 000 €
Etat : 25 000 €
Etat – Fonpeps : 15 379 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 4 000 €
Recettes propres : 103 805 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association SR9

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 2 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 4 000 €

Aide à l'inscription sur le territoire

- Cuivres Diffusion - Ensemble Odyssée - 25 rue Roger Radisson Lyon 5^e

Odyssée, créé en 1986, est un ensemble contemporain composé de quatre cuivres et un percussionniste, avec pour mission de créer des ponts entre les musiques savantes et les musiques populaires en élaborant des spectacles musicaux exigeants et accessibles à tous. Depuis plus de 30 ans et plus de 1800 représentations, la musique est théâtralisée et spatialisée grâce à la mise en scène des musiciens et de leurs instruments.

Pour chacune de ses créations, l'ensemble collabore avec un nouvel artiste (metteur en scène, chorégraphe, vidéaste, ...).

Les musiciens poursuivent leur travail de transcription ou de commande à des compositeurs mais s'orientent aussi vers la composition afin d'enrichir le répertoire des ensembles cuivres et percussions.

Cette saison on a entendu Sous la Surface petite forme musicale et visuelle dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine au Château de Ducs de Savoie Chambéry.

Le spectacle Couleurs Cuivres est repris pour une diffusion en région et l'association met en place sa nouvelle création participative La Grande lliade, avec 200 personnes en scène.

Cuivres Diffusion participera à Tout L'Monde Dehors au Parc de la Visitation (5e), à la Part Dieu Rancy (3e) et à la Station Mue (2e).

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 341 580 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 7 000 €
Etat : 57 500 €
Etat – Fonpeps : 18 470 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
Recettes propres : 194 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Cuivres Diffusion

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 3 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 5 000 €

- Emelthée - 4, place Commandant Arnaud Lyon 4^e

Fondé à Lyon en 2009 par Marie-Laure Teissède, le Chœur Emelthée rassemble une trentaine de jeunes chanteurs et chanteuses professionnels (moyenne d'âge 25 ans), issus d'établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers.

Du quatuor de solistes au chœur de chambre, Emelthée se produit a cappella, ou avec un accompagnement instrumental. Son répertoire va de la musique baroque à la musique d'aujourd'hui avec une spécialité sur la musique française au tournant des 19^e et 20^e siècles.

Le travail d'Emelthée est au croisement de la musique avec d'autres disciplines artistiques (littérature, peinture, danse, patrimoine) et au renouvellement de présentation des œuvres (mise en espace, rupture du codé scène-salle, lecture de textes apportant un éclairage inédit).

Le chœur se produit également dans des festivals, de Berlioz à la Côte St-André, Continents et cultures en Beaujolais, Printemps de Vienne ou Ambronay.

La collaboration avec le Musée des beaux-arts se poursuit et les concerts reprendront dès que la situation le permettra. Emelthée prévoit la création d'un programme de musique baroque, Stabat mater de Pergolèse. Les actions culturelles devraient reprendre dans le cadre de Musique au musée avec une nouvelle classe de l'école Jean Macé de Lyon.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 155 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 6 000 €
Etat : 4 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 4 000 €
Mécénat : 16 500 €
Recettes propres : 57 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association Emelthée

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

Ensemble Céladon - 60 cours Lafayette Lyon 3^e

Depuis sa formation en 1999, l'ensemble Céladon crée des programmes de concert à l'identité forte et originale et explore le répertoire de la musique ancienne. Mené par le contre-ténor Paulin Bündgen, Céladon propose des œuvres entre musique médiévale, Renaissance et baroque.

L'ensemble est régulièrement l'invité de festivals et de saisons musicales où il est reconnu pour la qualité de son interprétation et ses rapports humains avec le public.

Depuis 2015, Céladon s'intéresse aussi à la création contemporaine avec les programmes No time in eternity, ou encore IEPOE || HIEROS.

En résidence au centre scolaire Saint Louis-Saint Bruno depuis 2015, l'ensemble organise la saison de concerts Les Rendez-vous de Musique Ancienne.

Céladon propose aussi un nouveau format de concerts Illico Presto, à Chapelle St Louis-St Bruno, pensés pour être proposés sous une forme allégée et s'adapter à la reprise des activités culturelles. Dans le cadre de sa résidence au lycée St Louis-St Bruno, l'ensemble organise des actions de sensibilisation à la poésie et musique du Moyen-Age.

Céladon crée Au Douz Tens Nouvel chansons de Trouvères et bénéficie pour L'Offerta del Cuore Umano oratorio de Giovanni Legrenzi, d'une résidence de création à la Chapelle de la Trinité engagée avec l'association les Grands Concerts. Les Grands Concerts ont souhaité mettre en place avec Céladon cette résidence autour d'un projet scientifique portant sur la restitution de trois Oratorios du 17^e siècle italien. Chaque Oratorio fera l'objet d'un travail de mise en espace, en lumières et en costumes stylisés propres à les rendre vivants et accessibles au public d'aujourd'hui. Un travail de médiation est également effectué auprès des scolaires. Le premier volet de cette trilogie L'Offerta del Cuore Umano sera donné en décembre à la Chapelle de la Trinité.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 128 215 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 18 000 €
Etat : 25 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Sociétés Civiles : 10 000 €
Recettes propres : 42 600 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'ensemble Céladon

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

- GMVL – Groupe de Musiques Vivantes de Lyon - 25 rue Chazière Lyon 4^e

Le GMVL fondé en 1975 par Bernard Fort et Marc Favre, a pour but de promouvoir des activités artistiques et pédagogiques faisant appel aux techniques électroacoustiques. La diffusion des œuvres produites passe par des concerts, des spectacles vivants et autres manifestations tous publics afin de présenter et valoriser la musique électroacoustique.

Le GMVL a édité une soixantaine de références au format CD, livres et DVD (acousmatique, poésie sonore, paysage sonore, ornithologie, musiques traditionnelles, ouvrages pédagogiques). Des activités de formation et de médiation sont aussi proposées.

GMVL a fait sa rentrée dans le théâtre de la Villa Gillet en octobre, avec un concert électroacoustique.

La 3^e édition du Festival Ondes Croisées mélange de performances et de créations originales, élaborées tout au long de la saison, par des artistes associés au GMVL est prévu en juin au sein de la Villa Gillet et du Parc de la Cerisaie.

L'association souhaite constituer des ateliers collectifs d'artistes de la région lyonnaise dans le vaste domaine de la création électroacoustique.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 72 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 20 000 €
Etat : 20 000 €
Bénévolat / prestations en nature : 6 000 €
Recettes propres : 19 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € au G.M.V.L.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 10 000 €

- Les Nouveaux Caractères - 2 place Bertone Lyon 4^e

En 2006, Caroline Mutel et Sébastien d'Hérin créent l'ensemble Les Nouveaux Caractères. Spécialisés dans le répertoire baroque, ils s'intéressent particulièrement à ses opéras et ses formes théâtrales. Ils proposent de redécouvrir les œuvres baroques au sein de lieux légendaires comme la Chapelle Royale du Château de Versailles, dans des lieux prestigieux et internationaux (Auditorium de Lyon en tant qu'« ensemble associé, Opéra de Lyon, les festivals d'Ambronay, La Chaise Dieu, Pontoise) ou dans des théâtres et scènes nationales.

L'association travaille sa nouvelle création Livietta e Tracollo qui sera jouée au Théâtre de la Renaissance l'année prochaine.

Artiste associé à l'Auditorium de Lyon, Les Nouveaux Caractères jouera Les Surprises de l'Amour – Opus 2 de J.P.Rameau.

Dans le cadre des actions culturelles, l'ensemble organise des ateliers de pratique artistique avec le Collège de la Tourette, de la formation professionnelle avec le Pôle Lyrique d'Excellence de Lyon (accompagnement de jeunes professionnels sur une saison) et des ateliers au centre Léon Bérard (enfants hospitalisés) et aux Chartreux.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 401 387 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 10 000 €
Etat : 40 800 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 36 500 €
Métropole : 3 000 €
Sociétés civiles : 27 000 €
Recettes propres : 216 200 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 7 000 € aux Nouveaux Caractères

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 7 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 4 000 €

- Association Maison de Lorette - 42, Montée St Barthélémy Lyon 5^e.

L'association Maison de Lorette a pour objet de valoriser le site de la Maison de Lorette, par la production, l'organisation et la promotion de manifestations culturelles et artistiques, et de spectacles et plus particulièrement à titre principal, un festival de musique contemporaine. La Maison de Lorette a été construite en 1520, et devient en 1832 la demeure de Pauline Jaricot. Elle est aujourd'hui la propriété des Œuvres Pontificales Missionnaires.

Le projet de festival est porté par Camille Rhonat, ancien élève de l'ENS de Lyon, professeur de philosophie, et François Mardrossian, diplômé du Conservatoire Royal de Bruxelles et pianiste.

La 3^e édition du festival Superspectives se déroulera du 18 juin au 11 juillet 2021. L'association souhaite créer une œuvre musicale, clin d'œil au Carnaval des animaux, qui s'adressera en priorité aux enfants. La programmation s'annonce riche : Edouard Ferlet, le Quatuor Tana, Christophe Chassol...

En amont du festival l'association réalise des ateliers de sensibilisation à la musique contemporaine auprès des personnes en situation de handicap, en partenariat avec le collectif Echo et l'ALGED Fourvière (Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements pour personnes Déficiantes). Pendant le festival, des visites de la maison et des masterclass d'introduction à la musique contemporaine auprès des publics scolaires défavorisés ou éloignés seront organisées.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 263 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 5 000 €
Etat : 10 000 €
Métropole : 10 000 €
Mécénat : 140 000 €
Recettes propres : 53 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Maison de Lorette

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 0 €

- Piano à Lyon - 22 rue de l'Annonciade Lyon 1^{er}

Créé en 2005, Piano à Lyon offre, à la salle Molière, une saison consacrée au piano en solo ou en musique de chambre, avec une succession de récitals de grands concertistes internationaux (Alexandre Tharaud, Anne Gastinel, Renaud et Gautier Capuçon, Katia et Marielle Labèque) et de jeunes solistes (sortant des CNSMD) propulsés sur la scène internationale suite à une victoire remportée à l'occasion d'un concours, succès renforcé par une actualité discographique et une couverture médiatique intense (en 2018-2019 Jean-Paul Gasparian âgé de 24 ans).

En 15 ans, près de 60 000 spectateurs ont assisté à ces soirées. Piano à Lyon poursuit des objectifs : promouvoir le répertoire des musiques classiques dédiées au piano et à la musique de chambre ; accompagner le démarrage de la carrière des jeunes pianistes par des productions discographiques. Ainsi il enregistre les concerts (essentiellement de jeunes solistes) et confie la réalisation ainsi que la distribution des disques à divers labels, un contrat de licence étant signé avec les firmes. Cette activité contribue à la promotion et au prestige de la programmation.

Piano à Lyon poursuit sa collaboration avec Sélim Mazari, en musique de chambre aux côtés du Quatuor Modigliani. On pourra ainsi entendre ces artistes sur scène en septembre, mais aussi des musiciens renommés comme Renaud Capuçon.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 384 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 30 000 €
Mécénat : 20 000 €
Recettes propres : 311 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 9 000 € à Piano à Lyon

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 9 000 €

Aide au rayonnement

- ADIPAC – Les Percussions Claviers de Lyon - 65-73 rue du Bourbonnais Lyon 9^e

ADIPAC, gestionnaire de l'ensemble Percussions Claviers de Lyon (PCL) existe depuis 35 ans. L'ensemble fait chanter ensemble xylophones, vibraphones et marimbas pour façonner un son devenu signature. Il présente les œuvres de Maurice Ravel, Darius Milhaud ou Chico Buarque et conçoit de nouvelles formes pour la scène avec des collaborations artistiques variées.

Engagés dans la transmission, l'ensemble développe de nombreuses actions culturelles, sous formes de rencontres ou d'ateliers en tournée comme dans leur lieu à Lyon, L'Hameçon (Lyon 9^e). Ce lieu, dédié aux percussions, est aussi un espace de production permettant la réalisation de résidences et rendant possibles des rencontres artistiques. C'est également un outil pour la création d'œuvres musicales et de spectacles, un lieu alternatif où les musiciens proposent des rendez-vous musicaux et des actions pour les publics scolaires.

Cette saison ADIPAC a créé le spectacle Le Ballon Rouge théâtre musical et ciné-concert, en janvier 2021 à l'Allegro, Miribel (01). L'association a réalisé une captation du concert de Bertrand Belin & Les Percussions Claviers de Lyon au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines pour une diffusion sur Francetv/Culturebox.

ADIPAC continue ses actions de territoire à Lyon et lors de ses tournées en France.

La convention d'application formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 261 707 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 38 000 €
Etat : 50 926 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 20 000 €
Sociétés civiles : 32 710 €
Mécénat : 4 480 €
Recettes propres : 100 837 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 38 000 € ADIPAC – Les Percussions Claviers de Lyon

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 38 000 €

- Le Concert de l'Hostel Dieu (CHD) - 10 rue Bourgelat Lyon 2^e

Créé en 1992, Le Concert de l'Hostel Dieu – CHD - travaille sur l'interprétation du répertoire vocal baroque du 18^e siècle. Avec en moyenne un effectif d'une quinzaine d'artistes, instrumentistes spécialisés et chanteurs et chanteuses solistes, il forme une équipe artistique soudée sous la direction de Franck-Emmanuel Comte. Il défend l'originalité et la spécificité d'un répertoire régional en valorisant les manuscrits baroques

conservés dans les bibliothèques de la région. L'ensemble place au cœur de ses projets le lien avec d'autres esthétiques et des distributions de jeunes solistes internationaux, repérés lors d'académies ou de grands concours européens de chant, tel que le Concours International de Chant Baroque de Froville.

Franck-Emmanuel Comte anime des conférences et des avant-propos, propose des concerts-lecture et des master-classes, conçoit des vidéos didactiques et des formes de concert innovantes.

A Lyon, l'ensemble a mis en place de petites formes FugaCités dans le cadre du festival de l'UCLy et donnera à la salle Molière La Francesina et French Connection en juin.

Le Concert de l'Hostel Dieu entame une nouvelle collaboration artistique autour de Bach pour un projet européen avec l'Allemagne et la Pologne pour des rendez-vous de 2022 à 2024.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 532 858 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 20 000 €
Etat - Fonpeps : 5 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 20 000 €
Sociétés civiles : 42 900 €
Mécénat : 78 000 €
Recettes propres : 348 608 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 20 000 € au Concert de l'Hostel Dieu

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 20 000 €

Au titre du Fonds d'Urgence : 5 000 €

- Les Amis du Quatuor Debussy - 2 D rue Louis Thévenet Lyon 4^e

Le Quatuor Debussy, créé par des étudiants issus du CNMSD de Lyon, est composé de deux violons, un alto et un violoncelle. Depuis 30 ans le quatuor partage ses interprétations musicales des scènes prestigieuses au Japon, Chine, États-Unis, Canada, Australie, ... Nommé et récompensé à maintes reprises (Victoire de la musique 1996), il jouit à ce jour d'une reconnaissance incontestable. Il crée des passerelles avec différents domaines artistiques comme la danse, le théâtre ou encore les musiques actuelles et le cirque et continue ses collaborations inattendues avec, plus récemment, les arts numériques (David Gauchard) ou encore le slam (Mehdi Krüger).

La transmission et l'échange est au cœur des activités avec des ateliers en direction des enfants et des projets à destination de publics divers (personnes âgées, détenus, malades...). Il est également à l'initiative de concerts-rencontres et d'ateliers gratuits afin de partager sa passion pour les musiques d'hier et d'aujourd'hui avec tous. Depuis sa création, le Quatuor Debussy s'investit activement aux côtés des jeunes quatuors à cordes en vue de leur transmettre les savoirs. Outre le cycle spécialisé qu'il dirige au CRR de Lyon depuis 2011, il dispense son enseignement au sein de stages de musique et à l'occasion de son Académie d'été, proposée depuis 1999 en juillet dans le cadre de son festival Cordes en ballade en Ardèche.

Cette saison a vu la création de Antigone à Molenbeck & Tirésias sur une mise en scène de Guy Cassiers (coproduction Les Nuits de Fourvière). Ce spectacle se présente sous forme de dyptique avec musique de Dimitri Chostakovitch assurée par le quatuor.

Le Quatuor Debussy et son équipe souhaitent renforcer les liens qui ont pu se créer depuis trois ans dans le cadre de son nouveau lieu de résidence à l'INSPE de Lyon, notamment en poursuivant son engagement en faveur de la création et en permettant à d'autres artistes d'utiliser les moyens matériels et humains dont il bénéficie.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 559 055 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 15 000 €
Etat : 70 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 30 000 €
Métropole : 12 500 €
Sociétés civiles : 30 000 €
Mécénat : 45 395 €
Recettes propres : 329 600 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € aux Amis du Quatuor Debussy

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Au titre du fonctionnement : 15 000 € ;

Au titre du Fonds d'Urgence : 7 000 €.

Projet pédagogique

- Les Petits Chanteurs de Lyon - 7, place Saint Irénée Lyon 5^e

Les Petits Chanteurs de Lyon est la plus ancienne institution musicale lyonnaise. La maîtrise de la primatiale St Jean-Baptiste de Lyon est constituée de jeunes chanteurs âgés de 7 à 35 ans (primaire, collège, lycée et supérieurs) avec six disciplines enseignées : la formation musicale, le travail corporel, le chant individuel ou en petit groupe, la formation musicale pour adultes, la direction de chœur et le chant grégorien et chant choral.

La Maîtrise forme des musiciens de haut niveau et les prépare, pour ceux qui le souhaitent, à entrer au CRR ou CNSMD. La Maîtrise de la primatiale, regroupe le chœur d'enfants et le chœur de jeunes, gère toute la liturgie au sein de la Cathédrale à travers des ensembles solistes ou les chœurs de la Maîtrise, se produit lors de concerts en France ou à l'étranger.

Les Petits Chanteurs sont composés de 4 Chœurs : la pré-maîtrise (primaires, le chœur d'enfants de la Maîtrise (collégiens), le chœur de jeunes de la Maîtrise (dès 3e + lycéens) et le chœur Elevatio (étudiants et jeunes professionnels).

Le projet pédagogique propose :

- Un Cursus découverte : avec des cours de formation musicale Willems dispensés à partir de 6/7 ans ;
- Des cours de formation musicale Kodaly de la 9^e à la 6^e (pour les classes CHAM) ;
- L'ouverture d'une pré-maîtrise (hors cadre Sainte-Marie-Lyon) avec une proposition faite aux écoles St-Just/St-Irénée, La Favorite, Sainte-Ursule, le quartier de Saint-Irénée et le plateau du 5^e ;
- La création d'un cursus spécialisé pour le chœur de Jeunes et Elevatio avec un cours de formation musicale renforcée et de la direction de chœur/chantre ;
- La création d'un « chœur de parents » (l'objectif étant de créer un lien entre les parents et leurs enfants par la musique) ;

On a pu entendre les Petits Chanteurs de Lyon pour un concert dans le cadre du festival baroque d'Ambronay avec SPIRITO et la Maîtrise du

Puy-en-Velay. Des concerts seront également donnés avec la Maîtrise de l'Opéra de Leipzig.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 320 690 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 10 000 €
Etat : 20 000 €
Métropole : 26 000 €
Diocèse et Ste Marie : 92 200 €
Recettes propres : 98 990 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 7 000 € aux Petits Chant

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 10 000 €

Je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune de ces associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- Des subventions d'un montant global de 144 000 € sont allouées aux associations précitées selon la répartition suivante :

	ASSOCIATION	Montant
Aide à la Création Soutien à L'émergence 16 000 €	Compagnie Frotter Frapper (8 ^e)	4 000 €
	Ensemble de Musique Vocale A Capella Tarentule (6 ^e)	4 000 €
	One-SHOT – Ensemble Tactus (hors Lyon)	4 000 €
	SR9 Trio (9 ^e)	4 000 €
Aide Inscription Territoire 48 000 €	Cuivres Diffusion – Ensemble Odyssée (5 ^e)	3 000 €
	Emelhée (4 ^e)	4 000 €
	Ensemble Céladon (3 ^e)	15 000 €
	GMVL – groupe de musiques vivantes de Lyon (4 ^e)	5 000 €
	Les Nouveaux Caractères (4 ^e)	7 000 €
	Association Maison de Lorette (5 ^e)	5 000 €
	Piano à Lyon (1 ^{er})	9 000 €
Aide au Rayonnement 73 000 €	ADIPAC (9 ^e)	38 000 €
	Le Concert de l'Hostel Dieu (2 ^e)	20 000 €
	Les Amis du Quatuor Debussy (4 ^e)	15 000 €
Projet pédagogique 7 000 €	Les Petits Chanteurs de Lyon (5 ^e)	7 000 €
	TOTAL	144 000 €

2- Les conventions cadre et d'application financière susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations ADIPAC les P.C.L. et le Concert de l'Hostel Dieu sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les mettre en œuvre.

4- La dépense correspondante, soit 144 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SOUTIENAC, opération CASINOAC, nature 65748, fonction 30, ligne de crédit 47466.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de l'égalité le 15 juillet 2021

2021/931 - Attribution de subventions de fonctionnement à 28 associations dans le domaine du cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et Casino pour un montant global de 157 000 € Approbation d'une convention (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

1- Lyon, ville de création artistique et culturelle

- Aménager les lieux dédiés à la création artistique et culturelle ;
- Développer les résidences pour artistes, auteurs et autrices, créateurs et créatrices ;
- Soutenir et accompagner l'émergence artistique et l'insertion des artistes dans la ville.

2- Lyon, ville d'inspiration et d'émancipation

- Organiser des parcours d'éducation artistique et culturelle de la petite enfance à l'âge adulte ;
- Développer l'offre de pratiques artistiques amateur ;
- Investir l'espace public et rendre plus accessibles nos institutions.

3- Lyon, ville d'échange et de coopération

- Tisser des liens entre villes pour développer des échanges, coopérations et partenariats culturels en France, en Europe et dans le monde dont pourront bénéficier nos étudiants, artistes, techniciens du spectacle, mais aussi les publics lyonnais ;
- Encourager la coopération entre lieux, entre institutions et tissu associatif, entre disciplines et esthétiques ;
- Accueillir des artistes, intellectuels, journalistes, empêchés de créer ou menacés dans leur pays, notamment via le réseau Icorn.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires seront conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a freiné de nombreuses créations et projets artistiques et culturels. Le monde du spectacle vivant -artistes, auteur-trices, technicien-nes, administrateur-trices et associé.es- a été durement touché. Il est encore difficile de dire le nombre exact de représentations reportées ou annulées « pour cause de Covid-19 » de chaque structure, ni le total des heures d'Education Artistique et Culturelle perdues. Les lieux accueillant résidences ou répétitions, sont restés ouverts malgré tout et le travail de création a pu se poursuivre. La valorisation des projets de la saison 2020-2021 est basée sur les dates programmées qui ont subies un report ou une annulation, sur le maintien des travaux en résidences ainsi que sur les ateliers avec les publics des territoires ayant eu lieu sur les quelques courtes périodes de reprise d'activités de la saison.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

CINEMA

- Les Inattendus – c/o Locaux Motiv 10 bis, rue Jangot Lyon 7^e

Fondée en 1995, l'Association Les Inattendus est un lieu de pratique et de diffusion audiovisuelle. Elle opère dans deux directions :

Au sein d'ateliers de création, espaces d'expérimentation cinématographique ou d'initiation audiovisuelle

A travers différentes actions de diffusion et de rencontre : un festival en biennale consacré aux films hors normes et des projections régulières de documentaires, de cinéma et vidéos expérimentales.

Depuis 1997, elle organise en effet tous les deux ans un festival dédié à des films hors normes, qualifiés de très indépendants : le festival Les Inattendus.

L'événement rassemble environ 4 000 spectateurs autour d'une centaine de films qui suscitent l'échange, chaque séance se déroulant en présence du réalisateur.

Ce festival présente l'opportunité pour le public lyonnais de découvrir un panorama d'œuvres inédites sur Lyon, sans distinction de genre (documentaire, film d'atelier, art vidéo, court-métrage...) de support (vidéo et pellicule), ou de durée.

La force du festival est sa capacité à programmer des objets filmiques originaux, novateurs, qui se passent de standards imposés. Le festival se veut éclairé, c'est-à-dire qui désigne aux spectateurs, ce qui mérite d'être vu, considérant que l'expérience de la salle reste prépondérante dans sa dimension collective, sensible et sociale.

L'année 2021 est celle de la préparation de la 13^e édition du festival se déroulera début 2022.

Le budget prévisionnel 2021 est de 155 166 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 11 500 €
TLMD : 6 000 €
Politique de la ville : 5 000 €
Etat : 24 914 €
Métropole : 6 000 €
Recettes propres : 56 290 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association Les Inattendus.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 18 000 € attribués fin 2019 en anticipation pour le festival 2020

- Aquarium Ciné-Café - 10 rue Dumont Lyon 4^e

Créé en avril 2016, l'association Aquarium Ciné-Café est installée dans le local qui a accueilli l'un des derniers vidéoclubs de Lyon. Elle gère le lieu de diffusion et de rencontres nommé L'Aquarium ciné-café.

L'association se déploie autour de cinq activités principales : une programmation ciné-club, des ateliers d'Education aux Images, des événements favorisant le développement du cinéma émergent, un vidéoclub et un café associatif.

Il s'agit d'un lieu de cinéma d'un nouveau genre, à mi-chemin entre la salle de cinéma/salle de spectacle et un café, en plaçant la convivialité et les logiques participatives au cœur du projet. L'un des enjeux majeurs du lieu est de soutenir le cinéma émergent et de participer à son développement.

L'année 2020 fut particulière avec la fermeture du lieu du 15 mars au 2 septembre. Depuis, c'est une réouverture à minima qui s'est opérée et la mise en ligne du cycle Aquarium dans ton salon pendant le confinement.

En plus de ses propres activités, l'Aquarium ciné-café accueille régulièrement de très nombreux partenaires en permettant des avant-premières de films, la tenue de castings en journée, des week-ends d'écriture documentaire, des Goûters de scénaristes, des journées d'Etude en partenariat avec l'Université Lyon 2, des tournages de chroniques sur le web. Pendant la crise sanitaire, l'Aquarium a renforcé en particulier cette activité d'accueil à titre gracieux, se prêtant en tant que lieu de tournage auprès de structures audiovisuelles lyonnaises.

Ce lieu participe très activement à la dynamisation du tissu associatif et audiovisuel à l'échelle de Lyon et de sa Métropole.

Le budget prévisionnel 2021 est de 199 143 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 20 000 €
Etat : 4 803 €
Cinémathèque du documentaire : 6 000 €

Recettes propres : 155 218 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Aquarium Ciné Café.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Fonctionnement culture : 4 000 €

Fonds d'urgence : 30 000 €

Association LYF - 1 avenue des Frères Lumières Lyon 8^e

Créée en 2016, l'association LYF promeut le film jeune et sa diffusion. Elle organise, administre et régit l'Union du Film Jeune, le blog Le Film Jeune Lyonnais, et le Festival du Film Jeune de Lyon. Elle s'attache à promouvoir et valoriser les créations cinématographiques réalisées par des jeunes.

Le Festival du Film Jeune de Lyon tend à offrir aux jeunes créateurs et créatrices un espace professionnel de rencontres, un tremplin et un accélérateur de talents en permettant une entrée dans la filière Image & Industries Créatives, sur la Ville de Lyon et ses environs.

L'édition 2020 a pu se tenir à l'automne, avec 1 150 spectateurs. L'édition 2021 se tiendra du 17 septembre au 1er octobre, dans plusieurs lieux de la Ville (programme en cours d'élaboration).

Le Festival a doté les trois grands prix du Festival (LYF D'OR Fiction, Animation et Documentaire) d'un prix de 500 euros.

Le budget prévisionnel 2021 est de 88 299 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 28 000 €
Métropole : 13 000 €
Universités (Jean Moulin Lyon 3, la ComUE Université de Lyon, la Faculté de Droit Jean Moulin et le CROUS) : 33 000 €
Recettes propres : 4 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association LYF.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 1 500 €

- -REGARD SUD - 1-3 rue des pierres plantées Lyon 1^{er}

L'Association Regard Sud a été fondée en 1998 dans le but de soutenir la création artistique contemporaine et diffuser la culture des pays du Sud, dans une démarche pluridisciplinaire (cinéma, arts plastiques, littérature) en privilégiant les échanges interculturels.

L'association dispose d'une galerie dans le 1er arrondissement, où elle organise depuis 2000 des expositions d'artistes originaires des pays asiatiques, d'Europe, du Maghreb et du Moyen-Orient. Elle s'attache à faire le lien entre le patrimoine et la modernité, et entre différentes cultures.

Parallèlement à l'activité de sa galerie, elle organise le festival cinématographique Fenêtres sur le cinéma du Sud à l'Institut Lumière. Ce festival fait découvrir au public des œuvres cinématographiques des pays du Maghreb et du Moyen-Orient pour aller à la découverte de pays loin et proche à la fois.

La programmation, à travers des films de fiction et des documentaires, rend compte des situations géopolitiques et sociales dans ces pays. Elle offre aussi l'occasion de découvrir des œuvres rares, de production récente, inédites, peu diffusées dans les circuits habituels, avec des temps d'échanges et de rencontres entre le public lyonnais et les réalisateur-trices invités. Certaines œuvres sont proposées en avant-première ou ont été primées dans des festivals internationaux.

En 2020, la 20^e édition, annulée pour le mois d'avril puis reportée à l'automne, n'a finalement pas pu se tenir. Cette année, elle se déroulera les 9 et 10 juillet à l'Institut Lumière (thématique et programme en cours d'élaboration).

Le budget prévisionnel 2021 est de 126 200 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 18 000 €
Etat: 23 200 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes: 34 769 €
Métropole : 8 000 €
Recettes propres : 18 500 €

Subvention 2021 proposée pour Regard Sud : 8 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 8 000 € attribués fin 2019 en anticipation pour le festival 2020

LECTURE ET ECRITURE

- Académie des sciences, belles lettres et arts - 4 avenue Adolphe Max Lyon 5^e

Fondée en 1700, reconnue d'utilité publique par décret du 27 juillet 1867, cette société savante est logée par la Ville au Palais Saint Jean. Ses membres se réunissent en séances publiques et privées pour des communications scientifiques sur différents sujets. L'académie publie annuellement le compte-rendu de ces séances sous forme d'un mémoire. L'académie possède également une bibliothèque de 20 000 volumes et 4 000 manuscrits, pour la plupart accessibles.

En 2020, le site internet a été enrichi et refondu et l'activité interne a pu être maintenue avec les conférences (une vingtaine) enregistrées et diffusées sur la chaîne Youtube de l'Académie. Seules quelques-unes ont été reportées.

En 2021, les conférences, en ligne ou en présentiel (selon les conditions sanitaires) ont repris. Une grande exposition rétrospective se tient aux Archives Municipales du 19 mai au 2 juillet. Intitulée Au service de Lyon, elle permet de mieux comprendre le rôle joué par l'Académie des Sciences, Belles lettres et Arts de Lyon dans la cité rhodanienne, depuis sa création en 1700 à nos jours.

Pour ce faire, l'exposition s'appuie sur le riche patrimoine scientifique, artistique et littéraire de l'Académie (manuscrits, œuvres d'arts, ...), constitué et conservé depuis sa création à nos jours. Ce projet s'inscrit dans une logique de valorisation de l'histoire et du patrimoine de l'Académie en parallèle avec l'histoire de la ville.

Le budget prévisionnel 2021 est de 30 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 6 000 €
Recettes propres : 24 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Académie des Sciences Belles Lettres et Arts.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 3 500 €

- Société d'histoire de Lyon - Archives Municipales de Lyon, 1 place des Archives Lyon 2^e

Depuis sa création, en 1807, la Société d'Histoire de Lyon, réunit des chercheurs désireux d'approfondir la connaissance de l'histoire de Lyon et de diffuser le résultat de leurs travaux. Parmi ses membres se trouvent de nombreux universitaires, des conservateur.trices du patrimoine,

des spécialistes des techniques des métiers lyonnais, des autodidactes passionnés et éclairés. Aujourd'hui, plusieurs membres de la Société sont sollicités régulièrement par d'autres associations pour des conférences ou des articles.

L'association organise tous les troisièmes lundis du mois aux Archives Municipales de Lyon une conférence sur l'histoire de Lyon. Chaque année, elle en publie les textes et diffuse l'ouvrage à une quarantaine de sociétés savantes. Ces ouvrages contribuent à faire connaître la Ville de Lyon en France et à l'étranger par le biais d'échanges avec ses sociétés correspondantes.

Le rôle de la société est surtout de favoriser des rencontres de chercheurs sur l'histoire de Lyon, de les aider dans leurs recherches et de leur offrir des moyens de diffusion de leurs résultats.

Pour 2021, le cycle habituel des neuf conférences publiques a repris aux Archives municipales, sous format vidéo via la diffusion sur la chaîne Youtube de la Société d'Histoire de Lyon et sur le site internet des Archives municipales.

2021 voit la publication de deux numéros de la Revue d'Histoire de Lyon, ainsi que la poursuite de la rédaction collective d'un dictionnaire des institutions de Lyon sous l'ancien Régime (en collaboration avec les Archives).

Le budget prévisionnel 2021 est de 7 280 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 2 000 €
Recettes propres : 5 280 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 500 € à la Société d'Histoire de Lyon.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020: 1 800 €

- Les journées de Lyon des auteurs de théâtre - Médiathèque de Vaise, place Valmy Lyon 9^e

L'association les Journées de Lyon des auteurs de théâtre a pour vocation de repérer, de faire connaître et de promouvoir les textes d'écriture théâtrale contemporaine, d'auteurs vivants. Depuis 1989, elle organise chaque année le plus important concours d'écriture théâtrale, de textes dramatiques francophones inédits (près de 600 manuscrits reçus par an).

Les textes retenus font l'objet d'une promotion qui prend deux formes : l'édition dans une collection de qualité et une mise en espace professionnelle proposée au public.

Fin novembre, chaque année, elle met en place en effet une semaine de manifestation Les journées de Lyon des auteurs de Théâtre qui se déroule dans différents lieux, avec la Médiathèque de Vaise (Lyon 9^e) en lieu phare. A l'occasion de cette manifestation, six textes inédits sont mis en espace par des metteurs et metteuses en scène et comédien-nes professionnels.

De plus, pendant les journées des auteurs, l'association organise également, en partenariat avec la Bibliothèque municipale de Lyon, un salon du livre et des revues de théâtre pour soutenir les maisons d'édition qui se consacrent au théâtre, souvent confrontées à une économie difficile et pourtant indispensables pour faire connaître les auteur-trices.

La 32^e édition aura lieu en novembre, mais en format plus léger qu'habituellement, en préfiguration d'un nouveau format prévu en 2022, sur une nouvelle période : avril.

En novembre 2021, il sera proposée au CDN-Théâtre Nouvelle Génération les mises en espace de deux textes lauréats du concours 2021 et les sorties de résidence de la compagnie de théâtre En Actes.

De plus l'association organisera la 1^{ère} Rencontre inter étudiante de Théâtre de Lyon intitulées Les Journées Marathon initialement prévues 17 et 18 avril 2021, à L'ENSATT, et reportées en septembre.

Il s'agit de promouvoir les écritures dramatiques contemporaines auprès des futurs comédien-nes.

Le budget prévisionnel 2021 est de 46 900 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 12 000 €
Etat : 13 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 14 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € aux Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 10 000 €

- ADCARLY- 40 rue d'Arménie Lyon 3^e

Créée en 1993, cette association a pour but de faire connaître et développer et promouvoir la culture, la langue et les traditions arméniennes à Lyon. Elle compte 80 adhérents. Elle organise régulièrement des rencontres, des conférences-débats, des présentations de livre, des spectacles musicaux ou théâtraux, contes pour enfants et projection de films. Elle anime aussi un club d'échec.

L'action de cette association s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon qui entretient avec l'Arménie, et plus spécialement sa capitale Erivan, des relations de coopération fortes.

Durant cette première moitié d'année 2021, la programmation a été annulée. Avec la réouverture des lieux, des conférences vont pouvoir reprendre (programmation en cours).

Le budget prévisionnel 2021 est de 33 400 € avec en principales recettes attendues:

Ville de Lyon : 28 000 €
Mécénat : 5 000 €
Recettes propres : 5 400 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'ADCARLY.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 28 000 €

- HF Auvergne-Rhône-Alpes (HF AURA) - 10 rue de Vauzelles, Village Sutter Lyon 1^{er}

Créée en février 2008 l'association HF AURA se donne pour objectifs le repérage des inégalités entre les hommes et les femmes dans les milieux de l'art et de la culture, et en particulier dans le milieu du spectacle vivant ; la mobilisation contre les discriminations observées ; l'évolution vers l'égalité réelle (collecte de données, analyse, diffusion des données, sensibilisation).

L'association milite en particulier autour de trois axes principaux : l'accès des femmes aux postes de direction et aux moyens de production et de diffusion, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, la promotion du Matrimoine pour mettre en visibilité la contribution des femmes à l'histoire des arts.

Chaque année depuis 2016, le mouvement organise ses universités de Printemps, événement qui permet aux dix collectifs HF actifs au niveau régional, de se retrouver mais également d'inviter un large public à réfléchir sur les questions de genre et d'égalité.

Les Universités du Mouvement HF, initialement prévues aux Subs en mars puis en novembre 2020, ont finalement été reportées aux 23 et 24 octobre 2021 (dates à confirmer) au Théâtre de la Croix-Rousse.

Cet événement sera ouvert au public et proposera des conférences, rencontres et performances artistiques. La programmation (en cours) sera fortement marquée par l'actualité.

Le budget prévisionnel 2021 est de 46 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 5 000 €
Egalité : 5 000 €

Etat: 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes: 10 000 €
Métropole : 4 000 €
Recettes propres : 7 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association HF.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- 44 Maison des Passages - 44 rue Saint Georges Lyon 5^e

Créée en juillet 2005, l'Association le 44 Maison des Passages, fait vivre un lieu et un projet culturel consacrés aux dialogues interculturels, à la valorisation de la diversité et à la défense des principes d'égalité et de fraternité. Installée au cœur du Vieux Lyon, quartier qui a vu se développer des courants identitaires, elle lutte contre toutes les formes de discriminations. Ouverte à tous les publics, elle se veut un espace convivial, un lieu d'accueil de compagnies d'artistes et d'associations.

En 2021, le 44 Maison des Passages poursuit ses activités et élargit ses partenariats, pour diversifier son public et pour renforcer son ancrage local, à l'échelle du quartier (avec ses activités in-situ), de l'agglomération (avec les cycles France-Maghreb, Perspectives antiracistes et postcoloniales et De 68 à 2020 : féministes tant qu'il le faudra) et de la région (avec le Festival Itinérances Tsiganes).

Elle poursuit également le partenariat avec le Théâtre du Désordre des Esprits et c'est ainsi que dans le cadre du Magnifique Printemps une version numérique du Langage des anges a été proposée sur le site internet de la Maison des Passages.

Le 44 Maison des Passages, s'est également rapprochée de l'association Dans Tous les Sens qui organise des ateliers d'écriture à Vaulx-en-Verlain. Elle accueille des représentations pour les restitutions publiques de ces ateliers d'écritures.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 111 680 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 15 000 €
Egalité : 15 000 €
Politique de la ville : 6 000 €
Etat : 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 6 000 €
Métropole : 15 000 €
Recettes propres : 45 680 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € pour la Maison des Passages.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 13 000 € (Egalité)

- CA Presse -28 rue Denfert Rochereau Lyon 4^e

Cette association, créée en 2019 a pour but la défense et la promotion du dessin de presse, d'actualité, d'humour et plus généralement toute autre création artistique par l'édition, la diffusion sur supports actuels ou futurs et l'organisation de diverses manifestations publiques destinées à les faire connaître. Cette association a pour but également la défense de la liberté d'information sous toutes ses formes.

Depuis 2018, les Rencontres du dessin de presse menées en partenariat avec la Mairie du 4^e arrondissement ont pour but de présenter le travail des dessinateurs de presse, de découvrir leur trait. Elles souhaitent également être un espace de réflexion sur les sujets de société à travers le dessin de presse et la liberté d'expression.

Né sur la colline de la Croix Rousse à Lyon, le festival est aujourd'hui porté par l'association indépendante Ca presse et tend à rayonner sur l'ensemble de la Métropole Lyonnaise. Elle organisera du 18 au 21 novembre, la 3^e édition des Rencontres du dessin de presse, avec de nombreux échanges et ateliers autour de la liberté d'expression et quatre expositions :

- 1 exposition collective d'une quinzaine de dessinateurs français de presse ;
- 1 exposition rétrospective sur l'histoire de la caricature ;
- 1 exposition rétrospective du dessinateur Willem ;
- 1 exposition d'artistes étrangers sur le thème « 2021, L'Odyssée de l'espèce ».

La Maison Pour Tous des Rancy (Lyon 3^e), la MJC du Vieux-Lyon (Lyon 5^e) et la bibliothèque municipale de la Part Dieu accueilleront ces expositions.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 110 045 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 20 000 €
Métropole : 25 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
Villeurbanne : 8 000 €
Recettes propres : 31 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour Ca Presse.

Pour information, pas de demande de subvention en 2020.

ARTS VISUELS

LES LIEUX

- Kommet - 2 grande rue de la Guillotière Lyon 7^e

Créée en mars 2019, Kommet a pour objet le soutien, la promotion et le développement de l'art contemporain sous toutes ses formes. Kommet se présente comme un lieu d'art contemporain destiné à la promotion et au soutien d'artistes et commissaires d'exposition émergents, vers une insertion dans le monde professionnel. L'association travaille sur une programmation éclectique, soucieuse d'être en phase avec la diversité des pratiques artistiques développées par les artistes actuels.

En 2020 et cette période inédite de confinement, Kommet a eu la volonté de continuer à diffuser et à promouvoir les artistes émergents. Sur la base d'un appel à projet en ligne sur les réseaux et son site internet, le lieu a invité les artistes à être présents dans ses « murs virtuels ». Les artistes sélectionnés ont bénéficié d'une mise en avant sur Instagram, Facebook ainsi que sur le site internet du lieu et ont pu ainsi continuer à être visibles.

Pour 2021, la situation sanitaire actuelle a encore lourdement impacté la programmation du lieu. En accord avec les artistes, des aménagements et certains reports ont été actés.

Pour le mois de janvier 2021, une exposition à emporter « click and collect » a été imaginée avec l'artiste Cyprien Desrez. Kommet a souhaité ainsi trouver un format qui puisse fonctionner même si un nouveau confinement devait survenir. En mars, la période étant trop incertaine pour

maintenir une exposition, Kommet a poursuivi ses missions en faveur de la jeune création, en invitant l'artiste Hélène Hulak en résidence.

En parallèle, en collaboration avec un cabinet de conseils et d'expertise comptable et le macLYON, Kommet a proposé, sur les mois de mai et juin, un cycle de 4 conférences-formation dédié aux artistes-auteur-riche-s qui s'est déroulé dans la salle de conférence du Mac.

Depuis sa création installée dans un petit local montée des Carmélites, Kommet déménage cet été pour s'installer à la Guillotière, rue Mortier (Lyon 3^e) dans un plus grand espace, partagé avec l'association studio Ganek et huit artistes issus de l'association Cagnard.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 68 250 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 15 000 €
Etat : 15 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 22 317 €
Mécénat : 8 300 €
Recettes propres : 7 633 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour Kommet.

Pas de demande en 2020.

- GAMUT - 102 grande rue de la Guillotière Lyon 7^e

Créée en août 2020, l'association GAMUT a pour objet de gérer des lieux culturels, la création d'événements artistiques, et plus largement de favoriser le développement et le support d'actions culturelles, de médiation, de diffusion dans le domaine de la culture, des médias et des nouvelles technologies. L'association s'est d'abord fait connaître en organisant des événements culturels dans une salle de spectacle du 7^{ème} arrondissement de Lyon, Chromatique.

La rencontre de l'association avec les VNF (Voies Navigables de France) a fait naître un projet de vitalisation du Fort de Saint-Just à travers une occupation temporaire du lieu par GAMUT, depuis fin 2019.

Juché sur les hauteurs du 5^e arrondissement de Lyon, GAMUT met en œuvre dans le Fort des résidences artistiques avec tous types de disciplines et de créateurs, menant des projets artistiques, d'artisanat, et d'éco-construction. Elle accompagne les artistes locaux dans la conduite de leurs projets créatifs, et diffuse la culture sur le territoire lyonnais afin de la rendre accessible au plus grand nombre. Elle développe un travail de médiation notamment avec le lien grandissant qu'elle entretient avec le Centre Social Saint-Just. Cette collaboration se traduit par l'animation par les artistes et adhérent-es de l'association de plusieurs ateliers créatifs (dont l'élaboration d'une fresque à la Sarra) et d'initiation à l'éco-construction et au jardinage.

Après avoir codirigé la programmation culturelle à Chromatique durant la saison 2019-2020, Gamut se réassocie à Bitume pour la curation de deux expositions thématiques en 2021, faisant l'objet d'une résidence au Fort de Saint Just. GAMUT lie également un partenariat avec le collectif le Grand Nid de Poule en permettant la Construction de la scénographie au Fort pour le festival de théâtre de rue La Basse cour qui se déroule à l'Amphithéâtre des Trois Gaules au début de l'été.

Gamut mène également un projet de mémoire du Fort. Ce projet de recherche et de documentation autour du Fort mobilise tous les résident-es du Fort sous l'impulsion du collectif Ateliers La Mouche, association de valorisation du patrimoine urbain qui est résidente du Fort. Ce projet a pour objectif de retracer l'histoire du lieu et sera l'occasion de rencontres et d'échanges avec d'autres acteurs locaux, ainsi qu'avec les habitant-es du quartier. Il fera l'objet de restitutions artistiques sur différents médias.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 32 055 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 7 600 €
Polville : 6 500 €
Recettes propres : 17 955 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour GAMUT.

Pas de demande en 2020.

- ELSHOPO – 67rue Sébastien Gryphe Lyon 7^e

Créée en 2007, l'association Elshopo conduit une activité artistique foisonnante qui revisite l'univers de l'industrie graphique en s'appuyant sur un usage décalé et décomplexé de la sérigraphie, faisant le lien entre le design, la mode, le jeu vidéo, la performance, et même la cuisine. Le but est de proposer une nouvelle approche de la technique et créer des croisements entre les disciplines.

Elshopo soutient principalement des projets en arts numériques, précisément dans le domaine du jeu-vidéo expérimental, croisant design et arts graphiques, musique, art contemporain, performance ou recherche scientifique.

Depuis décembre 2016, l'association Elshopo occupe un local près de la place Jean Macé, nommé Cosmodule dans lequel est installé l'atelier de quatre artistes résidents, ainsi qu'un espace galerie. Dans ce local, l'idée est de développer régulièrement le projet Okonomiyaki Party, un format qui propose de réunir le public autour d'une micro architecture inspirée des stands de street-food japonais, en parallèle à des expositions, des workshops, ou des concerts.

A travers le format convivial de ces événements, Elshopo souhaite contribuer à créer des croisements autour ces pratiques et participer à la dynamique de la scène locale des arts graphiques et numériques.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 36 200 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 6 000 €
Institut français : 5 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 2 000 €
Recettes propres : 25 200 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € pour Elshopo.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €.

- Meeercredi Productions - 67 bis rue de Marseille Lyon 7^e

L'association Meeercredi productions a été créée en 2018 pour favoriser la diffusion de projets culturels avec la volonté sur le soutien à la jeune création et à la promotion des activités des jeunes artistes en voie de professionnalisation. L'association Meeercredi productions, sollicitée par l'équipe de Bitume, se voit désormais chargée de l'organisation des activités culturelles de Chromatique (rue Saint Michel dans le 7^e arrondissement).

Chromatique a en effet ouvert en avril 2019 sous la direction de Bitume ; il s'agit d'un espace créatif, inclusif et festif, mais aussi immersif où se croisent des expositions/concerts/ spectacles vivants.

En 2020, à partir de mi-mars, plus aucune activité n'a pu se faire. Chromatique n'a pu rouvrir à partir du mois de juin. Le lieu a donc pu accueillir du public en configuration café-bar avec application des restrictions sanitaires jusqu'au confinement de la fin octobre.

L'exposition Et maintenant ? (mois thématique sur l'historique du 51 rue Saint Michel), prévue en 2020, est reportée du 27 mai au 23 juin 2021. Un premier accueil de résidence arts-numériques est en cours autour du projet DOMO avec les artistes Chufy, Clément Pinaut (Mapping) et Ludovie (Musique) avec l'exposition Domo A prévue durant le mois de septembre. La fin de l'année se clôturera avec un salon non académique de peinture et de sculpture.

L'exploitation de la grande salle est dédié aux spectacles vivants et aux arts visuels, des expositions à 360° et vernissages immersifs – sur appel à projet, vont se réaliser, la volonté est de favoriser le croisement des disciplines et proposer aux publics des formats nouveaux. L'objectif est de donner une plus grande place aux arts numériques et à l'expérimentation technique.

Côté musique, Meeercredi productions prévoit de programmer des concerts acoustiques, la mise en place de captation live d'artistes pour leur promotion, la création du concept Concerts Chromatiques au casque.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 137 585 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 40 000 €, TLMD : 4 100 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Etat : 10 000 €
Recettes propres : 72 703 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € pour Meeercredi productions.

Pas de demande en 2020

- Superposition - 24- cours Lafayette Lyon 3^e

Association créée en 2016, elle est dédiée à la promotion de l'art urbain, des artistes de street-art, à la valorisation d'espaces urbains isolés, murs de rue, escaliers des quartiers de Lyon. L'association a porté des événements comme l'Urban Art Jungle Festival et des interventions plus spécifiques telles que la création de fresques murales (escaliers Mermet, fresque au sol rue Victor Hugo), ou encore l'occupation temporaire de lieux comme un local au Centre commercial Confluence ou plus récemment l'occupation du fort Saint Laurent place Bellevue (Lyon 4^e).

Depuis septembre 2020, l'association occupe de manière éphémère un nouvel espace dans le 3^e arrondissement « La tour Superposition », boulevard Vivier Merle (3^e). Cette occupation intègre plusieurs résidences d'artistes et avait hébergé fin 2020 les ateliers de l'ADERA.

Superposition a organisé en mars 2020 à la galerie des Terreaux l'exposition Spraying board (écourtée en raison du confinement) et compte montrer une deuxième édition en 2021 dans ses locaux. Elle a également pour projet la création d'un parcours artistique en partenariat avec la Mairie du 1^{er} autour de plusieurs escaliers peints sur le même modèle que les escaliers passage Mermet.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 335 878 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 22 000 €
Institut français : 18 820 €
Etat : 5 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Recettes propres : 289 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour Superposition.

Pour information, pas de demande de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020

Fonds d'Urgence : 2 000 €

LES EQUIPES ARTISTIQUES

- Cie Les Sciences Naturelles - 52 rue Saint Michel Lyon 7^e

La Compagnie Les sciences Naturelles est une association créée en 2016, par les artistes Clément Vercelletto (issu de la musique, formé au CRR et à l'ENM de Villeurbanne) et Bastien Mignot (issu du théâtre et de la danse). Elle a pour objet la création, la production et la diffusion d'œuvres artistiques contemporaines dans les champs du théâtre, de la danse, la musique et les arts plastiques.

Les Sciences Naturelles proposent des chorégraphies, des mises en scènes, des musiques, des performances.

Leurs différents spectacles Le Mélodie des Choses, Tape ensemble, Le Ciel était trop nuageux pour voir les étoiles, ont fait l'objet d'accueils en résidence aux SUBS et de coproduction.

En 2020, le projet Tape Ensemble aurait dû être présenté au mois de novembre aux SUBS pour une série de représentations qui ont été annulées. De même, le live musical Sarah Terral a été également annulé mais il a pu donner lieu à une conférence en ligne en partenariat avec l'ENSBA.

La compagnie développe deux créations sur l'année 2021 : Un regard suffit à rayer l'invisible et Devenir imperceptible. Devenir imperceptible a été accueillie en résidence aux SUBS en avril qui soutient en co-production avec le Grame. La création sera présentée lors de la Biennale des musiques exploratoires en mars 2022 aux SUBS.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 117 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 5 000 €
Etat : 10 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 3 000 €
Société Civile (DICREAM) : 10 000 €
Recettes propres : 53 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour Les Sciences Naturelles.

Pas de demande en 2020

- Adrien M Claire B - 54 quai St Vincent Lyon 1^{er}

Fondée en 2004 et implantée à Lyon depuis mai 2011, l'objet de l'association est de favoriser, développer et promouvoir la création et diffusion de spectacles et expositions plastiques de la compagnie.

La compagnie Adrien M & Claire B crée des formes allant du spectacle aux installations dans le champ des arts numériques et des arts vivants. Elle est co-dirigée par Claire Bardaine et Adrien Mondot. Leur démarche place l'humain au centre des enjeux technologiques, et le corps au cœur des images, avec comme spécificité le développement sur mesure de ses outils informatiques.

Désormais la compagnie est articulée autour de ses deux lieux complémentaires :

- à Lyon, le siège social de la compagnie, les bureaux de production, de coordination et de diffusion, un espace de rencontres et de réunion, de showroom.
- à Crest (Drôme), lieu dédié à la recherche et la création des projets de la compagnie, avec un accueil en résidence. Ouvert au printemps 2020, c'est un lieu de travail dénommé la Villa Apeha...

C'est dans ce nouveau lieu de résidence qu'est née la dernière création Vanishing act., à l'invitation du ballet de l'Opéra de Lyon : la compagnie Adrien M & Claire B a signé un solo de 15 minutes pour le danseur Tyler Gasler qui prend place dans le programme Danser encore, produit et diffusé par l'Opéra de Lyon.

Les premières représentations devaient avoir lieu en décembre 2020 au CND de Pantin (93) mais n'ont pu se faire. Cela devrait avoir lieu les 5 et 6 juin 2021 aux Subsistances dans le cadre de la Biennale de la danse. Un programme a été réalisé pour la chaîne Arte en scène.

Un nouveau projet Faune est en cours et sera certainement présenté à Lyon à la fin de l'année.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 787 710 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 25 000 €
Etat : 80 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 40 000 €
Sociétés Civiles : 22 000 € (SCAN et DICREAM)
Recettes propres : 578 966 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € pour Adrien M & Claire B

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 10 000 €

- AADN – 2 rue d'Arménie Lyon 3^e

Depuis 2004, l'AADN (Assemblée Numérique des Diversités Artistiques), a pour objet la création et le développement artistique et culturel en lien avec les technologies numériques. L'AADN porte une démarche qui s'incarne dans les rencontres entre arts, sciences et technologies.

Son projet artistique poursuit les objectifs suivants :

Porter des projets artistiques singuliers de leur détection jusqu'à leur diffusion : Favoriser l'émergence et la prise de risque / Accompagner le processus de production / structurer leur rayonnement via les réseaux professionnels ;

Partager et transmettre des expériences, des pratiques et des imaginaires artistiques.

L'association structure son activité autour de deux pôles complémentaires :

Pôle création : l'AADN détecte et incube les talents artistiques de demain, dont des artistes lyonnais. Elle repère puis accueille des artistes en résidence par son programme de résidence (au Planétarium de Vaulx en Velin et au Lab Lab à Villeurbanne qui s'agrandit en 2021). Elle les forme, les accompagne et les aide à se professionnaliser et à rayonner. Elle produit avec eux des œuvres singulières. Ces dernières sont présentées au public local, régional et diffusées et exportées à l'international ;

Pôle transmission : l'AADN organise des rencontres pour découvrir, des ateliers pour s'initier, des workshops pour se perfectionner et des formations pour monter en compétence à destination d'un public professionnel et semi-professionnel. C'est ainsi qu'elle organise mensuellement dans ses locaux à Lyon des ateliers Pair-à-Pair, qui sont des rencontres d'échange autour des pratiques de création en arts numériques. Elle organise également des workshops d'expérimentations collectives.

2021 voit le jour de la création Le Phare - installation urbaine interactive itinérante qui sera présentée en fin d'année. Une résidence a eu lieu en juin aux Ateliers Frappaz (Villeurbanne).

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 459 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 30 000 €
Ville de Lyon investissement : 15 000 €
Etat : 45 500 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 58 500 €
Métropole : 30 000 €
Villeurbanne : 1 500 €
Recettes propres : 256 900€

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € pour AADN.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 :

6 000 €

Fête des Lumières 2020 : 41 000 €

Fonds d'urgence : 6 000 €

- INVIVO - 63 bis rue Villon Lyon 8^e

Fondée en 2012, l'association INVIVO est composée d'un collectif qui a pour but principal de créer et produire des spectacles mêlant théâtre et arts numériques, de promouvoir l'interdisciplinarité, de valoriser les pratiques de la scénographie, la lumière, le son et la vidéo au service du spectacle vivant.

Cette année 2021 sera consacrée à la création et la diffusion de la pièce VR Les aveugles qui sera présentée au Théâtre Nouvelle Génération-CDN de Lyon en novembre dans le cadre de Micro-mondes, puis Châlon/Saône et à la biennale NémO au Cent-Quatre. La précédente création CÉTO, destinée au jeune public, continue d'être diffusée sur le territoire, mais de nombreuses dates ont été annulées en ce début d'année.

En parallèle, une résidence a débuté au début de l'été au Canada avec l'équipe canadienne Youtheatre à Montréal.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 246 250 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 5 000 €
Ville de Lyon Investissement : 10 000 €
Institut français : 7 000 €
Etat : 11 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 24 000 €
Société Civile (CNC) : 70 000 €
Bourse OFQJ : 1 600 €
Ressources propres : 117 650 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour INVIVO.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- XLR project - 20 rue Longue Lyon 1^{er}

Créée en 1999, XLR project, mené par Nicolas Ticot, met en place des dispositifs et créations artistiques dont le médium central est la vidéo. XLR réalise des spectacles et des performances multimédias pluri et tran-disciplinaires.

XLR Project collabore avec des artistes qui évoluent dans tous les arts du spectacle en créant des visuels qu'il diffuse sur des scénographies conçues pour des concerts de musique, des spectacles de danse, des arts de la rue...

XLR Project élabore aussi des œuvres multimédias interactifs, des performances audio-visuelles, des vidéos artistiques, des mappings sur

monuments...

En 2020, XLR a participé à l'inauguration de la salle Barbara à la MJC Montchat et a collaboré avec l'Auditorium de Lyon sur la création d'une scénographie de l'atrium (lumières et projections mapping).

Cette année, XLR est artiste associé au Toboggan à Décines.

Sur 2021, deux projets de reprises sont prévues :

Digital Vaudou : diffusion de 5 dates prévue en 2021 en France (sous réserve selon évolution crise sanitaire)

Medicine Man Orchestra : XLR Project a élaboré la scénographie pour la création de fresques lumineuses en trois dimensions synchronisées à la musique.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 142 100 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 14 000 €
Métropole : 5 000 €
Recettes propres : 123 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour XLR project.

Pour information, pas de demande au titre de l'année 2020.

- LALCA – 6 rue des Fantasques Lyon 1^{er}

L'objet de l'association, créée en 2008, est d'interroger la fabrique et la pratique des territoires. La compagnie d'architectures Local à louer, dit LALCA, est un laboratoire de recherche théorique et expérimentale qui a pour but d'organiser et de produire des projets artistiques et des manifestations culturelles.

LALCA se trouve au croisement des champs disciplinaires de la création visuelle, sonore et vidéo, et de la recherche urbaine. Les créations permettent de faire entendre les voix empêchées, de construire des projets de créations avec des personnes précaires et vulnérables et enfin de générer du débat public autour des exclusions urbaines.

En 2021, LALCA poursuit ses créations sonores avec les personnes en situation de grande précarité, et ses installations dans l'espace urbain pour faire entendre leurs voix.

3 résidences sont en cours : aux bains-douches de Gerland à Lyon, Place Carnot, dans l'espace public, et au CADA de Villeurbanne.

De ces résidences, vont naître treize créations : huit pièces sonores ou récits de vi(II)es, deux créations sonores polyphoniques, trois installations/performances et une édition.

De son travail artistique et de recherche pluridisciplinaire, LALCA tire des enseignements sur la manière d'entendre les expertises urbaines des personnes les plus vulnérables, sur la manière de penser et de connecter entre eux les lieux d'hospitalité de la ville et sur l'habiter au sens large, entrevu par le prisme de l'absence d'un logement conventionnel.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 74 955 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon culture : 3 000 €,
Polville: 4 000 €
CCAS : 1 000 €
Etat : 9 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Métropole : 8 000 €
Villeurbanne : 1 500 €
Mécénat : 20 000 €
Recettes propres : 23 455 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 000 € pour LALCA.

Pas de demande en fonctionnement culture 2020 (mais 5 000 € de la politique de la Ville et 1 000 € du CCAS)

LES STRUCTURES RESSOURCES

- Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes – 30 rue Louis Thevenet Lyon 4^e

L'association Documents d'Artistes Auvergne-Rhône-Alpes (DDA-RA) a été créée en 2008 pour constituer un fonds documentaire en ligne, dédié aux artistes visuels -vivants- de la région.

Outil au croisement de la documentation et de la communication, le site www.dda-ra.org présente des dossiers numériques conçus avec les artistes et constitués de nombreuses ressources documentaires (reproductions d'œuvres, vues d'expositions, vidéos, textes, bibliographies, actualités, etc.), permettant aux visiteurs d'aborder la richesse du travail des artistes et rendre compte de l'évolution des productions artistiques contemporaines.

Le site constitue ainsi une plateforme relais entre la création, le milieu professionnel et les publics. Il documente aujourd'hui près de 90 artistes régionaux, dont une grande partie lyonnaise. Le fonds documentaire augmente régulièrement, (environ huit nouveaux dossiers et quinze actualisations par an en moyenne).

Sans se substituer à la rencontre directe avec les œuvres, le site permet de découvrir des artistes, de situer leurs parcours et contextes de production et donne un aperçu du dynamisme de la scène artistique territoriale. Cet outil a notamment pour but de stimuler la fréquentation des lieux de diffusion et l'intérêt pour l'art contemporain.

En plus du travail de documentation et d'édition en ligne sur son site internet, l'association DDA-RA réalise des événements publics ponctuels (expositions, projections vidéos, conférences, visites d'ateliers,...) pour présenter le travail des artistes et les faire rayonner. Elle développe des contacts privilégiés et collaborations avec le milieu de l'art. L'équipe mène également des actions pédagogiques et de médiation pour présenter son travail éditorial et promouvoir les artistes auprès de publics variés.

Par ailleurs, après avoir partagé les ateliers de jeunes artistes de l'Adéra à Décines, l'équipe de DDA-RA s'est installée depuis juin 2020 dans les locaux partagés de la Halle des Girondins (Lyon 7^e) et souhaite contribuer à la dynamique impulsée par ce lieu de travail pluridisciplinaire, notamment en direction du quartier.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 92 280 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 3 000 €
Etat : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 48 000 €
Autres : 11 600 €
Recettes propres : 6 200 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 000 € pour Documents d'Artistes.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Association Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes (AC// RA) - 15, rue Sully Décines-Charpieu

L'association AC//RA – Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes a été créée en 2013 avec pour mission de concevoir et d'animer un portail numérique dédié à l'actualité de l'art contemporain, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le portail vise à valoriser la scène artistique contemporaine de la région et à contribuer à son dynamisme et à son rayonnement. À l'heure actuelle, l'annuaire regroupe 113 lieux d'art répartis dans les 12 départements, dont une grande partie sur la Métropole lyonnaise. L'association communique gratuitement sur les actualités de ces structures (expositions, résidences, événements, ...) à l'échelle régionale et nationale.

L'association porte un projet autour de 3 axes principaux :

- La diffusion et la communication de l'actualité de l'art contemporain en région à travers le portail numérique ;
- L'accompagnement du processus de structuration du secteur des arts visuels ;
- La représentation du secteur des arts visuels à l'échelle régionale et nationale.

AC//RA a porté à l'échelle régionale un Schéma d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels (SODAVI) intitulé [Panorama 2018/20]. De ces concertations est né un plan d'actions – regroupant 39 propositions – qui vise à améliorer la situation des arts visuels dans la région.

Parallèlement à cette mission de structuration du secteur des arts visuels, l'association a porté ou participé à de nombreux projets en vue d'une plus forte représentation des arts visuels à l'échelle régionale et nationale : le Forum Entreprendre dans la Culture, le Contrat Objectif Emploi Formation (COEF) Culture.

L'année 2021 est une étape importante pour l'association avec la mise en application d'une partie des propositions issues du Plan d'actions de [Panorama 2018/20] autour de quatre grandes problématiques : la structuration du réseau, la sensibilisation des élus, la mutualisation et la formation professionnelle. Des groupes de travail spécifiques sur leur mise en application sont organisés durant l'année 2021.

La rédaction et la diffusion de fiches-ressources est également une première étape vers la constitution d'un centre de ressources.

Enfin, courant mars 2021, l'AC//RA s'est installé avec les ateliers du Grand Large (ex-ADERA) à Gerland. Ensemble, ils souhaitent organiser des journées d'informations (obligations juridiques, administratives...) et de l'accompagnement à destination des jeunes artistes.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 43 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 1 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 33 000 €
Conseil Général : 6 000 €
Autres : 2 000 €
Recettes propres : 1 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 1 000 € pour l'association Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes (AC// RA)

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 0

LES EVENEMENTS

- Association Adèle - 10 rue de Crimée Lyon 4^e.

Afin de créer une dynamique positive sur le territoire de l'art contemporain de la Métropole lyonnaise et de Saint-Étienne, différents lieux d'expositions se sont réunis afin de promouvoir la création contemporaine. Adèle est née de cette dynamique. Créée en 1997, elle regroupe actuellement 37 structures publiques et privées d'art contemporain.

Ce réseau a pour objectif de favoriser et valoriser la création artistique contemporaine, de fédérer ses acteurs autour d'enjeux partagés ainsi que de faciliter l'accès et la compréhension de l'art contemporain au public le plus large.

Le réseau propose régulièrement des parcours de visites d'expositions, accompagnés d'un médiateur : les Samedis d'Adèle, et des discussions autour de sujets liés à l'art contemporain : les Tables Rondes d'Adèle. Ces temps de rencontre sont ouverts à tous sur réservation.

L'édition trimestrielle d'un agenda, et une newsletter mensuelle récapitulant les vernissages, performances, conférences et autres événements viennent compléter le site internet. L'objectif principal de l'association est une coopération autour d'une communication commune.

En 2021, Adèle a voulu marquer la réouverture des lieux en mai par une manifestation autour et avec les lieux qui composent le réseau, pour favoriser les échanges, retisser des liens et défendre une nouvelle géographie artistique face à la crise traversée par le secteur culturel en premier lieu. Pensée comme un vaste parcours sur le territoire, cette manifestation artistique dénommée le mai d'Adèle, a pris la forme d'une déambulation sur le dernier week-end de mai, du jeudi 27 mai au dimanche 30 mai. Cet événement s'est appuyé ainsi sur les expositions et événements des lieux membres du réseau avec des propositions de parcours de visites renforcées et des tables-rondes : sur quatre jours, plusieurs parcours de visite accompagnée ont permis de rejoindre plusieurs lieux d'exposition, à Lyon et dans la métropole ainsi qu'au départ de Lyon vers des lieux les plus éloignés.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 52 893 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 30 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Métropole : 3 500 €
Recettes propres : 6 750 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € pour Adèle

Pas de demande en 2020.

- Troi3 - 174 boulevard de la Croix Rousse Lyon 1^{er}

L'association TROI3 a été créée en 2014 et rassemble des entités venues d'univers artistiques différents pour créer, organiser, promouvoir et diffuser des événements culturels pluridisciplinaires. Le street artiste lyonnais Cart 1 est à la tête de ce collectif.

Du 1^{er} au 31 octobre 2021, Troi3 organisera la 3^e édition du festival Peinture Fraîche, festival international de street art à travers la réalisation d'œuvres de 15 artistes internationaux et 30 artistes lyonnais. Ces œuvres seront créées en amont de l'événement, ou en direct face au public. La Halle Debourg, dans le 7^e arrondissement, restera le centre névralgique du festival.

Des interventions artistiques sont prévues sur différents sites de la Ville, ainsi que des collaborations avec des institutions culturelles de la Métropole (programmation en cours).

L'année dernière, la 2^{ème} édition initialement prévue en mai avait été reportée du 2 au 25 octobre, et avait attirée 58 989 visiteurs, malgré la jauge réduite due aux mesures sanitaires et au couvre-feu, mais grâce à une durée plus longue (21 jours) par rapport aux 10 jours de 2019. Une billetterie en ligne avait été mise en place et des créneaux horaires de visite étaient proposés afin de maîtriser la jauge et permettre le respect des mesures sanitaires de distanciation sociale en vigueur.

Pour 2021 et le troisième rendez-vous, Peinture Fraîche célébrera le street art tout le mois d'octobre 2021, afin de permettre au public le plus large de venir, même dans le cas de mesures sanitaires maintenues. Technologies, solidarité, écologie et lutte pour les droits sociaux seront les fils rouges de cette nouvelle édition qui se déploiera à travers une scénographie renouvelée.

Le festival continuera de s'adapter à la crise sanitaire actuelle qui limite les déplacements en mettant en place une visite virtuelle à 360 degrés

de l'exposition. L'accès sera rendu pendant et après le festival, permettant un rôle de conservation et d'archivage, précieux pour le mouvement street art, art éphémère par excellence.

L'édition 2 avait déjà permis d'appréhender les œuvres des artistes en réalité augmentée. Cette année, la réalité augmentée dévoilera une autre facette des œuvres : à l'aide de son smartphone ou d'un visio-guide prêté par le festival, le visiteur aura accès aux time lapses de la réalisation de chaque œuvre murale. Il verra l'artiste en train de construire son œuvre, découvrant sa méthodologie, mais également sa technique. La réalité augmentée aura donc un véritable rôle pédagogique pour le spectateur.

Peinture Fraiche se place comme événement écoresponsable : réduction des déchets et recyclage ont été mis en place lors de la seconde édition. Pour 2021, le festival ambitionne d'aller encore plus loin et applique l'éco-responsabilité au montage/démontage et au transport des artistes invités.

La convention cadre formalisant l'attribution de cette subvention est jointe au présent rapport.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 487 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 30 000 €
Etat : 12 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
Métropole : 15 000€
Mécénat/parrainage : 95 000 €
Recettes propres : 330 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 30 000 € pour TROI3.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 10 000 €

Fonds urgence : 15 000 €

- La Sauce Singulière 33 rue Pasteur Lyon 7^e

Créée en 2005, l'association La Sauce Singulière organise la Biennale Internationale d'Art Hors Normes de Lyon (dite BHN). La 9^e édition, sur le thème « C'est pour cela qu'on aime les libellules », se déroulera du 13 septembre au 28 septembre 2021 à Lyon.

La BHN réunira en tout une centaine d'artistes et présentera au public une frange de l'art contemporain placée sous le terme d'« art singulier », encore appelée « art brut ».

Le lieu central sera la Galerie des Terreaux, mais elle investira également une quarantaine de lieux répartis sur la Métropole et la Région (programmation en cours).

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 196 750 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 25 000 € Politique de la ville : 2 000 €
Etat : 25 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 25 000 €
Métropole: 25000 €
Recettes propres : 26 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € pour La Sauce Singulière.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 4 000 €

Fonds d'urgence : 2 000 €

Le Réverbère – 38 rue Burdeau Lyon 1^{er}

L'association le Réverbère concentre son activité sur la photographie contemporaine. Cette année, trois expositions sont présentées dans la galerie et une quinzaine d'expositions présentées hors les murs en France.

Le Réverbère fête ses 40 ans en 2021, et prépare une exposition rétrospective de l'œuvre de William Klein prévue en fin d'année.

Le Réverbère continue d'éditer et de diffuser, deux fois par an, un guide gratuit autour des expositions de photographies à Lyon : Photographies Lyon &co.

Depuis plus de 10 ans, le Réverbère est la seule galerie lyonnaise à participer à Paris Photo, première foire internationale dédiée au médium photographique, qui se tient chaque année sous la verrière du Grand Palais à Paris. En 2020, du fait de la crise sanitaire, cette foire n'a pu avoir lieu.

La prochaine édition de Paris Photo, du fait des travaux de rénovation du Grand Palais, se tiendra du 11 au 14 novembre 2021 au Grand Palais Ephémère, situé au Champ-de-Mars.

C'est à ce titre qu'il est proposé d'accorder une subvention au Réverbère.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association est de 318 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Recettes propres : 301 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € pour Le Réverbère.

Pour information, subvention de fonctionnement reçue au titre de l'année 2020 : 4 000 €

Fonds d'urgence : 12 000 €

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune de ces 28 structures conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Vu ladite convention,

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 157 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

	Associations	Montants
CINEMA 27 500 €	Les Inattendus (Lyon 7 ^e)	8 000 €
	Aquarium Ciné-café (Lyon 4 ^e)	10 000 €
	LYF (Lyon 8 ^e)	1 500 €
	Regard Sud (Lyon 1 ^{er})	8 000 €
ECRITURES 25 500 €	L'Académie des Sciences Belles Lettres et Arts (Lyon 5 ^{er})	3 000 €
	Société d'Histoire de Lyon (Lyon 2 ^e)	1 500 €
	Les Journées de Lyon des Auteurs de Théâtre (Lyon 9 ^{er})	10 000 €
	ADCARLY (Lyon 3 ^e)	5 000 €
	HF (Lyon 1 ^{er})	1 000 €
	44 Maison des Passages (Lyon 5 ^e)	2 000 €
	Ça Presse (Lyon 4 ^e)	3 000 €
ARTS VISUELS 104 000 € Lieux Equipes artistiques Structures ressources Evènements	Kommet (Lyon 7e)	5 000 €
	GAMUT (Lyon 7 ^e)	5 000 €
	Elshopo (Lyon 7 ^e)	2 000 €
	Meeercredi productions (Lyon 7 ^e)	8 000 €
	Superposition (Lyon 3 ^e)	3 000 €
	Compagnie les Sciences Naturelles (Lyon 7 ^e)	3 000 €
	Adrien M Claire B (Lyon 1 ^e)	15 000 €
	AADN (Lyon 3 ^e)	8 000 €
	XLR (Lyon 1 ^e)	3 000 €
	Invivo (Lyon 8 ^e)	5 000 €
	LALCA (Lyon 1 ^{er})	1 000 €
	Documents d'Artistes (Lyon 4 ^e)	2 000 €
	AC//RA (Décines)	1 000 €
	ADELE (Lyon 1 ^{er})	5 000 €
	Troi3 (1er ardt)	30 000 €
	La Sauce Singulière (Lyon 7e)	4 000 €
Le Réverbère (Lyon 1 ^{er})	4 000 €	
	TOTAL	157 000 €

2- La convention cadre établie entre la Ville de Lyon et l'association Troi3, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à le mettre en œuvre.

4- La dépense en résultant, soit 157 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021 soit :

- 118 000 € sur le programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 42652, nature 65748, fonction 30.
- 39 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SOUTIENAC, opération CASINOAC, nature 65748, fonction 30, ligne de crédit 47466.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/932 - Attribution de subventions de fonctionnement à 26 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC pour un montant global de 231 000 €. Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon porte une ambition forte en matière de politique publique culturelle, avec plusieurs objectifs inscrits au plan de mandat :

1- Lyon, ville de création artistique et culturelle

- Aménager les lieux dédiés à la création artistique et culturelle

- Développer les résidences pour artistes, auteurs et autrices, créateurs et créatrices

- Soutenir et accompagner l'émergence artistique et l'insertion des artistes dans la ville

2- Lyon, ville d'inspiration et d'émancipation

- Organiser des parcours d'éducation artistique et culturelle de la petite enfance à l'âge adulte
- Développer l'offre de pratiques artistiques amateur
- Investir l'espace public et rendre plus accessibles nos institutions

3- Lyon, ville d'échange et de coopération

- Tisser des liens entre villes pour développer des échanges, coopérations et partenariats culturels en France, en Europe et dans le monde dont pourront bénéficier nos étudiants, artistes, techniciens du spectacle, mais aussi les publics lyonnais

- Encourager la coopération entre lieux, entre institutions et tissu associatif, entre disciplines et esthétiques
- Accueillir des artistes, intellectuels, journalistes, empêchés de créer ou menacés dans leur pays, notamment via le réseau Icorn.

Pour ce faire et mener à bien ces objectifs, des actions prioritaires seront conduites sur le temps du mandat afin de rééquilibrer le budget culture et soutenir la création artistique, favoriser l'accès à la culture et à la pratique artistique, promouvoir les droits culturels, mettre en œuvre l'éco-responsabilité et la transition écologique et sociale au sein de cette politique publique et enfin, participer à la coopération et aux solidarités internationales.

L'engagement dès 2021 et pour les années à venir est de soutenir les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) sont un levier important.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Le contexte inédit de la crise sanitaire a freiné de nombreuses créations et projets artistiques et culturels. Le monde du spectacle vivant -artistes, auteur-trices, technicien -nes, administrateur-trices et associé.es- a été durement touché. Il est encore difficile de dire le nombre exact de représentations reportées ou annulées « pour cause de COVID » de chaque structure, ni le total des heures d'Education Artistique et Culturelle perdues. Les lieux accueillant résidences ou répétitions, sont restés ouverts malgré tout et le travail de création a pu se poursuivre. La valorisation des projets de la saison 2020-2021 est basée sur les dates programmées qui ont subies un report ou une annulation, sur le maintien des travaux en résidences ainsi que sur les ateliers avec les publics des territoires ayant eu lieu sur les quelques courtes périodes de reprise d'activités de la saison.

Les subventions de fonctionnement attribuées aux lieux sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : part d'accueil de productions locales dont des créations dans la programmation ; ligne artistique claire ; définition précise des modalités d'accueil des artistes ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteurs culturels du territoire. Elles sont également appréciées au regard d'éléments culturels : capacité à proposer des actions culturelles diversifiées favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics, engagement à aller vers de nouveaux publics, ...).

DANSE ET CIRQUE

La danse et le cirque représentent un volet essentiel dans la politique culturelle de la Ville de Lyon. Depuis les lieux de pratiques et de formation, en passant par les lieux de soutien à l'émergence jusqu'à la prestigieuse Maison de la danse et la Biennale de la danse, tous les arts du mouvement ont leur place dans la cité.

J'ai aujourd'hui l'honneur de vous présenter 26 associations du secteur de la danse qui ont sollicité l'aide de la Ville pour leurs activités. Ces lieux et compagnies chorégraphiques ou circassiennes correspondent à la politique culturelle mise en place par la Ville en faveur de l'encouragement à la création.

1 – AIDE A LA CREATION ET/OU A L'EMERGENCE EN DANSE

- Compagnie Aniki Vovo - 6 rue des Capucins Lyon 1^{er}

Fondée à Lyon en 2016, la compagnie est dirigée par Joana Schweizer, danseuse, chanteuse, et pianiste. Le jeu, le mélange des arts et des influences, et la recherche de nouveaux espaces à travers des scénographies innovantes, sont les axes principaux du travail artistique. La compagnie est aujourd'hui co-dirigée avec Gala Ognibene, scénographe et photographe.

Après avoir créé de courtes pièces où la musique live, la danse et la scénographie prenaient une place importante, Joana Schweizer a mis en œuvre sa première forme longue : O que importa é o caminho qui signifie C'est le chemin qui compte. A travers ce solo avec un piano à queue suspendu, elle mêle ses trois arts : la danse, le piano, et le chant.

Sur la saison 2020-2021, la compagnie crée une nouvelle pièce : Invidia (titre provisoire) dans laquelle la voix sera mise à l'honneur autour de sons qui amènent à regarder les oiseaux de plus près. Elle a été en résidence au CND de Lyon. Elle noue également des partenariats avec la Maison de la Danse (dans le cadre d'ateliers de sensibilisation à la danse en milieu hospitalier et carcéral), et le Musée des Beaux-Arts de Lyon (pour l'animation d'un bal chorégraphique - reporté).

Joana Schweizer a également une carrière d'interprète qui nourrit son travail de chorégraphe et de porteuse de projet.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 51 255 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 5 000 €
Sociétés civiles : 12 000 €
Recettes propres : 23 025€

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour la compagnie Aniki Vovo

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Fonctionnement culture : 2 000 €

Fonds d'Urgence : 2 000 €

- Compagnie au-delà du bleu - 17 rue Leynaud Lyon 1^{er}

Jean-Camille Goimard a suivi ses études de danse au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon. Après avoir participé à diverses créations, en tant qu'interprète, il développe l'envie de mener ses propres projets et crée la compagnie Au-delà du Bleu en janvier 2012. Il a réalisé depuis cinq créations. Sa recherche artistique s'appuie sur l'échange entre différentes disciplines artistiques (danse, vidéo, photo) et les sports de glisse. Sa création L'Ivresse d'une Approche, relie la vidéo, la photographie argentique et le mouvement. Cette création intime est une façon différente de se livrer au public, une traversée chorégraphique dans des espaces urbains et naturels. Plusieurs périodes de résidence ont eu lieu la saison précédente aux Substances notamment et la pièce a été diffusée au festival Chaos Danse (Théâtre Astrée Villeurbanne), à Lyon 9^{ème} dans le cadre de Tout l' Monde Dehors, Châlon dans la rue, Paris, Mulhouse, Saint Hilaire de Riez. Deux dates sont prévues en juin aux Pays-Bas et en Allemagne.

Cette saison, Jean-Camille Goimard développe une création sur le thème de l'air, Lévitacion, création inspirée des base-jumpers pratiquant la wingsuit (sport de l'extrême) avec un duo de danseurs à 360°.

Il a pu la présenter dans le cadre de la Route des 20 en janvier et a été en résidences à Grenoble, aux SUBS, au Dôme théâtre.. Il sera présent cet été dans le 1^{er} arrondissement de Lyon dans le cadre de Tout l' monde dehors. Autour de cette création, une expédition en Polynésie pour l'écriture était prévue ; elle est repoussée à 2022.

La compagnie Au-delà du bleu délivre également régulièrement des ateliers au lycée Branly (Lyon 5^e).

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 80 447 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 4 000 €
Evènements : 3 500 €
Recettes propres : 76 447€

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour la Compagnie Au-delà du Bleu

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Compagnie corps au bord – 1 rue des Nuits Lyon 4^e

L'association Corps Au Bord est une compagnie lyonnaise créée en 1998 par Natacha Paquignon dont le premier nom était la compagnie Kat'chaça. La Compagnie s'intéresse à la question de la relation du corps à son environnement. Elle cherche à inscrire sa démarche artistique dans son environnement sensible et social. Cette approche la mène à déplacer de plus en plus son travail de création dans des espaces publics, et à chercher des processus d'écriture qui incluent le public.

Aujourd'hui elle mène une recherche chorégraphique et numérique qui interroge la place des technologies dans l'environnement et la relation qu'elles entretiennent avec nous, à travers notamment son projet Space Dances, développé depuis 2018, création chorégraphique, visuelle et sonore qui repose sur une application pour tablettes tactiles et smartphones.

Space dances consiste en une visite chorégraphique, visuelle et sonore d'un territoire en réalité augmentée, comme un jeu de piste dans la ville, valorisant le patrimoine. Une première version s'est tenue l'année dernière aux Buers/Croix-Luizet à Villeurbanne avec le CCO (200 participants). A Lyon, une version est envisagée pour les Journées Européennes du Patrimoine de 2022. Plus globalement, la compagnie cherche à développer le concept Space dances pour proposer une expérience de réalité augmentée dans les événements variés.

Explorer ce rapport du corps aux outils et aux technologies a abouti cette année au premier spectacle chorégraphique en réalité augmentée de la Compagnie : Lieux miroir. Il s'agit d'une œuvre hybride, entre spectacle, œuvre visuelle et parcours ludique, une recherche sur la relation entre danse et qi gong, un art martial chinois. Co-produit par la Scène Nationale d'Aubusson, ce spectacle est en résidence au Centre National de la Danse (CND) de Lyon.

Parallèlement, la compagnie Corps au bord mène des ateliers associant danseurs professionnels et amateurs, en situation de handicap mental ou non, sur le projet Proximité(s). La réalisatrice Marie Monier en a fait un documentaire l'année dernière, pendant le confinement.

La compagnie a intégré depuis 2020 le LabLab, espace dédié à la création artistique numérique au Pôle Pixel (Villeurbanne). Elle partage un bureau dans l'espace de coworking, et bénéficie du studio. Dans ce cadre, elle a débuté une collaboration avec le pôle de compétences Pôlette (AADN / Crossed Lab).

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 93 700 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 10 000 €
Etat : 19 250 €
CNC : 8 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes: 5 000 €
Villeurbanne : 8 500 €
CND : 5 000 €
Recettes propres : 33 450 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour la Compagnie Corps au Bord

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Maioui danse arts - 16 quai Joseph Gillet Lyon 4^e

MaiOui Danse Arts, créée en 2016, est la structure de soutien du travail de création et de diffusion de l'artiste Dai Jian, danseur, chorégraphe chinois qui s'est installé à Lyon après douze ans de danse à New-York aux côtés de Trisha Brown et Shen Wei. Il puise son inspiration dans la danse contemporaine, classique et dans les arts martiaux. Artiste chorégraphe, plasticien et scénographe, Dai Jian travaille ses propres œuvres en parallèle de sa carrière de danseur professionnel depuis l'âge de 18 ans. En 1998, il remporte le prix des nouvelles étoiles des Arts Vivants de Canton (chorégraphie et danse) avec sa première création en solo. Dai Jian est professeur externe du département des Arts et Médias de l'Université Normale de Pékin ce qui lui ouvre des possibilités d'établir des liens et des échanges entre les institutions culturelles françaises (et avant tout lyonnaises) et chinoises.

A ce jour, Dai Jian a réalisé cinq créations : MoveMen (en cours), WIP (2019), WIP for One (2018), MO (2018), Ponder the inner nature (2017), Silent Dialogue (2015), Lei (2014-2015).

La compagnie a trouvé un ancrage à Lyon et a su développer ses activités de création, diffusion et médiation auprès des structures lyonnaises (SUBS, Ramdam, Maison de la danse Croiseur...)

Un nouveau projet intitulé Eco Echo, Artificial circulation a été accueilli en résidence et coproduction à Ramdam (Sainte-Foy-les-Lyon) en octobre et janvier 2021 mais aussi à la Manufacture d'Aurillac et en mai à la Chapelle d'Annonay.

La compagnie intervient pour des ateliers pédagogiques au CNSMD de Lyon, et au lycée Récamier (Lyon 2^e) ; elle organise également des workshops pour les danseurs-élèves en formation avec les danseur-euses de la compagnie Maguy Marin.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 34 440 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 3 000 €
Etat : 14 000€
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Recettes propres : 12 440 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour la compagnie Maioui Danse

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Compagnie M F - 22 rue de Marseille Lyon 7^e

La compagnie M F a été fondée en 2014 par Francesco Colaleo et Maxime Freixas, danseurs et chorégraphes. Ils développent un style singulier et hybride, à la croisée de nombreuses disciplines (danse contact, théâtre, floor work, improvisation). Un langage sans barrière, qui se veut accessible à tous et toutes.

Les cinq pièces chorégraphiques qu'ils ont co-créées ont été programmées en France, et en Europe. Sur la saison 2019/2020 la diffusion du répertoire a donné lieu à 19 représentations dont quatre à Lyon (Croiseur, Echappées Belles, Théâtre Astrée, CCNR Rilleux-la-Pape).

La compagnie présente cette saison deux nouvelles créations : C'est Pas Grave, trilogie chorégraphique pour quatre performers. Le projet est articulé en trois tableaux indépendants sur le thème de la gravité. Le spectacle est accueilli en résidences au Croiseur, au CND de Lyon, au CCN de Créteil et Val-de-Marne, en Italie. L'avant-première aurait dû avoir lieu au Croiseur de Lyon, en 2020 et est reportée courant 2021. La seconde création dans le cadre de cette trilogie, s'intitule Ça ira, en résidence au CCN de Roubaix devrait voir jour à Cannes en juillet.

En parallèle du travail de création, la compagnie propose des ateliers de danse au Centre de formation de danse Désoblique de Lyon et au CNSMD de Lyon, ateliers qui ont été fortement impactés par la crise sanitaire cette saison.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 59 403 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture : 3 000 €
Evènements : 2 000€

Institut français	: 7 500 €
Etat	: 10 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	: 5 000 €
Recettes propres	: 35 650 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour la compagnie M F

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Fonctionnement culture : 2 000 €

Fonds d'Urgence : 1 000 €

- Compagnie la Piraterie – MJC Laennec-Mermoz 21 rue Genton Lyon 8^e

Fondée sur le principe de la sociocratie, la compagnie La Piraterie, créée en 2014, souhaite valoriser un travail artistique ouvert, basé sur la synergie des arts. Elle se singularise par des identités artistiques plurielles, engagées dans la production d'œuvres artistiques porteuses de messages universels.

La Piraterie revendique des valeurs humanistes, solidaires et développe un plan d'action sur le terrain : auprès des jeunes hébergés dans des CADA et des Centres de transit par des stages solidaires, elle propose des créations artistiques amateurs ; auprès de jeunes déscolarisés avec des ateliers hebdomadaires danse et théâtre à l'ITEP Maria Dubost, et Meyzieu ; des ateliers de danse notamment à l'école Charles Péguy (Lyon 8^e) et au collège Grignard (Lyon 8^e) en partenariat avec la Maison de la danse.

En 2021, la compagnie propose une nouvelle création intitulée Bonheur intérieur brut qui retranscrit un voyage initiatique et artistique. Elle devait être présentée à la Biennale des cultures urbaines de Vaulx-en-Velin en mai (reporté courant 2022). Elle sera à Bizarre ! à Vénissieux, puis en septembre à Saint Etienne et Roanne.

Deux de ses autres créations Au bout du fil et Ahorita ! Sont en diffusion cette saison:

Le Budget prévisionnel 2021 est de 64 720 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon culture	: 5 000 €
Evènements	: 2 300 €
Mairie 8 ^e	: 1 500 €
Etat	: 8 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	: 1 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à la Compagnie La Piraterie.

Pour information, pas de subvention reçue au titre de l'année 2020

- Compagnie Dikie Istorii– 4 rue Monseigneur Lavarenne Lyon 5^e

Tom Grand Mourcel et Vera Gorbatcheva se rencontrent au CNSMD de Lyon et créent la compagnie Dikie Istorii. Leur premier désir est d'associer mouvements physiques et textures sonores afin de créer des œuvres artistiques prenant plusieurs formes : vidéos, performances in-situ, créations pour le plateau. À travers leur envie de créer du lien entre musique live et mouvement dansé, Dikie Istorii questionne la place du public dans la performance. Ces démarches ont données lieu à trois pièces chorégraphiques : Ascension électrique (2016), ILS (2018), ¡No pasarán! (2020) entre plateaux et arts de rue.

Dikie Istorii fonctionne à la manière d'un collectif en collaborant avec différents artistes chorégraphes, musicien-nes, scénographes et vidéastes. En 2018, la compagnie est nommée lauréate du dispositif Création en Cours lancé par les Ateliers Médicis. En 2020, le travail de la compagnie avait fait l'objet d'une exposition de la photographe Caroline Capelle Tourn dans sa galerie Nörka (Lyon 1).

Cette année, la création ¡No pasarán! Est travaillée pour une reprise en extérieur avec une résidence initialement prévue en mai aux SUBS (reportée à l'automne). La compagnie présentera ILS dans le cadre de Tout l'Monde dehors.

La compagnie porte également un projet de film documentaire autour des interventions qu'elle mène à la maison d'accueil de Montanay, pour des personnes handicapées.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 35 150 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Culture	: 4 000 €
Evènements	: 8 250 €
Etat	: 8 000 €
Recettes Propres	: 22 900 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Dikie Istorii.

Pour information, pas de demande subvention au titre de l'année 2020

2 – COMPAGNIES INSCRITES SUR LE TERRITOIRE

- Collectif A R - C/O Locaux Motiv' 10 rue Jangot Lyon 7^e

Ce collectif a été fondé en 2012 par deux danseurs et danseuse et un musicien du CNSMD de Lyon : Paul Changarnier, Thomas Demay et Julia Moncla. Ensemble, ils imaginent des spectacles et des performances en questionnant le rapport danse/musique. Le désir d'associer la musique live et la danse contemporaine est en effet au cœur de leur processus de création.

Dans leur collaboration, ils questionnent la notion de l'ensemble et de l'individu. Leur première création, Etats des Lieux, est un dialogue entre un batteur et deux danseurs né du désir d'investir plusieurs lieux en extérieur dont le cloître du Musée des Beaux-Arts de Lyon (en 2012). Depuis, trois autres créations ont vu le jour : Ma présence est un mensonge, Home, L'Homme de la Rue et continuent à tourner (quatorze dates sont prévues entre mai et juillet à Villeneuve-Lès-Avignon, Puy, Amiens...pour cette dernière création).

Cette saison est marquée par une nouvelle création : Placement libre, duo chorégraphique dedans/dehors pour laquelle le collectif AR est en résidence à la Maison de la Danse. La maquette a été montrée à La route des 20 et une tournée en France est prévue, si les conditions sanitaires le permettent.

Une autre création everything is temporary verra le jour le 26 septembre à Aurillac après avoir fait l'objet durant l'année d'une résidence au CCN de Rillieux et au SUBS (présenté aux professionnel.es en avril dernier).

Parallèlement à son travail de création, le collectif mène des actions de sensibilisation pour les amateurs (Centre de loisirs Pierre Valdo, 5^e), pour l'Education Nationale et pour des futurs professionnel-les avec des masterclass au CNSMD.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 157 547€ avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon	: 10 000 €
Etat	: 25 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	: 8 000 €
Sociétés Civiles	: 6 000 €

Recettes Propres : 60 900 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association Collectif AR.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Compagnie Anou Skan - 1 rue Sainte Marie des Terreaux Lyon 1^{er}

L'association Anou Skan a été créée en 1993 par les danseurs et danseuse-chorégraphes, Sophie Tabakov et Laurent Soubise. Leur travail est autant artistique que pédagogique avec la pratique de la danse, du chant et du mouvement corporel éducatif, auprès de publics diversifiés. La Compagnie est installée dans le 1^{er} arrondissement dans un studio de répétition qui accueille occasionnellement des petites formes dansées. En 26 ans, la Compagnie Anou Skan s'est produite au Centre Mandapa, au Festival Danse Dense de Pantin, à la Maison de la danse de Lyon, au Festival de danse contemporaine de Liège en Belgique, au Festival des voix du monde à Quettehou, à la Biennale de la Danse de Lyon, dans le cadre de Tout l'monde dehors, aux Archives municipales de Lyon, ainsi que dans de nombreux musées et galeries, sites archéologiques ou autres lieux.

Anou Skan poursuit son travail en partenariat avec la Métropole autour de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées au titre de l'appel à projet Prévention de la perte d'autonomie des séniors. Vingt séances de méditation et gymnastique sensorielle étaient prévues de septembre 2020 à février 2021, séances qui se sont déroulées essentiellement en visioconférence. Cette année, Anou Skan entame également une collaboration avec l'Hôpital de jour de St Jean de Dieu.

Le 20 juin à Clermont-Ferrand, Anou Skan est en clôture de la Marche des parapluies de Forum-Réfugiés, pour un événement festif comprenant une performance de tournoiement, et un grand cercle de danse grecque avec le public.

En partenariat avec le Musée Lugdunum, la compagnie proposera à la rentrée de septembre dans le théâtre Odéon, trois matinées de tournoiement, Sous le ciel avec sa Tribu éphémère du Tournoiement.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 40 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 8 000 €

Métropole : 11 000 €

Recettes Propres : 19 200 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association Compagnie Anou Skan.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Collectif arrangement provisoire - 90 rue Chevreul Lyon 7^e

La Compagnie Arrangement Provisoire a été créée en 2007. Aujourd'hui son équipe, ses outils de travail et son expérience sont au service de deux projets singuliers et complémentaires portés par les danseurs et danseuse-chorégraphes Vania Vaneau et Jordi Galí. Chacun y déploie son écriture propre, tout en partageant leur savoir-faire tant dans la réflexion comme dans l'élaboration de leurs projets. Ils ont travaillé avec des artistes de renommée internationale tels qu'Anne Teresa De Keersmaeker, Wim Vandekeybus, Maguy Marin, Christian Rizzo ou Yoann Bourgois, entre autres. A ce jour ils ont créé une dizaine de pièces. Après deux ans de présence à Grenoble au Pacifique, la compagnie est devenue artiste associée avec le CCN de Montpellier pour 3 ans (2020-2022). La compagnie organise son activité en cinq pôles : création, transmission, Ateliers des idées, développement et structuration.

Leur dernière création Nebula de Vania Vaneau se produira au Festival Format (Ardèche) en juillet pour la version extérieure. La première de la version plateau aura lieu en novembre 2021 aux SUBS.

De son côté, Jordi Galí porte deux nouvelles créations : Anima pour le printemps 2022 débutée en 2019 pour l'espace public avec six interprètes (dont un joueur de cornemuse) autour d'une installation légère et monumentale de 15 m de haut et Lumières: projet de création collective avec un public en insertion (Tremplin Anepa notamment) pour une installation aux SUBS en décembre 2021.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 295 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 5 000 €

Evènements : 800 €

Politique de la Ville : 7 000 €

Etat : 60 000 €

Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
--

Recettes Propres : 163 000 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Compagnie Arrangement Provisoire.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

- Collectif ÈS - 65 rue Hénou Lyon 4^e

Le collectif ÈS a été créé en octobre 2011. Il est codirigé par 3 danseur-danseuses issus du CNSMD de Lyon (Sidonie Duret, Jeremy Martinez et Emilie Szikora). P'lay's, leur première pièce chorégraphique abordait le thème des jeux de sociétés et la manière dont les enjeux personnels se dévoilent. Hippopotomonstrosesquippedaliophobie, leur création suivante a été Prix du public du concours Reconnaissance à Grenoble. Leurs chorégraphies intègrent toujours de l'humour pour décaler les points de vue visant à faire resurgir « les couches profondes de l'humain ». La ligne de conduite de la compagnie est de toujours lier la médiation à la création. Après le Lux Scène Nationale de Valence, la compagnie est associée à la Rampe à Echirolles depuis la saison 2019/20.

Le collectif porte également des actions culturelles et de sensibilisation à la danse sur Lyon et dans la Région. Cette saison, il poursuit des projets ludiques à l'image de J'peux pas j'ai bal (dirigé par des enfants pour leurs parents), J'peux pas j'ai bingo (les enfants offrent des danses à leurs parents) avec des écoles d'Echirolles.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 241 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €,

Etat : 25 000 €

Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
--

Recettes Propres : 165 981€

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'association Collectif ÈS.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 5 000 €

- A Short Term Effects - 165 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3^e

La compagnie A Short Term Effect inscrit la recherche de formats pluridisciplinaires au centre de sa démarche. Les projets initiés par Alexandre Roccoli en France, aux Etats-Unis, au Maroc, en Europe ou en Chine, menés seul ou en collectif, croisent ainsi différents langages artistiques, entre chorégraphie, arts plastiques, audiovisuels, musique et théâtre. Alexandre Roccoli s'est formé au Centre Chorégraphique National de Montpellier avant de travailler chez Ariane Mnouchkine au Théâtre du Soleil.

Depuis sa pièce A Short Term Effect (2006), le chorégraphe place la question de la mémoire et de ses altérations au cœur de ses préoccupations, en s'interrogeant sur les processus de fiction à l'œuvre dans le travail de reconstitution mentale.

Alexandre Roccoli mûrit le plus souvent ses projets dans le contexte de lieux de privation de liberté. Les pièces ont souvent puisé leurs matières

esthétiques durant des temps d'observation et d'ateliers à l'hôpital, en prison ou en maison de retraite.

L'année 2021 est consacrée à la création artistique : Long Play, création qui allie danse et soin, autour de l'anthropologie de la médecine et des danses curatives. C'est une pièce présentée comme un parcours sonore et chorégraphique dans des théâtres mais aussi dans les musées. Elle est co-produite par le Ballet national de Marseille, le Cent-Quatre, le CCN de Grenoble. La Première est prévue en octobre 2021 à Marseille. Le collectif propose également des actions culturelles et de sensibilisation à la danse avec ses ateliers Zig Zag à destination de personnes âgées en EPHAD à Lyon (en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts de Lyon), Grenoble et Paris. Un projet de documentaire sur ces ateliers est d'ailleurs en cours.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 248 950 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 10 000 €
Etat : 50 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 20 000 €
Ville de Paris : 9 000 €
Recettes Propres : 159 950 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association A Short Term Effects.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 3 000 €

- Compagnie Stylistik - 7 rue Justin Godart Lyon 4^e

La compagnie Stylistik trouve ses racines dans la danse Hip-Hop tout en s'inspirant des arts martiaux, de la danse contact et de certaines techniques de portées. Elle a été créée en 2006 par Abdou N'Gom. En 2005, le danseur-chorégraphe écrit son premier solo Possibles puis il entre dans le milieu professionnel rejoignant la Cie Malka de Bouba Landrille Tchouda. Il poursuit ensuite son parcours de danseur auprès de la Cie A'Corps, Cie Losanges et Cie Magic Electro. En 2014, il participe à Répertoire #1, création pour trente danseurs de Mourad Merzouki. Depuis 2018, la compagnie est en résidence de territoire à Saint-Fons et Brignais. Abou N'Gom a été artiste associé en 2020 aux Trans'urbaines. A partir de septembre 2021, la compagnie est en résidence de territoire dans la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

La saison 2020-2021 est consacrée à la création de Reverse : 2^e volet du triptyque Yaakaar (espoir en wolof) sur le thème des traversées, des répétitions, avec un retour à la danse hip-hop. Le Briscope (Brignais) et Jean Marais (St Fons) en assurent la co-production. Cette création est en résidence au théâtre Allegro (Miribel).

La compagnie Stylistik poursuit la diffusion de ses spectacles (Nos mouvements incessants et Faire danser les mots) et son travail de sensibilisation artistique dans le cadre de sa collaboration avec le théâtre de Saint-Fons, en milieu scolaire notamment au collège Longchambon (Lyon 8^e). Elle participe au cycle d'entraînement du danseur au CND de Lyon.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 172 310 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 8 000 €
Etat : 20 000€
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Sociétés civiles : 12 000 €
Recettes Propres : 120 160 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Stylistik.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Fonctionnement Culture : 5 000 €

Fonds d'Urgence : 6 000 €

3 - COMPAGNIES AYANT UN RAYONNEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL

- Compagnie acte – 42 rue des Hériveaux Lyon 8^e

La Compagnie Acte est une compagnie lyonnaise de danse contemporaine fondée en 1996 par la danseuse et chorégraphe Annick Charlot. Elle propose des créations in situ dans l'espace public. Ses productions, spectacles, performances, résidences et actions de transmissions s'inventent en coopération avec de nombreux d'acteurs : danseur-euses, compositeur-trices, artistes numériques et visuels, mais aussi chercheur-euses scientifiques et citoyen-nes complices.

Cette saison, la compagnie diffuse sa création Public.ques ! co-créé par Annick Charlot et Pierre Amoudruz (Association AADN). Il s'agit d'une balade numérique et chorégraphique, sur la place des femmes dans l'espace public, un espace de discussion des conditions de l'expression du corps et du genre qui relie les participants entre eux à travers un territoire, un quartier, un village ou une ville entière via leur téléphone mobile.

En 2008, la compagnie installe son studio rue des Hériveaux à Lyon 8^e dans un local appartenant à l'agence d'architecture Techné. Les travaux ont été financés avec l'aide de la Région et de la Ville. Depuis 2020, cet espace de travail est désormais mutualisé avec quatre compagnies et artistes professionnel-les dans un pôle de gouvernance collectif et un modèle économique solidaire. En 2020, le studio a accueilli quarante-trois structures usagères-locataires du lieu (artistes, structures culturelles, de formation professionnelle, et associations de pratiques amatrices corporelles), dont vingt-huit équipes artistiques, soit huit compagnies de plus qu'en 2019.

Enfin, la compagnie poursuit une résidence avec l'Université d'Artois-Arras (prolongée jusqu'à décembre 21).

Le Budget prévisionnel 2021 est de 131 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 20 000 €
Région- Auvergne-Rhône-Alpes : 4 000 €
Mécénat : 4 500 €
Recettes Propres : 100 500 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association Acte.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 15 000 €

- ARCOSM - 29 rue du Mail Lyon 4^e

Cette compagnie a été fondée en 2001 par Thomas Guerry, danseur et chorégraphe et Camille Rocailleux, pianiste et compositeur, tous deux issus du CNSMD de Lyon. La compagnie s'est donnée comme axe principal toutes les formes de croisements et de passerelles entre différentes disciplines et langages artistiques. La musique, le chant et la danse en sont les fondements.

Danse physique, travail de la voix, expressivité de la mise en scène qui va puiser dans des codes du théâtre corporel, la danse d'Arcosm se nourrit ainsi de plusieurs sources et renouvelle son vocabulaire au fil du temps. La première pièce, ECHOA, créée en 2001, pour deux danseurs et deux musiciens, continue de tourner. Elle a été jouée plus de 900 fois dans 240 théâtres différents. Depuis 2016, Thomas Guerry assure seul la direction artistique. La compagnie est accueillie en résidence régionale par le Théâtre des Collines à Annecy de 2020 à 2023.

Sa nouvelle création Hôtel Bellevue, grande pièce à destination du jeune public, compte dix-neuf dates prévues en 2021 (dont cinq annulées entre février et mars).

En parallèle, de ECHOA, Bounce ! Sens et Poétique de l'instable continuent à être diffusées (sept dates étaient prévues en février à l'Opéra

de Lyon, deux à Pôle pik en avril/

La Compagnie Arcosm continue son rôle de médiateur en donnant, sous différentes formes, des ateliers et interventions inspirés de son univers artistique avec des partenariats comme : l'INSA de Lyon avec une cinquantaine d'étudiants des sections danse, musique, théâtre et cinéma, HCL de Lyon en partenariat avec la Maison de la danse à destination de malades du cancer.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 292 330 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon fonctionnement : 10 000 € Investissement : 11 000 € Institut français : 3 000 €
Etat : 80 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 25 000€
Sociétés civiles : 30 000 €
Recettes Propres : 133 330 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association ARCOSM.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 5 000 €

- Compagnie Maguy Marin - 56 rue Chevreul Lyon 7^e

Maguy Marin est une artiste majeure de la danse contemporaine française et internationale. Parmi la cinquantaine de pièces qu'elle a chorégraphié, certaines sont devenues des références dans le monde de la danse : Cendrillon (créée en 1981 pour le ballet de l'Opéra de Lyon), May B (jouée plus de huit-cents fois depuis quarante ans) ou encore Umwelt.

La Compagnie Maguy Marin, s'est installée, en 2015, à Ramdam à Sainte-Foy-Lès-Lyon ce qui lui a permis d'organiser de façon autonome son activité au-delà de ses tournées : ateliers, formations, laboratoires... et de déployer des projets communs avec l'association Ramdam- Centre d'art, coordinatrice du lieu depuis 1997 et ainsi participer à la dynamique locale.

La compagnie contribue de manière active au projet du Centre d'art en participant à la vie associative, aux réflexions et aux prises de décision des différents conseils qui animent le lieu. Les interprètes donnent également des stages professionnels et amateurs, à titre gracieux.

Cette saison est consacrée à la nouvelle création Y aller voir de plus près dont la première aura lieu en juillet au Festival d'Avignon.

Au cours des tournées dans le monde entier, de nombreuses rencontres sont organisées en amont ou à l'issue des représentations. Soucieuse de l'importance des interventions en milieu scolaire, la compagnie développe également des partenariats pédagogiques, notamment avec le Centre National de la Danse, des écoles supérieures d'arts (ENSATT à Lyon, Ecole de la Comédie de Saint-Etienne, etc.), des pôles régionaux d'éducation artistique et culturelle et des centres de formation chorégraphique. Les danseur.euses interviennent dans des lycées afin de transmettre May B qui est désormais inscrite au répertoire du Bac option Danse.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 950 900 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 25 000 €
Etat : 250 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 60 000 €
Recettes Propres : 596 200 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à la compagnie Maguy Marin.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 15 000 €

- Compagnie Pockemon Crew - association qui fait ça kiffer ça – Opéra de Lyon, 1 place de la Comédie Lyon 1^{er}

L'association Qui fait ça Kiffer ça a été créée en 2004 par les jeunes danseurs de hip hop du Pockemon Crew. Ces jeunes danseurs qui s'entraînaient dans la rue et sous les arcades de l'Opéra National de Lyon, depuis 1997, ont remporté progressivement de nombreuses victoires en Break dance : champions de France, d'Europe et du monde. Encore aujourd'hui, c'est la compagnie de Break danse la plus titrée au monde.

La compagnie est actuellement accueillie en résidence au Théâtre de Vénissieux pour ces futurs projets de création et d'action culturelle pendant trois ans (2020-2022). Elle y crée Gaia, projet pour dix danseur.euses sur le thème de l'écologie, dont la Première est prévue à Vénissieux le 5 novembre 2021.

En parallèle, elle continue à diffuser ses créations Empreinte, Millésime, Hastag 2.0, Silence, on tourne : dernière saison de tournée en France (huit dates) mais restera disponible pour l'international (six dates en Sardaigne prévues en mai).

A l'international, la compagnie est présente, depuis plusieurs années, en Nouvelle Calédonie pour la formation de danseurs et au centre culturel de Djibouti.

La transmission est au cœur du projet de la compagnie ; les danseurs se consacrent à des actions de sensibilisation et de transmission de la danse hip hop en milieu scolaire à Vénissieux et avec des structures sociales culturelles.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 283 644 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 25 000 € Investissement : 15 000 €
Etat : 20 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 10 000 €
Nouvelle Calédonie : 50 000 €
Sociétés civiles : 7 500 €
Recettes propres : 58 100 €

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € pour la compagnie Pockemon Crew

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Fonctionnement culture : 4 000 €

Fonds d'Urgence : 15 000 €

- Compagnie propos - 5 place du Petit Collège Lyon 5^e

La Compagnie Propos a été créée par Denis Plassard, formé en danse classique et contemporaine au CRR puis au CNSMD de Lyon. Denis Plassard a été à l'initiative de plus de quarante créations en trente ans. Extrêmement variées dans la forme, ses chorégraphies rassemblent danseur.euses contemporains et artistes de différents horizons autour de la recherche et de l'univers ludique du chorégraphe. Le maintien d'un répertoire en tournée est une volonté forte de la Compagnie.

Soucieuse de partager ses ressources avec d'autres artistes, la compagnie a ouvert, en 2004, un studio dans le 8^{ème}, d'une surface de 180 m² dont il a souhaité laissé la gestion en 2020 (désormais assuré par la Compagnie Chatha).

Cette saison, la compagnie travaille sur sa nouvelle création On ne parle pas avec des mouffes, duo qui s'appuie sur la langue des signes. La

première aura lieu en septembre au Lux de Valence. Elle continue à tourner Dans le détail et Rites.

Par ailleurs, la Compagnie Propos a mis en place un large travail de sensibilisation à la danse contemporaine avec des actions culturelles et artistiques et d'autres aventures chorégraphiques (bals chorégraphiés, conférences dansées, projets photographiques Hors Sol).

Le Budget prévisionnel 2021 est de 285 500 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 15 000 €
Etat : 30 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 40000 €
Recettes propres : 195 770 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à la Compagnie Propos.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Fonctionnement culture : 15 000 €

Fonds d'Urgence : 8 000 €

- MAQAMAT– 45 rue de la Bourse Lyon 2^e

Omar Rajeh Maqamat fonde sa compagnie de danse à Beyrouth en 2002. Il s'installe et implante sa compagnie à Lyon en décembre 2019 pour y déposer désormais son répertoire et continuer de créer et de développer des projets en France. Immédiatement des partenariats et des coopérations se sont noués avec des acteurs culturels et des organisations françaises tel que le CND de Lyon ou il est désigné artiste associé pour 2020/2021, le CCN de Grenoble. La compagnie compte plus de vingt créations chorégraphiques dans son répertoire et connaît une grande reconnaissance localement et lors de ses tournées en Europe et dans le monde. La danse de Omar Rajeh, empreinte d'une présence physique investie et vigoureuse, s'inspire des préoccupations socio-politiques qui l'entoure.

Origami Cosmos, la dernière création est en résidence au Studio Lucien, CND de Lyon, CCN de Grenoble et Maison de la danse puis en Russie en septembre-octobre avec des dates au Bolchoï puis en novembre à Podium (Grenoble).

Omar Rajeh est le fondateur de BIPOD- Beirut International Platform of Dance, et Moultaqa Leymoun, une plateforme qui met en valeur et développe le travail artistique des artistes chorégraphes du monde arabe. Entre 2017 et 2019, il conçoit et réalise Citerne Beyrouth, le premier centre chorégraphique au Liban qui, suite à son démantèlement forcé, donne naissance en France, en 2020, à Citerne.live, une plateforme digitale, transculturelle et interdisciplinaire qui contribue à la sauvegarde du secteur culturel.

La 16e édition de Bipod/Citerne.live en ligne a eu lieu du 25 novembre au 1er décembre. Elle a été conçue pour servir d'« asile » artistique et de programme de diffusion d'événements culturels en direct grâce au soutien des SUBS. Une nouvelle édition de Citerne.live est prévue en 2021, avec un programme de performances dans des villes proche de la Méditerranée à Beyrouth, Belfort (CCN), Istanbul, Ramallah, Engomio, Alexandrie, Bari et Lyon (CND).

Le Budget prévisionnel 2021 est de 414 355€ avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 30 000 €
Etat : 75 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 25 000 €
Sociétés civiles : 8 000 €
Mécénat : 11 750 €
Ressources propres : 220 705 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 6 000 € à Maqamat.

Pour information, pas de demande de subvention au titre de l'année 2020.

4- LIEUX

- RAMDAM – un Centre d'Art - 16 chemin des Santons Sainte-Foy-Lès-Lyon

L'association Ramdam, un Centre d'Art créée en 1997, a pour objectif de favoriser le travail des artistes et le développement de la création et de la recherche artistique contemporaine. C'est un lieu de travail constitué de plusieurs espaces de travail : deux studios de 240 m² et 80 m², des bureaux administratifs, des espaces extérieurs, un espace-atelier équipé. Des travaux d'aménagement et d'amélioration ont été réalisés en début d'année.

Chaque année deux appels à résidence sont lancés ce qui représentait deux-cent-cinquante dossiers par an. Cette année, pour mieux étudier les demandes de résidences, a été mis en place mise en place un système d'un numerus clausus à quatre-vingt dossiers par appel. Un jury composé à la fois des membres du conseil de Ramdam et d'acteurs du monde artistique sélectionne une vingtaine d'équipes artistiques.

En 2019/2020, Ramdam a accueilli trois compagnies lyonnaises (Fenil Hirsute, Cie Scène, Gwenaël Morin) pour 116 jours de résidence. Un apport en résidence de 1000 € est prévu pour chaque compagnie et 5€ par jour et par personne (plafonnée à 500€). De plus, trois compagnies de danse ont été accueillies dans le cadre de l'Aide à l'expérimentation : Compagnie 303, Maioui danse, Leïla Ka.

Ramdam s'attache également à créer des liens avec le champ social, inventer des croisements, créer des synergies en direction de publics moins familiers de ce domaine (IME, Foyers d'enfance, Centres Sociaux...). Ramdam met en place des liens avec l'enseignement supérieur : ENS, ENSATT, l'IEP, la CinéFabrique ... Des échanges et temps de transmissions ont également lieu avec des formations spécialisées en danse du CNSMD et l'Ecole Désoblique. Enfin, des ateliers de pratiques ont vu le jour avec le Réseau SOL (qui regroupe les conservatoires du sud-ouest lyonnais), et des rencontres avec d'autres lieux de formation.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 199 525 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 20 000 €
Etat : 75 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 35 000 €
Métropole : 20 000 €
Recettes propres : 55 425 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association Ramdam.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 10 000 €

- Compagnie Chatha - 14-16 Avenue Berthelot Lyon 7^e

La compagnie Chatha qui signifie « une danse » a été créée en 2005 par les chorégraphes Aicha M'Barek et Hafiz Dhaou, issus du Conservatoire de Musique et Danse de Tunis. Leur travail s'articule autour de l'écriture, la création, la diffusion de spectacles de danse dans lesquels, composition et corporalité renouvellent l'écriture chorégraphique contemporaine. La Compagnie a créé plus de dix spectacles et a participé à trois défilés de la Biennale. La transmission est un axe fort de Chatha.

A partir de 2020, la compagnie prend le temps de l'implantation à Lyon, ville où les deux chorégraphes résident depuis plus de 10 ans. Cette implantation se matérialise par la gestion du studio Lucien après le départ de la compagnie Propos. Outil au service de la dynamique chorégra-

phique lyonnaise : partage de l'espace de travail, mutualisation des ressources matérielles (studio, matériels techniques, espace de coworking) et immatérielles (formation et conseils) amplifié par les liens étroits tissés par la compagnie avec les acteurs de la production et de la diffusion chorégraphique sur le territoire, tant local (Biennale de la danse/Maison de la danse) que régional, national et international.

La compagnie collabore avec les acteurs éducatifs et sociaux lyonnais notamment à travers un partenariat de trois ans avec l'Université Jean Moulin, Lyon 3 où elle mène une résidence qui se traduit entre autres par le Défilé de la Biennale de la danse en 2021.

La compagnie tourne en autres en 2021 sa dernière création L'amour sorcier qui avait été accueillie en 2019 à la Maison de la danse et dont de nombreuses dates ont été reportées.

Une convention cadre est jointe au présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 360 809 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 30 000 €
Etat : 80 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 15 000 €
Recettes propres : 103 809 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 25 000 € à la compagnie Chatha.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 :

Fonctionnement culture : 25 000 €

Fonds d'Urgence : 6 000 €

- Association MÂ - C/O A. Martin 57 quai Gillet Lyon 4^e

L'Association Mâ est née en 2007 de l'alliance de dix danseuses qui se sont rencontrées au cours de leurs études au CNSMD de Lyon. En mutualisant la production des projets artistiques, communs ou personnels, cette structure crée un réseau professionnel et assure son implantation locale. Créations de spectacles, actions pédagogiques et sociales, vidéo-danse, bureau de production... L'Association Mâ soutient des projets artistiques très divers. La Compagnie s'est installée sur les Pentes de la Croix Rousse, dans une ancienne école de danse, un espace de 160 m² baptisé Lieues.

Les artistes qui portent collectivement ce lieu développent chacune des projets artistiques souvent dans le cadre de projets de territoire (création participative dans la communauté d'agglomération de l'ouest Rhodanien en cours, parcours artistique dans des crèches, ateliers parents-enfants à la Maison de la danse...)

Le Budget prévisionnel 2021 est de 97 862 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 3 000 €
Etat : 3 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 6 000 €
Ressources propres : 67 160 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2000 € à la Compagnie Mâ.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

5 - COMPAGNIES CIRCASSIENNES

- La compagnie MPTA – Les Mains, les Pieds et la Tête Aussi, 10 rue de Vauzelles Lyon 1^{er}

La compagnie MPTA a été fondée en 2001 par Mathurin Bolze, artiste lyonnais formé au théâtre et aux arts du cirque contemporain. Sa Compagnie dédie son activité à la recherche, à la création et à la diffusion du cirque contemporain. Créations originales, collaborations artistiques, projets issus de compagnonnages sont régulièrement présentés en France et à l'étranger.

La compagnie MPTA se positionne comme un acteur complet dans le secteur des arts du cirque : production des œuvres de Mathurin Bolze mais aussi accompagnement et formation de jeunes artistes de cirque issus du Centre National des Arts du Cirque (CNAC) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT).

Depuis 2011, la Cie porte le festival Utopistes, en biennale, temps fort des arts circassiens à Lyon et dans la Métropole dont l'édition 2020 a dû être annulée. Les quatre Premières pistes ont pu être reportées avec le maintien des coproductions et la création Les hauts plateaux de la Compagnie a été reportée lors de la Biennale de la danse en juin.

Dès 2021, des laboratoires et résidences de création sont prévues en vue de l'édition 2023 du festival.

En parallèle, la compagnie travaille au projet d'édition d'un livre retraçant ses vingt ans.

La convention d'application entre la Ville de Lyon et la Compagnie MPTA est jointe en annexe du présent rapport.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 960 662 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 51 000 €
Institut français : 24 000 €
Etat : 225 000€
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 50 000 €
Métropole : 10 000 €
Recettes propres : 544 662 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 51 000 € à MPTA.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 51 000 €

- Compagnie 126 KILOS - 29 avenue de Ménival Lyon 5^e

Gwenaëlle Traonouez et Vincent Bonnefoi-Calmel sont artistes circassiens. Tous deux intègrent la formation préparatoire à l'École de Cirque de Lyon en 2005 et poursuivent leur apprentissage au Centre Régional des Arts du Cirque de Lomme. Ils donnent naissance à la Compagnie 126 kilos en novembre 2010. Leur première création Swing Swing est un numéro acrobatique et burlesque qui s'inspire de leur histoire. Ce numéro a été présenté plus d'une cinquantaine de fois, notamment à CIRCA (Pôle National du Cirque à Auch), Chalons dans la Rue, Le Mans et Aurillac.

En 2015, ils créent Banc de sable, spectacle tout public. Cette création a été accueillie en résidence notamment à l'Ecole de cirque de Lyon (dans le cadre du dispositif Scènes Découvertes), la Friche Lamartine, à l'Atrium de Tassin, la Cascade (Ardèche), le Centre culturel de Miens. La saison dernière, seules huit dates ont pu être jouées. Sur 2021, trente dates sont en cours.

Leur nouvelle création Le Quatuor, spectacle de clown, sera présentée à la MJC Ménival la saison prochaine. Au préalable, ce spectacle est en résidence à Caen, Chézy et la Cascade.

La compagnie intervient à l'École de Cirque de Lyon sur l'apprentissage des portés acrobatiques dans le cadre de la formation préparatoire.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 51 600 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 5 000 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 5 000 €
Recettes Propres : 41 600 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à la Compagnie 126 kg.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Compagnie Pueril Peril - 42 rue du père Chevrier Lyon 7^e

Puéril Péril est l'union de deux artistes, Dorian Lechaux et Ronan Duée (monocycle et porteur issus de l'École de cirque de Lyon et de l'école de Montréal). Ils créent leur compagnie en 2015 ; leur terrain de jeu favori est le frisson du public, cette limite entre le risque et le danger, entre la peur et le plaisir.

Sur la saison 2020-2021, Puéril Péril poursuit la diffusion de Bankal (une cinquantaine de dates dans toute la France et l'étranger) et de L'Autre). Leur nouvelle création Mississippi devait être présentée sur neuf dates (quatre ont pu être maintenues, cinq sont reportées).

En parallèle de cette nouvelle création, ils interviennent dans les établissements scolaires de Lyon et son agglomération pour des ateliers de sensibilisation au cirque en partenariat notamment avec la Mouche de Saint Genis Laval, l'École de Cirque de Lyon. Ils travaillent sur leur spécialité, le main-à-main, ainsi que sur leur approche particulière des notions de risque et de danger.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 109 379 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 5 000 €
Etat : 5 000 €
Recettes Propres : 76 588 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Puéril Péril.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

- Compagnie rêve de singe - 28 rue Lamartine Lyon 3^e

La compagnie a vu le jour en 2010 sous l'impulsion de Fabien La Sala, chorégraphe vertical. Professionnel de l'escalade depuis 1999, il découvre le cirque avec la compagnie Virevolt avec qui il collabore pour trois spectacles de 2006 à 2012. Ainsi, naît l'idée de conjuguer ces deux disciplines. Investi dans une recherche chorégraphique, il oriente son travail dans la création d'une nouvelle gestuelle liant les techniques de l'escalade et celles de la danse. La compagnie est accompagnée par l'École de Cirque de Lyon, dans le cadre du dispositif Scène Découvertes et l'Association Travail et Culture de Saint Maurice l'Exil, lieu de résidence de territoire. Depuis 2016, la compagnie s'est installée à La Friche Lamartine. Rêve de Singe a produit, à ce jour, quatre spectacles Doggy Blues, Vertigo, Auprès de mon arbre et Les pieds dans les poches.

La saison 2020-2021 est consacrée à la création de leur nouvelle pièce : Petit-bleu et petit-jaune, adapté d'un texte jeunesse au très jeune public. La première devait avoir lieu en avril au Polaris et sera reportée à la saison prochaine. La compagnie diffuse également ses deux spectacles Les pieds dans les poches et Vertigo. Sur les vingt-sept dates prévues, dix-sept sont reportées à ce jour sur la saison prochaine.

La compagnie cherche à transmettre aux publics, sa passion des disciplines circassiennes. Elle enseigne différentes pratiques (jonglerie, acrobatie, portés aériens...) auprès des publics scolaires et amateurs enfants et adultes dans la région, à Pôle en Scènes/Bron, et à Saint Fons.

Le Budget prévisionnel 2021 est de 101 842 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon : 3 000 €
Etat : 10 180 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes : 17 000 €
Recettes Propres : 71 662 €

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Rêve de Singe.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 : 2 000 €

En raison de l'intérêt que présentent les activités des structures précitées, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune de ces 26 structures conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Vu lesdites conventions,

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e et 8^e;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 231 000 € sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessous :

Associations	Montants
Emergence 21 000 €	
Aniki Vovo (1 ^{er})	3 000 €
Cie Au-Delà du Bleu (1 ^{er})	3 000 €
Compagnie Corps au Bord (4 ^{ème})	3 000 €
Compagnie Maiouidanse Arts (4 ^{ème})	3 000 €
Cie MF (7 ^{ème})	3 000 €
La Piraterie (8 ^{ème})	3 000 €
Dikie Istorii (5 ^{ème})	3 000 €
Inscription sur le Territoire 33 000 €	
Collectif AR (7 ^{ème})	6 000 €
Compagnie Anou Skan (1 ^{er})	4 000 €
Cie Arrangement Provisoire (7 ^{ème})	5 000 €
Compagnie ES (4 ^{ème})	8 000 €
A Short Term Effects (3 ^{ème})	5 000 €

Associations	Montants
Compagnie Stylistik (4 ^{ème})	5 000 €
Rayonnement 71 000 €	
Cie Acte (8 ^{ème})	15 000 €
Compagnie Arcosm (4 ^{ème})	10 000 €
Compagnie Maguy Marin (7 ^{ème})	15 000 €
Pokemon crew - Qui fait ça kiffer ça (1 ^{er})	10 000 €
Cie Propos (5 ^e)	15 000 €
Cie Maqamat (2 ^e)	6 000 €
Lieux 2 000 €	
Ramdun (Sainte Foy les Lyon)	15 000 €
Chatha (7 ^e)	25 000 €
Mâ (4e)	2 000 €
Compagnies circaciennes 64 000 €	
Compagnie MPTA (1 ^{er})	51 000 €
Compagnie 126 kg (5 ^{ème})	5 000 €
Compagnie Puéril Péril (Rillieux la Pape)	5 000 €
Compagnie Rêve de Singe (3 ^{ème})	3 000 €
TOTAL	231 000 €

2- Les conventions cadre et d'application établies entre la Ville de Lyon et les associations Chatha, et MPTA, sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les mettre en œuvre.

4- La dépense en résultant, soit 231 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021 soit : 231000 € sur le programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 42652, nature 65748, fonction 30.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/933 - Approbation d'une convention de mécénat de compétences entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et Ernst & Young Société d'avocats pour une mission d'étude juridique pour l'Auditorium-Orchestre national de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. L'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

Au fil des saisons, il fait découvrir au grand public la richesse de son répertoire en proposant des concerts et des projets de médiation culturelle à destination de tous les publics. Des ateliers pédagogiques et des concerts commentés complètent une programmation d'excellence faisant la part belle aux performances musicales de l'Orchestre national de Lyon, mais aussi à des orchestres et des artistes invités tout au long de la saison.

EY, en France, est un cabinet détenu par des associés regroupant près de 5 000 experts et consultants dans les domaines du management, de la gestion, de l'organisation, des systèmes d'information, de l'audit, du droit, de l'actuariat, de la fiscalité, de la finance, du marketing. Conscient de la responsabilité sociétale de l'entreprise, EY s'implique dans divers projets, menés par des organismes d'intérêt général au sens des articles 200 et 238 bis du code général des impôts, afin de soutenir leurs réalisations.

La convention jointe au présent rapport a pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution selon lesquelles :

- EY apporte son soutien à la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon, sous la forme d'un mécénat de compétences ;
- La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon accorde à EY des contreparties tenant à sa qualité de Mécène.

Cet acte de mécénat s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

ENGAGEMENT EN COMPETENCES DU MECENE

- Participation en compétences

EY réalisera gratuitement au profit de la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon une mission d'étude sur les statuts juridiques envisageables pour l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. Seront précisément étudiés les avantages et inconvénients des statuts suivants au regard des documents produits par l'auditorium : Régie, GIP, EPCC (qu'il soit de nature industrielle et commerciale ou de nature administrative), syndicat mixte. Seront écartés les statuts de type privés (association, SPL).

Cette mission sera réalisée conformément aux conditions d'intervention d'une prestation de services offerte dans le cadre d'une opération de mécénat de compétences décrites en annexe 1 de la présente convention.

- Valorisation du Mécénat de compétences

La Mission est réalisée pour une valeur estimée à cinq mille euros (5 000 €).

Le mécénat de compétences est valorisé au coût de revient de la prestation offerte. Il comprend les coûts supportés par EY pour produire la prestation donnée.

- Livrables

Le/les livrables sera/seront restitué(s) sous la forme d'un PPT de synthèse reprenant les statuts juridiques envisageables avec leurs avantages et inconvénients ainsi que, le cas échéant, les points restant à approfondir. Ce PPT fera l'objet d'une présentation orale à la direction de l'AONL

et à la direction générale adjointe de la culture de la ville de Lyon.

CONTREPARTIES ACCORDEES AU MECENE

Dans le respect des dispositions de l'instruction fiscale BOI-BIC-RICI-20-30-10-20 qui gouverne l'octroi des contreparties accordées par la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon à EY, il doit exister une disproportion marquée entre la contribution du Mécène et la contrepartie qui lui est attribuée par le Bénéficiaire.

Comme détaillé en annexe, les avantages accordés par la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon sont disproportionnés au regard de la valeur totale du don de EY.

CONTREPARTIES

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon alloue les contreparties suivantes à EY :

- Mise à disposition de places de concert sur la saison 2021/2022 :
 - 6 places pour des concerts au tarif B ;
 - 4 places pour le concert d'ouverture de saison et accès au discours traditionnel à l'issue du concert ;
 - 10 places pour des concerts Afterworks ;
 - 2 invitations pour un événement de convivialité organisé pour les mécènes de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.
- Visibilité : la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage à insérer le logo (marque et monogramme) d'EY sur la page mécènes du site internet de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Les conditions de ce mécénat sont formalisées dans la convention ci-après annexée. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ce mécénat ont été strictement évaluées à 1000 € et restent dans les limites de 25% admises par l'administration fiscale.

Vu la convention de mécénat de compétences ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- La convention de mécénat de compétences établie entre la Ville de Lyon / Auditorium - Orchestre national de Lyon et EY est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/934 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône concernant le versement d'une subvention de fonctionnement pour le projet DEMOS 2 pour un montant total de 40 000 € en 2021 et 40 000 € en 2022 (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 240 000 spectateurs par saison et plus de 200 ouvertures au public par an, l'Auditorium - orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Dans la continuité de DEMOS 1 (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), le projet DEMOS 2 sera un projet à dimension nationale mis en place sur le territoire métropolitain de Lyon et porté par l'Auditorium - Orchestre national de Lyon.

DEMOS est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Il permet à des enfants âgés de 6 à 12 ans de s'initier à la pratique orchestrale pour une durée de 3 ans en lien avec les musiciens et les équipes de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon.

L'objet de la convention annexée est de définir les modalités de partenariat et les conditions de versement de la subvention de fonctionnement pour la réalisation du projet DEMOS 2.

Les montants attribués sont les suivants :

- 40 000 € versés par la CAF du Rhône pour l'année 2021 ;

- 40 000 € versés par la CAF du Rhône pour l'année 2022.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- La convention susvisée établie entre la Ville de Lyon / Auditorium - Orchestre national de Lyon et la Caisse d'allocations familiales du Rhône est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

3- Les recettes correspondantes sont prévues au chapitre 74 du budget annexe de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon - Nature 74788.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/935 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et le Ministère de la culture pour l'attribution d'une subvention de 15 000 euros dans le cadre du label d'intérêt national pour l'exposition Hippolyte, Paul Auguste : les Flandrin artistes et frères (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux - arts avait prévu de présenter fin 2020 une exposition intitulée Hippolyte, Paul Auguste : les Flandrin artistes et frères. La pandémie a obligé à repousser l'ouverture de cette exposition qui se tiendra de la dernière quinzaine de mai jusqu'à la première semaine de septembre 2021.

Hippolyte (1809-1864), Paul (1811-1902) et Auguste (1804-1842) Flandrin, trois frères, comptent parmi les peintres les plus importants originaires de Lyon au XIXe siècle.

L'exposition propose de présenter leur travail à la lumière de récentes découvertes. Elle s'attache tout particulièrement au processus créateur des trois artistes et a pour ambition de renouveler le regard porté sur leur carrière.

Le principe d'un tel événement ne saurait se concevoir en un autre lieu au vu de l'importante collection conservée au Musée des beaux - arts de Lyon et de l'attachement des frères Flandrin à leur ville natale. En outre, l'exposition bénéficie des recherches et des analyses techniques menées pour l'actuel chantier de restauration du décor de l'église Saint - Germain - des - Prés à Paris réalisé par Hippolyte Flandrin. Monument phare du décor du XIXe siècle ; il fera l'objet d'une projection numérisée immersive dans l'exposition afin d'en restituer les clefs aux visiteurs.

L'importance de cette exposition a permis au musée de déposer un dossier de candidature dans le cadre d'une exposition d'intérêt national. Ce label a été accordé sur la base d'objectifs prioritaires au regard de la politique culturelle menée en direction de tous les publics et au regard de la muséographie devant intégrer des contraintes de développement durable et de confort du visiteur.

Cette attribution du label d'intérêt national est accompagnée par l'octroi d'une subvention de 15 000 €.

La convention ci-après annexée formalise les conditions du partenariat entre le Ministère de la culture et la Ville de Lyon/Musée des beaux - arts lié à l'attribution de ce label.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- M. le Maire est autorisé à solliciter une subvention de 15 000 € auprès du Ministère de la culture au titre du label d'intérêt national dans le cadre de l'exposition Hippolyte, Paul Auguste : les Flandrin artistes et frères.

2- Les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2021 du Musée des beaux - arts, Nature 74718, Fonction 322.

3- La convention établie entre le Ministère de la culture, et le Musée des beaux - arts de Lyon est approuvée.

4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/936 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et France museum pour l'exposition des broderies de Macao au Louvre Abu Dhabi à partir de fin octobre 2021 (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Louvre Abu Dhabi est le fruit d'un partenariat unique, issu d'un accord intergouvernemental signé en 2007, visant la création d'un musée universel à Abu Dhabi. Il combine la vision des Émirats Arabes Unis en matière de progression culturelle et d'ouverture et l'expertise de la France dans le monde de l'art et des musées. Le musée explore les thèmes communs qui révèlent et relie l'humanité et souhaite rendre hommage à l'ensemble de la création artistique de l'humanité, de la préhistoire à nos jours.

Depuis son ouverture en 2007, plus de 2 200 000 visiteurs ont pu découvrir les collections permanentes et les expositions proposées par le musée, dans un cadre architectural exceptionnel réalisé par les ateliers Jean Nouvel.

L'Agence France Muséums est née en 2007 d'une aventure collective afin de programmer, concevoir et accompagner dans toutes ses composantes la naissance du premier musée universel du XXIe siècle du monde arabe, le Louvre Abu Dhabi ; la palette d'interventions de France Muséums pour développer le Louvre Abu Dhabi et lui permettre de rester une référence internationale en matière d'innovation et d'expérience-visiteur se poursuivra au moins jusqu'en 2030. France Muséums est une SAS.

Parmi les missions confiées à la partie française par l'accord intergouvernemental, et coordonnées par France Muséums, un certain nombre d'œuvres issues des collections nationales sont prêtées au Louvre Abu Dhabi pour rejoindre les galeries dites permanentes du musée.

L'accord stipule que le nombre de prêts d'œuvres françaises aux galeries permanentes se fait de la manière suivante:

- Années 1 à 4 : 300 prêts (de 2017 à 2021);

- Années 5 à 7 : 250 prêts (de 2021 à 2024);

- Années 8 à 10 : 200 prêts (de 2024 à 2027).

13 musées partenaires participent au projet. Certains engagés pour les 10 années ; d'autres -comme le Musée des beaux-arts de Lyon - en fonction du Projet scientifique et culturel du musée.

Le Musée des beaux-arts a donc été sollicité pour le prêt de deux broderies sino portugaises qui seraient présentées pour l'année 5, soit d'octobre 2021 à octobre 2022 en écho à l'Astronome de Vermeer, prêté par le Musée du Louvre. Nées de la rencontre des traditions occidentales et extrême-orientales, ces broderies témoignent du rôle des gravures lyonnaises qui étaient diffusées dans tout le monde connu.

Ce prêt sera reconductible 1 an.

Deux conventions particulières de prêt entre le Musée des beaux-arts de Lyon et le Department of culture and tourism d'Abu Dhabi ont été établies, l'une en français, l'autre en anglais afin de formaliser les conditions de prêt de ces deux œuvres remarquables.

Le prêt de ces deux œuvres est soumis à une contrepartie financière de 323 499 euros pour les œuvres engagées en année 5 dont le versement sera assuré par France Muséums avec le calendrier suivant : 80 % (258 800 euros) en fin d'année 2021, puis 20% (64 700 euros) en année n+1, fin 2022.

Vu les projets de conventions ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

Les conventions de prêt, l'une en français, l'autre en anglais entre le « Département of culture and tourism » d'Abu Dhabi, et le Musée des beaux-arts de Lyon sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous documents afférents.

3- M. le Maire est autorisé à encaisser la contrepartie financière du prêt, versée par France Muséums à hauteur de 323 499 euros, dont le paiement sera réparti en deux versements : 258 800 euros en fin d'année 2021 et 64 700 euros en année n+1, fin 2022.

4- Les recettes correspondantes seront inscrites aux budgets 2021 et 2022, Nature 74718, Fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/937 - Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse du cloître du Musée des beaux - arts/Ville de Lyon à l'association Quais du Polar à l'occasion de la soirée d'inauguration de la 17^e édition du festival Quais du Polar
 (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Quais du Polar a pour objet la promotion et la diffusion des littératures policières, du cinéma noir et de toutes autres formes d'expression artistique se rapportant à ce genre, à travers l'organisation d'événements culturels à Lyon, en Métropole et en Région Auvergne Rhône - Alpes. Elle organise annuellement un festival éponyme. Cette année la 17^e édition du festival se déroulera du 2 au 4 juillet. Une soirée inaugurale est organisée le jeudi 1^{er} juillet.

Le Musée des beaux - arts de Lyon accueille depuis plusieurs années des temps de rencontre avec des auteurs invités à l'occasion du Festival. Cet accueil sera reconduit pour cette nouvelle édition.

La situation sanitaire actuelle incite à organiser des événements en plein air. C'est pour cela que le musée a accepté la sollicitation de l'association Quais du polar d'organiser sa soirée inaugurale, avec une jauge qui sera adaptée aux préconisations, dans le jardin du musée.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder, de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité du jardin du musée conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

A titre d'information, la valeur de la mise à disposition pour cette inauguration le jeudi 1^{er} juillet de 18h à 22h est de 5 000 € HT, soit 6 000 € TTC (TVA : 20%).

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération 2019/4759 approuvée le 20 mai 2019 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- La convention de mise à disposition gracieuse d'espaces susvisée, établie entre la Ville de Lyon / musée des beaux - arts et l'association Quais du Polar pour le jeudi 1^{er} juillet 2021 est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer la présente convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/938 - Approbation d'une convention avec l'ENS Lyon et l'association des Amis du Musée des beaux-arts de Lyon pour la numérisation des revues du musée éditées depuis 1952 (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association des Amis des beaux - arts de Lyon a édité de 1952 à 2006, sous la responsabilité scientifique du Musée des beaux - arts de Lyon des revues intitulées au fil du temps bulletin des musées lyonnais, bulletin des musées et monuments lyonnais et cahiers du Musée des beaux - arts de Lyon.

Afin de garder la pérennité de ses revues et de les rendre disponibles au plus grand nombre, il a été décidé de numériser l'ensemble des revues.

Le portail Persée (www.persee.fr) est une initiative publique, conçue, développée et maintenue par un service de l'Université de Lyon, du CNRS et de l'ENS de Lyon qui bénéficie du soutien du Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il s'agit d'un portail de diffusion de publications scientifiques, principalement dans le domaine des sciences humaines et sociales mais aussi des sciences de la terre et de l'environnement.

Le programme Persée remplit des missions de numérisation, de diffusion électronique et d'archivage pérenne de documents scientifiques en collaboration avec le Centre informatique national de l'enseignement supérieur.

Le Musée des beaux-arts, l'association des Amis des beaux - arts et l'ENS de Lyon se sont rapprochés afin de réaliser la numérisation de ces revues.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de cette numérisation et diffusion sur le portail Persée, à titre gracieux.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- La convention établie entre l'association les Amis du musée des Beaux-Arts, la Ville de Lyon/Musée des beaux - arts et l'ENS Lyon est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer la présente convention et tous les documents afférents.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/939 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et Radio classique, Le Figaro, Art Clair Editions et Télérama dans le cadre de l'exposition Hyppolyte, Paul, Auguste, les Flandrin, artistes et frères et d'un avenant à la convention avec Arte présentée au Conseil municipal du 28 septembre 2020 (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon présentera à partir du 19 mai au 5 septembre 2021 une exposition intitulée Hippolyte, Paul, Auguste, les Flandrin, artistes et frères.

Hippolyte (1809-1864), Paul (1811-1902) et Auguste (1804-1842) Flandrin, trois frères, comptent parmi les peintres les plus importants originaires de Lyon au XIX^e siècle.

L'exposition propose de présenter leur travail à la lumière de récentes découvertes. Elle s'attache tout particulièrement au processus créateur des trois artistes et a pour ambition de renouveler le regard porté sur leur carrière.

Le principe d'un tel événement ne saurait se concevoir en un autre lieu au vu de l'importante collection conservée au Musée des beaux-arts de Lyon et de l'attachement des frères Flandrin à leur ville natale. En outre, l'exposition bénéficie des recherches et des analyses techniques menées pour l'actuel chantier de restauration du décor de l'église Saint-Germain-des-Près à Paris réalisé par Hippolyte Flandrin. Monument phare du décor du XIX^e siècle ; il fera l'objet d'une projection numérisée immersive dans l'exposition afin d'en restituer les clefs aux visiteurs.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à cet événement auprès du grand public et de ses retombées publicitaires, les sociétés Radio classique, Le Figaro, Art Clair Editions et Télérama ont contacté la Ville de Lyon. Elles souhaitent notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un des outils de communication indispensables pour la visibilité d'une manifestation culturelle.

Ces sociétés ont donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter leur soutien en devenant parrains de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Radio Classique	<ul style="list-style-type: none"> - Un module « coup de cœur » sur le site internet de Radio Classique au lancement de l'exposition - Une mise en avant de l'exposition par 2 speaks animateurs sur l'antenne de Radio Classique au lancement de l'exposition <p>Valorisation de l'apport de Radio Classique : 21 200 € HT soumis à une TVA de 20 %.</p>	<p>le logo de Radio Classique sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les affiches format 120/174 Les affiches format 240/320 Les affiches format 60/80 Les affiches format 40/60 L'affichage digital Decaux en ville Les affichettes crochet sur le réseau TCL Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print) Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print) Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique Les insertions presse La signalétique interne de l'exposition La page du site internet du Musée consacrée à l'exposition <p>100 invitations pour « Le jour de votre choix ».</p> <p>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 21 200 € HT dont 20 000 € HT soumis à une TVA de 20 % et 1 200 € non soumis à la TVA.</p>
Le Figaro	<ul style="list-style-type: none"> - Un 1/8 de page quadri dans le Cahier ETVOUS du Figaro - Une reprise des contenus du Musée concernant l'exposition sur le site du Figaro, rubrique culture, dans la newsletter Figaro culture envoyée à 58000 abonnés, dans la newsletter Figaro WE envoyée à 73000 abonnés et via un post sur les réseaux sociaux du Figaro, un Post Social <p>Valorisation de l'apport de Le Figaro : 20 480 € HT, soumis à une TVA de 20 %</p>	<p>La Ville de Lyon s'engage à positionner le logo du Figaro sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les affiches format 120/174 Les affiches format 240/320 Les affiches format 60/80 Les affiches format 40/60 L'affichage digital Decaux en ville Les affichettes crochet sur le réseau TCL Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print) Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print) Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique Les insertions presse La signalétique interne de l'exposition La page du site internet du Musée consacrée à l'exposition <p>40 invitations pour « Le jour de votre choix ».</p> <p>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon 20 480 € HT dont 20.000 € HT soumis à une TVA de 20 % et 480 € non soumis à la TVA.</p>

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Radio Classique	<ul style="list-style-type: none"> - Un module « coup de cœur » sur le site internet de Radio Classique au lancement de l'exposition - Une mise en avant de l'exposition par 2 speaks animateurs sur l'antenne de Radio Classique au lancement de l'exposition <p><u>Valorisation de l'apport de Radio Classique : 21 200 € HT soumis à une TVA de 20 %.</u></p>	<p>le logo de Radio Classique sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les affiches format 120/174 Les affiches format 240/320 Les affiches format 60/80 Les affiches format 40/60 L'affichage digital Decaux en ville Les affichettes crochet sur le réseau TCL Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print) Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print) Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique Les insertions presse La signalétique interne de l'exposition La page du site internet du Musée consacrée à l'exposition <p>100 invitations pour « Le jour de votre choix ».</p> <p><u>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 21 200 € HT dont 20 000 € HT soumis à une TVA de 20 % et 1 200 € non soumis à la TVA.</u></p>
ArtClair Editions	<ul style="list-style-type: none"> - Un encart publicitaire pleine page dans L'Œil n° 745 daté du mois de juillet-août 2021. - Un encart publicitaire quart de page dans le Journal des Arts daté du 25 juin 2021 - 3 jeux visant à valoriser l'exposition (en mettant en jeu une partie des dotations catalogues et invitations) seront organisés sur la période juin-juillet 2021 sur les pages FB du Journal des Arts et de L'Œil - 1 bannière Web top sur le JDA.fr, la semaine du 14 au 20 juin 2021 <p><u>Valorisation de l'apport de Artclair Editions : 10 701,80 € HT soumis à une TVA de 20 %</u></p>	<p>le logo de Artclair Éditions sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les affiches format 120/174 Les affiches format 240/320 Les affiches format 60/80 Les affiches format 40/60 L'affichage digital Decaux en ville Les affichettes crochet sur le réseau TCL Les insertions presse La page du site internet du Musée consacrée à l'exposition <p>6 catalogues de l'exposition</p> <p>40 invitations pour « Le jour de votre choix ».</p> <p>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 10 701,80 € HT dont 10.000 € HT soumis à une TVA de 20 %, 221,80 € soumis à un TVA de 5,5 % et 480 € non soumis à la TVA.</p>
Télérama	<p>Le Parrain s'engage à contribuer à la promotion de l'exposition selon le dispositif suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 module dans l'Agenda des événements parution dans l'édition Télérama Natio - 1 espace dans notre newsletter « La Quotidienne » adressée à 110 000 inscrits avec lien vers votre site <p>Valorisation de l'apport de Télérama : 20 240 € HT soumis à une TVA de 20 %</p>	<p>le logo de Télérama sur les documents de communication suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les affiches format 120/174 Les affiches format 240/320 Les affiches format 60/80 Les affiches format 40/60 L'affichage digital Decaux en ville Les affichettes crochet sur le réseau TCL Les cartons d'invitation à la soirée d'inauguration de l'exposition (format numérique ou print) Les cartons d'invitation « Le jour de votre choix » (format numérique ou print) Le dossier de presse de l'exposition, version print et numérique Les insertions presse La signalétique interne de l'exposition La page du site internet du Musée consacrée à l'exposition <p>20 invitations le jour de votre choix.</p> <p>Valorisation totale des contreparties consenties par la Ville de Lyon : 20.240 € HT dont 20.000 € HT soumis à une TVA de 20 % et 240 € non soumis à la TVA.</p>

Les parrainages sont formalisés dans les conventions jointes au rapport.

De plus, une convention avec Arte avait été présentée au Conseil municipal du 28 septembre 2020. Du fait de la situation sanitaire ayant entraîné la fermeture du musée, les contreparties établies dans cette convention n'ont pu être honorées. Un avenant à cette convention est présenté afin de définir un nouveau calendrier pour les contreparties. Le montant en reste à la même hauteur.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Arte	<p>Apport déjà réalisé :</p> <p>A l'antenne : 20 passages de séquences audiovisuelles d'environ 20 secondes</p> <p>Sur internet : la diffusion autorisée de chacune des 2 séquences audiovisuelles sur la durée des expositions</p> <p>Valorisation de l'apport d'Arte : 75 000 € HT soumis à TVA dans les conditions de droit commun</p>	<p>Contreparties déjà réalisées :</p> <p>Insertion du logo d'ARTE sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Drapé, Degas, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer... »</p> <p>100 laissez passer à l'Exposition</p> <p>4 catalogues de l'Exposition</p> <p>Valorisation des contreparties réalisées pour l'exposition « Drapé, Degas, Michel-Ange, Rodin, Man Ray, Dürer... » : 13 866,84 € HT, dont 12 500,01 € HT assujettis à une TVA de 20 %, 166,84 € HT assujettis à une TVA de 5,5 % et 1.200 € non assujettis à la TVA</p> <p>Insertion du logo d'ARTE sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Picasso, baigneuses et baigneurs ».</p> <p>100 laissez passer à l'exposition</p> <p>Valorisation des contreparties réalisées pour l'exposition « Picasso » : 21 300 € HT, dont 20.000 € HT assujettis à une TVA de 20% et 1300 € non assujettis à la TVA.</p> <p>Contreparties restant à mettre en place :</p> <p>- Insertion du logo d'ARTE sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Louis Bouquet »</p> <p>- 130 laissez-passer aux collections permanentes</p> <p><u>Valorisation des contreparties pour l'exposition « Louis Bouquet » : 5 265 € HT, dont 4.225 € HT assujettis à une TVA de 20 % et 1040 € non assujettis à la TVA.</u></p> <p>Insertion du logo d'ARTE sur les documents de communication relatifs à l'exposition « Hippolyte, Paul et Auguste FLANDRIN »</p> <p>80 laissez-passer à l'exposition</p> <p>Valorisation des contreparties pour l'exposition « Hippolyte, Paul et Auguste FLANDRIN » : 20.960 € HT dont 20.000 € HT assujettis à une TVA de 20 % et 960 € non assujettis à la TVA.</p> <p>Mise à disposition de l'auditorium du Musée des beaux-arts de Lyon et un espace dédiée pour 144 personnes pour deux opérations de communication d'ARTE avant le 31 décembre 2021.</p> <p>Valorisation : 13 608 € HT assujettis à une TVA de 20%.</p> <p>Valorisation de l'ensemble des contreparties consenties par La Ville de Lyon : 74 999,85 € HT, dont 70 333,01 € HT assujettis à une TVA de 20 %, 166,84 € HT assujettis à une TVA de 5,5 % et 4500 € non assujettis à la TVA.</p>

Vu lesdites conventions ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1. Les conventions de parrainage susvisées établies entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et Radio classique, Le Figaro, Art Clair Editions et Télérama et dans le cadre de l'exposition Hippolyte, Paul, Auguste, les Flandrin, artistes et frères sont approuvées.
2. L'avenant établi entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts de Lyon et Arte est approuvé.
3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
4. Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, seront prélevées sur les crédits du budget principal 2021, nature 6231, fonction 322, programme EXPOBA, opération PARRAIN.
5. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, seront imputées sur les crédits du budget principal 2021, natures 7062 et 7088, fonction 322, programme EXPOBA, opération PARRAIN.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/940 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et l'École du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux - arts de Lyon dans sa programmation de conférences pour la saison 2021-2022 a souhaité renouveler son partenariat avec l'École du Louvre, pour proposer aux lyonnais-es deux cycles de cours d'histoire générale de l'art :

- Cycle I : un cycle d'initiation à l'histoire générale de l'art en Europe 1 ère année : de la préhistoire au Moyen - Age, de 12 séances, d'une durée d'une heure trente (1h30) chacune, qui se déroulera à l'auditorium du Musée des beaux - arts de Lyon, du lundi 11 octobre 2021 au lundi 24 janvier 2022, de 18h30 à 20h00.

- Cycle II : un cycle thématique La sculpture, des lumières au romantisme, cycle de 5 séances, d'une durée d'une heure trente (1h30) chacune, qui se déroulera à l'auditorium du Musée des beaux - arts de Lyon, du lundi 4 avril 2022 au lundi 23 mai 2022 de 18h30 à 20h00.

L'École du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, exerce une mission d'enseignement d'histoire de l'art et des civilisations et ses intervenants sont en relation directe avec les musées. Elle mène depuis plusieurs années des actions spécifiques dans les régions afin d'étendre cette diffusion.

Les conférences sont organisées au sein de l'auditorium du musée.

L'École du Louvre, pour l'ensemble des cycles assure la conception et le contrôle du contenu scientifique de chaque cycle et met à disposition

des intervenants pour chaque séance. Elle assure les inscriptions aux cycles et encaisse les règlements correspondants.

La Ville de Lyon/Musée des beaux - arts assure notamment la communication, l'édition, la diffusion des programmes et des fiches d'inscription des cycles de l'année au niveau régional sur son site web et sur place, l'accueil des intervenants avec la prise en charge des trajets entre la gare et le musée et des frais d'hébergement et de restauration éventuels.

La convention, jointe au rapport, valable jusqu'à la fin du cycle de conférences, formalise les conditions d'organisation de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux -arts et l'École du Louvre, en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/941 - Programmation financière 2021 au titre de la politique de la ville - volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 377 626 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes (Direction du Développement Territorial)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Soutien aux initiatives locales Politique de la Ville ».

Par délibération n° 2021/666 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le lancement de l'opération n° 60034529 « Soutien aux initiatives locales Politique de la Ville (subventions) 2021-2026 », AP n° 2021-2, programme 00001.

Par délibération n° 2021/909 en date du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Enveloppes solidarités jeunesse 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00001.

Par délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015, la convention territoriale de Lyon a été approuvée, formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais. Elle s'inscrit dans le cadre du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise, signé le 2 juillet 2015, qui fixe les orientations politiques et stratégiques de l'agglomération pour la réduction des inégalités territoriales.

Le volet gestion sociale et urbaine de proximité de la convention territoriale permet de soutenir des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants. Ces actions portées essentiellement par les bailleurs sociaux consistent notamment à réaliser des projets de travaux, d'aménagement de logements, parties communes, et espaces extérieurs, à renforcer l'entretien de certains secteurs et à apporter une réactivité dans la résolution des dysfonctionnements au quotidien nuisant à la qualité de vie des habitants.

Les opérations financées sont supports d'insertion professionnelle car réalisées en lien avec des structures d'insertion par l'activité économique afin de mobiliser des publics en difficulté d'accès à l'emploi.

Le mode opératoire dans chacun des quartiers prioritaires est particulièrement vecteur de participation citoyenne car il vise à associer les habitants au repérage des dysfonctionnements et à la définition des actions.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de conventions Gestion Sociale et Urbaine de Proximité signées pour chaque quartier prioritaire entre les principaux financeurs (Etat, Ville de Lyon, Métropole de Lyon, Région Auvergne/Rhône-Alpes, bailleurs sociaux concernés) : ces conventions définissent les objectifs prioritaires et type d'actions prévues pour la période 2017-2022.

Elles font actuellement l'objet d'un bilan en vue d'actualiser le diagnostic des besoins et les priorités par territoire, et de préfigurer la prochaine contractualisation en prenant en compte d'ores-et-déjà les orientations de notre exécutif pour la transition écologique et solidaire.

Les actions figurant dans les tableaux, ci-après, déclinent la contribution financière proposée pour la Ville de Lyon à la programmation Gestion Sociale et Urbaine de Proximité 2021 établie en concertation avec la Métropole et les services de l'Etat, ainsi que le soutien à deux associations partenaires de la politique de la ville à Lyon : l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) et les Cités d'Or pour des besoins d'équipement et de travaux dans leurs locaux.

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX BAILLEURS SOCIAUX ET ASSOCIATIONS

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Budget action	Montant proposé	«subventions d'équipement aux organismes publics» (bâtiments et installations)	«subventions d'équipement aux associations et organismes de droit privé» (bâtiments et installations)	«subventions d'équipement aux associations et organismes de droit privé» (biens mobiliers matériel et études)
1 ^{er} Pentes Croix-Rousse 2 rue du Commarmot à Lyon 1 ^{er}	Les Cités d'Or	Aménagement d'un espace extérieur à l'Athanos - La Maison des Cités d'Or : extension du local, création d'une scène, chantier de végétalisation de la cour, en partenariat avec l'Atelier Emmaüs.	18 511 €	15 000 €	15 000 €		
3 ^{ème} Moncey/ Voltaire	UFCS/FR Formation Insertion (Union Féminine Civique et Sociale/ Familles Rurales) 11/13 rue Auguste Lacroix à Lyon 3 ^{ème}	Modernisation du réseau informatique par la mise en place d'une structure réseau plus solide et l'installation d'un serveur au lieu seulement d'un poste serveur, afin d'organiser et de structurer l'infrastructure.	23 252 €	9 000 €			9 000 €
3 ^{ème} Moncey/ Voltaire	Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès à Lyon 7 ^{ème}	Travaux de rénovation d'un local associatif situé au 15 rue Marignan en vue d'apporter une activité de services aux locataires et de soutien aux habitants du quartier.	14 000 €	7 000 €		7 000 €	
7 ^{ème} Gerland Cité Jardin	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 à Lyon 3 ^{ème}	Sécurisation des caves Cité Jardin : état des lieux des caves et élaboration d'un diagnostic des usages avant évacuation des caves et changement des portes.	60 996 €	30 498 €	30 498 €		

Arrdt(s)	Structure maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Budget action	Montant proposé	«subventions aux organismes publics» (bâtiments et installations)	«subventions d'équipement aux associations et organismes de droit privé» (bâtiments et installations)	«subventions d'équipement aux associations et organismes de droit privé» (biens mobiliers matériel et études)
7 ^{ème} Gerland Cité Jardin	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 à Lyon 3 ^{ème}	Fonds de petits travaux sur espaces extérieurs, parties communes et des aires de jeux résidence Cité Jardin.	40 000 €	15 000 €	15 000 €		
7 ^{ème} Gerland Cité Jardin	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 à Lyon 3 ^{ème}	Remise en état des allées prioritaires façade électricité, chantiers d'insertion pour la remise en peinture des halls.	74 000 €	18 500 €	18 500 €		
7 ^{ème} Gerland Cité Jardin	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 à Lyon 3 ^{ème}	Arboretum : faire l'inventaire des espèces végétales de la résidence Cité Jardin avec le Collectif Terrain d'Entente et en partenariat avec Arts et Développement pour varier les supports.	44 611 €	10 703 €	10 703 €		
7 ^{ème} Gerland Cité Jardin	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 à Lyon 3 ^{ème}	Remise en état des 8 pergolas de la Cité Jardin afin d'améliorer l'aspect de propreté et de l'environnement pour se réapproprier les espaces extérieurs.	19 100 €	9 550 €	9 550 €		
8 ^{ème} Etats-Unis	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 à Lyon 3 ^{ème}	Rénovation des parties communes et logements via des chantiers d'insertion avec la régie de quartier Euréqua avec des salariés en insertion. Les travaux réalisés : plâtrerie, peinture, réfection des sols.	83 000 €	20 750 €	20 750 €		

Arrdt(s)	Structure maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Budget action	Montant proposé	«subventions d'équipement aux organismes publics» (bâti-ments et installations)	«subventions d'équipement aux associations et organismes de droit privé» (bâtiments et installations)	«subventions d'équipement aux associations et organismes de droit privé» (biens mobiliers matériel et études)
8 ^{ème} Etats-Unis	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 à Lyon 3 ^{ème}	Rénovation des parties communes et logements via chantiers d'insertion, avec la régie de quartier Euréqua avec des salariés en insertion. Les travaux réalisés : plâtrerie, peinture, réfection des sols / résidence Viviani : du 16 au 34 rue du professeur tavernier, soit 8 allées.	85 000 €	21 250 €	21 250 €		
8 ^{ème} Mermoz / Santy	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 à Lyon 3 ^{ème}	Rénovation de logements et parties communes Mermoz Sud et Santy, dans le cadre de chantiers d'insertion avec la régie de quartier Euréqua.	130 000 €	32 500 €	32 500 €		
8 ^{ème} Etats-Unis	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 à Lyon 3 ^{ème}	Aménagement d'un local pour la création d'un lieu mixte autour de la mobilité et de l'alimentation durable en ville, selon les besoins des deux structures Janus et Récup&Gamelles.	106 450 €	53 475 €	53 475 €		
8 ^{ème} Langlet Santy	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 à Lyon 3 ^{ème}	Sécurisation/amélioration des accès des tours Maurice Langlet dans le but notamment de faciliter/mettre l'accès aux personnes en mobilité réduite.	198 800 €	99 400 €	99 400 €		

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Budget action	Montant proposé	«subventions d'équipement aux associations et organismes publics» (bâtiments et installations)	«subventions d'équipement aux associations et organismes de droit privé» (biens mobiliers matériels et études)
8 ^{ème} Etats-Unis	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 à Lyon 3 ^{ème}	Aménagement et mise en conformité d'un local commercial situé au 70 boulevard des Etats-Unis en vue d'accueillir le projet du café de l'écologie populaire.	30 000 €	15 000 €		
8 ^{ème} Santy	SACVL (Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon) 36 quai Fulchiron à Lyon 5 ^{ème}	Travaux d'aménagement et d'amélioration d'un local, situé au Comtois afin d'accueillir la maison solidaire de l'alimentation où les Associations VRAC et RécupGamelles seront implantées.	90 000 €	20 000 €	20 000 €	
Total bailleurs sociaux et associations/ total par ligne de crédit impactée			1 017 720 €	377 626 €	42 000 €	9 000 €

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Arrd(s)	Structure maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Budget action	LC 41783 (subventions de fonctionnement aux établissements publics)
7 ^{ème} Gerland Cité Jardin	Grandlyon Habitat 2, place Francfort CS 13754 69444 Lyon Cedex 03	Accompagnement à l'entretien espaces verts sur-utilisés à la Cité Jardin.	30 000 €	6 000 €
Totaux			30 000 €	6 000 €

Pour mémoire, le montant des subventions allouées en 2020 au titre du volet gestion sociale et urbaine de proximité, était de 305 465 euros en investissement et de 6 000 euros en fonctionnement pour les bailleurs sociaux.

En outre, le fonds de petits travaux de la Duchère représente une enveloppe de 40 000 euros afin de réaliser des travaux d'entretien, de mise en sécurité du mobilier urbain, d'aménagements de proximité sur les espaces extérieurs du quartier. Les travaux, réalisés par la direction des espaces verts, sont repérés lors des commissions cadre de vie « en marchant » qui associent les services, les bailleurs et les habitants.

Cette enveloppe est co-financée à hauteur de 20 000 euros par la Métropole de Lyon dans le cadre de la programmation Gestion sociale et urbaine de proximité, sous forme d'une subvention à la Ville de Lyon.

Vu les délibérations n° 2015/1606 du 23 novembre 2015, n° 2021/584, n° 2021/666 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 en date du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1. La programmation financière 2021 des actions spécifiques inscrites au titre du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon, et figurant dans les tableaux ci-dessus, est approuvée.
2. La convention mixte d'investissement, jointe en annexe à la présente délibération avec GrandLyon Habitat, est approuvée.
3. La convention mixte de fonctionnement, jointe en annexe à la présente délibération avec GrandLyon Habitat, est approuvée.
4. Les conventions d'investissement avec les Cités d'Or, l'UFCS/FR Formation Insertion (Union Féminine Civique et Sociale/ Familles Rurales), Allié Habitat, GrandLyon Habitat et la SACVL (Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon), sont approuvées.
5. M. le Maire est autorisé à solliciter une participation financière de 20 000 euros auprès de la Métropole pour le fonds de petits travaux Duchère et à signer la convention correspondante.
6. M. le Maire est autorisé à signer les différentes conventions précitées.
7. Les dépenses en résultant, soit 6 000 euros en fonctionnement et conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, 377 626 euros en investissement, seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours de la Ville de Lyon, comme suit :
 - Pour les dépenses de fonctionnement : 6 000 € sur la ligne de crédit 41783, nature 657381, fonction 420 ;
 - Pour les dépenses d'investissement : 377 626 €, nature 2324, fonction 428, opération 60030529, AP n°2021-2, programme 00001.
8. La recette Métropole sera encaissée sur la ligne de crédit 85274, nature 74758, fonction 420.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/942 - Programmation financière complémentaire au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 20 000 euros, ainsi qu'au titre du dispositif «Fonds Associatif Local» (FAL) pour un montant de 31 050 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes (Direction du Développement Territorial)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1- Programmation complémentaire politique de la ville / lien social :

Par délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé la convention territoriale de Lyon formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais, conformément aux orientations du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise.

Lors de la séance du 27 mai dernier, les différentes programmations financières thématiques répondant aux objectifs de la politique de la ville, tels que formalisés par la convention territoriale de Lyon ont été approuvées par le conseil municipal.

Afin de compléter ces programmations par des actions dont l'instruction n'était pas achevée pour être soumises à l'approbation du Conseil municipal lors des séances précédentes, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement aux propositions de subventions suivantes :

Quartiers	Association	Libellé de l'action subventionnée	Budget prévisionnel action	Montant proposé
QPV du 8 ^{ème}	Institut Français de Civilisation Musulmane 146 boulevard Pinel à Lyon 8 ^{ème}	Création d'un dispositif de formation linguistique en langue française à visée sociale et professionnelle : accompagnement linguistique des primo-arrivants en participant à sécuriser leur parcours d'intégration ; 3 niveaux de classes. Cours collectifs en soirée (2h) et les samedis (4h) et cours modularisés en journée (15h/semaine).	97 650 €	10 000 €
8 ^{ème} Mermoz	MJC Laënnec Mermoz 21 rue Genton à Lyon 8 ^{ème}	Développer des animations sur e.clos et le verger avec les habitants permettant l'appropriation des espaces, co-construire des actions sur le développement durable et le vivre ensemble, redéfinir les usages des espaces.	58 000 €	10 000 €
Total				20 000 €

2- Subventions de fonctionnement au titre du dispositif Fonds Associatif Local (FAL) :

Afin de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'Etat ont constitué des fonds réservés aux petites associations intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : le Fonds Associatif Local (FAL).

Par le Fonds Associatif Local, il s'agit de soutenir des associations répondant aux critères suivants :

- Association en lien direct et intervenant en proximité auprès des habitants du quartier ;
- Association composée essentiellement de bénévoles et/ou ayant un salarié à temps partiel ;
- Association porteuse d'un projet avec une dimension collective qui doit viser l'amélioration des rencontres et des relations avec des personnes plus isolées, de différentes cultures, de différentes générations et être surtout ouverts et accessibles à tous.

Pour bénéficier d'une subvention au titre du FAL, les projets doivent :

- Avoir une dimension collective ;
- Se dérouler dans le temps, au maximum sur une année ;
- Se dérouler en proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en direction des habitants de ces quartiers ;
- Être ouverts et accessibles à tous ;
- S'inscrire en partenariat avec les autres structures du quartier existantes dans le champ de l'action pour permettre de développer liens, synergies et pratiques de réseaux.

Par ce fonds, il s'agit de promouvoir et soutenir ces associations qui développent, au travers de leurs actions, leurs postures d'ouverture, des liens sociaux, des relations s'adressant à des personnes qui peuvent être en situation de fragilité, précarité voire d'exclusion sociale. L'accent est plutôt mis sur les projets visant à lutter contre le repli des publics les plus fragiles, à se mettre en posture d'aller vers et d'ouverture en proposant des actions qui mobilisent le plus grand nombre d'habitants, qui construisent des liens de citoyenneté et de solidarité. Les supports pour le développement des actions sont de nature variable : loisirs, éducatifs, culturels ou festifs.

Quartier	Structure maitre d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant Proposé
Actions présentées dans le cadre du FAL				
1er	Association Ka'Fête ô Mômes 53 Montée de la Grande Côte à Lyon 1 ^{er}	<u>Les mémoires de la Croix-Rousse</u> Tisser des liens durables entre personnes de générations et de milieux différents (à tous niveaux) et de pérenniser la démarche participative créée à travers les actions de l'association. Ce projet contribuera à apporter une dynamique collective de vie de quartier et mettra en avant le quartier et la mémoire des anciens. L'action impliquera environ 500 personnes.	69 088 €	3 000 €
5 ^{ème}	Association Confédération Syndicale des Familles section Champvert 38 rue Sœur Janin à Lyon 5 ^{ème}	<u>Vie de quartier</u> Travail de relations avec bailleurs, habitants, partenaires engagés sur le quartier pour réfléchir sur les moyens et conditions d'un meilleur respect des uns et des autres dans un souci de solidarité et de fraternité. Pour cette année, il s'agit de reprendre la mise en place des moments festifs, des rencontres avec les bailleurs, continuer à participer au conseil citoyen, et d'organiser une journée sur l'environnement. Et d'être plus vigilant sur les conséquences du COVID auprès des habitants (difficultés financières, travail, lien social...). L'association touche environ 500 personnes.	8 029 €	5 000 €
5 ^{ème}	Entr'Aide 5 ^{ème} 40 rue Sœur Janin à Lyon 5 ^{ème}	<u>Création de lien social pour lutter contre l'isolement et la solitude</u> Poursuivre les actions existantes et accueillies chaque année. Réaliser les actions 2020 qui n'ont pas eu être faites suite au COVID. Et en support pour 2021: réalisation d'une sortie découverte, croisière sur l'Hermès au printemps 2021. L'action peut toucher environ 200 participants.	4 815 €	2 500 €
7 ^{ème}	Espoir à la Guille MJC Jean Macé 38 rue Camille Roy à Lyon 7 ^{ème}	<u>Socialisation de femmes d'origines étrangères</u> Aider des femmes d'origines diverses en proposant des activités facilitant leur intégration : ateliers de français et couture, visites familiales au cœur de Lyon, apprentissage du vélo avec l'association « Chat Perché », session d'initiation à l'informatique dès janvier 2021. Et contribuer ainsi à rompre leur isolement. L'association touche 60 personnes environ.	2 650 €	1 000 €

Quartier	Structure maître d'ouvrage	Action	Coût total de l'action	Montant Proposé
Actions présentées dans le cadre du FAL				
8 ^{ème} Mermoz	Vivre Ensemble 1 rue Joseph Chaliier à Lyon 8 ^{ème}	<u>Favoriser les rencontres entre les habitants et les associations, découvertes culturelles + Jamais sans mon vélo.</u> Continuité des permanences hebdomadaires avec pour objectif discussion et convivialité. Organisation de temps conviviaux tout au long de l'année : la journée de la Femme, un Vide Grenier, etc. A cela s'ajoute une nouvelle action sous forme d'ateliers gratuits de recyclage et de réparations de vélo à Mermoz. Environ 600 personnes touchées sur l'année.	5 900 €	3 500 €
8 ^{ème}	Amicale Renouveau Pressensé 17 avenue Francis de Pressensé à Lyon 8 ^{ème}	<u>Fonctionnement et projets du «Renouveau Pressensé»</u> Créer des liens de solidarité, convivialité et de fraternité entre tous les locataires par des projets qui nous unissent et favorisent l'éducation, la citoyenneté et le mieux vivre ensemble. L'association prévoit la réalisation des mêmes projets avec en plus la création d'une permanence supplémentaire afin de répondre aux interrogations des locataires sur l'actuelle rénovation de la résidence. Environ 120 personnes.	15 180 €	2 800 €
9 ^{ème} Duchère	Trait d'Union Duchère Association de locataires 321 rue du Doyen Georges Chapas à Lyon 9 ^{ème}	<u>Quatre saisons avec les habitants</u> Actions qui portent la volonté de développer les liens sociaux et le défi du vivre ensemble. Organisation de manifestations festives pour favoriser les rencontres. Cherche à travailler l'émancipation de chacun par des rencontres formatives type environnement et sujets de la vie quotidienne. Se dérouleront sur l'année : des après-midi jeux et détente, des séances de cinéma familial, des après-midi ludiques pour les enfants, les Gouters'Duch, édition d'un folio trimestriel d'information, sortir de la Duchère. L'association compte mobiliser plus 2000 personnes.	19 600 €	2 500 €
9 ^{ème} Duchère	Demain Ensemble 249 avenue du Plateau à Lyon 9 ^{ème}	<u>Demain ensemble à la Duchère</u> Accompagner les personnes âgées et leur assurer un suivi personnalisé par les aides à la vie quotidienne, maintenir une vie sociale en organisant des rencontres 2 fois par semaine et proposer un interlocuteur unique, en capacité d'être rejoint dès qu'un problème se pose. 25 bénéficiaires et une dizaine de bénévoles.	52 050 €	5 000 €
9 ^{ème} Vergoin	Mieux Vivre au Vergoin 17 rue Albert Falsan à Lyon 9 ^{ème}	<u>La France de ferme en ferme</u> Journée intergénérationnelle qui a pour but de briser l'isolement et créer du lien social entre les habitants du Vergoin : nouvelles connaissances et découvrir le fonctionnement d'une ferme (fabrication du pain, savoir-faire des agriculteurs)	2 250 €	750 €
Actions présentées dans le cadre du FAL				
9 ^{ème} Vergoin	Jeunes Motivés du Vergoin 15 rue Albert Faisan à Lyon 9 ^{ème}	<u>Trait d'union</u> Actions de développement social solidaire s'appuyant sur la notion de pouvoir d'agir des jeunes du quartier : présence humaine des bénévoles sur le terrain, rôle d'interface entre les jeunes et les institutions telles que la mission locale, l'association REED, le Pôle 9 MJC-Centre social. L'action impliquera une 60 de jeunes.	12 170 €	5 000 €
TOTAL				31 050 €

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1. La programmation financière complémentaire de subventions de fonctionnement des actions spécifiques inscrites au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2022 de l'agglomération lyonnaise, et figurant dans les tableaux ci-dessus, est approuvée.
2. Le modèle type de convention d'application susvisé est approuvé.
3. La dépense en résultant, soit 51 050 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, comme suit :
 - 20 000 au titre du lien social, sur la ligne de crédit 46102, nature 65748, fonction 420 après transfert du même montant depuis la ligne de crédit 41780, nature 65748, fonction 420 ;
 - 31 050 euros au titre du Fonds Associatif Local, sur la ligne de crédit 41781, nature 65748, fonction 420.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/943 - Adhésion de la Direction des affaires culturelles à l'Association française des Fundraisers (AFF) et au Club de la communication (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis de nombreuses années, la Ville de Lyon a souhaité adhérer à diverses associations ou organismes, en particulier celles et ceux œuvrant dans le secteur culturel, en raison de l'intérêt que représentent leurs activités pour la municipalité.

Au titre de l'année 2021, 86 adhésions de la délégation des affaires culturelles ont été renouvelées, par voie de décision du Maire, pour un montant estimatif de 68 422 € et cinq adhésions n'ont pas été renouvelées ou ont été supprimées pour un montant de 9 146 €.

Lors de la séance du 28 janvier 2021 (délibération n° 2021/516), le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès de quatre nouvelles associations portant le montant total des adhésions 2021 à 70 832 €.

Deux nouvelles adhésions à des associations sont aujourd'hui proposées pour 2021 et concernent les structures suivantes :

Budget principal en €TTC	
Direction des affaires culturelles	
Club de la communication	180 €
Association française des Fundraisers	178 €
TOTAL nouvelles adhésions	358 €

Le Club de la communication, réseau des professionnels de la communication à Lyon, est un lieu d'échange et de partage d'expériences qui regroupe plus de 130 communicants au service des entreprises, de grandes écoles, d'administrations, d'institutions et d'associations de la région lyonnaise. Il a pour mission d'expliquer, de représenter et de valoriser les métiers de la communication, suivre leur évolution et anticiper les changements. Le club organise des rencontres et conférences visant à favoriser le partage et l'échange entre les adhérents.

L'association française des Fundraisers a pour mission de promouvoir un environnement et une culture de l'alliance favorables à la générosité et à la mobilisation des ressources dans leur diversité. L'association sensibilise les acteurs publics et économiques à l'importance du Fundraising dans la création de valeur sociale et économique, et développe une culture partagée de la collecte de fonds. Elle donne aux Fundraisers les moyens qui leur permettent une diversification et une mobilisation durable des ressources au service de leurs projets.

Ces adhésions à ces deux associations sont indispensables dans le cadre de la création de la mission mécénat, rattachée à la Direction générale à la culture, au patrimoine et aux événements.

Le montant des adhésions nouvelles proposées à votre agrément étant de 358 €, le montant prévisionnel total des adhésions de la délégation culture pour l'année 2021 est estimé à 71 190 €.

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

- 1- M. le Maire est autorisé à solliciter l'adhésion de la Ville de Lyon auprès des associations susnommées dans la présente délibération.
- 2- Les dépenses correspondantes au règlement des cotisations annuelles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2021, sur ligne de crédit 44258, nature comptable 6281, opération ADJOINT, programme SUPPORTAC.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/944 - Attribution de subventions de fonctionnement à 13 écoles de musique pour un montant global de 69 900 € – enveloppe « fonctionnement école de musique » et Casino (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a choisi de soutenir treize écoles de musique associatives réparties sur son territoire. Ces structures associatives d'enseignement artistique offrent aux Lyonnais, jeunes et adultes, la possibilité de pratiquer tous types de disciplines musicales, de l'apprentissage d'un instrument au travail vocal, du cours individuel aux pratiques collectives, de toutes les esthétiques, classique, jazz, musiques actuelles. L'ensemble des écoles soutenues compte environ 3000 élèves, jeunes et adultes.

Onze de ces écoles se sont organisées, avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, en un Réseau d'Écoles de Musique (REM) depuis 2013 et sont cosignataires avec la Ville de Lyon de la Charte d'enseignement musical de Lyon, renouvelée en février 2018 pour trois ans. Les partenaires s'entendent pour réfléchir à une optimisation de la complémentarité de l'offre de l'enseignement musical sur Lyon, à une meilleure circulation des élèves et mènent un travail en commun pour l'organisation de concerts collectifs le cas échéant. La Ville de Lyon accompagne le réseau, outre les subventions qu'elle attribue aux écoles signataires, par un encouragement au partenariat, à la mutualisation d'actions, par un accompagnement à la recherche de co-financement et une communication ciblée sur leurs atouts et caractéristiques propres.

Les écoles de musique associatives sont présentes dans de nombreux arrondissements et certaines sont proches des quartiers prioritaires. Elles sont bien établies dans l'écosystème de l'enseignement musical lyonnais, en complément des antennes du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) et des projets musicaux divers. Leur rôle aux côtés du CRR constitue une réelle plus-value dans la mise en œuvre du service public de l'enseignement artistique.

Elles répondent pleinement à l'ambition de Lyon de créer les conditions de l'émancipation des Lyonnaises et des Lyonnais, auxquelles le développement des pratiques amateurs et l'éducation artistique et culturelles peuvent contribuer.

Les écoles de musique constituent, ainsi, une offre de proximité qualitative que la Ville de Lyon souhaite, à travers son soutien financier, rendre accessible à tous. En conséquence, il est proposé, cette année, une augmentation de l'enveloppe dédiée à l'enseignement musical associatif.

Vous trouverez ci-dessous la présentation des associations ainsi qu'un tableau récapitulatif des subventions proposées.

Les Ecoles de Musique

Allegretto (33 rue Bossuet 69006 Lyon) - L'école de musique, créée en octobre 1986, accueille les enfants, adolescents et les adultes et propose des cours de chant, formation musicale et d'instruments. Les élèves peuvent participer aux différents ensembles : chorale, ensemble vocale, orchestre, atelier jazz, atelier musique actuelle. Cette école de musique associative, hébergée par l'école Jean Racine et par la Mairie du 6^e arrondissement (salles administratives et de répétitions), participe également aux temps forts culturels proposés par son arrondissement.

L'école propose de nombreux cursus allant de l'éveil musical à l'enseignement instrumental, ainsi que des cycles d'approfondissement, de la pratique vocale, et des cours pour adultes, avec une pédagogie classique par petits groupes homogènes. Elle dispose cette année d'une compétence en musicothérapie, avec une enseignante de guitare spécialisée dans ce domaine. L'école souhaite utiliser cette compétence au bénéfice des habitants de son quartier, et plus particulièrement auprès de publics spécifiques (personnes âgées, très jeunes enfants), en mettant en œuvre des projets d'action culturelle.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 146 756 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 8 000 €
Métropole : 6 000 €
Recettes propres : 132 216 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 6 000 €

Subvention proposée : 6 000 €,

Centre de la Voix Rhône-Alpes (24 av Joannès Masset - Les Passerelles 69009 Lyon) - L'Association est née en juillet 1999, avec pour objectif de permettre à un large public, amateurs comme professionnels, de se former à la pratique du chant en leur proposant des formations adaptées à leurs parcours et à leurs envies.

Isabelle Eschenbrenner, chanteuse lyrique de renom et directrice de la structure, est à l'initiative de ce projet, et propose aux amateurs des formations pluridisciplinaires (technique vocale, travail corporel, théâtre, cours d'interprétation). Les cours sont ouverts à tous à partir de 2 ans.

Le centre permet à des professionnels de se former grâce à des classes de maîtres et à des formations de formateurs.

Le Chœur d'Enfants, en partenariat avec le CRR de Lyon, permet à plusieurs élèves de l'école de rejoindre chaque année des maîtrises (Opéra de Lyon, CRR, Petits Chanteurs...), des écoles supérieures de chant (CNSMD, Haute Ecole de Musique de Genève, de Lausanne...) ou des chœurs renommés.

Le centre a ouvert une classe vocale à horaires aménagés au collège Jean Moulin dans le 5^e et une troisième classe dans le cadre du développement du Cursus Musical d'Excellence initié avec le collège Jean de Verrazane. Il intervient par ailleurs depuis 2019 au sein de l'école Champvert (Lyon 5) et depuis la rentrée 2020, au sein de l'école Berlioz (5^{ème}).

Pour rappel, la Ville de Lyon a versé en 2020 une subvention de fonctionnement de 11000€ (DAC). Le Centre a présenté une demande en 2021 d'un complément de financement de 3750 € au titre de ses interventions au sein de l'Ecole Berlioz.

Le Budget prévisionnel 2020 de l'association est de 234 350 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC : 17 750 €
Ville de Lyon Fonctionnement - Education : 1 400 €
Métropole : 14 000 €
Bénévolat /prestations en nature : 8 000 €
Recettes propres : 177 200 €

Subvention proposée : 14 800 €,

Pour information la proposition de subvention se décompose comme suit : 11 000€ (fonctionnement) + 3800 € (projet Berlioz)

Ecole de Musique de St Rambert (Maison des Associations 42 rue des Drs Cordier 69009 Lyon) - L'école, créée en 1989, est une école de musique de quartier qui offre un enseignement de proximité et permet la pratique musicale individuelle et collective, débutant ou non, adulte ou enfant dès 5 ans, et quel que soit le choix de style musical (classique, rock, jazz, musiques du monde ...).

L'EMSR assure sa mission en proposant des cours individuels d'instruments, de la formation musicale associée à travers le chant choral ou la pratique en orchestre dès la 2^e année et des ateliers collectifs afin d'enrichir les acquis et de développer le sens de l'écoute.

L'EMSR intervient en milieu scolaire. Ainsi, « Orchestre à l'école » OAE, créé en 2008, est un partenariat pédagogique avec l'école de musique /Ecole primaire Alphonse Daudet du 9^e à Lyon, et depuis octobre 2010, avec le CRR de Lyon. Il s'adresse à une classe entière d'enfants (CE2) deux heures par semaine et se poursuit avec ces mêmes enfants en CM1. Il permet à tous ces enfants de pratiquer un instrument directement au sein d'un orchestre grâce à un enseignement oral dispensé par 5 professeurs d'instruments et basé sur un répertoire créé pour eux.

Le Budget prévisionnel 2020 de l'association est de 77 000 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC : 6000 €
Ville de Lyon Fonctionnement - Education : 6 500 €
Ville de Lyon – Fonds de solidarité : 4000 €
Métropole : 10 500 €
Recettes propres : 50 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 5500 €

Subvention proposée : 6000 €,

Ecole de Musique du 7^{ème} (14, avenue Berthelot- Centre Berthelot 69007 Lyon) - L'EM7, créée en 1983, est une école de musique associative basée dans le 7^e arrondissement de Lyon, dans les locaux du collège St Louis. Elle a pour vocation de promouvoir la pratique instrumentale au

travers de son école de musique, de son harmonie et de ses divers ensembles

L'EM7 propose des cours individuels d'instrument, ouverts aux enfants comme aux adultes, suivis en parallèle de cours de formation musicale. Les instruments proposés sont l'alto, le violon, le violoncelle, la guitare, le piano, la trompette, le trombone à coulisse, le cor d'harmonie, le tuba, le saxophone, la flûte traversière, la clarinette, la batterie, les percussions classiques et le chant.

La formation musicale est le pilier de l'enseignement musical à l'EM7. Elle permet de lire, comprendre, créer et ressentir la musique. Elle peut commencer pour les plus jeunes par l'éveil musical ou l'initiation, et se poursuit par 2 cycles de 3 ans avec une ouverture à la Musique Assistée par Ordinateur MAO.

Un éveil musical est également proposé dès 3 ans, et permet à l'enfant de découvrir la musique par le biais de jeux, chansons, écoute et instruments et de s'essayer aux petites percussions.

L'école intervient également dans des manifestations culturelles et festives de son arrondissement.

L'école a connu ces dernières années un fort développement d'activités qui ne s'est pas accompagné d'un rééquilibrage des fonctions support. Elle présente en 2021 un budget et une demande fortement augmentés, pour l'accompagnement de son développement interne, et pour sa stratégie de partenariat externe.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 227 100 € avec en principales recettes de fonctionnement attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 50 000 €
Métropole : 4 500 €
Recettes propres : 160 000 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 4 500 €

Subvention proposée : 10 000 €,

Ecole de Musique Guy Candeloro (groupe scolaire J. Macé 1, place général André 69008 Lyon) - L'école de musique Guy Candeloro existe depuis 1992 et est très active. Elle accueille des personnes de tout âge, de toute situation géographique et de tout niveau. Elle permet la pratique instrumentale individuelle de qualité et adaptée à chacun et la pratique musicale collective (orchestre, chorales et ateliers).

Elle encourage la vie de quartier, soutient les manifestations musicales et publiques des élèves et professeurs.

L'école dispense des cours d'instrument individuels, des cours collectifs, la Candell'Harmonie, où tous les instruments sont accueillis dès 3-4 ans de pratique, et des chorales.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 159 600 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 4 000 €
Métropole : 2 800 €
Recettes propres : 149 500 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 3 500 €

Subvention proposée : 4 000 €,

Ecole Lyonnaise des Cuivres (maison des Associations - 28 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon) - Cette école de musique associative créée en 2010 par des musiciens formés au CNSMD, est présente dans les 4^e et 9^e arrondissements de Lyon. Elle met la pratique des cuivres, des percussions et des bois au centre de l'apprentissage sous forme d'ateliers allant de 5 à 15 élèves.

L'ELC développe son activité autour de 3 axes des ateliers collectifs (cuivres, bois, percussions, éveil musical), l'éducation artistique et culturelle (en milieu scolaire et universitaire, en centres de loisirs, sous forme de stages...), et des ensembles, les ensembles Inter-Ateliers, la Fanfare.

Les cours proposés vont ainsi de l'éveil musical parents-enfants dès le plus jeune âge à la découverte instrumentale à partir de 6-8 ans, et des ateliers de différentes familles d'instruments, ainsi qu'une fanfare.

L'association n'a pas souhaité faire partie du réseau des Ecoles de musique.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 84 155 € avec en principales recettes de fonctionnement attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 6 000 €
Fonds de solidarité – Ville de Lyon : 17 342€
Métropole : 6 000 €
Bénévolat / prestations en nature : 25 000 €
Recettes propres : 50 800 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 4 500 €

Subvention proposée : 4 000 €,

Ensemble Orchestral de Lyon 9^e – Ecole de Musique de Lyon 9e (6 rue du Chapeau Rouge 69009 Lyon) - L'association est composée de deux parties : l'école de musique, partie scolaire de l'association, permet pour tous et à tout âge d'apprendre la musique de façon conviviale dans des disciplines variées, et l'ensemble orchestral, permet à toutes et à tous de se retrouver pour jouer ensemble des morceaux de style divers.

Depuis 1974 dans le 9^e arrondissement, l'école offre la possibilité à tous ses habitants de pratiquer la musique dans le quartier. L'enseignement musical est de qualité et dispensé par des professeurs tous diplômés de conservatoires.

L'école propose des cours individuels (clarinette, flûte traversière, piano, trompette, guitares, ...), des cours et ateliers collectifs (atelier vent, cordes ou rock, éveil musical de 4 ans à 6 ans, solfège enfants et adultes, parcours découverte d'instruments).

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 52370 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 2 600 €
Métropole : 2 925 €
Recettes propres : 44 775 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 3 200 €

Subvention proposée : 2 600 €,

Harmonie Montchat Monplaisir (espace Triolet -53 rue Richard 69003 Lyon) - L'Harmonie de Montchat-Monplaisir a vu le jour en 1877 et accueille toutes personnes instrumentistes désireuses d'exercer leur passion musicale en groupe. L'orchestre est composé actuellement d'une trentaine de musiciens.

L'école de musique agréée, a un programme pédagogique du niveau de la Confédération Musicale de France.

L'école de musique propose des cours de trompette, batterie, clarinette, flûte traversière, saxophone, cor, violon, solfège et éveil musical pour tous niveaux. Le répertoire est choisi en fonction de la variété des pupitres et de la difficulté des morceaux.

De plus, elle accueille toutes personnes instrumentistes désireuses d'exercer leur passion musicale en groupe. Ces musiciennes et musiciens (une quarantaine), tous bénévoles, se réunissent afin de répéter un programme éclectique proposé lors de concerts gratuits en salle, église ou sur les places publiques lyonnaises.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 56 503 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 2 000 €
Métropole : 2 925 €
Recettes propres : 51 653 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 2 000 €

Subvention proposée : 2 000 €,

IMMAL Institut Musical de Méthodes Actives de Lyon (8, rue du Plâtre 69001 Lyon) - Créé en 1975, IMMAL est un lieu de rencontre et de culture musicale pour les enfants et les adultes et a pour but de développer une éducation musicale de base qui s'appuie sur des pédagogies « actives » telles que définies par les plus éminents spécialistes. L'IMMAL s'intéresse tout particulièrement à l'éveil musical et corporel des tout-petits et à la formation musicale des plus grands.

L'équipe des professeurs privilégie un apprentissage qui donne la priorité au développement sensoriel et à l'épanouissement de l'enfant. L'IMMAL est un lieu d'apprentissage où apprendre en s'amusant.

Pour information, l'association est en recherche active de locaux, son bail, qui ne sera pas renouvelé, arrivant à échéance à la fin du mois de décembre 2021.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 85 830 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 7 000 €
Métropole : 7 000 €
Recettes propres : 46 210 €
Bénévolat/prestations en nature : 20 000€

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 4 100 €

Subvention proposée : 6 000 €,

Léthé Musicale (10 Impasse Pierre Baizet 69009 Lyon) - L'association Léthé Musicale, créée en 1996, Un centre de pratique musicale, d'enseignement de la musique, et de musicothérapie à destination des personnes en situation de handicap. Elle produit et diffuse également des spectacles musicaux créés et joués par des artistes en situation de handicap et propose des ateliers de musique à vocation éducative, pédagogique ou thérapeutique, animés par une équipe de musiciens et de musicothérapeutes professionnels accompagnés par des assistants de séance bénévoles.

Elle s'adresse à des personnes présentant un handicap moteur, sensoriel, psychique ou mental, et rassemble aujourd'hui plus de 500 personnes handicapées sur la région lyonnaise.

Centre ressource sur la Métropole de Lyon, Léthé Musicale accompagne le réseau des établissements d'enseignement artistique pour améliorer leur accessibilité au handicap et les établissements médico-sociaux pour mettre en œuvre des projets culturels. L'association organise des formations musique/handicap et musicothérapie, des conférences musique, handicap, santé et diffuse des nouvelles du réseau.

Depuis octobre 2016 Léthé Musicale forme des musiciens porteurs de handicap dans un objectif de professionnalisation aux métiers du spectacle vivant.

Outres ces activités, elle propose des temps de diffusion (concerts-rencontres, spectacles) qui permettent à tous de découvrir des actions en faveur de l'accès à la musique des personnes en situation de handicap.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 349 940 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC: 4 000 €
Ville de Lyon Fonctionnement - Egalité: 5 000€
Métropole : 39 980 €
Recettes propres : 191 466 €
Région : 10 000 €
Etat : 23 938 €
Bénévolat/prestations en nature : 61 045 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 3 000 €

Subvention proposée : 4 000 €,

RYMEA (46 rue Bugeaud 69006) - l'école Willems Ryméa de Lyon, propose depuis 30 ans des cours d'initiation musicale, de solfège et d'instrument pour enfants à partir de 3 ans et adultes. Les cours ont pour objectifs de solliciter le plaisir de la découverte et de l'écoute mutuelle.

L'école dispense la méthode d'éducation musicale d'Edgar Willems qui permet un apprentissage progressif et ordonné. La musique est un langage et un art dont l'apprentissage suit le même développement que celui d'une langue maternelle.

Le jeu instrumental intervient dans 4 domaines simultanément, différents et complémentaires : le jeu d'oreille, par la reproduction de chansons ou de musiques, entendues et mémorisées sans support écrit, le jeu par la lecture, le jeu de mémoire et l'improvisation.

Les professeurs d'initiation et de solfège sont tous formés à la méthode Willems et partagent leur activité entre les cours d'initiation et de solfège d'instrument, ce qui garantit une continuité pédagogique. Ils accompagnent les élèves depuis l'éveil musical jusqu'à une pratique musicale amateur de haut niveau. La pratique musicale collective est largement représentée, avec des cours d'orchestre, de musique de chambre, et les chorales d'enfants, de jeunes et d'adultes. Sauf exception, les cours d'instrument sont individuels.

En plus des concerts, les auditions instrumentales, une fois par mois, permettent aux élèves de se produire devant un public bienveillant et aux plus jeunes de faire un choix éclairé de leur futur instrument.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 146 065 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement : 10 000 €
Métropole : 2 000 €
Recettes propres : 100 000 €
Bénévolat/prestations en nature : 6 600 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 2 000 €

Subvention proposée : 4 000 €,

Top Music (6 bis passage Coste 69006 Lyon) - Née 1985, Top Music est une école associative culturelle et musicale.

Elle œuvre pour un enseignement musical, le développement d'actions et de projets culturels, la sensibilisation, la découverte et le partage des pratiques musicales, la diffusion et le soutien à des lieux, groupes ou événements locaux, régionaux ou nationaux dans le domaine de la musique, la mise en place de moments favorisant les échanges et rencontres entre amateurs et professionnels, voisins, familles et amis.

Elle propose des ateliers pour les musiciens souhaitant découvrir la pratique de la musique en groupe et dispense aussi des cours de piano, de guitare, de basse, de batterie, de chant, de saxophone, de trompette, de violon, de harpe, de clarinette et flûte traversière.

Le choix d'ateliers proposé par Top Music est très varié : rock ados, rock adultes, jazz funk, jazz standard, jazz rock, chorale, etc...

Depuis la saison dernière, Top Music a mis en place son projet « La Musiconf en 6 », et ouvre ainsi ses locaux un dimanche par mois, d'octobre à mai, pour proposer aux riverains, mélomanes, avertis ou non, de se réunir autour d'un temps de convivialité, d'échange et de partage par les biais culturels et artistiques.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 124 891 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement - DAC: 4 500 €
Métropole : 4 500 €
Etat: 20 000€
Recettes propres : 86 992 €
Bénévolat/prestations en nature : 23 040 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 2 500 €

Subvention proposée : 4 000 €,

Union Musicale Lyon Guillotière – Etats-Unis (Espace des 4 Vents, 27-29 Rue Garon Duret 69008 Lyon) - L'association « Union Musicale de la Guillotière » créée à Lyon en 1928 se nomme depuis 1984 « Union Musicale de Lyon-Guillotière-Etats-Unis » suite à son installation dans le 8e arrondissement.

L'association est gérée par une petite équipe de professeurs et de bénévoles motivés autour du directeur Pierre-Yves Tréguier. Parfaitement insérée dans son arrondissement et dans son quartier, l'UMLG entretient des relations soutenues avec le monde associatif local. Elle participe à chaque fois que cela est possible aux manifestations culturelles locales.

L'école dispense des cours d'instruments, enfants et adultes, de nombreuses esthétiques, des ateliers collectifs de l'éveil musical et de la formation rythme et chant.

En plus de ses activités, l'école a créé la chorale « 8 au Chœur », ensemble vocal, ouvert à tous, sans pré requis.

Le Budget prévisionnel 2021 de l'association est de 24 191 € avec en principales recettes attendues :

Ville de Lyon Fonctionnement: 2 500 €
Métropole : 2 165 €
Recettes propres : 21 234 €

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2020 = 2 500 €

Subvention proposée : 2 500 €,

Je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune de ces associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- Les subventions de fonctionnement pour un montant global de 69 900 € sont allouées aux associations précitées selon la répartition suivante :

Associations	Total
Allegretto (6 ^e)	6 000 €
Centre de la Voix Rhône-Alpes (9 ^e)	14 800 €
Ecole de Musique de St Rambert (9 ^e)	6 000 €
Ecole de Musique du 7 ^{ème} (7 ^e)	10 000 €
Ecole de Musique Guy Candeloro (8 ^e)	4 000 €
Ecole Lyonnaise des Cuivres (4 ^e et 9 ^e)	4 000 €
Ensemble Orchestral de Lyon 9 ^{ème} (9 ^e)	2 600 €
Harmonie Montchat Monplaisir (3 ^e)	2 000 €
IMMAL (1 ^{er})	6 000 €
Léthé Musicale (9 ^e)	4 000 €
RYMEA (6 ^e)	4 000 €
Top Music (1 ^{er})	4 000 €
Union Musicale Lyon Guillotière (8 ^e)	2 500 €
TOTAL	900 €

2- La dépense correspondante, soit 69 900 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, comme suit :

- 43 800€ sur la ligne de crédit 66882 Envelop Subv fonct écoles musique : nature 65748, fonction 311, programme SOUTIENAC, opération MUSIQUAC ;

- 26 100 € sur la ligne de crédit 47466 Subvention Casino aux asso. Culturelles : nature 65748, fonction 30, programme SOUTIENAC, opération CASINOAC.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

2021/945 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête de la Musique 2021 - Approbation de conventions (Direction des Evénements et Animation)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit : La Ville de Lyon encourage tous les musiciens à se produire bénévolement pour la Fête de la musique, dans toutes sortes de lieux publics, des plus conventionnels aux plus insolites. Les concerts gratuits permettent à tous d'accéder à cette célébration de la musique vivante.

Après l'annulation de l'édition 2020 du fait de la crise sanitaire, la Ville de Lyon a souhaité faire de cette manifestation un véritable soutien pour le secteur musical durement touché.

Or, aux vues des dernières annonces du plan de déconfinement, les mesures sanitaires très restrictives ont remis en cause la tenue de la manifestation à sa date initiale : cette édition particulière de la Fête de la Musique n'a pu se tenir dans sa forme habituelle le 21 juin 2021.

Afin de ne pas mettre en grande difficulté l'organisation des scènes par les porteurs de projets, d'augmenter les jauges du public pouvant assister aux concerts et de faciliter la gestion des conditions d'accès aux sites, la Ville de Lyon a décidé de reporter aux cinq week-ends du mois de juillet la programmation initialement prévue le 21 juin et ainsi, prolonger la Fête de la musique pour un « mois musical ».

Ainsi, vingt-cinq projets sont reprogrammés sur dix dates, sur des sites répartis dans les neuf arrondissements, permettant à tous les Lyonnais de bénéficier d'animations musicales dans des conditions de meilleure qualité.

Seuls les concerts prévus dans les établissements culturels ou assimilés pouvant accueillir du public avec un protocole sanitaire propre à chaque établissement sont maintenus le 21 juin, soit cinq projets.

La programmation « du mois de la Fête de la Musique » à Lyon se veut résolument ouverte aux différentes pratiques et styles musicaux ainsi qu'en soutien à la jeune création. Ainsi, de nombreux groupes et associations vont présenter leurs répertoires, qu'ils soient amateurs ou acteurs de la professionnalisation des jeunes talents, pour le plaisir du grand public.

Afin de promouvoir la sphère artistique locale, la Ville de Lyon a réalisé une playlist regroupant les productions musicales des artistes programmés. Cette « BO » est à disposition du grand public pour son écoute sur internet durant tout l'été, et a été diffusée, en partenariat avec les TCL tout au long de la journée du 21 juin dans les stations de métro de la ville. Ce teaser a permis d'annoncer les scènes à venir.

Pour ce faire, la Ville de Lyon a présenté différents modes de soutien pour les artistes amateurs, les associations qui les supportent et les regroupements d'associations.

Considérant l'intérêt que présente l'activité de ces associations sur le plan culturel et événementiel, la Ville de Lyon a souhaité soutenir ces associations sur les plans administratifs, communicationnels et techniques. Le soutien financier alloué à ces associations leur permet de prendre essentiellement en charge une partie des besoins logistiques et techniques nécessaires à certaines prestations musicales : son, lumière et régie. Face à l'incertitude de la mise en place de buvettes, couvrant dans un contexte « hors covid », 40 à 60 % des frais d'organisation, les montants des subventions attribuées ont été revus à la hausse de façon exceptionnelle afin de ne pas mettre en difficulté financière les associations.

Au vu de la qualité des dossiers reçus suite à l'appel à projets, près de 40 projets sont soutenus par la Ville de Lyon, dont 21 financièrement (21 en 2019), ce qui permet à plus de 100 groupes et artistes de se produire.

C'est dans ce cadre que :

- L'association Audio Activistes Associés proposera au Jardin des Chartreux une scène musicale avec quatre groupes qui se produiront tout au long de la soirée et en simultanée une zone de danse animée par l'association Takamouv ;
- L'association Carnaval (dénommée Carnaval Humanitaire), association étudiante de l'INSA de Lyon, propose d'organiser une journée festive autour d'une conférence entre midi et 14h et d'une scène musicale avec des concerts de folk et de jazz ;
- L'association Roulez-Jeunesse proposera au sein du lieu culturel de production et de diffusion artistiques Les Subsistances une programmation d'artistes lyonnais au son pop ;
- L'association Arty Farty investira le lieu ouvert HEAT pour mettre en avant deux artistes reçus en résidence au Sucre ainsi qu'un espace d'expression aux participantes des cours de Djing de l'association qui assureront la première partie et/ou la suite du concert ;
- La Maison des Jeunes et de la Culture Presqu'île Confluence s'est associée avec le Marché Gare pour proposer une série d'animations et de spectacles musicaux, spécialement choisis pour les enfants. De la découverte d'instruments en passant par des ateliers de pratique musicale collective, différentes pratiques artistiques et ateliers d'animation seront mis à leur portée ;
- La Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat porte un projet au nom du Collectif des associations de Montchat. A l'occasion de la Fête de la Musique, l'association propose cinq scènes au cinq esthétiques différentes pour permettre aux musiciens de tous âges de se produire ;
- L'association Lerockepamort (Kraspek Myzik) propose de prendre en charge la programmation d'une scène d'artistes féminines ;
- L'association Dopp Fiction accompagne des artistes issus de la scène lyonnaise et propose cette année de réunir des groupes émergents pour un concert mêlant rap, funk, house et dj set accompagné d'une démonstration de breakdance ;
- La Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux Lyon propose d'investir la cour de l'école Fulchiron pour une soirée conviviale avec les groupes de la MJC du Vieux Lyon ;
- La Maison pour tous des Rancy propose une scène musicale avec les lauréats du KIWI Festival (tremplin musical organisé par la MPT) ;
- Le Comité d'organisation des associations du quartier Vilette Paul Bert avec l'association Masterclasse pour la partie artistique et technique se sont associées au Théâtre des Asphodèles pour mutualiser les savoir-faire, pour une programmation variée avec des concerts des écoles de musiques et du blues, du hip-hop et de la musique folk ;
- L'association Studio Tango Argentino occupera le Jardin du Cardinal Villot pour un concert acoustique de tango argentin qui s'accompagnera d'une démonstration de danse ;
- La Compagnie du Gai Savoir souhaite mettre à l'honneur la danse et le chant à travers la programmation de différentes formations musicales avec représentation de danse poétique, ainsi que du jazz avec un groupe multi-instrumental composé des étudiants de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne ;
- L'association Prose programmera une soirée culturelle et pluridisciplinaire mettant à l'honneur les artistes locaux et émergents sur le thème des tropiques. Cela s'articulera autour d'ateliers initiatiques à destination des familles et de démonstrations de danse africaine en amont d'une soirée au son pop, orientale et créole ;
- Les Amis du 6^{ème} continent en partenariat avec la MJC Jean Macé et l'Ecole de Musique du 7^{ème} arrondissement proposent un ensemble de chorale polyphonique ainsi que de la musique salsa ;
- L'association DXS Evénements propose la programmation de quatre Dj spécialisés en musique populaire, souhaitant faire découvrir au public les différents styles de la musique électronique ;
- L'association Orage Production qui soutient la création musicale par la production, la promotion de disques et l'organisation de spectacles propose pour cette édition une programmation éclectique autour de la chanson française ;
- L'Ecole de musique Guy Candeloro propose ses ensembles de cuivres, de clarinettes, de musiques actuelles, de guitares, de jazz, ainsi que son orchestre, sa chorale d'enfants, son ensemble vocal pour cette édition 2021 ;
- L'association Hard Fist, également label lyonnais indépendant pour la production de musiques électroniques propose un après-midi ouvert à tous, de sieste musicale autour de la découverte des musiques électroniques ;
- L'association Graines Electroniques promeut l'éco-responsabilité et la musique électronique, notamment par la création ou la participation à des événements rassemblant ces deux thématiques. Ils proposent un moment calme et contemplatif de « sieste électronique » avec des artistes de musiques électroniques ambient ;

- L'association Louxor Spectacle et la péniche Loupika se sont associées pour proposer un concert en déambulation sur les fleuves du Rhône et de la Saône : un premier bateau dédié au concert live et le second à la musique électronique ; le public profitera de cette programmation d'artistes lyonnais depuis les quais ;

Considérant que l'éco-responsabilité des événements repose sur l'ensemble des parties prenantes, la Ville de Lyon a souhaité proposer à chaque porteur de projet une formation à distance réalisée par l'association Aremacs (Association pour le Respect de l'Environnement lors des Manifestations Culturelles et Sportives), afin de les accompagner dans la conception d'un événement éco-responsable, notamment concernant la réduction, la prévention et la gestion des déchets.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de ces associations, je propose d'allouer un montant global de subventions de 38 675 euros et de valider les conventions d'application jointes au rapport.

Les subventions attribuées aux associations porteuses de projets sélectionnés seront honorées en tout ou en partie en cas d'impossibilité de reprogrammation des concerts sur le mois de juillet, afin de couvrir les frais engagés par les associations.

En 2019, par la délibération n° 2019/4895 du 1^{er} juillet 2019, un montant global de 26 080 euros avait été alloué aux associations pour la programmation de la Fête de la Musique.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élu-es :

a) - Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, suite au retrait des 3 projets suivants de la programmation de la Fête de la musique :

« L'association Plug n'Play propose un spectacle musical avec plus de 5 heures de musique, réalisé par les étudiants de l'école de musique Plug n'Play du 7^{ème} arrondissement, qui se terminera par un concert sur le thème de l'histoire de la musique des années 50 à aujourd'hui. »

« La Cité Creative Coblod propose une Fête de la Musique autour d'artistes locaux et d'initiatives citoyennes du 8^{ème} arrondissement de Lyon avec notamment des propositions des partenaires du Cabaret Citoyen : la Troupe 20-21, le Centre Social des Etats, le NTH8, la MJC Laënnec Mermoz et le Théâtre du Grabuge. »

« Le Pôle 9 MJC - Centre Social propose dans le quartier du Vergoin de s'associer avec l'association Essaouira France, l'Ecole de Musique de Saint Rambert, l'association des Jeunes Motivés du Vergoin, l'association Femmes Culture Solidarité Partage, les musiciens du pôle musique du Pôle 9, le CIL de Saint Rambert, pour célébrer la Fête de la Musique 2021. »

- lire :

« Au vu de la qualité des dossiers reçus suite à l'appel à projets, près de 40 projets sont soutenus par la Ville de Lyon, dont 21 financièrement (comme en 2019), ce qui permet à plus de 100 groupes et artistes de se produire.

[...]

En raison de l'intérêt que présentent les activités de ces associations, je propose d'allouer un montant global de subventions de 38 675 euros et de valider les conventions d'application jointes au rapport. »

- au lieu de :

« Au vu de la qualité des dossiers reçus suite à l'appel à projets, près de 40 projets sont soutenus par la Ville de Lyon, dont 24 financièrement (21 en 2019), ce qui permet à plus de 100 groupes et artistes de se produire.

[...]

En raison de l'intérêt que présentent les activités de ces associations, je propose d'allouer un montant global de subventions de 42 275 euros et de valider les conventions d'application jointes au rapport. »

b) - Dans le DELIBERE :

- lire :

« 1- Les subventions suivantes, pour un montant total de 38 675 euros, sont allouées aux associations ci-dessous :

Arrondissement	Association lieu – date (en cours de finalisation)	Montant de subvention
1 ^{er}	Karnaval Jardin des Chartreux - 31 juillet	500 €
	Roulez-Jeunesse les Subsistances - 21 juin	2 500 €
2 ^{ème}	Arty Farty Heat - 21 juin	3 250 €
	Audio Activistes Associés - 9 juillet (initialement prévu dans le 1 ^{er} arrondissement)	3 500 €
	MJC Presqu'île Confluence – Marché Gare Station Mue - 2 juillet	2 000 €
3 ^{ème}	Maison Pour Tous - Salle des Rancy Square Sainte Marie Perrin - 2 juillet	1 300 €
	Comité d'organisation des associations du quartier Vilette Paul Bert Square Jugan - 3 juillet	2 500 €
	MJC Montchat Parc Chambovet - 3 juillet	1 500 €
	Dopp Fiction Square Sainte Marie Perrin - 31 juillet	800 €
4 ^{ème}	Lerockepamort (KraspeK Mysik) Parc de la Cerisaie - 24 juillet	1 500 €
	Graines Electroniques Parc Popy - 23 juillet	2 025 €

Arrondissement	Association lieu – date (en cours de finalisation)	Montant de subvention
5 ^{ème}	MJC Vieux-Lyon Cour Ecole Fulchiron - 2 juillet	1 000 €
	Hard Fist Parc de la Visitation - 3 juillet (initialement prévu dans le 4 ^{ème} arrondissement)	2 430 €
6 ^{ème}	Studio Tango Argentino Square des 3 Renards – 24 juillet	1 500 €
	Compagnie du Gai Savoir Square des 3 Renards - 2 juillet	1 500 €
7 ^{ème}	Les Amis du 6 ^{ème} Continent Parc de Gerland - 10 juillet	2 000 €
	DXS Evènements Parc de Gerland - 31 juillet	850 €
	Orage Productions Jardin de l'Institut Lumière - 9 juillet	1 400 €
8 ^{ème}	Ecole de Musique Guy Candeloro Jardin de l'Institut Lumière – 2 juillet	620 €
9 ^{ème}	Prose Parc de la Roquette - 10 juillet (initialement prévu dans le 7 ^{ème} arrondissement)	1 500 €
Bateaux Rhône-Saône	Louxor Spectacles Rhône et Saône – 13 juillet	4 500 €
TOTAL		38 675 €

Les conventions susvisées sont approuvées.

M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

La dépense correspondante, soit 38 675 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENECULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 44007, nature 65748, fonction 023. »

- au lieu de :

« 1- Les subventions suivantes, pour un montant total de 42 275 euros, sont allouées aux associations ci-dessous :

Arrondissement	Association lieu – date (en cours de finalisation)	Montant de subvention
1 ^{er}	Audio Activistes Associés (déplacé dans le 2 ^{ème} arrondissement)	3 500 €
	Karnaval Jardin des Chartreux - 31 juillet	500 €
2 ^{ème}	Roulez-Jeunesse les Subsistances - 21 juin	2 500 €
	Arty Farty Heat - 21 juin	3 250 €
3 ^{ème}	MJC Presqu'île Confluence – Marché Gare Station Mue - 2 juillet	2 000 €
	Maison Pour Tous - Salle des Rancy Square Sainte Marie Perrin - 2 juillet	1 300 €
4 ^{ème}	Comité d'organisation des associations du quartier Vilette Paul Bert Square Jugan - 3 juillet	2 500 €
	MJC Montchat Parc Chambovet - 3 juillet	1 500 €
5 ^{ème}	Dopp Fiction Square Sainte Marie Perrin - 2 juillet	800 €
	Hard Fist Parc de la Cerisaie - 3 juillet (déplacé dans le 5 ^{ème} arrondissement)	2 430 €
6 ^{ème}	Lerockepamort (KraspeK Mysik) Parc de la Cerisaie - 24 juillet	1 500 €
	Graines Electroniques Parc Popy - 23 juillet	2 025 €
7 ^{ème}	MJC Vieux-Lyon Cour Ecole Fulchiron - 2 juillet	1 000 €
	Plug n' Play Music School Parc de la Visitation - 3 juillet (retiré)	800 €

Arrondissement	Association lieu – date (en cours de finalisation)	Montant de subvention
6 ^{ème}	Studio Tango Argentino Square des 3 Renards - 3 juillet	1 500 €
	Compagnie du Gai Savoir Square des 3 Renards - 2 juillet	1 500 €
7 ^{ème}	Prose (déplacé dans le 9 ^{ème} arrondissement)	1 500 €
	Les Amis du 6 ^{ème} Continent Parc de Gerland - 10 juillet	2 000 €
	DXS Evènements Parc de Gerland - 31 juillet	850 €
	Orage Productions Jardin de l'Institut Lumière - 9 juillet	1 400 €
8 ^{ème}	Cité créative Coblod Ecole Pegout (rue Cdnt Pegout) - 11 juillet (retiré)	1 700 €
	Ecole de Musique Guy Candeloro Jardin de l'Institut Lumière – 3 juillet	620 €
9 ^{ème}	Pôle Neuf MJC-Centre Social Ile Barbe – 3 juillet (retiré)	1 100 €
Bateaux Rhône-Saône	Louxor Spectacles Rhône et Saône – 21 juin	4 500 €
TOTAL		42 275 €

Les conventions susvisées sont approuvées.

M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

La dépense correspondante, soit 42 275 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 44007, nature 65748, fonction 023. »

Délibère

1- Les subventions suivantes, pour un montant total de 38 675 euros, sont allouées aux associations ci-dessous :

Arrondissement	Association lieu – date (en cours de finalisation)	Montant de subvention
1 ^{er}	Karnaval Jardin des Chartreux - 31 juillet	500 €
	Roulez-Jeunesse les Subsistances - 21 juin	2 500 €
2 ^{ème}	Arty Farty Heat - 21 juin	3 250 €
	Audio Activistes Associés - 9 juillet	3 500 €
	MJC Presqu'île Confluence – Marché Gare Station Mue - 2 juillet	2 000 €
3 ^{ème}	Maison Pour Tous - Salle des Rancy Square Sainte Marie Perrin - 2 juillet	1 300 €
	Comité d'organisation des associations du quartier Vilette Paul Bert Square Jugan - 3 juillet	2 500 €
	MJC Montchat Parc Chambovet - 3 juillet	1 500 €
	Dopp Fiction Square Sainte Marie Perrin - 31 juillet	800 €
4 ^{ème}	Lerockepamort (KraspeK Mysik) Parc de la Cerisaie - 24 juillet	1 500 €
	Graines Electroniques Parc Popy - 23 juillet	2 025 €
5 ^{ème}	MJC Vieux-Lyon Cour Ecole Fulchiron - 2 juillet	1 000 €
	Hard Fist Parc de la Visitation - 3 juillet	2 430 €
6 ^{ème}	Studio Tango Argentino Square des 3 Renards – 24 juillet	1 500 €
	Compagnie du Gai Savoir Square des 3 Renards - 2 juillet	1 500 €

Arrondissement	Association lieu – date (en cours de finalisation)	Montant de subvention
7 ^{ème}	Les Amis du 6 ^{ème} Continent Parc de Gerland - 10 juillet	2 000 €
	DXS Evènements Parc de Gerland - 31 juillet	850 €
	Orage Productions Jardin de l'Institut Lumière - 9 juillet	1 400 €
8 ^{ème}	Ecole de Musique Guy Candeloro Jardin de l'Institut Lumière – 2 juillet	620 €
9 ^{ème}	Prose Parc de la Roquette - 10 juillet	1 500 €
Bateaux Rhône-Saône	Louxor Spectacles Rhône et Saône – 13 juillet	4 500 €
TOTAL		38 675 €

2- Les conventions susvisées sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4- La dépense correspondante, soit 38 675 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 44007, nature 65748, fonction 023.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/946 - Attribution de subventions pour la programmation «Tout l'monde dehors !» 2021 - Approbation de conventions (Direction des Evénements et Animation)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2002, « Tout l'monde dehors ! » propose chaque été, dans les 9 arrondissements de Lyon, des rendez-vous artistiques et participatifs gratuits dans l'espace public, du 21 juin à la fin du mois d'août.

Cette année, 80 opérateurs (institutions culturelles, associations socioculturelles, équipes artistiques) proposent ainsi durant tout l'été une programmation riche et variée de près de 150 événements : concerts, pièces de théâtre, spectacles de danse, contes et lecture, cinéma en plein air. Il s'agit principalement de créations récentes qui ont eu peu l'occasion d'être jouées en salle en raison de la pandémie. « Tout l'monde dehors » devient dans ce contexte une sorte de Scène découverte à ciel ouvert.

À travers ces manifestations, les objectifs sont :

Proposer une programmation artistique diversifiée mettant en avant les talents émergents et la scène culturelle locale ;

Favoriser la convivialité, la rencontre, la participation des habitants : la gratuité et la proximité des manifestations permettant la rencontre entre les habitants mais également entre le public et les artistes ;

Mettre en valeur des territoires dans les quartiers (jardins, places, rues...) : découverte de lieux parfois méconnus, transformation de l'espace public par une intervention artistique. Près de trente lieux sont investis cette année dans les 9 arrondissements, au plus près des habitants.

Pour la programmation de l'édition 2021, les 80 projets présentés dans le tableau joint au rapport ont ainsi été retenus pour leur pertinence et leur adéquation avec les orientations et les objectifs de la manifestation « Tout l'monde dehors ! ».

La sélection a été effectuée suite à un appel à projets, parmi 270 candidatures d'équipes artistiques de proximité, principalement installées dans le Rhône. Une attention particulière a été accordée aux cachets artistiques, afin que cette programmation soit également l'occasion d'un soutien à ce secteur durement touché par la crise. Les associations porteuses des projets sélectionnés déclarent la prise en charge de 600 salaires au total.

La programmation a été pensée pour pouvoir s'adapter aux évolutions des contraintes sanitaires et le protocole mis en œuvre suivra les différentes étapes du plan de déconfinement, avec des jauges et un encadrement adaptés.

Des démarches éco-responsables seront mises en place sur la plupart des manifestations de « Tout l'monde dehors ! » : tri sélectif, buvettes bio, promotion des produits locaux ou du commerce équitable, sensibilisation des organisateurs aux nuisances sonores, incitation à l'utilisation des modes de transport doux et d'autres initiatives afin de sensibiliser le public au respect de l'environnement et aux démarches citoyennes. Les événements proposés présentent un impact écologique faible (peu d'installations coûteuses en énergie et matériaux, prêts et mutualisation des moyens techniques, peu de déchets générés).

La programmation complète vous est soumise dans le tableau ci-dessous. Elle est décomposée par arrondissement. Deux projets financés dans le cadre du volet Culture Politique de la Ville sont présentés ici, pour information. Le montant global des subventions allouées aux porteurs de projet s'élève à 211 129 euros.

Association	Projet	Lieu	Arr	Date	Subvention
Ithako & Co	Sœursfières	Cours d'Honneur de l'Hôtel de Ville	1	24/08/21	1 399 €
La Tour Pizay	J'étais cru, je fus cuit, j'ai brûlé	Cours d'Honneur de l'Hôtel de Ville	1	12/08/21	500 €

Association	Projet	Lieu	Arr	Date	Subvention
Cie Au dela du Bleu	L'ivresse d'une approche	Cours d'Honneur de l'Hôtel de Ville	1	31/07/21	3 500 €
Compagnie On Off	La famille sans nom	Cours d'Honneur de l'Hôtel de Ville	1	29/08/21	970 €
La Tribu Hérisson	Concert Sous la Langue	Clos St-Benoit	1	28/07/21	1 850 €
Collectif Sukha	Si Près des Profondeurs	Clos St-Benoit	1	25/08/21	2 500 €
Nuée d'image	Ciné BD	Jardin des Char-treux	1	01/08/21	1 500 €
Otbox	Couleurs sentimentales	Parc Vilemanzy	1	19/07/21	355 €
U Gomina	Des épines sur ma rose	Parc Sutter	1	07/08/21	2 659 €
Association à la recherche d'un folklore imaginaire (ARFI)	La Marmite Infernale	Parc Sutter	1	06/08/21	4 000 €
Le Théâtre du Désordre des Esprits – Cie Bruno Boeglin	La femme du boulanger - saison 2	Parc Sutter	1	22/07/21	3 500 €
Collectif théâtral le Vracquie	Au cœur de Pierre	Station Mue	2	29/07/21	1 390 €
U Gomina	Je suis un voyou	Station Mue	2	08/08/21	2 459 €
Les Fées du Logis	La Fille en papier	Station Mue	2	25/08/21	1 000 €
Territoires Partages	Les petites Séquences d'une Femme	Station Mue	2	30/07/21	1180 €
Equator Culture	La Salsa cubaine et ses dérivés	Station Mue	2	6 et 20/07/21 2, 8 et 17/08/21	2 000 €
Goethe Institut	Sommerkino ! Festival du film allemand	Kiosk Confluences	2	7, 8, 9 et 10/07/21	1 500 €
Nuée d'image	Ciné Mondes	Kiosk Confluences	2	5 et 19/08/21	2 600 €
Les Enfants Sauvages	Tombé du Ciel	Kiosk Confluences	2	14/08/21	850 €
Skaraphone	François Dumont d'Ayot Concert Spécial 20 ans	Station Mue	2	20/08/21	900 €
Cuivres Diffusion	Barouf et Ramdam	Station Mue	2	27/07/21	1 000 €
Otbox	Couleurs sentimentales	Parc Sisley	3	16/07/21	710 €
Cuivres Diffusion	Barouf et Ramdam	Rancy Part-Dieu	3	26 /07/21	1 000 €
Brouhaha Fabrik	les 3 Tess	Espace Rancy	3	23/08/21	2 200 €
Danser sans frontière	Brasero	Parc Jogan	3	05/07/21	1 000 €
Somalila	Traversée / Collectif Les Elans du vide	Jardin Sœur Jeanne Jugan	3	27/08/21	1 150 €

Association	Projet	Lieu	Arr	Date	Subvention
ADIPAC	Percussions Claviers - Tutti percussions	Jardin Sœur Jeanne Jugan	3	04 et 08/07/21	2 700 €
MPT Rancy	Les Guill'en Fêtes	Square Sainte-Marie Perrin Ile Barbe	3	03/07/21	10 000 €
Collectif Librations	Ramenez les seaux	Parc Sisley	3	01/08/21	1 550 €
Arrangement provisoire	Ciel	Parc Baraban	3	27/07/21	2 000 €
Musique et Partage	U.cello, Sieste musicale	Parc Kaplan	3	05/08/21	800 €
Collectif Les Indécis	Lunes	Parc Sisley	3	18/08/21	700 €
Fièvre	Contes mathématiques	Parc Kaplan	3	12/07/21	500 €
Compagnie Ugoki	Méchant!	Parc Sisley	3	04/08/21	2 060 €
Piano Vagabond & Cie	Le piano vagabond	Parc Sisley	3	26/08/21	2 000 €
Cie du Chien Jaune	Les Ateliers en plein air	USF Jeu de Boule	4	23 au 27/07/21	2 000 €
Arrangement Provisoire	Ciel	Parc Chazière	4	26/07/21	800 €
Compagnie Ugoki	Méchant!	Parc Popy	4	15/08/21	1 330 €
Fièvre	Contes mathématiques	Parc Popy	4	03/07/21	500 €
Collectif Librations	Ramenez les seaux	Parc Popy	4	4/08/21	775 €
En mauvaise Compagnie	La prophétie du sucrier en inox	Parc Popy	4	02/08/21	2 050 €
Graines Electroniques	Conférence musicale	Parc Popy	4	24/07/21	700 €
LA Micro Compagnie	Il y a des choses que j'aurais aimé te dire	Parc Popy	4	11/07/21	2 000 €
A quoi Serge ?	Vadrouille et vous	Parc Popy	4	22/08/21	1 600 €
Agend' arts	Petite forme théâtrale	Parc Popy	4	26/08/21	1 000 €
Agend' arts	Soirée chansons	Parc Popy	4	01/07/21	2 000 €
Polythelie Production	C'est idiot mais ça colle à la peau	Parc Popy	4	23/06/21	860 €
Karakib	Bibi Prod Festival	Parc Popy	4	2&10/07/21 28/08/21	6 000 €
Nuées d'Images	Ciné Village	Parc Popy	4	21/08/21	1 500 €

Association	Projet	Lieu	Arr	Date	Subvention
La Poursuite	Cyclophonies	Parc Popy	4	13/08/21	1 590 €
Skaraphone	François Dumont d'Ayot Concert Spécial 20 ans	Parc de la Visitation	5	10/07/21	900 €
Nuées d'Images	Ciné Village	Parc de la Visitation	5	22/08/21	1 500 €
Le Théâtre du Désordre des Esprits – Cie Bruno Boeglin	La femme du boulanger - saison 2	Parc de la Visitation	5	26/07/21	3 500 €
Lezartgaco	Spectacle À Table	Parc de la Visitation	5	26/06/21	2 800 €
Germ 36	Le Roi Navet	Parc de la Visitation	5	12/07/21	2 600 €
Cuivres Diffusion	Couleurs Cuivres	Parc de la Visitation	5	30/07/21	1 200 €
Cuivres Diffusion	Des Cors à l'Appel	Parc de la Visitation	5	24/07/21	500 €
Cuivres Diffusion	Barouf et Ramdam	Parc de la Visitation	5	28/07/21	1 000 €
Léthé Musicale	Du vent dans les branches	Parc de la Visitation	5	27/06/21	1 500 €
Cie Novecento	Une journée particulière	Parc de la Visitation	5	31/07/21	950 €
Baston	Baston hors les murs	Parc de la Visitation	5	29/08/21	6 000 €
Compagnie des Incarnés	Sexisme : réfléchir ensemble avec le théâtre	Parc de la Visitation	5	09/08/21	3 065 €
Otbox	Couleurs sentimentales	Parc de la Passe- relle	5	18/07/21	355 €
Piano Vagabond & Cie	Le piano vagabond	Parc de la Tête d'Or	6	24/08/21	2 000 €
Musique et Partage	U.cello, Sieste musicale	Parc de la Tête d'Or	6	02/08/21	800 €
Fièvre	Contes mathématiques	Parc de la Tête d'Or	6	15/07/21	500 €
Paroles et Musique Lyon	Mystère d'une symphonie inachevée	Parc de la Tête d'Or	6	07/07/21	2 150 €
Collectif Volucris	Notre mouette	Parc de la Tête d'Or	6	13/07/21	2 200 €
Cultures aux Jardins	Des jardins et des hommes	Parc de la Tête d'Or	6	11/07/21	5 000 €
Compagnie du Gai savoir	Entre pendules et moulinettes	Parc de la Tête d'Or	6	26/08/21	2 500 €
Interceptions Lyriques	La vie selon Jacques Offenbach	Parc de la Tête d'Or	6	17/07/21	4 900 €
Compagnie les Capillotractés	Au bout du conte	Parc de la Tête d'Or	6	22/07/21	800 €
Ensemble Alkymia	Sucreries : y se va la segunda !	Parc de la Tête d'Or	6	21/08/21	4 200 €

Association	Projet	Lieu	Arr	Date	Subvention
Archipel - Médiateur culturel	Archipel fait son cinéma	Square Halle des Girondins	7	26, 27/06/21	2 000 €
Compagnie le Ver à Soie	La bande à Quichotte	Parc de Gerland	7	28, 29/06/21	2 000 €
Compagnie Ugoki	Méchant!	Parc de Gerland	7	23/08/21	1 330 €
Compagnie MF /Maxime et Francesco	Chenapan	Parc de Gerland	7	25/08/21	2 000 €
Lily	Match d'impro théâtrale de rue	Parc de Gerland	7	27/07/21	3 500 €
Artifices	Coucou Hibou!	Parc de Gerland	7	24/06/21	1 600 €
Les Aequinoxes	Fabulations !	Parc de Gerland	7	22, 23/07/21	2 802 €
Volca	Volte	Parc de Gerland	7	11/08/21	1 500 €
Cie Colegram	Affaires d'Histoire(s)	Parc de Gerland	7	29/07/21	2 600 €
La Grenade	Les 80 ans de ma mère	Parc de Gerland	7	01/07/21	4 000 €
Désoblique	Représentations du Jeunes Ballet Désoblique	Parc de Gerland	7	5 et 6/07/21	600 €
Fièvre	Contes mathématiques	Square Béguin Jacquier	7	13/07/21	500 €
SELGT	Jazz sur la route de Vienne	Parc du Clos Layat Parc de l'hôpital St Jean de Dieu	8	1, 2, 6 et 9/07/21	5 000 €
CS Etats-Unis	Cabaret citoyen des Etats-Unis	Parc du Clos Layat	8	13/07/21	5 000 €
ADS2A	Au cœur de nos cellules	Faculté de Médecine et de Pharmacie	8	15 et 16/07/21	1 600 €
MJC Laënnec-Mermoz	Acordanse	Ecole Olympe de Gougues	8	24 et 25/06 01 et 02/07	6 000 €
MJC Monplaisir	Vents d'images – Cinéma en plein air	Parc du Clos Layat	8	9, 16 et 27/08/21	volet Culture / Politique de la Ville
Pôle 9	Les dimanches de l'Île Barbe	Île Barbe	9	20, 21/07/21	10 000 €
ADIPAC	Danses de plein Air	Île Barbe	9	08/07/21	2 200 €
Marzouk Machine	Apocalypse	Parc Roquette	9	19/07/21	2 000 €
En acte(s)	BaL(L)ade Urbaine Sonore	Parc Michèle Mollard	9	24 et 25 /07/21	4 000 €
La Poursuite	Cyclophonies	Parc Roquette	9	06/08/21	1 590 €
Collectif Les Indécis	Lunes	Parc Roquette	9	19/08/21	700 €

Association	Projet	Lieu	Arr	Date	Subvention
Compagnie LA HORS DE	Lieuses	Parc Roquette	9	29/08/21	5 000 €
Piano Vagabond & Cie	Le Piano vagabond	Parc Roquette	9	28/08/21	2 000 €
Ciné Duchère	Passeurs d'images - Cinéma en plein air	Duchère, Gorge de Loup, Ile Barbe	9	30/07, 20 et 28/08/21	volet Culture / Politique de la Ville
TOTAL					211 129 €

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril n°2000-321, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- La programmation « Tout l'monde dehors ! » 2021 présentée dans ce rapport et les subventions consécutives à ces manifestations sont approuvées.

2- Les conventions susvisées sont approuvées.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4- La dépense correspondante, soit 211 129 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021 sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit n° 44007, nature 65748, fonction 023, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/947 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association «AOA Prod» pour l'organisation du festival de science-fiction «les Intergalactiques» du 9 au 14 septembre 2021 (Direction des Evénements et Animation)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association AOA Production, dont le siège social est situé 25 avenue des Frères Lumières à Lyon 8^e, organise la 9^e édition du festival Les Intergalactiques qui se déroulera du 9 au 14 septembre 2021, dans plusieurs lieux de Lyon.

AOA production est une association créée en 2005 par des étudiants en cinéma de l'université Lyon 2, à la source de nombreux événements décalés, liés aux cultures de l'imaginaire sur Lyon et sa région. Si le 7^e Art reste leur point d'ancrage, on note à leur actif, la Zombie Walk de Lyon, le festival de Science-fiction Les Intergalactiques, le partenariat de l'Épouvantable Vendredi à l'Institut Lumière, la biennale retro gaming Geek Week, la convention Doctor Who, le Vide Grenier du Geek, la Nuit de la Prohibition, la nuit des Marmottes ou le Social Portrait of a Weird Society... Autant d'événements qui attirent un large et fidèle public et ce, depuis 2005.

En 2019, le festival a rassemblé environ 10 000 spectateurs.

En 2020, du fait de la crise sanitaire, l'événement un temps reporté a été finalement annulé et la programmation a été reprise pour l'édition 2021.

Initialement prévue au mois d'avril, l'association a décidé de reporter le festival au mois de septembre 2021, du fait des contraintes liées à la crise sanitaire.

Toujours dans son optique de mixer pop-culture et questions militantes, cette édition aura pour thème altérité et science-fiction, la Forme de l'Autre, qui mettra en avant un panel d'auteurs et d'autrices, de vidéastes et de chercheurs-euses qui abordent ces questions. Comme pour les précédentes éditions, le festival croisera les perspectives autour de ce sujet. L'association proposera plusieurs types d'animations dans différents lieux. Cet événement est destiné à tous les amateurs de cinéma, de littérature, de culture science-fiction et d'imaginaire.

La programmation 2021 propose plusieurs temps forts :

- la 2^{ème} compétition internationale de court-métrages de science-fiction : une dizaine de court-métrages seront soumis au vote du jury et du public. Le jury sera composé de vidéastes, auteurs, programmeurs de festival et critiques ;

- le 9^{ème} Salon du livre science-fiction et de l'imaginaire : deux jours pour venir à la rencontre d'une quarantaine d'auteurs, associations, éditeurs et librairies, afin de faire découvrir aux visiteurs le genre actuel de la science-fiction (MJC Montplaisir et 3 librairies partenaires) ;

- l'Intergalactique Musique festival (square Saint Hippolyte, Lyon 8^{ème}) ;

- la 2^{ème} édition de la Brocante Intergalactique, héritée du concept du Vide Grenier du Geek, permettant au public de chiner des objets issus de la pop culture ;

- les tables rondes et conférences sur le thème altérité et science-fiction, dans divers lieux (mairies d'arrondissement, bibliothèque de la part-Dieu, MJC Montplaisir).

La Ville de Lyon souhaite soutenir ce projet afin de proposer :

- un festival de science-fiction ouvert à tous ;

- des formes d'animation originales dans toute la ville : le festival s'inscrit sur le territoire de la ville de Lyon ;

- un large panorama d'activités de cet univers à travers une programmation riche et diversifiée.

En 2020, une subvention de 5 000 euros de la Ville de Lyon a été votée pour l'organisation de cet événement, par délibération n° 2020/5437 du Conseil municipal du 27 janvier 2020.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 8 000 euros allouée à la manifestation, dont le budget est de 56 773 euros.

En raison de l'intérêt que présente cet événement, il est aujourd'hui proposé d'accorder une subvention de 5 000 euros à l'association.

Vu la délibération n° 2020/5437 du Conseil municipal du 27 janvier 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1 - Une subvention de 5 000 euros est allouée à l'association AOA Production pour l'organisation de la 9e édition du festival les Intergalactiques qui se déroulera du 9 au 14 septembre 2021.

2 - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENCULT, opération AUTCULT, ligne de crédit n° 43985, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/948 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation d'une convention (Direction des Événements et Animation)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1999, la Fête des Lumières propose pendant quatre nuits autour du 8 décembre des rendez-vous artistiques et gratuits dans l'espace public, ainsi qu'une œuvre lumière autour du lumignon.

Concepteurs lumière, équipes artistiques, institutions culturelles, associations socioculturelles, habitants, proposent ainsi pendant la durée de la Fête une programmation riche et variée avec des installations lumineuses, plastiques, interactives et des spectacles poétiques.

En 2020, dans le contexte de crise sanitaire, le format de la Fête des Lumières a été repensé à plusieurs reprises pour cadrer avec l'évolution des protocoles sanitaires (en termes de critères de jauges de visiteurs) jusqu'à la mise en place du deuxième confinement et l'annonce de l'annulation de l'événement.

Afin de soutenir les artistes n'ayant pu se produire en 2020 et pour permettre de mener les processus créatifs engagés en 2020 à leur terme, il a été décidé de reporter les projets sur l'édition 2021. Les montants des subventions soumis à ce Conseil municipal comprennent le solde restant à payer sur les frais engagés en 2020, ainsi que les coûts de report du projet (stockage, assurance, préparation technique...).

En 2021, la Fête des Lumières se déroulera du mercredi 8 au samedi 11 décembre et investira le cœur de la Ville dans un périmètre central, apaisé et sécurisé. Un Module 2 (nom temporaire) de la fête est en cours de développement. Il consiste à développer des projets dans des temps plus longs ou dé-corrélés des 4 jours de la Fête des Lumières, ainsi que dans des lieux se trouvant en dehors du périmètre actuel.

De plus cette année, une attention particulière est portée au jeune public, pour lequel divers projets sont en cours d'élaboration.

La volonté d'accompagner la jeune création et de développer une véritable « filière lumière » pour développer les jeunes talents, reste intacte et plus que jamais renouvelée, autour de projets esthétiques, conviviaux et festifs.

Le choix des projets portés par les associations s'appuie sur les fondamentaux suivants : création(s) lumière(s) qui peuvent être originale(s) ; variété du travail lumière avec une approche ciblée sur les objets, installations, mises en lumière architecturales et projections ; projets contemplatifs ou participatifs avec le public ; projets surprenants, poétiques, ludiques (détournements de matériaux ou de l'espace public) ; projets d'expérimentations lumières en lien avec de l'innovation technique ou technologique ; ouverture sur des métiers, techniques, univers variés (éclairage, conception lumière, arts plastiques, design, scénographie...).

A travers ces manifestations, les objectifs sont :

Proposer à la jeune création de venir enrichir la programmation artistique pendant les quatre soirs de la Fête des Lumières ;

Faire découvrir au public la variété et la richesse du travail sur la lumière avec des projets artistiques expérimentaux ;

Favoriser la convivialité, la proximité, l'interactivité, permettant la rencontre entre les habitants, les artistes et les œuvres.

Les projets proposés par les associations, présentés dans le tableau ci-dessous ont ainsi été retenus pour leur pertinence et leur adéquation avec les orientations et les objectifs de la Fête des Lumières.

Organisateur	Projet	Dates	Lieu	Cout total du projet	Somme versée en 2020	Budget alloué en 2021
AADN - pôle de compétences	Octo - Emilien Guesnard Octo est un octogone de 3,35m basé sur une remorque. Constitué d'une surface noire et réfléchissante, un cercle de lampes est disposé sur l'ensemble. Le propos est axé sur la symbolique de la forme octogonale, comme fondement de l'histoire des civilisations : dès le début du premier millénaire en Chine, durant l'antiquité, à l'ère judéo-chrétienne... La programmation, où les courbes rencontrent les lignes, la lumière, les reflets, plonge le spectateur dans un récit d'une période mouvementée, mais pleine d'espoir, le passage d'un monde à un autre. une création musicale participe au propos.	8 au 11 décembre	Place Gabriel Rambaud Lyon 1	27 250 €	17 314 €	9 937 €

Organisateur	Projet	Dates	Lieu	Cout total du projet	Somme versée en 2020	Budget alloué en 2021
AADN - pôle de compétences	<p>Point zéro - Johan Corrèze</p> <p>Point Zéro est une installation composée de 72 barres de LED fixées sur des filins métalliques tendus et ayant le même point de fuite : le centre de l'installation. Elles sont réparties dans l'espace sur 3 plans dimensionnels permettant une déformation de son image selon l'angle de vue.</p> <p>Elle joue ainsi avec la perception du public, faisant de la lumière, elle-même, son propre support. La structure volontairement minimaliste, limitée à l'essentiel, laisse toute la place aux « traits » lumineux et donne l'impression qu'ils flottent dans l'air.</p> <p>Une bande sonore donne vie à l'installation et vient renforcer la notion d'illusion visuelle.</p>	8 au 11 décembre	Place du Griffon Lyon 1	25 784 €	17 912 €	8 372 €
Number8	<p>Phénix - Julien Menzel</p> <p>Inspiré de l'animal mythique capable de renaître de ses cendres par le feu, Phénix est une installation de grande envergure : près de 15 mètres de large sur 10 mètres de long pour 5 mètres de haut.</p> <p>Le Phénix de Julien Menzel s'éveille au rythme des variations de couleur des tubes leds telles des inspirations et expirations de l'animal. Il en émane une atmosphère apaisée et méditative par laquelle l'artiste cherche à sensibiliser aux espèces en voie de disparition. L'installation est mise en boucle sur une discrète ambiance sonore composée par le designer sonore et musicien Damien Reynaud.</p>	8 au 11 décembre	Place Louis Pradel Lyon 1	40 784 €	30 284 €	10 500 €
Crossed Lab	<p>Frame Perspective - Olivier Ratsi</p> <p>Composé de cadres lumineux de 2,40 mètres sur 1,60 mètre, mis en lumière par des rubans leds rouges, Frame Perspective est une installation de grande dimension pouvant aller jusqu'à 100 mètres linéaires. Pour la Fête des Lumières, Olivier Ratsi propose une installation modulaire qui sera présentée de manière linéaire double dans le bassin de la place de la République.</p> <p>Minimaliste, Frame Perspective émerveille par l'atmosphère d'apaisement qu'elle dégage. Olivier Ratsi y ajoute une programmation lumineuse qui fait varier d'intensité la lumière, comme un souffle, et une composition sonore réalisée par Thomas Vaquié.</p>	8 au 11 décembre	Place de la République Lyon 2	58 702 €	29 119 €	29 583 €
Wild Light Society	<p>Vortex - Lightlab</p> <p>Escandir est une installation son et lumière qui propose une expérience de synesthésie où trois anneaux de lumière se déplacent dans l'espace. D'abord unis, ils scannent l'espace et créent un champ de force autour d'eux. Au fur et à mesure, de petits déséquilibres s'accroissent et les mouvements lumineux et sonores se dissocient.</p> <p>Cette évolution est présentée en quatre tableaux.</p>	8 au 11 décembre	Grolée Carnot Lyon 2	35 000 €	18 496 €	16 505 €
LABEL AT	<p>Arch'tefact - Ondine Levoy, Laure Montigneaux, Alice Barrau, Constance Laffon-Bach, Kenza Degni, Emma Clapot, Héroïse Charon</p> <p>Arch'tefact est une installation son et lumière au cœur du cloître du lycée de la Martinière. Inspirée de l'architecture du cloître, cette installation est un labyrinthe holographique au sein de laquelle le public est invité à déambuler librement. Grillagées, les arches ont des allures de ruines et rappellent le caractère éternel et intemporel de l'architecture antique.</p>	8 au 11 décembre	Cour de La Martinière-Diderot Lyon 1	22 640 €	1 759 €	10 241 €
Plateforme de la jeune création franco-allemande	<p>Out of the box</p> <p>Au cœur d'un parcours d'installations lumière interactives sous forme de boîtes, imaginées et réalisées par des étudiants de Lyon (Lycée Branly), Leipzig (HTWK) et Bucarest (CINETic), de jeunes danseurs proposeront une performance dansée, chorégraphiée par Natacha Paquignon.</p>	8 au 11 décembre	Fondation Bullukian Lyon 2	31 900 €	2 712 €	3 000 €

Organisateur	Projet	Dates	Lieu	Cout total du projet	Somme versée en 2020	Budget alloué en 2021
Plume l'art	Vegetal'lum Par une scénographie végétale lumière, Erik Barry propose une mise en relief du patrimoine naturel existant du Parc de la Tête d'Or. Dès l'entrée du parc, en passant par les sous-bois jusqu'à la bordure du lac et du kiosque, Vegetal'lum crée un véritable univers poétique et féérique. Des sculptures végétales lumineuses composées de nids, de fleurs, d'essaims ou encore de lucioles et de plantes phosphorescentes ponctuent le parcours.	8 au 11 décembre	Parc de la Tête d'Or	56 807 €	16 700 €	5 107 €

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'évènement. L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e et 6^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1. La programmation de la Fête des Lumières 2021 figurant dans le tableau ci-dessus et l'attribution des subventions consécutives, sont approuvées.
2. La dépense correspondante, soit 93 245 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit n° 61756, fonction 023, nature 65748.
3. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/949 - Fête de la Musique 2021 : Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon et l'association «Les Enfants du Rhône» (Direction des Evénements et Animation)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon encourage tous les musiciens à se produire bénévolement pour la Fête de la Musique, dans toutes sortes de lieux publics, des plus conventionnels aux plus insolites. Les concerts gratuits permettent à tous d'accéder à cette célébration de la musique vivante.

Après l'annulation de l'édition 2020 du fait de la crise sanitaire, la Ville de Lyon a souhaité faire de cette manifestation un véritable soutien pour le secteur musical durement touché.

Or, aux vues des dernières annonces du plan de déconfinement, les mesures sanitaires très restrictives ont remis en cause la tenue de la manifestation à sa date initiale : cette édition particulière de la Fête de la Musique n'a pu se tenir dans sa forme habituelle le 21 juin 2021.

En effet, afin de ne pas mettre en grande difficulté l'organisation des scènes par les porteurs de projets, d'augmenter les jauges pouvant assister aux concerts et de faciliter la gestion des conditions d'accès aux sites, la Ville de Lyon a décidé de reporter aux week-ends de juillet la programmation initialement prévue le 21 juin et ainsi, prolonger la Fête de la musique pour un « mois musical ».

Ainsi, vingt-cinq projets sont reprogrammés sur dix dates, sur des sites répartis dans les neuf arrondissements, permettant à tous les Lyonnais de bénéficier d'animations musicales dans des conditions de meilleure qualité.

La Ville de Lyon a été sollicitée par une association souhaitant s'associer à cet événement en tant que partenaire. Il est donc nécessaire d'établir une convention de partenariat.

L'association « les Enfants du Rhône » a proposé à la ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de la Fête de la Musique.

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
ASSOCIATION LES ENFANTS DU RHONE	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du montage de la playlist des artistes sélectionnés par la Ville de Lyon pour la programmation de la Fête de la Musique, - Adaptation technique permettant sa diffusion sur différents canaux (sur internet, dans les stations de métro du réseau TCL, sur site, autres radios...), - Réalisation de jingles spécifiques pour diffusion le 21 juin, - Hébergement et promotion de la playlist en écoute pour le public sur le site internet de la Webradio, - Promotion de l'opération sur les différents supports de communication de l'association, - Diffusion de la playlist sur les ondes le jour de la Fête de la musique, <u>Valorisation : 2 400€ (non soumis à TVA)</u>. 	<p>AFFICHAGE * : Affichage urbain (120 x 176) sur les kiosques à fleurs : Rue de la République, Place de République, Croix Rousse, Place des Jacobins et Boulevard des Belges, métro Bellecour, Réseaux d'affichage municipal (réseaux Decaux) pendant 1 semaine</p> <p>OUTILS VILLE DE LYON * : Site internet de la Ville de Lyon (lyon.fr) et lien URL redirigeant vers le site internet du partenaire (excluant tous liens commerciaux), Réseaux sociaux (Facebook, Instagram,...), Application Ville de Lyon, Newsletters hebdomadaire (chaque vendredi).</p> <p>ACHAT D'ESPACES * : Logo dans des magazines papiers, Digital (bandeaux web sur le site partenaire média...), Réseaux sociaux <u>Valorisation : 1 900 € HT soit 2 280 € TTC</u></p>

Afin de promouvoir la sphère artistique locale, la Ville de Lyon, en partenariat avec la Webradio associative les Enfants du Rhône, a réalisé une playlist regroupant les productions musicales des artistes programmés. Cette « BO » est à disposition du grand public pour son écoute sur le site internet de la webradio les Enfants du Rhône durant tout l'été, et a été diffusée, en partenariat avec les TCL tout au long de la journée du 21 juin dans les stations de métro de la ville. Tel un teaser, la BO a permis d'annoncer les scènes à venir durant les week-ends du mois de juillet.

La convention de parrainage liant la Ville de Lyon à l'association « les Enfants du Rhône » est jointe au présent rapport.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1. La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon et l'association les Enfants du Rhône pour la Fête de la musique est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
3. Les dépenses correspondant à l'apport du parrain, soit 2 400 euros, seront prélevées sur les crédits du budget principal, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit 44004, nature 6238, fonction 023.
4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville de Lyon, soit 2 280 euros, seront imputées sur les crédits du budget principal, programme EVENCULT, opération EVENETE, ligne de crédit 112314, nature 7088, fonction 023.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/950 - Approbation de conventions de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, la Fondation d'Entreprises Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes et le Grand Café des Négociants pour la saison 2021/2022 (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, publiée au Journal officiel le 2 août 2003 et dont les dispositions fiscales ont été insérées à l'article 238 bis du code général des impôts, autorise les entreprises à effectuer des versements au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant notamment un caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, leur ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, le Mécène souhaite apporter son soutien au fonctionnement du Théâtre à l'occasion de la saison 2020-2021.

Le Théâtre des Célestins structure sa démarche de mécénat autour du Cercle Célestins. Ce cercle a pour but de réunir les entreprises désireuses de soutenir financièrement ou matériellement le Théâtre des Célestins afin qu'il puisse continuer de développer des projets ambitieux et innovants selon trois axes :

- La démarche artistique : créations, émergence d'artistes et accueil de compagnies internationales ;
- Les projets éducatifs et solidaires : accessibilité, insertion, formation ;
- Les projets patrimoniaux liés au bâtiment.

Par la présente convention, Le Grand Café des Négociants est membre du Cercle Célestins en tant que mécène sur une saison théâtrale soit de septembre 2021 à juillet 2022.

L'acte de mécénat :

En contrepartie de la qualité de mécène du Cercle Célestins accordée par le Théâtre selon les termes de la présente convention, le Mécène s'engage à effectuer au profit des Célestins, Théâtre de Lyon, un don en numéraire de 5 000,00 € (cinq mille euros) pour la saison 2021/2022.

Avantages octroyés par La Ville de Lyon / Théâtre des Célestins :

S'agissant d'un acte de mécénat, il convient de préciser que les avantages octroyés par le Théâtre au mécène sont limités à 25% maximum du montant du don versé par celui-ci dont 10% maximum sur des avantages en visibilité.

Visibilité

- Publier le logotype du mécène sur la page du spectacle soutenu dans la brochure de saison 2021/2022 du Théâtre, valorisé à 300,00 € ;
- Publier le logotype du « Grand café des négociants » sur le site internet des Célestins, Théâtre de Lyon – rubrique Mécénat avec un lien vers le site Internet institutionnel du « Grand café des négociants » <https://www.lesnegociants.com/>, valorisé à 200,00 € ;
- Mentionner le nom du « Grand café des négociants » sur les documents de présentation liés à la création Skylight (dossier de diffusion, dossier de presse, programmes de salle...), non valorisé.

Invitations

- Le Théâtre s'engage à offrir au Mécène deux invitations à une « soirée des mécènes » programmée au cours de la saison 2021/2022, valorisé à 200,00 € ;

- Le Théâtre s'engage à offrir au Mécène quatre invitations à la première du spectacle Skylight et à l'inviter au pot de première qui suivra, valorisé à 360,00 €.

Le « Projet Collège » est un projet éducatif et d'insertion inter-établissements à destination de collégiens de deux établissements de l'Académie de Lyon situés en métropole lyonnaise.

Ce projet consiste à initier la création d'une pièce (résidence d'écriture et de création) avec l'artiste associé des Célestins, Théâtre de Lyon qui aura pour sujet le harcèlement, l'humiliation, et la stigmatisation de certains élèves au regard des autres. Ces thématiques difficiles seront abordées par une approche ludique et sensible afin de constituer une réponse bénéfique aux problèmes sociétaux posés par notre époque.

Ce projet donnera lieu à deux formats de restitutions : une dans les établissements scolaires et une sur scène de théâtre.

A la fin de cette édition du Projet Collège, une présentation tant qualitative que financière du bilan de l'année écoulée et de l'évolution du projet sera adressée au Mécène.

Par la présente convention, la Fondation entreprise Banque Populaire Aura est mécène du Projet Collège sur toute la saison 2021/2022, soit de septembre 2021 à juin 2022.

L'acte de mécénat :

En contrepartie de la qualité de mécène du Projet Collège consentie par le Théâtre selon les termes de la présente convention, le Mécène s'engage à effectuer au profit des Célestins, Théâtre de Lyon, un don en numéraire de 8 500,00 € (huit mille cinq cents euros) pour la saison 2021/2022.

Avantages octroyés par La Ville de Lyon / Théâtre des Célestins :

Visibilité :

- Reproduire le logotype de La Fondation d'entreprise Banque Populaire Aura sur les supports déterminés d'un commun accord entre les Parties (exemple : invitations, affiches, bannières...), valorisé à 225,00 € ;

- Insérer un lien entre le site internet des Célestins, Théâtre de Lyon et du Mécène, valorisé à 200,00 €.

Autres avantages :

- Accueil possible de quelques salariés lors des résidences artistiques et des représentations en collèges afin de suivre l'évolution et l'aboutissement du projet, non valorisé ;

- 6 invitations sur un ou plusieurs spectacle(s) au choix de la saison 2021/2022 des Célestins, Théâtre de Lyon, valorisé à 480,00 € ;

- 2 invitations pour 2 personnes à une ou deux soirées mécènes des Célestins, Théâtre de Lyon, valorisé à 400,00 €.

Les conditions de ces mécénats sont formalisées dans les conventions ci-après annexées. Les contreparties consenties par la Ville de Lyon dans le cadre de ces mécénats ont été strictement évaluées et restent dans les limites de 25% admises par l'administration fiscale.

Vu lesdites conventions ;

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon et Le Grand Café des Négociants dans le cadre de la saison 2021-2022 des Célestins, Théâtre de Lyon, est approuvée.

2- La convention de mécénat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, théâtre de Lyon et la Fondation d'Entreprise Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes pour le Projet Collège sur la saison 2021/2022, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tous documents afférents.

4- Les recettes correspondantes pour le mécénat de la saison 2021/2022 et du Projet Collège 2021/2022 seront inscrites au budget annexe 03 comme suit : Programme MECENATC – Opération ANNEXECL – Chapitre 75, article 756.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/951 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Théâtre des Célestins, l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et la Métropole de Lyon pour la mise en place du Pass Culture étudiants - Saison 2021-2022. Prolongation du délai de validité des Pass Culture étudiant pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021 (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon offre aux étudiants la possibilité d'accéder à des spectacles dans différents établissements du territoire à des tarifs préférentiels, au travers d'un dispositif dénommé « Pass Culture ».

Ce dispositif a pour objectif de faire découvrir les différents établissements culturels aux étudiants, de faciliter leur intégration culturelle dans la cité et de fidéliser ainsi de futurs spectateurs.

Théâtre au cœur de la cité, les Célestins participent au rayonnement de la Ville de Lyon avec le souci d'être plus proches du public, de rassembler, de favoriser le dialogue entre concitoyens, de contribuer, artistes et publics réunis, à la fabrication d'un avenir commun.

Théâtre de découverte, de partage, engagé au service d'une culture pour tous, ils accompagnent les publics à travers différentes actions : visites du site, partenariats avec différents établissements scolaires de la métropole, etc.

L'Auditorium-Orchestre National de Lyon réunit au sein d'un même établissement une salle de concerts de 2100 places et un orchestre permanent, offrant aux 103 musiciens de l'Orchestre national de Lyon la possibilité de travailler une identité sonore forte et un rapport pérenne à son public.

Le prestige de cet Auditorium à l'architecture singulière, lui permet d'accueillir les virtuoses de renommée internationale et les plus grands solistes internationaux qui enrichissent l'expérience de l'orchestre et la notoriété de l'institution.

Par ailleurs pionnier dans le domaine de la médiation culturelle et de la transmission, l'Auditorium-Orchestre National de Lyon accueille chaque année près de 40 000 jeunes pour lesquels il propose et produit des manifestations spécifiques.

Le Théâtre des Célestins et l'Auditorium - Orchestre National s'associent au dispositif Pass Culture proposé par la Métropole de Lyon aux étudiants, pour la saison 2021-2022.

La convention, jointe au rapport, formalise ce partenariat, en définissant les obligations réciproques des parties.

Par ailleurs, afin de pouvoir s'adapter au contexte actuel de confinement et de dé-confinement touchant les étudiants ainsi que les établissements culturels et d'enseignement supérieur, une adaptation du dispositif Pass Culture est proposée comme suit :

- Prolongation de la durée de validité des Pass Culture 2019-2020 et 2020-2021 jusqu'au 31 août 2022. Concomitamment, les conventions de partenariat du Pass Culture 2019-2020 et 2020-2021 notamment les dispositions relatives aux remboursements, sont unilatéralement prorogées avec chacun des partenaires jusqu'au 31 août 2022 ;

- Les Pass Culture des saisons 2019-2020 et 2020-2021 pourront être utilisés pour tous les spectacles présentés jusqu'au 31 août 2022 par toutes les structures partenaires et faire l'objet d'un remboursement selon les conditions définies dans les conventions.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Célestins, Théâtre de Lyon, l'Auditorium- Orchestre National et la Métropole de Lyon, dans le cadre du dispositif Pass Culture 2021-2022, est approuvée.

2- La prolongation du délai de validité des Pass Culture pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- Les recettes seront imputées sur les crédits des budgets 2021 et 2022 :

- Pour le Théâtre des Célestins : Programme : PROGARTCL, Opérations : CREAPROG et ACCPROG nature 7062.

- Pour l'Auditorium- Orchestre National : PRODUCTI07 ; Opération : SYMPH07 : nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/952 - Approbation d'un avenant à la convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public – Orangerie du Parc de la Tête d'Or, pour l'organisation de l'exposition de l'association « Histoire d'un ciel en creux » (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Orangerie du Parc de la Tête d'Or est utilisée par la Direction des espaces verts pour l'hivernage des plantes.

En dehors de cette période hivernale la délégation à la culture propose, en collaboration avec la Direction des espaces verts, une programmation d'expositions afin de soutenir la création et la diffusion en arts plastiques par la mise à disposition gratuite de la salle de l'Orangerie.

Cette salle d'exposition saisonnière est soumise à la réglementation du Parc de la Tête d'Or pour son accès et son utilisation.

Dans le respect des règles sanitaires liées au Covid-19 en vigueur à Lyon et dans les établissements et parcs de la Ville, il a été décidé de maintenir les activités d'exposition et de rouvrir la salle, dès qu'il sera possible.

Afin d'anticiper cette possibilité de réouverture des salles d'exposition pour la saison d'été, vous avez autorisé, par délibération n° 2021/667 du Conseil municipal du 25 et 26 mars 2021, la mise à disposition de cet espace à l'association Histoire d'un ciel en creux pour l'exposition La lune dans tes yeux du 10 au 21 mai 2021.

Cette exposition n'a pu s'ouvrir au public qu'à partir du 19 mai, date de réouverture au niveau national des salles d'exposition.

En conséquence, il convient d'entériner, par avenant, la prolongation de la convention d'occupation temporaire de ce domaine public, en étendant la période d'exposition jusqu'au lundi 31 mai 2021, afin que le travail fourni par l'association puisse recevoir un public, en présentiel, à partir du 19 mai.

L'avenant ainsi conclu vient modifier la durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public, mais les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Ainsi, la mise à disposition de la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or à l'association Histoire d'un ciel en creux pour la tenue de leur exposition du 10 au 31 mai 2021, est accordée à titre gratuit.

En effet, compte tenu de l'intérêt de ces manifestations, la Ville de Lyon propose d'accorder la gratuité de l'espace de l'Orangerie, conformément aux dispositions de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 3e et 6e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- L'avenant établi entre la Ville de Lyon et l'association Histoire d'un ciel en creux, visant à prolonger la durée d'occupation temporaire et gratuite de la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/953 - Approbation d'une convention de billetterie et d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Opéra de Lyon pour l'organisation d'un concert le 12 septembre 2021 dans le cadre de la saison 2021-2022 (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 252 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre National de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Partenariat avec l'Opéra de Lyon pour le concert « Manon » du 12 septembre 2021 à l'Auditorium de Lyon

Dans le cadre de la programmation de la saison 2021-2022 de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon, l'Auditorium – Orchestre National de Lyon, ci-après dénommé l'organisateur, et l'Opéra de Lyon, ci-après dénommé le producteur, s'associent pour l'organisation d'un concert le dimanche 12 septembre 2021 à 16h à l'Auditorium de Lyon.

Programme : Jules Massenet, Manon [2h30]

Distribution :

- Orchestre et Chœurs de l'Opéra de Lyon ;
- Daniele Rustioni direction ;
- Roberto Balistieri chef de chœur ;
- Patricia Petibon soprano (Manon Lescaut) ;
- Saimir Pirgu ténor (le Chevalier des Grieux) ;
- Artur Rucinski baryton (Lescaut) ;
- Éric Huchet ténor (Guillot de Morfontaine) ;
- Philippe Estèphe baryton (Monsieur de Brétigny) ;
- Nicolas Testé basse (le Comte des Grieux) ;
- Margot Genet soprano (Poussette) ;
- Amandine Ammirati mezzo-soprano (Javotte) ;
- Clémence Poussin mezzo-soprano (Rosette).

Le producteur dispose du droit de représentation en France de ce spectacle pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à la représentation.

L'organisateur s'est assuré de la disponibilité de l'Auditorium de Lyon et de son accès dont le producteur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

Le producteur s'engage à fournir, conformément à ce qui a été défini au préambule et à l'article 1 du présent contrat de coréalisation, le concert entièrement monté et à assumer la responsabilité de la représentation.

Il supportera et réglera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au concert précité.

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel technique nécessaire à l'installation scénique et au service de la représentation. Il assurera en outre le service général du lieu : accueil, et sécurité du public et des artistes.

Le producteur s'engage à verser à l'organisateur, en contrepartie de la mise à disposition du lieu de représentation, la somme de 3 000 euros HT (trois mille euros hors taxe).

Concernant l'organisation de ce concert, les deux parties ci-dessus désignées conviennent de signer une convention de billetterie dont les termes sont les suivants :

L'Auditorium – Orchestre National de Lyon et l'Opéra de Lyon encaisseront les places vendues aux tarifs suivants conformément aux tarifs approuvés par la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon n° 2021/791 du 27 mai 2021 :

- Tarif plein : Série 1 : 69 €- Série 2 : 55 € - Série 3 : 36 € ;
- Tarif réduit : Série 1 : 34.50 €- Série 2 : 27.50 € - Série 3 : 18 €.

Cette production de l'Opéra de Lyon ne permet pas de bénéficier du tarif abonné mais peut tout de même être souscrit dans le cadre d'un abonnement.

Outre cette exception, l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Opéra de Lyon déclineront leurs politiques tarifaires respectives en termes de réduction.

Chaque partenaire mettra en vente la moitié du nombre de places à vendre.

En cas d'annulation, de report ou d'interruption d'un spectacle, le remboursement sera soumis à la décision et aux conditions du producteur de l'événement, en sa qualité de responsable.

Les recettes de billetterie perçues par l'organisateur seront reversées en totalité au producteur sauf dans le cas d'un équilibre financier artistique du concert.

La régie de recettes de la Ville de Lyon/ Auditorium-Orchestre national de Lyon encaissera pour le compte de l'Opéra de Lyon le prix des billets vendus en fonction des tarifs définis ci-dessus et reversera le montant des recettes perçues, diminué du montant des remboursements éventuellement effectués sur la base de justificatifs. Ce reversement s'effectuera sur la base d'un état liquidatif des recettes perçues pour le compte de l'Opéra de Lyon.

Dans le cas où l'équilibre financier du concert est atteint par l'Opéra de Lyon, c'est-à-dire que les recettes de billetterie sont supérieures au montant des charges artistiques de production prévu dans le contrat de coréalisation, l'Opéra de Lyon reversera à l'Auditorium-Orchestre National de Lyon 20% des recettes HT de billetterie perçues en sus du montant des charges prévisionnelles de production (146 473 € HT), sur la base d'un état liquidatif précis des recettes correspondantes.

Vu ledit contrat de coréalisation et ladite convention de billetterie ;

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élus-es ;

Dans l'exposé des motifs :

- lire :

« L'Auditorium – Orchestre National de Lyon et l'Opéra de Lyon encaisseront les places vendues aux tarifs suivants conformément aux tarifs approuvés par la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon n° 2021/791 du 27 mai 2021 :

- Tarif plein : Série 1 : 69 €- Série 2 : 55 € - Série 3 : 36 € ;
- Tarif réduit : Série 1 : 34.50 €- Série 2 : 27.50 € - Série 3 : 18 €. »

- au lieu de :

« L'Auditorium – Orchestre National de Lyon et l'Opéra de Lyon encaisseront les places vendues aux tarifs suivants conformément aux tarifs approuvés par la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon n° 2021/791 du 27 mai 2021 :

- Tarif plein : Série 1 : 69 €- Série 2 : 55 € - Série 3 : 36 € ;
- Tarif réduit : Série 1 : 34.50 €- Série 2 : 27.50 € - Série 3 : 13 €. »

Délibère

1- La convention de billetterie et le contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Opéra de Lyon pour l'organisation et l'encaissement et le reversement des recettes de billetterie du concert du 12 septembre 2021 dans le cadre de la saison 2021-2022 est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget annexe 07, opérations symphonique, décentralisation et les dépenses aux chapitres 011, 012 et 65 opérations symphonique, décentralisation.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/954 - Approbation d'une convention de parrainage entre La Ville de Lyon / Musée des beaux-arts de Lyon et la Société des amis du Louvre concernant l'exposition Hippolyte, Paul, Auguste : les Flandrin artistes et frères (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-Arts avait prévu de présenter fin 2020 une exposition intitulée Hippolyte, Paul, Auguste : les Flandrin artistes et frères. La pandémie a obligé à repousser l'ouverture de cette exposition qui se tiendra du 19 mai au 5 septembre 2021.

Hippolyte (1809-1864), Paul (1811-1902) et Auguste (1804-1842) Flandrin, trois frères, comptent parmi les peintres les plus importants originaires de Lyon au XIX^e siècle.

L'exposition propose de présenter leur travail à la lumière de récentes découvertes. Elle s'attache tout particulièrement au processus créateur des trois artistes et a pour ambition de renouveler le regard porté sur leur carrière. Le principe d'un tel événement ne saurait se concevoir en un autre lieu au vu de l'importante collection conservée au Musée des beaux-arts de Lyon et de l'attachement des frères Flandrin à leur ville natale. En outre, l'exposition bénéficie des recherches et des analyses techniques menées pour l'actuel chantier de restauration du décor de l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris réalisé par Hippolyte Flandrin. Monument phare du décor du XIX^e siècle ; il fera l'objet d'une projection numérisée immersive dans l'exposition afin d'en restituer les clefs aux visiteurs.

La Société des amis du Louvre a manifesté son intérêt pour le Musée des beaux-arts à l'occasion de cet événement et souhaite être associée au plan promotionnel du Musée des beaux-arts, afin de fidéliser ses adhérents en leur proposant une offre tarifaire attractive.

La Société des amis du Louvre a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société des Amis du Louvre	Un encart publicitaire dans un bulletin des Amis du Louvre, distribué avec le magazine Grandes Galeries et dans deux newsletters (75 000 exemplaires) Valorisation : 6 250 € HT	Application du tarif réduit (7 € au lieu de 12 €) aux Amis du Louvre sur présentation de leur carte d'adhérent (dans une limite de 1 250 entrées) Valorisation : 6 250 € HT

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Une convention a été établie pour formaliser ce partenariat.

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

- La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et La Société des amis du Louvre est approuvée.
- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous documents afférents, et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/955 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut Français de Civilisation Musulmane pour un montant de 45 000 € - Approbation d'une convention (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'IFCM (Institut français de civilisation musulmane), situé dans le 8^{ème} arrondissement, a ouvert en septembre 2019. Il a pour objectif de produire et transmettre des connaissances autour des arts et de la culture de l'islam, de contribuer au dialogue et à la médiation interculturels, et créer du lien social pour tous les publics.

Pour rappel, la Ville de Lyon, la Métropole et l'Etat avaient soutenu la création de cet institut par des subventions d'investissement votées en 2016, d'un montant de 1 million d'euros respectivement pour chaque partenaire.

Dans son bâtiment neuf de 2500 m², conçu par le cabinet d'architectes Gautier + Conquet, doté d'une salle de conférence de 250 places, d'un espace d'exposition de 200 m², d'une médiathèque, de dix salles de cours, de deux laboratoires de langues et de salles polyvalentes, il propose de multiples activités artistiques et culturelles et prévoit d'accueillir régulièrement des événements, colloques, débats et conférences sur les cultures de l'islam.

L'institut a choisi de s'ancrer dans son arrondissement et de développer des propositions culturelles dans le 8^{ème} arrondissement et auprès des populations étudiantes nombreuses dans ce quartier.

La programmation culturelle (expositions temporaires, musique, théâtre, cinéma) et scientifique a pour objectif d'interroger les enjeux contemporains. Elle est associée à des parcours et activités pédagogiques qui proposent des cours de langue. Ces ateliers d'apprentissage de l'arabe littéraire et dialectal sont à visée sociale et professionnelle en vue de lutter contre l'exclusion et pour l'égalité. Seront également proposés des cours de civilisation, des séminaires et des formations. Les salles polyvalentes et l'amphithéâtre seront accessibles aux acteurs du territoire et

pourront être privatisés par des entreprises, associations ou fondations.

Compte tenu de la qualité du projet culturel et artistique, de son ancrage sur son territoire, et de son engagement pour lutter contre l'exclusion grâce notamment aux cours de langues, ainsi que pour l'attention particulière portée à l'égalité entre les femmes et les hommes, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 45 000 euros à l'IFCM.

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 euros pour l'année 2021 est allouée à l'Institut français de civilisation musulmane.

2- Une convention établie entre la Ville de Lyon et l'IFCM est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tous documents afférents.

4- La dépense correspondante, soit 45 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021 comme suit :

- 40 000 euros sur les crédits de la Direction des Affaires Culturelles, programme SOUTIENAC, opération FONDSFIC, ligne de crédit 42652, nature 65748, fonction 30 ;

- 5 000 euros sur les crédits Egalité et Hospitalité - ligne de crédit 104657 – nature 65748 – fonction 348.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/956 - Délibération rectificative - approbation des tarifs de la saison 2021-2022 de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lors du Conseil municipal du 27 mai 2021, par délibération n° 2021/791, vous avez approuvé les tarifs de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour la saison 2021-2022.

Dans le cadre de cette délibération, les tarifs de l'abonnement du chef ont été adoptés comme suit :

- 178 € en 1^{ère} série ;

- 129 € en 2^e série.

Ces tarifs étaient ceux de la saison 2020/2021 et correspondaient à 4 concerts au tarif B et 1 concert au tarif A auxquels était appliquée une réduction de -30%.

Il est proposé de les remplacer comme suit :

- 171 € en 1^{ère} série ;

- 122 € en 2^e série.

Correspondant à 5 concerts au tarif B auxquels est appliquée une réduction de -30%.

Il est également proposé d'appliquer les tarifs réduits correspondants comme suit :

- 122,50 € en 1^{ère} série ;

- 87,50 € en 2^e série.

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

Délibère

Les tarifs de l'abonnement du chef pour la saison 2021-2022 de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon sont adoptés et remplacent et annulent les tarifs de l'abonnement du chef proposés dans le cadre de la délibération 2021/791.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 12 juillet 2021

2021/957 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales et du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 89 171 euros (Direction du Développement Territorial)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le monde associatif concourt largement à l'animation des quartiers de notre ville. Il renforce ainsi le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations ou en proposant des services.

Les associations lyonnaises répondent aux besoins de proximité des habitants, tout en favorisant la citoyenneté, les rencontres intergénérationnelles, la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur.

C'est dans ce cadre qu'interviennent également les associations œuvrant tout particulièrement en direction de la jeunesse.

La Ville de Lyon souhaite promouvoir la vie associative et ainsi soutenir des actions et des projets locaux qui, d'une part favorisent la vie associative, l'engagement et le bénévolat et d'autre part, mobilisent la jeunesse autour des enjeux d'accès aux droits, au numérique, aux loisirs et à l'éco-citoyenneté.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement aux demandes de subventions suivantes :

Structure Maitre d'ouvrage	Action	Montant voté en 2020	Montant proposé en 2021
Soutien aux initiatives locales			
France Bénévolat Lyon Rhône 80 cours Charlemagne à Lyon 2 ^{ème}	Promotion et développement du bénévolat	0 €	4 500 €
Soutien aux initiatives locales			
Association l'Oasis Sans Souci 8 rue Saint Théodore à Lyon 3 ^{ème}	Animation sociale, culturelle, sportive et récréative du quartier Dauphiné Sans Souci	10 671 €	10 671 €
Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon 20 rue François Garcin à Lyon 3 ^{ème}	Pilotage et animation de l'opération « Tous Unis Tous Solidaires ». Promotion et développement du bénévolat avec des axes en 2021 visant à encourager l'engagement associatif des plus jeunes (lycéens, étudiants) et donner plus de visibilité au dispositif auprès de associations, des habitants et des entreprises (journées solidaires, RSE ...).	7 000 €	7 000 €
Maison Pour Tous des Rancy 249 rue Vendôme à Lyon 3 ^{ème}	Festival « Gones et Compagnie » (anciennement « Ping Pong ») porté par le réseau jeune public des MJC de Lyon et sa Métropole. Accompagnement de compagnies émergentes, de programmation et de médiation autour de spectacles pour les enfants de 6 mois à 16 ans. Une journée professionnelle organisée à l'Hôtel de Ville.	6 000 €	6 000 €
Maison de Quartier Vilette Paul Bert 263 rue Paul Bert à Lyon 3 ^{ème}	Coordination de l'utilisation des locaux (rue Paul Bert et rue Richerand) par une trentaine d'associations proposant des activités sociales, culturelles ou sportives pour les habitants du quartier.	0 €	3 500 €
Association Awal Grand Lyon Maison de la culture berbère 7 rue de l'Épée à Lyon 3 ^{ème}	Actions culturelles, de valorisation de la Francophonie, en faveur de la citoyenneté et de l'engagement dans la vie de la cité (conférences - débats et tables rondes sociétales et thématiques, festival des découvertes Berbères ...)	5 000 €	5 000 €
Association Tout Va Bien 20 rue François Garcin à Lyon 3 ^{ème}	Actions d'éducation aux médias auprès de différents publics. Valorisation des actions du monde associatif, organisation d'événements de sensibilisation à l'éco-citoyenneté. A travers le magazine, diffusion de solutions et connaissances à impact positif sur la société, l'environnement et le vivre ensemble.	2 000 €	2 000 €
Soutien aux initiatives locales			
Jeunesse au Plein Air Rhône et Métropole de Lyon 76 rue Montgolfier à Lyon 6 ^{ème}	Soutien au droit des enfants et adolescents aux loisirs et vacances : aide au départ en colonies de vacances, en colonies apprenantes, en classes découvertes, aide spécifique aux jeunes en situation de handicap.	2 000 €	2 000 €
ANCIELA 34 rue Rachais à Lyon 7 ^{ème}	Actions de communication, de sensibilisation, d'information et d'éducation et démarches d'accompagnement des initiatives citoyennes et associatives en faveur de la transition écologique et solidaire.	0 €	7 500 €
TOTAL soutien aux initiatives locales			48 171 €
Soutien à des associations de jeunesse			
Centre Régional d'Information Jeunesse Auvergne -Rhône-Alpes 66 cours Charlemagne à Lyon 2 ^{ème}	Promeneurs du net : présence éducative des professionnels de jeunesse sur les réseaux sociaux utilisés par leur public. Le CRIJ assure la formation et la coordination des Promeneurs.	10 000 €	10 000 €

Structure Maitre d'ouvrage	Action	Montant voté en 2020	Montant proposé en 2021
Centre Régional d'Information Jeunesse Auvergne -Rhône-Alpes 66 cours Charlemagne à Lyon 2 ^{ème}	Parole aux jeunes lyonnais : améliorer l'accès à l'information des jeunes dans un objectif de réduction du non-recours aux droits. Enquête sur les pratiques informationnelles des 13-30 ans et co-production avec des jeunes de contenus et supports adaptés à leurs pratiques et besoins.	10 000 €	10 000 €
Osons Ici et Maintenant 2 rue du Professeur Zimmerman à Lyon 7 ^{ème}	La fabrik à déclick : le festival du pouvoir d'agir des jeunes. 3 jours de rassemblement où se conjuguent parcours thématiques, ateliers d'inspiration, rencontre avec des leaders du changement, pour prendre confiance, développer son potentiel et oser se mettre en action.	8 000 €	5 000 €
Unis Cité Auvergne Rhône-Alpes 293 rue André Philip à Lyon 3 ^{ème}	Change ton Unis-Vert ! mobiliser autour d'un programme favorisant l'engagement citoyen et professionnel sur les questions environnementales des jeunes issus de QPV, des jeunes infra-bac et décrocheurs scolaires au côté de jeunes ayant connu des parcours éducatifs plus réussis.	10 000 €	5 000 €
Soutien à des associations de jeunesse			
Aequitaz 5 rue des Galaures 26260 MARSAZ	Freedom summer : en partenariat avec le centre social Quartier Vitalité. Espace d'engagement alliant apports formatifs et travail collectif. Il rassemble au centre social sur quelques jours une vingtaine de jeunes (dont 10 lyonnais) qui suite à leur participation à un Parlement Libre des jeunes souhaitent poursuivre leur engagement en imaginant des formes d'action collective.	4 500 €	4 500 €
Scouts et Guides de France - groupe Gandhi Lyon 8ème 11 avenue Marcel Paul 69200 VENISSIEUX	Pratique du scoutisme pour 110 enfants et jeunes de 8 à 17 ans du quartier des Etats-Unis (week-end et camps d'été). Ancrage territorial important, notamment leur participation au jardin partagé «le Pré sensé» et organisation d'une «clean walk» en lien avec la mairie d'arrondissement. Accompagnement et prise en charge BAFA et BAFD des «chefs scouts».	5 000 €	5 000 €
Eclaireurs et éclaireuses israélites de France 27 avenue de Ségur 75007 PARIS	Pratique du scoutisme pour 70 enfants et jeunes.	8 000 €	1 500 €
TOTAL soutien à des associations de jeunesse			41 000 €
TOTAL GENERAL			89 171 €

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Délibère

- Les subventions de fonctionnement, pour un montant total de 89 171 euros, au titre du soutien aux initiatives associatives locales et à la jeunesse, sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.
- La dépense en résultant, soit 89 171 euros en fonctionnement, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
 - 48 171 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 41936 (enveloppe aide à la vie associative) nature 65748, fonction 024, après transfert de 5 021 euros depuis la ligne de crédit 41923, nature 65748, fonction 024 ;
 - 41 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit n° 41887 (enveloppe jeunesse) nature 65748, fonction 338, après transfert de 9 650 euros depuis la ligne de crédit 41923, nature 65748, fonction 024.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/958 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Programme de Réussite Educative (PRE) 2021.
(Direction de l'Education)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Conformément à l'article L 212-10 du code de l'éducation, les compétences de la Caisse des écoles de Lyon ont été étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants, ce qui lui permet de constituer des dispositifs de réussite éducative.

Dans ce cadre, elle assure le portage administratif et financier du programme de réussite éducative (PRE) sur le territoire de la Ville de Lyon, en partenariat notamment avec l'Etat, qui lui apporte un soutien financier dans des conditions fixées par une convention annuelle.

Ce programme est éligible au financement prévu par le plan de cohésion sociale du 30 juin 2004 et la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 qui prévoient que les enfants et leurs familles domiciliés et/ou scolarisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones ou réseaux d'éducation prioritaire de l'Education nationale puissent bénéficier d'un accompagnement dans les domaines de la scolarité, de la santé, des loisirs, du social et de l'éducatif.

La Ville de Lyon apporte son concours et son expertise à la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative par :

- la coordination du dispositif de réussite éducative qui est assurée par une Conseillère Technique PRE à temps plein ;
- le renforcement du temps de travail et des modalités d'intervention des équipes médico-sociales scolaires (médecins, infirmières, assistantes sociales...) sur les territoires classés en quartiers politique de la ville (Moncey, Cités Sociales Gerland, Mermoz, Etats-Unis, Langlet-Santy, Moulin à Vent, Sœurs Janin, Duchère, Loucheur-Gorge de Loup et Le Vergoin) ;
- la réalisation de certaines actions validées dans le cadre du PRE et remboursées à la Ville de Lyon sur la base de justificatifs attestant le service fait.

Le montant de cette mobilisation exceptionnelle peut être estimé, pour l'année 2021, à 142 000 euros.

Le portage administratif et financier du PRE étant assuré par la Caisse des écoles, il y a lieu de formaliser la convention annuelle avec cet établissement public, permettant de rembourser à la Ville de Lyon les frais engagés dans le cadre de ce programme.

Vu l'article L 212-10 du code de l'éducation ;

Vu le projet de convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon annexé au rapport ;

Vu l'avis du Conseil des 3ème, 5ème, 7ème, 8ème et 9ème arrondissements ;

Vu l'avis du Conseil des 3e, 5e, 7e, 8e et 9e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Délibère

- 1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles de Lyon, est approuvée.
- 2 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.
- 3 - Pour la coordination du projet de réussite, la prévention médico-sociale au service de la réussite éducative de l'enfant et les actions du programme de réussite éducative (PRE), les recettes correspondantes seront imputées au programme PROJEDU, opération REDUCAT, ligne de crédit 44413, nature 70874, fonction 338.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/959 - Attribution de subventions exceptionnelles aux clubs sportifs amateurs au titre du dispositif d'aide à la reprise - Approbation de conventions mixte et d'application financière (Direction des Sports)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis le début de la crise sanitaire, le sport amateur enregistre une baisse de 30% de ses adhérent-es à l'échelle nationale. Les services de la Ville de Lyon assurent un suivi permanent de son impact sur les clubs du territoire. Ce travail a permis d'identifier les associations dont la viabilité était menacée à court terme. Ainsi, par délibérations n° 2021/660 du Conseil municipal du 25 mars 2021 et n° 2021/754 du Conseil municipal du 27 mai 2021, 7 d'entre elles ont bénéficié d'un soutien exceptionnel pour prévenir des problèmes de trésorerie imminents.

Alors qu'une nouvelle séquence s'ouvre dans la gestion de cette crise sans précédent, la Ville de Lyon souhaite accompagner les clubs sportifs amateurs, très inquiets quant au retour des pratiquant-es la saison prochaine, en déployant un dispositif d'aide à la reprise à destination des associations implantées à Lyon. Ce dispositif, doté d'une enveloppe d'un montant de 300 000 euros, vise à relancer une dynamique sur le territoire.

Multiple et adaptée à tous les publics dans notre ville, la pratique sportive est source d'émancipation, d'engagement et d'épanouissement, levier d'inclusion sociale et protectrice de la santé. Elle fait partie intégrante de notre projet territorial global et nous souhaitons plus que jamais la sauvegarder.

Une campagne de communication a été lancée pour faire connaître aux clubs sportifs l'existence de ce dispositif de soutien, relayée par la presse, lyon.fr, l'Office des sports de Lyon. Un dossier de demande de subvention spécifique « d'aide à la reprise du sport amateur » a été mis en ligne le 20 avril dernier sur lyon.fr.

Un courriel a été adressé à près de 500 associations de sport amateur du territoire lyonnais pour porter à leur connaissance l'existence du dispositif et les modalités pratiques pour y prétendre. Les associations étaient invitées à transmettre leur dossier avant le 15 mai.

Sont éligibles au dispositif, les structures ayant un statut associatif à vocation sportive et dont le siège social est situé à Lyon. Les demandes des associations dont le siège social est situé dans la Métropole, mais dont la majorité des activités et des adhérents est lyonnaise ont également été prises en compte.

Les justificatifs constitutifs du dossier sont les suivants : statuts, déclarations et attestations du nombre d'adhérent-es des saisons 2019-2020 et 2020-2021, documents comptables des deux derniers exercices clos, budget de fonctionnement 2021, plan de trésorerie d'ici la fin 2021, bilan des aides perçues (chômage partiel, aides économiques diverses, etc.). Cette aide est cumulable avec l'ensemble des aides proposées par l'Etat et toute autre collectivité et entité fédérale dont la Ville s'est faite le relais.

83 dossiers de demande de subvention ont été instruits par la Direction des sports, en lien étroit avec le Contrôle de gestion de la Ville de Lyon.

Un arbitrage favorable a été rendu pour 77 d'entre eux.

La situation de chaque club a pu être appréciée dans le détail, la perte d'adhérent-es étant le point de départ de l'estimation, modulée en fonction des éléments de contexte financier : budget et dépenses d'exploitations, trésorerie en cours et prévisionnelle, disponibilités, impacts des aides d'état, endettement. La stratégie adoptée par les clubs pour le remboursement des cotisations encaissées, la mise en place d'avoires ou de remises sur les cotisations de la rentrée, a aussi constitué un élément d'appréciation. Une attention particulière a été apportée aux disciplines fortement touchées, notamment les sports de combat et toutes les disciplines sportives d'intérieur.

De ces dossiers ressort une perte d'adhérents de 35 % en moyenne, toutes associations confondues, soit un recul sur le territoire lyonnais de près de 12 000 pratiquants, hors remboursement des cotisations. Les sports de combat, la gymnastique, les sports d'équipe en intérieur, la natation ont été les plus impactés.

27 disciplines bénéficient d'une aide. Tous les arrondissements sont représentés.

32 % de ces associations ne sont pas subventionnées en fonctionnement par la Ville de Lyon.

Si la structuration budgétaire des associations candidates est très hétérogène, 75 % d'entre elles présentent un budget de fonctionnement annuel inférieur à 200 000 euros et 8 %, un budget supérieur à 500 000 euros.

Par ailleurs, la moitié des associations candidates ont bénéficié des aides de l'Etat, principalement issues du dispositif de chômage partiel et, pour une vingtaine d'entre elles, du Fonds de solidarité. Quelques associations ont contracté un Prêt garanti par l'Etat.

Une enveloppe de 1 million d'euros de l'Agence nationale du sport est allouée aux clubs d'Auvergne-Rhône-Alpes ayant déposé un dossier d'aide au fonctionnement pour les associations en difficulté ou d'aide à la relance de la pratique sportive et à la reprise de licences. L'instruction des dossiers est effectuée au mois de juin par la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

Pour la saison 2021-2022, l'Etat met en œuvre de nouvelles mesures dans le cadre du Plan de relance, notamment le Pass Sport, une aide à la reprise de licences, destinée aux publics les plus fragiles.

Concernant le dispositif municipal d'aide à la reprise, l'ensemble des subventions proposées représente une aide moyenne de 21 euros par adhérent-e perdu-e.

La subvention moyenne versée s'élève à 3 000 €.

Dans le cadre de ce dispositif d'aide à la reprise, je vous propose d'allouer une subvention à chacune des associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
1er	CERCLE DES CHEFS D'ATELIER 26 rue de Crimée 433 014 107 000 18	Billard	-53%	2 000 €	0 €
	LYON CENTRE AIKIDO 17 rue de la Vieille 480 342 393 000 34	Sport de combat	-65%	1 500 €	0 €
	GV BELLECOUR AINAY 7 rue Major Martin 338 334 659 000 38	Gymnastique	-38%	1 000 €	0 €
	WADO CLUB DE LYON 4 rue Vaucanson 833 830 128 000 17	Sport de combat	-18%	3 000 €	4 000 €
	ESPERANCE SAINTE-BLANDINE 76 cours Charlemagne 524 659 604 000 10	Basket	-30%	2 500 €	3 500 €
2e	EQUATOR CULTURE 3 rue des Trois Passages 492 213 624 000 17	Danse	-100%	1 000 €	0 €
	AS CONFLUENCE 10 rue Laurencin 489 804 385 000 16	Football	-21%	1 000 €	3 000 €
	LYON METROPOLE TAEKWONDO 11 rue de Condé 521 763 201 000 22	Sport de combat	-46%	3 000 €	3 500 €
	SYSTEMA LYON 5 rue Confort 753 033 067 000 12	Sport de combat	-72%	3 000 €	0 €
	GRAND LARGUE LYON 3 rue des Trois Passages 441 611 134 000 12	Sport nautique	-10%	1 500 €	2 000 €
CLUB DES SPORTS DE GLACE 100 cours Charlemagne 430 381 459 000 22	Sport de glace	-14%	1 500 €	12 000 €	

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
3e	ASUL LYON 3 91 boulevard Vivier-Merle 433 141 397 000 11	Basket	-35%	5 000 €	14 000 €
	HIP HOP DE LYON 19 rue de la Rize 528 597 693 000 27	Danse	-35%	1 000 €	0 €
	GV GYMFIZZ 215 rue Paul Bert 338 616 253 000 21	Gymnastique	-39%	500 €	0 €
	ELAN DE LYON 43 rue Léon Jouhaux 425 387 495 000 20	Omnisport	-52%	4 000 €	5 000 €
	CENTRE CULTUREL ET SPORTIF PATRONAGE LAÏQUE VILLETTE PAUL BERT 187TER avenue Félix Faure 395 327 257 000 14	Omnisport	-26%	2 500 €	8 000 €
	UNDÔKAÏ 2 place de Francfort 532 421 997 000 18	Sport de combat	-57%	6 000 €	0 €
	BOXING LYON UNITED 49 rue du Lac 753 339 175 000 22	Sport de combat	-76%	1 500 €	12 000 €
	LYON RHÔNE WATERPOLO 238 rue de Créqui 807 657 622 000 13	Waterpolo	-8%	2 000 €	2 500 €
	LIONS THAÏS FULL CONTACT GYM BOXE 127 rue Moncey 752 694 935 000 20	Sport de combat	stable	3 000 €	0 €
	FC CROIX-ROUSSIEN 57A rue Henri Gorjus 439 104 227 000 16	Football	-30%	3 500 €	18 000 €
4e	LYON CROIX-ROUSSE FOOTBALL 106 rue Philippe de Lassalle 779 825 827 000 24	Football	-10%	2 500 €	16 000 €
	COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTÉ DU RHONE MÉTROPOLE DE LYON 133 boulevard de la Croix-Rousse 354 088 882 000 15	Sport adapté	-37%	3 000 €	0 €
	LYON SAVATE 65 boulevard des Canuts 404 178 600 000 23	Sport de combat	-41%	3 000 €	2 000 €
	STIMUL EN VIE 28 rue Denfert-Rochereau 753 755 479 000 15	Sport Santé	-47%	2 500 €	0 €

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
5e	ACADÉMIE GRAND LYON 71BIS avenue du Point du Jour 804 209 617 000 13	Sport de combat	-49%	4 000 €	0 €
	GROUPE COURIR À LYON 65 rue Benoist Marie 824 751 929 000 20	Athlétisme	-51%	1 500 €	3 000 €
	OKINAWA SHAOLIN 100 quai Pierre Scize 411 027 717 000 23	Sport de combat	-40%	4 000 €	0 €
	FOOTBALL EDUCATIF 15 rue Jeunet 898 782 578 000 14	Football	-100%	1 000 €	0 €
	FC POINT DU JOUR 67 rue Edmond Locart 511 573 784 000 10	Football	-32%	2 500 €	13 500 €
	BASKET BALL DU 5 13 rue du Cmdt 338 293 699 000 25	Basket	-16%	2 000 €	7 000 €
	GV SAINT-JUST 14 rue Mère Elisabeth Rivet 338 293 699 000 25	Gymnastique	-62%	1 000 €	0 €
	LYON 5 HANDBALL 9 rue Laurent Paul 69110 SAINTE-FOYLÈS-LYON 538 551 722 000 19	Handball	-27%	1 500 €	3 500 €
	DOJO ANSHIN ARTS MARTIAUX 109 rue Joliot-Curie 532 940 046 000 16	Sport de combat	-34%	4 000 €	2 000 €
	TENNIS CLUB MUNICIPAL DU 5e 57 rue des Aqueducs 301 393 062 000 15	Tennis	-8%	3 500 €	0 €
	AMICALE DES ATHLÈTES LYONNAIS Parc de la Tête d'Or - Vélodrome 502 432 024 000 29	Athlétisme	-29%	1 500 €	1 500 €
	LYON ÉCHECS PASSION 64 82 rue Tête d'Or 510 943 178 000 28	Échecs	-58%	2 500 €	2 500 €
6e	CERCLE BELLECOMBE LYON - LYON ÉPÉE MÉTROPOLE 38 rue de la Viabert 779 903 541 000 26	Escrime	-55%	1 500 €	19 000 €
	LE MASQUE DE FER DE LYON 41 rue Crillon 308 636 364 000 25	Escrime	-40%	4 000 €	37 000 €
	GYM LYON MÉTROPOLE 33 rue Bossuet 832 423 032 000 16	Gymnastique	-24%	5 000 €	32 000 €
	LYON NATATION MÉTROPOLE 63 rue Bellecombe 340 498 179 000 27	Natation	-92%	25 000 €	58 000 €
	EUROPE LYON AÏKIDO 88 rue Masséna 448 545 244 000 31	Sport de combat	-30%	10 000 €	0 €
	ASUL KARATÉ 17 place Jules Ferry 431 587 930 000 14	Sport de combat	-53%	3 000 €	0 €
	ASSOCIATION SPORTIVE DE TENNIS DE TABLE LYON 6 38 boulevard des Brotteaux 527 672 216 000 35	Tennis de table	-42%	3 500 €	0 €
	AS BEE POP LYON 46 rue Garibaldi 822 795 670 000 14	Volley-ball	-59%	1 000 €	0 €

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
7e	LYON ATHLÉTISME 75 allée Pierre de Coubertin 500 395 041 000 22	Athlétisme	-2%	2 500 €	66 000 €
	FC GERLAND 70 rue Félix Brun 420 063 653 000 18	Football	stable	2 000 €	12 000 €
	LYON MONTCHAT GR 53 rue Charles Richard 439 173 691 000 49	Gymnastique	-19%	2 500 €	7 000 €
	LES LUCIOLES DE LYON Maison Ravier - Rue Ravier 950 396 770 000 22	Gymnastique	stable	4 000 €	12 000 €
	LYON HANDBALL 7 rue Ravier 508 618 782 000 25	Handball	-52%	2 000 €	5 000 €
	ANTS 46 allée d'Italie 831 693 247 000 23	Handisport	-23%	5 000 €	2 500 €
	JUDO CLUB GERLAND Maison Ravier - 7 rue Ravier 331 182 626 000 27	Sport de combat	-24%	5 000 €	7 000 €
	LYON TCHOUKBALL 6 rue Alphonse Daudet 837 972 694 000 17	Tchoukball	-43%	1 000 €	0 €
	TENNIS DE TABLE DE GERLAND 405 avenue Jean Jaurès 441 305 513 000 18	Tennis de table	-64%	2 500 €	6 500 €
	FC LYON Stade Vuillermet 196 avenue Paul Santy 419 890 785 000 19	Football	-15%	5 000 €	60 000 €
8e	CLUB SPORTIF LYON 8 4 rue Genton 520 388 554 000 13	Football	stable	1 500 €	4 000 €
	ETOILE SPORTIVE TRINITE 58BIS rue du Pr. Joseph Nicolas 779 926 039 000 24	Football	-19%	5 000 €	17 000 €
	LYON MOULIN À VENT 300 avenue Berthelot 537 628 562 000 28	Futsal	-50%	2 000 €	5 500 €
	CONVENTION GYMNIQUE DE LYON 13 avenue Viviani 320 975 683 000 30	Gymnastique	-48%	10 000 €	80 000 €
	AMITIÉ NATURE LYON 44 rue Pierre Delore 433 362 712 000 13	Omnisport	-23%	1 500 €	0 €
	ALLIANCE JIU JITSU 5 rue Santos Dumont 801 624 651 000 15	Sport de combat	-47%	3 000 €	0 €
	ASUL LYON 8 TENNIS DE TABLE 16 rue du Commandant Pégout 402 141 634 000 12	Tennis de Table	-36%	2 000 €	11 000 €

Arr.	ASSOCIATION (adresse et SIRET)	Discipline	Evolution (%)	Subvention attribuée dans le cadre de l'Aide à la reprise	Pour mémoire : subvention de fonctionnement déjà attribuée en 2021
9e	LYON OLYMPIQUES ÉCHECS 5 place du Marché 384 741 443 000 20	Échecs	-39%	3 000 €	42 000 €
	LYON FLOORBALL 342D rue de la Piémonte 753 128 636 000 28	Floorball	-79%	2 500 €	3 000 €
	SPORTING CLUB DE LYON ASSOCIATION 264 avenue Sakharov 408 772 804 000 30	Football	-18%	5 000 €	180 000 €
	LYON GR Gymnase Matthias Favier 2 place Schoenberg 389 380 163 000 11	Gymnastique	-25%	2 500 €	8 000 €
	GAULOISE DE VAISE 108 rue Pierre Audry 438 354 169 000 15	Haltérophilie	-42%	2 000 €	2 000 €
	HANDBALL CLUB DE LYON 358 rue du Doyen Chapas 433 087 582 000 22	Handball	-44%	2 000 €	17 000 €
	CLUB RHODIA VAISE 156 avenue Barthélémy Buyer 392 787 321 000 18	Omnisport	-70%	2 500 €	42 000 €
	AMICALE LAÏQUE VOLTAIRE 190 avenue Barthélémy Buyer 779 932 763 000 21	Omnisport	-64%	4 000 €	8 000 €
	LYON ROLLER MÉTROPOLE 13 rue Jean Zay 424 128 379 000 23	Roller	-13%	1 500 €	13 000 €
	CERCLE DE L'AVIRON DE LYON 12 quai Clémenceau 69300 CALUIRE-ET-CUIRE 779 672 468 000 13	Sport nautique	-19%	4 500 €	35 000 €
Hors Lyon	VOVINAM VIET VO DAO 2 rue Ferdinand Gauthier 69720 SAINT-LAURENT-DE-MURE	Sport de combat	-73%	2 000 €	0 €
	HUNGSING KUNG-FU CLUB 2 chemin vert 69160 TASSIN LA-DEMI-LUNE 537 928 905 00026	Sport de combat	-41%	2 000 €	0 €
	TENNIS CLUB DE LYON 3 boulevard du 11 novembre 69100 VILLEURBANNE 779 786 318 000 13	Tennis	-6%	2 500 €	22 000 €
	VOLLEY BRON LYON LUMIÈRE Maison des Sociétés 69500 BRON 435 351 440 000 19	Volley-ball	-25%	1 500 €	9 000 €
	CLUB SPORTIF CHARCOT TENNIS DE TABLE 107 rue du Cmdt Charcot 69110 SAINTE-FOY-LÈS-LYON 402 330 062 000 25	Tennis de table	-60%	3 000 €	5 000 €
TOTAUX			-35%	240 000 €	

En complément, pour accompagner les acteurs du monde associatif sportif, la Ville de Lyon lancera à la rentrée de septembre une campagne de communication en faveur d'une incitation à la reprise de la pratique sportive par les Lyonnais.

Le reliquat d'enveloppe non attribué par cette délibération pourra être mobilisé à la rentrée pour des clubs dont la viabilité s'avérerait menacée plus spécifiquement en début de saison prochaine. Une nouvelle délibération sera alors soumise au vote du Conseil municipal.

Les associations : Le Masque de Fer de Lyon, Gym Lyon Métropole, Lyon Natation Métropole, Football Club de Lyon, Etoile Sportive Trinité, Convention Gymnique de Lyon, Europe Lyon Aïkido, Lyon Olympiques Echecs, Sporting Club de Lyon association, Club Rhodia Vaise, Cercle de l'Aviron de Lyon et Tennis Club de Lyon font l'objet de conventions mixtes et de conventions d'application financière. Vu lesdites conventions d'application financière ;

Vu lesdites conventions mixtes ;

Vu la délibération n° 2021/547 du Conseil municipal du 28 janvier 2021 ;

Vu la délibération n° 2021/660 du Conseil municipal du 25 mars 2021 ;
 Vu la délibération n° 2021/754 du Conseil municipal du 27 mai 2021 ;
 Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;
 Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Délibère

1. Une subvention globale de 240 000 euros est allouée aux associations précitées selon la répartition détaillée ci-dessus.
2. Les conventions mixtes et les conventions d'application financière susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations Le Masque de Fer de Lyon, Gym Lyon Métropole, Lyon Natation Métropole, Football Club de Lyon, Etoile Sportive Trinité, Convention Gymnique de Lyon, Lyon Olympiques Echecs, Sporting Club de Lyon association, Club Rhodia Vaise, Cercle de l'Aviron de Lyon, Europe Lyon Aïkido et Tennis Club de Lyon sont adoptées.
3. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
4. La dépense correspondante, d'un montant de 240 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 – ligne de crédit n° 110687, article n° 65748, fonction 40, programme SPCOVID2, opération SPCO6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 12 juillet 2021

2021/960 - Lancement d'une partie de l'opération n° 05014002 « Groupe scolaire Champvert- Conservation du patrimoine » et affectation d'une partie de l'Autorisation de Programme n° 2021-1, programme 20006 (Direction de l'Éducation)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n°2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rénovation du Groupe Scolaire Champvert – Travaux de rénovation énergétique ».

Par délibération n° 2021/909 en date du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20006.

Une première phase de travaux va porter sur la réhabilitation de locaux afin d'accueillir l'association « Ebulliscience ».

Cette association à but pédagogique est titulaire d'un marché avec la Ville de Lyon. Elle intervient dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEdT) par l'organisation de stages et de missions d'accompagnement pour des actions de sensibilisation aux sciences et techniques auprès des écoliers.

Dans les clauses de ce marché, la Ville de Lyon met à disposition à titre gratuit du titulaire des locaux et prend à sa charge les travaux d'aménagement nécessaires à l'implantation des activités du titulaire.

Actuellement installée dans les locaux de l'école Olympe de Gouges à Lyon 8^{ème}, l'association « Ebulliscience » doit déménager et être relocalisée sur un autre site afin de libérer les locaux. En effet, dans le cadre du projet de renouvellement urbain Mermoz Sud, le groupe scolaire Pasteur doit être démolit et sera accueilli, le temps de sa reconstruction, au sein de l'école Olympe de Gouges, école la plus proche.

Avec leur accord, l'association « Ebulliscience » sera relocalisée sur le groupe scolaire Champvert dans le 5^{ème} arrondissement qui a aujourd'hui des locaux vacants.

Des travaux d'étanchéité, d'électricité et de remise en état sont nécessaires.

Cette opération estimée à 200 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20006.

Vu les délibérations n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Délibère

1- Le lancement d'une partie de l'opération n° 05014002 « Groupe Scolaire Champvert-Conservation du patrimoine » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20006.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20006, AP n° 2021-1, opération n° 05014002 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 213, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 200 000 €.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/961 - Re Lyon Nous 2021 - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat (Direction des Événements et Animation)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Lyon organise la 6^{ème} édition de l'événement « Re Lyon Nous » le dimanche 26

septembre 2021.

Cet événement gratuit et accessible à tous, propose aux participants de parcourir Lyon en alliant activités sportives, découvertes patrimoniales et culturelles. Cette journée en famille ou entre amis, se déroule dans un esprit ludique et traverse différents lieux emblématiques de Lyon. Chaque année, le défi consiste à surprendre les participants grâce à l'originalité de deux nouveaux parcours et tenus secret jusqu'au jour J.

Les participants devront résoudre une nouvelle énigme qui constitue le fil conducteur de la journée les conduisant dans certains lieux incontournables de la ville, l'intérêt étant de les faire cheminer sur des sites remarquables, parfois inconnus des Lyonnais eux-mêmes et ainsi leur faire redécouvrir Lyon.

« Re Lyon Nous » est une journée dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

Du fait de la crise sanitaire, l'édition 2020 de « Re Lyon Nous » prévue le dimanche 7 juin 2020 a dû être annulée.

Pour cette édition, la jauge a été revue et abaissée avec la mise en place d'un protocole sanitaire très strict. Suivant l'évolution du contexte sanitaire, l'objectif est donc d'accueillir 2 500 participants maximum pour cette nouvelle aventure, au lieu des 5 000 personnes initialement prévues.

Les objectifs de « Re Lyon Nous » pour cette nouvelle édition sont nombreux :

- satisfaire les participants en leur permettant de vivre une journée pleine de découvertes ;
- permettre l'organisation d'un événement convivial et festif ;
- renforcer le lien intergénérationnel ;
- mettre en valeur le patrimoine culturel et les lieux emblématiques de la ville ;
- favoriser la pratique sportive.

Dans un contexte de maîtrise des budgets, le mécénat permet à la Ville de Lyon de proposer des événements de meilleure qualité.

A ce titre, nous vous présentons aujourd'hui les entreprises qui ont émis le souhait de s'associer à la Ville de Lyon pour l'édition 2021 de « Re Lyon Nous ».

Plusieurs niveaux de mécénat ont été définis sur la base du montant des participations des entreprises, qui peut prendre la forme de don en numéraire et/ou de participation en nature ou en compétences.

1 – Quatre niveaux de mécénat

Quatre niveaux ont été définis, les contreparties étant proportionnelles aux dons effectués :

- le premier niveau qui correspond à un don supérieur ou égal à 2 500 euros ;
- le deuxième niveau qui correspond à un don supérieur ou égal à 5 000 euros ;
- le troisième niveau qui correspond à un don supérieur ou égal à 7 500 euros ;
- le quatrième niveau qui correspond à un don supérieur ou égal à 10 000 euros.

2 – Partenaires Institutionnels

Les partenaires institutionnels sont des mécènes ne sont pas identifiés par leur niveau de participation, mais par la nature de leurs actions : il s'agit d'institutions publiques, parapubliques, ou privées effectuant un travail de valorisation ou d'animation du territoire au niveau local, régional, ou national.

Chacun de ces partenaires institutionnels s'associe à l'édition 2021 de « Re Lyon Nous » à sa manière, avec ses propres ressources. Leurs actions viennent enrichir cette manifestation et permettent ainsi d'offrir des événements de qualité au public.

Les mécènes qui nous rejoignent sont :

- la compagnie nationale du Rhône pour un montant de 7 500 euros en numéraire ;
- la CARSAT Rhône - Alpes pour un montant de 7 500 euros en numéraire ;
- la société BYBLOS GROUP pour un montant de 2 500 euros en numéraire ;
- SPA Radio Scoop pour un montant de 53 389,38 euros en nature ;
- BFM Lyon Métropole pour un montant de 5 000 euros en nature.

Pour ce présent rapport, le mécénat en numéraire s'élève à 17 500 euros et le mécénat en nature s'élève à 58 389,38 euros.

D'autres partenaires souhaitant probablement soutenir l'événement vous seront présentés lors du prochain Conseil municipal.

Les conventions liant la Ville de Lyon aux différents partenaires cités ci-dessus sont jointes au présent rapport.

Tous ces partenariats s'inscrivent dans le cadre du mécénat tel qu'il est prévu par la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

Les contreparties offertes par la Ville de Lyon sont limitées à 25 % du montant du don versé par le partenaire et excluent toute contrepartie en matière de retombées publicitaires.

La Ville de Lyon offre des contreparties en termes de visibilité sur les outils de communication et de relations publiques et autorise les mécènes à utiliser de façon non commerciale la dénomination et le logo de la marque « Re Lyon Nous ».

Les mécènes assujettis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés pourront ainsi bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don versé dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (l'excédent de versement peut donner lieu à réduction d'impôt au titre des cinq exercices suivants), conformément à l'article 238 bis du code général des impôts.

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 ;

Vu l'article 238 bis du code général des impôts ;

Vu lesdites conventions de mécénat ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Délibère

1- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les partenaires cités dans le rapport sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

3- Les recettes perçues au titre du mécénat en numéraire seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPO, opération EVENSPO, ligne de crédit 77 508, fonction 326, nature 756.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique événementielle, la Ville de Lyon organise la 6ème édition de l'évènement « Re Lyon Nous » le dimanche 26 septembre 2021.

Cet évènement gratuit et accessible à tous, propose aux participants de parcourir Lyon en alliant activités sportives, découvertes patrimoniales et culturelles. Cette journée en famille ou entre amis, se déroule dans un esprit ludique et traverse différents lieux emblématiques de Lyon. Chaque année, le défi consiste à surprendre les participants grâce à l'originalité de deux nouveaux parcours et tenus secret jusqu'au jour J.

Les participants devront résoudre une nouvelle énigme qui constitue le fil conducteur de la journée les conduisant dans certains lieux incontournables de la ville, l'intérêt étant de les faire cheminer sur des sites remarquables, parfois inconnus des lyonnais eux-mêmes et ainsi leur faire redécouvrir Lyon.

« Re Lyon Nous » est une journée dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

Du fait de la crise sanitaire, l'édition 2020 de « Re Lyon Nous » prévue le dimanche 7 juin 2020 a dû être annulée.

Pour cette édition, la jauge a été revue et abaissée avec la mise en place d'un protocole sanitaire très strict. Suivant l'évolution du contexte sanitaire, l'objectif est donc d'accueillir 2 500 participants maximum pour cette nouvelle aventure, au lieu des 5 000 personnes initialement prévues.

Les deux parcours emprunteront différents sites et notamment :

- le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon - Lyon 5 ;
- les Théâtres romains - Lyon 5 ;
- la résidence universitaire André Allix - Lyon 5.

A ce titre, nous vous présentons aujourd'hui les conventions de mise à disposition de locaux, établies entre la Ville de Lyon et ces trois établissements, afin de fixer les droits et obligations respectifs des parties signataires, et garantir ainsi le bon déroulement de l'édition 2021 de « Re Lyon Nous ».

Vu lesdites conventions de mise à disposition de locaux ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Délibère

1- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, les Théâtres romains et la résidence universitaire André Allix sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/963 - Attribution d'une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) pour l'organisation de la manifestation « Lyon Kayak », les 18 et 19 septembre 2021. Approbation d'une convention mixte (Direction des Evénements et Animation)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière (CKLOM) organise la dixième édition de la manifestation Lyon Kayak, les 18 et 19 septembre 2021.

L'association a pour objet d'organiser et de développer la pratique du canoë, du kayak et des disciplines associées.

Lyon Kayak est une randonnée organisée sur la Saône, ouverte au plus grand nombre, du sportif au public non initié, au départ de Rochetaillée – sur - Saône avec une arrivée prévue sur la place nautique de la Confluence. Les participants pourront utiliser l'embarcation de leur choix : le kayak, le canoë ou l'aviron, et pourront durant le week-end découvrir le stand up paddle ou encore le Dragon Boat, embarcation ancestrale de la Chine Antique.

Cet évènement est devenu l'un des plus grands rassemblements européens de sports de pagaie. En 2019, environ 2 500 participants étaient présents durant les deux jours.

En 2020, l'évènement a été annulé en raison de la crise sanitaire.

Le samedi 18 septembre 2021, plusieurs animations seront proposées sur la darse de la Confluence :

- un village d'exposants à partir de 11h ;
 - une épreuve pour les 10-15 ans Lyon Kayak Kid ;
 - le Dragon-Ladies Day qui rassemblera plusieurs équipes féminines en rémission de cancer du sein et utilisant le pagayage comme mode de rééducation ;
 - des initiations et baptêmes de stand up paddle et kayak pour les enfants ;
 - et enfin une course à l'australienne, spectacle impressionnant de vitesse et de force physique, à 18h.
- Le retrait des dossards aura lieu à partir de 15h.

Le dimanche 19 septembre 2021, des navettes partiront à 9h30 de la Darse de la Confluence en direction de Rochetaillée – sur - Saône. La randonnée commencera à 11h00 avec trois parcours possibles :

- un parcours « family » de 6 km : le départ de cette nouvelle formule s'effectuera au niveau du pont Masaryk jusqu'à la Confluence ;
- un parcours découverte de 14 km : les participants s'élanceront depuis les berges de Rochetaillée – sur - Saône, passeront le long de l'Île Barbe à Lyon 9e, et du quartier du Vieux Lyon à Lyon 5e, pour arriver directement à Confluence à Lyon 2e ;
- un parcours sportif de 21 km : le parcours se poursuivra jusqu'au confluent Rhône - Saône pour un passage sous le pont Raymond Barre avant de rejoindre la place nautique de la Confluence.

Un challenge de para-canoë de 14 km, en partenariat avec la Fédération française handisport, sera prévu où une cinquantaine de personnes à mobilité réduite sont attendues.

Enfin, une remise des prix à 16h viendra clôturer l'évènement.

Les objectifs de l'association pour cette édition sont de :

- promouvoir la pratique des sports de pagaie auprès de sportifs avertis et débutants ;
- défendre des valeurs telles que l'esprit d'équipe, le dépassement de soi et le plaisir de l'effort ;

- permettre l'accès au plus grand nombre avec des parcours différents selon les niveaux ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet de mettre en valeur et redécouvrir les fleuves de façon originale et ludique.

Pour cette nouvelle édition, l'accent sera mis sur le nettoyage de la rivière proposé à tous les participants avec valorisation des déchets récupérés ainsi que l'organisation d'un temps avec le public scolaire (la Lyon Kayak kids sera ouverte à deux établissements scolaires, à titre expérimental).

En 2020, l'association a reçu une subvention de 20 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement, par décision du Maire n° 2020/532 du 30 juin 2020. Suite à l'annulation de l'événement en raison du contexte sanitaire, une partie seulement de la subvention a été effectivement versée, correspondant au montant des frais engagés pour l'organisation de l'événement.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 22 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 120 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 20 000 euros à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière.

La Direction des sports de la Ville de Lyon verse par ailleurs une subvention de 12 000 euros dans le cadre d'une subvention annuelle de fonctionnement.

En cas de non - respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'événement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou événement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1er, 2e, 4e, 5e et 9e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Délibère

1- Une subvention de 20 000 euros est allouée à l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation Lyon Kayak, les 18 et 19 septembre 2021.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Canoë Kayak Lyon Oullins Mulatière est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, fonction 326, imputation 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/964 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'association LYON VTT pour l'organisation de la manifestation « Lyon Free Bike » les 4 et 5 septembre 2021 – Approbation d'une convention mixte (Direction des Evénements et Animation)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon VTT, dont le siège social est situé au Chalet de la Sarra, place du 158e Régiment d'Infanterie à Lyon 5e, organise la 18ème édition, sous l'égide de la Fédération française de cyclisme, de la manifestation Lyon Free Bike, le samedi 4 et le dimanche 5 septembre 2021.

L'association a pour objet la promotion de toutes les formes de pratiques de VTT.

Cette randonnée urbaine permet de proposer à tous, vététistes et cyclistes confirmés, occasionnels ou débutants, des parcours inédits et conçus en milieu urbain. Le règlement reste le même que les années précédentes, elle ne donne lieu ni à un classement, ni à un chronométrage individuel. Le code de la route doit être respecté sur les portions empruntant les voies de circulations. Une attention particulière est apportée à l'élaboration des circuits pour garantir une fluidité permanente.

Lors de la dernière édition en 2019, plus de 6000 personnes ont participé aux différents itinéraires.

Le samedi 4 septembre 2021, un village sera installé au Parc de Gerland à Lyon 7e, pour un moment de convivialité et de découverte. De nombreuses animations et initiations seront proposées, avec notamment :

- L'épreuve Duo Chrono, un parcours en relais à 2 de 1 km avec des modules à franchir ;

- La 3e édition de Lyon Cyber Bike, en collaboration avec l'ENS et l'association ANTS :

- démonstration de vélos à stimuli électrique à destination des personnes en situation de handicap, en présence de nombreux athlètes paralympiques.

Le dimanche 5 septembre 2021, les sites de départ et d'arrivée des parcours seront organisés au Parc de Gerland. Cinq circuits correspondant aux niveaux et aux envies de chacun sont de nouveau proposés :

- parcours Découverte de 20 km ;

- parcours Solidaire Roulez pour elles de 27 kms ;

- parcours M de 35 km ;

- parcours « L » de 45 km ;

- parcours « XL » de 65 km.

L'événement accueillera pour la troisième édition la randonnée solidaire Roulez pour Elles, une version cycliste de la fameuse épreuve Courir pour Elles. Une partie du montant de l'inscription sera dédiée à la prévention contre les cancers féminins, mission portée par l'association Courir pour Elles.

En suivant ces parcours, les participants pourront ainsi apprécier différents sites de Lyon sous un angle unique et insolite : deux fleuves, deux collines, un fort dénivelé, des ruelles pavées et passages secrets, des escaliers et traboules, des sentiers sauvages, des parcs municipaux...

De nombreux passages clés de Lyon seront empruntés :

- le Grand Hôtel Dieu ;

- le parking des Célestins ;

- la colline de Fourvière ;

- le jardin du Rosaire ;
- le parc des Hauteurs ;
- l'amphithéâtre gallo-romain ;
- la piste de la Sarra.

Mais également :

- le parc de la Tête d'Or ;
- et le quartier de la Confluence.

Pour cette nouvelle édition, le parcours « XL » propose une boucle inédite et ludique, à destination de Rillieux – la - Pape, jusqu'au Fort de Vancia.

Les objectifs de l'association Lyon VTT sont de :

- promouvoir la pratique du vélo auprès du plus grand nombre ;
- proposer des itinéraires renouvelés chaque année et un point de vue original sur Lyon en découvrant des passages inédits ;
- pérenniser ce rendez-vous sportif et festif à Lyon.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de participer à la promotion des sports de plein air en milieu urbain et de contribuer au rayonnement de la ville de Lyon.

En 2020, la Ville de Lyon a voté le versement d'une subvention de 28 000 euros pour l'organisation de cet événement, par la décision du Maire n° 2020/535 du 30 juin 2020. Suite à l'annulation de l'événement en raison du contexte sanitaire, une partie seulement de la subvention a été effectivement versée, correspondant au montant des frais engagés pour l'organisation de l'événement.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 28 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 112 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation sur le plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 28 000 euros à l'association Lyon VTT.

La Direction des Sports de la Ville de Lyon verse par ailleurs à l'association une subvention annuelle de fonctionnement de 3 000 euros.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non réalisation de l'action ou de l'événement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou événement.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 9e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Délibère

1- Une subvention de 28 000 euros est allouée à l'association Lyon VTT pour l'organisation de la manifestation Lyon Free Bike, les 4 et 5 septembre 2021.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon VTT est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/965 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association ACLV pour l'organisation des Championnats de France cyclistes de demi-fond, de la 10e édition du Pignon Fixe Lyonnais et de la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union Cycliste International les 11, 12, 13 sept 21 (Direction des Événements et Animation)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Amicale cycliste Lyon Vaise (ACLV), dont le siège social est situé au 156 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9e, organise deux événements les 11, 12 et 13 septembre 2021 au Vélodrome Georges Prével, au Parc de la Tête d'Or à Lyon 6e :

- les Championnats de France cyclistes de demi-fond, dans le cadre de la 10e édition du Pignon Fixe Lyonnais et la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste internationale (UCI).

Cette association a pour but la promotion du sport cycliste.

Le demi-fond est une compétition de cyclisme sur piste. Le coureur (stayer) est positionné derrière un motocycliste entraîneur (pacemaker). Ainsi, le coureur peut atteindre des vitesses très élevées. De nos jours, les épreuves se courent avec des moyennes de 65 à 75 km/h avec des pointes allant jusqu'à 90 km/h, ce qui offre un spectacle hors du commun très prisé du public.

Le montage avec pignon fixe est un montage particulier du vélo, lorsque le pignon de la roue arrière, généralement monté avec une roue libre, est monté sans roue libre, ce qui le rend solidaire de la roue dans les deux sens de rotation.

Les objectifs de l'Association Amicale cycliste Lyon Vaise sont de :

- promouvoir la pratique du demi-fond auprès du grand public et la pratique du vélo en club auprès des adultes et des plus jeunes ;
- valoriser les meilleurs espoirs ainsi que l'élite de cette discipline au niveau national ;
- susciter des vocations chez les plus jeunes des écoles de cyclisme ;
- faire de ce rendez-vous un événement incontournable du vélo sur piste sur Lyon ;
- participer au développement de cette discipline.

La coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste s'inscrit au calendrier de niveau international et réunit des épreuves de sprint et des épreuves d'endurance. Elle rassemblera les meilleurs-es athlètes français-es, de la catégorie cadets-tes à Elite ainsi que de nombreux coureurs et coureuses de différentes nations.

L'organisation de ces compétitions permet ainsi d'assurer la promotion du cyclisme sur piste à Lyon et de mettre en valeur le Vélodrome du Parc de la Tête d'Or auprès du public et des sportifs lyonnais.

Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 14 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 28 070 euros.

En 2020, l'association Amicale cycliste Lyon Vaise a reçu une subvention de 5 000 € de la Ville de Lyon pour l'organisation de l'une de ces deux compétitions, par décision du Maire n° 2020/531 du 30 juillet 2020.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 10 000 euros à l'association Amicale cycliste Lyon Vaise.

En cas de non-respect de la présente délibération et plus spécifiquement, en raison de l'épidémie de Covid-19, la Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente délibération, en cas de non-réalisation de l'action ou de l'évènement.

L'association pourra toutefois bénéficier d'une partie de la subvention correspondant aux frais effectivement décaissés et non reportables pour la préparation de cette action ou évènement.

Vu l'avis du Conseil des 6e et 9e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

Délibère

1- Une subvention de 10 000 euros est allouée à l'association Amicale cycliste Lyon Vaise pour l'organisation du Championnat de France cycliste de demi-fond sur piste dans le cadre de la 10ème édition du Pignon Fixe lyonnais, ainsi que la Coupe de France féminine et masculine de cyclisme sur piste de l'Union cycliste internationale les 10, 11 et 12 septembre 2021.

2- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPORT, ligne de crédit n° 44 036, fonction 326, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/966 - Lancement de l'opération n°07SEOMS « Participation pour la création d'une Académie OMS à Lyon » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00014. Approbation du projet de la Convention cadre et de la Convention financière pour le versement d'une subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la création de l'Académie OMS à Lyon (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Participation Académie OMS ».

Par délibération n° 2021/909 en date du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Subventions rayonnement international 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00014.

I. Contexte :

Ce projet, fondamental pour le territoire, est le suivant :

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour la santé publique, compte 194 Etats membres et possède plus de 150 bureaux dans six grandes régions du monde. L'action de l'OMS est basée sur la conviction que « toute personne a le droit fondamental de jouir du meilleur état de santé possible, indépendamment de sa race, de sa religion, ses opinions politiques ou de sa condition économique et sociale ». Depuis sa création, il y a plus de 70 ans, l'OMS est pleinement engagée pour améliorer le niveau de santé de la population mondiale. Dans le contexte actuel, les besoins en santé sont en expansion à l'échelle planétaire et les besoins en formation sont immenses. L'OMS estime qu'il manque 18 millions de personnels de santé et fait le constat que les stratégies et offres de formation ne sont pas à la hauteur des enjeux de santé publique mondiale.

La formation constitue plus que jamais un enjeu majeur pour promouvoir un meilleur état de santé des populations à travers le monde et la crise sanitaire actuelle ne fait que mettre en lumière cet indispensable partage des compétences à l'échelle planétaire. C'est pourquoi l'OMS souhaite créer un nouveau centre de formation continue, l'Académie de l'OMS, qui est destinée à devenir la structure de formation de référence au niveau mondial en matière de santé publique.

Structurée comme une division interne de l'OMS, l'Académie de l'OMS sera opérationnelle, en ligne, dès l'été 2021 avec un premier catalogue de formation, puis il est prévu une montée en charge progressive jusqu'à l'ouverture d'un site dédié, en 2023, à Lyon, au cœur du Biodistrict de Gerland. Le bureau de l'OMS, présent à Lyon depuis le 8 février 2001 et en charge de l'appui aux pays pour le renforcement des capacités dans le cadre du règlement sanitaire international (RSI), trouvera place dans le même immeuble que l'Académie, favorisant ainsi les synergies entre les équipes de l'OMS.

L'Académie de l'OMS poursuit les priorités stratégiques suivantes :

- Devenir la structure de formation de référence au niveau mondial pour l'ensemble des professionnels de la santé, y compris les responsables politiques, les cadres et dirigeants d'entreprises et les responsables d'organisations de la société civile ;
- Renouveler profondément les modalités d'apprentissage numérique grâce à des ressources, outils et applications pédagogiques innovants ;
- Améliorer les compétences de plusieurs millions de personnes grâce à un apprentissage numérique de pointe et innovant ;
- Renforcer les missions d'appui de l'OMS afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) liés à la santé.

L'Académie proposera ainsi un milieu d'apprentissage de haute technologie, avec des formations de grande qualité, multilingues, à la fois en ligne et en présentiel, et abritera un centre de simulation pour les situations d'urgence sanitaire à la pointe de la technologie.

L'enjeu est également pour l'Académie de se transformer en une organisation apprenante. Grâce à une organisation centrée sur l'apprentissage numérique à distance, l'Académie de l'OMS sera capable de toucher jusqu'à 10 millions de personnes dans le monde au moyen de l'apprentissage numérique à distance et 60 000 autres grâce à un apprentissage hybride associant présentiel et outils numériques. A Lyon, ce sont près de 16 000 apprenants qui seront accueillis chaque année et une part importante de leur formation reposera sur l'usage de scénarii et technologies de simulation (mise en situation, apprentissage par la pratique).

Le site du bio-district de Lyon Gerland a été choisi par l'OMS comme lieu d'implantation car il combine à la fois une excellente desserte par les réseaux de transport, mais également une proximité du siège genevois, du futur siège du Centre International de Recherche sur le Cancer, autre organe de l'OMS à Lyon, à un environnement scientifique, académique et économique en pointe dans le domaine des sciences du vivant. Le site choisi se trouve au 321 avenue Jean Jaurès, dans le 7ème arrondissement de Lyon.

L'implantation à Lyon de l'Académie de l'OMS contribue à renforcer l'expertise de Lyon dans le domaine des sciences du vivant et l'émergence d'un pôle de santé mondial. La réussite de l'ancrage local de l'Académie est au cœur des préoccupations de l'ensemble des partenaires.

Pour les acteurs locaux, l'enjeu est triple :

- Permettre aux experts locaux de l'écosystème local - académique, pédagogique, scientifique, numérique, industriel, associatif - de contribuer

à la conception et à l'élaboration des programmes de l'Académie ;

- Faire connaître l'offre de formation de l'Académie et la rendre accessible aux acteurs locaux de santé ;
- Réussir l'accueil des futures équipes et visiteurs de l'Académie à Lyon, et notamment leur ancrage dans le tissu économique local dans un objectif de développement durable propre aux usages du bâtiment et de leurs usagers.

Etant donné les enjeux pour le territoire, la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la Région Auvergne Rhône-Alpes sont partenaires de ce projet aux côtés de l'Etat Français et de l'Organisation Mondiale de la Santé. L'ensemble de ces partenaires a signé, en mai 2021, une déclaration commune pour l'implantation de l'Académie de l'OMS à Lyon.

Le budget maximal mobilisable pour cette acquisition est de 59,3 M€ HT, réparti entre les co-financeurs publics français comme suit :

- 10 millions d'euros de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (part forfaitaire) ;
- 10 millions d'euros de la Métropole de Lyon (part forfaitaire) ;
- 10 millions d'euros de la Ville de Lyon (part forfaitaire) ;
- La part restante de financement sera prise en charge à 50% par l'État et 50% par la Région dans la limite du montant maximal.

II. Propositions :

Le montant global de l'opération, estimé à 10 000 000 €, sera financé par affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1 « Subventions rayonnement international 2021-2026, programme 00014.

Une convention cadre de participation financière détermine les modalités de cette coopération. Une convention cadre détermine quant à elle, les obligations réciproques des partenaires. Elles sont jointes en annexe à ce rapport.

Le bâtiment, de 10 600 m², sera construit d'ici 2023, dans le cadre d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) dont la coordination technique est assurée par la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui deviendra propriétaire bailleur de cet immeuble.

La subvention sera versée sur demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes selon les modalités suivantes :

- Un versement d'une avance de 4 000 000 d'euros effectué, après transmission de la convention financière, du budget prévisionnel, de contrats en bonne et due forme de VEFA auprès du promoteur et de Bail en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA) auprès de l'OMS et d'un appel de fonds. Cette avance sera versée avant le 31 décembre 2021 ;

- Un acompte, correspondant à 25% des sommes versées par la Région au promoteur en charge de la réalisation des travaux, dans la limite de 3 000 000€. Cette subvention sera versée, avant le 31 décembre 2022, au vu d'un appel de fonds émis par la Région, accompagné d'un état des sommes qu'elle aura effectivement versées, certifié par le comptable public ;

- Un acompte, correspondant à 25% des sommes versées par la Région au promoteur en charge de la réalisation des travaux, dans la limite de 2 500 000€. Cette subvention sera versée, avant le 31 décembre 2023, au vu d'un appel de fonds émis par la Région, accompagné d'un état des sommes qu'elle aura effectivement versées, certifié par le comptable public ;

- Le solde, après transmission d'un appel de fonds accompagné d'un procès-verbal de réception du bâtiment indiquant la levée de toutes réserves à la mise en exploitation par l'OMS et à l'installation des équipes de l'Académie de l'OMS et du Bureau OMS de Lyon, d'un bilan financier détaillé de l'opération (état récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public).

Vu la délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 en date du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis de la commission Solidarité – Vie des aînés – Droits et égalités – Santé et prévention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

Délibère

1- Le lancement de l'opération n° 07SEOMS « Participation pour la création d'une Académie OMS à Lyon » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00014.

2- Une subvention de 10 000 000 euros est allouée à la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'acquisition d'un bâtiment destiné à accueillir le site principal de l'Académie de l'OMS à Lyon 7^{ème}.

3- Le projet de convention cadre relative à l'implantation de l'Académie de l'OMS, établie entre l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon est approuvé.

4- La convention de participation financière établie entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne Rhône-Alpes est approuvée.

5- M. le Maire de Lyon est autorisé à signer la convention cadre et la convention de participation financière annexées à la présente.

6- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00014, AP n° 2021-1, opération n° 07SEOMS et imputées sur la nature 2324, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- En 2021 : 4 000 000 € ;
- En 2022 : 3 000 000 € ;
- En 2023 : 2 500 000 € ;
- En 2024 : 500 000 €.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/967 - Convention visant à préciser le rôle de la Ville, la Préfecture et l'OFIL dans le cadre de l'instruction administrative des regroupements familiaux (Action Sociale)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La procédure de regroupement familial permet à un ressortissant étranger régulièrement installé en France d'être rejoint par les membres de sa famille (conjoint et enfants mineurs).

La demande de regroupement familial est déposée auprès de la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) du département du lieu de résidence prévu pour l'accueil de la famille.

L'instruction du dossier porte sur les ressources qui doivent être stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de la famille et sur le logement qui doit être adapté. Le maire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception du dossier pour vérifier si les conditions de ressources et de logement sont remplies.

Le Maire transmet le dossier, avec son avis motivé sur les conditions de ressources et de logement, à la délégation concernée de l'OFII qui adresse ensuite le dossier au Préfet pour décision.

Depuis le décret n° 2011-1049 du 6 septembre 2011, le Maire a la possibilité d'avoir recours aux services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration via un conventionnement tripartite (Mairie/ Préfecture/ OFII) afin d'organiser au mieux la vérification des conditions du regroupement familial. Le Maire a donc la possibilité de déléguer à l'OFII tout ou partie des enquêtes selon les deux niveaux de délégation ci-dessous :

- niveau I : délégation de l'enquête logement ;
- niveau II : délégation de l'enquête logement et de l'enquête ressource.

Les modalités de cette délégation doivent être définies dans une convention et permettre ainsi, une gestion optimale des enquêtes dans le respect du délai réglementaire de deux mois.

A ce jour la situation à Lyon est la suivante :

- aucune convention n'a été conclue avec l'OFII concernant la vérification des conditions du regroupement familial ;
- les enquêtes logement sont de fait réalisées par l'OFII ;
- les enquêtes ressources sont depuis mars 2021 réalisées par l'OFII ;
- Il n'y a aucun impact financier lié à ce partenariat pour la Ville de Lyon.

C'est pourquoi, il est proposé de conventionner avec l'OFII sur une base de niveau II : délégation enquête logement et enquête ressource.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

Délibère

1- La convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial entre la Ville de Lyon, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et la Préfecture pour un an à compter du 1er août 2021 et renouvelable par tacite reconduction est adoptée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/968 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 342 750 euros - Autorisation de signer les conventions de financement (Action Sociale)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les visages de la précarité ont changé, la décentralisation a profondément modifié le paysage politico administratif, les contraintes croissantes ont conduit à exiger des résultats immédiats peu compatibles avec le temps nécessaire à l'insertion des plus en difficultés.

Cela nous oblige à repenser radicalement les modes d'élaboration des politiques sociales et les relations des pouvoirs publics avec la vie associative, partie prenante de cette action, ainsi qu'avec les publics concernés.

L'exclu n'est plus aujourd'hui la figure caricaturale de l'homme seul, SDF, sans travail et sans ressource, sans famille. La précarité et l'exclusion peuvent concerner tout un chacun : de jeunes adultes en rupture familiale, des femmes victimes de violences, des femmes et des hommes qui travaillent sans pour autant avoir des ressources suffisantes pour se loger, se nourrir convenablement ou se chauffer.

Ces personnes sont exclues de tous les droits, ou d'une partie.

Les réponses qui doivent être proposées reposent sur trois principes essentiels :

- Investir dans la solidarité ;
- Agir pour l'accès aux droits fondamentaux ;
- Protéger ceux que le contexte social fragilise.

La politique de solidarités de la ville s'engage au travers de son plan de mandat à créer des interactions et s'intégrer au cœur de l'action territoriale menée par la ville dans les secteurs de la santé, de l'insertion, de l'économie, du logement, de l'éducation, de la culture.

C'est dans cette logique de projet global où l'objectif de solidarité traverse l'ensemble des politiques publiques, que la Ville de Lyon fait le choix de conduire une politique sociale visant à co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire une ville inclusive et solidaire.

L'accès au logement ou à l'hébergement pour toutes et tous, à l'alimentation et à l'hygiène, l'accès aux droits sont les axes prioritaires du projet social qui se déclineront en actions directes du CCAS mais aussi à travers le soutien aux structures associatives présentes sur le territoire et œuvrant dans les champs :

- De l'aide alimentaire ;
- Des accueils de jour : tous publics ou spécifiques (publics jeunes, femmes isolées...) ;
- De la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ;
- De l'accès à l'hygiène et aux soins.

Que ce soit au titre de leur fonctionnement général ou ciblées sur des projets spécifiques s'inscrivant dans la politique sociale de la Ville de Lyon, les associations ci-dessous ont déposé des demandes de subventions qui vous sont soumises pour l'exercice 2021 :

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant /subvention(s) allouée(s) en 2020 (€)	Montant / subvention proposée pour 2021 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2021	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
AIDE ALIMENTAIRE	La Passerelle d'Eau de Robec	21 rue des Capucins 69001 Lyon	10 000	7 000	Fonctionnement global	65748/523/LC n° 41012
	Equipes Saint Vincent Lyon Saint Jean	8 avenue du Doyenné 69005 LYON	4 000	4 000	Fonctionnement global. Distribution alimentaire et actions destinées au développement et maintien du lien social.	
	Les Restaurants du Cœur	6 – 12 Espace Henri Vallée 69 007 LYON	50 000	50 000	Fonctionnement global	
	Banque Alimentaire du Rhône	127 av Franklin Roosevelt 69150 DECINES	40 000	40 000	Fonctionnement global	
	Fondation Armée du Salut – Etablissement de Lyon	131 avenue Thiers 69006 LYON	47 000	40 000	Restaurant municipal : repas servis aux personnes démunies le week-end et les jours fériés	
	Société Saint Vincent de Paul	19 quai Tilsitt 69002 Lyon	4 000	4 000	Fonctionnement global	
ACCUEIL DE JOUR	A.L.I.S.	2, petite rue des Feuillants 69001 LYON	45 000	38 000	Fonctionnement global Activité : accueil de jour	65748/523/LC n° 41277
	Fondation A.J.D. OREE – A.J.D.	(OREE-A.J.D.) 15rue du Dauphine 69003 LYON	35 000	35 000	Fonctionnement global. Activité : accueil de jour à destination du public jeune.	

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant / subvention(s) allouée(s) en 2020(€)	Montant / subvention proposée pour 2021 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2021	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
ACCUEIL DE JOUR	Péniche Accueil	Péniche « Le Balajo » face au 37, quai Gailleton 69002 LYON	27 000	25 000	Accueil de jour pour adultes sans enfant, en situation d'exclusion et de précarité	65748/523/LC n° 41277
	Au Tambour	17 Avenue Sidoine Apollinaire 69009 LYON	4 000	5 000	Accueil de jour femmes isolées	
	FNDSA	3 rue Père Chevrier 69007 LYON	15 240	20 000	Fonctionnement général de la structure «Accueil de jour St Vincent»	
			61 500	51 500	Fonctionnement général de la structure «La Rencontre»	
			23 000	23 000	Fonctionnement général de la structure «Maison de Rodolphe»	
	LAHSO	259 rue Paul Bert 69003 LYON	175 000	165 000	Accueil de jour pour personnes sans domicile fixe	
Les petits Frères des Pauvres	2 rue St Gervais 69008 Lyon	10 000	10 000	Accueil de jour pour les personnes de plus de 50 ans avec une offre à l'hygiène et au petit déjeuner afin de favoriser la rencontre, l'écoute et la socialisation à cette population.		

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant / subvention(s) alloué(s) en 2020(€)	Montant / subvention proposée pour 2021 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2021	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
Santé / personnes S.D.F.	Péniche Accueil	Péniche « Le Balajo » face au 37, quai Gailleton 69002 LYON	23 000	25 000	Soutien à l'action « hygiène » conduite par l'organisme au bénéfice de personnes en situation précaire.	65748/523/LC n° 41280
	ALYNEA	53 rue Dubois – Crancé 69600 OULLINS	10 000	10 000	Samu Social / maraudes jeunes 16/25 ans, accueil, écoute, orientation	
	A.R.H.M	290 route de Vienne 69008 LYON	14 000	10 000	290 route de Vienne 69008 LYON	65748/523/LC n° 41280
Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social	Amicale du Nid - Rhône	29 rue Saint Jean de Dieu 69007 LYON	35 000	35 000	Fonctionnement global. Activité : accompagnement social des prostituées.	65748/523/LC n° 41273
	FNDSA	4 rue Père Chevrier 69007 LYON	175 000	175 000	Fonctionnement global Centre Gabriel Rosset	
			22 000	22 000	Fonctionnement du Pôle d'accompagnement renforcé	
	Secours Catholique	76, rue d'Alsace 69100 Villeurbanne	12 000	15 000	Fonctionnement global	
	AMAHC (ex ASSAGA)	28 rue Denfert Rochereau 69004 LYON	5 000	4 000	Fonctionnement global	
	La Porte Ouverte	85, rue Jaboulay 69007 LYON	1 000	2 000	Fonctionnement global. Activité : accueil et écoute de personnes en détresse.	
SOS AMITIE Région de Lyon	25 Cours du Docteur Damidot 69100 VILLEURBANNE	2000	2000	Ecoute anonyme des personnes en souffrance et prévention du suicide		

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant / subvention(s) allouée(s) en 2020(€)	Montant / subvention proposée pour 2021 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2021	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social	LAHSO	259 rue Paul Bert 69003 LYON	63 000	53 000	Fonctionnement global	65748/523/LC n° 41273
	Habitat Humainisme Rhône	9 rue Mathieu Varille 69007 LYON	150 000	150 000	Fonctionnement général de la « Maison des Amies du Monde »	
	Médecins du Monde	10 rue Ste Catherine 69001 LYON	15 000	15 000	Fonctionnement du Centre d'accueil, de soins et d'orientation	
	ATD QUART MONDE	28 rue de l'Annonciade 69001 LYON	7 000	7 000	Université populaire Quart Monde Rhône-Alpes	
			-	2 000	Action promotion familiale Langlet Santy (8 ^{ème})	
	Secours Populaire Français – Fédération du Rhône	21 rue Galland 69007 LYON	30 000	30 000	Fonctionnement global Accueil, orientation de personnes en difficulté	
	Vestibus	Mairie du 4 ^e 133, bd de la Croix-Rousse 69004 LYON	2 000	1 000	Fonctionnement global. Distribution de vêtements aux personnes SDF.	
	A.R.H.M	290 route de Vienne 69008 Lyon	3 250	3 250	Fonctionnement centre d'action contre l'isolement et le suicide (Centre ATIS)	
	A.L.Y.N.E.A	53 rue Dubois Crancé 69600 Oullins	110 000	100 000	Fonctionnement global	65748/523/LC n° 41273
	FORUM REFUGIES – COSI	28 rue de la Baisse 69100 Villeurbanne	60 000	60 000	Fonctionnement global	
	CLASSES	34 Cours de Verdun 69002 LYON	2 500	2 500	Permettre à tout enfant vivant sur le territoire de l'agglomération lyonnaise d'avoir accès à la scolarisation et à la formation dans le respect de ses droits fondamentaux	
	CSF	279 rue Duguesclin 69003 LYON	-	7 500	Défense des intérêts des familles dans les principaux domaines de la vie quotidienne. Accès aux droits logement, santé, éducation et consommation.	
	Entraide Protestante de Lyon	30 rue Rachais 69007 LYON	15 000	15 000	Pôle action sociale Lutte contre l'exclusion, aide aux personnes en difficulté	
	Fondation Armée du Salut – Etablissement de Lyon	131 avenue Thiers 69006 Lyon	18 480	15 000	Fonctionnement global (Cité Urgence Femmes).	
	EMMAUS CONNECT	104 Route de Vienne 69008 LYON	5 000	5 000	Permettre l'inclusion numérique auprès des plus fragiles, et faire des nouvelles technologies un levier d'insertion sociale	
La Cloche Auvergne Rhône Alpes	Mairie du 1 ^{er} Arrondissement 2 Place Sathonay 69001 Lyon	5 000	3 000	Mettre en place des projets qui participent à la réhabilitation de l'image des plus démunis		

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant / subvention(s) allouée(s) en 2020(€)	Montant / subvention proposée pour 2021 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2021	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social	Comité Protestant de la Duchère	309 avenue Andrei Sakharov 69009 Lyon	1 000	1 000	Actions « Vestiaire Solidaire de la Duchère ».	65748/523/ LC n° 41273
			1 000	1 000	Accueil et accès aux droits - actions de développement social.	
	Bagage' Rue	10 rue Diderot 69001 Lyon	10 000	15 000	Fonctionnement global. Activité : Créer et gérer – de manière participative et ouverte sur le quartier – un ou des lieux de consignes de biens personnels sur l'agglomération lyonnaise	
	Mouvement du Nid	70 rue Rachais 69007 Lyon	3 000	3 000	Agir sur les causes et les conséquences de la prostitution en vue de son abolition.	
	Croix Rouge Française	17 rue Crépet 69007 Lyon	14 000	14 000	Aide à la précarité	
	LALCA	6 rue des Fantasses 69001 Lyon	1 000	2 500	Conception artistique autour de la Ville et des habitants - Action artistique auprès des Bains douches	
	Dispensaire Vétérinaire Etudiant	1 avenue Bourgelat 69280 Marcy l'Etoile	-	1 500	Utiliser le lien émotionnel fort entre les personnes en grande précarité et leur animal pour leur permettre de retrouver une place dans la société	
Opération été	Secours Populaire	61 rue de Galland 69007 LYON	15 000	15 000	Agir contre l'exclusion des personnes SDF en fédérant autour d'elles un réseau de voisins solidaires	65748/523/ LC n° 41269
					Vacances des oubliés	

Par ailleurs, des conventions afférentes à plusieurs des subventions proposées sont également soumises à votre approbation. Ces conventions concernent des organismes pour lesquels, soit le montant proposé de l'aide financière est égale ou supérieure à 23 000 €, soit ce montant cumulé avec celui d'un ou plusieurs financements déjà alloués en 2021 est supérieur à 23 000 €. Ces documents contractuels précisent notamment le contenu des actions que s'engagent à conduire ces mêmes organismes, en contrepartie des financements reçus. Les associations concernées par une convention sont les suivantes :

- ALIS ;
- ALYNEA ;
- Amicale du Nid ;
- Fondation Armée du Salut ;
- Banque Alimentaire ;
- Foyer Notre Dame des Sans Abris ;
- Fondation AJD ;
- LAHSO ;
- Forum Réfugiés ;
- Péniche Accueil ;
- Habitat et Humanisme ;
- Secours Populaire Français.
- Restaurants du Cœur ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

Délibère

1. Les subventions susmentionnées sont allouées aux organismes énumérés dans le tableau ci-dessus, pour une somme globale de 1 342 750 euros.

2. Les conventions de financement susvisées, établies entre la Ville de Lyon, ALIS, ALYNEA, Amicale du Nid, Fondation Armée du Salut,

Banque Alimentaire, Foyer Notre Dame des Sans Abris, Fondation AJD, LAHSO, Forum Réfugiés, Péniche Accueil, Habitat et Humanisme, Secours Populaire Français, Restaurants du Cœur, sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document s'y afférent.
4. Le montant des subventions allouées, soit une somme globale de 1 342 750 euros sera financé comme suit :
- Pour une somme de 145 000 €, à partir de l'enveloppe « Aide Alimentaire » (article 65748, fonction 523, ligne de crédit n° 41012) ;
 - Pour une somme de 372 500 €, à partir de l'enveloppe « Accueil de Jour » (article 65748, fonction 523, ligne de crédit n° 41277) ;
 - Pour une somme de 45 000 €, à partir de l'enveloppe « Santé / personnes SDF » (article 65748, fonction 523, ligne de crédit n° 41280) ;
 - Pour une somme de 765 250 €, à partir de l'enveloppe « FIAS » (article 65748, fonction 523, ligne de crédit n° 41273) ; après transfert d'un crédit de 30 000 € à partir de l'enveloppe « Aide Alimentaire » (article 65748, fonction 523, ligne de crédit n° 41012) ; après un transfert de crédit de 5 000 € à partir de l'enveloppe « Opération été » (article 65748, fonction 523, ligne de crédit n° 41269) ; après un transfert de 7 500 € à partir de la Mission Egalité (Développement Territorial) ;
 - Pour une somme de 15 000 €, à partir de l'enveloppe « Opération Eté » (article 65748, fonction 523, ligne de crédit n° 41269).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/969 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 377 760 euros - Autorisation de signer les conventions de financement (Action Sociale)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit : Dans le cadre de son nouveau projet social, la Ville de Lyon renforce son soutien à l'action sociale associative dont le partenariat est indispensable dans la prise en charge des plus vulnérables. Ce soutien se concrétise par une aide au financement d'actions spécifiques destinées à rompre l'isolement des personnes âgées au sein de la cité et à mettre l'accent sur la protection de la santé.

Le but premier vise à favoriser la rencontre des personnes âgées avec des personnes extérieures, d'âges ou d'horizons différents - jeunes volontaires en services civiques notamment - en promouvant les actions intergénérationnelles nécessaires à leur intégration dans la cité.

Des visites ou des animations sur les lieux de résidence de ces personnes (domicile, résidences, structures médicalisées) permettent ainsi de briser leur solitude. En s'appuyant sur nos partenaires, nous permettons que l'apport des séniors dans la communauté (vie du quartier) soit valorisé.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles, et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Les aides proposées se répartissent selon les thématiques suivantes :

Thématique	Associations	Adresse (siège social)	Montant subvention allouée en 2020(€)	Montant subvention proposée en 2021 (€)	Finalités de subvention proposée en 2021	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit
Aides ménagères (service prestataire d'aide à domicile)	Service de maintien à domicile Lyon Pentès Presqu'île Plateau	1 rue Imbert Colomès 69001 LYON	25 672	26 000	Soins à domicile de personnes âgées	Programme VIESE-NIORS Opération LIENSOC nature 65748 fonction 61 LC n° 41293 service 22700
	Rhône Emplois Familiaux	4 rue des Bains 69009 LYON	7 857	8 000	Service prestataire d'aide à domicile	
	Maxi Aide Grand Lyon	80 rue de Trion 69005 LYON	45 485	45 500	Maintien à domicile de personnes âgées et handicapées	
	Présence 8ème Rhône	8 rue des Serpollières 69008 LYON	18 263	15 000	Service d'aide et de maintien à domicile	
	Polydom	62/64 cours Albert Thomas 69008 LYON	18 398	18 500	Service prestataire d'aide à domicile	
Foyers-Restaurants	Restaurant Club Condé «entre Rhône et Saône	5 rue de Condé 69002 LYON	1 500	500	Fonctionnement général de l'association : restauration des séniors	Programme VIESE-NIORS Opération MAINTDOM nature 65748 fonction 61 LC n° 41294
	Foyer-restaurant Le Colombier	13 rue Marc Bloch 69007 LYON	19 000	8 060	Fonctionnement du foyer restaurant de la résidence autonomie Marc Bloch	
	Association Déjeuner service UGFRL	77 cours du Docteur Long 69003 LYON	150 000	150 000	Fonctionnement général de l'association qui propose des repas en salle et à domicile avec des animations ponctuelles	

Thématique	Associations	Adresse (siège social)	Montant subvention allouée en 2020(€)	Montant subvention proposée en 2021 (€)	Finalités de subvention proposée en 2021	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit
Développement Réseaux	Régie de quartiers EUREQUA	2 rue Joseph Chalier 69008 LYON	8 000	8 000	« Mobisésniors » : service de transport accompagné pour les Personnes âgées du 8e arrondissement	Programme VIESENIORS Opération LIEN-SOC nature 65748 fonction 61 LC n° 41295 service 22700
	Association pour la gestion du Centre social de Saint-Just	31 rue des Farges 69005 LYON	1 000	1 000	Activités et accompagnement social des seniors du quartier de Saint Just et des quartiers voisins	
	MJC Ménival	29 avenue de Ménival 69005 LYON	500	1 000	Activités et liens intergénérationnels proposés aux seniors	
	Le Patio des Aînés	5 rue Dansard 69007 LYON	1 500	3 000	Fonctionnement général Café social accueillant des retraités issus notamment des migrations	
	Silk Me Back	4 allée du textile 69 120 VAULX EN VELIN	-	4 000	Défilé « Trans-Silking Express »	
	France Alzheimer Rhône	6 place Carnot 69002 LYON	4 500	4 500	Fonctionnement général Soutien aux familles et aux malades d'Alzheimer	
	Ligue d'Athlétisme Rhône-Alpes	31 avenue d'Italie 38300 Bourgoin Jallieu	10 000	10 000	Village de la forme Lundis de la forme Marches nordiques	
L'Olivier des Sages	8 rue de l'Épée 69003 LYON	1 500	1 500	Lutte contre l'isolement des personnes âgées, lien social, accès aux droits et au numérique – accès à l'épicerie sociale – accès à un logement autonome		

Thématique	Associations	Adresse (siège social)	Montant subvention allouée en 2020 (€)	Montant subvention proposée en 2021 (€)	Finalités de subvention proposée en 2021	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit
Actions et animations en faveur des personnes âgées / Protection à la santé (suite 1)	Régie de quartier aux Etats-Unis EUREQUA	2 rue Joseph Chalier 69008 LYON	13 000	10 000	Action « Pause Amitié » : lieu d'accueil, d'information et animations des personnes âgées du 8e	Programme VIESENIORS Opération LIEN-SOC Article 65748 fonction 61 LC 41297 service 22700
	Comité Loisirs Activités Sarrazin	1 rue Jean Sarrazin 69008 LYON	500	800	Activités pour améliorer le quotidien des personnes âgées	
	Vivre aux éclats	5 rue Pizay 69001 LYON	12 000	12 000	Cotillons et Courtoisies, des clowns –Intervention auprès des personnes âgées en EHPAD	
	Le Sourire des Aînés	146 Boulevard de la Croix Rousse 69001 LYON	500	800	Animations des retraités de la Résidence Louis Pradel	
	Vill'Ages Association	61 rue du Commandant Charcot 69110 Ste Foy Les Lyon	900	1 000	Proposer aux personnes âgées des activités culturelles, ludiques. Permettre de conserver un lien avec la vie sociale	
	Les Tamalous du 5e	Mairie annexe place du Petit Colège 69005 LYON	1 000	500	Fonctionnement général de l'association	
	Le Pari Solidaire	15 C rue Ernest Fabregue 69009 LYON	2 500	3 000	Mettre en relation des seniors et des personnes en situation de handicap	
	TIM & COLETTE (ex ESDS Intergénérationnels)	UCLY 10 place des Archives 69002 LYON	2 500	3 000	Cohabitation intergénérationnelle	
	Club Omnisports des Activités Physiques (Codap)	15 boulevard Vivier Merle 69003 LYON	2 700	1 500	Fonctionnement général de l'association qui propose des activités sportive pour les retraités	

Thématique	Associations	Adresse (siège social)	Montant subvention allouée en 2020 (€)	Montant subvention proposée en 2021 (€)	Finalités de subvention proposée en 2021	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit
Actions et animations en faveur des personnes âgées / Protection à la santé (suite 2)	Association de la Résidence RINCK	66 cours Suchet 69002 LYON	500	800	Organisation d'activités et d'animations à destination des résidents et personnes âgées du quartier	Programme VIESENIORS Opération LIENSOC Article 65748 fonction 61 LC 41297 service 22700
	Amicale Résidence Hénon – Canut	64 Boulevard des Canuts 69004 LYON	500	800	Animations pour les séniors	
	La Légumerie	3 Montée des Es-ses 69004 LYON	-	1 800	Jardinier.e.s – cuisine.e.s intergénérationnel – construction de bacs de cultures	
	Cart'A Chanter	Maison des associations 28 rue Denfert-Rochereau 69004 LYON	500	500	Rencontres hebdomadaires amicales pour des jeux de société et pratique du chant à destination des personnes âgées	
	Association Ka'fête ô mômes	53 Montée de la Grande Côte 69001 LYON	5 000	8 000	Accompagner les familles au quotidien et dans la durée, être un lieu ressource pour les familles d'un territoire et renforcer les liens entre les parents et les enfants,	
	Unis Cité Auvergne Rhône Alpes	293 rue André Philip 69003 LYON	7 325	14 000	Services civiques – Animations en EHPAD	
	Les Amis de Charcot	34 rue du commandant Charcot 69005 LYON	500	800	Organisation d'activités à destination des résidents	
	Amical des Seniors de la Sauvegarde	507 avenue de la Sauvegarde 69009 LYON	500	800	Organisation d'activités à destination des personnes âgées	
	Espace Séniors Duchère	1 rue Mouloudji 69009 Lyon	-	2 000	Créer du lien avec le public sénior sur le quartier de la Duchère	
	Vivre à plein temps	8 place Danton 69003 LYON	500	800	Activités et des animations pour séniors	

Thématique	Associations	Adresse (siège social)	Montant subvention allouée en 2020 (€)	Montant subvention proposée en 2021 (€)	Finalités de subvention proposée en 2021	Article budgétaire / fonction / ligne de crédit
Actions et animations en faveur des personnes âgées / Protection à la santé (suite 3)	Association RTT	Résidence Marius Bertrand 14 rue Hermann Sabran 69004 LYON	500	800	Propose et participe aux animations pour séniors	Programme VIESENIORS Opération LIENSOC Article 65748 fonction 61 LC 41297 service 22700
	Entraide dans le 5ème	40 rue Sœur Janin 69005 LYON	420	1 000	L'association a pour but est de favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées dans leur quartier	
	PONTEM	20 rue Creuzet 69007 LYON	-	4 000	Facilite les liens et apprentissages intergénérationnels en plaçant les publics isolés en situation d'apprenant et de transmetteurs d'expériences et de savoirs	
	Ecole des Grands-Parents Européens de Lyon	14 Avenue Berthelot BAT A 69007 Lyon	500	500	Privilégier et renforcer les liens intergénérationnels à travers différentes activités	
	Association Alerte	28 rue Jean Broquin 69006 Lyon	-	4 000	Promouvoir le maintien à domicile par le développement de la téléassistance	

Par ailleurs, des conventions afférentes à plusieurs des subventions proposées sont également soumises à votre approbation. Ces conventions concernent des organismes pour lesquels, soit le montant proposé de l'aide financière est égal ou supérieur à 23 000 €, soit ce montant cumulé avec celui d'un ou plusieurs financements déjà alloués en 2021 est supérieur à 23 000 €. Ces documents contractuels précisent notamment le contenu des actions que s'engagent à conduire ces mêmes organismes, en contrepartie des financements reçus. Les associations concernées par une convention sont les suivantes :

- Centre Social St Just;
- Maxi Aide;
- MJC Ménival ;
- SMD ;
- Ka Fête O Mômes ;
- UGFRL.
- Eurequa ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

Délibère

1. Les subventions susmentionnées sont allouées aux organismes énumérés dans le tableau ci-dessus, pour une somme globale de 377 760 euros.
2. Les conventions de financement susvisées, établies entre la Ville de Lyon, Centre Social St Just, Maxi Aide, MJC Ménival, SMD, UGFRL, Ka Fête O Mômes, Eurequa sont approuvées.
3. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document et afférent.
4. Le montant des subventions allouées, soit une somme globale de 377 760 euros sera financée comme suit :
 - Pour un montant de 113 000 € financé à partir de l'enveloppe « Aides ménagères » (nature 65748, fonction 61, ligne de crédit n° 41293), programme VIESENIORS, opération MAINTDOM ;
 - Pour un montant de 158 560 €, financé à partir de l'enveloppe « Foyers-Restaurants » (Programme VIESENIORS Opération MAINTDOM nature 65748 fonction 61 LC n° 41294) ;
 - Pour un montant de 33 000 €, financé à partir de l'enveloppe « Développement réseaux » (nature 65748, fonction 61, ligne de crédit n° 41295, programme VIESENIORS, opération LIENSOC) et après un virement de la DEA de 5000 € ;
 - Pour un montant de 73 200 €, financé à partir de l'enveloppe « Subventions aux associations pour personnes âgées » (nature 65748, fonction 61, ligne de crédit n° 41297, programme VIESENIORS, opération LIENSOC) ; après un transfert de 7 000 euros de l'enveloppe « Opération Été » (nature 65748, fonction 61, ligne de crédit n° 41296, programme VIESENIORS, opération LIENSOC) ; après un transfert de 9 900 euros de l'enveloppe « Aides ménagères » (nature 65748, fonction 61, ligne de crédit n° 41293), programme VIESENIORS, opération MAINTDOM ; après un transfert de 10 000 euros de l'enveloppe « Développement réseaux » (nature 65748, fonction 61, ligne de crédit n° 41295, programme VIESENIORS, opération LIENSOC) ; après un transfert de 10 000 euros de l'enveloppe « Foyers-Restaurants » (Programme VIESENIORS Opération MAINTDOM nature 65748 fonction 61 LC n° 41294).

(Et ont signé les membres présents)

*Pour extrait conforme,
Le Maire,*

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/970 - Programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/sida et hépatites - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 206 618 euros (Direction du Développement Territorial)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon mène une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé en relation avec les orientations nationales et locales, notamment définies dans le dernier Projet régional de santé Auvergne Rhône-Alpes 2018-2028, et en fonction des besoins identifiés sur le terrain. Cet enjeu fondamental s'inscrit dans une approche globale de la personne tout en tenant compte des situations individuelles. Cette stratégie de santé publique s'articule autour de trois grands thèmes :

1/ La souffrance psychique :

Une attention tout particulière est portée à la santé mentale, et encore plus dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an ; la santé mentale est définie par l'Organisation mondiale de la santé comme « un état de bien-être dans lequel l'individu réalise ses propres capacités, peut faire face aux tensions ordinaires de la vie et est capable de contribuer à sa communauté ». La Ville de Lyon s'est d'ailleurs fortement impliquée avec les différents acteurs locaux en créant dans chaque arrondissement un conseil local de santé mentale (CLSM) ; ce sont des lieux de concertation et de coordination entre les élus, les services de psychiatrie, les partenaires locaux, les usagers et les aidants.

La Ville de Lyon souhaite assurer une meilleure prise en charge des problématiques de santé mentale : prise en compte de la souffrance psychique, prévention des troubles psychiques des personnes fragilisées, lutte contre les discriminations et les préjugés.

Ainsi, elle entend poursuivre son soutien aux structures qui privilégient :

- L'accompagnement aux professionnels du domaine social confrontés à des situations complexes de souffrance psychique ;
- La prévention auprès des personnes en difficultés psycho-sociales, les personnes ayant des troubles psychosomatiques, en mal-être notamment les jeunes ;
- Le travail en réseau sur les problématiques de santé mentale via par exemple les conseils locaux de santé mentale.

2/ Les addictions et toxicomanies :

Les questions liées à la prévention des addictions et à l'accès aux soins constituent également l'un des enjeux prioritaires de la politique municipale. En effet, le nombre de consommateurs de drogues est toujours élevé, les comportements et les pratiques excessives chez les jeunes comme la consommation d'alcool et de cannabis sont trop souvent banalisés ; la Ville de Lyon entend donc poursuivre son objectif sur la prévention des entrées en consommation (substances psychoactives, alcool, tabac...) et sur les risques qui en découlent, notamment par le développement des compétences psychosociales des jeunes et de leurs parents.

Plusieurs projets sont présentés aujourd'hui autour de :

- La prévention auprès des jeunes (information, sensibilisation) et la formation des professionnels en contact direct avec les jeunes ;
- La sensibilisation aux abords des lieux de convivialité ;

- La réduction des risques en addictologie ;
- L'accompagnement des personnes concernées et leurs familles.

3/ Le VIH/sida (virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise), autres IST (infections sexuellement transmissibles) et hépatites :

La Ville de Lyon soutient le dépistage en direction des publics les plus précaires, l'information et la prévention auprès des populations les plus vulnérables et l'accompagnement psycho-social des malades et de leur famille. La Ville de Lyon souhaite continuer à encourager les initiatives et actions en la matière avec les objectifs prioritaires suivants :

- Poursuivre le dépistage du VIH/Sida, des IST, des hépatites B et C ;
- Informer et sensibiliser les jeunes ;
- Améliorer la prévention auprès des publics les plus vulnérables ;
- Renforcer l'accompagnement des malades et de leurs proches en favorisant le lien social et la confiance en soi.

Information, prévention, orientation vers le soin et lutte contre l'isolement sont donc les grandes orientations de notre politique de solidarité pour la réduction des risques sanitaires notamment envers les plus fragiles et ce, en concertation avec l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes.

Aussi, je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions en fonctionnement suivantes classées par thèmes :

- Santé mentale ;
- Prévention des addictions et toxicomanies ;
- Lutte contre les IST, VIH/sida, hépatites.

STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT VOTE en 2020	BUDGET ACTION 2021	MONTANT PROPOSE pour 2021	LIGNE DE CREDIT
Santé mentale (souffrance psychique)					
ADES du Rhône et de la Métropole de Lyon - Association Départementale d'Education pour la Santé 7 place du Griffon à Lyon 1er	Semaines d'information sur la santé mentale dans le Rhône. Journée collective «Lyon Crazy tour».	4 500 €	50 610 €	4 500 €	41925
SOS SUICIDE PHENIX LYON 9 quai Jean Moulin à Lyon 1er	Espace d'écoute et de parole : prévention du suicide (accueil, accompagnement et soutien aux personnes en mal-être, en crise suicidaire - permanences téléphoniques, messagerie).	2 500 €	21 430 €	2 500 €	41925
ASSOCIATION LYONNAISE DE SANTE MENTALE (ALSM) 33 rue Thomassin à Lyon 2ème	Permanences psychologiques à la mairie du 1er arrdt : espace d'écoute de proximité confidentiel et gratuit pour les adultes en souffrance psychique.		6 500 €	6 500 €	41925
	Permanences d'écoute professionnelle gratuite au sein d'établissements de convivialité à destination d'un public jeune LGBTI (Lesbien, gay, bisexuel, transsexuel, intersexuel).	1 000 €	1 000 €	1 000 €	41925
LES ATELIERS DU PRESENT 65 rue Voltaire à Lyon 3ème	Espace Ressources et Projets : ateliers collectifs et entretiens individuels pour des personnes présentant d'importantes problématiques de santé psychique et physique les éloignant des parcours d'insertion sociale et professionnelle traditionnels.	4 500 €	20 000 €	5 000 €	41925
UFCS/FR Formation Insertion Union Féminine Civique et Sociale 11 rue Auguste Lacroix à Lyon 3ème	Programme CaPP (Cadre des Problématiques Psychosociales) : accueil et accompagnement des personnes en parcours d'insertion professionnelle en grande difficulté et souffrance psychique.	3 000 €	29 425 €	3 300 €	41925
AMICALE DU NID Rhône 29 rue Saint Jean de Dieu Technopark 2 - Bât B à Lyon 7ème (siège social de l'association : 21 rue du château d'eau à Paris)	Promouvoir la santé mentale et physique des femmes migrantes en grande précarité concernées par la prostitution : information prévention sur les risques sanitaires et sociaux, accompagnement vers l'accès aux droits en matière de santé et aux soins, travail sur les souffrances psychiques, troubles psychosomatiques.	9 000 €	64 203 €	9 000 €	41925
CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER 95 bd Pinel à Bron	Coordination des conseils locaux de santé mentale (CLSM) pour tous les arrondissements de Lyon (co-financement de 3 postes de médiateurs de réseau CLSM).	20 000 €	147 000 €	17 828 €	41932
Santé mentale (souffrance psychique)					
ALYNEA - Association Lyonnaise Nouvelle d'Ecoute et d'Accompagnement 53 rue Dubois Crancé à Oullins	Interface 9ème : dispositif de prévention en santé mentale à destination des professionnels et des usagers pour une meilleure prise en compte des questions de santé mentale et un accès aux soins facilité des populations du 9ème arrondissement.	71 000 €	164 101 €	71 000 €	41925
SOUSTOTAL Santé mentale (souffrance psychique)		115 500 €		120 628 €	
Prévention des addictions					

STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT VOTE en 2020	BUDGET ACTION 2021	MONTANT PROPOSE pour 2021	LIGNE DE CREDIT
ALCOOL ASSISTANCE Rhône 23 rue de Trion à Lyon 5ème	Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool et soutien à leur entourage, sensibilisation et prévention.	2 000 €	61 800 €	2 000 €	41937
KEEP SMILING 3 rue Baraban à Lyon 6ème	Permanence d'accueil, écoute, information et orientation, au local de l'association, sur la prévention des addictions pour les usagers des milieux festifs.	5 000 €	27 625 €	5 000 €	41937
AVENIR SANTE 15 rue Bancel à Lyon 7ème	Les gonambules : équipe mobile de prévention/ réduction des surconsommations d'alcool et/ou de stupéfiants sur l'espace public lyonnais (action en soirée auprès des jeunes sur les berges du Rhône).	7 500 €	60 814 €	7 500 €	41937
VIE LIBRE Comité départemental du Rhône 9 rue Jean Lurçat à Vénissieux	Accueil et accompagnement vers les soins des personnes en difficulté avec l'alcool, prévention de la maladie alcoolique et autres addictions.	1 500 €	10 200 €	1 500 €	41937
SOUSTOTAL Prévention des addictions		16 000 €		16 000 €	
lutte contre les IST, VIH/sida, hépatites					
ALS - Association de Lutte contre le Sida 16 rue Pizay à Lyon 1er	Dispositif d'accueil et de soutien aux personnes et aux familles vivant avec le VIH/sida : accueil, information, orientation, accompagnement social, écoute et soutien psychologique, permanence nutrition et conseil diététique, hébergement temporaire et transitoire, travail en réseau.	12 900 €	168 360 €	12 900 €	41937
	Programme de prévention VIH/sida/IST et éducation à la sexualité pour et avec les jeunes : information, sensibilisation, accompagnement de projets et animations ludiques avec différents supports.	4 000 €	242 676 €	4 000 €	41937
CABIRIA 5 quai André Lassagne à Lyon 1er	Prévention des risques sexuels, accès aux soins et aux droits de santé avec les personnes prostituées : accueil de proximité sur le terrain et dans le local, tournées en bus, accompagnements individualisés.	19 400 €	452 230 €	19 400 €	41937
FRISSE 15 bis rue René Leynaud à Lyon 1er	Ateliers de santé sexuelle et psychotropes, journées de partage de pratiques et d'expériences sur les questions de santé sexuelle et de prévention, actions de sensibilisation.	3 000 €	55 500 €	3 000 €	41937
VIRAGES SANTE 5 rue du Griffon à Lyon 1er	Sidaction - visuels clés de la campagne sur les réseaux sociaux		20 433 €	4 190 €	41937
BASILIADÉ 9 place Aristide Briand 69003 LYON (adresse du siège social : 6 rue du chemin vert à Paris)	Accueil et accompagnement des personnes touchées par le VIH/sida en situation de précarité : accueils collectifs autour de temps conviviaux, animation de permanences d'accueil, accompagnements individuels pour faciliter le retour à l'autonomie.	7 000 €	40 440 €	7 000 €	41937
AIDES 110 rue de Sully à Lyon 6ème	Accueil, accompagnement et soutien des personnes concernées par le VIH/sida et les hépatites - actions de prévention auprès des migrants et des personnes homosexuelles et proposition de dépistages.	11 000 €	1 190 607 €	11 000 €	41937
ADHEC – Association pour l'étude du dépistage de l'hépatite C Université Claude Bernard Lyon 1 7 rue Guillaume Paradin à Lyon 8ème	Information, prévention, sensibilisation et incitation des publics précaires au dépistage (hépatites B et C, VIH/sida et autres IST) et à la vaccination (hépatite B).	3 000 €	348 429 €	3 000 €	41937
DATI SENI (La Maison du bien-être) 18 rue Paul Cazeneuve à Lyon 8ème	Accueil, écoute et accompagnement des personnes migrantes confrontées au VIH/sida et aux hépatites.	2 700 €		4 000 €	41937
ELUS LOCAUX CONTRE LE SIDA ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LE SIDA (ELCS) 84 rue Quincampoix à Paris	Mobilisation des élus français dans la lutte contre le sida : réunions locales avec les acteurs de la lutte contre le sida, du monde politique, associatif et médical, publications, organisation des états généraux des élus locaux contre le sida.	1 500 €	130 600 €	1 500 €	41937
SOUSTOTAL lutte contre les IST, VIH/sida, hépatites		64 500 €		69 990 €	
TOTAL GENERAL		196 000 €		206 618 €	

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées par des conventions d'application, dont le modèle type est joint au présent rapport (structures pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement).

Pour l'Association Lyonnaise nouvelle d'écoute et d'accompagnement (ALYNEA) et l'Association de Lutte contre le Sida (ALS), les conditions et modalités de versement des subventions seront formalisées par des conventions mixtes jointes au présent rapport.

Vu l'avis du Conseil des 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements ;
Où l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

Délibère

1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant total de 206 618 euros, dans le cadre de la programmation financière 2021 au titre de la réduction des risques sanitaires et de la prévention santé, sont allouées aux structures précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.

2- Le modèle type de convention d'application susvisé est approuvé.

3- Les conventions mixtes susvisés, établies entre la Ville de Lyon et l'Association Lyonnaise Nouvelle d'Ecoute et d'Accompagnement - ALYNEA et l'Association de Lutte contre le Sida - ALS sont approuvées.

4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout documents y afférents.

5- La dépense en résultant, soit 206 618 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :

- 85 990 euros sur la ligne de crédit 41937, nature 65748, fonction 412 ;

- 102 800 euros sur la ligne de crédit 41925, nature 65748, fonction 412 ;

- 17 828 euros sur la ligne de crédit 41932, nature 657382, fonction 412 pour la subvention au Centre Hospitalier du Vinatier (établissement public).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/971 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 328 200 euros – Exercice 2021 (Mission égalité et hospitalité)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I. Contexte :

La Ville de Lyon s'engage fortement dans la promotion de l'égalité, dans l'accès aux droits pour tous et toutes, en faisant de la lutte contre toutes les formes de discrimination une politique intégrée dans l'ensemble de ses domaines de compétences. Elle soutient ainsi les démarches d'inclusion et les actions novatrices conduites sur le territoire lyonnais.

L'engagement de la Ville de Lyon en faveur de l'égalité et des droits des citoyennes et des citoyens repose notamment sur trois axes d'intervention :

- L'accès aux droits, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations, les stéréotypes, préjugés et représentations, la promotion de la diversité ;

- La promotion et l'amélioration des droits des femmes, l'égalité femmes-hommes, l'amélioration quotidienne de la vie des femmes, des couples et des familles ;

- Une mobilisation aux côtés des personnes en situation de handicap pour créer les conditions favorables à une accessibilité, une inclusion urbaine et sociale réussie, un épanouissement en pleine autonomie.

Pour atteindre ces objectifs, de nombreux acteurs et actrices du territoire se mobilisent et de nombreuses associations s'impliquent dans une dynamique de partenariat avec la Ville de Lyon, afin de conférer à chaque personne la pleine étendue de ses droits, quelles que soient les situations rencontrées.

II. Propositions :

Je vous propose donc de répondre favorablement aux demandes de subvention pour la mise en œuvre des actions présentées dans le tableau suivant :

PROGRAMMATION EGALITÉ FEMMES-HOMMES COUPLES ET FAMILLES

STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	Subvention 2020	Montant proposé en juillet 2021
AFCCC Rhône-Alpes Association Française des Centres de Consultation Conjugale 13, rue d'Algérie 69001 Lyon	Conseil conjugal et familial, médiation familiale, espaces de rencontre parents-enfants, éducation affective et sexuelle auprès des jeunes (fonctionnement général de l'association).	7 500 €	7 500 €
CIDFF – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Rhône 18 Place Tolozan 69001 Lyon	Accueil, information et accompagnement des femmes dans les domaines de l'accès aux droits, de l'insertion professionnelle, de la parentalité, et de l'aide aux femmes victimes de violences (fonctionnement général de l'association).	15 500 €	14 000 €
FCI – Femmes Contre les Intégrismes 6 rue des Fantasques – chez Filactions 69001 Lyon	Actions de promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans le cadre de la lutte contre les intégrismes et contre les violences et discriminations faites aux femmes (fonctionnement général de l'association).	2 500 €	1 500 €
Femmes-Cinéma-Egalité 6 rue des Fantasques 69001 Lyon	Organisation, dans divers cinémas de la Métropole, du Festival « Et pourtant elles tournent ! ». Il s'agit de la 2ème édition de ce Festival destiné à valoriser la création cinématographique des femmes réalisatrices du monde et de sensibiliser par des films et débats à l'égalité femmes/hommes (subvention affectée à un projet spécifique).	Aucune subvention versée	1 000 €
Filactions 6 rue des Fantasques 69001 Lyon	Organisation du Festival « Brisons le silence » à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre. Actions de prévention et de sensibilisation contre les violences dans les relations amoureuses et conjugales en direction des jeunes et du grand public (fonctionnement général de l'association).	9 500 €	9 000 €

STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	Subvention 2020	Montant proposé en juillet 2021
GAMS Rhône-Alpes Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines et des mariages forcés 7 Place du Griffon 69001 Lyon	Prévention et lutte contre les mutilations sexuelles féminines : animation de groupes de parole, accompagnements individuels, sensibilisation et formation des professionnels de la santé et de l'action sociale (fonctionnement général de l'association).	1 500 €	1 000 €
Association H/F Village Sutter 10 rue de Vauzelles 69001 Lyon	Mobilisation des acteurs culturels pour l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture (fonctionnement général de l'association).	2 500 €	2 500 €
PasserElles Buissonnières 26 rue des Capucins 69001 Lyon	Accompagnement de femmes en situation de rupture sociale, particulièrement les femmes atteintes de pathologies graves et/ou en exil ; promotion de leur insertion professionnelle et sociale par une prise en charge globale, individuelle et collective (fonctionnement général de l'association).	Aucune subvention versée	1 000 €
Couples et Familles du Rhône 284 rue Vendôme 69003 Lyon	Etablissement d'Information, de Consultation Conjugale et Familiale (EICCF) (fonctionnement général de l'association).	4 000 €	4 000 €
Femmes Solidaires du Rhône 218 rue Garibaldi 69003 Lyon	Défense des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines de la société. Permanence d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Actions de sensibilisation et d'information du grand public (fonctionnement général de l'association).	4 500 €	4 500 €
Femmes Battantes 13 pl. Jules Ferry 69006 Lyon	Accompagnement des femmes qui n'osent pas se lancer dans l'entrepreneuriat, la formation, la reconversion afin de vivre pleinement leur vie professionnelle. Production d'événements et mise en relation de femmes d'horizons divers au sein du réseau social Réel (fonctionnement général de l'association)	Aucune subvention versée	1 500 €
Le Mas – Mouvement d'Action Sociale 17 rue Crépet 69007 Lyon	« La Clairière » (service Résidence) : hébergement dans 7 logements temporaires, dont 5 mis à disposition par la Ville de Lyon, et accompagnement de femmes victimes de violences conjugales en situation d'urgence, avec ou sans enfants (subvention affectée à un projet spécifique).	13 000 €	11 500 €
FIIJ – Femmes Informations Juridiques Internationales Auvergne Rhône-Alpes 64 rue Paul Verlaine 69100 Villeurbanne	Sensibilisation aux droits et accompagnement juridique des femmes françaises et étrangères et de leurs familles confrontées aux différentes législations internationales du droit de la famille. Permanences juridiques pour le public et formation des professionnels (fonctionnement général de l'association).	6 000 €	6 000 €
Mouvement Français pour le Planning Familial du Rhône 2 rue Lakanal 69100 Villeurbanne	Ecoute, information et consultations pour la réduction des risques sexuels, la contraception, l'interruption volontaire de grossesse, les infections sexuellement transmissibles, les violences faites aux femmes. Sensibilisation et éducation à la vie affective et sexuelle, à l'égalité entre les sexes pour les jeunes et tout public (fonctionnement général de l'association).	17 500 €	17 500 €
Si, si les femmes existent Maison Berty Albrecht 14 Place Jules Grand Clément 69100 Villeurbanne	Valorisation et défense de la mémoire et de la représentation dans l'espace public des femmes qui ont marqué l'histoire. Sensibilisation et soutien à la place des femmes et à leur représentation dans la société par un travail mémoriel basé sur une constante articulation entre passé et présent (fonctionnement général de l'association).	1 500 €	1 500 €
VIFFIL/SOS Femmes – Violences Intra Familiales Femmes Informations Libertés 156 Cours Tolstoï 69100 Villeurbanne	Permanence d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et suivi des femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales dans les mairies des 3ème, 7ème, 8ème et 9ème arrondissements (fonctionnement général de l'association).	19 800 €	22 000 €
TOTAL - PROGRAMMATION EGALITÉ-FEMMES-HOMMES COUPLES ET FAMILLES			106 000 €
PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DROITS DES CITOYENS			
STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	SUBVENTION 2020	Montant proposé en juillet 2021
Autre Cercle Rhône-Alpes 22 rue de l'Annonciade 69001 Lyon	Sensibilisation et accompagnement pour la prévention des discriminations en raison de l'orientation sexuelle et prévention de l'homophobie en milieu professionnel (fonctionnement général de l'association).	5 000 €	5 000 €
Centre LGBTI+Lyon (Lesbien Gai Bi Trans et Intersexe) 19 rue des Capucins 69001 Lyon	Lieu d'accueil, d'ouverture et de visibilité LGBTI : écoute, orientation, événements culturels et festifs et lutte contre les discriminations, accueil des associations locales LGBTI pour leurs réunions, permanences et activités (fonctionnement général de l'association).	15 000 €	15 000 €
FRISSE – Femmes, Réduction des RISques et SEXualités 15 bis rue René Leynaud 69001 Lyon	Actions de sensibilisation (permanences bi-mensuelles au centre LGBTI+, stands, animations ludiques, interventions auprès d'autres structures) pour répondre au besoin des personnes minorisées (en raison du genre, de l'orientation sexuelle, de leur statut social, de leur handicap, ...) afin de les orienter vers les structures ressources de l'agglomération lyonnaise (subvention affectée à un projet spécifique).	4 000 €	3 000 €
Regard Sud 1-3 rue des Pierres Plantées 69001 Lyon	Depuis 1999, Regard Sud organise le Festival cinémas du Sud en partenariat avec l'Institut Lumière (subvention affectée à un projet spécifique).	2 000 €	1 500 €

STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	Subvention 2020	Montant proposé en juillet 2021
Coup de Soleil en Auvergne Rhône-Alpes 5 rue Auguste Comte 69002 Lyon Siège social : Terre d'emprise 69006 Lyon	Créer des liens entre les peuples de France et du Maghreb, faire connaître l'histoire et les mémoires des relations France-Maghreb, actions de coopération avec des partenaires des pays du Maghreb (subvention de fonctionnement).	Aucune subvention versée	5 000 €
Ligue des Droits de l'Homme – LDH Fédération du Rhône 34 rue de Verdun 69002 Lyon	Défense des principes énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme (fonctionnement général de l'association).	3 000 €	3 000 €
ADFI Lyon (Association de Défense des Familles et de l'Individu victimes de sectes ou de dérives sectaires) 1 bis place Antonin Jutard 69003 Lyon	Défense et assistance des personnes victimes du phénomène sectaire (fonctionnement général de l'association).	2 000 €	2 000 €
Agir pour l'égalité 8 rue de l'Epée 69003 Lyon	Animation d'un réseau antiraciste et de lutte contre les discriminations : accompagnement juridique des victimes, interventions pédagogiques, actions de sensibilisation et prévention (fonctionnement général de l'association).	10 000 €	10 000 €
Terre d'ancrages 5 rue Bonnefoi 69003 Lyon	Aide aux personnes migrantes et création de lien social entre ces dernières et les membres de la société française.	Aucune subvention versée	3 000 €
	Aide aux personnes migrantes démunies tout en favorisant leur insertion dans le tissu des communautés d'accueil (fonctionnement général de l'association).		
Association Lyonnaise de Théâtre et d'Art – ALTEA MPT des Rancy 249, rue Vendôme 69003 LYON	Permettre à des jeunes handicapés mentaux de pratiquer le théâtre et la danse dans le cadre d'une Maison Pour Tous (fonctionnement général de l'association).	2 000 €	2 000 €
CIMADE Région Auvergne Rhone-Alpes 86 cours Gambetta 69003 Lyon	Solidarité active avec les migrants, réfugiés, demandeurs d'asile : accompagnement, hébergement, accès au droit (fonctionnement général de l'association).	8 000 €	10 000 €
Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) Auvergne Rhône-Alpes 1 rue Lavoisier 69003 Lyon	Actions contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Défense des victimes de discriminations. Promotion des droits de la personne, actions éducatives dans les établissements scolaires, le domaine du sport... (fonctionnement général de l'association).	10 000 €	10 000 €
Traces – Histoire mémoires et actualité des migrations en Rhône-Alpes-Auvergne c/o Maison des Passages 44 rue Saint Georges 69005 Lyon	Connaître les migrations, les ancrer dans le domaine culturel, travailler à changer les représentations et organisation de rendez-vous annuels réguliers (fonctionnement général de l'association).	3 500 €	5 000 €
Le 44, la Maison des Passages 44 rue Saint Georges 69005 Lyon	Réflexion et animation autour de l'égalité : projets interculturels, débats, échanges consacrés à la rencontre des cultures et à la lutte contre les discriminations, festival Itinérances Tsiganes (fonctionnement général de l'association).	13 000 €	13 000 €
Agir Ensemble pour les Droits Humains (AEDH) 16 avenue Berthelot 69007 Lyon	Défense et promotion des droits de l'homme dans l'Union Européenne, défense des droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels (fonctionnement général de l'association).	5 000 €	5 000 €
ALLIES – Association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et sociale 24 rue Etienne Rognon 69007 Lyon	Accès à la culture des personnes en parcours d'insertion : proposition, par le biais de structures partenaires, de sorties culturelles pour faciliter la participation à la vie culturelle de personnes en parcours d'insertion (fonctionnement général de l'association).	3 000 €	3 000 €
Ecrans Mixtes 7 rue Passet 69007 Lyon	Projections de films accompagnées de débats et rencontres autour de la thématique LGBTQI Festival annuel « Ecrans mixtes » (fonctionnement général de l'association).	8 000 €	8 000 €
Fondation Armée du Salut Arche de Noé 3 rue Félicissent 69007 Lyon	Prévention des extrémismes, lutte contre les discriminations : création d'un théâtre forum avec un groupe de jeunes « ambassadeurs » du projet (subvention affectée à un projet spécifique).	3 000 €	3 000 €
Observatoire International des Prisons – OIP - section Française 57 rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon	Défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles des personnes détenues (observation des conditions de détention, promotion du respect de la dignité et des droits...) (fonctionnement général de l'association).	7 000 €	7 000 €

STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	SUBVENTION 2020	Montant proposé en juillet 2021
Prison Insider 100 rue des Fougères 69009 Lyon	Promotion des droits et de la dignité des personnes privées de liberté dans le monde. Production d'informations disponibles sur Internet, témoignages, forums pour développer l'échange et l'entraide (fonctionnement général de l'association).	5 000 €	5 000 €
Face Grand Lyon 17 rue Jean Bourgey 69100 Villeurbanne	Jeux de la Diversité : réunir entreprises, organisations, institutionnels et demandeurs d'emploi pour renforcer la cohésion sociale et sensibiliser les participants sur le thème de la Diversité autour du sport (subvention affectée à un projet spécifique).	5 000 €	2 500 €
Forum réfugiés – Cosi 28 rue de la Baisse 69100 Villeurbanne	Campagne de sensibilisation autour de la Journée mondiale du réfugié (Marche des parapluies), du 70ème anniversaire de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et lancement du 40ème anniversaire de Forum réfugiés-Cosi (subvention affectée à un projet spécifique).	8 000 €	11 000 €
Institut Télémaque 35 rue Joseph Monier 92 500 Rueil Malmaison	Télémaque a pour ambition de révéler le potentiel de jeunes collégiens et lycéens motivés, freinés par des facteurs socio-économiques et culturels dans des territoires fragiles : système de mentorat entre des collégiens/lycéens et des salariés (subvention affectée à un projet spécifique).	5 000 €	5 000 €
TOTAL PROGRAMMATION DROITS DES CITOYENS - PROGRAMMATION HANDICAPS – ACCESSIBILITE			137 000 €
Compagnie On Off 13 rue Burdeau 69001 Lyon	Accompagner le développement, la création, l'organisation et la diffusion de spectacles vivants et visuels sous toutes leurs formes. Son intérêt se porte particulièrement sur la culture sourde dans le domaine artistique (fonctionnement général de l'association).	2 000 €	2 000 €
FAF APRIDEV Rhône – Alpes - Fédération des Aveugles et amblyopes de France, Agir pour la Promotion et l'Insertion de la personne déficiente visuelle en Rhône-Alpes 14 rue Général Plessier 69002 Lyon	Activités culturelles et de loisirs, aide dans les démarches administratives, initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication avec des aides techniques spécifiques pour les personnes déficientes visuelles (fonctionnement général de l'association).	2 000 €	2 000 €
Maison des Familles de Lyon 50-52 cours Charlemagne 69002 Lyon	Cœur de Maman : groupe de parole pour mamans ayant un enfant en situation de handicap, cadre privilégié pour faire une pause, échanger et développer des liens de solidarité (subvention affectée à un projet spécifique).	1 000 €	1 000 €
Point de vue sur la Ville - 14 rue Général Plessier 69002 Lyon	Actions pour promouvoir l'accessibilité pour les personnes déficientes visuelles. Interventions de sensibilisation et de formation en direction des services publics et des collectivités (fonctionnement général de l'association).	4 000 €	3 000 €
ADAPEI 69 Métropole de Lyon et Rhône Association métropolitaine et départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales 75 cours Albert Thomas 69003 Lyon	Accompagnement et accueil des personnes en situation de handicap mental tout au long de leur vie pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Soutien et écoute des familles (fonctionnement général de l'association).	6 000 €	6 000 €
ALTEA – Association Lyonnaise de Théâtre et d'Art Maison pour Tous salle des Rancy 249 rue Vendôme 69003 Lyon	Activités de théâtre et danse avec de jeunes adultes en situation de handicap mental (fonctionnement général de l'association).	800 €	800 €
CLAS – Coordination Lyonnaise des Associations de Sourds 23 rue Bonnand 69003 Lyon	Coordination et représentation des associations lyonnaises de sourds afin de favoriser une expression cohérente des besoins dont l'organisation de la journée mondiale des sourds (fonctionnement général de l'association).	2 500 €	2 500 €
CRIS – Centre régional d'Information pour l'Agir Solidaire 71 cours Albert Thomas 69003 Lyon	Information et recherche dans tous les domaines concernant la situation et la vie des personnes retraitées, âgées et/ou en situation de handicap : logement, soins, aides humaines et sociales, aides techniques destinées à compenser les situations de handicap ou de dépendance, loisirs (fonctionnement général de l'association).	1 500 €	1 500 €
UNAFAM 69 Métropole de Lyon et Rhône – Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques 66 rue Voltaire 69003 Lyon	Accueil, aide et soutien des familles de malades souffrant de troubles psychiques : permanences d'accueil, information, groupes de paroles, ateliers d'entraide (fonctionnement général de l'association).	19 000 €	19 000 €
Cercle Lyonnais des Sourds Club des Séniors - CLSCS Mairie du 4ème 133 boulevard de la Croix-Rousse 69004 Lyon	Activités culturelles et de loisirs pour lutter contre l'isolement des personnes âgées sourdes (fonctionnement général de l'association).	1 500 €	1 500 €

STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	SUBVENTION 2020	Montant proposé en juillet 2021
AVH – Association Valentin Haüy 97 boulevard des Belges 69006 Lyon	Activités et services adaptés pour l'autonomie, l'accès à la culture, les loisirs et les sports pour les non-voyants et malvoyants (fonctionnement général de l'association).	3 000 €	3 000 €
Algodystrophie France 11, rue Duguesclin 69006 LYON	Association de santé visant à récolter des fonds destinés à la recherche médicale pour une pathologie rare et aider les patients en grande précarité sociale. Organisation d'événements sportifs, mise en place de salons et forums (fonctionnement général de l'association).	1 000 €	1 000€
Compagnie du Gai Savoir 94 rue des Charmettes 69006 Lyon	Création, formation, programmation, théâtre professionnel et amateur. Mixité handiscène et création itinérante (subvention affectée à un projet spécifique).	Aucune subvention versée	1 000 €
ALDSM – Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants 10 B rue Jangot 69007 Lyon	Informier et sensibiliser les citoyens au handicap auditif et à son accessibilité mais aussi aide à ses adhérents à surmonter les difficultés liées à ce handicap (fonctionnement général de l'association).	1 200 €	1 500 €
MVRA – Les Mutilés de la Voix de la Région Rhône-Alpes 3 rue Grillet 69007 Lyon	Aide globale (santé, réconfort, insertion professionnelle, ...) aux personnes opérées d'un cancer du larynx (fonctionnement général de l'association).	1 000 €	1 000 €
Une Souris Verte 19 rue des Trois Pierres 69007 LYON	Accueil d'enfants en situation de handicap et accompagnement de leur famille (centre ressources, crèches, espace rencontres familles...) (fonctionnement général de l'association).	3 600 €	2 600€
TRISOMIE 21 Rhône et Métropole de Lyon GEIST 21 13 rue Salomon Reinach 69007 Lyon	Promouvoir et coordonner par tous moyens et par toutes mesures propres à améliorer et développer l'éducation, l'autonomie et de façon générale l'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21, rencontres, animations et activités pour les enfants, jeunes et adultes (fonctionnement général de l'association).	1 300 €	1 300 €
Ludiversité 30 rue Pr. Joseph Nicolas 69008 Lyon	Animations et jeux adaptés pour des personnes en situation de différence. Sensibilisation au handicap par le biais de jeux, animations festives (fonctionnement général de l'association).	1 000 €	1 000 €
Les Artpenteurs 308 avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon	Théâtre et lecture, spectacles et projets pluri-artistiques. Temps forts autour de la diffusion du livre « Une étrange famille humaine » réalisé avec des personnes en situation de handicap de l'établissement médico-social Odynéo (subvention affectée à un projet spécifique).	1 500 €	1 500 €
Comme Les autres Antenne Lyonnaise 7 rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon Siège social : 24 rue de l'Est 75020 PARIS	Accompagnement des personnes en situation de handicap moteur suite à un accident de la vie dans leur parcours de reconstruction socio-professionnelle. Actions pour le changement de regard et de relations entre « monde du handicap » et « monde valide » (fonctionnement général de l'association).	2 000 €	2 000 €
Léthé Musicale 10 impasse Pierre Baizet 69009 Lyon	Activités musicales et notamment : ateliers de pratique et de pédagogie musicale avec un public spécifique, création et diffusion de spectacles musicaux et animation d'un réseau musique-handicap (fonctionnement général de l'association).	4 000 €	4 000 €
Collectif des Associations du Rhône pour l'accessibilité - CARPA 11 rue des Teinturiers 69100 Villeurbanne	Réseau d'une trentaine d'associations de tous types de handicap. Actions pour promouvoir l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Sensibilisation au public et aux professionnels (fonctionnement général de l'association).	17 000 €	17 000 €
APF France handicap Délégation du Rhône 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne	Accueil, défense, soutien et représentation des personnes en situation de handicap moteur et de leur famille. Proposition de loisirs, actions de sensibilisation et de formation au handicap (fonctionnement général de l'association).	6 500 €	6 500 €
Signes de Sens 30 boulevard Jean-Baptiste Lebas 59000 Lille	L'association a pour but de permettre l'accès aux savoirs aux personnes en situation de handicap sensoriel, psychique, cognitif ou mental, handicaps souvent invisibles. Il s'agit d'innover, d'exploiter les nouvelles technologies, et de monter des projets culturels adaptés. L'association met également en place des actions de formation à la communication gestuelle non-verbale, et toutes autres formations en adéquation avec son objet social. L'association noue des partenariats avec les acteurs du territoire lyonnais et notamment les bibliothèques et médiathèques sur le volet de l'accessibilité culturelle et du numérique (fonctionnement général de l'association).	Aucune subvention versée	2 500 €
TOTAL PROGRAMMATION HANDICAP			85 200 €
TOTAL GENERAL			328 200 €

Pour mémoire, le montant total des subventions allouées au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens, de l'égalité entre les femmes et les hommes, couples et familles, ainsi que pour les personnes en situation de handicap s'établit ainsi :

- Au titre de l'année 2019 : 387 975 euros ;
- Au titre de l'année 2020 : 381 650 euros ;
- Au titre de l'année 2021 : 1ère tranche de 328 200 euros correspondant au présent rapport.

Vu l'avis du Conseil des 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements ;
 Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

Délibère

1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant total de 328 200 euros sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.

2- La dépense en résultant, soit au total 328 200 euros, inscrits au budget de l'exercice en cours et répartie comme suit :

- 106 000€ sur l'enveloppe « EGALITÉ-FEMMES-HOMMES COUPLES ET FAMILLES » sera prélevée sur la ligne de crédit 104655, nature 65748, fonction 341 ;

- 137 000 € sur l'enveloppe « DROITS DES CITOYENS sera prélevée sur la ligne de crédit 104657, nature 65748, fonction 348 ;

- 85 200 € sur l'enveloppe « HANDICAPS – ACCESSIBILITE » sera prélevée sur la ligne de crédit 104656, nature 65748, fonction 425.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/972 - Dénomination d'un espace public : allée du Capitaine Frank Labois à Lyon 8ème (Direction de la Mobilité Urbaine)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'allée piétonne reliant la rue Bataille à la rue Président Krüger, et longeant le square Jean Bargoin, n'est pas dénommée.

Elle est attenante à l'Hôtel de Police du 8ème arrondissement.

Aussi, sur proposition de la Direction départementale de la sécurité publique, et en accord avec M. le Maire du 8ème arrondissement, il vous est proposé la dénomination suivante :

- Allée du Capitaine Frank Labois : allée reliant la rue Bataille à la rue Président Krüger, longeant le square Jean Bargoin.

Frank Labois (1974 – 2020) : fonctionnaire de police, décédé en service.

Né à Reims, Frank Labois entre dans la Police nationale en 2005. Affecté à la Direction départementale de la sécurité publique de la Moselle, où il avait notamment servi à la section départementale d'intervention, il rejoint en 2008 la DDSP du Rhône au sein d'un groupe de sécurité de proximité de la Circonscription de sécurité publique (CSP) de Lyon.

En 2011, il intègre une brigade de roulement du commissariat du 8ème arrondissement, avant de rejoindre la brigade de sûreté urbaine.

En octobre 2017, il réussit les tests de recrutement du groupe d'appui opérationnel de la Sûreté départementale et intègre ce service en décembre de la même année.

Dans la nuit du 10 au 11 janvier 2020, il est volontairement percuté par un véhicule dans le cadre d'une opération de police réalisée à Bron, et décède le 13 janvier des suites de ses blessures.

Frank Labois a été nommé Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur et cité à l'Ordre de la Nation.

La médaille d'honneur de la Police nationale échelon or, la médaille pour acte de courage et dévouement échelon or, et la médaille de la sécurité intérieure échelon or, lui ont été décernées à titre posthume.

Il a également été promu Capitaine de police.

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

L'allée reliant la rue Bataille à la rue Président Krüger, longeant le square Jean Bargoin est dénommée allée du Capitaine Frank Labois.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/973 - Lyon 4e - Acquisition à titre onéreux par la Ville de Lyon d'un tènement immobilier bâti situé 55 rue Henri Gorjus appartenant à l'indivision Germain-Bastiani - EI 04231 - N° inventaires 04231 A 001 - 04231 B 001 - 04231 T 001-01 - Opération 04231001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Acquisitions foncières 2015-2020", programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/909 du 8 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Acquisitions foncières 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 00020.

La Ville de Lyon est bénéficiaire sur la parcelle cadastrée AC n° 25, située au 55 rue Henri Gorjus à Lyon 4ème, d'un emplacement réservé inscrit au PLU-H sous le numéro 1, en vue de réaliser un espace vert et un terrain de sport.

L'indivision Germain-Bastiani, propriétaire de cette parcelle de 3 905 m² s'est manifestée pour une cession à l'amiable à la Ville de Lyon.

Sur la parcelle, objet de la présente acquisition, existent :

- une maison de plain-pied avec sous-sol et garage attenant de 190 m² habitables environ ;

- une maison de deux niveaux de 195 m² habitables environ ;

- un bassin d'agrément ;

- une piscine.

Sont inscrits au PLU-H deux espaces végétalisés à valoriser d'une surface respective de 1 061 m² et 738 m² représentant 46 % de la surface du tènement. Son acquisition par la Ville de Lyon constitue une réelle opportunité pour créer un nouveau maillon de la trame verte Est-Ouest du plateau de la Croix-Rousse, en permettant une traversée de la rue Sambardier à la rue Henri Gorjus.

De plus, il jouxte le stade des Chartreux, propriété de l'Association immobilière les Chartreux, mis à disposition de la Ville de Lyon pour une durée de 20 ans depuis 2012.

Par ailleurs, le bien en question est grevé d'une servitude de vue acquise au profit de la propriété voisine, située sur la parcelle cadastrée AC n° 84, par laquelle a été autorisée la création d'ouvertures dans un mur situé en limite de propriété.

Au terme des négociations conduites avec l'indivision Germain-Bastiani, et compte-tenu de l'intérêt que représente l'acquisition de ce tènement pour la Ville de Lyon, il vous est proposé d'en approuver l'acquisition au prix de 2 740 000 euros, montant admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat dans son avis n° 2020-384V0660 du 10 août 2020.

Pour votre complète information, les frais notariés, d'un montant estimé à 80 000 €, seront pris en charge par la Ville de Lyon.

La réitération de la promesse synallagmatique de vente interviendra au plus tard le 31 janvier 2022. Madame Danielle Germain, indivisaire, a sollicité la Ville de Lyon pour continuer à occuper sa maison jusqu'au jour de la perception du prix de vente. Or, le respect des procédures comptables et financières propres aux collectivités territoriales implique un délai entre la signature de l'acte et le versement du prix de vente. C'est pourquoi la promesse intègre un différé de jouissance d'au plus tard deux mois à la suite de la signature de l'acte authentique.

Afin de sécuriser la Ville de Lyon quant à la libération effective du bien, une clause de séquestre, correspondant à 10 % du prix de vente, soit 274 000 €, est également prévue. En outre, il a été fixé une indemnité de 500 € par jour calendaire de retard pour les 30 premiers jours, puis 750 € pour les 30 jours suivants et 1000 € au-delà des 60 jours.

L'acquisition d'un tènement immobilier situé rue Henri Gorjus – 69004 Lyon pour un montant de 2 740 000 € ainsi que les frais notariés estimés à 80 000 €, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Acquisitions foncières 2015-2020 », programme n° 00020.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis n° 2020-384V0660 de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 10 août 2020 ;

M. le Maire du 4ème arrondissement ayant été consulté par courrier en date du 12 avril 2021 ;

Vu la promesse synallagmatique de vente ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- L'acquisition par la Ville de Lyon, pour un montant de 2 740 000 €, du tènement cadastré AC n° 25, située 55 rue Henri Gorjus à Lyon 4ème, appartenant à l'indivision Germain-Bastiani selon les modalités ci-dessus, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer la promesse synallagmatique de vente et l'acte authentique aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.

3- Le lancement de l'opération n° 04231001 « Acquisition d'un tènement situé 55 rue Henri Gorjus en vue de la réalisation d'un espace vert et d'un terrain de sport » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme n° 00020.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, frais notariés inclus, estimée à 2 820 000 €, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1, opération 04231001 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 515, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 2 740 000,00 euros ;

- 2022 : 80 000,00 euros.

5- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
04231A001	Maison plain-pied	190,00	2138	121 352,00	
04231B001	Maison 2 niveaux	195,00	2138	124 545,00	
04231T001-01	Terrain (parcelle AC25)	3 905,00	2115	2 494 103,00	
04231A001	Frais notariés – Maison plain-pied	190,00	2138	3 543,00	
04231B001	Frais notariés - Maison 2 niveaux	195,00	2138	3 636,00	
04231T001-01	Frais notariés - Terrain (parcelle AC25)	3 905,00	2115	72 821,00	

6- L'indemnité de retard dans le cas de non libération du bien sera imputée à la nature comptable 755, fonction 020, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/974 - Lyon 2e - Acquisition à l'euro symbolique par la Ville de Lyon auprès de la Métropole de Lyon d'un volume dans le clocher de la Charité situé place Antonin Poncet - EI 02026 - N° inventaire 02026 V 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En 1934, la Ville de Lyon a acquis auprès des Hospices civils de Lyon l'hôpital de la Charité, situé dans le 2ème arrondissement, en vue, après démolition, de rétrocéder une partie du foncier à l'Etat afin d'y édifier l'Hôtel des Postes. La démolition commencée, celle-ci a été arrêtée à la suite de nombreuses pétitions en faveur de la conservation de ce bâtiment, si bien qu'il ne reste de cet hôpital que le seul clocher de la Charité.

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 organisant le transfert de compétences en matière de places et voiries, la Ville de Lyon a transféré, en 1972, à la Communauté urbaine, la propriété de divers biens, dont celle de la place Antonin Poncet, sans que le clocher de la Charité n'ait été identifié comme devant demeurer dans le patrimoine communal.

Il est précisé que la désignation des biens transférés figurait dans une liste annexée à l'acte administratif du 29 mai 1972. Or, les pièces annexes n'ont pas été déposées à la conservation des hypothèques lors du dépôt de l'acte du 29 mai 1972 et par conséquent, le transfert n'a pas été publié sur la totalité des biens transférés. De ce fait, depuis, la Ville de Lyon s'est toujours comportée comme le propriétaire du clocher. La partie supérieure de celui-ci est mise à disposition d'opérateurs de téléphonie par la Ville de Lyon à titre onéreux pour l'implantation de stations relais.

Dans ce contexte, la Métropole de Lyon a sollicité la Ville de Lyon pour réaliser des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) du parc public de stationnement Antonin Poncet, concédé à la Société LPA, via la création d'un ascenseur dont la trémie sera intégrée dans le clocher.

Lors de l'instruction de cette demande, les recherches foncières ont mis en évidence les éléments précités et donc la propriété métropolitaine du clocher depuis 1972. Ainsi, les travaux pour la création de l'ascenseur ont démarré en février 2021.

Afin de régulariser la situation foncière du clocher, et compte-tenu de la valeur patrimoniale de cet édifice lyonnais, la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon se sont entendues pour la cession à la Ville de Lyon, moyennant l'euro symbolique, de la partie supérieure du clocher excluant le volume correspondant à la trémie d'ascenseur et ses accès en rez-de-chaussée et sous-sol, conformément à l'avis n° 2021-382V0067 rendu par la Direction de l'immobilier de l'Etat le 27 janvier 2021.

A cet effet, la Métropole de Lyon opère une division en volumes du bâtiment en créant deux volumes, la parcelle cadastrée AM 46, d'une surface de 65 m² correspondant à l'assiette foncière de la volumétrie :

- le volume 1 « trémie d'ascenseur et dégagements » conservé par la Métropole de Lyon d'une superficie de 65 m² pour les niveaux tréfonds et sous-sol et 10 m² au niveau rez-de-chaussée ;

- le volume 2 « clocher (hors trémie d'ascenseur et dégagements) » cédé à la Ville de Lyon, comprend la totalité du clocher, à l'exception de la trémie d'ascenseur et des dégagements en rez-de-chaussée et sous-sol desservant l'ascenseur, ainsi que l'élévation du clocher, d'une superficie de 55 m² au niveau rez-de-chaussée et 65 m² pour le niveau étages et élévation.

En raison de la superposition et de l'imbrication des deux volumes, des servitudes générales sont prévues à titre réel et perpétuel pour satisfaire aux exigences techniques des constructions prévues à l'intérieur de chaque volume.

De plus, des servitudes particulières sont créées :

- le volume 1 est grevé au profit du volume 2 d'une servitude de passage piétons pour l'accès au clocher et aux locaux techniques s'exerçant sur le dégagement desservant l'ascenseur en rez-de-chaussée ;

- le volume 2 est grevé au profit du volume 1 d'une servitude d'implantation de l'armoire électrique ascenseur et de passage pour entretien de cette armoire ;

- le volume 2 est grevé au profit du volume 1 d'une servitude d'accès ponctuel aux sanitaires pour les techniciens uniquement ;

- le volume 1 est grevé au profit du volume 2 d'une servitude d'implantation des murs du clocher en sous-sol.

Compte-tenu de la nature atypique de cette construction, il a été décidé conventionnellement que la totalité des frais afférents à l'entretien et la rénovation des toitures, gros œuvre, étanchéité et façades sera à la charge du volume 2. Les charges d'entretien courant hors clos et couvert feront l'objet de la clé de répartition suivante :

- pour le volume 1 : 15 % ;

- pour le volume 2 : 85 %.

Eu égard au faible montant du prix de vente fixé à l'euro symbolique, il a été convenu que la Métropole de Lyon dispense la Ville de Lyon de son paiement. Pour votre complète information, les frais notariés seront à la charge de la Métropole de Lyon.

Afin de permettre une reprise en gestion par les services de la Ville de Lyon sans attendre la régularisation foncière, il a été prévu que la jouissance du bien intervienne de manière anticipée par la conclusion d'une convention d'occupation à titre onéreux entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon portant sur le volume 2.

Enfin, il est également précisé que le transfert de propriété n'est pas précédé d'une décision de désaffectation et de déclassement du domaine public, dans la mesure où il s'inscrit dans le cadre de l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui exonère les personnes publiques de l'obligation de déclassement dès lors que les biens cédés sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Vu l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis n° 2021-382V0067 de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 27 janvier 2021 ;

M. le Maire du 2^{ème} arrondissement ayant été consulté par courrier en date du 4 juin 2021 ;

Vu le projet d'acte de vente ;

Vu le projet d'Etat descriptif de division en volume ;

Vu la convention d'occupation temporaire ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- L'acquisition par la Ville de Lyon, du volume 2 dans le clocher de la Charité, pour un montant de un euro, avec dispense de paiement, est approuvée ;

2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.

3- Les modifications apportées au patrimoine de la Ville de Lyon seront réalisées conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57, comme suit :

Etat	N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant €	Observations
Sortie	02026A000	Clocher		2138	/	Régularisation du bien –devient le Volume 2
Sortie	02062T001	Terrain		2115	/	Régularisation – propriété Métropole de Lyon
Entrée	02026V001	Volume 2 – clocher de la charité	55,00	2148	212 220,46 € (Valeur nette comptable)	Euro symbolique (dispense de paiement) La surface correspond à celle du rez-de-chaussée

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/975 - Signature de la convention relative à la fourniture d'électricité par le Collège Jean Moulin au profit de la Ville de Lyon en vue de l'alimentation de la chaudière électrique du gymnase Jean Moulin - EI 05211 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Sur un terrain contigu au lycée Jean Moulin, la Communauté urbaine de Lyon a construit un gymnase dénommé « gymnase Jean Moulin » dont elle a transféré la propriété et le terrain d'assiette à la Ville de Lyon, à compter du 30 janvier 1995 pour une durée de 99 ans, par convention de transfert et de mise à disposition.

Le gymnase municipal étant chauffé par la chaufferie du lycée Jean Moulin, celui-ci et la Ville de Lyon ont signé une convention le 12 février 1986 pour définir les droits et obligations de chacune des parties et la répartition des coûts de chauffage. Cette convention a pris effet le 1er janvier 1985, pour une durée d'une année, avec reconduction tacite d'année en année.

Par avenant en date du 15 décembre 1994, les parties ont modifié la convention initiale, en validant une nouvelle formule de calcul des coûts imputés à la Ville de Lyon, à la suite de la rénovation de la chaufferie du lycée Jean Moulin désormais alimentée au gaz (et non plus au fioul).

Lors de la rentrée scolaire 2011-2012, le lycée Jean Moulin a fermé. Mais l'activité du collège a été maintenue.

Le collège Jean Moulin, ayant repris l'ensemble de la gestion du site, a signé avec la Ville de Lyon une nouvelle convention définissant les dispositions pour la fourniture de chauffage nécessaire au gymnase Jean Moulin. La nouvelle convention entre le collège Jean Moulin et la Ville a été signée le 15 mai 2013 pour une durée d'un an à compter de cette date, avec possibilité de renouvellement par tacite reconduction d'année en année dans la limite de 9 reconductions.

En 2020, plusieurs fuites très importantes sont survenues sur le réseau de chauffage enterré dans la pente du terrain, d'une longueur d'environ cent mètres, reliant la chaufferie située dans les locaux du collège et le gymnase municipal. Des réparations ont été entreprises sur cette canalisation par la Métropole de Lyon. Mais, du fait de la vétusté du réseau, les fuites se sont multipliées. Ces désordres ont entraîné l'arrêt de la fourniture de chauffage au gymnase Jean Moulin.

Dans l'attente de travaux d'investissement sur les équipements de chauffage et leurs réseaux et afin de permettre la continuité de l'activité dans le bâtiment sportif, la Métropole de Lyon a installé, le 30 décembre 2020, dans le local technique du gymnase, une chaudière électrique pour chauffer les locaux. Cet aménagement a été réalisé sous son entière responsabilité et l'équipement reste sa propriété.

Le réseau électrique alimentant cette chaudière est celui propre au collège Jean Moulin.

Le collège et la Ville de Lyon ont donc décidé de rédiger une nouvelle convention définissant leurs droits et obligations pour l'alimentation en électricité de la chaudière électrique du gymnase Jean Moulin à partir du branchement du Collège Jean Moulin. Cette convention met fin et remplace la convention signée le 15 mai 2013.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- La convention relative à la fourniture d'électricité nécessaire à la chaudière électrique desservant le gymnase Jean Moulin à partir du réseau électrique du collège Jean Moulin est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

3- La dépense de fonctionnement résultant de cette convention sera financée à partir des crédits de paiement inscrits au budget de la Ville de Lyon, au programme NRJ61, « Energies DGTB » opération NRJACHAT « Achat d'énergies », et sera imputée sur le chapitre 011, nature 60612, fonction 020.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/976 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuite, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sise 8 rue Pasteur, à Lyon 7e EI07042 (Action Sociale)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La fondation AJD Maurice Gounon assure des missions de service public auprès de personnes en difficultés sociales ou familiales : enfants, jeunes et adultes. Sa vocation est de les accueillir, les héberger, les protéger et les accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté.

Au sein de l'agglomération lyonnaise, la fondation AJD Maurice Gounon apporte, tout au long de l'année, sa contribution au dispositif de lutte contre les exclusions via notamment la gestion de trois centres d'hébergement et de réinsertion sociale à destination des femmes en situation d'exclusion ou de jeunes adultes en situation de grande précarité.

Pour ce qui la concerne, la Ville de Lyon apporte aussi toute l'année sa contribution à la mise en œuvre de ce dispositif, en attribuant en particulier des aides financières à un ensemble d'associations et organismes engagés dans la lutte contre les exclusions.

Depuis septembre 2013, en raison de l'augmentation de la demande, la Ville de Lyon contribue au développement de l'offre de logements adaptés à destination des personnes en situation précaire en mettant à disposition temporaire de la fondation AJD Maurice Gounon, un bâtiment composé de 4 logements et de parties communes dont elle est propriétaire, situés 8 rue Pasteur à Lyon 7e.

La convention en cours arrive à son terme et la fondation AJD Maurice Gounon a sollicité la Ville de Lyon pour la poursuite de la mise à disposition de l'immeuble. Elle continuera d'assurer la gestion de ces logements et le suivi social des personnes qui y seront hébergées.

La mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation à titre gratuit pour une durée d'une année, soit du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022.

Pour votre parfaite information, la valeur locative annuelle est estimée à 26 728 euros (vingt-six mille sept cent vingt-huit euros) – indice de référence des loyers (IRL) du 1er trimestre 2021 dont la valeur est de 130,69.

Les charges relatives aux abonnements et consommations de fluides incombent à la fondation AJD.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- La convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la fondation AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 de l'ensemble immobilier comprenant quatre logements et les parties communes, sis 8 rue Pasteur à Lyon 7e, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/977 - Approbation de la convention de mise à disposition gratuite de locaux de la patinoire Charlemagne à l'association Lyon hockey club (LHC Ass) - Lyon 2e (Direction des Sports)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon hockey club (LHC) occupe actuellement des locaux à la patinoire Charlemagne, 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème.

Ce club, affilié à la Fédération française de hockey sur glace, est destiné au développement de la pratique du hockey sur glace.

Des locaux ont été mis à la disposition de l'association LHC au sein de la patinoire Charlemagne à titre gratuit. Ces locaux d'une superficie de 54,38 m² comprennent :

- des locaux de stockage de matériel d'une surface totale de 43,34 m² ;
- un vestiaire arbitre d'une surface totale de 5,54 m² ;
- un bloc sanitaire d'une surface de 5,50 m².

La convention arrivant à échéance le 11 juillet 2021, il convient de la renouveler.

Je vous propose donc de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon à l'association Lyon hockey club en approuvant la mise à disposition à titre gratuit des locaux précités dans le cadre du projet de convention joint au rapport.

La valeur locative annuelle des locaux mis à disposition est estimée à 4 010 €, hormis les consommations de fluides (8€/m² soit 435,04 € par an).

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon hockey club, concernant la mise à disposition gratuite de locaux de la patinoire Charlemagne située 100 cours Charlemagne à Lyon 2ème est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer le dit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/978 - Achèvement de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux - Approbation du plan prévisionnel de financement tripartite (Fondation Saint-Irénée /Etat-DRAC/ Ville de Lyon) et d'une convention de partenariat et de financement - Offre de concours entre la fondation Saint-Irénée et la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'église Saint Bruno-les-Chartreux est l'un des édifices les plus remarquables du patrimoine religieux de Lyon et l'un des rares exemples de baroque de la Ville. Propriété de la Ville de Lyon, elle a été classée au titre des monuments historiques en 1911, compte tenu de son intérêt tant architectural qu'historique.

Dans ce cadre, l'entretien de cet édifice est donc soumis au code du patrimoine, notamment aux articles L 621-29-1 et suivants, pour les obligations de conservation et les demandes d'autorisation de travaux. L'intervention de la Ville de Lyon sur cet édifice se fonde également sur les dispositions des lois du 9 décembre 1905 relative à la séparation des Eglises et de l'Etat et du 13 avril 1908 autorisant les communes à engager les dépenses nécessaires à l'entretien et à la conservation des édifices cultuels dont la propriété leur est reconnue par la loi.

L'édifice, dont la construction a débuté à partir de la fin du XVIème siècle, a connu de multiples périodes de travaux au fil des siècles. Plus récemment, plusieurs phases de restauration du bâtiment et de l'intérieur ont été engagées.

D'importants travaux extérieurs sur le dôme en particulier ont été menés dans les années 1990 et divers autres travaux de restauration intérieure ont eu lieu, entre 2003 et 2007 au niveau de la nef, du chœur, du transept et du célèbre baldaquin de Servandoni.

Elle a également fait l'objet de travaux de restauration intérieurs et extérieurs sur la base du diagnostic réalisé en 2011. C'est ainsi qu'entre 2014 et 2016, 5 des 10 chapelles intérieures latérales et du transept ont été restaurées, ainsi que leurs couvertures, dans la continuité des travaux menés quelques années auparavant sur le chœur des moines, le transept, la nef, le maître autel, les stalles, les lustres et les cloches.

En parallèle, des travaux d'urgence de mise en sécurité ont également été réalisés sur la façade principale, les contreforts et les murs de clôture menaçant ruine.

Afin de poursuivre les travaux essentiels pour achever la restauration de l'église et rendre à l'ensemble sa splendeur originale, un partenariat public-privé original a été mis en place en 2018. Cette opération a été rendue possible grâce au don d'un mécène souhaitant rester anonyme. Il s'est rapproché de la fondation Saint - Irénée, qui a accepté de recueillir ce don. Ce mécène s'est engagé ainsi à prendre en charge une partie du financement à hauteur de 1,6 millions d'euros, l'autre partie étant financée à parts égales par l'Etat et la Ville de Lyon, qui ont décidé d'inscrire l'achèvement de la restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux dans la 4ème Convention Patrimoine, signée le 6 décembre 2019.

L'opération de restauration de l'église Saint-Bruno-les-Chartreux a été décomposée en deux phases distinctes. La première phase, lancée au printemps 2018, s'est achevée en janvier 2021. Elle portait sur la restauration de la façade principale (y compris le porche d'entrée), l'assainisse-

ment périphérique du bâtiment, et une première tranche de restauration des façades et des couvertures (nef, bas-côtés attenants et transept).

Pour cette première phase d'un montant arrêté à hauteur de 1 634 193,67 € TTC, sur la base des marchés notifiés, le plan de financement définitif était le suivant :

- Fondation Saint-Irénée grâce au don recueilli auprès d'un mécène : 817 096,84 €, soit 50% du coût réel d'opération ;
- État / Direction régionale des affaires culturelles : 659 678 € ;
- Ville de Lyon : 157 419 €.

Dès la fin de cette première phase ont été lancées les études de maîtrise d'œuvre relatives à la seconde phase, laquelle porte sur la poursuite de la restauration des couvertures, des façades du chœur et du chevet, et la restauration des cinq chapelles latérales non encore restaurées (les Chapelles Saint-François-Régis, Saint-Pierre, des fonts baptismaux, du Sacré Cœur et Sainte-Philomène). Les travaux, dont le lancement sera présenté prochainement à l'approbation du Conseil municipal, se dérouleront entre le 1er trimestre 2022 et le 2ème trimestre 2023.

Pour cette seconde phase d'un montant estimé à 2 220 800 € TDC, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Fondation Saint-Irénée grâce au don recueilli auprès d'un mécène : 782 903,16 € ;
- État / Direction régionale des affaires culturelles : 467 818,84 € ;
- Ville de Lyon : 970 078,00 €.

Ainsi, sur l'ensemble de l'opération (phase 1 et 2) d'un coût estimé à hauteur de 3 854 994 € TDC, la participation de la Fondation Saint-Irénée, représentant le mécène anonyme, s'élève à 1 600 000 €. L'État et la Ville de Lyon financeront, quant à eux, à parts égales le delta, soit une participation de chacun estimée à 1 127 496,84 €.

Dans ces conditions, et compte - tenu de l'intérêt du projet pour notre ville sur les plans historique, patrimonial et touristique, je vous propose d'approuver le plan de financement prévisionnel pour cette opération « Saint-Bruno – Phase 2 », ainsi que le projet de convention de partenariat et de financement - offre de concours entre la Ville de Lyon et la fondation Saint - Irénée, qui règle les modalités de versement de l'aide issue du mécénat. Cette convention s'achèvera au 31 décembre 2026, échéance correspondant à la date estimée de clôture du dossier administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine, notamment l'article L 621-29-1 ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, notamment son article 13 ;

Vu le projet de convention de partenariat et de financement - offre de concours ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- Le projet de convention de partenariat et de financement – offre de concours susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la fondation Saint-Irénée, pour l'opération visant l'achèvement de la restauration de l'église Saint - Bruno - les – Chartreux, est approuvé.

2- Le plan de financement prévisionnel de l'opération visant l'achèvement de la restauration de l'église Saint - Bruno - les - Chartreux est approuvé. Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés ainsi que des subventions éventuelles auprès de l'Etat, et notamment de la Direction régionale des affaires culturelles / Conservation régionale des monuments historiques, ou d'autres organismes. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

3- Les recettes en découlant seront imputées sur les crédits des exercices 2021 et suivants, sous réserve de leur adoption par le Conseil municipal, natures 1321 et 1328, fonction 324.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/979 - Opération n° 99068006 "Cuisine centrale - réhabilitation". Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20006 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Cuisine centrale – réhabilitation et renouvellement matériels et équipements ».

Par délibération 2021/909 du 08 juillet 2021 vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20006.

L'aménagement de la cuisine centrale de la Ville de Lyon dans les locaux sis 434 rue Maryse Bastié à Rillieux la Pape, date de 2014. Le bâtiment qui accueille ces installations nécessite aujourd'hui des remises à niveau. En effet, lors des travaux de restructuration du bâtiment, certaines zones du bâtiment existant n'ont fait l'objet que d'une réfection partielle. La vétusté après six années d'exploitation de certains espaces et installations techniques nécessite des travaux qui relèvent du propriétaire.

Ces travaux concernent principalement :

- des rénovations du carrelage des circulations au niveau des chambres froides et des encadrements maçonnés des portes de rampe d'accès au sous-sol ;
- des réfections des peintures de sol au sous-sol ;
- des réfections des plinthes et murs de la circulation amenant au local de répartition, zone de fort trafic ;
- des reprises ponctuelles d'étanchéité des traversées de dalle de certains réseaux gravitaires ;
- des reprises d'étanchéité de façade et de certains éléments de bardage ;
- des réfections de certaines portions de résine de sol en zone production.

Ces travaux doivent permettre au prestataire d'assurer la continuité du service de production des repas.

Cette opération estimée à 250 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine scolaire 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20006.

Les marchés de travaux, de coordination santé prévention sécurité, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;
Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- Le lancement de l'opération n° 99068006 « Cuisine centrale – réhabilitation » est approuvé. Cette opération est financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20006.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20006, AP 2021-1, opération n° 99068006 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 281 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Année 2021 : 50 000 € ;
- Année 2022 : 150 000 € ;
- Année 2023 : 50 000 €.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/980 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du domaine privé situés 97 rue Boileau à Lyon (6e arrondissement) au profit de l'association "Chèvrefeuille" - Ensemble immobilier n° 06021 (Direction du Développement Territorial)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Chèvrefeuille a pour but de permettre aux seniors de pouvoir participer à diverses activités de loisirs :

- jeux de société : bridge, tarot, belote, scrabble, échecs ;
- activités artistiques : peinture sur toile, peinture sur porcelaine, aquarelle, modelage, écriture.

Afin de se retrouver une ou plusieurs fois par semaine et passer des moments conviviaux.

La Ville de Lyon met à la disposition de l'association des locaux relevant de son domaine privé, situés 97 rue Boileau à Lyon (6ème arrondissement), répertoriés sous le numéro d'ensemble immobilier 06021, comprenant un local d'une surface de 110 m² situé au rez-de-chaussé du bâtiment.

Il est précisé que les locaux sont mis à disposition par GrandLyon Habitat à la Ville de Lyon par divers baux.

Cette convention de mise à disposition de locaux précise la répartition des responsabilités entre la Ville de Lyon et l'association occupante, ainsi que le mode de gestion des fluides, le régime des travaux, les règles de sécurité et d'assurance. La valeur locative annuelle est estimée à 10 460 euros.

En raison de l'intérêt que présentent les activités de cette association et afin de lui permettre de poursuivre sa mission dans de bonnes conditions, il est proposé de renouveler cette convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit jusqu'au 30 septembre 2024.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet de l'association, il vous est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- La convention de mise à disposition à titre gratuit du local communal situé 97 rue Boileau à Lyon (6ème arrondissement) susvisée, établie au profit de l'association Chèvrefeuille, sise 97 rue Boileau à Lyon (6ème arrondissement), est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/981 - Crise sanitaire liée à la Covid 19 : modalités exceptionnelles de tarification des frais de location des salles municipales de la Ville de Lyon (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le service des salles municipales gère plusieurs équipements pouvant accueillir des manifestations telles que désignées ci-après :

- la musique, la danse et le théâtre ;
- l'humour et la variété ;
- les conférences et les expositions ;
- les réunions associatives, syndicales et politiques.

Ces lieux sont répartis sur le territoire lyonnais comme suit :

- 69001 : salle Paul Garcin (capacité : 264 places) ;
- 69003 : salle Albert Thomas à la Bourse du Travail (capacité : 1 915 places) ;

- 69003 : salle Edouard Herriot au Palais de la Mutualité (capacité : 397 places) ;
- 69005 : salle Molière (capacité : 586 places) et salle Witkowski (capacité : 138 places) au Palais de Bondy ;
- 69005 : salons d'exposition au Palais de Bondy (capacité : 178 personnes) ;
- 69006 : salle Victor Hugo (capacité : 470 places).

Entre le 30 octobre 2020 et le 18 mai 2021, les salles de spectacles ont été fermées conformément aux mesures mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Depuis le 19 mai 2021, les salles de spectacles de la Ville de Lyon sont à nouveau ouvertes à la location.

Cependant, les jauges des salles ont été réduites par application des mesures de distanciations réglementaires imposées par les protocoles sanitaires pris sur décret. Ces mesures de distanciation fixent :

- Une jauge à 35 % du 19 mai 2021 au 8 juin 2021,
- Une jauge à 65 % du 9 au 30 juin 2021.

Cette contrainte a des répercussions financières pour les organisateurs qui souhaitent maintenir leur manifestation avec une billetterie à 35 % ou 65 % de la jauge normale.

Il est donc proposé un tarif spécifique justifié par les contraintes dues aux mesures de distanciation, selon les modalités suivantes :

- appliquer un rabais de 65 % sur la tarification des salles pour prendre en compte l'obligation d'une jauge à 35 % maximum de la capacité d'accueil, pour les manifestations ayant eu lieu entre le 19 mai 2021 et le 8 juin 2021 ;
- appliquer un rabais de 35 % sur la tarification des salles pour prendre en compte l'obligation d'une jauge à 65 % maximum de la capacité d'accueil, pour les manifestations ayant eu lieu entre le 9 et le 30 juin 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 2125-1 et suivants du code général des propriétés des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- Il sera appliqué un rabais de 65 % sur la tarification des salles pour prendre en compte l'obligation d'une jauge à 35 % maximum de la capacité d'accueil, du 19 mai 2021 au 8 juin 2021.

2- Il sera appliqué un rabais de 35 % sur la tarification des salles pour prendre en compte l'obligation d'une jauge à 65 % maximum de la capacité d'accueil, du 9 au 30 juin 2021.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/982 - Lancement de l'opération n° 60023842 Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-2, programme 00012 (Direction de la Mobilité Urbaine)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Rue aux enfants - végétalisation ».

Par délibération n° 2021/909 en date du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Végétalisation espaces publics 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 00012.

La Ville de Lyon a la volonté de répondre aux défis environnementaux, sanitaires et climatiques par des actions ciblées sur l'ensemble de son territoire. Le réaménagement de l'espace public, la végétalisation et la sécurisation des cheminements en modes actifs sont des axes d'intervention prioritaires.

L'espace urbain ne doit plus être conçu prioritairement pour la voiture. Il est nécessaire d'intégrer de manière plus forte les modes actifs dans toutes leurs composantes. L'usager, qu'il soit habitant, visiteur, parent d'élève, à pied ou à vélo, doit pouvoir circuler confortablement, sur des aménagements adaptés et dans des espaces sécurisés.

La démarche « Rue des enfants » s'inscrit pleinement dans cette dynamique pour une ville conçue par les enfants, pour les enfants et à hauteur d'enfant. L'apaisement et la reconquête des espaces publics aux abords des établissements scolaires et des crèches visent à améliorer et sécuriser les cheminements des enfants et des parents vers les établissements, à donner plus d'espace pour les entrées et sorties et à assurer un meilleur partage de l'espace public.

La mise en œuvre de ces actions, qu'elles soient temporaires ou permanentes, passe notamment par l'apaisement et la réduction de la circulation automobile, la facilitation des déplacements à vélo, la sécurisation des cheminements vers l'établissement et leurs annexes, la végétalisation, la création d'espaces ludiques, de jeux, et la création de plans de mobilité.

Les interventions sur voirie peuvent être de plusieurs natures : aménagement de l'espace public, piétonnisation, création de zones apaisées, végétalisation, sécurisation des sites, reprise de l'éclairage, etc. A cela s'ajoutent des actions plus spécifiques telles que l'animation et l'évènementiel et la modification des accès aux établissements.

Les travaux relevant des compétences de la Métropole de Lyon feront l'objet d'un fonds de concours, qui sera présenté lors d'une prochaine délibération.

Le montant global de l'opération est estimé à 4 400 000 € TTC (comprenant les travaux, les équipements et le mobilier ainsi que le fonds de concours) et est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00012.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- Le lancement de l'opération n° 60023842 « Accompagnement des apaisements écoles (éclairage public, espaces verts, accès) » est approuvé. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 00012.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP n° 2021-2, opération n° 60023842 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23, 204 (et autres), fonction 515 ou autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Année 2021 : 730 000 € ;

- Année 2022 : 730 000 € ;
- Année 2023 : 730 000 € ;
- Année 2024 : 730 000 € ;
- Année 2025 : 730 000 € ;
- Année 2026 : 750 000 €.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/983 - Lancement de l'opération n° 60033005 "Politique de stationnement - Horodateurs 2021-2026" et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-5, programme 00012 (Direction de la Mobilité Urbaine)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Politique de stationnement - Horodateurs ».

Par délibération n° 2021/909 en date du 8 juillet 2021, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aménagements mobilités 2021-2026 » n° 2021-5, programme n° 00012.

Ce projet a pour objectif de poursuivre et amplifier le déploiement de zones de stationnement payant sur voirie, cette politique s'inscrivant dans le cadre du Plan de mobilité de l'agglomération. La politique de stationnement est un levier essentiel sur deux principaux objectifs : mieux partager l'espace public (et donc libérer de la place aujourd'hui occupée par le stationnement pour d'autres usages) et inciter au report modal. Le choix du mode de déplacement est en effet largement conditionné par l'offre de stationnement automobile sur le lieu de destination et la facilité à s'y garer.

Cette politique passe par plusieurs actions dont la mise en place d'un stationnement réglementé du type payant.

Cette enveloppe doit permettre d'acheter des horodateurs et pourra servir à des expérimentations pour de nouveaux outils ou dispositifs qui peuvent accompagner cette politique.

Cette enveloppe se décompose ainsi :

- acquisition d'environ 250 horodateurs pour permettre la transformation en stationnement payant de 20 000 places supplémentaires, représentant 1 600 000 € ;

- 200 000 € d'acquisition d'horodateurs suite à vandalisme si la réparation est plus coûteuse ;

- 500 000 € pour une expérimentation du contrôle des livraisons et du stationnement sur voirie.

Il s'agit d'une enveloppe incontournable pour une politique de mobilité cohérente et génératrice de recettes.

Le montant global de l'opération est estimé à 2 300 000 € TTC. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-5 programme n° 00012.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- Le lancement de l'opération 60033005 « Politique de stationnement – Horodateurs 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-5, programme n° 00012.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP n° 2021-5, opération n° 60033005 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 847, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- Année 2021 : 44 000 € ;

- Année 2022 : 564 000 € ;

- Année 2023 : 564 000 € ;

- Année 2024 : 564 000 € ;

- Année 2025 : 564 000 €.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/984 - Lyon 2e - Place Bellecour - Approbation du modificatif à l'état descriptif de division en volumes (EDDV) du 28 juillet 2008 du bâtiment "Le Rectangle" - Avenant au bail emphytéotique administratif du 25 juin 2009 relatif à la mise à disposition de ce bâtiment par la Ville de Lyon au profit de l'Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon, aujourd'hui dénommé Office de Tourisme de la Métropole de Lyon - Approbation d'une convention de transfert de gestion d'une partie de ce même édifice entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - EI 02014 - N° inventaire 02014 A 000, 02014 V 001, 02014 V 002 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008/53 en date du 21 avril 2008, le Conseil municipal a approuvé le transfert de propriété du bâtiment « Le Rectangle », situé place Bellecour, par la Communauté urbaine de Lyon au profit de la Ville de Lyon. Cette cession a été signée par acte en date du 5 août 2008.

La parcelle AN n° 1, d'une superficie de 449 m² et sur laquelle est édifié le bâtiment précité, a été divisée en trois volumes par acte du 28 juillet 2008 :

- le volume 1 correspondant au tréfonds au-dessous du sous-sol du bâtiment ;
- le volume 2 correspondant au bâtiment ;
- le volume 3 correspondant au sursol au-dessus du bâtiment.

Par délibération n° 2008/883 en date du 25 novembre 2008, le Conseil municipal a approuvé la mise à disposition par bail emphytéotique administratif (BEA) du bâtiment « Le Rectangle » au profit de l'Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon. Ce bail, signé le 25 juin 2009, est d'une durée de dix-huit ans moyennant un loyer annuel de 4 000 euros les douze premières années et de 52 000 euros les six dernières années, soit une redevance totale de 360 000 euros. Le coût des travaux engagés par l'office de tourisme pour l'aménagement du bâtiment en locaux administratifs est de 560 000 euros. Il est précisé que, suite à la création de la Métropole de Lyon et à l'institution d'un office de tourisme unique compétent sur l'ensemble du territoire métropolitain, l'Office de tourisme et des congrès du Grand Lyon a changé de dénomination pour se nommer Office de tourisme de la Métropole de Lyon.

Ayant l'obligation de rendre son parking Bellecour accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), la Métropole de Lyon projette d'installer un ascenseur dans l'angle nord-ouest du bâtiment « Le Rectangle ». Cet ascenseur occuperait ainsi une emprise de 24 m², emprise actuellement comprise dans les locaux de l'Office de tourisme. Compte tenu de la domanialité publique du bien et de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de la compétence de la Métropole de Lyon, il est convenu que la gestion de l'emprise du bâtiment, nécessaire à l'installation d'un ascenseur, de sa machinerie et de son accès, soit transférée à la Métropole de Lyon.

Le transfert de gestion est régi par les articles L 2123-3 et suivants et

R 2123-10 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Il est proposé d'opérer ce transfert entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, à titre gratuit, pour une durée de 17 années.

Parallèlement, l'Office de tourisme projette de réaménager l'intégralité du bâtiment en créant une mezzanine de 78 m². L'espace perdu avec l'installation de l'ascenseur serait ainsi compensé. L'Office de tourisme bénéficierait de 54 m² de surface de plancher supplémentaire par rapport à la superficie initialement mise à disposition. Le coût de ces nouveaux travaux s'élève à 230 166 euros HT et hors frais de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu de ces futurs investissements, l'office de tourisme souhaite prolonger la durée du BEA de onze ans, soit porter la durée totale du bail à vingt-neuf années. Eu égard au coût des travaux supplémentaires et à la durée de la prolongation, la Ville de Lyon et l'office de tourisme ont trouvé un accord sur la conclusion d'un avenant dont les modalités seraient les suivantes :

- prolongation de la durée du bail de onze ans : soit une date de fin fixée à 2038 et non plus 2027 ;
- modification de la redevance : la redevance initiale était fixée à 360 000 euros (dont la somme de 312 000 euros reste due à ce jour, compte tenu des modalités de paiement fixées dans le BEA initial). Il a été proposé que la redevance totale soit portée à 629 071 euros, dont 48 000 euros ont déjà été versés depuis 2009 et 581 071 euros restent dus jusqu'en 2038. La redevance annuelle serait donc de 34 180,65 euros, hors indexation, pour les dix-sept années restant à courir.

Cette redevance a été admise par la Direction de l'immobilier de l'Etat dans son avis n° 2020382 L 1590 du 29 janvier 2021.

Il vous est donc proposé d'approuver :

- la modification de l'Etat descriptif de division en volumes (EDDV) du bâtiment « Le Rectangle » du 28 juillet 2008 comprenant :
 - la création d'un volume n° 4 en extension de l'emprise des volumes actuels : il correspondra à la rampe d'accès conduisant à l'ascenseur ;
 - la division du volume n° 2 en deux volumes, à savoir les volumes n° 5 (espace de l'ascenseur) et n° 6 (locaux de l'office de tourisme).
- la signature de l'avenant au bail emphytéotique administratif entre la Ville de Lyon et l'office de tourisme selon les modalités indiquées ci-dessus ;
- la signature d'une convention de transfert de gestion entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, de l'espace dédié à l'accès PMR, selon les modalités mentionnées ci-dessus.

Les frais de géomètre, d'un montant de 3 156 euros TTC (2 630 euros HT), correspondant à l'établissement de l'EDDV modificatif ont été pris en charge par la Ville de Lyon. Ils feront l'objet d'un remboursement par la Métropole de Lyon. Les frais de notaire liés à l'avenant au BEA à intervenir entre la Ville de Lyon et l'office de tourisme et à la convention de transfert de gestion entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon sont respectivement pris en charge par l'office de tourisme et la Métropole de Lyon.

Vu les articles L 2123-3 et suivants et R 2123-10 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2008/53 du 21 avril 2008 et n° 2008/883 du 25 novembre 2008 ;

Vu l'avis n° 2020-382L1590 de la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 29 janvier 2021 ;

M. le Maire du 2ème arrondissement ayant été consulté par courrier en date du 12 avril 2021 ;

Vu le projet d'EDDV modificatif ;

Vu le projet d'avenant au BEA ;

Vu le projet de convention de transfert de gestion ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élus-es :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, paragraphe 7 :

- lire :

« modification de la redevance : la redevance initiale était fixée à 360 000 euros (dont la somme de 312 000 euros reste due à ce jour, compte tenu des modalités de paiement fixées dans le BEA initial). Il a été proposé que la redevance totale soit portée à 629 071 euros, dont 48 000 euros ont déjà été versés depuis 2009 et 581 071 euros restent dus jusqu'en 2038. La redevance annuelle serait donc de 34 180,65 euros, hors indexation, pour les dix-sept années restant à courir. »

- au lieu de :

« modification de la redevance : la redevance initiale était fixée à 360 000 euros (dont la somme de 316 000 euros reste due à ce jour, compte tenu des modalités de paiement fixées dans le BEA initial). Il a été proposé que la redevance totale soit portée à 629 071 euros, dont 44 000 euros ont déjà été versés depuis 2009 et 585 071 euros restent dus jusqu'en 2038. La redevance annuelle serait donc de 32 503,95 euros, hors indexation, pour les dix-huit années restant à courir. »

Délibère

- 1- Le modificatif à l'EDDV existant et la constitution des servitudes en résultant est approuvé.
- 2- L'avenant au bail emphytéotique administratif conclu entre la Ville de Lyon et l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon aux conditions susvisées, est approuvé.
- 3- La convention de transfert de gestion susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon pour l'espace dédié à l'installation d'un ascenseur, à sa machinerie et à son accès, est approuvée.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer l'EDDV modificatif, l'avenant au bail emphytéotique administratif entre la Ville de Lyon et l'Office de tou-

risme de la Métropole de Lyon et la convention de transfert de gestion entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon ainsi que tout document afférent à ces opérations.

5- Les frais de géomètre seront remboursés par la Métropole de Lyon sur le budget de la Ville de Lyon et imputés à la nature comptable 75888, fonction 01 de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

6- Les modifications (sortie et régularisation) apportées au patrimoine de la Ville de Lyon seront réalisées conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57, comme suit :

Etat inventaire	N° d'inventaire	Désignation	Superficie totale EI m ²	Compte nature	Montant €	Observations
Sortant	02014A000	Le Rectangle (maison des Festivals)	588,00	2145	292 667,26	n° archivé
Modification	02014V001	Le Rectangle – Volume 6	564,00	248	280 721,66	BEA Office de tourisme de la Métropole de Lyon
Modification	02001V002	Accès ascenseur PMR – Volume 5	24,00	248	11 945,60	Convention de transfert Métropole de Lyon

7- La recette du bail emphytéotique administratif est imputée à la nature comptable 752, fonction 633, de l'opération RECETDOM du programme GESTPATRIM.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/985 - Lyon 7e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de la SAS La Belle Ville du droit de jouissance de la Ville de Lyon sur le lot de copropriété n° 33 situé 124 avenue Berthelot ainsi qu'une parcelle de terrain bâtie attenante cadastrée BK 341 d'une superficie de 9 m² - EI 07072 - N° inventaire 07072 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, suite à la délivrance d'un legs intervenu par acte du 8 avril 1980, est devenue propriétaire de plusieurs lots de copropriété situés 124 et 128 avenue Berthelot, assis sur les parcelles BK 205 et 203 à Lyon 7ème. L'ensemble de ces lots constitués d'appartements, de caves et de greniers a été cédé dans le cadre d'une vente aux enchères s'étant déroulée le 17 novembre 2019.

Le lot n° 33 du 124 avenue Berthelot a toutefois été exclu de ladite vente eu égard au statut particulier dont dispose la Ville de Lyon sur celui-ci. En effet, au regard du règlement de copropriété et après analyse des notaires, la Ville de Lyon dispose de la jouissance, et non de la pleine propriété, du lot n° 33. Celui-ci est constitué « par une parcelle de terrain d'environ 75 m² rattachée à l'immeuble 124 avenue Berthelot ». A ce lot, sont affectés 10 millièmes de la propriété du sol et des parties communes.

Monsieur Julien GRISARD président de la Société La Belle Ville propriétaire en rez-de-chaussée de l'immeuble 128 avenue Berthelot a sollicité la Ville de Lyon afin d'acquérir le droit de jouissance de cet espace qui constitue désormais un appentis en fond de cour de la copropriété de l'immeuble 124 avenue Berthelot.

Parallèlement, il est proposé de céder en pleine propriété à l'intéressé une parcelle de terrain couverte d'une superficie de 9 m² cadastrée BK 341, détachée récemment d'une parcelle d'une plus grande superficie acquise par la Ville de Lyon auprès d'Alliade Habitat, et attenante au lot n° 33.

Compte tenu des cessions précédemment intervenues au sein de l'immeuble, la conservation dans le patrimoine communal des biens précités ne présente plus d'intérêt avéré pour la Ville de Lyon. C'est pourquoi, il est proposé d'approuver la cession par la Ville de Lyon à la Société La Belle Ville représentée par Monsieur Julien Grisard, d'une part, du droit de jouissance de la Ville de Lyon sur le lot n° 33 de la copropriété et d'autre part, de la propriété de la parcelle attenante cadastrée BK 341 de 9 m².

Compte tenu de la spécificité des biens vendus, il vous est proposé d'approuver la cession au prix global de 14 350 euros conformément à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2019-387V1598 en date du 11 octobre 2019, avis prorogé par courriers des 1er octobre 2020 et 24 mars 2021.

Il est précisé que l'acquéreur prendra en charge l'intégralité des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2019/387V1598 en date du 11 octobre 2019 prorogé par courriers des 1er octobre 2020 et 24 mars 2021 ;

Vu le projet d'acte ;

Madame la Maire du 7ème arrondissement de Lyon ayant été consultée par courrier en date du 3 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- La cession, au profit de la société La Belle Ville, d'une part du droit de jouissance de la Ville de Lyon sur le lot n° 33 (07071 A 001) et d'autre part de la propriété de la parcelle de terrain cadastrée BK 341, situés 124 avenue Berthelot, au prix de 14 350 euros, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.

3- La prévision de la recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

4- La réalisation de la recette sera imputée à la nature comptable 775, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

5- La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57 :

N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant en euros	Observations
07072 T 001	Parcelle de terrain (BK 341)	9,00	2115	14 350,00	

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/986 - Lyon 7e - Agrément de la Ville de Lyon délivré à la SASP LOU Rugby en vue d'une opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 (Stade de Gerland), au profit de cinq sociétés sur le volume n° 26 "Centre de santé" à Lyon 7ème - EI 07030 et 07031 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a mis à disposition de la SASP LOU Rugby le tènement immobilier cadastré CI 6 de plus de 15 hectares situé 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème, sur lequel est notamment édifié le Stade de Gerland, renommé Matmut Stadium de Gerland, par bail emphytéotique administratif (BEA) d'une durée de 60 ans, approuvé par délibération n° 2016/2289 du 4 juillet 2016 et signé par les parties le 14 septembre 2016.

Par délibération n° 2018/3781 du 26 mars 2018, le Conseil municipal a agréé la cession partielle par la SASP LOU Rugby des droits réels immobiliers tirés du BEA du 14 septembre 2016, en faveur de six sociétés civiles immobilières (SCI), dénommées respectivement SCI JDL Bâtiment 1, SCI JDL Bâtiment 2, SCI JDL Bâtiment 3, SCI JDL Bâtiment 4, SCI JDL Bâtiment 5 et SCI JDL Bâtiment 6, dans le cadre de l'opération tertiaire « Les Jardins du Lou », comprenant la réalisation, au nord du Stade, de six bâtiments de bureaux R+2 au R+4 d'environ 28 300 m² de surface de plancher totale et d'un parking souterrain.

Par délibération n° 2019/4739 du 20 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la réitération de l'agrément donné à la SASP LOU Rugby en vue de la cession partielle des droits réels immobiliers relatifs au BEA du 14 septembre 2016 au profit de ces six SCI, compte tenu de modifications mineures intervenues sur le programme tertiaire des « Jardins du Lou », objet d'un permis de construire modificatif délivré au maître d'ouvrage du programme, la société F2P, le 30 janvier 2020.

Par délibération n° 2019/5042 du 23 septembre 2019, le Conseil municipal a agréé une seconde opération de cession partielle par la SCI JDL Bâtiment 6 des droits réels immobiliers inhérents au BEA du 14 septembre 2016 détenus sur le bâtiment 6 des « Jardins du Lou », d'une surface de plancher d'environ 1 800 m², en faveur de la Région Auvergne - Rhône-Alpes, dans la perspective du projet d'implantation de la « Maison régionale de l'olympisme et des sports à Lyon Gerland ».

Dans le cadre du développement du site, la SASP LOU Rugby a déposé un permis de construire le 26 juillet 2019, délivré le 27 février 2020 après avis favorable de l'architecte des bâtiments de France, en vue de la construction d'un centre de santé et d'hébergement. Le bâtiment, R+2 + attique, sera situé à l'angle sud-ouest du site, le long de l'avenue Jean Jaurès. Le projet a fait l'objet d'un permis de construire modificatif déposé le 12 avril 2021. Seule l'activité de centre de santé est désormais envisagée. Cet établissement, d'une superficie de 2 125 m², accueillera des activités de formation et des activités médicales en rez-de-chaussée. Au premier et au second étage sont projetées des activités médicales et paramédicales (radiologie, cardiologie, gynécologie, kinésithérapie, ostéopathie, cryothérapie, etc).

Le centre de santé constitue le volume n° 26 du projet d'état descriptif de division en volumes (EDDV) modificatif. Il sera soumis au régime de la copropriété et les droits réels immobiliers afférents seront intégrés aux parties communes et constitueront la propriété du syndicat des copropriétaires.

Les cessions partielles s'effectueront dans le cadre de l'acquisition de quotes-parts de parties communes dans les tantièmes de copropriété attachés à chaque lot acquis.

Ainsi, la SASP LOU Rugby envisage de procéder à la cession partielle des droits réels immobiliers tirés du BEA, relatifs au volume 26, au profit des cinq sociétés suivantes :

- SAS Santy Gerland (surface acquise : 581 m²) ;
- KG7 (surface acquise : 505 m²) ;
- La Résidence (surface acquise : 330 m²) ;
- SAS SPSANTY (surface acquise : 353 m²) ;
- 5ème Élément (surface acquise : 356 m²).

Le démarrage prévisionnel des travaux de construction du centre de santé est programmé en septembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L 1311-3 du code général des collectivités territoriales et en vertu de l'article 23 du BEA, les droits résultant du bail ne peuvent être cédés par la SASP LOU Rugby qu'avec l'agrément de la Ville de Lyon et à une personne subrogée au preneur dans les droits et obligations découlant du BEA. L'examen des documents d'ordre technique et financier permettant de garantir à ce jour à la Ville, le respect par les cessionnaires des droits et obligations du BEA du 14 septembre 2016, il vous est par conséquent proposé d'agréer l'opération de cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au BEA par la SASP LOU Rugby aux cinq sociétés cessionnaires susmentionnées en ce qui concerne le volume n° 26 « Centre de santé ».

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1311-3 et suivants, et L 2241-1 ;

Vu la délibération n° 2016/2289 du 4 juillet 2016 relative à la conclusion du bail emphytéotique administratif par la Ville de Lyon au profit de la SASP LOU Rugby sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème ;

Vu la délibération n° 2018/3781 du 26 mars 2018 relative à l'agrément de la Ville de Lyon donné à la SASP LOU Rugby en vue de la cession partielle des droits réels immobiliers inhérents au bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 en faveur de six SCI ;

Vu la délibération n° 2019/4739 du 20 mai 2019 relative à la réitération de l'agrément de la Ville de Lyon donné à la SASP LOU Rugby en vue de la cession partielle des droits réels immobiliers tirés du bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 au bénéfice de six SCI ;

Vu la délibération n° 2019/5042 du 23 septembre 2019 relative à l'agrément de la Ville de Lyon donné à la SCI JDL Bâtiment 6 en vue de la cession partielle des droits réels immobiliers issus du bail emphytéotique du 14 septembre 2016 au profit de la Région Auvergne - Rhône-Alpes ;

Vu le bail emphytéotique administratif du 14 septembre 2016 consenti à la SASP LOU Rugby, notamment son article 23 ;

Vu le projet d'état descriptif de division en volumes modificatif, l'état descriptif de division en copropriété du volume 26, les statuts des cinq sociétés cessionnaires, ainsi que les projets d'actes de cessions entre la SASP LOU Rugby et les cinq sociétés cessionnaires d'autre part ;

Mme le Maire du 7ème arrondissement ayant été saisie pour avis par courrier du 4 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- Le Conseil municipal agréé l'opération de cession partielle, par la SASP LOU Rugby, des droits réels immobiliers issus du BEA du 14 septembre 2016 relatif au site du Stade de Gerland, au profit des sociétés SAS Santy Gerland, KG7, La Résidence, SAS SPSANTY et 5ème Élément, s'agissant du volume n° 26 "Centre de santé", conformément aux projets d'actes de cessions.

2- M. le Maire est autorisé à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/987 - Groupe scolaire Duvivier-Cronstadt - Construction - opération n° 071680001 - 146 avenue Berthelot 69007 Lyon - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n° M2822 Lot n°1 blindage reprise en sous-œuvre (Direction de la Construction)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon mène une opération de construction du groupe scolaire Duvivier-Cronstadt, dans le 7ème arrondissement. Cette opération doit permettre d'accueillir 19 classes, soit 545 enfants, autour de l'année scolaire 2022 /2023.

Par délibération n° 2018/4030 du 2 juillet 2018, le Conseil municipal a approuvé le lancement des études préalables pour un montant de 500 000 € TTC.

Par délibération n° 2019/4580 du 25 mars 2019, le Conseil municipal a approuvé le lancement des travaux de démolition des bâtiments existants (préalablement à la construction du groupe scolaire), ainsi que les études (dont les études de maîtrise d'œuvre) et autres prestations pour un montant de 2 500 000 euros TTC.

Par délibération n° 2019/5289 du 19 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé le lancement des travaux de construction pour un montant de 18 446 700 euros TTC.

Par délibération n° 2021/584 du 25 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 « Aménagements Groupes Scolaires 2015-2020 », programme n° 00006 - Scolaire ».

Le marché de travaux n° M2822 relatif au lot 1 « Blindage, reprise en sous œuvre » pour la construction de ce groupe scolaire a été notifié le 1er février 2021 et mis en exécution le 22 mars 2021 par ordre de service. Le montant total de ce marché est de 69 937,93 euros HT, soit 83 925,50 euros TTC.

Suite aux études d'exécution, il a été nécessaire d'approfondir les fondations et modifier les terrassements. Par conséquent, les ouvrages de soutènement provisoire des voies ont dû être adaptés : surfaces augmentées et techniques plus complexes.

Ces changements ont entraîné des frais supplémentaires ce qui nécessite la passation d'un avenant au marché de travaux du lot 1 n° M2822.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° M2822 pour un montant de 13 071,26 euros HT, soit 15 685,51 euros TTC, soit une augmentation du montant du marché à hauteur de 18,69 %.

Le nouveau montant du marché est donc de 83 009,18 euros HT, soit 99 611,02 euros TTC.

La dépense occasionnée par cet avenant n° 1 sera prélevée sur les crédits prévus pour cette opération. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé, ainsi que la répartition annuelle des crédits de paiement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2018/4030 du 2 juillet 2018, n° 2019/4580 du 25 mars 2019, n° 2019/5289 du 19 décembre 2019 et n° 2021/584 du 25 mars 2021 ;

Vu l'avenant n° 1 au marché de travaux n° M2822 du lot 1 « Blindage – reprise en sous-œuvre » ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- L'avenant n° 1 relatif au marché de travaux n° M2822 du lot 1 « Blindage – reprise en sous-œuvre », ayant pour objet la fixation du nouveau montant suite à des modifications des berlinoises, est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de Lyon dans le cadre des crédits inscrits sur l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/988 - Dénomination d'un espace public : place Hevrin Khalaf à Lyon 7ème (Direction de la Mobilité Urbaine)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La place située à l'angle des rues Salomon Reinach et de Marseille a été récemment réaménagée et n'est pas dénommée.

Aussi, sur proposition de Madame la Maire du 7ème arrondissement, il vous est proposé la dénomination suivante :

- Place Hevrin Khalaf : place située à l'angle des rues Salomon Reinach et de Marseille.

Hevrin Khalaf (1984-2019) : Féministe et femme politique kurde.

Figure emblématique du camp de la paix, Hevrin Khalaf était syrienne, kurde, ingénieure, féministe et femme politique.

Prônant le dialogue plutôt que la confrontation armée, elle a œuvré tout au long de sa courte vie pour une Syrie démocratique, plurielle et décentralisée, un pays où arabes, kurdes, chrétiens, musulmans ou yézidis pourraient participer à la vie de la cité et vivre en paix et en bonne intelligence.

En 2017, Hevrin Khalaf avait activement participé à l'administration de la région du Nord et de l'Est de la Syrie, après la prise de Raqqa, et

avait intégré la direction du Conseil démocratique syrien. Ingénieure civile, diplômée de la faculté d'Alep, elle était présidente de l'autorité de l'énergie de la province de Jazira. Militante féministe investie, elle avait aussi salué la progression de la condition des femmes dans le nord et l'est de la Syrie par l'impulsion du mouvement des femmes kurdes. Diplomate talentueuse, ses qualités de négociatrice et de médiatrice étaient largement appréciées.

Hevrin Khalaf coprésidait également Avenir de la Syrie. Créé en 2018, ce parti politique entend réunir toutes les composantes de la société syrienne dans un même combat pour l'émancipation.

Alors qu'elle rêvait d'une société riche de ses différences et incarnait un projet politique humaniste face au régime de Bachar el-Assad ou au groupe armé Etat islamique, elle a été assassinée le 12 octobre 2019, aux côtés de son chauffeur, Ferhad Remedan, sur la route M4 entre les localités de Qamishli et Minjeb. Hevrin Khalaf avait 35 ans.

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

La place située à l'angle des rues Salomon Reinach et de Marseille est dénommée place Hevrin Khalaf.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/989 - Groupe scolaire Julien Duret - Construction d'un groupe scolaire de 18 classes - Place Julien Duret Lyon 8e - Opération n° 08309001 - Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Eiffage construction Rhône Loire (Direction de la Construction)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/4255 du 19 novembre 2018, vous avez approuvé le lancement des travaux de l'opération « Groupe scolaire Julien Duret - construction d'un groupe scolaire de 18 classes », place Julien Duret à Lyon 8ème, et fixé le montant de l'opération à 13 000 000 € TTC.

Dans ce cadre, un marché unique de construction a été attribué pour un montant initial total de 9 190 000 € HT, soit 11 028 000 € TTC, à la société Eiffage construction Rhône Loire, par acte d'engagement du 8 janvier 2019.

L'ordre de service n° 1 du 17 janvier 2019, relatif à la mise en exécution du marché, et l'ordre de service n° 2 du 30 avril 2019, relatif au démarrage des travaux, avaient fixé la livraison de l'ouvrage au 10 juillet 2020.

Par courrier du 18 mars 2020, la société Eiffage informait la Ville de Lyon de la suspension immédiate des travaux en raison de l'obligation de prendre en compte les mesures adoptées par l'Etat pour éviter la propagation du virus Covid-19 et de minimiser les risques encourus de ce fait par les intervenants sur le chantier.

Cette suspension fut effective jusqu'au 26 avril 2020 inclus.

Par la suite, par un courriel du 21 juillet 2020, la société Eiffage transmettait à la Ville de Lyon une demande de prise en charge des incidences financières de ces restrictions dues à la pandémie.

Cette première demande fut rejetée par le comité d'instruction des réclamations réuni le 10 septembre 2020, en ce qu'elle était, d'une part, incomplète, car exprimée en coût mensuel jusqu'à la fin des mesures spécifiques, et, d'autre part, non signée par une personne habilitée. Par ailleurs, l'arrêt de chantier découlait de la décision de la société Eiffage et non pas d'un ordre de service de la Ville.

Par courrier du 17 septembre 2020, la société Eiffage présentait en conséquence une nouvelle demande précisant le montant des indemnités. Ainsi, suivant le devis du 16 septembre 2020, elle évaluait son préjudice total à 256 853,11 euros HT soit 308 223,73 euros TTC.

Décomposition de la demande indemnitaire suivant devis du 16 septembre 2020 « FMP n° 022 Ind D – Incidences financières liées à la pandémie de COVID-19 » :

N°	Libellé	Total euros HT
1	Incidences liées à l'arrêt provisoire du chantier	23 261,94
2	Incidences liées à l'organisation de la reprise du chantier	42 624,27
3	Incidences liées au contexte de pandémie pendant la phase de travaux	60 305,53
4	Incidences liées au délai complémentaire	130 661,37
5	Impacts financiers supplémentaires	Non demandés
Montant total de la demande indemnitaire du cocontractant		256 853,11

Compte tenu de l'avis favorable du comité d'instruction des réclamations pour une indemnisation partielle, la Ville de Lyon proposait à la société Eiffage, par courrier du 19 février 2021, le versement d'une indemnité de 41 077,00 euros.

Cette proposition, suivant les principes d'indemnisation proposés par la circulaire du Premier ministre du 9 juin 2020, relative à la prise en charge des surcoûts liés à l'épidémie de Covid-19 dans la reprise des chantiers de bâtiment et de travaux publics, exclut les postes de réclamation relatifs aux dépenses déjà incluses dans le montant des travaux, ou prises en charge par l'Etat, ou non étayées sur des données chiffrées concrètes et non discutables.

Sont ainsi concernées par un avis défavorable toutes les demandes relatives à l'augmentation des frais de personnels sous prétexte de contrainte sanitaire et non prévus au marché initial, ainsi que toutes les demandes relatives à l'immobilisation du matériel.

La proposition d'indemnisation de la Ville de Lyon est décomposée comme suit (étant entendu que les postes de réclamations ne figurant pas dans le tableau ci-dessous en sont exclus) :

N°	Libellé	Montants euros (arrondis)
1	Incidences liées à l'arrêt provisoire du chantier Mise en sécurité du chantier à hauteur de 100% des indemnisations sollicitées soit 3 739,20 € ; Consommations et abonnements à hauteur de 50% des indemnisations sollicitées soit 654,22 €.	4 393,00
2	Incidences liées à l'organisation de la reprise du chantier Aménagements de la base de vie et aménagements au sol à hauteur de 100% des indemnisations sollicitées soit 10 787,49 € ; Coûts de formation et d'accueil à hauteur de 50% des indemnisations sollicitées soit 1 662,12 €.	12 450,00
3	Incidences liées au contexte de pandémie pendant la phase de travaux Contrôle et traitement administratif, nettoyage et entretien, et consommables, à hauteur de 50% des indemnisations sollicitées.	22 109,00
4	Incidences liées au délai complémentaire Consommations et abonnements à hauteur de 50% des indemnisations sollicitées.	2 125,00
Montant total de la proposition d'indemnisation de la Ville de Lyon (€ net de taxe)		41 077,00

Afin de préserver au mieux les intérêts respectifs de chacune des parties, et dans le but d'éviter l'engagement de procédures contentieuses longues, coûteuses et aléatoires, la Ville de Lyon et la société Eiffage ont souhaité se rapprocher en vue d'un règlement amiable.

Ainsi, les parties ont convenu d'une transaction actant des concessions réciproques par lesquelles :

- d'une part, la société Eiffage renonce à sa réclamation à hauteur de 215 776,16 euros HT ainsi qu'à l'exercice de toute action en justice liée aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur l'exécution de son marché ;

- d'autre part, la Ville de Lyon s'engage à verser la somme de 41 077,00 euros net de taxe au titre des conséquences financières de l'arrêt provisoire du chantier, de l'organisation de la reprise du chantier, du contexte sanitaire pendant la phase travaux, ainsi que de la prolongation du délai d'exécution.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil, notamment ses articles 2044 et suivants ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2018/4255 du 19 novembre 2018 ;

Vu ladite convention de transaction ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- La convention de transaction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la société Eiffage construction Rhône Loire, pour un montant de 41 077,00 euros net de taxe, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- La dépense en résultant sera financée à partir des crédits 2021 inscrits au budget de la Ville de Lyon – nature 65888, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/990 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon pour la mise à disposition d'un tènement situé au 12 rue Rochet à Lyon 8ème - EI 08247 (Action Sociale)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du tènement immobilier sis 12 rue Rochet à Lyon 8ème relevant de son domaine privé, et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 08 247.

Devant l'augmentation du nombre de personnes en précarité et en lien étroit avec les associations en charge de leur accompagnement, autant que dans le cadre d'un travail avec les services de l'Etat (DDETS), la Ville de Lyon, au travers de sa politique de lutte contre le sans-abrisme, s'engage fortement dans la mise à disposition de son bâti et de son foncier pour développer l'offre d'hébergement sur le territoire.

A ce titre, afin de déployer dès le mois de septembre 2021 un projet d'hébergement à vocation très sociale d'une vingtaine de personnes en grande précarité et vulnérables, la Ville consent la mise à disposition à titre gratuit au CCAS de Lyon, du bien immobilier sis 12 rue Rochet à Lyon 8ème, et ce pour une durée de 6 ans.

Les publics évoqués ci avant nécessitent d'avoir un cadre rassurant pour mettre à profit l'accompagnement social qui leur sera proposé, ce lieu se prête particulièrement à l'hébergement tout autant qu'à l'ouverture sur le quartier pour garantir le lien social avec son environnement à ses occupants.

En dehors de l'aspect logement, le terrain attenant permettra de construire une action prioritaire d'accompagnement à l'alimentation – bien être : « produire ensemble ce que l'on mange », avec la conception d'un espace potager partagé et la transformation de cette production dans les locaux communs aux différents hébergés.

Bien entendu, le CCAS aura recours à l'ensemble des partenaires habituels et experts, institutionnels et associatifs qui souhaitent déjà contribuer à la mise en œuvre rapide de ce projet structurant au vu des besoins identifiés.

Afin de compléter le dispositif, la mise à disposition de ce bien immobilier permettra ensuite la signature d'une convention de partenariat et d'accompagnement social entre le CCAS de Lyon et l'association en charge du projet.

Pour votre parfaite information, la mise à disposition de ce bien se fera dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal à titre gratuit. La valeur locative annuelle est évaluée à 91 485 € (quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-cinq cents). Le CCAS prendra également le coût des fluides à sa charge.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon, relative à la mise à disposition à titre gratuit d'un ensemble immobilier sis 12 rue Rochet à Lyon 8ème, pour une période de six années à compter de la date de sa signature par la Ville, est approuvée.
2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/991 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit du CCAS de Lyon et de l'association Alynea pour la mise à disposition d'un terrain situé au 16 rue Pierre Brunier à Caluire - E199024 (Action Sociale)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, mettant en œuvre un plan de mandat volontaire qui renforce l'objectif d'expérimentation et d'innovation dans les champs de l'inclusion sociale.

L'association Alynea a quant à elle pour objet social d'accompagner, avec bienveillance et exigence, toute personne en situation de fragilité, qu'elle qu'en soit la cause, pour qu'elle gagne en autonomie et (re)trouve une place dans la société.

L'association rejoint dans son action les enjeux auxquels doit répondre le CCAS en direction des publics les plus démunis, notamment dans le domaine de la politique de résorption du sans-abrisme et d'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri. Politique publique complexe, elle nécessite la mise en œuvre d'actions sociales décloisonnées et innovantes, notamment pour prendre en compte les multiples dimensions de la vie des personnes concernées.

Dans ce cadre, à compter du deuxième confinement en novembre 2020, des lieux tels que le cinéma Pathé et la place de la République à Lyon 2ème avaient été occupés par des personnes sans domicile. L'espace public étant alors moins fréquenté par les lyonnais-es, ces deux lieux avaient rapidement évolué vers un espace de vie, de couchage et un lieu de rencontres.

La résorption de ces campements a été possible grâce à l'action combinée du secteur associatif, du CCAS de Lyon, assortie d'une volonté politique affirmée de s'engager et d'être force de proposition sur ce sujet : permettre l'accès au droit à l'hébergement ou au logement des personnes présentes sur ces sites en prenant en considération les volontés, capacités, et possibilités de chacun.

Un diagnostic social de terrain a été réalisé par le CCAS et l'association Alynea gérant le Samu social et la Maraude Jeunes.

A l'issue du diagnostic, plusieurs propositions et orientations adaptées ont été faites en fonction des publics. Pour certains, une mise à l'abri sur mesure était nécessaire. Aussi, en concertation avec la Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS), le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Orée AJD, Alynea, la Ville de Lyon, le CCAS, la Maison de la veille sociale (MVS), une proposition de mise à disposition d'un local et de son parking (3 montée des deux amants à Lyon 9ème) a été faite par l'Orée AJD.

La mise à disposition de ce terrain avait été conclue jusqu'au 17 mai 2021, des travaux devant être engagés par l'association accueillante. ALYNEA a fait l'acquisition de 4 caravanes pour y loger 5 personnes, cofinancées par la Ville de Lyon.

Afin de permettre la poursuite de cette expérimentation et l'accompagnement des personnes ayant choisi de s'inscrire dans ce dispositif, la Ville de Lyon consent à la mise à disposition à titre gratuit, au profit du CCAS de Lyon, d'un terrain sis 16 rue Pierre Brunier à Caluire pour y installer les quatre caravanes acquises par l'association Alynea, et ce pour une durée d'un an à compter du 17 mai 2021. La surface mise à disposition est approximativement de 200 m².

Cette mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit. La valeur locative annuelle de la partie mise à disposition est de 2 200 € (deux mille deux cents euros). Les fluides seront à la charge du CCAS.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, le CCAS de Lyon et l'association Alynea, relative à la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain sis 16 rue Pierre Brunier à Caluire, pour une période d'un an à compter du 17 mai 2021, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/992 - Approbation de la réception d'une subvention de l'ADEME relative à la participation au financement de l'étude sur l'impact environnemental des services de trottinettes électriques en libre-service sans station à Lyon et attribution d'une recette de fonctionnement d'un montant prévisionnel de 17 657,25 euros - exercice 2022 (Direction de la Mobilité Urbaine)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les services de trottinettes électriques en libre-service sans station ont fait leur apparition à Lyon en septembre 2018.

Le développement exponentiel de ce secteur s'est fait en l'absence d'un cadre réglementaire adapté, et a généré des polémiques.

Présentée par les opérateurs gestionnaires de ces services comme un mode de déplacement écologique, la trottinette électrique partagée a fait l'objet de critiques, notamment dans sa dimension environnementale et sociétale.

Par ailleurs, les évolutions récurrentes ont rendu difficile une évaluation approfondie et objective de ce secteur d'activité. L'information disponible relative à l'usage et à l'impact global des trottinettes électriques reste hétérogène et incomplète. Elle ne permet pas à une collectivité territoriale de mesurer pleinement l'apport et les impacts réels environnementaux comme sociétaux de ce mode de déplacement.

En juillet 2020, la Ville de Lyon a sélectionné deux opérateurs (Dott et Tier Mobility), chacun autorisé à déployer une flotte de 2 000 engins pour une période de 2 ans afin de stabiliser le marché local de la micro-mobilité à moyen terme. Les conditions pour une évaluation complète et indépendante des services de trottinettes partagées sur le territoire lyonnais sont donc désormais réunies.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon a souhaité étudier l'impact environnemental global des trottinettes électriques en libre-service sans station et identifier des axes d'évolution, dans le cadre d'une démarche prospective et d'aide à la décision. Pour mener à bien cette étude, la Ville de Lyon a récemment attribué un marché à une entreprise.

L'ADEME a été sollicitée pour accompagner la démarche sur les aspects techniques et financiers. Une demande d'aide relative au financement de cette étude a été déposée auprès de la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME le 1er mars 2021, sous la forme d'une demande de subvention à hauteur de 50% du coût de l'étude.

L'ADEME a notifié son accord pour une participation financière prévisionnelle à hauteur de 17 657,25 le 02 juin 2021 dans sa décision n° 21RAD0121, sous réserve de la production des justificatifs nécessaires.

Il est donc proposé d'approuver la réception de cette subvention et les obligations qui en découlent conformément aux règles générales d'attribution des aides de l'ADEME.

La durée contractuelle de cette décision est de 12 mois.

Vu ladite décision de l'ADEME ;

Vu les règles générales d'attribution des aides de l'ADEME ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- La décision susvisée, relative à la participation au financement à l'étude sur l'impact environnemental des services de trottinettes électriques en libre-service sans station à Lyon, est approuvée.

2- La réception de la subvention et les obligations qui en découlent sont approuvées.

3- Une participation d'un montant prévisionnel de 17 657,25 € TTC est versée par l'ADEME à la Ville de Lyon dans le cadre de la décision susvisée pour l'année 2022.

4- La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2022 - Ligne de crédit 111652 - Nature 74788 - Fonction 510 - Programme DEPLDURABL.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/993 - Modification de la délibération n° 2020/232 du 28 septembre 2020 relative à l'adoption d'un tarif de stationnement pour l'autopartage en libre-service intégral "free floating" (Direction de la Mobilité Urbaine)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/232 du 28 septembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'encaissement des redevances de free floating au tarif annuel de 240 euros par véhicule sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, pour les opérateurs d'autopartage en libre-service sans station, labellisés par la Métropole de Lyon.

L'article 41 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, dite loi d'orientation des mobilités (LOM), codifié aux articles L 1231-17 et L 1231-18 du code des transports, encadre le stationnement des véhicules permettant le déplacement de personnes ou le transport de marchandises, mis à disposition des utilisateurs sur la voie publique et accessibles en libre-service sans station d'attache.

Le titre d'occupation délivré aux opérateurs de services de partage de véhicules, cycles et engins donne lieu au paiement, par l'opérateur, de la redevance d'occupation du domaine public à des fins commerciales mentionnée à l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Chaque opérateur pouvant déployer sa flotte sur d'autres communes de la Métropole de Lyon, il est nécessaire de prévoir un calcul de la redevance au prorata de la présence effective de la flotte de l'opérateur sur le territoire de la commune de Lyon.

Je vous propose en conséquence de percevoir la redevance de façon trimestrielle selon le mode de calcul ci-dessous :

- Au début de l'occupation du domaine public : un acompte de 50 % du montant de la redevance trimestrielle basé sur un taux de présence théorique de 50 % sur la commune de Lyon. La régularisation du 1er trimestre sera intégrée à l'avis des sommes à payer du 2ème trimestre.

- Tous les trimestres une régularisation est effectuée. Le montant dû est fonction du taux de présence effectif de la flotte de l'opérateur, calculé au prorata de sa présence sur le territoire de la commune de Lyon, par rapport aux autres communes de la Métropole. Ce montant tient compte des évolutions du nombre maximal de véhicules autorisés de la flotte de l'opérateur sur la période écoulée.

- A la fin de l'occupation, une dernière régularisation sera appliquée conformément au point qui précède et ouvrant droit à remboursement le cas échéant.

Ainsi, par exemple, la redevance à payer par l'opérateur Y pour 3 mois d'occupation, sur la base d'un temps de présence effectif de 50 % de la flotte de 100 véhicules autorisés avec une redevance annuelle fixée à 240€ s'élève à 3 000 €.

Opérateur	Nombre maximal de véhicules autorisés	Redevance unitaire annuelle	Période (nombre d'années)	Temps de présence effectif période (%)	Redevance à payer (€)
opérateur Y	100	240	0,25	50%	3 000

Chaque opérateur doit obtenir au préalable le label Autopartage de la Métropole de Lyon. En application de l'article 11 du label Autopartage, l'opérateur se trouve dans l'obligation de mettre à disposition les données statiques et dynamiques relatives à son service, afin d'alimenter les outils de suivi de la Métropole de Lyon. Sur la base de ces données ou de tout autre document prévu dans le titre de l'opérateur, la Ville de Lyon aura accès au taux de présence effectif de la flotte de l'opérateur sur le territoire communal.

Dans le cas où les données nécessaires au calcul du taux de présence effectif sur le territoire communal n'auraient pas été communiquées par l'opérateur ou seraient incomplètes, la commune se réserve le droit d'appliquer un taux de présence théorique qui est spécifié dans le titre d'occupation de l'opérateur, en accord avec le principe d'égalité de traitement entre les opérateurs.

Je vous propose de fixer l'entrée en vigueur de la présente délibération au 1er septembre 2021. Elle s'appliquera pour tout nouveau véhicule

déployé à compter de cette date.

Vu le code des transports ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2021-0473 relative à l'approbation des évolutions du Label Autopartage de la Métropole de Lyon ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/232 du 28 septembre 2020 ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1- L'encaissement proratisé selon le taux d'occupation des redevances de free floating au tarif annuel de 240 euros par véhicule sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, pour les opérateurs d'autopartage en libre-service sans station, labellisés par la Métropole de Lyon, est approuvé.

2- A compter du 1er septembre 2021, la redevance due par les opérateurs d'autopartage en libre-service sans station labellisés par la Métropole est calculée de la manière suivante :

Redevance = nb maximum de véhicules x redevance unitaire annuelle x nb années x temps de présence effectif

3- La recette en résultant sera inscrite au budget, au programme GESTAT, opération STATVOIR, article 70321, fonction 510 sur la ligne de crédit 104921.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/994 - Autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon, au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon, de la cour du Palais Saint-Jean situé 4 rue Adolphe Max à Lyon 5e, pour la période du 10 au 13 septembre 2021, pour la 36e édition du Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon - EI 05 068 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du Palais Saint-Jean sis 4 rue Adolphe Max à Lyon 5ème, de section cadastrale AI 78, relevant de son domaine public.

Chaque année depuis 1986, le 2ème week-end de septembre, l'association Les Tupiniers du Vieux Lyon, regroupant céramistes et amateurs de céramique, organise sa manifestation traditionnelle dite « Le Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon », rendez-vous incontournable fréquenté par environ 40 000 visiteurs.

Le Marché des Tupiniers du Vieux-Lyon regroupe des céramistes venant pour moitié de Rhône-Alpes, pour l'autre moitié de France et d'Europe. Il permet de faire découvrir toute la diversité de la céramique d'aujourd'hui.

Cette année, la manifestation aura lieu les samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021.

Compte tenu de l'intérêt culturel local que présente ce projet d'animation du quartier, il vous est proposé d'accorder à l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon l'autorisation d'occuper la cour du Palais Saint-Jean, dans le cadre d'une autorisation unilatérale d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit.

Le bénéficiaire de ladite autorisation assurera les frais de nettoyage de la cour à l'issue de la manifestation et le gardiennage pendant toute la durée de celle-ci.

Pour votre information, la valeur locative de cette mise à disposition est évaluée à 170 euros.

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

Délibère

1. La mise à disposition à titre gratuit de la cour du Palais Saint-Jean, sis 4 rue Adolphe Max à Lyon 5ème, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon, dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, du vendredi 10 septembre à 18h00 au lundi 13 septembre 2021 à 9h30, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ladite autorisation d'occupation, ainsi que tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/995 - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La municipalité souhaite maintenir un haut niveau de protection sonore dans l'habitat compte tenu des implications du bruit sur la santé. Si elle se félicite de la baisse du trafic routier qui a été constatée lors de la mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon, et souhaite poursuivre cette tendance pour protéger la santé de ses habitantes et habitants, elle émet un avis réservé sur le projet d'arrêté préfectoral compte tenu du manque d'un certain nombre de précisions sur la façon dont le nouveau classement a été établi, et notamment la prise en compte de certaines zones 30. Ces précisions sont nécessaires au pilotage d'une politique de lutte contre les nuisances sonores liées au trafic qui tiennent compte de tous les paramètres en jeu.

Les exemples du Cours Vitton et la Grande rue de la Guillotière n'étant pas représentatifs de l'ensemble des situations sujettes à besoin de

clarification, le présent amendement supprime la mention des exemples.

Le code de l'environnement en son article L 571-10 prévoit que dans chaque département, le Préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire. Les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés dans les plans d'occupation des sols des communes concernées.

En 2009, une mise à jour du classement sonore des voies avait été proposée par arrêté préfectoral et concernait toutes les routes dont le trafic était supérieur à 5 000 véhicules par jour.

Ce classement a pour principale conséquence, une obligation de renforcement de l'isolement acoustique des constructions neuves, de leurs extensions et des créations par changement de destination des bâtiments d'habitation, des établissements d'enseignement et de santé, des hôtels et des hébergements touristiques qui viendraient s'édifier dans ces secteurs.

La Ville de Lyon a été saisie pour avis par les services de la Direction départementale des territoires sur le projet d'arrêté portant révision du classement sonore des infrastructures routières mis à jour.

Une évolution conséquente des infrastructures classées est à souligner. Elle s'explique par la baisse importante de trafic constatée depuis 2009 (modèle de trafic 2015 de la Métropole), par la modification sensible des vitesses réglementaires sur les axes à plus fort trafic et par l'évolution de la méthodologie de classement.

Le niveau d'isolation acoustique minimale se calcule par façade, de manière dite forfaitaire en tenant compte des multi-expositions (par consultation des cartes de classement sonore des voies ferrées et routières) ou par la mesure (si le maître d'ouvrage le décide). Cette obligation d'isolation acoustique renforcée sera donc sensiblement réduite à Lyon aux abords de nombreuses voies.

L'obligation d'isolation acoustique renforcée disparaît même aux abords des voies déclassées ou se trouve significativement réduite :

- Quai de la Pêcherie : préciser le motif du déclassement, trafic à terme à confirmer ;
- Cours Charlemagne : déclassement du haut du cours à confirmer ;
- Montée Saint Barthélémy : déclassement à préciser car l'ensemble du Vieux-Lyon se trouve hors secteur affecté par le bruit ;
- Rue Philippe de Lassalle jusqu'à la rue Hénon : déclassement et continuité de l'itinéraire ;
- Rues Bataille et Maryse Bastié ne sont plus classées ;
- Rues Ferdinand Buisson et Rue Bonnard ;
- Avenue Général Frère.

Le classement sonore des voies routières est accessible sur des documents techniques à visionner grâce aux liens suivants :

- carte: <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=9c055ed1-3e58-4140-a0df-d1709eb9bb8b>

- tableau: <https://drive.google.com/drive/folders/1ERs3trInFVzRYdIKqy7-RGhLj3OMXfGV>

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 571-9 ; L 571-9 ; R 125-28 et R 571-32 à R 571-43 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R 123-13 et suivants ;

Vu le code de la construction et de l'habitat notamment ses articles L 111-11-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit modifié le 23 juillet 2013 et le 11 janvier 2016 ;

Vu le projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures de routières pour le territoire du Rhône et la Métropole de Lyon ;

Vu le courrier de saisine de la Préfète daté du 30 mars et accompagné d'un lien vers une carte dynamique et d'un tableau comparatif avant et après révision (pièces annexes de l'arrêté) ;

Vu l'avis du Conseil des 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

Vu la proposition d'amendement déposée par les groupes Lyon en Commun, les Ecologistes, et Socialistes, la gauche sociale et écologique tendant à ce que le projet de délibération soit modifié comme suit :

Exposé des motifs

La municipalité souhaite maintenir un haut niveau de protection sonore dans l'habitat compte tenu des implications du bruit sur la santé. Si elle se félicite de la baisse du trafic routier qui a été constatée lors de la mise à jour du classement sonore des infrastructures routières à Lyon, et souhaite poursuivre cette tendance pour protéger la santé de ses habitantes et habitants, elle émet un avis réservé sur le projet d'arrêté préfectoral compte tenu du manque d'un certain nombre de précisions sur la façon dont le nouveau classement a été établi, et notamment la prise en compte de certaines zones 30. Ces précisions sont nécessaires au pilotage d'une politique de lutte contre les nuisances sonores liées au trafic qui tiennent compte de tous les paramètres en jeu.

Les exemples du Cours Vitton et la Grande rue de la Guillotière n'étant pas représentatifs de l'ensemble des situations sujettes à besoin de clarification, le présent amendement supprime la mention des exemples.

Amendement

Au 1 du délibéré, remplacer :

« sur la prise en compte effective des zones 30, en forte extension depuis 2009, compte tenu par exemple que le classement du Cours Vitton demeure inchangé en cat 2 malgré le passage d'un tronçon en zone 30 ou que la Grande rue de la Guillotière passe de la catégorie 3 à 2 alors que le début de la rue est en zone 30 »

Par :

« sur la prise en compte effective des zones 30 ; »

Délibère

1- La proposition d'amendement déposée par les groupes Lyon en Commun, les Écologistes et Socialistes, la gauche sociale et écologique est approuvée.

2- Le Conseil municipal de Lyon émet un avis réservé sur le projet d'arrêté de révision du classement sonore dans l'attente de précisions suivantes :

- sur les motifs de plusieurs déclassement compte tenu des enjeux d'exposition et des évolutions non précisées sur le trafic à terme ;
- sur la prise en compte effective des zones 30 ;
- sur la conformité des nouveaux choix de couleur de légende à la norme notamment pour le choix de la couleur rose pour la catégorie 2, couleur plus claire que le rouge correspondant à la catégorie 3.

3- Le Conseil municipal de Lyon demande aux services du Préfet d'examiner la faisabilité :

- de faire disparaître les nombreuses zones interstitielles de faible superficie situées hors secteurs affectés par le bruit au profit d'un zonage plus homogène notamment en presqu'île et Lyon 6ème pour limiter le risque d'erreur d'application par les maîtres d'ouvrages comme par les services instructeurs (partie de bâtiment) ou d'omission du fait de difficulté de lecture ;

- d'une extension de l'obligation d'isolation acoustique renforcée à Lyon compte tenu des enjeux d'exposition à diverses sources sonores en application de l'article 12 de l'arrêté du 11 janvier 2016 modifiant l'arrêté relatif aux modalités de classement des infrastructures de transport terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

4- Le Conseil municipal propose, à titre non exhaustif, de corriger plusieurs erreurs dans le tableau comparatif avant et après révision du

classement sonore des voies :

- Ponts du Nord au Sud du Rhône :
 - Pont de Lattre-de-Tassigny passé de cat 2 à cat 3 erreur sur la catégorie d'origine dans le tableau comparatif ;
 - Pont Wilson inchangé erreur sur la catégorie d'origine dans le tableau comparatif ;
 - Pont de l'Université inchangé erreur sur la catégorie d'origine dans le tableau comparatif ;
 - Pont Pasteur inchangé erreur sur la catégorie d'origine dans le tableau comparatif.
- Ponts du Nord au Sud de la Saône :
 - Pont Alphonse Juin inchangé erreur sur la catégorie d'origine dans le tableau comparatif ;
 - Pont Bonaparte inchangé erreur sur la catégorie d'origine dans le tableau comparatif ;
 - Quai Docteur Gailleton est indiqué comme non classé dans catégorie d'origine alors qu'il était bien déjà en cat 2 dans classement sonore de 2009.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/996 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 600 euros à l'association La Bergerie Urbaine, domiciliée 53 cours de la Liberté à Lyon 3e pour une expérimentation de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse 5e arrondissement (Direction du Développement Territorial)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Bergerie urbaine est une association d'agriculture collaborative qui allie élevage de moutons et animation pédagogique sur la Métropole de Lyon. Au-delà de la proposition de mise en pâture de son troupeau, l'association œuvre en faveur du développement de l'agriculture urbaine.

Un troupeau évoluant en contexte urbain représente une alternative d'entretien écologique pour les gestionnaires et propriétaires foncier, ce qui amène les éleveurs urbains à intervenir sur des espaces diversifiés (via des parcours de pâturage itinérant par exemple), autant dans un but d'alimentation du troupeau que d'entretien pastoral, de sensibilisation environnementale ou bien de lien social.

L'association porte un projet d'expérimentation de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse visant à déterminer les risques et les possibilités d'élevage urbain sur des sites pollués. En effet, des investigations réalisées par la Ville montrent que la réserve de Loyasse présente dans ses terres certains polluants (métaux lourds).

Au-delà de l'offre d'entretien paysager, l'élevage urbain représente une forme d'agriculture urbaine et une source alimentaire. Se pose alors la question sanitaire. En effet, la contamination des sols et des végétaux pourrait affecter la valeur sanitaire des denrées animales issues de l'élevage urbain ainsi que le bien-être animal. Cette menace est à la fois diffuse et invisible, elle nécessite des moyens d'investigation spécifiques. A ce jour, il n'existe aucune expérience ni aucune littérature permettant d'appréhender le transfert de la pollution vers les animaux.

Ainsi, l'objectif du projet est d'effectuer une expérimentation inédite de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse, en relation avec l'URAFPA (un laboratoire de recherche dédié à l'étude des contaminations des produits animaux). Cette expérimentation aura pour but de tirer des premières conclusions sur les possibilités de mener une activité d'élevage urbain sur ce site.

Parallèlement, le projet s'intégrera plus largement dans une démarche de constitution d'un réseau national d'acteurs impliqués dans l'élevage urbain (éleveurs - collectivités - laboratoires) afin de formaliser cette problématique du risque chimique et d'évaluer le frein qu'elle peut représenter pour le développement de telles initiatives, notamment en site urbain.

L'action sur la réserve Loyasse permettra à travers des analyses de fourrage et des analyses de sang des animaux avant et après le pâturage de déterminer s'il y a une migration des polluants contenus dans les végétaux via leur ingestion par des moutons.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement l'association par une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 600 euros pour la mise en œuvre de l'action d'expérimentation de pâturage sur la réserve foncière de Loyasse dont le budget prévisionnel est de 16 541 euros.

Pour rappel, par délibération n° 2021/769 du 27 mai 2021, le Conseil municipal a alloué une subvention de 6 000 euros à cette association pour l'organisation de « La petite transhumance du Grand Lyon » qui se déroulera au mois d'octobre prochain avec un troupeau de moutons durant trois jours et deux nuits et un ensemble d'animations visant à sensibiliser les habitants aux enjeux de l'agriculture urbaine et de la nature en ville.

Vu l'avis du Conseil des 3e et 5e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

Délibère

1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 600 euros est allouée à l'association La Bergerie urbaine, domiciliée 53 cours de la liberté à Lyon 3ème.

2- La dépense en résultant, soit 11 600 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit n° 41765, nature 65748, fonction 511.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/997 - Lancement de l'opération n° 06016018 "Parc de la Tête d'Or - Evolution du zoo dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du bien-être animal" et affectation d'une partie de l' AP 2021-2, programme 20012 (Direction des Espaces Verts)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Parc de la Tête d'Or - Evolution du zoo pour l'amélioration du bien-être animal ».

Par délibération n° 2021/909 du 8 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 », n° 2021-2, programme n° 20012.

Le jardin zoologique de la Ville de Lyon est l'un des derniers établissements zoologiques d'accès totalement gratuit en France. Installé dans une enclave de près de 8 ha au sein du Parc de la Tête d'Or, il assure les missions de conservation de la biodiversité, de recherche et d'éducation à l'environnement qui ont été renforcées au début des années 2000.

Membre reconnu des associations françaises et européennes des parcs zoologiques (Association française des parcs zoologiques - AFdPZ et association européenne des zoos et aquariums - EAZA), le jardin zoologique de Lyon est l'un des zoos français les plus actifs dans la conservation ex situ. Plus de 65% des 70 espèces accueillies au jardin zoologique sont en danger selon la liste rouge de l'union internationale pour la conservation et la nature - UICN.

Parallèlement, le zoo a développé depuis plus de 15 ans de nombreuses actions visant à renforcer ses missions tout en prenant en compte le bien-être animal. Parmi celles-ci, on citera :

- la création de la plaine africaine : espace multi - spécifique dédié aux animaux de la savane africaine qui favorise l'expression des comportements naturels de ses pensionnaires et permet aux visiteurs de mieux appréhender la complexité des interactions animales ;

- la création d'un centre d'accueil des tortues de Floride. Plus grand site de ce type en France, le Jardin zoologique offre une alternative à l'abandon dans la nature, source de pollution biologique, ou à l'euthanasie de ces tortues détenues par des particuliers. La mission d'utilité publique d'un tel centre d'accueil a été renforcée depuis que ces espèces ont été classées par l'union européenne comme des espèces exotiques envahissantes. Le centre accueille annuellement une centaine de tortues ;

- la transformation de l'ancien enclos des éléphants en complexe multi - spécifique et immersif : Forêts d'Asie. Cet espace a pour vocation de questionner la place de l'homme au sein de la nature, en présentant les relations complexes qui existent entre les animaux, les végétaux et les milieux. Les aménagements ont été pensés avant tout pour les animaux et l'expression de leurs comportements naturels, le visiteur n'est qu'un invité temporaire dans cet espace.

Dans un contexte où la prise en compte du bien - être animal est devenue un indicateur fort de l'évolution des parcs zoologiques modernes, la Ville de Lyon décide de renforcer ses actions pour améliorer encore les conditions d'accueil de nombreuses espèces hébergées dans son jardin zoologique. Différentes actions seront menées :

- l'ouverture de Forêts d'Asie et l'accueil de certaines espèces libèrent plusieurs espaces. Ces lieux pourront être réaménagés afin d'améliorer les conditions d'accueil de certains animaux déjà présents (panthères de l'Amour, capucins, cercopithèques). Afin d'améliorer le bien - être animal, différents principes seront proposés au - delà de l'agrandissement de l'espace comme la création d'espace à l'abri des regards des visiteurs afin de permettre à l'animal de choisir son lieu de déambulation ;

- la poursuite et le développement du travail engagé avec Vétagrosup – et avec d'autres universités – afin de conforter, étudier les évolutions des animaux avant et après transfert d'hébergement ;

- la question de l'intégration paysagère du jardin zoologique au sein du Parc de la Tête d'Or qui a été mise en lumière au moment des confinements et déconfinements successifs lors de la crise sanitaire due à la Covid-19, et en particulier dans le cadre de la gestion des jauges et des flux de visiteurs ;

- l'aménagement d'un parcours immersif paysager, ponctué de différents espaces pédagogiques permettant de rappeler aux visiteurs l'importance des missions de conservations et de recherches menées au sein du jardin zoologique.

En parallèle de ces actions concrètes pour les animaux et visibles du public, les équipes du zoo s'engageront dans des actions de conservation in situ pour des espèces de la faune française et européenne. Les premières étapes consisteront à se rapprocher des gestionnaires de ces programmes (Ministère de la transition écologique, Office français de la biodiversité, associations de protection de la nature, etc) afin de déterminer avec eux les degrés d'implications du jardin zoologique et les axes prioritaires sur lesquels s'engager (élevage conservatoire aux fins de renforcement de population sauvage, sensibilisation du public, projet de recherche, ...).

Enfin et en continuité des actions déjà engagées avec les programmes de recherche et de conservation internationaux, le jardin zoologique va développer ses partenariats avec des associations locales dans les régions concernées, pour la préservation des espèces emblématiques dans certains « hotspot » de biodiversité (Madagascar, Niger, Vietnam ou Laos par exemple). L'objectif est d'accompagner durablement techniquement et financièrement ces organisations, qui œuvrent concrètement à la protection des espèces les plus menacées et au renforcement de leurs populations.

Ces actions seront engagées dès la fin de l'année 2021 et permettront ainsi de déterminer un plan d'actions pluriannuel de conservation sur la durée du mandat.

Ainsi, l'amélioration des conditions d'accueil des espèces hébergées, via notamment l'évolution de certains espaces, dans son jardin zoologique et la poursuite des partenariats représentent une opération d'un montant de 1 000 000€ qui sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20012.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

Délibère

1- Le lancement de l'opération n° 06016018 « Parc de la Tête d'Or - Evolution du zoo dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du bien-être animal » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2 « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 », programme 20012.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20012, AP 2021-2, opération n° 06016018 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 312 selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 75 000 € TTC ;

- 2022 : 275 000 € TTC ;

- 2023 : 350 000 € TTC ;

- 2024 : 300 000 € TTC.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

4- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/998 - Convention Vet'Agro Sup - Convention de partenariat - Approbation et autorisation de signature (Direction des Espaces Verts)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La prise en compte du bien-être des animaux, qu'il s'agisse des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou de la faune sauvage captive, est devenue une attente sociétale prioritaire et la Ville de Lyon souhaite répondre à cette attente en améliorant les conditions de vie des animaux de son territoire.

En outre, le contexte actuel d'une pandémie mondiale causée par un virus d'origine animale, met en lumière les relations étroites entre biodiversité et santé. A ce titre et dans une démarche forte de transition écologique et du retour de la nature en ville, la Ville de Lyon souhaite poursuivre et développer son engagement et sa contribution à la recherche et à la mise en œuvre de réponses concrètes et adaptées aux vulnérabilités du milieu urbain (accompagnement du changement climatique, santé, etc...).

Depuis 2017, Vet'Agro Sup, dont le siège est situé à Marcy-L'étoile, a rejoint le consortium « Global Health » pour se positionner à l'interface des santés humaine, animale et environnementale. Vet'Agro Sup accueille depuis 2018 la seule chaire partenariale dédiée au bien-être des animaux, avec pour objectifs de produire de la connaissance scientifique, d'informer et former les différents acteurs et le grand public et d'apporter son expertise sur des projets variés. L'objectif de Vet'Agro Sup est de proposer une approche interdisciplinaire pour contribuer à l'amélioration de l'environnement, du bien-être des animaux et des personnes.

Depuis de nombreuses années déjà, plusieurs directions de la Ville de Lyon ont construit des partenariats avec les équipes de recherche de Vet'Agro Sup afin de mieux prendre en compte le vivant en ville dans une approche intégrative et unifiée de la santé. Des sujets aussi variés que la santé ou le bien-être animal, la caractérisation du risque d'exposition à la borréliose de Lyme, le suivi des pathogènes de la microfaune urbaine, le chat libre font ainsi l'objet de travaux communs.

Enfin, consciente que la prise en compte du bien-être animal est devenue un indicateur fort de l'évolution des parcs zoologiques modernes, la Ville de Lyon et plus spécifiquement la Direction des espaces verts par l'intermédiaire de son jardin zoologique, souhaite renforcer son engagement dans ce sens en s'appuyant sur l'expertise de la chaire de bien-être animal de Vet'Agro Sup. La Ville de Lyon décide ainsi de placer son zoo comme un établissement pilote et engagé dans cette nécessaire transition.

Le jardin zoologique, qui vient de mettre en exploitation un équipement réalisé en lieu et place de l'ancien enclos des éléphants, souhaite évaluer la pertinence des aménagements et des installations dédiées aux animaux aux fins d'améliorer leur bien-être. Le projet « Forêts d'Asie » a été réfléchi et réalisé avec l'objectif premier de proposer de meilleures conditions d'accueil d'un certain nombre d'espèces animales déjà présentes, parmi lesquelles on recense des reptiles, des oiseaux et des mammifères.

S'appuyant sur l'expertise de la chaire de bien-être animal, la Ville de Lyon missionne, dans le cadre de cette convention, Vet'Agro Sup pour l'évaluation de l'amélioration du bien-être animal dans le cadre des aménagements des nouvelles installations de Forêts d'Asie.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon financera Vet'Agro Sup à hauteur de 9 200 euros sur trois ans pour les premières actions envisagées selon la convention annexée à cette délibération. Les équipes de la Direction des espaces verts et du zoo seront aussi mobilisées ainsi qu'au besoin du matériel et les locaux décrits de la direction.

Aussi, compte tenu de l'intérêt scientifique de cette étude et de sa portée en matière de bien-être animal, il vous est proposé d'approuver cette convention cadre fixant les modalités de partenariat sur le plan administratif et financier.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention de partenariat entre Vet'Agro Sup et la Ville de Lyon ;

Où il l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

Délibère

- 1- La convention cadre de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Vet'Agro Sup, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout document y afférent.
- 3- La dépense en résultant, soit un montant de 9 200 euros, est inscrite en section de fonctionnement et sera imputée sur le chapitre 011, fonction 312, article 617 sur les budgets 2021, 2022 et 2023 des espaces verts sous réserve de leur adoption.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/999 - Lancement de l'opération n° 06016019 "Parc de la Tête d'Or - Révision de la charte du Parc" et affectation d'une partie de l'AP 2021-2, programme 20012 (Direction des Espaces Verts)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Parc de la Tête d'Or – Charte du parc ».

Par délibération 2021/909 du 8 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 », n° 2021-2, programme n° 20012.

Dessiné et réalisé par Denis Bühler, le Parc de la Tête d'Or a été créé en 1856. Il constitue un site emblématique du patrimoine lyonnais, d'une qualité paysagère remarquable. Espace de nature majeur en plein cœur de la ville, il bénéficie d'un rayonnement métropolitain, régional, national, voire international.

Le Parc de la Tête d'Or a connu de nombreuses évolutions depuis sa création. Au fil des années, des équipements liés aux sports et aux loisirs y sont apparus progressivement, aux côtés d'activités à caractère plus commercial.

Afin d'encadrer l'évolution du parc, la Ville de Lyon a créé le 9 février 1995 le comité d'orientation puis adopté en novembre 1997 une première charte du parc. Elle constituait à l'époque le cadre de référence global pour coordonner les interventions, et encadrer l'évolution du site. Le comité d'orientation est garant des principes fixés par la charte.

Aujourd'hui, il convient d'engager une révision de cette charte, pour en adapter les prescriptions et orientations aux évolutions et nouveaux enjeux que rencontre ce parc historique (adaptation des essences rendue nécessaire par le changement climatique ; évolution des usages et

prise en compte de la fréquentation, des circulations et du stationnement des véhicules ; gestion des équipements sportifs et développement de l'occupation événementielle ; développement des activités commerciales ; mobiliers et patrimoine bâti à rénover).

Cette démarche permettra de disposer d'un nouveau schéma directeur et d'une stratégie globale guidant la gestion et les interventions futures au sein du parc afin de restaurer et adapter ce véritable patrimoine vivant aux enjeux actuels.

Je vous propose donc sur la base de ces éléments d'autoriser le lancement des études nécessaires à la mise à jour de la charte du Parc de la Tête d'Or. Les études démarreront en septembre 2021. Les marchés passés spécifiquement pour cette opération seront attribués conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur. La Direction des espaces verts - Pôle aménagement des paysages urbains - assurera la conduite de l'opération.

L'opération d'un montant de 500 000 € sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme - Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 n° 2021-2, programme n° 20012.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

Délibère

1- Le lancement de l'opération n° 06016019 « Parc de la Tête d'Or – Révision de la charte du Parc » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2 « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 », programme 20012.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20012, AP 2021-2, opération n° 06016019 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 511 selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2021 : 50 000 € TTC ;

- 2022 : 100 000 € TTC ;

- 2023 : 175 000 € TTC ;

- 2024 : 175 000 € TTC.

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

4- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1000 - Lancement de l'opération n°60VPA6 "Sites patrimoniaux remarquables en lien avec la Fondation du Patrimoine" et affectation d'une partie de l'AP n°2021-3, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat relative à l'attribution de subvention (Direction de l'Aménagement Urbain)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil municipal n° 2021-584 du 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2021/909 du 8 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle « Valorisation du patrimoine architectural 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00016.

La Fondation du patrimoine est un établissement privé à but non lucratif et reconnu d'utilité publique. Elle est organisée en délégations régionales.

Dans le cadre de sa mission définie par la loi 96-590 du 2 juillet 1996, la Fondation du patrimoine « a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national ». Elle apporte son concours à des personnes publiques ou privées pour la restauration et l'entretien du patrimoine bâti de proximité.

Elle peut notamment attribuer un label ouvrant droit à déduction fiscale aux propriétaires privés qui réalisent des travaux de sauvegarde de bâtiments qui ne sont ni inscrits ni classés et sont situés dans le périmètre de Sites patrimoniaux remarquables (SPR). Ces labels apportent une aide financière forte pour la mise en valeur du patrimoine.

Pour attribuer ces labels la Fondation doit verser une aide de 2% minimum des travaux aux propriétaires (ou à la copropriété). La Fondation n'ayant pas de fonds propres, elle se tourne vers les collectivités dont le territoire comprend des SPR pour financer cette aide de 2%.

La Ville de Lyon comporte deux SPR (Vieux-Lyon et pentes de la Croix-rousse), pour lesquels la Fondation a proposé à la Ville la mise en place d'un partenariat. Il s'agit pour la Ville d'apporter à la Fondation cette aide qui sera reversée aux propriétaires dans le cadre des labels fiscaux. Un fonds d'intervention communal en faveur du patrimoine privé non protégé, pour les années 2021 à 2024, est constitué à hauteur de 60 000,00 €.

La convention qui formalise ce partenariat, objet du présent rapport, définit les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée l'aide financière accordée par la Ville à la Fondation pour la mise en œuvre de ce dispositif d'aide fiscale.

Les décisions d'intervention de la Fondation sont prises après avis du comité technique constitué autour du délégué régional et après l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Les décisions de majoration de la dotation sont prises après avis d'un représentant de la Ville, sur présentation des dossiers par le délégué départemental du Rhône.

Il est convenu que seules les opérations retenues par le comité technique et ayant reçu un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France pourront recevoir une aide issue des crédits affectés au fonds d'intervention communal.

Il convient également de souligner qu'afin d'aider tous les propriétaires, y compris ceux qui ne payent pas d'impôt, un alinéa est intégré à la demande de la Ville pour que les copropriétés reversent en priorité l'aide aux copropriétaires aux bas revenus, donc ne payant pas d'impôt, et ne bénéficiant pas de la défiscalisation.

Cette opération estimée à 60 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Valorisation du patrimoine architectural 2021-2026 » n° 2021-3, programme 00016.

La Ville de Lyon s'engage à adhérer à la Fondation du patrimoine chaque année de la présente convention à hauteur de 1 000 €.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code du patrimoine ;
 Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;
 Vu ladite convention ;

Délibère

1- Le lancement de l'opération n° 60VPA6 « Sites patrimoniaux remarquables en lien avec Fondation du Patrimoine 2021-2026 » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n°00016.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme 00016, AP n° 2021-3, opération n° 60VPA6 et seront imputées au chapitre 204, fonction 312, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation :

- 2021 : 15 000 € ;
- 2022 : 15 000 € ;
- 2023 : 15 000 € ;
- 2024 : 15 000 €.

3- La convention avec la Fondation du patrimoine relative à l'aide financière accordée par la Ville de Lyon à celle-ci pour contribuer à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine non protégé sur la commune, situé dans les sites patrimoniaux remarquables est approuvée.

4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

5- L'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine est approuvée.

6- La dépense en résultant, soit 1 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la nature 6281, la fonction 510 et le programme AMENA.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1001 - Approbation d'une convention pluriannuelle entre l'ALPIL et la Ville de Lyon - Années 2021 à 2023 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fondée en 1979, l'Action pour l'insertion par le logement (ALPIL), association loi 1901, a pour principale mission d'améliorer l'accès et le maintien dans le logement pour toute personne et notamment les plus défavorisées en facilitant leur intégration dans le circuit du logement. Ce soutien passe par un accueil inconditionnel, une information et un accompagnement socio juridique permettant d'aider les personnes dans l'accès au logement social, à l'hébergement, à la lutte contre l'habitat indigne. L'association mène aussi des actions de prévention des expulsions locatives et apporte son concours à la défense des droits des locataires.

L'ALPIL, en partenariat notamment avec l'Etat et la Fondation Abbé Pierre, agit également auprès des publics en habitat précaire, squats, bidonvilles et en situation de sans abris sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle prend aussi en charge des situations d'incurie et d'accumulation compulsive dans l'habitat.

L'ALPIL intervient également dans le cadre des dispositifs publics de lutte contre l'habitat indigne (LHI), comme le programme d'intérêt général (PIG) Habitat Indigne et Dégradé de Lyon, pour lequel elle assure, dans le cadre d'un marché public métropolitain, le volet social de cette mission, en veillant aux droits des occupants, locataires ou propriétaires en difficulté. Elle assure aussi ce même type de missions dans le cadre de deux maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) meublés et hôtels sociaux et prévention et lutte contre le saturnisme, l'insalubrité et l'indécence, dispositifs métropolitains renouvelés en 2018 pour 5 ans.

L'ALPIL, forte de son expertise et de son expérience, est de fait un partenaire naturel des collectivités et en particulier de la Ville de Lyon où s'exercent ses activités. L'association apporte sa contribution aux évolutions des politiques publiques, en siégeant dans de nombreuses instances : Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, Maison de la veille sociale, commission de médiation DALO (droit au logement opposable), Commission de coordination des actions de prévention des expulsions, Instance du protocole de l'habitat spécifique, Conférence intercommunale du logement.

L'association est constituée d'une équipe de 22 salariés et de 4 bénévoles, dont les compétences sont transverses : travail social, droit, urbanisme, sociologie, développement territorial...

La Ville de Lyon a formalisé son partenariat avec l'ALPIL au moyen d'une convention cadre pour la période 2018-2020, précisant les modalités de son implication financière, d'un montant de 25 000 euros annuel. L'association poursuivant ses activités, elle sollicite une nouvelle subvention. C'est pourquoi, il est proposé de reconduire cet engagement, à travers une nouvelle convention cadre pour la période 2021-2023.

Ce financement s'ajoute aux subventions versées par la Métropole de Lyon, l'Etat, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), la Caisse d'allocations familiales du Rhône et d'autres communes.

Cette subvention contribue au financement de l'activité de la Maison de l'Habitat. En effet, si la Ville dispose déjà de 10 services d'accueil logement, ceux-ci sont spécifiquement dédiés à l'information relative à l'accès au parc social. L'ALPIL, quant à elle, informe sur toutes les questions liées au logement, à l'hébergement et à l'ensemble des rapports locatifs, y compris dans le parc privé.

Dans le cadre du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logement social (PPGID), l'ALPIL s'est engagée comme lieu d'accueil de niveau 3.

La subvention contribue également au soutien de la permanence APPEL. Cette permanence créée en 1998, hebdomadaire et gratuite, se déroule au tribunal de Lyon, le jour des audiences en résiliation de bail. Elle a pour objectif d'informer, d'accompagner et de mobiliser les ménages menacés d'expulsion et contribue ainsi aux politiques publiques locales de prévention des expulsions locatives. La permanence APPEL a pour spécificité son approche pluridisciplinaire. En effet, les ménages sont reçus par un avocat, un travailleur social (CAF ou Métropole de Lyon) et un professionnel d'insertion par le logement. Chacun apporte des conseils dans son domaine de compétences.

La convention a donc pour principal objectif de soutenir ces deux activités. Elle permettra de renforcer les liens entre la Ville de Lyon et l'ALPIL et de développer nos complémentarités, en vue d'un meilleur service rendu aux ménages en attente d'un logement.

Il vous est proposé une nouvelle convention pluriannuelle conclue pour une durée de trois ans afin d'asseoir ce partenariat. A ce titre, la Ville de Lyon participera financièrement à sa réalisation par une subvention de fonctionnement à verser à l'ALPIL, pour la durée de la convention pluriannuelle.

Son montant sera fixé annuellement dans le cadre de l'approbation du budget primitif de la Ville de Lyon.

Pour rappel, une subvention de 25 000 euros a déjà été attribuée à l'ALPIL dans le cadre de la délibération n°2021/587 relative à l'attribution de subventions à divers organismes et votée le 25 mars dernier.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/587 du 25 mars 2021 relative à l'attribution de subventions à divers organismes ;
 Vu le projet de convention cadre pour les années 2021-2023 ;
 Vu l'avis du Conseil des 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements ;
 Oui l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

Délibère

- 1- Le partenariat de la Ville de Lyon avec l'association Action pour l'insertion par le logement (ALPIL) est confirmé.
- 2- La convention cadre susvisée, établie pour les années 2021-2023 entre l'association Action pour l'insertion par le logement (ALPIL) et la Ville de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document ainsi que tous documents afférents, notamment avenants ou conventions d'application nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1002 - Prix de la jeune architecture de la Ville de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre des actions que l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon (ENSAL) a engagées pour faire connaître et valoriser les meilleurs "projets de fins d'études" des étudiants de l'Ecole, la Ville de Lyon souhaite organiser et remettre le Prix de la Jeune Architecture pour la dix-neuvième édition.

Cette valorisation du travail effectué par des étudiants, en fin d'études, constitue une initiative à laquelle la Ville de Lyon s'associe, marquant l'intérêt porté à l'architecture, à la qualité urbaine et aux enjeux environnementaux plus largement. Par ailleurs s'agissant de jeunes architectes, la reconnaissance de leur excellence par l'attribution de prix constitue un signe d'encouragement.

La promotion 2019-2020 a présenté 143 projets de fin d'études et 43 mémoires de recherche en juin 2020. Les étudiants retenus pour participer au prix, soit 12 projets de fin d'études et 4 mémoires de recherche, ont obtenu les meilleures notes de leurs domaines d'études de master respectif.

Le jury s'est réuni le 11 mai 2021 pour désigner les lauréats du Prix de la Jeune Architecture 2020 et attribuer six prix dans les catégories suivantes :

- Catégorie « Architecture, Héritage et Durabilité » ;
- Catégorie « Architecture Alternative, Stratégie et Pratiques Emergentes » ;
- Catégorie « Architecture, Métropoles et Territoires Habités » ;
- Catégorie « Architecture et Transitions Ecoconstructives » ;
- Catégorie « Recherche » (deux prix).

Oui l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

Délibère

- 1- M. le Maire est autorisé à décerner les Prix de la Jeune Architecture de la Ville de Lyon.
- 2- Une somme de 1 000 euros sera versée, respectivement, aux lauréats des six prix.
- 3- La dépense de 6 000 euros sera financée sur les crédits inscrits au budget 2021 et sera imputée à la nature 65132, fonction 510, ligne de crédit n° 41386, programme GESDDS, opération GESDDS01, code service 43400.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1003 - Mise en place d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la place Chardonnet – Lyon 1er - Adaptation de l'opération n° 51046001 « Place Chardonnet – Requalification » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-2 Programme 00012 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021-584 du 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Place Chardonnet – Requalification ».

Par délibération n°2021/909 du 8 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle « CMOU Espaces publics 2015-2020 » n°2015-2, programme 00012.

I - Historique de l'opération :

Par délibération n° 2018-2773 du 27 avril 2018, le Conseil métropolitain a approuvé le programme d'aménagement de la place Chardonnet ainsi que le montant prévisionnel des travaux estimé à 536 000 € TTC. Par délibération n° 2019-3338 du 18 mars 2019, il a approuvé le montant réévalué des travaux à 686 000 € TTC.

Cette opération comprenait des travaux sous compétence de la ville réalisés en régie. Le bloc sanitaires publics vieillissant a été remplacé, permettant une meilleure intégration et articulation avec les usages de la place. Ce programme de travaux initial, comprenant en outre une reprise partielle de l'éclairage public et d'autres travaux de réseaux, avait fait l'objet du lancement de l'opération n°51046001 « Place Chardonnet – Requalification » approuvée en conseil municipal le 25 mars 2019 par une délibération n° 2019/4569, pour un montant de 230 000 €.

Un permis d'aménager a été délivré le 28 mars 2019 à la Métropole pour la réalisation de cette opération.

A la suite du démarrage des travaux à l'automne 2019, de nombreux aléas ont été découverts, entraînant de multiples arrêts de chantier ainsi que des ajustements techniques : reprise structurelle du mur de soutènement des Tables Claudiennes, abattage d'un marronnier en état sanitaire dégradé, mise en œuvre d'une dalle de protection et d'un complexe d'étanchéité au-dessus des voûtes de la Montée du Perron, aménagement de dispositifs anti-stationnement sur le belvédère.

II - Evolution du programme d'aménagement :

Le programme d'aménagement initial, approuvé en avril 2018, prévoyait la réparation des revêtements de sol, la requalification de l'espace public central, ainsi que le maintien d'une dizaine de places de stationnement.

Afin de renforcer l'objectif d'apaisement de la place et de conforter la place du végétal, tenant compte des nombreuses contraintes techniques découvertes, la Métropole, en accord avec la mairie du premier arrondissement et la Ville de Lyon, a proposé de faire évoluer le programme d'aménagement vers un projet de piétonisation complète de la place. Au-delà d'une requalification complète de l'espace public de façade à façade, il s'agira d'augmenter la part de surface végétalisée tout en s'inscrivant dans le cadre réglementaire en vigueur :

- préservation du caractère minéral dominant sur la place Chardonnat, ainsi que de l'ordonnancement général de l'espace public, conformément aux dispositions de l'Aire de mise en valeur du patrimoine architectural ;

- forte limitation des infiltrations d'eau en sous-sol dans un contexte de Zone à risque géotechniques des Balmes de la Ville de Lyon.

III - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique :

Considérant l'évolution du programme et la part plus importante dévolue aux espaces verts (+ 240 m²), impliquant par ailleurs une évolution de l'éclairage public, il est proposé d'établir une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique avec la Métropole.

En effet, compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L2422-12 de l'ordonnance n°2018-1074 portant partie législative du code de la commande publique, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole de Lyon, qui agira en tant que « maître d'ouvrage unique de l'opération ».

La part des travaux réalisés pour le compte de la Ville de Lyon est estimée à 100 000 € TTC (20 000 € pour l'éclairage, 74 000€ pour les espaces verts et 6 000€ pour la pose d'une fontaine) sur un montant total de travaux restant à réaliser évalué à 595 380 € TTC.

Ce montant vient en sus des travaux en régie prévus par l'opération initiale dont une partie a été réalisée et l'autre partie demeure d'actualité, portant ainsi le montant global de cette opération pour la Ville à 330 000 €. Les 100 000 € euros supplémentaires sont à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme « CMOU Espaces publics 2015-2020 » n°2015-2, programme 00012.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'article L 2422-12 du code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2019/4569 du 25 mars 2019, n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

Délibère

1- Le nouveau montant de l'opération n° 51046001 « Place Chardonnat – Requalification » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 00012.

2- La Ville de Lyon confie la réalisation des équipements relevant de ses attributions à la Métropole de Lyon et approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique comprenant la définition du programme, les éléments d'aménagement et l'enveloppe financière prévisionnelle.

3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et les avenants portant modification du programme de l'opération dont les incidences sur l'enveloppe financière ne pourront au global dépasser 10%.

4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme 00012, AP n°2015-2, opération n°51046001 et imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 515, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation :

- Déjà réalisé : 69 242 € ;

- 2021 : 160 758 € ;

- 2022 : 100 000 €.

5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1004 - Approbation de l'extension de la durée du projet européen Secur-Cities (co-financé par la Commission européenne via l'instrument financier « Internal security fund police » (appel à projet ISFP -2017- AG - PROTECT) (Direction Sécurité Prévention)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les attaques terroristes menées en Europe, au cours des dernières années, ont remis en cause les politiques publiques et les organisations en matière de sécurité. Des réflexions au niveau européen se sont engagées et la Commission européenne a décidé de créer un fonds spécifique, l'Internal security fund police » (ISFP) pour aider les villes, considérées comme les maillons clés dans la lutte contre le terrorisme.

Les Villes de Lyon et de Barcelone se sont ainsi associées dans le cadre du projet Secur'Cities, pour une durée initiale de 3 ans, de janvier 2019 à décembre 2021, dont l'objectif global est de renforcer la sécurité de l'espace public tout en préservant son caractère libre, ouvert et festif.

Ce projet dispose d'un budget total d'environ 3 millions d'euros, financé à 90% par la Commission européenne soit 2 778 017 € dont 1 513 175,53 € pour la Ville de Lyon qui en assure la coordination.

L'enjeu de Secur'Cities, pour la Ville de Lyon, est triple. D'une part, il vise à améliorer la sécurisation de l'espace public. D'autre part, il permet de contribuer au rayonnement et à la reconnaissance européenne de l'expertise de la Ville de Lyon en matière de sécurité urbaine. Enfin, cela démontre la capacité de la Ville de Lyon à être moteur pour de futurs projets européens, sur d'autres thématiques, notamment en tant que coordinateur.

En raison de la crise sanitaire, certaines activités de Secur'Cities sont encore impactées voire bloquées, tant à Lyon qu'à Barcelone. Cela concerne, en particulier, les expérimentations sur le terrain, et dans des conditions réelles, de certaines solutions permettant :

- d'améliorer la sécurisation des événements festifs sur l'espace public (prêt d'équipements de sécurisation, nouveau télé - service pour les demandes de manifestations, outil d'analyse des risques, etc.) ;

- d'accroître les capacités de gestion de crise (main courante de gestion de crise, éléments de signalétiques visuels ou auditifs).

Pour réaliser le projet, tel que prévu, et sécuriser le financement européen alloué, sa durée doit être prorogée de 12 mois pour absorber l'impact de la crise sanitaire qui dure depuis 18 mois.

Cette extension de 36 à 48 mois se fera sans modification de l'enveloppe budgétaire globale du projet.

Pour mémoire, en tant que chef de file, la Ville de Lyon a déjà perçu une avance de 80% de la totalité du financement UE (soit 2 222 413 €) et a reversé sa quote - part à Barcelone.

Si Secur Cities n'est pas réalisé dans sa globalité ou si certaines activités sont mises en œuvre alors qu'elles ne répondent pas aux objectifs stricts du projet, la Ville de Lyon s'expose au risque de devoir rembourser une partie du financement, affectant ainsi négativement sa réputation auprès de la Commission européenne et de la Ville de Barcelone.

La Ville de Lyon est le seul interlocuteur financier pour la Commission européenne bien que chaque partenaire soit responsable de la bonne mise en œuvre du budget et des tâches qui lui sont confiés.

En conséquence, il appartient à la Commune de Lyon de délibérer la première pour valider le principe de la prolongation précitée, afin d'aboutir à la rédaction d'un avenant à la convention de subvention qui sera validé par les instances européennes et signé par la suite par les deux parties.

Il est ici précisé que l'avenant à la convention de subvention en vigueur aura pour unique effet de prolonger la durée de l'engagement des parties, à l'exclusion de toute autre modification des engagements pris.

L'article 2 de l'accord de consortium (consortium agreement) prévoyant que toute prolongation du contrat de subvention entraîne automatiquement une augmentation égale du contrat de consortium, il n'est pas nécessaire de modifier ce dernier.

Vu le Grant agreement, ou convention de subvention, en date du 19 décembre 2018, conclu avec la Commission européenne ;

Vu le Consortium agreement, ou contrat de consortium, en date du 18 janvier 2019, conclu avec la Ville de Barcelone ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

Délibère

1- M. le Maire est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'extension de la durée du projet Secur'Cities de 36 à 48 mois (la fin du projet étant portée au 31 décembre 2022). Cette prolongation sera formalisée par un avenant au contrat de subvention (Grant agreement).

2- M. le Maire est autorisé à signer l'avenant nécessaire à la prolongation de la convention de subvention.

3- Le montant global de l'opération 60050001 – ISFP – Sécurisation des manifestations n'est pas modifié par la présente prolongation du contrat.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1005 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) sise 35 rue de Marseille à Lyon 7e, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier- Année 2021 - Approbation d'une convention (Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 1992, la Ville de Lyon apporte une contribution financière aux Entretiens Jacques Cartier, qui sont organisés chaque année par l'association Centre Jacques Cartier. Les Entretiens Jacques Cartier sont un événement francophone unique dans les relations France - Québec, favorisant les échanges et les coopérations entre institutions universitaires, organismes de recherche et entreprises de France, du Canada et plus spécifiquement d'Auvergne Rhône - Alpes et du Québec.

L'association Centre Jacques Cartier (CJC), dont le siège est situé 26 place Bellecour à Lyon 2e, a pour objectif principal d'intensifier les échanges culturels et économiques et de promouvoir les activités d'enseignement et de recherche entre Lyon, Montréal et plus généralement, la région Auvergne Rhône - Alpes et le Québec.

L'association CJC est constituée de deux membres uniques, des fondations, l'une française et l'autre québécoise. La fondation française, dénommée Fondation Centre Jacques Cartier France réunit tous les partenaires français, tandis que son homologue, la Fondation Centre Jacques Cartier Québec, réunit les partenaires canadiens.

La Fondation Centre Jacques Cartier France est une fondation abritée par la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), dont le but est de contribuer au rayonnement et au développement industriel, économique et social de la région de Lyon et de Saint-Etienne. En tant que fondation abritée, la Fondation Centre Jacques Cartier France ne peut percevoir directement des subventions. C'est la Fondation pour l'Université de Lyon, en tant que fondation abritante, qui perçoit les contributions financières et les reverse à l'association Centre Jacques Cartier pour l'organisation des Entretiens.

I- Retour sur la 33e édition des Entretiens Jacques Cartier :

Les Entretiens Jacques Cartier (EJC) se tiennent traditionnellement en alternance à Lyon et à Montréal. Compte tenu des conditions sanitaires particulières en 2020, l'édition prévue à Lyon s'est déroulée intégralement en virtuel. Du 2 au 6 novembre 2020, une trentaine de conférences et d'événements gratuits ont été accessibles sur une plateforme dédiée aux Entretiens. 350 intervenants ont participé et 2 800 participants ont été comptabilisés. Cette édition virtuelle a touché un public élargi, permettant aux EJC d'attirer une cible rajeunie (28% des participants ont déclaré avoir entre 18 et 30 ans).

La mobilisation des intervenants et la qualité des thèmes de société traités dans les différents colloques et conférences se sont confirmées à l'occasion de cette édition, qui a très positivement valorisé le potentiel de recherche des institutions de la Ville de Lyon et enrichi les échanges et expériences avec ses homologues canadiens et québécois.

Par la décision n° 556 du 26 juin 2020, une subvention de 25 000 € avait été allouée à la Fondation pour l'Université de Lyon, en tant que fondation abritante, pour l'organisation des 33ème Entretiens Jacques Cartier.

II- Préparation des Entretiens Jacques Cartier 2021 :

À partir de 2021, le CJC souhaite organiser les Entretiens Jacques Cartier sur deux périodes dans l'année :

- un temps en digital, le Sommet virtuel ;

- et un temps en présentiel, la Rencontre.

L'année 2021 sera une année de transition, avec un point d'étape du 25 au 27 mai sur la vie des projets présentés dans le cadre des dialogues qui se sont tenus lors du Sommet virtuel de novembre 2020 des EJC. La Rencontre du 12 au 14 octobre 2021 à Lyon et en région Auvergne

Rhône - Alpes sera composée de moments d'échanges et de conclusions sur les différents projets initiés depuis le Sommet virtuel de novembre 2020 et de temps forts inspirants.

Sur le plan de la gouvernance, le CJC met en place dès cette année de nouveaux organes de gouvernance afin de répondre aux enjeux actuels de ses partenaires, de co-construire l'avenir et de faire du lien transatlantique un atout dans les importants défis de relance auxquels font face nos deux territoires. Afin d'améliorer l'adaptation de son offre aux attentes de ses partenaires en termes de programmation, le CJC a mis en place un comité « Programmation et prospective » à partir de cette année, réunissant des représentants des partenaires pour préparer les thématiques des prochains appels à projets. En 2021, c'est la région Auvergne Rhône - Alpes qui représente l'ensemble des collectivités partenaires françaises dans ce comité.

Pour rappel, les thématiques jusque-là abordées par les EJC sont :

- santé et sciences de la vie ;
- numérique et technologies ;
- mobilité, territoires et villes intelligentes ;
- entrepreneuriat ;
- énergies et développement durable ;
- enjeux sociaux et économiques ;
- finance et affaires juridiques ;
- culture, art et performance.

Parmi les pistes d'évolution souhaitées par le CJC et ses partenaires, on peut citer la volonté d'une plus grande ouverture au grand public, notamment aux étudiants, et de se positionner sur des sujets plus en liens avec les enjeux sociétaux et environnementaux.

De plus, l'année sera ponctuée de « Traits d'union », nouvelle formule d'événements virtuels lancés en mars 2021 et voués à se décliner sur une base mensuelle, autour d'enjeux de société et de sujets innovants mettant à l'honneur les partenaires du CJC.

Les Entretiens Jacques Cartier présentent un intérêt local pour la Ville de Lyon car ils renforcent son partenariat avec la Ville de Montréal et favorisent une meilleure connaissance des bonnes pratiques montréalaises, à travers la mobilisation et la rencontre de nombreux élus-es et représentant-es du monde économique, culturel et universitaire lyonnais et montréalais. En outre, la participation de nombreuses organisations de la société civile lyonnaise renforce l'image et le dynamisme de la Ville de Lyon. Enfin, cette manifestation contribue à sensibiliser les citoyens et citoyennes lyonnais-es sur les liens importants existants entre Lyon et Montréal, sur les coopérations universitaires qui résultent de ces Entretiens et sur les valeurs d'ouverture et de partage que représentent l'espace francophone et son interculturelité.

En 2021, la Ville de Lyon souhaite ainsi soutenir l'association Centre Jacques Cartier (CJC), via la Fondation pour l'Université de Lyon, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier.

Afin de permettre la préparation et l'organisation par l'association Centre Jacques Cartier de ces Entretiens Jacques Cartier, dont le budget prévisionnel s'élève à 572 000 €, la Ville de Lyon propose d'allouer une subvention de 25 000 €, au titre de l'année 2021, à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL), en tant que fondation abritante de la CJC. La FPUL s'engage, pour le compte de la Fondation Centre Jacques Cartier France, à reverser l'intégralité de la subvention à l'association Centre Jacques Cartier France, à l'exception des frais de gestion tels qu'ils sont prévus dans la convention de création de la fondation abritée. La subvention affichée en 2021 est stable par rapport celle de l'année 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1611-4 et L 2121-29 ;

Vu décision n° 556 du 26 juin 2020 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

Délibère

1- Une subvention de 25 000 € est allouée à la Fondation pour l'Université de Lyon, située 35 rue de Marseille à Lyon 7^e, pour l'organisation des Entretiens Jacques Cartier 2021.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Fondation pour l'Université, est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'opération ACTEURS, programme LOCAUXRI de la Direction des relations internationales (code service 11350), ligne de crédit 56164, nature 65748, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1006 - Attribution d'une subvention de 30 000 euros à la Chambre de métiers et d'artisanat et approbation d'une convention partenariale pour accompagner, valoriser et soutenir l'artisanat dans une démarche d'accompagnement à la transition écologique (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, avec ses 513 300 habitants, constitue l'épicentre du développement urbain, social et économique de l'aire urbaine lyonnaise, avec des problématiques et enjeux spécifiques liés à une intensité urbaine remarquable.

Parmi ses atouts, Lyon bénéficie de la vitalité d'un tissu économique important, au sein duquel l'artisanat prend toute sa place, avec plus de 9 200 établissements artisanaux.

L'artisanat est aujourd'hui confronté à de nombreux défis comme l'installation de nouveaux artisans et l'accès des lyonnaises et lyonnais aux métiers de l'artisanat, le maintien et la valorisation des artisans existants dans le tissu urbain, mais aussi l'adaptation aux nouvelles contraintes réglementaires et aux attentes sociétales grandissantes concernant des pratiques environnementales vertueuses.

Les artisans s'inscrivent pleinement dans la dynamique de relance économique qui s'ouvre permettant à l'ensemble du territoire lyonnais de profiter des retombées à la fois économiques, mais aussi sociales et environnementales.

La prise en compte de ce potentiel et de ces enjeux conduit la Ville de Lyon et la Chambre des métiers et de l'artisanat de Région Auvergne Rhône-Alpes (CMA) à nouer un partenariat spécifique consacré par une convention, afin de permettre la réalisation d'objectifs partagés de développement économique local durable, support d'emplois et d'animation urbaine de proximité pérennes sur le territoire.

Elle est axée autour de trois thématiques visant à valoriser et soutenir le développement de l'artisanat sur l'ensemble du territoire lyonnais, et accompagner les artisans vers des pratiques environnementales plus vertueuses et contribuant à leur performance durable.

I- La mobilité et le stationnement :

Afin de participer à l'amélioration de la qualité de l'air et répondre aux normes européennes et aux objectifs du PCAET, de permettre aux artisans de prendre part à la transition écologique et de se déplacer de façon plus vertueuse, d'optimiser les circuits de livraison, de limiter et rationaliser les déplacements et d'optimiser l'occupation de l'espace public, la CMA développera des actions visant à :

- sensibiliser et accompagner les entreprises artisanales qui travaillent sur le périmètre de la Ville de Lyon dans leurs changements de pratiques en termes de mobilité ;
- conforter les dispositifs existants et réfléchir au développement d'offres de stationnement adaptées à des entreprises, plus spécifiquement celles qui s'engagent dans des pratiques de déplacement plus vertueuses ;
- créer une synergie entre la Ville, la Métropole, la CMA et les acteurs de la filière mobilité active sur les problématiques et les projets de mobilité.

II- L'accompagnement et la valorisation de l'artisanat lyonnais :

La CMA participera à travers ses outils de communication et son ingénierie à accompagner la Ville de Lyon dans son objectif d'ancrage de l'artisanat durable dans les quartiers.

Elle assurera également l'accompagnement à l'installation et au maintien des artisans à Lyon afin que l'artisanat se développe et que ces métiers demeurent sur le territoire de la ville. Il est essentiel de donner envie d'entreprendre et de faire découvrir les métiers artisanaux, tout en s'assurant de la pérennité du tissu artisanal de proximité.

Des outils d'accompagnement et de valorisation des activités et savoir-faire artisanaux lyonnais seront mis en place afin de soutenir la filière artisanale, donner de la visibilité aux artisans lyonnais et encourager les circuits courts. L'objectif est également de mettre en valeur les savoirs-faire locaux qui contribuent à l'attractivité touristique de Lyon.

III- La réduction des déchets :

La réduction des déchets et de leurs emballages sont des enjeux forts pour les artisans, à la fois pour des questions d'attractivité mais aussi d'évolution réglementaire.

La CMA participera à des actions spécifiques menées sur différents secteurs de la Ville de Lyon afin d'expérimenter des actions collectives auprès des professionnels et du grand public, dans l'objectif de les développer et pérenniser à l'échelle de la ville.

En particulier, la CMA développera en lien avec l'expérimentation d'un Quartier zéro déchets sur le 9^e arrondissement :

- des solutions d'optimisation de la production des déchets des artisans, de l'amont (approvisionnement) à l'aval (gestion des invendus) en passant par la gestion des différents flux de l'entreprise afin de prévenir et réduire les déchets ;
- des actions en faveur de la Réduction, le Réemploi, la Réparation, la Réutilisation et le Retour à la terre (5R) dans les métiers de l'artisanat à l'échelle du quartier.

Par ailleurs des actions spécifiques seront menées en faveur de la réduction des emballages alimentaires sur le secteur de la Guillotière :

- élaboration et diffusion d'une boîte à outil ;
- démarche de prévention et accompagnement individuel via des diagnostics emballages ;
- partage de bonnes pratiques.

D'autres secteurs et quartier de la Ville de Lyon pourront être concernés par ces expérimentations.

Par délibération n° 2019/5051 du 23 septembre 2019, une subvention de 7 425 euros a été accordée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion, de l'implantation et du maintien de l'activité artisanale sur le territoire de la ville.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Auvergne Rhône-Alpes une subvention de 30 000 € pour mener des actions visant à installer, maintenir, accompagner et valoriser les entreprises artisanales.

Vu ladite convention ;

Oui l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

Délibère

- 1- La convention entre la Ville de Lyon et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Auvergne Rhône-Alpes est adoptée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Une subvention de 30 000 euros est allouée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Auvergne Rhône-Alpes (dont le siège social est situé 10 rue Paul Montrochet à Lyon 2^e) pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la promotion, de l'implantation et du maintien de l'activité artisanale sur le territoire de la Ville de Lyon.
- 4- La dépense de 30 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 78235, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 657382, fonction 62, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1007 - Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix Rousse et Union des commerçants et artisans de Monplaisir et approbation de conventions (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I. Contexte :

Les unions commerciales ont pour objectif d'accompagner l'évolution commerciale de leur quartier afin de :

- renforcer l'identité commerciale de la polarité en s'appuyant sur ses spécificités ;
- maintenir et promouvoir la diversité de l'offre commerciale alimentaire et non alimentaire ;
- soutenir le dynamisme et l'animation commerciale du quartier.

La Ville de Lyon a fait le choix d'accompagner deux unions commerciales sur la ville de Lyon ayant professionnalisé leur démarche : l'association Lyon Côté Croix-Rousse (LCCR) et l'association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) :

A – L'association Lyon Côté Croix-Rousse (LCCR)

L'association a pour but de fédérer les commerçants et artisans du 4^e arrondissement afin d'accroître le dynamisme commercial du cœur de quartier et préserver la diversité commerciale. Elle compte aujourd'hui 160 adhérents et emploie une chargée de missions ainsi qu'une secré-

taire-comptable.

L'association organise trois principales animations commerciales pendant l'année, Croix-Rousse en Fête en juin, la Grande Braderie en septembre et un évènementiel de Noël, mais aussi d'autres animations tout au long de l'année pour les fêtes de fin d'année. En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, l'animation Croix-Rousse en fête n'aura pas lieu en 2021.

Elle dispose d'un site Internet, anime une page Facebook, participe aux illuminations et aux animations des rues lors des fêtes de fin d'année.

La Ville de Lyon poursuit son soutien à l'association pour la mise en œuvre de son programme d'actions annuel 2021 qui s'articule autour des 5 objectifs fondamentaux :

- fédérer : l'association joue un rôle d'interface avec les commerçants, les artisans et les partenaires publics et privés ; elle contribue à la communication sur la vie du quartier et à la recherche de synergies avec les autres acteurs du quartier ;

- soutenir : l'association apporte une aide opérationnelle aux commerçants et artisans, pour améliorer l'offre commerciale et développer les services à la clientèle : accompagnement pour le développement du commerce digital, développement des outils et actions visant à valoriser les pratiques vertueuses et mise en place d'actions de sensibilisation et de formation ;

- représenter : elle représente et défend les intérêts de ses membres. Interlocuteur privilégié des collectivités publiques, elle joue un rôle de relais lors de réflexions à mener ou de décisions à prendre concernant le quartier notamment sur les grands projets : piétonisation, grands travaux, préservation de la diversité commerciale, crise sanitaire ;

- promouvoir : elle poursuit et développe des animations visant à renforcer l'attractivité et la notoriété de l'espace commercial de la Croix-Rousse et à attirer et fidéliser les consommateurs. Elle organise les trois événements fondateurs (fête de juin, la grande braderie en septembre et projet évènementiel à Noël en décembre) et propose des événements novateurs ;

- anticiper et s'inscrire dans la transition écologique : l'association souhaite être à l'initiative de nouveaux projets alliant le développement durable et le développement commercial : savoir anticiper la transition entre la crise sociale et la relance économique et mettre en œuvre des initiatives visant à engager une transition écologique.

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, l'Union des commerçants et artisans Croix-Roussiens - Lyon Côté Croix-Rousse sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon à hauteur de 30 000 €.

Le budget annuel de l'association pour l'année 2021 s'élève à 135 169 €.

Par décision n° 2020/100 du 25 mai 2020, une subvention de 30 000 euros a été accordée à l'association LCCR pour l'année 2020.

B – L'association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM)

Créée en 2011, l'UCAM intervient sur un secteur devant faire face à l'extension d'autres polarités à proximité immédiate (Bron, Part-Dieu). Aussi afin de garantir le dynamisme commercial du quartier de Monplaisir il apparaît nécessaire d'accompagner l'association dans son action de dynamisation commerciale sur l'arrondissement. La Ville de Lyon maintient ainsi annuellement son engagement en signant une convention partenariale avec l'association.

Pour l'année 2021, les axes développés seront :

- Axe 1 : promouvoir le commerce, l'artisanat et les activités de services via des actions de communication et des animations commerciales (continuer à accompagner les commerçants au quotidien, développer des campagnes de communication et des animations commerciales pour valoriser le quartier et générer du flux en boutique, valoriser les commerces de bouche, mobiliser les commerçants du quartier) ;

- Axe 2 : valoriser les initiatives éco-responsables des restaurateurs locaux (mise en place d'un réseau de restaurateurs souhaitant limiter leurs déchets d'emballages à usage unique liés à la vente à emporter et favoriser le réemploi de contenants réutilisables en verre, valoriser le territoire via les restaurateurs locaux) ;

- Axe 3 : accompagner les commerçants dans leurs démarches et répondre à leurs problématiques (accompagnement des commerçants dans la structuration de leurs enseignes et répondre à des problématiques portant sur des thématiques juridiques, sociales, de communication, marketing) ;

- Axe 4 : renforcer le commerce de Monplaisir par l'urbanisme et l'immobilier commercial (contribuer à la promotion et valorisation du quartier, suivre la vacance commerciale et les nouvelles implantations) ;

- Axe 5 : impliquer les habitants de Monplaisir dans la dynamique du quartier et travailler en synergie avec les acteurs du quartier (développer des événements associant commerçants et particuliers, développer la proximité avec les acteurs du quartier Institut Lumière, Handicap International, FC Lyon, LDLC ASVEL Féminin... et mener des actions communes).

Afin de mener le programme d'actions répondant aux axes définis ci-dessus, l'Union des commerçants et artisans de Monplaisir sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon à hauteur de 30 000 €.

Le budget annuel prévisionnel de l'UCAM pour l'année 2021 s'élève à 97 251,12 euros.

Par décision n° 2020/98 du 25 mai 2020, une subvention de 30 000 euros a été accordée à l'UCAM afin d'animer et promouvoir le commerce dans le quartier de Monplaisir pour l'année 2020.

II. Propositions :

Afin de soutenir les actions de l'association Lyon Côté Croix-Rousse (LCCR) et de l'Union des commerçants et artisans de Monplaisir (UCAM) dans le cadre des objectifs définis ci-dessus, je vous propose d'allouer à chaque association une subvention de 30 000 € et d'autoriser la signature d'une convention d'application, pour la mise en œuvre de leurs programmes d'actions 2021.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 4e et 8e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

Délibère

1- Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM), dont le siège social est situé 170 avenue Général Frère à Lyon 8e, pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs décrits ci-dessus.

2- Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'association Lyon Côté Croix-Rousse (LCCR), dont le siège social est situé 14 rue Pailleron à Lyon 4e, pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs décrits ci-dessus.

3- La dépense de 30 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 63621, programme DEVELOPPEMENT, opération INTFISAC, nature comptable 65748, fonction 632, chapitre 65 pour l'association LCCR.

4- La dépense de 30 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 63622, programme DEVELOPPEMENT, opération INTFISAC, nature comptable 65748, fonction 632, chapitre 65 pour l'UCAM.

5- Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et l'association Lyon Côté Croix-Rousse (LCCR) d'une part, et entre la Ville de Lyon et l'association Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir (UCAM) d'autre part, sont adoptées.

6- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

2021/1008 - Attribution d'une subvention de 24 000 euros à l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design - Approbation d'une convention cadre (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I. Contexte :

Le Village des Créateurs du Passage Thiaffait est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée en 2001, avec le soutien des collectivités (Ville de Lyon, Métropole de Lyon et Région Rhône-Alpes), des organisations professionnelles de l'habillement et du textile et de divers acteurs de la mode pour revitaliser le quartier des Pentès de la Croix-Rousse, favoriser le développement économique et la promotion des jeunes entreprises du secteur mode/textile.

Depuis une dizaine d'années, le Village des Créateurs propose également ses services aux entreprises du secteur décoration/design. L'association accompagne les entreprises dans les domaines suivants : entrepreneuriat, développement commercial, production d'événements, stratégie de communication, import-export, soutien logistique, etc.

L'association a son siège social dans le passage Thiaffait à Lyon 1er dans les locaux appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour l'exploitation et la gestion de : 12 ateliers/show-rooms, une boutique, un café restaurant (Traboule Kitchen installé en 2017) et un bureau. Ceci représente une surface de 798 m².

Le Village emploie 5 salariés.

Ses principales missions sont :

- la gestion de la pépinière d'entreprises accueillant en résidence pendant 24 mois, (période renouvelables pour 12 mois), 12 marques ou plus dans 12 ateliers et ateliers/show-rooms ;
- le développement économique des entreprises adhérentes (80 marques) en mettant à leur disposition un accompagnement personnalisé, des services, des conseils, des formations et une mise en réseau ;
- le diagnostic et le conseil ante-crédation auprès des porteurs de projets mode, décoration et design dans le cadre du réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LYVE) ;
- la gestion de la boutique « Le Village des Créateurs / La Boutique » ou « VDC/B », qui est une boutique d'accompagnement pour les marques du Village des Créateurs.

Le Village des Créateurs participe à la redynamisation du quartier des Pentès de la Croix-Rousse avec 31 adhérents implantés dans le 1er arrondissement. Le travail du Village des Créateurs a un impact positif sur le développement des entreprises et l'essaimage de ces dernières dans les Pentès de la Croix-Rousse et au-delà.

Le Village des Créateurs organise également des événements pour promouvoir l'activité de ses adhérents et participer ainsi à l'animation commerciale locale.

L'année 2020 a été perturbée par la crise sanitaire de la Covid-19, mais l'association a réadapté ses missions pour accompagner et valoriser ses adhérents et les marques accompagnées.

Elle a poursuivi :

- le développement de son offre de services, notamment en stratégie de marque, commerciale et export en adéquation avec les besoins des entreprises ;
- les actions menées par le Village des Créateurs depuis sa création comme l'accompagnement entrepreneurial, l'assistance juridique, la communication, l'appui à la stratégie et au développement commercial des entreprises ;
- des actions d'accompagnement dans les domaines du digital, du « Be to Be » (« business to business »), du « Be to C » (« business to costumer ») et en merchandizing.

De plus, un accompagnement individualisé est proposé aux résidents et adhérents selon les besoins des entreprises.

Pour l'année 2021, le Village des Créateurs continue ses actions en faveur des entrepreneurs :

- Donner de la force au dispositif d'accompagnement au service de la transition des process des créateurs pour une mode plus responsable : le Conseil d'Administration intègrera des personnalités qualifiées, renforcement de l'inclusion des entreprises du territoire ;
- Accompagner les créateurs et leur donner une visibilité dans le développement du « business to business » : organisation du forum des marques fin 2021, participation à la Fashion Revolution Week 2021 de Lyon (avril/mai 2021)
- Renforcer le B to C local des marques et leur rayonnement grand public sur le territoire : boutique multi créateurs VDC|B, les Pop-Up-Stores et boutiques éphémères, implantation d'un corner éphémère aux Galeries Lafayette pour les 4 marques lauréates du concours Talents de Mode 2020, renforcement de l'accompagnement digital ;
- Pérenniser les partenariats, actions et événements collaboratifs : partenariat avec le Textile Lab (janvier 2021), rapprochement du Grenier de LAHSO (mai 2021) concours Talents de Mode (octobre 2021) ;
- Services d'accompagnement et services mutualisés avec la gestion quotidienne de la pépinière et des adhérents, salle de réunion, studios photos, avantages liés au réseau, gestion de la boutique et show-room permanent ;
- Communication : site internet, newsletters et relations/communiqués de presse, réseaux sociaux, data presse.

Le budget prévisionnel du Village des Créateurs pour l'année 2021 est de 489 850 euros auxquels s'ajoutent 130 580 euros de valorisations en nature.

Par décision n° 2020/97 du 25 mai 2020, une subvention de 24 000 € a été accordée au Village des Créateurs.

Afin de déployer son programme d'action 2021, le Village des Créateurs sollicite le soutien financier de la Ville de Lyon à hauteur de 30 000 €.

II. Propositions :

Pour cette année 2021, je vous propose de poursuivre le soutien de la Ville à la filière de la mode, décoration et design en approuvant une convention entre la Ville de Lyon et le Village des créateurs et en attribuant à l'association le Village des Créateurs une subvention de 24 000 €.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

Délibère

1- Une subvention de 24 000 euros est allouée à l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait (dont le siège social est situé 19 rue René Leynaud à Lyon 1er), pour le développement et l'animation de la filière créative mode/décoration/design.

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52005, programme DEVELOPPEMENT, opération FILIERES, nature comptable 65748, fonction 62, chapitre 65.

3- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Village des Créateurs du Passage Thiaffait, est approuvée.

4- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1009 - Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche et My Presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville – Approbation des conventions cadres
(Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I. Contexte :

Le management de centre-ville ou gestion unifiée de centre-ville est une méthode de gouvernance territoriale destinée à développer l'attractivité commerciale. C'est une approche collective de la gestion de l'espace commercial qui se traduit par un partenariat public-privé et par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

La Ville de Lyon et ses partenaires (Métropole, chambres consulaires) ont soutenu dès leur création, le développement de deux associations de management de centre-ville sur deux périmètres stratégiques : My Presqu'île et Lyon 7 Rive Gauche.

A – My Presqu'île

La Presqu'île de Lyon est, avec la Part-Dieu, un des deux premiers pôles commerciaux de l'agglomération lyonnaise.

La Presqu'île compte 1 500 commerces et se caractérise par la qualité, la diversité et le dynamisme de son tissu commercial.

Première destination touristique de l'agglomération, la Presqu'île est l'épicentre de l'attractivité et du rayonnement de la métropole lyonnaise. C'est également le deuxième pôle d'emploi tertiaire de la Métropole.

Face aux enjeux de ce territoire, la démarche de management de centre-ville a été initiée en Presqu'île de Lyon en 2005. L'association My Presqu'île a été créée en 2006 pour porter cette démarche. Elle a pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville pour répondre de manière concrète aux problématiques de gestion, de promotion et de développement de la Presqu'île. Ainsi, My Presqu'île regroupe des acteurs publics comme l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les chambres consulaires et les entreprises publiques concernées ; et des acteurs privés comme les commerçants et artisans, les banques, les sociétés immobilières, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels.

En 2019 et 2020, My Presqu'île a pu :

- entretenir un réseau dynamique : elle a proposé différents formats et moments de rencontres, formels et informels, afin de cultiver un réseau, informer, fédérer, qualifier ;

- proposer une information qualifiée sur le territoire : elle a poursuivi sa mission d'information du tissu économique et commerçant de la Presqu'île par différents vecteurs : la Newsletter / Blog My Presqu'île, le Groupe Whatsapp My Presqu'île, l'outil baromètre My Presqu'île qui constitue une aide à la décision pour ses adhérents et un outil d'observation des tendances de l'activité en Presqu'île ;

- valoriser le commerce, les entreprises et le territoire Presqu'île : elle a mis en place des outils digitaux et de communication d'envergure avec l'accompagnement de l'Entreprises & Numérique (ENE) ;

- impliquer les acteurs économiques dans les grands événements lyonnais : chaque année, My Presqu'île s'investit dans les grands événements lyonnais afin de générer des retombées en Presqu'île et valoriser le rôle d'ambassadeur et de relai de communication des commerçants et acteurs économiques. Elle a ainsi porté en 2020 les illuminations de plusieurs rues ;

- promouvoir la Presqu'île par l'événementiel sur mesure : depuis quelques années, My Presqu'île porte différents formats d'événementiels pour mettre en avant le territoire ou développer la visibilité de ses adhérents comme « Retrouvailles » ;

- structurer le territoire et être interface avec les politiques publiques : elle suit l'implantation de porteurs de projet, elle fédère et accompagne les associations de commerçants, elle propose une coordination de l'information autour des chantiers urbains ;

- s'ouvrir sur les réseaux locaux et nationaux.

Le plan d'action 2021 de My Presqu'île se décline autour de 4 axes principaux :

- l'animation de réseau et l'accompagnement des commerçants : rencontres entre acteurs économiques et partenaires, valorisation et échanges de pratiques (soirées Business In Presqu'île, speed dating My Presqu'île, Mâchons), ateliers de formation avec les différents partenaires, accompagnement des commerçants et des porteurs de projet dans leur implantation ;

- l'animation, la promotion et la valorisation du tissu commercial et le marketing territorial : festival Retrouvailles, illuminations de fin d'année, communication réseaux sociaux, portail web, magazine My Presqu'île Mag, promotion digitale ;

- la communication, l'information et la veille auprès des commerçants : relai d'information auprès de ses adhérents, sondages, baromètre des tendances ;

- interface avec les politiques publiques renforcée au bénéfice du cadre de vie et de la transition écologique : Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), logistique urbaine, déploiement d'une action opérationnelle sur le recyclage des déchets, participation aux concertations sur les projets urbains, relai d'information, médiations sur le terrain.

Le budget prévisionnel 2021 présenté par la structure est de 379 527 euros. Il est composé à 28% de fonds publics et à 72% de fonds privés. Les partenaires institutionnels de My Presqu'île sont la Région, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (CCI) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône (CMAR).

Par décision n° 2020/395 du 25 juin 2020, une subvention de 30 000 euros a été attribuée à l'association My Presqu'île et une convention cadre a été signée.

Afin de poursuivre ces actions, l'association My Presqu'île sollicite un soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 30 000 €.

Mise à disposition d'un local : L'association My Presqu'île occupe un local sis 13, rue du Griffon à Lyon 1er, mis à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon. La valeur locative annuelle dudit local s'élève à la somme de 9 555 euros (neuf mille cinq cent cinquante-cinq euros) outre charges et taxes. Il est proposé de renouveler cette mise à disposition et d'en caler la durée sur celle de la convention cadre précitée.

B – Lyon 7 Rive Gauche

Lyon 7 Rive Gauche (L7RG) a pour mission de rechercher des solutions concertées et des partenariats actifs sur des problématiques de gestion, de promotion et de développement du commerce du 7^e arrondissement.

Le Conseil d'administration de L7RG comporte des membres représentant à la fois les acteurs privés (associations de commerçants, banques, enseignes, immobilier d'entreprise), des personnalités qualifiées et des acteurs publics que sont la Ville de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône. De plus, Lyon 7 Rive Gauche a tissé un partenariat avec les principaux professionnels de l'immobilier commercial. Lyon 7 Rive Gauche poursuit ses relations de travail avec Rhône développement initiative (RDI).

L7RG emploie 3 salariés à temps plein.

Le plan d'action 2021 de Lyon 7 Rive Gauche se décline autour de 4 axes principaux :

- rechercher des partenariats et mettre en place des actions de reporting ;

- renforcer le commerce du 7e par des actions en lien avec l'immobilier commercial : positionner l'arrondissement comme un pôle secondaire fort de la Rive Gauche, accompagner les évolutions du marché de l'immobilier commercial, mener des actions de marketing territorial pour favoriser la venue d'investisseurs ;

- faire du commerce et de l'artisanat des leviers de l'animation du territoire : développer la proximité avec les acteurs du commerce, développer des actions événementielles, assurer le relai des informations et actions portées par les partenaires publics, soutenir les commerçants et artisans impactés par la crise sanitaire, valoriser et faire rayonner le territoire grâce au commerce ;

- se faire le relai des informations et actions portées par la collectivité : gestion des déchets et bio déchets avec zéro déchet (Mon commerçant m'emballer durablement) pour les commerces hors restauration et avec les alchimistes pour les restaurateurs et la grande distribution ; action sur l'éclairage des commerces et les économies d'énergie en lien avec le collectif Plein la Vue et FNE Rhône ; transmission des informations reçues par les partenaires publics aux associations de commerçants et aux commerçants et participation aux différentes démarches engagées par les acteurs publics ;

Le budget prévisionnel de L7RG pour l'année 2021 est de 152 000 euros ; 58 100 euros proviendront de fonds publics et 93 900 euros de fonds privés.

Par décision n° 2020/101 du 25 mai 2020, une subvention de 30 000 euros a été accordée à l'association de management de Centre-Ville Lyon 7 Rive Gauche et une convention a été signée pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville.

Afin de poursuivre ces actions, l'association Lyon 7 Rive Gauche sollicite un soutien de la Ville de Lyon à hauteur 30 000 €.

Mise à disposition d'un local : L'association Lyon 7 Rive Gauche occupe un local sis Palais de la Mutualité à Lyon 3e, mis à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon (valorisé à hauteur de 3800 €/an). Il est proposé de renouveler cette mise à disposition et d'en caler la durée sur celle de la convention cadre précitée.

II. Propositions :

Compte tenu de l'intérêt que présente le maintien d'un management de centre-ville actif sur les 2e et 7e arrondissements, il est proposé d'allouer une subvention de 30 000 € à My Presqu'île et une subvention de 30 000 € à Lyon 7 Rive Gauche, dans la continuité de l'engagement de la Ville de Lyon.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 2e et 7e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

Délibère

1- Une subvention de 30 000 euros est allouée à My Presqu'île dont le siège social est situé 13 rue du Griffon à Lyon 1er, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2021.

2- Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'association Lyon 7 Rive Gauche (dont le siège social est situé Palais de la Mutualité - 1, place Antonin Jutard à Lyon 3e), pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville pour l'année 2021.

3- La dépense de 60 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 51979, programme DEVELOPPEMENT, opération DEVTER, nature comptable 65478, fonction 62, chapitre 65. Les conventions susvisées, établie entre la Ville de Lyon et My Presqu'île d'une part, et entre la Ville de Lyon et l'association Lyon 7 Rive Gauche d'autre part, sont adoptées.

4- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document y afférent.

5- La convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association My Presqu'île, est adoptée.

6- La convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Lyon 7 Rive Gauche, est adoptée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1010 - Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les épiceries sociales et solidaires sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire essentiels dans le secteur de l'alimentation. Elles participent en effet à l'éducation populaire, à la promotion de la santé et permettent aux personnes en situation de précarité alimentaire d'accéder à une alimentation de qualité et durable.

Modèle créé il y a une dizaine d'années, les épiceries sociales et solidaires offrent une solution intéressante de lutte contre la précarité alimentaire et pour l'exercice du droit à l'alimentation. Les bénéficiaires sont orientés initialement par des associations ou des acteurs publics comme le CCAS.

Les critères d'adhésions sont ceux des ressources financières et de la localisation géographique des bénéficiaires. Ces derniers peuvent ensuite accéder à des produits alimentaires et d'hygiène dont le prix de vente est compris entre 10% et 50% du prix réel.

Les produits proposés relèvent d'une alimentation quotidienne variée composée de fruits et légumes, produits frais, épicerie ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien. Les épiceries sociales et solidaires permettent ainsi un accès à une alimentation choisie, équilibrée et de qualité pour tous.

Parallèlement, les épiceries sociales et solidaires mettent en place des ateliers d'information, de sensibilisation et d'échanges autour des thèmes tels que la santé, l'équilibre alimentaire, la citoyenneté... Des conseillères en économie sociale et familiale accompagnent également les bénéficiaires lors d'entretiens individuels sur l'équilibre des budgets.

Les épiceries sociales et solidaires sont autant de lieux conviviaux d'échange et de partage autour de l'alimentation et visent à favoriser la création de lien social et le maintien de la dignité de chaque personne aidée.

Les épiceries sociales et solidaires, par leurs valeurs, répondent ainsi à des besoins non couverts, pour la plupart alimentaires, des personnes, des familles fragilisées. Plus de 1800 familles sont ainsi suivies à Lyon par 4 épiceries sociales et solidaires cette année contre 1316 en 2020.

Si des habitants peuvent soutenir ce modèle de justice alimentaire en devenant adhérent solidaire (par une adhésion, du bénévolat ou par l'achat de produits à un prix plus élevé), la Ville de Lyon a décidé, au vu de l'augmentation des besoins et du nombre de personnes accompagnées, d'appuyer financièrement les 4 épiceries sociales et solidaires : la Passerelle d'eau de Robec (1er arrondissement), Epi C'est Bon (8e arrondissement), Epicentre (8e arrondissement), l'Olivier des Sages (3e arrondissement) à hauteur de 19 000 €, répartis entre ces quatre acteurs en fonction du nombre de personnes suivies :

- Passerelle Eau de Robec : 8 460 € ;

- Epi C'est bon : 1 440 € ;

- Epicentre : 5 580 € ;

- Olivier des Sages : 2 520 € - La part de l'alimentation biologique disponible à l'Olivier des Sages étant inférieure à 10%, la Ville de Lyon a choisi également de soutenir cette épicerie à hauteur de 1 000 € supplémentaires afin de faire évoluer la part biologique des aliments mis à disposition. Soit une subvention d'un montant total de 3 520 €.

Vu l'avis du Conseil des 1er, 3e et 8e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

Délibère

1- Une subvention de 8 460 euros est allouée à l'association la Passerelle Eau de Robec, dont le siège social est situé 21 rue des Capucins à Lyon 1er, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2021.

2- Une subvention de 3 520 euros est allouée à l'Olivier des Sages, dont le siège social est situé 8 rue de l'Epée à Lyon 3e, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2021.

3- Une subvention de 1 440 euros est allouée à l'Epi C'est Bon, dont le siège social est situé 107 rue Laennec à Lyon 8e, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2021.

4- Une subvention de 5 580 euros est allouée à l'Epicentre, dont le siège social est situé 104 route de Vienne à Lyon 8e, la pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2021.

5- La dépense de 19 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1011 - Exonération de redevance d'occupation commerciale du domaine public de la Ville de Lyon en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19 (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I. Contexte :

Depuis le printemps 2020, afin d'accompagner le secteur du commerce impacté par la crise du Covid-19, la Ville de Lyon a décidé, par délibérations n° 2020/5495 du 7 mai 2020, n° 2020/250 du 28 septembre 2020, n° 2020/344 du 19 novembre 2020 et n° 2020/479 du 17 décembre 2020, l'application de mesures d'urgence parmi lesquelles l'exonération partielle ou totale du paiement des redevances relatives à l'occupation commerciale du domaine public (terrasses, étalages, marchés, concessions commerciales, etc.).

Ces exonérations ont représenté un montant total de 8 200 000 € pour l'année 2020, montant qui se décompose de la façon suivante :

- 3 700 000 € pour les redevances liées aux terrasses, étalages, équipement de commerces et autres objets au sol. Une gratuité totale a été accordée aux installations infra-annuelles. Pour les éléments installés à l'année, une réduction de 75% de la redevance a été accordée.

- 1 100 000 € pour les redevances liées aux marchés de plein vent. Les commerçants abonnés sur les marchés n'ont pas eu à régler leurs abonnements des deuxième et troisième trimestres 2020. Sur cette même période, les commerçants non abonnés dits « commerçants au rappel » n'ont pas eu à régler leur installation journalière. Une nouvelle exonération partielle correspondant à un mois d'abonnement a été accordée au 1er trimestre 2021 pour pallier la fermeture de ces marchés durant le mois de novembre 2020. Sur cette période, les commerçants au rappel n'ont pas réglé de redevance.

- 280 000 € pour les Halles Paul Bocuse. Une exonération de la part fixe de la redevance due au titre des deuxième et troisième trimestres a été accordée aux commerçants présentant un justificatif de perte de chiffre d'affaires. De plus, une nouvelle exonération de la part fixe de la redevance due au titre du quatrième trimestre de l'année 2020 a été accordée aux restaurateurs fermés.

- 250 000 € pour les redevances liées aux fêtes foraines. Les fêtes foraines ont été annulées sur toute l'année 2020. Cependant les forains privés d'activité sur tout le territoire ont continué de séjourner sur la base de vie située à Vénissieux sur l'ancien Matmut Stadium. Une exonération du paiement de la redevance d'occupation leur a été accordée entre le 15 mars et le 16 octobre 2020 (fermeture durant les mois d'été).

- 2 300 000 € pour la Taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE). Un abattement de 100 % sur les montants de TLPE encaissés par la Ville de Lyon a été accordé pour l'exercice 2020.

- 90 000 € pour une exonération du droit de voirie dû par les commerçants au titre de l'installation ou de la modification de leurs enseignes a été accordée.

- 410 000 € pour les kiosques. Une exonération totale du paiement des redevances 2020 d'occupation du domaine public pour les kiosques à fleurs et les kiosques de restauration a été décidée. D'autre part, les manèges isolés, bimboleries, buvettes situés dans les parcs et sur les places de la Ville de Lyon n'ont pas eu à régler la redevance des deuxième et troisième trimestres 2020.

- 60 000 € pour les commerçants ambulants, à qui une exonération de la redevance sur deux trimestres a été accordée. Depuis la mise en place du couvre-feu, les ambulants de nuit ne peuvent plus s'installer et n'ont donc pas été facturés.

- 30 000 € pour les cirques. Un cirque s'est installé en 2020 mais n'a pas pu assurer son activité compte tenu de la mise en place d'une nouvelle période de confinement au mois de novembre 2020. L'exonération totale du paiement de la redevance a été accordée.

II. Propositions :

La crise sanitaire a vu ses effets se prolonger sur l'année 2021. Afin de maintenir le soutien aux commerçants dans cette nouvelle période difficile, il vous est proposé d'adopter les mesures suivantes.

- Terrasses :

Depuis le 19 mai 2021, les commerçants ont l'autorisation d'installer leurs terrasses, équipements de commerces et autres objets au sol. Aucune occupation du domaine public n'ayant été autorisée entre le 1er janvier 2021 et le 19 mai 2021, aucune redevance n'a été calculée sur la période.

De plus, après accord exprès de la Ville de Lyon, les commerçants bénéficient de la possibilité d'étendre exceptionnellement leur terrasse afin de garantir le respect des distanciations physiques qui sont imposées dans le cadre de la reprise.

Une gratuité partielle équivalente à deux mois du montant de leur redevance pour les terrasses, les équipements de commerces, étalages et autres objets est proposée afin de soutenir la reprise des établissements.

L'application d'une gratuité totale est proposée sur les extensions exceptionnelles 2021.

La perte de recettes pour la Ville de Lyon est estimée à 1 950 000 € (incluant la période d'absence d'installation et la période d'exonération).

- Marchés de plein vent : il vous est proposé d'adopter une exonération partielle équivalente à un mois et demi du montant de l'abonnement dû par les commerçants abonnés des marchés non alimentaires pour pallier la fermeture de ces marchés durant la nouvelle période de confine-

ment. La perte de recettes pour la Ville de Lyon est estimée à 30 000 €.

- Halles de Lyon Paul Bocuse : dans la mesure où les 9 restaurateurs ont été très impactés par les mesures de restrictions, il vous est proposé une nouvelle exonération de la part fixe de la redevance, correspondant au droit d'occupation, pour les concessionnaires ayant été contraints de fermer leurs établissements. Il vous est proposé une exonération correspondant à 2 trimestres de la part fixe qui serait appliquée sur les deux derniers trimestres de l'année 2021. En effet, la facturation des deux premiers trimestres a déjà été effectuée. La perte de recettes pour la Ville de Lyon est estimée à 40 000 €.

- Base de vie des forains et fêtes foraines : il vous est proposé une exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public due par les forains installés sur la base de vie du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021. Il vous est également proposé l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public due par les forains participant à la vogue Monplaisir, celle-ci n'ayant pu se tenir dans des conditions normales.

- Kiosques restauration et buvettes : les kiosques restauration et buvettes ont dû fermer leurs portes dans le cadre du confinement de novembre 2020 puis du couvre-feu et de la mise en place des restrictions renforcées. Il est proposé une exonération des loyers équivalente aux 6 premiers mois de l'année. Cela représente un montant de recettes non encaissées de 100 000 €.

- Braderies et vide-greniers : il vous est proposé l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public due par les associations de commerçants dans le cadre de l'organisation de braderies, vide-greniers et opérations commerciales sur la voie publique durant l'année 2021. La perte de recettes pour la Ville de Lyon est estimée à 35 000 € pour l'année 2021.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2020/5495 du 7 mai 2020, n° 2020/250 du 28 septembre 2020, n° 2020/344 du 19 novembre 2020 et n° 2020/479 du 17 décembre 2020 ;

Oui l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

Délibère

1- La gratuité partielle équivalente à 2 mois du montant de leur redevance pour les terrasses, les équipements de commerces, étalages et autres objets est approuvée.

2- La gratuite partielle équivalente à un mois et demi du montant de l'abonnement dû par les commerçants abonnés des marchés non alimentaires est approuvée. Celle-ci sera appliquée sur la facturation des abonnements du 3ème trimestre 2021.

3- L'exonération de la part fixe de la redevance due au titre des deux premiers trimestres de l'année 2021 pour les restaurants fermés des Halles de Lyon Paul Bocuse est approuvée. Celle-ci sera appliquée sur la facturation des troisième et quatrième trimestres de l'année 2021.

4- L'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public due par les forains installée sur la base de vie du 1er janvier 2021 au 31 mars 2021 est approuvée.

5- L'exonération de la redevance d'occupation du domaine public due par les forains participant à la vogue Monplaisir est approuvée.

6- L'exonération des loyers équivalente aux 6 premiers mois de l'année pour les kiosques restauration et buvettes est approuvée.

7- L'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public due par les associations de commerçants dans le cadre de l'organisation de braderies, vide-greniers et opérations commerciales sur la voie publique durant l'année 2021 est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1012 - Participation au programme "Shelter City" (Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale définit les principes et le cadre d'action possible pour les collectivités territoriales en la matière, ainsi que la loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT).

Engagée dans des partenariats de territoire à territoire, la Ville de Lyon a une longue tradition d'échanges internationaux. Elle contribue ainsi, à son échelle, sur la base de ses compétences et en lien avec les acteurs de son territoire, à apporter des réponses aux Objectifs de développement durable (ODD) que les Nations unies ont adoptés en 2015 pour un monde plus juste et plus solidaire.

Ces objectifs entendent répondre aux défis du XXIème siècle que sont le dérèglement climatique, l'élimination de la faim, l'accès de toutes et tous aux soins, à une éducation de qualité ou à des services énergétiques fiables et durables.

Outre ses coopérations bilatérales, et son soutien aux acteurs locaux de la solidarité internationale, la Ville de Lyon participe à un certain nombre de réseaux internationaux de collectivités et programmes qui agissent en faveur des processus de développement, de décentralisation, de bonne gouvernance des territoires et de respect des droits humains.

En réponse aux conséquences sur les droits humains des instabilités que connaît le Monde, la Ville de Lyon réaffirme son attachement aux droits et libertés fondamentales, au respect du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire, et propose d'intégrer le programme « Shelter City », regroupant des villes qui s'engagent à protéger et à soutenir les Défenseurs des Droits Humains à travers un accueil temporaire dans un environnement sécurisé permettant à ces derniers d'organiser, à moyen terme, un retour dans leur territoire tout en poursuivant leur travail et engagement.

L'initiative « Shelter City » est lancée en 2009 par le Parlement européen, suivie par la Commission européenne, dans le but de créer un réseau de villes désireuses d'accueillir des Défenseur-es des droits humains en danger.

Le Parlement vote en 2012 l'attribution d'un premier budget dédié au développement des « villes-refuge » à travers l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) dont le budget a été régulièrement reconduit depuis.

« Shelter City » apporte aux défenseurs des droits humains en danger, une période de répit en leur permettant d'échapper temporairement à une situation menaçante. Ce programme est destiné à l'ensemble des défenseurs des droits humains menacés en raison de leur travail ou de leur engagement.

Grâce à un accueil temporaire, les défenseurs des droits humains se verront offrir un abri pour une période pouvant aller de 3 à 12 mois dans une ville membre, au cours de laquelle ils pourront se reposer, continuer leur travail en toute sécurité, renforcer leurs capacités, étoffer leur réseau et sensibiliser les citoyens et citoyennes sur la situation de leur pays d'origine.

Une allocation mensuelle suffisante pour couvrir les frais du quotidien et les billets aller et retour est fournis par le programme. Les villes membres s'engagent quant à elles à mettre à disposition un hébergement et à assurer la mise en relation avec les acteurs de leur territoire en lien avec leurs engagements et leur travail.

En complément de son engagement dans le réseau ICORN, qui permet l'accueil de défenseur-es des droits humains mais aussi de journalistes ou d'artistes persécutés, afin de leur permettre d'échapper à toute forme de persécution et de poursuivre leur travail et engagement, la Ville de Lyon souhaite intégrer le programme « Shelter City ».

La Ville de Lyon s'engage plus particulièrement à offrir un refuge temporaire à des défenseur-es de l'environnement luttant notamment pour les droits des peuples autochtones, le droit des individus à l'eau potable et à l'assainissement, la lutte contre l'exploitation des terres, la défo-

restation ou encore l'agriculture intensive.

Cette délibération est accompagnée d'une convention de mise à disposition d'un appartement situé 5 montée Saint Barthélémy, dans le 5ème arrondissement de Lyon et relevant du domaine public de la Ville de Lyon, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 05 086. Cette convention sera signée avec l'Association Agir Ensemble pour les Droits Humains, partenaire du programme « Shelter City » aux conditions suivantes :

- gratuité de la mise à disposition, la valeur locative annuelle 2021 est estimée à 9 768 € ;
- durée d'un an, renouvelable tacitement deux fois.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de participation au programme « Shelter City ».

Vu la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

Vu la loi n°2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

Délibère

- 1- Le principe de la participation de la Ville de Lyon au programme « Shelter City » est approuvé.
- 2- La convention de mise à disposition de l'appartement situé 5, montée Saint Barthélemy à Lyon 5ème est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1013 - Approbation de l'accord des Villes vertes (Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I. Les engagements de la Ville de Lyon en faveur de l'environnement :

Le changement climatique, constat largement partagé par la communauté scientifique, est une réalité dont les effets négatifs se constatent d'ores et déjà au niveau local. Face à ce constat, une mobilisation active de l'ensemble de la population est nécessaire et les collectivités occupent une place centrale pour animer le défi de la transition énergétique et écologique sur leurs territoires. Au plus proche des habitants et des habitantes, elles sont au premier rang pour mobiliser et favoriser les évolutions de comportement.

La Ville de Lyon est engagée depuis 2008 dans la lutte contre le changement climatique, à travers la signature de la convention des Maires et celle de la déclaration du réseau Eurocities des Maires contre le changement climatique.

L'engagement de la Ville est notamment acté par l'adoption de différents plans d'actions pour le climat en 2013, 2015 et 2019 et son engagement dans la démarche Cit'ergie dès 2013 avec une première labellisation en 2015, renouvelée en 2019.

La volonté de la Ville de Lyon de prendre part à la transition écologique de son territoire s'est accentuée ces derniers mois : par délibération du Conseil municipal du 25 mars 2021, la Ville de Lyon s'est ainsi reconnue officiellement en situation d'urgence climatique tant que la neutralité carbone ne sera pas atteinte à l'échelle planétaire. Cette déclaration répond à l'appel lancé en 2020 par Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU. Elle engage également Lyon dans la campagne mondiale « Cities Race to Zero ».

Cette déclaration se traduit par une priorité donnée à la préservation du climat dans le plan de mandat et par un renforcement des engagements climatiques de la Ville de Lyon à travers un plan climat plus ambitieux, actuellement en cours d'élaboration. Les objectifs de ce plan s'alignent sur ceux de l'Union européenne et sur la Stratégie nationale bas carbone de la France. Ils s'articulent avec le plan climat de la Métropole de Lyon, et avec le Schéma régional d'aménagement, de Développement durable et d'Égalité des territoires. La nouvelle politique air – énergie - climat de la Ville de Lyon, au-delà du strict périmètre réglementaire, s'étend aux émissions indirectes de la collectivité (scopes 1, 2 et 3). Elle articule des actions de réduction des émissions avec des actions d'adaptation, pour prendre en compte le fait que Lyon est l'une des villes françaises qui subit déjà la plus forte élévation de ses températures.

Cette déclaration se traduit aussi, petit à petit, par des engagements et actions concrètes dans toutes les politiques publiques concernées par les champs de compétences de la Ville de Lyon, notamment dans le cadre de l'accord des Villes vertes (ou Green City Accord) porté par l'Union européenne. Afin de contribuer à la réduction de la pollution, la Ville de Lyon souhaite accélérer la transition vers des mobilités décarbonées en développant la piétonisation, en réduisant le trafic automobile et en créant un espace public apaisé et équilibré, en limitant notamment la vitesse des véhicules motorisés. Ces actions auront un impact non négligeable sur la pollution sonore due au trafic routier :

- Dans un souci d'exemplarité de la collectivité, la Ville investit massivement dans la rénovation énergétique de son patrimoine bâti avec une attention particulière portée à la qualité de l'air intérieur et le confort des personnes en été, permettant ainsi des réductions de ses consommations énergétiques et ses émissions de Gaz à effet de serre (GES) ;

- Afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et habitantes et de préserver la biodiversité, la Ville de Lyon investit significativement dans la végétalisation de ses espaces publics et la désimperméabilisation des sols, afin de ramener la nature en ville. S'inscrivant dans une logique de trame verte et bleue, des investissements dans un éclairage urbain maîtrisé et adapté aux besoins plus favorables à la biodiversité sont réalisés (trame noire) ;

- La Ville s'engage à mettre en place un plan « Zéro déchet, zéro gaspillage » pour l'ensemble de ses activités, contribuant ainsi à l'économie circulaire, modèle renforcé par le prochain Schéma de Promotion de l'Achat socialement et écologiquement responsable (SPASER), actuellement en cours d'élaboration ;

- En outre, la Ville de Lyon veille à un suivi quantitatif et qualitatif des eaux grâce à une utilisation raisonnée de la ressource en eau, comprenant notamment l'arrosage des espaces verts, la gestion des eaux des piscines ou le suivi sanitaire des eaux de surfaces municipales.

II. Contenu de l'accord des Villes vertes (Green city accord) :

Consciente du rôle des villes dans la transition écologique, la Commission européenne a créé un nouveau dispositif, le « Green city accord » (accord des villes vertes en français) afin de sensibiliser le grand public et créer l'émulation des villes sur un certain nombre de sujets dits « verts », à fort impact sur l'environnement et la qualité de vie, la santé et le bien-être des citoyens.

Cet accord pour les Villes vertes mobilise les villes européennes pour renforcer leurs actions dans cinq domaines de gestion environnementale :

- améliorer la qualité de l'air ;
- renforcer la nature et la biodiversité ;
- réduire la pollution sonore ;
- faire progresser l'économie circulaire ;

- améliorer la qualité des eaux.

Afin de contribuer à la mise en œuvre concrète de cet accord, la Commission européenne a mandaté les réseaux Eurocities, l'AFCCRE (Association française du Conseil des communes et des régions d'Europe) et ICLEI (International council for local environmental initiatives) pour sensibiliser les villes et recueillir leurs engagements en la matière.

L'Accord des Villes vertes rassemblera des villes engagées qui partagent une vision commune d'un environnement urbain plus sain et dans lequel, d'ici 2030, les citoyens et citoyennes respireront un air plus pur, bénéficieront d'une eau plus propre, auront un accès facilité à des parcs et espaces verts de plus grande qualité, ne subiront plus autant de pollution sonore, et où l'économie circulaire deviendra un réflexe et les déchets une ressource.

Cet accord contribuera à la mise en œuvre du Pacte vert européen ainsi qu'à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

III. Les objectifs poursuivis par la Ville de Lyon :

La démarche, conçue comme un processus continu et de long terme permettra à la Ville de Lyon de structurer ses objectifs et de valoriser ses actions à travers ses diverses politiques et d'en mesurer les effets par la voie d'indicateurs.

Parmi les bénéfices attendus, cet accord permettra à la Ville de Lyon :

- de renforcer l'approche intégrée et de mutualiser les efforts et les compétences des directions opérationnelles pour atteindre les objectifs de transition écologique qu'elle s'est fixée ;

- de développer la visibilité européenne de la Ville sur les sujets environnementaux en favorisant l'accès aux décideurs politiques (Commission européenne, Parlement européen) et aux réseaux mais aussi à d'autres acteurs européens (privés, associatifs, citoyens). Le réseau mandaté par la Commission européenne (AFCCRE, ICLEI, EUROCIETIES) prévoit de favoriser la communication entre les villes et les décideurs politiques européens, tout comme des actions de communication communes ;

- de faciliter l'accès aux informations concernant les financements concourant à la transition écologique dans le cadre de la nouvelle programmation budgétaire 2021-2027. L'accord peut - être également un facilitateur pour l'élaboration de consortia visant à répondre aux appels à projets européens ;

- de se conformer aux exigences de la législation européenne ;

- d'échanger les bonnes pratiques et comparer nos avancées en matière de transition écologique avec d'autres villes européennes.

IV. Étendue de l'accord :

Par la signature de cet accord, la Ville de Lyon s'engage à :

- établir des niveaux de référence et fixer des objectifs ambitieux pour 2030 qui vont au-delà des exigences minimales fixées par la législation de l'Union européenne dans un délai de 2 ans à compter de la signature de l'accord ;

- mettre en œuvre des mesures et des programmes, de manière intégrée, afin d'atteindre ses objectifs à l'horizon 2030 ;

- produire régulièrement des rapports concernant la mise en œuvre et les progrès accomplis par la voie d'indicateurs ;

L'accord a été officiellement lancé et ouvert à signature par la Commission européenne le 22 octobre 2020. Un événement politique pour présenter et promouvoir les premières villes signataires sera organisé au premier semestre 2021.

Vu ledit accord des Villes Vertes ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme ;

Délibère

1- L'adhésion à l'accord des Villes Vertes européennes est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit accord.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1014 - Commissions thématiques créées à titre permanent - Désignation de représentants par le Conseil municipal

(Secrétariat général - Direction des Assemblées)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

L'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Celles-ci peuvent être créées à titre permanent ou constituées à titre temporaire pour l'examen d'un sujet particulier.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, et désignent, lors de leur première réunion, un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

II - Propositions :

Le Conseil municipal a procédé, par délibération n° 2020/63 en date du 30 juillet 2020, à la création des 7 commissions thématiques et à la désignation des représentants du Conseil municipal.

Par délibération n° 2020/259 en date du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a procédé aux modifications suivantes dans la composition des commissions :

- Mesdames Victoire Goust et Marjelle Perrin ont respectivement remplacé Messieurs Patrick Odiard et Pascal Blanchard, en tant que membres de la Commission Petite enfance – Éducation – Sports – Jeunesse – Vie associative ;

- Monsieur Patrick Odiard et Madame Isabelle Prin ont respectivement remplacé Messieurs François Genouvrier et Pascal Blanchard, en tant que membres de la Commission Solidarités – Vie des aînés – Droits et égalités – Santé et Prévention ;

- Mesdames Marielle Perrin et Pauline Bruvier-Hamm ont respectivement remplacé Madame Isabelle Prin et Monsieur Patrick Odiard, en tant que membres de la Commission Transition écologique – Mobilités ;

- Monsieur Mohamed Chihi a remplacé Monsieur Patrick Odiard, en tant que membre de la Commission Urbanisme – Nature en ville – Sécurité ;

- Monsieur Patrick Odiard et Madame Audrey Hénoque ont respectivement remplacé Mesdames Pauline Bruvier-Hamm et Julie Nublat-Faure, en tant que membres de la Commission Emploi – Économie durable – International – Tourisme.

Il convient aujourd'hui de procéder aux remplacements suivants :

- Commission Culture – Démocratie locale – Actions citoyennes – Vie étudiante : Monsieur Mohamed Chihi et Madame Victoire Goust ;
- Commission Petite enfance – Éducation – Sports – Jeunesse – Vie associative : Madame Marielle Perrin ;
- Commission Solidarités – Vie des aînés – Droits et égalités – Santé et Prévention : Monsieur Akif Ekinci ;
- Commission Transition écologique – Mobilités : Madame Camille Augey ;
- Commission Urbanisme – Nature en ville – Sécurité : Monsieur Bertrand Maes ;
- Commission Emploi – Économie durable – International – Tourisme : Madame Audrey Hénocque.

Je vous propose de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-22 ;

Vu les délibérations n° 2020/63 du Conseil municipal du 30 juillet 2020 et 2020/259 du 19 novembre 2020 ;

Délibère

1- Monsieur Olivier Berzane et Madame Audrey Hénocque sont respectivement désigné-es en remplacement de Monsieur Mohamed Chihi et Madame Victoire Goust, en tant que membres de la Commission Culture – Démocratie locale – Actions citoyennes – Vie étudiante.

2- Monsieur Akif Ekinci est désigné en remplacement de Madame Marielle Perrin, en tant que membre de la Commission Petite enfance – Éducation – Sports – Jeunesse – Vie associative.

3- Madame Camille Augey est désignée en remplacement de Monsieur Akif Ekinci, en tant que membre de la Commission Solidarités – Vie des aînés – Droits et égalités – Santé et Prévention.

4- Madame Victoire Goust est désignée en remplacement de Madame Camille Augey, en tant que membre de la Commission Transition écologique – Mobilités.

5- Madame Marielle Perrin est désignée en remplacement de Monsieur Bertrand Maes, en tant que membre de la Commission Urbanisme – Nature en ville – Sécurité.

6- Monsieur Bertrand Maes est désigné en remplacement de Madame Audrey Hénocque, en tant que membre de la Commission Emploi – Économie durable – International – Tourisme.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

2021/1015 - Fixation du nombre des adjoints au Maire de Lyon suite à la démission d'une adjointe (Secrétariat général - Direction des Assemblées)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I. Éléments de contexte :

Par délibération n° 2020/2 du 6 juillet 2020, notre assemblée a fixé à vingt et un (21) le nombre des adjoints au maire de Lyon.

Par courrier en date du 24 juin 2021, Mme Victoire Goust, 21^{ème} adjointe, a présenté sa démission de ses fonctions d'adjointe au maire.

Sa démission a été acceptée par le représentant de l'Etat dans le département du Rhône le 29 juin 2021.

L'article L 2122-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

L'article L 2122-2 du même code précise que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 21 adjoints.

Il convient donc de déterminer le nombre d'adjoints avant de procéder à la désignation d'un remplaçant.

II. Nombre d'adjoints au maire de Lyon :

Compte tenu de l'étendue des champs de compétences de la Ville de Lyon et afin d'en faciliter la gestion quotidienne, je vous propose de fixer à nouveau à 21, le nombre d'adjoints au Maire de Lyon.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2122-1, L 2122-2, L 2511-1 et L 2513-1 ;

Délibère

Le maintien du nombre des adjoints au maire de Lyon à 21 est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 8 juillet 2021

2021/1016 - Election d'une nouvelle adjointe au Maire de Lyon suite à la démission de Madame Victoire GOUST de ses fonctions d'adjointe (Secrétariat général - Direction des Assemblées)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I. Éléments de contexte :

Par délibération n° 2020/2 du 6 juillet 2020, notre assemblée a fixé à vingt et un (21) le nombre des adjoints au maire de Lyon.

Par courrier en date du 24 juin 2021, Mme Victoire Goust, 21^{ème} adjointe, a présenté sa démission de ses fonctions d'adjointe au maire.

Sa démission a été acceptée par le représentant de l'Etat dans le département du Rhône le 29 juin 2021.

L'article L 2122-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

L'article L 2122-2 du même code précise que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 21 adjoints.

Il est donc procédé à la désignation d'une remplaçante après avoir maintenu le nombre d'adjoints à 21.

II. Rappel des dispositions générales applicables à l'élection des adjoints au Maire :

En vertu de l'article L 2122-7-2 du CGCT, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.

En application de l'article L 2122-4 du CGCT, le Conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret.

L'article LO 2122-4-1 du CGCT prévoit que le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

De même, l'article L 2122-5 du CGCT dispose que les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées à l'alinéa précédent.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au même alinéa.

Par ailleurs, l'article L 2122-5-1 du CGCT prévoit que l'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de maire dans une commune de 3 500 habitants et plus ou d'adjoint au maire dans une commune de plus de 5 000 habitants.

Enfin, conformément à l'article L 2122-6 du CGCT, les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire.

III. Mode de scrutin applicable :

Conformément aux dispositions qui viennent d'être rappelées, je vous propose de désigner une nouvelle adjointe qui occupera le 21ème rang du tableau.

L'article L 2122-7-2 du CGCT précise qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L 2122-7 du CGCT pour l'élection du maire :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. » (Article L 2122-7 du CGCT).

Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal (article L 2122-10 du CGCT) et la proclamation des résultats du scrutin est rendue publique, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures (article L 2122-12 du CGCT).

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-1, L 2122-2, L 2122-4, LO 2122-4-1, L 2122-5 à L 2122-6, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-12 et L 2511-1 ;

Vu le procès-verbal du scrutin ;

Délibère

1- La désignation d'une nouvelle adjointe au 21ème rang du tableau est approuvée.

2- Madame Sylvie Tomic est élue 21ème adjointe au maire de Lyon et est immédiatement installée dans ses fonctions.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 8 juillet 2021

2021/1017 - Vœu déposé par le Conseil du 6ème arrondissement relatif au tracé du Réseau express vélo (REV) / tous les arrondissements (Secrétariat général -Direction des Assemblées)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juillet 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Considérant qu'en application de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil municipal :

« Le conseil municipal peut émettre des vœux sur tout objet d'intérêt local qui ne relève pas des compétences de la Ville de Lyon.

Il peut également émettre des motions dans le cadre des compétences de la Ville de Lyon.

Les vœux ou motions sont des expressions d'opinions.

Tout projet de vœu ou de motion doit être écrit, signé et déposé à la direction des assemblées cinq jours francs au moins avant la séance du conseil municipal en vue de laquelle il est transmis.

La recevabilité du projet de vœu ou de motion est appréciée par le maire ou son représentant en conférence des présidents. »

Considérant que le Conseil du 6ème arrondissement a déposé à la direction des assemblées, le 2 juillet 2021, un projet de vœu relatif au tracé du Réseau express vélo (REV) ;

Considérant que ledit projet de vœu a été examiné en conférence des présidents du 5 juillet 2021 et amendé afin d'inclure l'ensemble des arrondissements de la ville ;

Vu le projet de vœu ci-après annexé ;

Délibère

1. Le vœu présenté par le Conseil du 6ème arrondissement, relatif au tracé du Réseau express vélo (REV) / tous les arrondissements, est adopté.

2. M. le Maire est chargé de porter ce vœu à la connaissance des autorités compétentes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET

Reçu au contrôle de légalité le 15 juillet 2021

Vœu déposé par le Conseil du 6^{ème} arrondissement relatif au tracé du Réseau express vélo (REV) / tous les arrondissements

Lors du Conseil du 6^{ème} arrondissement du 22 juin 2021, l'ensemble des élus a exprimé à l'unanimité le souhait d'être pleinement associé aux concertations et au choix du tracé et du suivi de la réalisation des lignes de vélo REV passant sur le 6^{ème} arrondissement.

En effet, les élus du 6^e ont une connaissance des pratiques, des habitudes et des besoins des habitants de l'arrondissement et du territoire.

Ils sont soucieux de l'ensemble des usagers : conducteurs de véhicules motorisés, piétons, cyclistes...

Le tracé du REV aura un impact sur les voies de circulation et le stationnement mais également sur la circulation des piétons qui auront besoin de traverser le REV.

En conséquence, le Conseil municipal de Lyon appuie la demande du Conseil du 6^e arrondissement et émet le vœu que les élus de tous les arrondissements soient pleinement associés aux concertations et au choix du tracé et du suivi de la réalisation des lignes du réseau express vélo sur leurs territoires.